ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE
DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse,

PAR

ANTOINE THOMAS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

PAR

A. JEANROY ET P. DOGNON
PROFESSEURS A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

QUATORZIÈME ANNÉE
1902

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
RUE DES TOURNEURS, 45.
PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

COLBERT

SON SYSTÈME ET LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES D'ÉTAT EN LANGUEDOC

(1661-1683)

I.

On sait que l'une des idées essentielles du système de Colbert était la croyance à la nécessité de l'intervention officielle dans la direction de l'industrie. Longtemps avant le grand ministre de Louis XIV, on avait sans doute soutenu que le pouvoir central était seul capable de discerner les intérêts généraux d'un pays, d'y susciter les entreprises industrielles, de stimuler la production, et de discipliner les patrons et les ouvriers. Une sorte de socialisme d'Etat mitigé était l'idéal qu'avaient prôné les Laffemas et les Montchrétien, et que La Gomberdière proposait à Richelieu. Le système colbertiste en fut l'application pratique, débarrassée des exagérations et des chimères de la théorie, grâce à l'intelligence lumineuse, au bon sens, à l'esprit de mesure, à la volonté tenace d'un Français de grande race, secondé par un roi qui pouvait tout ce qu'il voulait. Le Languedoc, parmi bien d'autres provinces, fut l'un des champs d'expériences de Colbert.

Persuadé que le royaume court à la ruine en tolérant « l'oisiveté » et en laissant péricliter la pratique « des arts utiles [1] »,

1. Discours au roi sur les manufactures (1663), *Lettres de Colbert* publiées par P. Clément, in-4°, t. II, p. CCLXIII et sq. — *Principes sur la marine, ibid.*, III², 751. — *Mém. sur les finances* (1679), *ibid.*, VII, 236-240. — Colbert aux échevins d'Auxerre (24 janv. 1670); aux inten-

le grand ministre de Louis XIV veut y rappeler l'abondance, en bannir la misère, y augmenter l'attachement des sujets au souverain par l'accroissement de la richesse industrielle. C'est le thème que les agents du pouvoir développent volontiers en Languedoc sous l'inspiration du maître : « Maintenir « les manufactures, dit l'intendant d'Aguesseau en 1682, « c'est faire rentrer l'argent (dans la province) et remplir le « vuide des sommes que les nécessités de l'Estat et nostre « affection nous font bailler. Le Haut Languedoc a des bleds, « et ce pays-ci (le Bas Languedoc) recueille des huiles, outre « ses manufactures. Mais chacun sait que les fruictz de la « terre ne sont pas certains et qu'ils sont exposez à mille « accidens avant qu'ils soient parvenus à leur maturité, que « l'abondance et la disette sont également à craindre et que « leur débit dépend de mille causes étrangères, mais qu'il « n'en est pas de même des manufactures, qu'elles ne sont « pas sujettes aux révolutions des saisons ny à l'inconstance « des élémens, qu'elles dépendent de l'art, de l'industrie et « de l'application des hommes; que si on parcourt les pays « estrangers, on trouvera que ceux *qui ont estably leurs « fondemens sur les manufactures sont beaucoup plus « riches que ceux qui n'ont que des denrées*[1]. » Aux yeux des serviteurs du ministre comme à ceux de Colbert, tout produit fabriqué vendu à l'étranger contribue à augmenter la richesse de la province[2]. Ainsi, la France accroît son trésor, à mesure que ses voisins diminuent le leur en devenant ses clients. Personne, dans l'entourage du ministre, ne doute de l'efficacité de ces théories pourtant mêlées d'autant d'erreurs que de vérités. L'Etat n'est-il pas le vrai juge des nécessités publiques? Comme le dit encore l'intendant d'Aguesseau aux députés du Languedoc : « Sa Majesté con-

dans de Poitiers et de Riom (28 nov. 1680, 31 oct. 1670), *ibid.*, II² 514, 566.

1. Discours de l'intendant d'Aguesseau aux Etats du Languedoc (3 et 4 déc. 1681), *Procès-verb. ms. des Etats*, *Arch. Dép. Tarn*, C. 81.

2. Exposé du cardinal Bonzi aux Etats (12-15 nov. 1682), *Procès-verbaux ms.*, *Tarn*, C. 82.

naissant parfaitement ce qui est « avantageux à ses peuples, « ils ne sçauroient prendre un meilleur party pour leur pro- « pre interest que de suivre aveuglement ses volontez[1]. »

Dans l'œuvre entreprise, Colbert fait deux parts. S'il est disposé à protéger toutes les industries[2], il réserve pourtant aux manufactures importantes l'appui pécuniaire de l'Etat et les privilèges les plus considérables. Pour lutter contre la concurrence de l'étranger, il a résolu d'organiser, avec le concours de la finance soumise à sa volonté, de grands établissements dotés d'un nombreux personnel, d'un coûteux outillage, capables de livrer au commerce international des produits soignés, propres à soutenir dans la lutte économique le bon renom de l'industrie française, ou à permettre au royaume de se passer de l'importation étrangère. C'est sous son influence que ces établissements s'organisent. C'est par les primes et subventions de l'Etat et des provinces qu'il cherche à leur faire traverser la période difficile de la croissance. Il les guide, il les surveille, il les couve avec une sollicitude paternelle qui ne laisse pas de confiner à la tyrannie. Parmi les nombreuses manufactures royales que son zèle fait surgir dans la plupart des provinces, six ont été créées en Languedoc : deux dans un intérêt fiscal, quatre dans un intérêt d'ordre économique. L'Etat, poursuivant en effet sans relâche l'organisation de nouveaux monopoles, utiles aux besoins grandissants du Trésor, a fini par s'attribuer la fabrication et la vente des tabacs et des poudres. Malgré la résistance de ses capitouls, Toulouse est obligée de laisser s'établir dans l'île du Château la *Manufacture royale des poudres* (1667), origine d'un de ses établissements les plus durables, et les fermiers du roi contraignent le moulin municipal à fermer ses portes[3]. Sept ans plus tard s'organise pro-

1. Exposé de Bonzi aux Etats (nov. 1682), précité.

2. Discours au roi sur les manufactures (1663, précité). — Instructions du roi aux commissaires départis (sept. 1663), *Lettres de Colbert*, IV, 40. — Lettre du roi aux capitouls de Toulouse (1664) analysée par Du Rozoy, *Annales de Toulouse*, in-4°, IV, 500.

3. Délibér. des capitouls de Toulouse (1667) analysées par Du Rozoy, *ibid.*, IV, 507, 526.

bablement une autre entreprise officielle, la *Manufacture royale des tabacs* de Toulouse[1], où la Ferme générale manipule les tabacs récoltés dans la plaine de la Garonne, à Grisolles, Castelsarrasin et Montech[2]. Ces créations n'avaient, au point de vue de la richesse publique, qu'une importance restreinte. Elles remplacèrent même des entreprises privées.

Mais, sur d'autres points, Colbert prétendait doter le Languedoc de sources nouvelles de prospérité. L'une de ses préoccupations les plus vives concernait l'industrie des dentelles et celle de la bonneterie. Il voulait rendre les dentellières françaises capables de rivaliser avec celles de Venise, de Gênes et des Flandres, qui annuellement vendaient à la France pour 5,600,000 livres de leurs produits[3]. Il avait aussi résolu de ruiner l'importation des bas et bonnets de laine que l'Angleterre nous fournissait en quantités énormes. C'est pourquoi il avait fondé les deux Compagnies ou Manufactures royales des points de France et des bas d'estame, destinées à créer dans les principaux centres urbains et ruraux des ateliers ou *bureaux*, dans lesquels on enseignerait les meilleurs procédés de fabrication[4]. Le Velay fut choisi pour l'un de ces essais. Deux entrepreneurs, un négociant, Antoine Polge, et un charpentier du roi, Charles Sinson, obtinrent, en vertu d'arrêts du Conseil du 28 mai 1668, la permission d'établir au Puy une manufacture privilégiée de dentelles, de bas et de bonnets, exempte de la juridiction des corporations locales. Mais on se heurta à l'opposition entêtée du consulat et de la population. Lorsque le délégué de l'intendant Besons, M. de Froidour, réformateur des forêts, vint exposer les avantages de l'établissement projeté, il se butta à une résistance

1. Déclar. 20 sept. 1674 et suiv. analysées par Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, in-8°, t. LV, pp. 315-392 ; *Etat de la province de Languedoc*, mém. ms. de 421 pages (1674), très précieux (*Bibl. munic. de Toulouse, ms.*, n° 603, f° 408). Ce mémoire dit, en effet, que les tabacs de la région sont apportés à Toulouse.

2. *Ibid.*, *Mém. Ms.*, n° 602, f° 408.

3. Discours au roi sur les manufactures (1663), précité.

4. Détails tirés d'un ouvrage manuscrit que nous nous proposons de publier.

invincible. Cette résistance n'était pas, à vrai dire, irréfléchie. Les consuls et les habitants du Puy observaient, non sans raison, que leur ville était pauvre, peu propre à soutenir une industrie nouvelle, et qu'en voulant substituer à la vieille fabrication des dentelles et de la bonneterie, grossière mais peu coûteuse, une fabrication plus soignée mais plus chère, on risquait d'écarter le commerce étranger. Au lieu de relever l'industrie du Velay, on allait en précipiter la ruine[1]. L'argument était juste. Colbert ne tenait pas assez de compte des aptitudes spéciales de chaque centre industriel. Dans sa rage de perfection, il faillit plus d'une fois détruire là où il eût voulu réformer ou créer. Sa tentative au Puy ne paraît pas avoir eu de lendemain[2]. Il eut sans doute la sagesse de comprendre qu'il valait mieux laisser à l'initiative locale le soin de relever la vieille industrie dentellière. Un seul essai semble avoir été fait pour propager la nouvelle industrie en Languedoc. En 1679, la supérieure de l'hôpital des orphelines de Toulouse fonda, avec une subvention municipale de 300 livres, une manufacture de dentelles où quarante filles apprirent le travail du point sous la direction d'une maîtresse étrangère[3].

II.

Pour rétablir dans la province la fabrication des draps d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre et surtout du Levant, Colbert avait résolu de faire un effort plus énergique. Il y déploya une ténacité qui ne se démentit point. La draperie fine de Sedan, d'Abbeville, d'Elbeuf, de Rouen devait chasser, dans la région du Nord et de l'Ouest, la draperie anglaise

1. D'après le rapport de M. de Froidour sur sa mission en Velay (8 au 21 nov. 1668), *Ms. Froidour*, *Bibl. munic. de Toulouse* (121 folios); analysé par Roschach, *Hist. de Languedoc,* in-4°, XIII, pp. 480-486.

2. Il n'est pas question de cette manufacture dans le mém. ms. de 1674, n° 603, cité ci-dessus et fort important.

3. Délibération des capitouls de Toulouse (1679) analysée par du Rozoy, *op. cit.*, IV. 535.

et hollandaise. Carcassonne, dans le Midi, se vit assigner un rôle semblable. Les lettres patentes d'octobre 1666 lui donnèrent le titre de *Draperie royale*, qui fut ainsi l'apanage commun de tous ses fabricants[1], et on y encouragea, de même que dans son annexe le bourg de Conques, la production des tissus fins[2]. Peu après, le tarif de 1667 frappait de droits quasi prohibitifs les draps d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre, et favorisait ainsi les fabricants français. Au Levant, notre exportation était tombée de 30 millions de livres à 4 millions[3]. Le Languedoc, le Dauphiné, la Normandie approvisionnaient les Echelles, au début du siècle, de draperie fine et commune. Les Anglais et les Hollandais avaient supplanté nos fabricants. Les premiers envoyaient dans le Levant jusqu'à cinquante mille pièces de draps[4], parmi lesquels sept à huit mille pièces de draps fins appelés *londrins*. Le reste se composait de draperie commune désignée sous le nom de *londres*. Leur exportation était évaluée à 15 millions de livres. Les Hollandais vendaient aux Echelles moitié moins, 7 à 8 millions de livres. Mais leurs ventes de draps fins (*londrins*) équivalaient en nombre à celles des Anglais; elles n'étaient inférieures que pour les *londres*[5]. Cette situation attira dès le début l'attention de Colbert. Le commerce du Levant avait à ses yeux une importance capitale. Il était pénétré des idées du mercantilisme et croyait sincèrement que la richesse se confond avec l'abondance des métaux précieux. Aussi voyait-il avec une sorte de terreur le drainage incessant de la monnaie française qui se produisait en faveur des Levantins, auxquels on achetait plus de soies brutes,

1. Statuts de la draperie royale de Carcassonne et lettres patentes du 26 oct. 1666. *Recueil de règlements généraux et particuliers concernant les manufactures*, in-4°, 1740; III, 216, 237.

2. Statuts du 26 octobre 1666, art. 8 à 14.

3. Masson, *Le commerce du Levant au* XVIIe *siècle*, in 8°, 1896, p. 134.

4. Relation de Mocenigo, ambassadeur à Londres (1672), *Relazioni degli ambasciatori Veneti, Inghilterra*, publiées par Berchét et Barozzi, pp. 443, 448.

5. Savary, *Le Parfait Négociant*, éd. de 1679 reproduite dans l'édition en 2 vol. in-4° de 1778, t. I, pp. 401-408.

de cotons, de drogues et d'épices qu'on ne leur vendait de produits du royaume. C'est la principale raison qui le détermina à relever la fabrication des draps du Levant. Il était de plus convaincu qu'il rendrait service au Languedoc en y donnant une occupation aux pauvres journaliers des plateaux et montagnes stériles dont cette province était en partie formée. Enfin, la proximité de cette région et des pays du Levant devait assurer aux industriels languedociens un avantage notable pour la facilité et le prix des transports[1]. Ces divers mobiles le déterminèrent à concentrer dans la province cette industrie spéciale.

Il s'efforça d'amener les habitants de Carcassonne à reprendre activement la fabrication des *londrins*[2]; mais il encouragea surtout deux grands établissements à l'entreprendre. Ce furent ceux de Saptes et de Villenouvette. Le premier était passé des mains de la famille noble qui l'avait possédé plus d'un siècle à celles d'un sieur de Fay (vers 1620[3]), et celui-ci l'avait affermé à un marchand de Paris, Guillaume de Varennes[4]. Colbert concéda d'abord à la fabrique de Saptes le titre de *manufacture royale* (octobre 1666[5]). Puis il poussa Varennes et ses associés à améliorer leur fabrication pour pouvoir la mettre en mesure de faire concurrence à la Hollande. Les Hollandais avaient acquis leur supériorité écrasante en trouvant le secret de fabri-

1. Discours au roi sur les manufactures (1663) précité. — Mémoire de Basville sur le Languedoc (1698), *Mss. de la Bibl. municip. de Poitiers*, n° 329, f° 86 (exposé des principes qui dirigèrent Colbert).

2. Statuts d'octobre 1666 précités.

3. Pébernard, *Histoire de Conques-sur-Orbiel* (*Mém. de la Soc. des Sc. et Arts de Carcassonne*, IX, 293 et sq.); travail qui contient, pour la période antérieure à 1661, quelques détails utiles; pour celle de Colbert il est sans valeur, encombré d'erreurs de faits et de dates; sa seule source paraît avoir été le mémoire de Basville. Je dois communication de ce travail à l'obligeance de M. Dodu, docteur ès lettres.

4. Guillaume de Varennes est mentionné dans divers documents cités ci-dessous.

5. Statuts du 26 octobre 1666 : Saptes fait partie de la jurande de Carcassonne, d'où son titre (art. 14), qui ne lui fut pas concédé par une décision spéciale.

quer les draps fins avec « un tiers moins de laine » et avec une célérité technique telle, « qu'un de leurs ouvriers en un jour faisait plus de besogne qu'un Français en une semaine [1] ». Varennes se rendit à plusieurs reprises en Hollande (1666). Il y embaucha « un nombre considérable » d'ouvriers[2] qui se trouvaient encore à Saptes[3] en 1674, et au bout d'une année les artisans languedociens eurent appris « la manière » de ces moniteurs étrangers[4]. Ce fut un peu avant 1674 que s'organisa aussi la manufacture de Villenouvette, établie par une Compagnie de financiers qui avait à sa tête André Pouget[5]. Elle prit la place d'une vieille fabrique[6], probablement ruinée, située à peu de distance de Clermont-Lodève, sur les bords de la Dourbie. Les entrepreneurs firent construire de vastes bâtiments, appelèrent, comme ceux de Saptes, des ouvriers hollandais et commencèrent à produire « des « draps fins de toutes sortes de couleurs, aussi beaux et aussi « fins que ceux de Hollande », qu'on exporta à Smyrne[7]. Bientôt après, les lettres patentes du 20 juillet 1677 conférèrent à Villenouvette le titre de manufacture royale avec divers privilèges[8]. La fabrication exclusive des draps du

1. Pennautier à Colbert, 27 avril 1667. *Corresp. admin. de Louis XIV*, in-4°, publiée par Depping, III, 802.

2. Mém. ms. de Basville, f° 86.

3. *Etat du Languedoc*, mém. ms. de 1674, f° 78.

4. Pennautier à Colbert, 1667, lettre citée.

5. D'après Basville, on a fixé cette création à 1678; le *Mém. ms. de* 1674 mentionne cette manufacture, f°s 365-366.—G. Martin, *La grande industrie sous Louis XIV*, p. 97, in-8°, 1899, indique la date erronée de 1678 et n'a rien donné de neuf ni de précis sur les deux manufactures dans son ouvrage superficiel, hâtivement rédigé. Ce même auteur (*ibid.*, I, 163) a inventé une prétendue manufacture de draps du Levant à *Cette*, faute d'avoir vérifié la correspondance de Colbert et la mauvaise lecture de P. Clément (*Lettres de Colbert*, II, p. 718); il faut lire, en effet, dans ce texte, *Saptes* et non *Cette*.

6. Charte de 1661 mentionnant la *factura viella* de Villenouvette (*Gallia christiana*, V, 194; Fleury Geniez, *Hist. de Clermont-l'Hérault*, 1885, in-8°, p. 198, résumé sans beaucoup de valeur, communiqué par M. Foujols, professeur au collège de Clermont).

7. *Mém. ms. sur l'état du Languedoc* (1674), f°s 360, 365.

8. Lettres patentes du 20 juillet 1677. Arch. Haute-Garonne, série B,

Levant ne suffisant pas à les soutenir, les deux fabriques privilégiées se mirent comme Carcassonne à produire des draps communs pour l'Espagne et l'Italie[1]. Mais elles s'occupèrent surtout du travail de la draperie fine. De concert avec la fabrique carcassonnaise, elles vendirent aux Echelles, sinon les draps extra-fins ou *mahous*, dont Venise avait encore presque le monopole, du moins les *londrins* et les *nims londrins* qui servaient en Turquie, en Arménie, en Perse et autres pays du Levant à l'habillement des classes riches. On les fabriquait avec des laines fines. On les teignait avec un soin extrême en couleurs vives : violet, cramoisi, brun clair, vert brun ou vert naissant, bleu céleste, bleu violet, pourpre, cannelle. On les assortissait par balles de dix pièces, et chaque aune de *londrins* se vendait 9 livres. Les draps demi-fins appelés *demi-londrins* coûtaient 7 liv. 10 s., et ceux de Carcassonne 7 à 8 livres l'aune[2]. Quant aux draperies communes nommées *londres* et réservées aux Levantins des classes populaires, on les cédait au prix de 5 liv. 4 s.[3]; mais l'exportation de ces dernières faite par nos fabricants était encore en 1677 à peu près nulle[4].

L'avance qu'avaient prise les Anglais et les Hollandais se trouvait si grande qu'il était presque impossible à ces manufactures de soutenir la lutte sans l'appui matériel de l'Etat. L'exemption des charges publiques ordinaires, l'octroi de marques spéciales pour leurs produits, la protection particulière du pouvoir ne leur suffisaient pas[5]. Il fallut aller plus loin, et inaugurer le régime des subventions, des prêts et des primes pour les faire vivre. Dès 1667 et 1668, dans l'espace

analysées par l'abbé Durand, *Hist. de Clermont-l'Hérault*, in-8°, 258 p., ch. XLV, p. 221, ouvrage qui contient l'analyse de quelques documents, communiqué par M. Foujols.

1. *Lettres de Colbert*, II, 729, 732 (6 fév.-26 mars 1682) et ci-dessous.

2. Mémoire sur le commerce du Levant (1679), analysé par Savary, *Parfait Négociant*, I, 721-726, 761-762. — *Dict. du Comm. et des Manuf.* I, 162-164 (Mém. de Carfueil, négociant de Marseille,), I, 162-163 (2e éd.).

3. *Ibid.*, I, 162.

4. Savary, *Parfait Négociant*, I, 726.

5. Lettres patentes de juillet 1677 pour Villenouvette, précitées.

de deux ans, Colbert fait acheter à Carcassonne, au compte de l'Etat, plus de sept cent soixante dix pièces de draps. On en distribue à la cour et ailleurs pour une valeur de 9,071 livres en vue de les faire connaître. On essaie de vendre le reste par l'entremise du marchand parisien de Lorme. Il s'agissait d'habituer le public à substituer la draperie de Carcassonne à celle de Hollande. Ce fut une subvention indirecte dont le total s'éleva à 38,753 livres[1]. En même temps, les agents du ministre incitaient les marchands de Marseille à acheter pour le Levant les draps du Languedoc à la place de ceux de Hollande. Les Marseillais se hasardèrent timidement à faire au début de 1667 une commande de cent pièces[2]. Mais les draps coûtaient plus cher que ceux des Hollandais. Le zèle du commerce marseillais paraissait médiocre. Colbert imagina alors le système des primes d'exportation ou de *la pistole*, qui devait subsister pendant près d'un siècle pour les draps du Levant. A la fin de 1667 ou au commencement de 1668, il fit annoncer que tout marchand exportateur de draps levantins, fabriqués en Languedoc, recevrait une gratification de 10 livres (la *pistole*) par pièce exportée. Il recommandait à ses agents de « faire *cette libéralité publiquement*, afin d'exciter toujours « de plus en plus les marchands à faire ce commerce[3]. » En trois années, le négociant marseillais Jacques Long, l'entrepreneur de Saptes, Varennes, et le directeur de la première Compagnie du Levant, le sieur de Chavigni, reçoivent donc, pour un total de huit cent cinquante-neuf pièces de draps de Carcassonne et de Saptes exportées au Levant, une somme globale de 9,510 livres[4]. Bientôt après, en 1670, s'organisait sous l'influence de Colbert et sous la direction de son con-

1. Calculé d'après les chiffres fournis par les *Comptes des Bâtiments du Roi*, in-4° p. p. J.-J. Guiffrey, I. 128-371, source encore inutilisée.

2. Corresp. de la Chambre de commerce de Marseille, avr., oct. 1667, analysée par Masson, *op. cit.*, p. 205. — Pennautier à Colbert, 27 avril 1667, *Corresp. Admin.*, III, 802-812.

3. Colbert à Arnoul, intendant des galères à Marseille, 7 déc. 1669, *Lettres*, II², 505.

4. Calculé d'après les chiffres partiels, *Comptes des Bâtiments*, I, 287, (1668), 371 (1670).

fident, Pennautier, la seconde Compagnie du Levant[1]. Afin de régulariser le trafic de la draperie du Languedoc aux Echelles, on oblige la Compagnie à exporter les produits des fabriques de la province en lui assurant le bénéfice de la *pistole*[2]. Elle traita aussitôt avec les fabricants de Carcassonne et de Saptes pour deux mille pièces de draps, et en exporta mille cinq cents pièces en 1670 et 1671[3].

Mais on vit bientôt combien l'industrie réorganisée par Colbert avait peu de vitalité. Création artificielle, elle se montra incapable de vivre dès le moment où on essaya de l'abandonner à elle-même. En 1671, une crise commerciale éclatait à Marseille et au Levant. La Compagnie suspendit ses achats. Les entrepreneurs languedociens jetèrent aussitôt de tels cris de détresse que Colbert, dans un excès d'humeur, dévoilait lui-même les vices de son système de protection : « Les marchands, écrivait-il à l'intendant « Besons, ne s'appliquent jamais à surmonter par leur pro- « pre industrie les difficultés qu'ils rencontrent dans leur « commerce, *tant qu'ils espèrent trouver des moyens plus « faciles par l'autorité du Roy.* Il est impossible que ces « établissements ne reçoivent divers changements de temps « en temps, et si ceux qui les soutiennent n'ont pas l'industrie, « lorsque une consommation leur manque, d'en trouver d'au- « tres, il n'y a point d'autorité et d'assistance qui puissent « suppléer à ce défaut[4]. » En attendant la reprise du commerce du Levant, il les exhortait donc à se chercher des débouchés dans le royaume. Mais son accès de mécontentement dissipé, il revient obstinément à son idée primitive. Puisqu'il faut lutter contre le négoce anglais et hollandais au Levant, la continuation du régime des primes lui semble inévitable. Il

1. Masson, *op. cit.*, p. 184.

2. Arrêt du Conseil, 18 juillet 1670, *Arch. Marine*, B. 7, 485, f° 348 (aujourd'hui aux *Arch. Nationales.*)

3. Mémoire du commerce de la Compagnie du Levant, 1672. *Arch. Marine*, B. 7, 491, f°s 14 et 19. — Masson, *op. laud.*, p. 187.

4. Colbert à l'intendant Besons, 2 octobre 1671; *Corresp. Admin.*, III, 879.

astreint la Compagnie à reprendre ses achats, pour lesquels l'Etat lui paye régulièrement la pistole. Entre 1672 et 1674, le Languedoc exporte ainsi deux mille deux cent douze pièces de draps fins, pour lesquels le Trésor verse à la Compagnie 22,120 livres[1]. Dans l'intervalle a éclaté la guerre de Hollande. Elle paraît menacer l'existence de l'entreprise de Colbert : « Saptes, lui écrit un de ses confidents, se détruit faute de débit, et c'est dommage, car cela est très beau et très peuplé d'ouvriers[2]. » En dépit des hostilités, la Compagnie du Levant exporte encore trois cent soixante-deux pièces, entre 1675 et 1679, et lorsque la paix est conclue, trois cent soixante-seize pièces[3], entre 1680 et 1683. L'Etat avait donc fait de grands sacrifices depuis dix-sept ans pour faire renaître la fabrication des draps du Levant en Languedoc. Il avait dépensé 83,763 livres (près d'un demi-million en valeur relative actuelle), soit 38,754 livres sous forme d'achats directs, et 45,010 livres, sous forme de primes d'exportation[4]. De plus, il avait fallu en 1669 consentir aux entrepreneurs de Saptes un prêt de 40,000 livres sans intérêt pour quatre ans, « afin de les aider à supporter les avances et dépences requises[5] » et de leur permettre en particulier d'acheter des laines d'Espagne[6]. Le prêt ne fut remboursé que quatorze ans plus tard, en janvier 1684, après la mort de Colbert[7]. C'était, en résumé, un subside total de 123,764 livres[8] que le grand ministre avait consacré à soutenir les trois manufactures de Carcassonne, de Saptes et de Villenouvette.

1. Calculé d'après les chiffres partiels des *Comptes des Bâtiments du Roi*, I, 640, 707, 876.

2. Bonzi à Colbert, octobre 1674, *Corresp. admin.*, III, 867.

3. Calculé d'après les chiffres partiels des *Comptes des Bâtiments*, I, 1231, 1232; II, 139, 270, 234.

4. Calculé d'après les chiffres partiels fournis par le recueil ci-dessus indiqué.

5. Villenouvette participait aussi à la *pistole*. (*Procès-verb. mss. des Etats de Languedoc*, 10 janvier 1682, Tarn, C. 81.)

6. Contrats des 23 avril et 5 septembre 1669 analysés, *Comptes des Bâtiments*, I, 371; II, 401.

7. Pennautier à Colbert, 12 avril 1669; *Corresp. admin.*, III, 806.

8. Calculé d'après les données partielles ci-dessus.

Les résultats avaient été tellement médiocres qu'ils eussent découragé tout autre que l'énergique promoteur de l'industrie française. En dix-sept ans, on n'avait réussi à exporter au Levant que quatre mille cinq cent une pièces de draps fins, soit une moyenne annuelle de deux cent soixante-dix-neuf pièces seulement[1], alors que les Anglais et les Hollandais exportaient ensemble par an aux Echelles douze mille pièces de londrins[2], sans compter les autres variétés de draperies. Cet échec avait des causes multiples. Les Anglais s'étaient déclarés neutres en 1674 entre les belligérants de la guerre de Hollande et accaparaient les commandes pour les Echelles. Les Hollandais de leur côté fabriquaient dans des conditions de bon marché telles qu'ils baissèrent leurs prix pour soutenir la concurrence des draps languedociens[3]. La Compagnie du Levant se plaignait de subir de grosses pertes sur les achats qu'elle faisait à Saptes et à Carcassonne[4]. Elle n'avait d'ailleurs aux Echelles qu'une représentation insuffisante, à savoir un comptoir à Constantinople et un autre à Smyrne[5]. Enfin, il fallait pour le commerce du Levant avoir de puissants moyens de crédit. Il était nécessaire d'attendre un an ou dix-huit mois pour que le troc des draps contre les produits levantins pût se faire et pour que le vendeur rentrât dans ses débours[6]. Les marchands se seraient contentés, disaient-ils, de ne « retirer que leur capital » de ce trafic, mais ils reculaient devant la perte[7]. Seule la Compagnie du Levant, sous la pression officielle, avait continué ce commerce, en diminuant progressivement ses exportations depuis 1674[8]. Enfin,

1. Calculé d'après les données fournies par les *Comptes des Bâtiments.*
2. Mémoire sur le commerce du Levant (1679), dans J. Savary, *le Parfait Négociant,*, I, 718, 721, 725, 761, 762.
3. Mémoire analysé par Masson, *op. cit.*, p. 186. — Mém. ms. de Basville, f° 86, précité.
4. Masson, p. 186.
5. Savary, *op. cit.*, I, 774.
6. Mém. ms. de Basville, f° 86.
7. Lettre de la Chambre de commerce de Marseille, 4 février 1667, dans Masson, p. 205.
8. Voir ci-dessus le paragraphe précédent.

les fabricants du Languedoc n'avaient pas encore atteint la perfection des Hollandais, des Anglais et des Vénitiens. Les Levantins préféraient aux draps de Saptes et de Carcassonne les mahous et les londrins de nos concurrents, plus beaux, plus soignés, mieux teints que les nôtres[1].

Dès 1679 et surtout au début de 1680, la situation des manufactures languedociennes paraissait donc fort compromise, spécialement celle de Saptes et de Villenouvette. La seconde surtout se voyait sur le point de fermer ses portes par suite de la faillite imminente du principal entrepreneur, André Pouget. Afin de sauver cette fabrique, on songea d'abord à fusionner les deux Compagnies de Saptes et de Villenouvette et à demander l'assistance pécuniaire du roi. Le premier mouvement de Colbert fut celui du financier soucieux de défendre le Trésor contre l'avidité des fabricants. « Sa Majesté, écrit-il à l'intendant, ne peut et ne veut entrer » en de pareilles propositions, « estant trop facile en toutes « affaires de trouver l'expédient que le Roy donne de l'ar- « gent; il n'y en a aucune qui puisse réussir lorsque l'on « donne dans ces expédients[2] ». Mais bientôt le protecteur de l'industrie nationale est pris de remords à la pensée de la chute d'une de ses entreprises favorites. Il imagine alors une combinaison originale qui lui permettra de ranimer la fabrication menacée et de lui assurer de nouvelles ressources. Il s'agit d'entraîner les Etats du Languedoc à joindre leur concours pécuniaire à celui de l'Etat pour sauver les manufactures menacées de ruine : « Vous pourrez faire espérer, dit-il à d'Aguesseau, qu'en cas de besoin Sa Majesté pourra les assister de ses fonds ou les faire assister par la province d'un prêt d'argent sans intérêts[3]. » La fusion des deux Compagnies est inutile et même dangereuse; mieux vaut leur prêter assistance séparément[4]. Pour le moment, il faut empêcher la chute

1. *Mémoires du chevalier d'Arvieux* (consul au Levant), IV, 204. Paris, 1735, in-12. — J. Savary, *op. cit.*, I, 721, 762.

2. Colbert à d'Aguesseau, 8 mai 1680; *Lettres*, II², f°. 18.

3. Colbert à d'Aguesseau, 8 mai 1680, 11 avril 1681; *Lettres*, II², 718.

4. Lettre du 11 avril 1681.

de Villenouvette, c'est-à-dire d'un établissement « dont l'utilité pour la province » est notoire[1]. Dès lors, une campagne savante est organisée pour circonvenir les Etats. L'intendant d'Aguesseau, le cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne, les évêques et les grands seigneurs secondent l'effort du ministre. On pouvait escompter la docilité des ordres privilégiés. Mais le tiers état, qui avait dans l'assemblée autant de voix que les deux autres ordres[2], paraissait moins sûr. Aussi, les confidents de Colbert agissent-ils avec un art consommé afin d'amener les Etats à leurs fins. Les procès-verbaux inédits des délibérations de cette assemblée permettent de retracer l'exposé de cet épisode jusqu'ici négligé.

Le 3 décembre 1681, les Etats étaient réunis à Montpellier[3], lorsque parurent le vieux gouverneur, le duc de Verneuil, et les deux commissaires du roi, le marquis de Calvisson et l'intendant d'Aguesseau. Le gouverneur expliqua brièvement que le roi pensait qu'il serait « très avantageux à la province » de faire subsister la manufacture de Villenouvette. Puis il céda la parole à d'Aguesseau. Celui-ci avait un ascendant considérable sur ses administrés. Son discours fort insinuant tendait à montrer aux Etats l'utilité et la nécessité d'une participation aux projets officiels : « A « peine, dit-il, le roi est-il venu de Strasbourg, que ce prince, « plus soigneux de procurer le bien de ses peuples que de « jouir en repos du fruit de ses conquêtes, a tourné ses yeux « vers sa province du Languedoc qui tient le premier rang en « son cœur entre les autres provinces de son royaume. Sa- « chant que rien ne peut la rendre plus riche que les manu- « factures, elle a appris avec douleur que celle de Clermont « dépérit par la fatalité qui est attachée au commencement de « toutes les grandes entreprises. » Puis, il montrait l'avantage que la province devait retirer des fabriques, sources vé-

1. Colbert à d'Aguesseau, 29 mai 1681, *Lettres*, IV, 395.

2. Mém. ms. de Basville, f° 60.

3. *Journal du notaire* Borelly (1681), p. p. A. Puech, *Mém. Acad. du Gard*, 1885, p. 282. — Procès verb. mss. des Etats, 1681, *Arch. dép.*, *Tarn*, C. 81.

ritables de la richesse, et surtout de celles qui alimentaient ce commerce du Levant où les Hollandais s'enrichissaient bien plus qu'aux Indes, par suite de notre négligence. C'est pourquoi, il fallait relever Villenouvette : « Nous ne devons « pas, ajoutait-il, traiter cette affaire comme des particuliers « règleraient une dépense domestique. Nous devons avoir de « plus grandes vues, s'agissant d'un bien général et public. » Il faisait ainsi appel aux sentiments élevés des députés comme à l'intérêt particulier de la province. Il ne négligeait pas de glisser aussi une allusion fort peu voilée à la docilité qu'on attendait d'eux : « Les commissaires du roi, déclarait-il, « venaient à l'assemblée pour l'exciter *par l'autorité de Sa « Majesté* et par l'exemple de sa vigilance à faire tout ce que « la considération du bien public et le propre intérêt de cette « province devraient lui faire entreprendre. »

L'archevêque de Toulouse s'empressa de répondre par une sorte de cantique d'actions de grâces : « La province, dit-il, « reçoit tous les jours de nouvelles grâces du Roy et elle ne « saurait assez admirer son application à rendre ses sujets « heureux, non seulement par la paix et la tranquillité dont « S. M. les fait jouir, mais encore par les facilités qu'il leur « donne d'augmenter leur commerce et leurs fortunes[1] ». Le lendemain (4 déc. 1681), les Etats nommaient une Commission chargée de conférer avec les commissaires du roi. Elle comprenait l'archevêque de Toulouse, les évêques de Lodève et de Saint-Papoul, les barons de Clermont, d'Arques et de Villeneuve, les capitouls de Toulouse, les consuls de Nimes, d'Uzès, de Mende, d'Alais et le diocésain de Carcassonne. Les délégués royaux exposèrent à la Commission le projet présenté par la Compagnie de Villenouvette. Celle-ci prétendait posséder un actif supérieur à son passif; mais, comme il lui fallait du temps pour réaliser ses ressources, elle demandait à la province un prêt de 200,000 livres sans intérêts. Le roi avait promis d'accorder la prime de la pistole aux entrepre-

1. Procès-verbaux mss. des Etats de Languedoc, 3 et 4 déc. 1681; *Arch. dép. Tarn*, C. 81.

neurs pour chaque pièce fabriquée. Après un mois de discussion, les commissaires des Etats présentèrent leur rapport qui montrait que la province, loin de partager l'optimisme officieux de l'archevêque de Toulouse, craignait en secondant les desseins de Colbert de se jeter dans une aventure financière. Il y avait, disaient-ils, assez de fabriques en Languedoc. Il eut mieux « valu aider les marchands des autres manufactures qui sont établies depuis longtemps pour les faire valoir et les perfectionner » que de créer à grands frais la fabrique de Villenouvette dont la production est relativement minime. Sans doute, celle-ci est utile à la province, puisqu'elle emploie les ouvriers et achète les laines du pays. Mais elle est l'œuvre de spéculateurs qui n'ont pas su la diriger et qui présentent un bilan fictif. Leur actif est en partie hypothétique, en partie irréalisable à bref délai. Il faudra de longues années avant qu'ils puissent rembourser leurs dettes. La Commission émet l'avis qu'il convient de leur refuser le prêt de 200,000 livres, parce qu'ils n'offrent que des garanties illusoires. Il faudrait leur abandonner capital et intérêts, obliger même leurs créanciers à pareil sacrifice, pour leur permettre de se libérer d'un passif sous lequel sera écrasée toute compagnie qui se substituera à eux en prenant la responsabilité de leur gestion. Les Etats adoptèrent aussitôt ces conclusions.

Sans se décourager, on leur propose immédiatement une seconde combinaison que Colbert avait déjà suggérée. On fonderait une nouvelle Compagnie sans liaisons avec l'ancienne. L'assemblée rejeta encore cette proposition. Il fallait, objectait-elle, trouver des « gens qui voulussent y « travailler, et comme on ne pouvoit pas se proposer qu'il « y eût des marchands qui entrassent dans une affaire comme « celle-là, si le Roy et la province n'acheptoient en pure « perte les bastimens et les terres de la manufacture et les « outils et les mestiers, et mesme si on ne les aidoit de « quelque somme d'argent pour la fabrique des draps dont le « débit est si incertain, on jugeroit que les avantages qui « pourroient revenir par cette nouvelle Compagnie ne vau- « droient pas ce que le Roy et la province y mettroient,

« d'autant plus que l'on ne manque pas de manufactures dans « la province de Languedoc qui sont establies depuis long- « temps et qui sont beaucoup meilleures que celles de Cler- « mont[1].» Toutefois, les Etats n'osant résister jusqu'au bout à la volonté du souverain, s'arrêtèrent à une solution provisoire, au moyen de laquelle ils espéraient sauvegarder l'avenir. Ils l'acceptèrent, d'ailleurs, avec une sorte de mauvaise grâce, « suppliant humblement le Roy de considérer que la « province ne pouvait faire cette despence, et espérant de sa « bonté et de sa justice», qu'il ne permettrait pas qu'elle s'engageât « pour un établissement aussi incertain ». Ils se résignèrent donc à voter, sur la proposition des commissaires royaux, un emprunt de 70,000 livres destiné, partie (40,000 l.) à faire travailler la manufacture de Villenouvette en 1683, partie (30,000 l.) à lui acheter au printemps le stock de laines nécessaires à l'approvisionnement de l'année suivante[2]. Aussitôt, les Etats avancèrent 8,000 livres pour soutenir deux mois la fabrique et s'engagèrent à prendre à leur compte les draps travaillés pendant ce laps de temps[3]. Puis ils votèrent un fonds de 4,000 livres par mois jusqu'à ce que la Compagnie de Clermont fut reconstituée[4].

La prudence de l'assemblée était si justifiée que d'Aguesseau et Colbert lui-même adoptèrent d'abord ses conclusions sur l'impossibilité de reconstituer la Compagnie de Villenouvette : « La charge serait bien forte pour la province, avouait « le ministre, et si le Roy en vouloit tirer cette somme, elle « pourroit estre plus utilement employée[5] ». A ce moment, il adopte donc une combinaison nouvelle. On sacrifiera Villenouvette, puisque l'ancienne Société a rendu l'entreprise intenable. On cédera aux fabricants du pays les métiers de draps

1. Procès-verbaux des Etats du Languedoc, 10 janv. 1682; *Arch. dép. Tarn*, C. 81.

2. Procès-verbal des Etats, 10 janv. 1683; Tarn, C. 81; complété par la correspondance et autres pièces citées ci-dessous.

3. Colbert à d'Aguesseau, 6 fév. 1682, *Lettres*, II², 729.

4. *Ibid.*, 9 déc. 1682; *Lettres*, II², 741.

5. *Ibid.*, 6 fév. 1682; *Lettres*, II², 729.

communs, et ceux de draps fins aux entrepreneurs de Saptes et de Carcassonne. Mais il faut décider la province à soutenir la manufacture de Saptes. Celle-ci prendra les métiers de Villenouvette, de sorte que la fabrication de la draperie fine ne soit pas diminuée en Languedoc. Il faudra engager les Etats à acheter ces métiers, pour les offrir aux entrepreneurs de Saptes, et « faire donner le plus de secours que l'on pourra à «cette fabrique, pour la maintenir et l'augmenter[1] ». D'Aguesseau fut chargé d'une enquête à ce sujet. En même temps, le confident de Colbert, Pennautier, est invité à organiser une Compagnie nouvelle formée de financiers et de marchands, pour rendre à la fabrication des draps du Levant une nouvelle activité. On lui promet de l'aider à en développer aussi le débit dans l'intérieur du royaume, en Espagne et en Italie[2]. Mais dans l'intervalle, le contrôleur général, revenant sur sa décision antérieure, se détermine à conserver Villenouvette. Au mois d'août 1682, son plan était arrêté. Il avait résolu de former une nouvelle société libre de tous engagements qui prendrait à sa charge l'exploitation des deux manufactures de Clermont et de Saptes. Il espérait y faire entrer bon nombre de marchands du Languedoc, tant l'entreprise lui semble avantageuse « pour la province et le bien du peuple ». L'intendant reçoit l'ordre d'inviter les Etats à prêter leur concours pécuniaire à cette combinaison définitive[3]. A la fin de 1682, la Société est fondée en principe sous la raison sociale Hindret, Thomé, Frédian et Varennes. Elle doit exploiter les deux fabriques ; elle s'engage à entretenir un nombre déterminé de métiers et à produire une quantité fixée de draps fins pour le Levant. En retour, le roi promet de lui payer la prime de la pistole pour chaque pièce fabriquée. Les sacrifices demandés à la province sont infiniment plus lourds. On lui propose de louer à ses frais les bâtiments de Villenouvette pour en céder la jouissance gratuite à la nouvelle Société ; d'ache-

1. Colbert à d'Aguesseau, 6 fév., 26 mars et 24 juin 1782 ; *Lettres*, II[2], 729, 732, 734.

2. *Ibid.*, 24 juin 1682 ; *Lettres* II[2], 734.

3. *Ibid.*, 26 août et 18 sept. 1682 ; *Lettres* VII, 296, 298.

ter les métiers, ustensiles et laines des deux manufactures et de les céder à la Compagnie qui devra à la fin du contrat rendre l'équivalent; de prêter aux associés 100,000 livres remboursables dans le délai de 6 ans; d'allouer enfin à l'exemple du roi, une prime de fabrication de 10 livres (la pistole) par pièce[1].

Il s'agissait d'enlever le vote des Etats. Colbert les savait peu disposés à se prêter à ces plans[2]. Il confia le soin d'entraîner les députés à ses meilleurs auxiliaires, l'intègre d'Aguesseau, le souple et fin Bonzi, l'adroit gouverneur Noailles[3]. Lorsque, le jeudi 12 novembre 1682, les Etats se trouvèrent réunis à Montpellier, le cardinal Bonzi, président, rappela la délibération de l'année précédente. Il insinua que les commissaires du roi avaient à communiquer à l'Assemblée les « *ordres* » formels de Sa Majesté. Dès le début, on recourait à l'intimidation. Bonzi désigna ensuite lui-même les commissaires des Etats chargés de conférer avec ceux du roi. C'étaient à peu près les mêmes que les délégués de 1681; il avait introduit seulement comme membres nouveaux le vicomte de Polignac et les consuls d'Uzès et de Lavaur. Le 15 novembre, la Commission déclare qu'elle va conférer avec l'ancienne Compagnie de Villenouvette et avec la Société nouvelle. L'examen se prolongeait trop au gré des agents de Colbert. Ils résolurent de brusquer la solution. Le 4 décembre, Bonzi réunit les Etats. Il déclare que les commissaires du roi et le président lui-même ont reçu l'ordre de demander un vote immédiat. Il expose brièvement les points principaux de la combinaison projetée. Colbert avait fait préciser l'article du loyer de Villenouvette; on le fixait à 4 ou 5,000 livres par an. De même la valeur des métiers, ustensiles et laines, que la province devait acheter, était évaluée à 30,000 livres au lieu des 120,000 livres que réclamait l'ancienne Compa-

1. Colbert à d'Aguesseau, 26 août 1682, *Lettres*, VII, 296, et procès-verb. ci-dessous.

2. Colbert à d'Aguesseau, 9 déc. 1682; *Lettres*, II[2], 741.

3. *Mémoires de Noailles*, publiés par l'abbé Millot, 1767; in 12, t. I, p. 12. — Procès-verb. mss. des Etats, 1682-1583, cités ci-dessous.

gnie. Le cardinal montra en quelques mots les avantages d'un système qui enrichirait la province en y ranimant le commerce des draps du Levant. Il essaya de prouver que la nouvelle Société offrait toutes garanties aux Etats. Il conclut enfin par cet argument sans réplique : « L'assemblée, dit-il, « prendra les résolutions qu'elle jugera à propos, qui ne sau« raient être *que conformes aux intentions de Sa Majesté*, « et comme elle a accoustumé de faire dans toutes les occa« sions où il s'agit de luy plaire[1]. » Les Etats, s'inclinant devant cette sommation, votèrent toutes les propositions des commissaires du roi. Ils nommèrent seulement une Commission pour « prendre des seuretés » de la nouvelle Compagnie[2].

Colbert craignit que les Etats ne profitassent de cette exigence légitime pour arriver à un nouvel ajournement : « Il « faudra bien prendre garde, écrit-il à l'intendant, que, sous « prétexte du défaut de cette sûreté, les députés ne forment « des difficultés...; il a paru peu de dispositions aux Etats « pour soutenir ces manufactures[3] ». Les commissaires se montrèrent cependant d'humeur docile, comme l'assemblée elle-même. Celle-ci, convaincue que toute résistance était inutile, se laissa même arracher par d'Aguesseau, Noailles et Bonzi un nouveau vote en vertu duquel elle allouait, jusqu'à concurrence de 18,000 livres au plus, les fonds nécessaires pour continuer le travail à Villenouvette, en attendant l'installation de la nouvelle Société[4]. Le 8 mai 1683, un arrêt du Conseil vint sanctionner les décisions prises sous l'énergique pression de Colbert. La Compagnie, dont les directeurs étaient les sieurs Hindret, Thomé, Frédian et Varennes, devait entretenir trente métiers battants à Saptes et trente à Villenouvette. La province consentit aux associés un prêt de 100,000 l. remboursable dans un délai de six ans sans intérêt et une avance de 30,000 livres dans les mêmes conditions pour

1. Procès-verb. mss. des Etats de Languedoc, 12 et 15 nov., 4 déc. 1682; *Arch. dép. Tarn*, reg. C. 82, f°s 24 et sq.

2. Procès-verb. mss., 4 déc. 1682, *ibid.*

3. Colbert à d'Aguesseau, 9 déc. 1682; *Lettres*, II², 741.

4. Procès-verb. mss. des Etats, délibér. du 11 déc. 1682; Tarn, C. 82.

l'achat des matières, métiers et outils. Villenouvette devait recevoir 70,000 livres sur ces deux sommes, Saptes 60,000 livres. Les Etats s'engageaient à payer 4 à 5,000 livres aux anciens propriétaires pour le loyer de Villenouvette. Ils allouaient une prime de 10 livres (*la pistole*) pour chaque pièce de drap fabriquée. Le roi, de son côté, octroyait aux associés une prime de valeur égale. De plus, il concédait à la Compagnie du Levant, chargée d'assurer le débit des draps des deux manufactures, une subvention annuelle de 6,000 livres pendant dix ans sur la ferme du 40e perçu à Lyon[1]. Il obligeait, en effet, cette Compagnie reconstituée à se charger d'écouler les draps de Saptes et de Villenouvette. En vertu d'un traité conclu le 15 mai entre les deux Sociétés, les associés de la Compagnie du Levant devaient prendre annuellement à un prix déterminé 750 pièces de draps fins (mahous, londrins premiers et seconds) aux entrepreneurs de Saptes et de Villenouvette. Ils étaient forcés de leur verser la subvention de 60,000 livres qu'on leur avait octroyée sur la douane de Lyon, et en outre, une allocation annuelle de 750 livres[2]. Peu après, une décision de l'intendant fixa à 4,500 livres le loyer de Villenouvette. La province prit l'engagement de le payer pendant dix ans[3]. Comme la production des draps ne pouvait être inférieure à 780 pièces, elle dut se résigner à payer au moins pour la pistole 15,600 livres par an, l'Etat assumant de son côté une charge équivalente[4].

Colbert mourut sans avoir, semble-t-il, le moindre doute sur la légitimité et l'efficacité de son plan. Il avait en dix-huit ans fait avancer par le Trésor 183,000 livres aux grandes fabriques languedociennes, sans compter les 15,600 livres

1. Arrêt du Conseil du 8 mai 1683, *Recueil des règl. concernant les manuf., édité par Saugrain*, t. II, p. 120. (*Archives nationales*, AD, XI, 42.)

2. Traités de la Compagnie du Levant avec les manuf. de Saptes et de Villenouvette, 15 mai 1683; *Arch. Marine*, B 7, 391, fos 362-367. — Copie du traité, 29 mai 1683, *ibid.*, fos 369-372.

3. Délibér. des Etats du Languedoc, 19 nov. 1683, *Procès-verb. mss.*, *Tarn*, C. 82.

4. Calculé d'après les données des conventions ci-dessus citées.

qu'il leur assurait par le traité de 1683[1]. Il avait obligé la province elle-même à fournir 68,000 livres pour faire travailler Villenouvette pendant les dix-sept mois où le sort de cette manufacture était resté incertain[2]. Il lui avait arraché 130,000 livres de subsides immédiats et 20,000 livres au moins de subsides futurs annuels en raison du loyer et de la pistole. C'étaient près de 401,000 livres (2 millions à 2 millions et demi en valeur actuelle) qu'il venait de consacrer au succès de l'œuvre qui lui tenait tant au cœur. Son optimisme inébranlable semblait avoir tiré sur l'avenir une lettre de change que l'avenir finit par acquitter. Après une période difficile où les fabriques languedociennes arrivèrent à peine à exporter au Levant sept ou huit cents pièces de draps fins[3], se produisit un revirement avantageux pour la France. La guerre de la Ligue d'Augsbourg déchaîna nos corsaires contre le commerce anglo-hollandais. Nos fabricants parvinrent à la perfection de leurs rivaux. Les Hollandais se perdirent en altérant les teintures et la fabrication de leurs tissus. La clientèle levantine retourna enfin à notre commerce. En 1698, elle achetait déjà au Languedoc trois mille deux cents pièces de drap pour une valeur de 960,000 livres[4], sans compter les draps communs. C'était le prélude du prodigieux élan que devait prendre dans cette province l'industrie des draps du Levant depuis le début du XVIIIe siècle. La cause du système de protection au moyen des subventions et des primes était dès lors gagnée. Le succès fit du colbertisme une espèce de dogme. Il justifia l'audace obstinée du grand ministre. Il

1. Nous avons fait ce calcul d'après les procès-verbaux et autres documents précités.

2. *Ibid.*

3. Mémoire du négociant marseillais Carfueil (1688) publié par Savary, *Dict. du Comm. et des Manuf.*, 2e édit., I, 162-163.

4. Basville, *Mém. mss.* (1698), fos 87, 88, analyse inexactement les clauses du contrat de 1683, mais indique le revirement amené depuis cette date. Il faut lire aussi dans ce mémoire trois mille deux cent pièces et non trente-deux mille. — Sur ce progrès, voir aussi *Mém. inédit du sieur Fabre, député de Marseille au Conseil du commerce* (1701). *Mss. de la Bibl. de Poitiers*, no 287, fo 811;

valut après sa mort à son nom, en Languedoc, une popularité que Colbert n'avait jamais connue vivant.

III.

S'il savait persévérer dans les entreprises qui lui paraissaient susceptibles de vitalité, le rénovateur de l'industrie française eut le bon sens d'abandonner celles dont l'expérience lui montrait l'inanité. C'est ce que prouve la tentative qu'il fit pour exploiter les mines du Languedoc. Il avait formé le dessein de mettre en valeur, au moyen de l'intervention officielle, nos richesses minérales : « S'il s'en pouvait, écri- « vait-il, trouver dans le royaume la quantité qui s'y con- « somme, cela conserverait plus de 5 ou 6 millions qui en « sortent pour tirer ces matières des pays étrangers[1]. » Il songeait surtout à exploiter nos mines de cuivre et de plomb. Nul ne soupçonnait, en effet, alors la valeur des mines de houille, dont les produits étaient à peine employés par l'industrie, et l'on avait en assez grande quantité des minerais de fer. Ce qui faisait surtout défaut, c'étaient les deux premières variétés de métaux. Il fallait acheter à grands frais le cuivre à la Suède et le plomb à l'Angleterre. On importait annuellement pour une valeur de 3 millions de chacun de ces produits[2]. Colbert crut trouver en Languedoc les gisements qui permettaient au royaume de se passer de l'importation étrangère. Le petit traité de la baronne de Beausoleil publié en 1640 au sujet de nos ressources minérales avait frappé les imaginations. Les recherches faites sous Henri IV et Louis XIII par les meilleurs mineurs de l'Europe, à savoir des Hongrois et des Allemands, semblaient prouver l'abondance des gisements métalliques en France et spécialement dans les provinces de Languedoc, de Rouergue et de Foix. On signalait l'existence de quarante-cinq mines diverses, de

1. Colbert à l'intendant du Dauphiné, avril 1679; *Lettres*, IV, p. CXXX.
2. Discours au roi sur les manufactures (1663); *Lettres*, II, CCLX et sq. — Mémoire au roi (1679), *Lettres*, VII, 288.

plomb, cuivre, fer, or, argent dans le dernier de ces pays; de cinquante dans le premier, de huit dans le second; au total, plus de cent gisements de toute espèce, parmi lesquels onze de cuivre, neuf de plomb et un de zinc[1]. Depuis 1640, le renom des richesses minières de cette région n'avait fait que s'accroître. En 1667, on affirmait au ministre qu'en quatre mois et en dépensant seulement 144,000 livres, les quatre mines de Mas-Cabardès, de la Rade, de Lanet et de Davejean, dans la Montagne-Noire et les Corbières, pouvaient donner 800 quintaux de plomb, 300 marcs d'argent et une forte quantité de cuivre[2]. Les hommes les plus compétents s'y trompèrent. L'ingénieur Clerville avait cru pouvoir répondre d'un rendement de 1 million de livres pesant en cuivre net pour les mines exploitées des trois provinces[3]. Un autre ingénieur, La Feuille, aussi fort estimé de Colbert, croyait à « un profit » de 100 % dans la recherche du cuivre seul[4].

C'est sur la foi de ces renseignements que Colbert fonda, avec le concours des financiers les plus riches du royaume, la Compagnie royale des mines et fonderies du Languedoc en 1666. Elle devait mettre en exploitation les gisements de plomb et de cuivre de cette province, ceux du Rouergue et du pays de Foix, et établir des fonderies pour épurer le minerai. Les premiers directeurs de l'entreprise, le célèbre ingénieur Clerville, et les financiers Pennautier et Riquet, envoyèrent en Allemagne un ingénieur de Carcassonne, nommé Chénier, pour étudier le système d'exploitation des mines du Harz et de la Saxe. Dès les mois de juin et de juillet 1666, Chénier, de retour de sa mission, commençait les travaux. En dix-huit mois, avec

1. *La Restitution de Pluton*, par la baronne de Beausoleil, in-12 de 175 pages (adressé à Richelieu et à Louis XIII), 1640; *Recueils poitevins*, in-12; Bibl. munic., Poitiers, pp. 16 à 23, 149, 168.

2. Adviz de César d'Arcons sur les mines métalliques dont il a eu la direction pour le service du roy (1667), dédié à Colbert, publié par Gobet, *Les anciens minéralogistes du roi de France*, Paris, 1767 (?), 2e partie, p. 422, et cité par Clément, *Lettres*, IV, p. cxxv.

3. Colbert à Clerville, 27 septembre 1669, et à La Feuille, 13 octobre; *Lettres*, IV, 433.

4. Colbert à La Feuille, 18 octobre 1669; *Lettres*, IV, 436.

une dépense de moins de 50,000 livres, il établit une vingtaine d'ateliers dans le Gévaudan, les Corbières, le Rouergue. Les principaux étaient ceux de la Combe de Montfort, près de Gincla, pour le cuivre, dans le diocèse d'Alet; de Cals, de Couiza, de Palairac, de Fourques, de Lanet, d'Auriac, de Mouthoumet et de Tuchan pour le cuivre, de Davejean pour le plomb, dans le diocèse de Carcassonne[1]. Deux fonderies avaient été organisées, l'une à Cals[2], l'autre à Gincla. On projetait l'établissement d'une troisième à La Roque-du-Fa, près de Mouthoumet[3]. On avait appelé des mineurs allemands; on avait demandé à l'intendant de Franche-Comté un habile[4] prospecteur appelé le Grand Corps, qui habitait à Château-Lambert[5]. L'intendant d'Alsace avait dû envoyer par ordre en Languedoc les meilleurs ouvriers des mines de Giromagny. Enfin, on avait sollicité Colbert pour qu'il fît venir de Suède des mineurs habitués à la recherche des filons de cuivre et de plomb, et au traitement du minerai[6]. Des magasins avaient été établis à Narbonne pour recevoir et expédier le cuivre et le plomb épurés, destinés surtout à alimenter l'arsenal de Toulon et les chantiers des bâtiments du roi au Louvre ou à Versailles[7]. Un programme de travaux était dressé par l'ingénieur Chénier pour l'ouverture des mines de cuivre du Conflans et du Fenouillèdes[8], du Cabardès,

1. Lettres et mémoire de l'ingénieur Chénier remis à Colbert, 20 novembre 1668; *Lettres*, IV, 581, 583, 587, 588. — Pennautier à Colbert, 20 octobre 1666; *Lettres*, VII, 450.

2. G. Martin, *op. cit.*, qui a donné sur ce sujet quelques renseignements insignifiants, place à tort Cals dans le pays de Foix.

3. Cardillat, inspecteur de la Compagnie à Colbert, 2 octobre 1668. — Mém. de Chénier, novembre 1668; *Lettres*, IV, 580, 587, 588.

4. Mém. de Chénier à Colbert, 20 novembre 1668, *Lettres*, IV, 581.

5. Pennautier à Colbert, octobre 1666; *Corresp. admin.*, III, 787, 799, 803, 804.

6. Pennautier à Colbert, 20 octobre 1666; *Lettres*, VII, 450. — *Corresp. admin.*, III, 799, 804.

7. Même lettre. — Mém. de Chénier, novembre 1668, *Lettres*, IV, 587, 588. — Colbert à Clerville, 3 juillet 1669, *Lettres*, IV, 424, note 1.

8. Mines de Gincla, la Borde del Rey, la Vielle, la Caunil, Campoussy, Mosset et Escarro.

des diocèses de Béziers et de Saint-Pons [1], du pays de Foix [2], du Rouergue [3], du Gévaudan [4], ainsi que des mines de plomb de la Caunette, de Villeneuve, de Largentière et de Villefort [5].

C'est alors qu'un des actionnaires de la Compagnie des mines, Bachelier, oncle de Colbert, vint prendre la direction de l'entreprise, accompagné d'un Suédois nommé Besch, fort habile dans la connaissance des filons de cuivre et de plomb, et dans l'art de fondre les minerais. Bachelier et Besch suspendirent aussitôt les travaux entrepris dans les Corbières, jugeant que le rendement de ces mines était insuffisant. Ils allèrent explorer celles du Rouergue et du pays de Foix qu'ils jugèrent d'abord meilleures (1668) [6]. Mais pendant plus d'un an le désordre fut à son comble. On renvoya les anciens inspecteurs de la Compagnie, on négligea les fonderies, on mécontenta le personnel ouvrier [7]. Cependant, dans la première moitié de 1669, l'entreprise parut entrer en bonne voie. Colbert avait fondé de grandes espérances sur la capacité de Besch « pour établir en France » l'exploitation et la fonte des minerais de plomb et de cuivre, « et pour rendre ce travail utile et avantageux à l'État et à la province de Languedoc ». Il lui faisait espérer un établissement lucratif; il lui demandait de faire venir d'autres ouvriers de Suède et d'attirer leurs femmes, pour mieux retenir les maris [8]. On reconnut et on essaya

1. Mines de Davejean, Couiza, Palairac, Fourques, Lanet, Auriac, Mouthoumet, Castillac, Boissière, Campols, Bonnefon, Allan, Delpy, Triols, la Vernière, Cabrières, Minerve, Colombières.

2. Mines de Montgaillard, Cadarcet, la Bastide-de-Sérou, Larbont, Castelnau de-Durban. Saint-Paul, Tarascon, Saint-Béat, Montségur, Artinia, Gudanne.

3. Mines de Laguépie, Versols, Vareilles.

4. Mines de Florac, cuivre; Charrelou et Boisclar, Crouzet et Villefort, plomb argentifère.

5. Mém. de Chénier, novembre 1668; *Lettres*, IV, 587, 588.

6. Besch et Bachelier à Colbert, 1er et 10 octobre 1668; État sommaire des mines par Chénier, 20 novembre 1668 ; *Lettres*, IV, 581, 583.

7. Cardillat et Chénier à Colbert, octobre-novembre 1668 ; *ibid*.

8. Instructions de Colbert à l'ingénieur La Feuille, 9 juin 1669 ; à Clerville, 24 mai ; *Lettres*, IV, 329, 331, 424, etc.

d'exploiter vingt-cinq gisements miniers dans les Corbières[1], le Rouergue[2], le pays de Foix[3], le diocèse de Saint-Pons et le Vivarais[4]. La plupart contenaient du cuivre. Les mines de plomb, moins nombreuses, étaient celles de Cals, de Largentière, de Sainte-Barthe, de Brassac, des Bains-de-Rennes, cette dernière dans le diocèse d'Alet[5]. On maintint la fonderie de Cals pour le plomb et celle de Gincla pour le cuivre; celle-ci comprenait deux fourneaux de fonte et une affinerie[6]. On comptait surtout sur le rendement des mines de Cals (diocèse de Carcassonne), de celles du pays de Foix (La Bastide et Gudanne) et du Rouergue (Montels, Najac et Laguépie). Besch affirmait également que l'exploitation des mines du diocèse de Saint-Pons serait avantageuse[7]. Colbert ne cachait pas « sa joie ». Il pardonnait au Suédois les détournements dont on l'accusait. Il donnait l'ordre de travailler aux fonderies sans relâche. Il voyait déjà le royaume affranchi du tribut qu'il payait à la Suède et à l'Angleterre[8]. Tout changea lorsque Clerville, chargé de l'inspection des travaux, vint signaler au ministre les désordres de la direction de Besch et les incertitudes qu'offrait l'exploitation des mines[9]. L'ingénieur La Feuille, chargé d'un examen approfondi de ces travaux, aboutissait à des conclusions non moins pessimistes[10]. Toutefois, le contrôleur général s'obstine à espérer; il « demeure en

1. Mines de Mosset, Cals, la Borde-del-Rey, Gincla, Labaure, Davejean, Lanet, Couiza, Fourques, Palairac, Saint-Polycarpe près La Grasse, Bains-de-Rennes.

2. Mines de Laguépie, Najac, Saint-Félix-de-Sorgues.

3. Mines de Montaut, Maucoustat, Larbont.

4. Le Chastanier, Vidal, Moret, la Goute-de-Paris.

5. Liste et carte des mines du Languedoc, 1669; Bibl. nat., *Mélanges Clairambault*, t. CCCCLXIV, f°s 189-213, et *Cinq Cents de Colbert*, t. CXXIII, f° 50; cf. *Lettres*, IV, 589, 593.

6. Liste des mines citée ci-dessus et correspondance citée ci-dessous.

7. Colbert à Clerville, 24 mai et 3 juillet 1669; à Besch, 27 juin; à La Feuille, 11 juin; *Lettres*, IV, 424, 425, 426, 424, note 1.

8. Colbert à Clerville, 3 et 19 juillet 1669; *Lettres*, IV, 424, note 1, 426, 427.

9. Colbert à Clerville, 19 et 27 juillet 1669; *ibid.*, IV, 426-427.

10. Colbert à La Feuille, 16 août 1669; *ibid.*, IV, 432.

repos », dit-il, sur les assurances qu'on lui a données. Il compte sur l'adresse de Besch pour surmonter les difficultés. Il veut que l'on continue les travaux des Corbières, des gisements de Foix et du Rouergue, qu'on établisse une troisième fonderie dans ce dernier pays[1]. Puis, il se résigne à abandonner les mines les moins bonnes. Il ordonne de concentrer les efforts sur trois points : à Cals, aux gisements de Saint-Pons et à ceux de Laguépie ou de Najac en Rouergue. On abandonnera ceux du pays de Foix. « La réunion des ateliers et un travail assidu » lui font toujours espérer le succès pour l'exploitation des minerais de cuivre[2] : « A l'égard des mines de plomb, ajoute-t-il, il faut « toujours les cultiver, quand il n'y aurait que les frais « à retirer, parce qu'il est toujours avantageux d'en avoir « dans le royaume[3]. » Toutefois, comme il n'abandonne rien au hasard, il prescrit à La Feuille et à Besch une nouvelle exploration des filons, et des épreuves minutieuses constatées par procès-verbaux dans la fonderie de Cals, pour connaître le rendement des minerais de cuivre et de plomb[4]. Les expériences se prolongèrent d'octobre 1669 à mars 1670. Elles laissèrent peu d'espoir sur « le succès des mines[5] ». Colbert enjoint cependant de procéder à une dernière recherche des bons gisements et à de nouvelles épreuves pour la fonte des minerais. Il lui en coûte de renoncer à une entreprise « aussi avantageuse[6] ». Il a une sorte d'accès de joie quand on lui annonce la découverte d'un bon filon dans le

1. Colbert à Clerville, 19, 27 juillet, 2 août; à Besch, 2 août 1669; *ibid.*, IV, 428-430.

2. Colbert à La Feuille, 16 août, 20 septembre; à Clerville, 27 septembre; à Besch, 6 septembre et 6 octobre 1669; *Lettres*, IV, 432, 433, 436.

3. Colbert à La Feuille, 18 octobre 1669; *Lettres*, IV, 436.

4. Colbert à La Feuille, 30 août, 6 septembre, 20 septembre, 18 octobre 1669; *Lettres*, IV, 336, 432, 436.

5. Colbert à La Feuille, 18 octobre, 8 novembre, 30 novembre, 28 décembre 1669, 15 février, 8 mars 1670; Clerville à Colbert, 16 décembre 1669; *Lettres*, IV, 339, 436, 439, 441, 443, note 1.

6. Colbert à Pennautier, 22 mars 1670; à La Feuille, 7 avril 1670; *Lettres*, IV, 442, 443.

Rouergue[1]. Mais bientôt Besch lui-même, dont les rapports optimistes avaient contribué à entretenir les illusions du ministre, dut avouer qu'il n'y avait pas à espérer de rendement avantageux des minerais du Languedoc. En décembre 1670, le licenciement des ouvriers était décidé. Colbert renonçait à un projet dont l'exécution lui paraissait désormais impossible[2]. Vainement l'ingénieur Chénier proposa-t-il alors de former une nouvelle Compagnie. Il se faisait fort, si le roi voulait dépenser « un million aux mines, de trouver dans trois ans à « perpétuité dans le royaume ce que les estrangers y pou- « voient fournir de métaux précieux[3] ». Il s'engageait à reprendre les travaux des Corbières, du pays de Foix et de Saint-Pons[4]. On jugea sa proposition chimérique. Le 20 février 1671, les travaux furent arrêtés. La Compagnie vendit le plomb et le cuivre qui restaient à Cals. Elle congédia avec le concours du Trésor les ouvriers français et allemands, en payant intégralement leurs salaires, et les travaux ne furent jamais repris[5].

Sans doute, l'absence d'unité dans la direction de l'entreprise; l'incompétence des financiers qui en avaient été chargés[6]; les rivalites entre Bachelier, d'une part, représentant des actionnaires pressés d'obtenir des résultats rémunérateurs, et Clerville de l'autre, préoccupé surtout d'assurer une bonne exploitation technique[7]; le luxe du personnel supérieur, souvent incapable[8]; l'économie mal entendue alternant avec

1. Colbert à Besch, 13 septembre 1670; *Lettres*, IV, 446.

2. Colbert à Besch, 6 décembre 1670; *Lettres*, IV, 446.

3. Projet du sieur Chénier (1670 ?); *Mélanges Clairambault*, t. CCCCLXIV, f° 265, Bibl. nat.; *Lettres*, IV, 589.

4. Proposition du sieur Chénier, 1670; *Lettres*, IV, 592.

5. Colbert à Pennautier, 20 février et 20 mars 1671; *Corresp. admin.*, III, 876; *Lettres*, IV, 446, 592, note 1.

6. Mémoires de Chénier, nov. 1668 (*Lettres*, IV, 581 et sq.); Colbert à Pennautier, 20 mars 1671 (*Lettres*, IV, 591, note).

7. Chénier à Colbert, 20 nov. 1668 (*Lettres*, IV, 581 et suiv.); Cardillat à Colbert, 2 octobre 1668; Clerville à Colbert, 27 sept. 1669 (*Lettres*, IV, 580, 434).

8. Etat sommaire des mines du Languedoc (par Chénier), nov. 1668. *Lettres*, IV, 583, 421 et sq. (Colbert à Clerville).

le gaspillage[1]; l'insuffisance du nombre des ouvriers[2], peut-être d'autres causes encore mal connues avaient contribué à amener l'échec de l'établissement projeté par Colbert. Mais la principale paraît avoir été l'erreur générale, que l'expérience seule dissipa, sur la prétendue richesse des mines de cuivre et de plomb du Languedoc. Au lieu de filons riches, on n'y trouva que des gisements médiocres ou pauvres, dont les procédés d'affinage alors imparfaits ne permettaient même pas de tirer entièrement parti. L'ingénieur Chénier prétend, il est vrai, qu'en 1668 on fondait à Cals en un seul mois 40 à 50 quintaux de cuivre, ce qui, sur un total de 300 jours ouvrables, eût représenté une production de 600 à 750,000 livres pesant. Cette même fonderie avait donné 110 quintaux de beau plomb en un mois[3]. Ce fut là, sans doute, un résultat tout à fait exceptionnel. Colbert lui-même n'éspérait tirer, pour l'année 1669, des fonderies de la Compagnie, que 166,000 livres pesant de cuivre *net*[4]. Il put se rendre compte de l'énorme écart qui existait entre ses prévisions et la réalité, lorsqu'il apprit que, pour neuf mois de l'année, on était parvenu à peine à produire 3,700 quintaux, c'est-à-dire 185,000 livres pesant de cuivre *brut*[5]. Si l'on ajoute que l'on consommait une forte quantité de charbon pour la fonte et que le déchet du minerai était énorme[6], on comprendra combien fut sage la résolution finale de Colbert.

1. Même rapport, *ibid.*
2. *Ibid.*, et IV, 581.
3. Mémoire de Chénier intitulé : Etat sommaire, etc., 1668. (*Lettres*, IV, 586.)
4. Colbert à Clerville, 27 septembre, et à La Feuille, 13 octobre 1669. (*Lettres*, IV, 433.)
5. Colbert à La Feuille (13 octobre 1669), *Lettres*, IV, 433.
6. Mém. de Chénier, nov. 1668; *Lettres*, IV, 585-586. — Basville (*Mém. mss.*, f° 86) qui, d'ailleurs, donne la date érronée de 1672 pour la formation de la Compagnie des mines, dit qu'on ne découvrit que quelques veines de cuivre bientôt perdues et qui ne couvrirent pas les frais. A Laguépie, l'irruption des eaux dans les galeries aurait forcé les mineurs allemands à se retirer. (Rapport de Vallat, subdélégué d'Albi, 1744; *Arch. dép.*, *Hérault*, C 2706.)

IV.

Pour faire vivre ces grandes entreprises industrielles, le ministre de Louis XIV, profitant des timides essais tentés à l'époque de Henri IV et de Louis XIII, imagine de grouper les moyens d'action, entrepreneurs, capitaux, ouvriers, en vue d'une production intense et perfectionnée. Les manufactures royales organisées en Languedoc sont donc placées sous la direction de Sociétés ou Compagnies, semblables à celles que l'on organise alors pour le commerce extérieur. Colbert pense que les particuliers ne possèdent ni l'esprit d'initiative, ni l'audace, ni les ressources nécessaires pour des expériences d'une vaste portée, ni la patience et le désintéressement exigés pour la fabrication de produits soignés[1]. Ce n'est pas qu'il eût, à l'égard de ces puissantes associations, des sentiments d'une tendresse exagérée. Il est persuadé qu'elles sont incapables de bonne administration, qu'elles ne sauraient exploiter une industrie économiquement[2]. Cette opinion était fondée à une époque où l'expérience faisait défaut aux grands entrepreneurs de fabriques. Il les considère seulement comme des pionniers qui ouvriront la voie et qui attireront les « marchands » vers les entreprises nouvelles, jusqu'au jour où l'on pourra « diviser » entre ceux-ci les établissements que les compagnies auront créés[3]. Si elles échouent, on fait leur oraison funèbre sans un mot de regret. Si on les relève et si on les soutient, c'est uniquement parce que « le bien général le requiert[4] ». Elles sont des « expédiens » nécessaires[5]. Leur héritage est dévolu d'avance, dans la pensée du descendant des drapiers de Reims, à ces négociants « particuliers » qu'il

1. Colbert à Charrier, 9 déc. 1644, *Corresp. admin.*, III, 666. — Colbert à l'intendant Chamillart, 24 oct. 1670 ; à d'Aguesseau, 18 sept. 1682 ; *Lettres*, IV, 446 ; VII, 298.

2. Colbert à Bouchu, 17 sept. 1672, 17 oct. 1674 ; *Lettres*, II², 689.

3. *Ibid.*, et à Arnoul, intendant des galères, 25 sept. 1671 ; *Lettres*, III¹, 399.

4. Colbert à d'Aguesseau, 26 août 1682 ; *Lettres*, VII, 296.

5. Colbert à d'Aguesseau, 18 sept. 1682 ; *Lettres*, VII, 298.

préfère et dont il soutient au fond les intérêts pour l'avenir[1]. Une sorte de méfiance instinctive semble prémunir les gens d'affaires contre les desseins secrets du ministre. Ce n'est, en effet, que par la contrainte, tantôt ouverte, tantôt déguisée, qu'on parvient à les faire entrer dans les Compagnies industrielles. Le négoce montre d'ailleurs les mêmes répugnances. Vainement, en 1682, essaie-t-on d'attirer dans les sociétés de Saptes et de Villenouvette des marchands du Languedoc, en abaissant à 7 ou 8,000 livres la valeur des actions[2]. On ne parvient à en recruter quelques-uns qu'en faisant agir des personnages officiels, tels que l'intendant d'Aguesseau et le trésorier Pennautier[3], et en mettant en mouvement le contrôleur général ou le roi lui-même. Aussi ne voit-on guère figurer parmi les membres des Compagnies, qui exploitent les entreprises officielles en Languedoc, que des fonctionnaires et surtout des financiers, traitants, trésoriers, receveurs généraux, fermiers des droits du roi, tous placés plus ou moins directement sous l'autorité du pouvoir central.

On a pu, à l'aide de longues et minutieuses recherches, reconstituer ici la physionomie et retrouver les noms d'un bon nombre de ces promoteurs involontaires des grandes industries languedociennes au temps de Colbert. A leur tête, il faut placer Pierre-Louis Reich, seigneur de Pennautier, descendant d'une vieille famille qui avait marqué à Carcassonne dans le négoce, les charges municipales[4] et les charges financières. La Bourse des Etats, c'est-à-dire l'office de trésorier général des Etats de Languedoc, était, depuis 1617, héréditaire dans sa maison[5], et Pen-

1. Lettres à Bouchu, 1672, 1674, et à Arnoul, précitées; à d'Aguesseau, 8 sept. 1682.

2. Colbert à d'Aguesseau, 18 sept. 1682 (*Lettres*, VII, 298), 9 déc. 1682 (*Lettres*, II², 741).

3. *Ibid.*, Colbert à d'Aguesseau, 24 juin 1682; *Lettres*, II², 734.

4. Liste des consuls de Carcassonne, 1580, 1629, 1636. — R. P. A. Bouges, *Hist. ecclés. et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*, in-4°, 1741, pp. 484, 487.

5. Quittance du 18 décembre 1617 (Bernard de Reich, seigneur de Pennautier), *Arch. munic. Toulouse*, AA. 22, n° 85. — Clément (*Lettres*

nautier lui-même, en l'exerçant soixante ans[1], y trouva le moyen d'accroître son énorme fortune[2]. L'amitié de Bonzi lui avait permis d'y ajouter la charge lucrative de Receveur général du clergé de France[3], et ces deux offices lui valaient un revenu annuel de 120,000 livres[4] (600,000 francs de notre monnaie en valeur relative). « C'était, dit Saint-Simon, un grand homme, très bien fait, fort galant et fort magnifique, respectueux et très obligeant[5]. » Ayant des amitiés partout, dans la haute finance qui se recrutait parmi ses commis[6], dans la haute magistrature parisienne où il avait établi sa sœur[7], dans le clergé qui lui savait gré de son orthodoxie dévote et de ses services discrets[8], dans la haute noblesse et

de Colbert, II, 507, note 1) se trompe donc en disant que la charge de trésorier général de la Bourse de Languedoc n'appartenait aux Pennautier que depuis 1650; ils la possédaient depuis 1617 au moins. — Saint-Simon (*Mém.*, éd. Chéruel, IX, 418), fait de Pennautier, à ses débuts, un « petit caissier », également à tort.

1. *Mém. de Saint-Simon*, IX, 418.

2. Il était « prodigieusement riche », dit Saint-Simon.

3. Michelet, *Histoire de France*, édit. de 1867, in-8°, XIII, 184-192, à propos de l'affaire de la Brinvilliers, trace de Pennautier un portrait en grande partie fantaisiste, d'après les factums.

4. La charge de receveur général du clergé valait 60,000 livres de revenu (Michelet, XIII, 184), celle de trésorier de la Bourse des Etats de Languedoc autant, la province lui allouant, à titre d'intérêts de ses avances sur les tailles, 68,000 livres au moins par an. (Avis des Etats sur les projets de réforme financière, 1683, publié par Roschach, *Hist. de Lang.*, éd. Privat, XIV, 1282.) Les trésoriers de la Bourse devaient verser un cautionnement de 50,000 livres. Procès-verb. mss. des Etats, 1635. *Arch. Tarn*, C, 61.

5. *Mém. de Saint-Simon*, IX, 418.

6. De ses bureaux sortirent les fameux financiers Belleguise et Crozat (*Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Régnier, t. IV; *Mém. de Saint-Simon*, IX, 418). Pennautier lui-même avait été taxé par la Chambre de justice, en 1664, à une amende de 38,154 livres, en compagnie des grands financiers du temps (*Liste des traitans condamnés*, publié par P. de Faucher, *Roquesante, un des juges de Fouquet*, in-8°; Aix, pp. 274-276).

7. Sa sœur avait épousé M. Le Bours, conseiller à la grand'chambre du Parlement de Paris. (*Clefs* des *Caractères* de La Bruyère, chap. *des jugements*, édit. Servois, t. II.)

8. Michelet (XIII, 184, 187, 192) en fait même, à tort, une sorte de Tartuffe « bon personnage... aux pensées pieuses, vivant *hors du monde* »,

parmi les mondains qu'il aidait volontiers de sa bourse et conviait à sa table[1], soupçonné par le public, à cause de sa prodigieuse fortune, d'opérations de magie, il sut se tirer « plus blanc que neige » de la fameuse affaire Brinvilliers, où il avait été un instant compromis. Colbert lui même, l'archevêque de Paris Harlay, le cardinal Bonzi, « un nombre infini d'amis d'importance » le sortirent de ce mauvais pas[2]. Si « le plus grand malheur, après celui d'être convaincu d'un crime est souvent d'avoir eu à s'en justifier[3] », Pennautier ne s'en aperçut guère. Il continua jusqu'en 1711, c'est-à-dire jusqu'à un âge avancé, son existence de grand financier homme du monde, souple et insinuant, âpre à l'occasion, mais aussi libéral et magnifique; recevant à Paris, dans son hôtel des Vieux-Augustins, les Sévigné, les Marsan, les Lamoignon[4]; passant en Languedoc, dans son beau domaine de Pennautier, à une heure de Carcassonne, une existence de fêtes et de plaisirs, invitant à sa table seigneurs et « belles dames », les promenant dans son jardin et son parc dessinés par Le Nôtre, sur les bords du Fresquel; faisant jouer la comédie pour son divertissement et celui de ses amis[5]. Ce financier généreux devint facilement l'auxiliaire des plans de Colbert. Principal

parce qu'on aurait trouvé dans son oratoire une tête de mort; ce portrait est en grande partie faux. Pennautier avait pour amis les archevêques Harlay et Bonzi (*Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Ad. Régnier, IV, 507, 541, 542).

1. Saint-Simon, *Mém.*, IX, 418, et *Lettres de Mme de Sévigné*, citées ci-dessous.

2. Sur cette affaire, détails nombreux dans *Lettres de Mme de Sévigné* (20 juin au 11 sept. 1776), IV, pp. 497, 504, 507, 526, 529, 534, 537, 531, 542, 552; V, pp, 2 et 58. Il « est trop riche pour être condamné », disait Gramont, et Mme de Sévigné croit que Pennautier dépensa 300,000 écus pour se sortir de ce mauvais pas.

3. La Bruyère, *Caractères*, chap. *des jugements* (réflexion qui se rapporte, d'après les clefs, à l'affaire Pennautier), tome II, éd. Servois.

4. *Lettres de Mme de Sevigné*, IV, 552, note 2; X, 372 (14 mars 1696); — *Mém. de Saint-Simon*, IX, 418.

5. Description de Pennautier, dans le *Mém. ms. sur l'Etat du Languedoc* (1674), ms. de Toulouse, nº 603, fº 81 vº. — *Voyage de Chapelle et Bachaumont*, édit. de 1826, in-8º, p. 31 (1656). — Trouvé, *Essai hist. sur les Etats de Languedoc*, in-4º, I, 196.

actionnaire de la Compagnie des mines et fonderies[1], bailleur de fonds et caution de la Compagnie de Saptes[2], membre influent des deux Compagnies du Levant qui assuraient la vente des draps du Languedoc, organisateur du Syndicat qui, en 1682, entreprit l'exploitation de Saptes et de Villenouvette[3], il montra dans ces diverses missions un dévouement sans bornes, une souplesse, une habileté qui ne se démentirent jamais. Il fut en quelque sorte l'instrument intelligent, empressé et docile du grand ministre, le fondé de pouvoirs officieux qui eut constamment la direction ouverte ou occulte des entreprises industrielles tentées dans la province.

Il eut pour émule un autre traitant languedocien, aussi hardi que lui, mais moins prudent, et dont la chute fut non moins retentissante que la fortune. C'était l'organisateur de cette Compagnie de Villenouvette qui entreprit avant 1674, sur un pied magnifique, la fabrication des draps du Levant. Il se nommait André Pouget. Greffier en chef héréditaire civil et criminel de la Cour des aides de Montpellier et conseiller secrétaire du roi[4], Pouget paraît avoir été un brasseur d'affaires entreprenant, un spéculateur aventureux, d'ailleurs trop avisé pour ne pas s'offrir « à servir utilement » le roi et son ministre[5]. Intéressé dans la fourniture des vivres de la marine avec les célèbres munitionnaires Berthelot, fermier des gabelles du Languedoc, associé avec Riquet pour la construction du canal du Midi, il avait risqué dans cette dernière entreprise jusqu'à 600,000 livres (3 millions)[6]. Mais s'il semble avoir été un financier habile, il se montra médiocre entre-

1. *Lettres de Colbert*, IV, 425 (liste des actionnaires, 19 décembre 1668).

2. Comptes des bâtiments du roi, I, 371 ; II, 401. Voir ci-dessus.

3. Colbert à d'Aguesseau, 24 juin 1682; *Lettres*, II, 2734, et autres pièces analysées ci-dessus.

4. Enregistrement des provisions de greffier (1670) et de conseiller de la Cour des aides en faveur d'A. Pouget (1676), *Arch. Dép. Hérault*, B 376, 381. — Lettres pat. de juillet 1677, cotées ci-dessus.

5. D'Aguesseau à Colbert (mai 1679) et Colbert à d'Aguesseau (11 mai); *Lettres*, IV, 385.

6. Colbert à d'Aguesseau, 17 mai, 6 sept. 1679; 7 octobre, 31 nov. 1680; *Lettres*, IV, 385, 336, 389, 390, 391, 392.

preneur d'industrie. Villenouvette le ruina, et il faillit entraîner dans sa faillite, en 1681, la fortune même des Riquet[1].

On rencontre sans étonnement dans cette galerie de traitants, auxiliaires des plans industriels de Colbert, le plus fameux de tous, Pierre-Paul Riquet, l'entrepreneur du canal du Midi. Il était alors fermier général des gabelles du Languedoc et du Roussillon. Jovial, insinuant, expansif, vaniteux, énergique, doué d'une intelligence vive, pénétrante et prompte, d'ailleurs souple avec les grands, dur aux petits, âpre au gain, ambitieux et intéressé[2], il n'était pas homme à compromettre l'avenir de sa famille qui fut prodigieux en refusant de s'associer aux plans du contrôleur général. Aussi entra-t-il dans la Compagnie des mines et fonderies, s'efforçant au début de lui donner une bonne direction et s'intéressant à son succès[3].

Toute autre fut l'attitude d'un grand nombre de financiers qui ne firent partie de cette Société qu'à leur corps défendant, hantés de l'idée d'en sortir au plus tôt, négociant sous main la vente de leurs actions[4], se laissant arracher en soupirant des subsides irréguliers[5], souhaitant au fond du cœur la ruine rapide d'entreprises dont ils n'attendaient aucun bénéfice[6]. Tels étaient Le Secq, fermier de l'équivalent et trésorier de la Bourse des Etats, collègue de Pennautier[7],

1. Colbert au même, 29 mai, 6 juin 1681; *Lettres*, IV, 395, 397.

2. Sur Riquet et son caractère, *Lettres de Colbert*, t. IV. — Roschach, *Hist. de Languedoc*, XIII, 454, 458, 511, 512. — Saint-Marc, *l'Entreprise du canal du Midi* (*Annales Fac. Let. de Bordeaux*, X, 88, 43, etc.).

3. Mém. de Chénier, nov. 1668; *Lettres de Colbert*, IV, 582. — Liste des actionnaires précitée.

4. Par exemple Lesecq; *Mém. de Chénier* à Colbert, nov. 1668; *ibid.*, IV, 582, note 1.

5. Etat sommaire des mines du Languedoc; Mém. de Chénier, nov. 1668; *Lettres*, IV, 583, et correspondance de Colbert analysée ci-dessus.

6. *Ibid.*, et notamment mémoire de Chénier, 1668.

7. Liste des actionnaires, précitée. Lesecq est mentionné dans les *Lettres de Colbert*, IV, 74, 582, note 1; dans l'*Hist. de Lang.*, 394, note 5. Il figure parmi les traitants condamnés par la chambre de justice (liste dans Faucher, *op. cit.*, p. 274). Son fils devient comte de Montaut (mention dans *Procès-v. mss. des Etats* 1693. *Tarn*, C. 87).

et d'autres traitants dont on retrouve les noms sur les listes de la Chambre de justice : le Trésorier général de la marine Pellissary, l'ami de Gourville et d'Hervart, le Mécène des académiciens[1]; Dalibert, le contrôleur général de la maison des ducs d'Anjou et d'Orléans, charge de 30,000 écus, et l'associé de la Manufacture royale des bas de soie[2]; d'autres, plus obscurs : les riches des Allus[3], Bouyn ou Beruin[4], Bryais[5], Sollu, ce dernier fort chansonné pour ses aventures conjugales[6]. A côté d'eux, le groupe des receveurs généraux qui avaient eu maille à partir avec les juges de Colbert[7] : de La Croix, receveur général de Paris ou de Moulins[8]; Bachelier, l'oncle même du ministre, receveur général d'Orléans, actif, infatigable, mais dur, autoritaire, violent et brouillon[9]; de Saint-André, receveur général à Lyon[10]; et enfin ce Sonning, receveur général de Paris, connu pour sa grande for-

1. Sur ce financier, *Mém. de Gourville*, coll. Petitot, t. LII, p. 307. — *Lettres de Mme de Sévigné*, III, 400. — *Lettres de Colbert*, III, 74, 112, etc. — Walckenaër, *Vie de Mme de Sévigné*, V, 128, 129.

2. Sur Dalibert : liste des actionnaires précitée; liste des traitants condamnés (Faucher, p. 274); *Lettres de Colbert*, I, 170; IV, 125; VII, 404, etc.

3. Des Allus : liste des actionnaires de la Compagnie des mines, précitée; liste des traitants condamnés en 1664 (taxé 430,499 liv.).

4. Liste des actionnaires. — Liste des traitants (taxé 885,559 liv.).

5. *Ibid.*, taxé 83,333 liv.

6. *Lettres de Mme de Sévigné*, III, 160, 161. — Liste des actionnaires de la Compagnie des mines. — Liste des traitants condamnés (taxé 108,963 liv.). Mme Sollu était la maîtresse du marquis de Villeroi.

7. Liste des traitants condamnés (1664); liste des receveurs généraux du temps de Colbert. — *Lettres de Colbert*, II, 277.

8. Sur ces listes, il y a, en effet, deux receveurs généraux nommés de La Croix (celui de Paris, taxé 291,964 liv.; celui de Moulins, 124,290 liv.); celui de Moulins réside à Paris, rue Saint-Antoine (*Livre commode des adresses de Paris*, 1691, par A. Du Pradel, publié par Ed. Fournier; in-12, I, p. 36).

9. Sur Bachelier, liste des actionnaires; listes des receveurs; des traitants condamnés (taxé 4,500 l.); *Lettres de Colbert*, IV, 425, 581, 585 et ci-dessus. — *Livre commode des adresses*, I, 35 (en 1691 demeure à Paris, rue de la Corderie).

10. Liste des actionnaires; liste des receveurs généraux. — *Lettres de Colbert*, II, 277, 232, note 1.

tune, son luxueux hôtel de la rue de Richelieu, ses liaisons avec les gens de lettres, ses succès galants, et surtout par cette vanité naïve qui l'avait poussé à germaniser un nom parisien dans la créance « que venir de bon lieu c'est venir de loin[1] ». Auprès de ces actionnaires de la Compagnie des mines, il convient de placer en bonne compagnie le principal entrepreneur de Saptes et de Villenouvette[2], le fermier général des aides et domaines Thomé[3], que la malignité publique voulut reconnaître dans ce portrait des *Caractères* : « Un homme d'un petit génie..., qui ne rêve qu'à une seule chose qui est de s'avancer... Est-ce donc un prodige qu'un sot riche et accrédité[4] ? » Sots ou gens d'esprit, les hommes de finance fournirent bon gré mal gré à Colbert les fonds de ses entreprises industrielles pour la majeure part.

On ne rencontre guère, en effet, dans ses Compagnies qu'un nombre restreint d'actionnaires appartenant à d'autres catégories sociales. Tels furent ce syndic général des Etats de Languedoc, Roux de Montbel, qui n'entra dans la Compagnie des mines que pour regagner les bonnes grâces du pouvoir[5], ou encore le célèbre chevalier de Clerville, le rival de Vauban[6]. Parmi les marchands, les Parisiens sont les plus nombreux, faisant preuve de cette hardiesse, de cette largeur d'esprit qui contraste trop souvent avec la prudence routinière et l'étroitesse d'intelligence de la province. On vit aussi figurer dans la Compagnie de Saptes un riche négociant de Paris qui s'était fait également remarquer comme l'un des neuf princi-

1. Listes précédentes. *Livre commode des adresses*, I, 33. — Desnoiresterres, *les Cours galantes*, III, 269. — La Bruyère, *Caractères* (De quelques usages), éd. Servois, t. Ier, et clefs, t. II.

2. Voir ci-dessus.

3. *Livre commode des adresses*, p. 33 (Thomé demeure à Paris, rue des Fossez-Montmartre).

4. La Bruyère, *Caractères* (chap. *Des biens de fortune*), éd. Servois, t. Ier, p. 493, et clefs, t. II.

5. Liste des actionnaires. — *Lettres de Colbert*, IV, 44-45 (Colbert à Besons, 5 mars 1666.)

6. Sur Clerville, *Lettres de Colbert*, IV, 425, 319, 323, 123, 140, 692; V, 3.

paux actionnaires de la Compagnie des Indes[1]. C'était Guillaume de Varennes, dont les neveux Noël et Pierre continuèrent l'entreprise en Languedoc[2]. Plus tard, en 1682, Hindret, un autre marchand parisien, ancien entrepreneur de la manufacture royale des bas de soie du château de Madrid, apportait aux deux grandes manufactures languedociennes le concours de sa fortune et de son expérience[3]. Ils entraînèrent par leur exemple quelques marchands de Marseille, tels que Frédian, ou du pays, tels que les André[4], les Cusson[5] et les Grandier[6], bourgeois et drapiers de Carcassonne. Mais ce fut en général avec des éléments étrangers à la province ou au négoce que Colbert essaya de faire vivre ses entreprises officielles, et c'est peut-être l'une des causes qui expliquent les difficultés où elles se débattirent.

L'expérience fit en effet souvent défaut à ces premiers entrepreneurs, si les autres moyens d'action ne leur manquèrent pas. Capitaux et outillages puissants, nombreux personnel, production intensive, organisation forte, ils eurent tout pour réussir, sauf ce qui est l'âme même de l'industrie, c'est-à-dire l'effort obstiné qu'inspire l'intérêt individuel, et la liberté d'allures qui est l'apanage des entreprises particulières. Ils mirent en œuvre des ressources telles que la petite industrie était incapable d'en posséder de pareilles. A Villenouvette, Pouget et ses associés dépensaient 1,800,000 livres, suivant certains calculs[7], 1,050,000 livres, d'après d'autres[8], c'est-à-dire une somme équivalente à 9 millions et demi ou

1. Liste des actionnaires de la Compagnie des Indes (1666), dans Joubleau, *Etudes sur Colbert*, I, 355.

2. Sur G. de Varennes : *Recueil des règlem.*, III, 215; — *Comptes des bâtim.*, I, 371, etc.; — *Procès-verb. des Etats de Lang.*, précités.

3. Arrêt du Conseil, 15 mai 1683, précité.

4. *Comptes des bâtim. du roi*, I, 371 ; II, 401. — Statuts de la drap. de Carcassonne, 1666. (*Recueil des règlem.*, III, 215.)

5. *Ibid.*, et P. Bouges, *op. cit.*, p. 489.

6. *Ibid.*, et P. Bouges, pp. 489 et sq.

7. Abbé Durand, *op. cit.*, p. 223.

8. Calculé d'après le Mémoire des commissaires des Etats de Languedoc, 10 janvier 1682. (*Procès-verb. mss.*, Tarn, C. 82.)

5 millions et demi de notre époque. La Compagnie des mines et fonderies employait en deux ans 110,000 livres (plus d'un demi-million) pour ses ateliers[1], et on évaluait ses grosses dépenses, rien que pour le personnel, les outils, le transport des minerais et la poudre de mine à 2,000 livres par jour, 600,000 livres par an (3 millions)[2], sans compter les autres frais d'exploitation. Les sociétés industrielles du Languedoc pouvaient compter de plus sur l'appui financier de l'Etat, sous forme d'avances, de subventions, de prêts et de primes[3], de commandes[4], d'avantages divers, tels que l'exemption des charges fiscales[5], la fourniture gratuite du bois des forêts royales[6], les encouragements accordés aux ouvriers étrangers[7]. Elles installèrent de vastes bâtiments, comme à Saptes. Parfois, comme à Villenouvette, elles consacrèrent à leur installation matérielle des sommes excessives[8]. La Compagnie Pouget avait employé plus de 100,000 livres (un demi-million)[9] à faire construire les logements des entrepreneurs, directeurs et ouvriers. Elle avait fait creuser des réservoirs dans le roc; elle avait établi un aqueduc pour amener les eaux de la Dourbie[10]. Elle avait acquis autour de la manufacture tout un domaine estimé près de 100,000 livres[11]. Elle avait fait ériger Villenouvette en communauté distincte où les entrepreneurs

1. Chénier à Colbert, 20 novembre 1668. (*Lettres*, IV, 581.)
2. Etat sommaire des mines du Languedoc, par Chénier. (*Ibid.*, IV, 589.)
3. Voir ci-dessus.
4. Voir ci-dessus.
5. Lettres pat. de juillet 1677 pour Villenouvette, précitées.
6. Concession des bois de Saint-Denis en Lauragais à la Compagnie des mines. (Colbert à Clerville, 27 sept. 1669; *Lettres*, IV, 434.)
7. Exemple, aux ouvriers suédois en Languedoc (voyage payé, subsides; concession de terres à Besch). Colbert à La Feuille, à Clerville, à Besch, juin 1669. (*Lettres*, IV, 329, 425.)
8. Colbert à d'Aguesseau, 6 février 1682. (*Lettres*, II², 730). — *Procès-verb. mss. des Etats*, 1682, précités.
9. Le loyer de Villenouvette à 5 % représente au moins 100,000 livres. (*Procès-verb. des Etats*, 10 déc. 1683, Tarn, C 83.)
10. Durand, *op. cit.*, p. 232.
11. Calculé d'après le rapport des commissaires aux Etats (1682) de Languedoc précité et les autres données ci-dessus.

exerçaient une sorte de royauté[1]. Saptes était installée avec un luxe presque égal[2]. Là, dans les magasins, on accumulait les matières premières. A Saptes, il faut annuellement dépenser 30 à 40,000 livres pour les laines fines, à peu près autant pour Villenouvette[3]. Des inventaires partiels faits en septembre, c'est-à-dire quatre mois après les achats, et au moment où une partie des matières se trouvent employées, montrent que Saptes renferme jusqu'à 11,600 livres de laines d'Espagne, et 3,312 livres de drogues tinctoriales, c'est-à-dire près de 15,000 livres à la fois[4]. Le matériel, métiers, chaudières, piles à fouler les draps, représente aussi un capital élevé[5]. Qu'on y ajoute le fonds de roulement nécessaire pour les salaires des ouvriers, les frais de transport, les avances et escomptes aux négociants, et on aura une idée approximative des grosses dépenses qu'exigent les entreprises officielles. Pour une manufacture comme Villenouvette, on évalue ce fonds de roulement à 40,000 livres en un an[6]. Il n'est pas l'élément le moins nécessaire du succès.

Les sociétés industrielles emploient un nombreux personnel hiérarchisé, discipliné, mais exigeant à l'occasion. Elles délèguent leurs pouvoirs à des directeurs généraux choisis parmi les actionnaires, tels que Clerville, Bachelier, Varennes, chargés de la conduite d'ensemble des travaux et du recrutement du personnel supérieur. Mais elles ont aussi besoin de directeurs techniques. Tels furent Chénier et Besch

1. Lettres pat , juillet 1677, et actes cités par Durand, p. 232.

2. Bonzi à Colbert, 1674, lettre précitée.

3. Rapport des commissaires aux Etats de Languedoc (janv. 1682). — En novembre 1682, demande de 33,333 livres pour cet objet aux Etats. (*Procès-verb. mss.*, Tarn, C 82.)

4. Etat fourni par Guill. Cusson, fondé de Noël de Varennes, 11 novembre 1685. (*Procès-verb. mss. des Etats de Lang.*, Tarn, C. 83.)

5. En 1682, la Compagnie Pouget estime les métiers, laines et ustensiles de Villenouvette 120,000 livres; les Etats les estiment 30,000 livres, prix auquel la Compagnie Hindret les achète. (*Procès-verb. mss. des Etats*, janv. 1682, précités. — Arrêt du Conseil, 8 mai 1683, analysé ci-dessus.)

6. Rapp. des commissaires aux Etats de Languedoc (janv. 1682), précité.

dans la Compagnie des mines[1], Pierre Baille dans celle de Villenouvette[2]. Largement rémunérés, ceux-ci ont la responsabilité de l'exploitation, embauchent les ouvriers, contrôlent le travail, la production et la vente. Assistés de *directeurs particuliers*[3], chargés de la conduite de chaque atelier ou succursale[4], d'*inspecteurs* pour la surveillance du personnel et des travaux[5], de *commis* pour l'embauchage des ouvriers et pour la comptabilité[6]; de *contremaîtres* pour la conduite de chaque section d'artisans[7], ils ont la tâche délicate de régler l'intensité ou l'ordre du travail, et de gouverner la multitude de salariés placés sous leur autorité. Des centaines d'ouvriers viennent, en effet, se grouper dans les vastes manufactures que les Compagnies ont créées. On estime qu'il en faudrait dix-huit cents pour les mines et fonderies du Languedoc[8]. Saptes, qui en comptait cent vers le milieu du siècle, en possède jusqu'à six cents peu après Colbert[9]. Ils présentent un mélange hétérogène de Français et d'étrangers. A Saptes et à Villenouvette, on a embauché des Hollandais[10]; dans les

1. Mém. de Chénier, 1668 (*Lettres de Colbert*, IV, 582). — Corresp. avec Besch, *ibid.*, IV, 430, analysée ci-dessus.

2. Roschach, *Hist. de Languedoc*, XIII, 566.

3. Exemple : Hézecques, directeur de la fonderie de Cals; Ayrolles, à Gincla. (Cardillat à Colbert, 2 octobre 1668; *Lettres*, IV, 580.)

4. Sur ces fonctions, corresp. de Colbert avec Chénier, Clerville, Besch, etc. (*Lettres*, IV, 424-445, 580-589.)

5. Exemple : Cardillat, inspecteur de la Compagnie des mines à Toulouse; de même Gaspard de Contigny et Cuvier. (Colbert à La Feuille, 1669; Cardillat et Chénier à Colbert, 1668: *Lettres*, IV, 431, 436, 581, 583, 586.)

6. Besch, par exemple, a deux commis payés par la Compagnie. (Colbert à La Feuille, 11 juin 1669; *Lettres*, IV, 425.) — Sur les *commis* de la Compagnie des mines. (Rap. de Chénier à Colbert, 1668; Colbert à Clerville, 1669; *Lettres*, IV, 429, 431, 482, 584-585.)

7. Rapport de Chénier 1668. (*Lettres*, IV, 589.)

8. Chénier à Colbert, nov. 1668 : en réalité, la Compagnie en avait embauché un nombre insuffisant. (*Lettres*, IV, 583, 585, 586, 589.)

9. Pébernard, *op. cit.*, donne le premier chiffre pour la première moitié de ce siècle. — Savary, *Dict. du comm. et des manuf.*, I, 212 et suiv., donne le second probablement d'après l'état dressé par généralités en 1693 sur l'ordre de Pontchartrain.

10. Voir ci-dessus.

ateliers de la Compagnie des mines, des Allemands[1], des Alsaciens[2], des Suédois[3]. La bonne harmonie est loin de régner entre ces éléments disparates et la fusion se fait lentement et maladroitement. Au reste, ces grandes entreprises, en dépit de leur organisation perfectionnée, ne donnent que des résultats médiocres dans cette période de débuts, Elles produisent peu, eu égard aux capitaux engagés, et à des prix trop élevés. On sait à quels piètres résultats aboutit l'exploitation technique de la Compagnie des mines. C'est à peine si Villenouvette parvint à produire cinq cents pièces de drap par an, valant 150,000 livres[4]. Unie à Saptes, elle ne produisit longtemps que sept à huit cents pièces[5]. Il fallut près de trente ans pour que les deux manufactures arrivassent à vaincre la concurrence hollandaise qui travaillait à des prix plus accessibles[6]. Ajoutez les fausses mesures des Compagnies, souvent composées d'hommes incompétents, l'incohérence de leur direction[7]. l'inaptitude trop souvent constatée du personnel des commis[8], le mécontentement d'ouvriers trop exploités par les entrepreneurs, mal payés de leurs salaires[9], rétribués parfois arbitrairement en denrées de première nécessité[10], et poussés de cette façon à la désertion et à la révolte. Ainsi

1. Chénier eût voulu en embaucher deux cents; on ignore la quantité de ceux-ci qui fut employée en Languedoc surtout comme conducteurs (*Hauptmänner*); ils venaient de Brunswick, Saxe et Tyrol. (Chénier à Colbert, 1668, *Lettres*, IV, 583, 589, 596.) Ils étaient aussi employés comme fondeurs. (Pennautier à Colbert, 2 déc. 1666, 5 avril 1669; *Corresp. admin.*, III, 800, 805.)

2. Intendant d'Alsace (4 août) et Pennautier (2 déc. 1666) à Colbert. (*Corresp. adm.*, III, 800.)

3. Corresp. de Pennautier, Chénier, Clerville, Besch avec Colbert 1666-1669 (*Lettres*, IV, 425-439, 581-589; *Corresp, adm.*, III, 800-805).

4. Rapp. ms. des commissaires aux Etats de Lang. (1682), précité.

5. Voir ci-dessus.

6. *Ibid.*

7. Rapp. de Chénier 1668, ci-dessus cité.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*, *Lettres*, IV, 583, 585.

10. *Procès-verbal ms. des Etats*, 1682 (rapp. des commissaires), Tarn, C. 82.

s'expliquent les insuccès ou la croissance difficile des entreprises industrielles tentées sous les auspices de Colbert. S'il ne put les faire toutes réussir, si parmi les germes qu'il sema, certains ne levèrent jamais, du moins quelques-uns, après une croissance difficile, trouvèrent en Languedoc un sol favorable et devinrent pour ce pays de féconds éléments de prospérité et de richesse.

P. BOISSONNADE.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE LIVRE DE COMPTES DES CONSULS D'HERMENT POUR L'ANNÉE 1398-1399.

I.

Le manuscrit que nous publions est un curieux débris d'archives municipales importantes, brûlées à Herment (Puy-de-Dôme), en 1793, devant l'arbre de la liberté, par un instituteur nommé Cussac. C'est un compte consulaire, écrit entièrement en langue vulgaire. Il commence le jour de saint Jean-Baptiste, en 1398, et comprend la fin de cette année et l'an 1399 jusqu'au dit jour de saint Jean-Baptiste. Il est rédigé de la main de Durand Jarguel, chanoine et archiprêtre d'Herment.

Ce registre fut sauvé, l'on peut dire miraculeusement, par l'abbé Mazuer, dernier doyen du chapitre collégial d'Herment, qui le fit murer dans un placard de son habitation avec une partie des archives de ce chapitre, pendant toute la période révolutionnaire. Après la tourmente, le placard fut ouvert et les archives passèrent à M. Mazuer, notaire à Herment, son neveu, mort vers 1842, puis au fils de celui-ci, M. Aimé Mazuer, célibataire, mort à Clermont-Ferrand, qui a fait don dudit registre à l'un de nous (Ambroise Tardieu).

Herment, petit chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand), était jadis la capitale d'une vaste baronnie qui comprenait plus de quatre cents fiefs et s'étendait au loin dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Creuse et de la Corrèze. Son histoire a été écrite et publiée, en 1866, par l'un de nous (Ambroise Tardieu).

Bâti sur un monticule de 839 mètres d'altitude et dominant majestueusement la plaine, le château d'Herment, belle et vaste forteresse, possédait un haut donjon carré, qui n'a été

démoli que vers 1803. Il fut édifié, vers 1140, par le comte d'Auvergne, Robert III, seigneur d'Herment. Ce château ne disparut qu'en 1592, incendié par les Ligueurs. Il en reste peu de vestiges; mais on distingue parfaitement la motte féodale et les fossés qui l'entouraient. De plus, le plan cadastral d'Herment, qui a été fait vers 1815, donne avec soin la place qu'occupait ce château avec ce mot : « château ». Ce château avait des tours, un pont-levis et une superbe salle, dite *grande salle*, où le seigneur donnait des fêtes et recevait avec pompe les hommages des vassaux.

Dès la fin du XIIe siècle, la ville d'Herment fut entourée d'une enceinte fortifiée, percée de quatre portes, munies de herses. Le tout fut détruit, vers 1367, par une compagnie de routiers, à la solde de l'Angleterre, lors de la terrible guerre de Cent ans. Une enceinte plus petite fut faite, en 1435, et subit divers sièges. Considérée comme gênante et inutile, elle a disparu à la fin du règne de Louis XIV, partageant le sort de presque toutes celles qui avaient été élevées en France.

L'église d'Herment, monument historique classé, a été édifiée, en 1145, par le même comte d'Auvergne Robert III, avant son départ pour la croisade. C'est l'un des plus vastes et des plus beaux édifices religieux de l'Auvergne. En 1232, il y fut créé un chapitre de chanoines séculiers, qui a duré jusqu'à la Révolution française.

Ainsi que nous venons de le dire, Herment a été pris et pillé par les routiers à la solde de l'Angleterre, vers 1367. Ils occupèrent deux ans cette ville et la rendirent par traité, en 1369, la laissant déserte et inhabitée. Une précieuse charte de Charles V relative à la reddition de la ville est conservée en copie aux Archives nationales, à Paris sous la cote JJ 100, nº VIIIxx XVII. La voici *in extenso*; car elle est inédite.

Charles, etc... Savoir faisons a tous presens et a venir, Nous avoir receu l'umble requeste de nostre amé et feal Nicolas de Beaufort[1], escuier, sei-

1. Nicolas de Roger de Beaufort, baron d'Herment, frère du pape Grégoire XI.

gneur de Limelh[1], contenant que comme par certaines gens de compaigne qui ont esté en nostre royaulme la ville de *Hermenq*, qui a lui estoit et appartenoit de son droit et propre heritage, ait esté prise et occuppee sanz aucune cause ne tiltre raisonnable et sans ce qu'il feust tenuz a eulx en aucune maniere ne qu'il leur eust aucune chose mesfait, mais seulement disoient et maintenoient les dites compaignes que par marque a cause de certaine somme de deniers qui par nostre tres chier et tres amés frere le duc de Berry ou son païs estoit deue a eulx il avoient fait ladite prise; et la dite ville doie estre rendue et se doient d'icelle departir les dites compaignez par certain traictié que l'en a fait ou doit faire avecques euls, et pour ce ledit Nicolas doubtant que aprés ce que les dites compaignes qui tienent la dite ville en seront widiez et departiz l'en peust dire que la dite ville seroit acquise a nous ou a nostre dit frere pour cause de certaine ordenance qui a esté faite sur les villes, chasteaux et forteresses du païs prises et occuppees par les dites compaignes et autres ennemis qui seroient retournees par reançon ou autrement, nous li veullienz sur ce estandre et eslargir notre grace, mesmement que avant ladite prise il a touzjours fait bien et loyaument garder la dite ville et que ycelle ne fu pas prise par sa coulpe ou deffaut, si comme il dit; Nous consideranz les choses dessus dites, et aussi qu'il est venus devers nous pour nous obeir et soy offrir a nous servir comme son droiturier et souverain seigneur contre toutes personnes qui pourroient vivre et mourir; attendens aussi la bonne et vraye amour que feu Pape Clement[2], que Diex absolle, qui fut oncle dudit Nicolas, avoit a noz tres chiers seigneurs le Roy Philippe, nostre ayeul, et le roy Jehan, nostre pere, dont Dieux ait les ames, a nous et a la couronne de France et les bons et louables services que nous a fais nostre tres chier et feal ami le cardinal de Beaufort[3], son frere, et le comte de Beaufort[4], son pere, et ses autres amis, et que nous esperons que eulx et ledit Nicolas nous facent pour le temps a venir, ladite ville de Hermenq et forterece, avecques tous les drois, seignories, proffis, rentes, revenues et emolumens..... avons donnez et octroiez, donnons et octroyons par

1. Limeuil (Dordogne), chef-lieu de commune, arrondissement de Bergerac.

2. Clément VI, pape, dont le nom de famille était *Pierre Roger*, mort en 1352.

3. Il s'agit de Pierre de Roger de Beaufort, cardinal dès 1347, pape en 1370, sous le nom de Grégoire XI.

4. Guillaume de Roger de Beaufort, seigneur d'Herment; il fut comte de Beaufort, en Anjou, seigneur de Pont-du-Château, Chambon, Saint-Exupéry, etc. Il était le frère du pape Clément VI.

la teneur de ces presentes... a tenir... par lui..., par la forme et maniere qu'il tenoit...

Si donnons en mandement par ces presentes a nostredit frere, nostre lieutenant es dites parties, que les (*ms.* des) dites villes, forterece... rende et delivre audit Nicolas...

Donné a Paris, l'an de grace mil CCCLXIX et de nostre regne le sizieme[1].

Par le Roy. N. de Verres.

Comme la ville d'Herment, après avoir été restituée, en 1369, était déserte, le roi Charles V, à la prière du pape Grégoire XI, frère du seigneur d'Herment (Nicolas de Roger de Beaufort) l'exempta de tailles pendant un an, en 1373, afin que les habitants pussent y rebâtir leurs demeures.

Le 4 mars 1371, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, revenant du siège d'Ussel, « fut disner et gister a Hermant avec Monsr de Berry[2] ».

En 1393, le maréchal Boucicaut, cousin du baron d'Herment, résida trois mois (juin-août), à Herment, afin d'y surveiller les Anglais qu'il avait refoulés définitivement de l'Auvergne en Limousin.

En 1432, Pierre de Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, prit la ville à deux reprises, ayant à se plaindre du seigneur (Hugues de Bosredont).

En 1465, lors de la ligue dite du Bien-Public, les princes de Bourbon, révoltés contre le roi Louis XI, y assemblèrent une armée de cinq mille hommes.

Le célèbre Charles III, duc de Bourbon, connétable, y coucha, fugitif de Chantelle (Allier), lors de sa défection, en 1523.

Les protestants, venus de la Marche, prirent et mirent à sac la ville, en 1588, et les ligueurs l'occupèrent en 1592.

Dès la fin du xiie siècle, Herment eut une municipalité ou plutôt une commune, avec ses coutumes, ses franchises. Cel-

1. La mention du mois et du jour a été omise; les pièces voisines sont du mois de mai.

2. Petit, *Itinéraire des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean Sans Peur.* (Paris, 1888, coll. des *Doc. inédits.*)

les-ci sont mentionnées, dès 1224, dans la charte communale de la Courtine (Creuse), à laquelle elles servirent de modèle[1]. Mais ce fut le maréchal de France Hérec de Beaujeu[2], mort à la croisade, à Tunis, à côté du roi Saint-Louis, en 1270, qui fit écrire les *franchises, libertés, usages et privilèges* de la ville d'Herment, dont il était seigneur; ce qui eut lieu le dimanche avant la Toussaint, en 1267.

II.

Le petit registre des recettes et dépenses de la commune d'Herment, que nous publions ici, a 29 centimètres de hauteur et seulement 11 centimètres de largeur. Il est écrit sur du papier à bras, assez fort, ayant, comme marque de fabricant, un arc tendu avec sa flèche. Or, à Saint-Quentin (Aisne), aux Archives départementales, on conserve du papier identique, de l'an 1390, avec une marque semblable. Assurément, ce papier était répandu à cette époque. On peut, à ce sujet, lire le savant travail de M. Matton, archiviste de l'Aisne, publié en 1863 : *Les filigranes de papier aux* XIVe et XVe *siècles.*

La paléographie accuse fortement la décadence. A côté d'abréviations classiques, nous trouvons l'abréviation finale, chère au XVe siècle, qui remplace une terminaison quelconque. Nous avons cru devoir en conserver quelques unes dans notre transcription, pour ne pas préjuger certaines questions phonétiques ou morphologiques : ainsi *dium.* (*diumenje*, *diumengue* ou *diumenche*), *Clar.* (*Clarmon* ou *Clarmont*), *Dur.* (*Duran* ou *Durand*), *moss.* (*mossenher* ou *mossenhor*), *percur.* (*percuraire* ou *percurador*), *offic.* (*official* ou *officiau*), *P.* (*Peyre* ou *Peyres*), *lho* (*lhora* ou *lheora*), etc.

Comme dans la plupart des documents hâtivement écrits, les jambages des *m* et des *n* (sauf pour *m* et *n* onciales) se confondent presque avec ceux des *i* et des *u* non initiaux.

1. Voyez L. Duval, *Chartes communales et franchises locales de la Creuse* (Guéret, 1877), p. 146.

2. Voyez, sur ce personnage, la récente notice de M. A. Thomas dans le volume publié en l'honneur du prof. W. Fœrster, de Bonn.

Dans le corps des mots, l'*r* devient très souvent identique à l'*i*.

Le *c* et le *t* sont paléographiquement très voisins, mais peuvent presque toujours se distinguer. Toutefois, leur emploi est très capricieux, surtout à la finale, ce qui empêche de résoudre un problème linguistique fort intéressant : dans cette région, pour des raisons, soit de phonétique, soit d'analogie, le *c* final est généralement devenu *t* à une certaine époque. Il est impossible d'étudier cette question dans notre manuscrit. Il faut encore noter les graphies *acge*, *secge*, sans importance phonétique; car nous savons que le son a évolué de *dj* à *j*, et devait être *dj* à cette époque (et *ch* = *tch*[1]). Une autre graphie curieuse est *condegnar*, *dagnacge*.

Ceci nous amène à la phonétique des consonnes. La différence entre *c*, *z* et *s* est complètement effacée : le manuscrit note généralement *s* sonore par *z* et *s* sourde par *s* simple; mais cette règle n'est pas absolue. Devant consonne, *s* se vocalyse en *y* après *e*, disparaît après *a*, *o*, comme le montrent les graphies concurrentes *bestia*, *beytia*; *nostre*, *notre*[2]; *batida*, etc. Ce traitement se retrouve dans les patois actuels. A la finale, même hésitation : on a par exemple *autres home*. Il est probable que *s* final avait déjà disparu, sauf sans doute en position syntactique, devant un mot commençant par une voyelle.

En Auvergne, *r* est susceptible de se vocaliser ou de tomber dans les mêmes conditions que *s*. Cette évolution est déjà amorcée à la fin du XIV[e] siècle, car nous trouvons *feurey*, *premey*, à côté des formes plus nombreuses en *eyr*. On serait tenté d'expliquer *cleyr* = *cley*, l'*r* étant purement traditionnel et représenté phonétiquement par *y*. Mais il est possible que ce mot ait subi l'influence du suffixe *arius*.

L'*l* ne paraît vocalisée que devant consonne : après *è*, il se produit l'intercalation d'un *a*, comme en français (cf. *novel*, *noveaus*, *Jarguel*, *Jarguaus*, *cel*, *ceaus*, etc.). Le même

1. Remarquer la graphie *g* pour *j* (*mega* = *meja*, etc.).

2. Cf. aussi *tout* = *tost*, phénomène très développé dans les parlers actuels.

phénomène a lieu pour *r* : *Enjalbeart*, *Gerbeart*. Les patois actuels ont développé ces tendances.

A propos des liquides, signalons les dissimilations *Rapans* (*Rampans*), forme actuelle des patois, *nembral* pour *membral*, et la forme curieuse *girveyr* = *januarius*. — *Junhet* (juillet) a été influencé par « juin ».

Une graphie très curieuse consiste dans l'addition d'une *f* après les diphtongues *au*, *eu* : *deuf*, *Colauf*, *Bartolmeuf*. Est-ce un phénomène analogue à celui du français *soif?* Nous ne connaissons rien de semblable dans la région.

D, *g*, intervocaliques, tombent : *reymer* (*redimere*), *sel* (*sigillum*), etc.

Il y a fort peu à dire sur les voyelles. A propos de la phonétique de l'*ŏ* tonique, relevons les formes curieuses *feuc* (*fŏcum*), *eus* (= *ueus*) (*ŏvos*).

Protonique, *e* (+ *r* + *cons.*) tend à devenir *a* : *mezarar* pour *mezerrar*. Beaucoup de voyelles en hiatus se combinent en diphtongues : *aut* (*aost*), *paur* (*paor*), *reymer* (*reemer*), *seylar* (*seelar*), etc.

L'*i* des diphtongues *ai*, *ei*, etc., est toujours représenté par *y*[1]. La diphtongue *eu* est notée *eo* (*beore*, *aqueos*). Il faut accorder une attention particulière à *iu* devenu *eu*, *eo* : *escreore*, *escreos*, *lho* = *lheora* (ou *lhora*).

Au point de vue morphologique, le cas sujet a encore une certaine vitalité. Non que l'*s* final paraisse encore solide; mais la différence entre *li* (cas sujet fém.) et *la* (et au pl. m. f. *li*, — *los*, *las*) est souvent respectée. Dans la conjugaison, il faut surtout signaler les troisièmes personnes du pluriel, les unes en *iont*, où le *t* semble toujours maintenu; les autres en *o* atone (*aviont*, *recebiont; ero*, *anavo*). Cette dernière série de formes est très rare en Auvergne. Enfin, les deuxièmes personnes du pluriel sont toujours terminées par *t* : *baylat*, *baylet*. Il doit y avoir là une analogie, car la phonétique amène à *s* — et non à *t* — le groupe *tz*. (On peut rapprocher les for-

1. Notons encore, comme graphie, l'emploi fréquent de *y* pour représenter *i* voyelle, surtout à la finale.

mes *mart*, *Dalmat*.) — Certaines formes du verbe « voir » sont à signaler : *veyre* (class. *vezer*), *vegro* (class. *viro[n]*).

Notons d'une façon toute particulière les premières traces de l'influence du français. Ce qui fait précisément l'intérêt de notre manuscrit, c'est que, dans la Basse-Auvergne, les documents écrits en langue vulgaire deviennent extrêmement rares à partir du XIVe siècle. Trois formes témoignent déjà de cette influence : ce sont *alius* (esleüs) *sur* (à côté de *sobre*), *madama* d'Erment (intéressant à côté de *nostra dona* = la Vierge), *preot*, *priot* (prévôt), et *tres*, dans la formule : *tres redotable senhor*. C'est sans doute une influence purement graphique, provenant peut-être des chancelleries du duc de Berry, le suzerain. Il est peu probable que la langue vulgaire fût déjà contaminée. Cependant, il faut peut-être faire exception pour *meylar*, mêler, qui se retrouve dans les patois modernes à côté du représentant de *mesclar*. Les premières traces très nettes de l'infiltration française se relèvent à Clermont un siècle plus tard[1]. Par contre, il y a beaucoup de mots savants calqués sur le latin.

Au point de vue syntactique, il importe de signaler la locution *pluros de chauzas* (16) et la combinaison *far per que de* (14).

Nous avons relevé dans le Glossaire-index les mots et les formes qui nous ont paru en valoir la peine.

Albert DAUZAT. Ambroise TARDIEU.

1. Cf. A. Dauzat, *Morphologie du patois de Vinzelles*, pp. 255-6 (fragment comique intercalé dans une *Passion* en français, 1477).

LE LIVRE DE COMPTES DES CONSULS D'HERMENT POUR L'ANNÉE 1398-1399.

(f° 1) — 1. L'an mial CCC III^{xx} et XVIII, lo jorn de S. Johan Batista[1] fom esletuit cosol novel en la viala d'Ermenc, Johans Alaric, Johans Pongibaus, St. Rocgeyrs, R. Charensat per nostres predecesors Guillem R., Jacme Audebrant, P. Boeyr et Johan Relheyr, per los quals cosols noveaus s'en sec traysa fayta per nos et per notre tens per las talhas et neguosis de la dyta viala. Et si re aviam mezarat ny meychabat per fauta de nos ho de notre cleyrs, protestam de creyser ho de mermar ho dyre de bocha, si meyters era.

2. Premeyrament, lo V jorn de junhet, venc en eyta viala lo cleyrs Andreus, servens de Mos. de Bery[2], et guacgava per Berto Sannadre[3], per xx frans, que notre dyt prede[ce]sor aviont laysat en reyracges et per Peroto Bochart[4]; et nos apauzem nos per aquel et mes nos jorn. Ac per la acequcio de Sannadre iiii s. iiii d.

S[oma] iiii s. iiii d.[5].

3. *Item* lo VIII jorn de junhet, say venc lo priol de Riom, P. Bergeyrs, et agornava nos et los prodomes de la viala a Perol[6], et, a la fi que no nos dones trebalha ny aus prodomes, anem beure an se. Deypendem an se et an sos servens iiii s. iiii d.

4. *Item* lo XV jorn de junhet, fezem ecreore et metre en traysas et en recetas, et fezem far nostre rolles a Mos. Peyre Nabinal, et no sabia ges be la maneyra. Et tenem no[s] hy tot lo jorn. Deypendem per tot lo jorn iii s. iiii d.

1. Le lundi 24 juin 1398.

2. Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère de Charles V, seigneur suzerain de la baronnie d'Herment.

3. Receveur général d'Auvergne de 1396 à 1402; M. Rivière a publié des extraits de ses comptes en appendice de son livre sur les *Institutions de l'Auvergne*. (Paris, 1874.)

4. Ce seigneur fut chargé en 1383 du commandement des gens de guerre qui étaient en observation sur les frontières de l'Auvergne et du Limousin.

5. Une mention analogue se trouve à la fin de chaque article.

6. *Pérol*, écrit aussi *Pérols*, commune de Prondines, berceau du célèbre troubadour Peirol, « paubres cavaliers d'Alvernhe, d'un castel que a nom Peirols, qu'es en la encontrada del Dalfi d'Alvernhe, al pe de Rocafort, » dit sa biographie. Pérol est à vol d'oiseau à 12 kilomètres de Rochefort.

5. *Item* avem trayt en papeyr et en eynta, per far eycreore nostras traysas et recetas et los negnosis de la viala de tot l'an, iii s. viii d.

(v°) — 6. [*It*]*em* lo premeyr dium. d'aut [1], tenguem cosalat (*sic*) per aver coselh de reymer las letras del rebat daus feut, que eran tornat a tres feut; et fo d'acort el dyt cosolat que per las letras et per autres neguosis enpauzesam una talha. Et foro en l'acort Guillems R., Johan Sivados, St. Blancheyrs, Johans Faugeyras, Johanis Eyraus, Dur. Arnaus et pluros autre.

7. *Item* lo VIIIe d'aut, empausem una premeyra talha sur los habitans de la dyta viala, per reymer las dytas letras et per autres neguosis de la viala. Et foro a l'em<en>pauzar Dur. Arnaus, P. Guors., Dur. Maydes, Johans Joaneaus, Johans Faugeyras. Deypendem per tot lo jorn an los dyt homes, an notre cleyrs x s.

8. *Item* lo IX jorn d'aut, notre dyt predecesor nos baylero los reyracges que restavo a payar de lor anada : fezem los perveyre et asomar. Deypendem an Mos. Dur. Jarguel, et an Pereto, que los nos pervegro, xx d.

9. *Item* lo Xe jorn d'aut, tenguem cosolat per aver coselh que fariam daus reyracges que nos aviont baylat notre dyt predecesor; et fom d'acort an la bona gent que los asecesam. Et ascem los a Johan Relheyr, li qual reyracge montavo xli lho.; et fo de l'acort de la bona gent que el los agues per xxvi lho., de la qual soma dec guardar la viala de ver Sannadre de xx ll.; et li viala li dec eytar, si degus s'apauzava en cas que el ho segues, que razos l'agues condegnat.

10. *Item* nos a payat daus dyt reyracges la soma de xliiii s. et per aneysi avem trayt de las dytas restas, per payar lo dyt Sannadre, xx lho. A dyt lo dyt Relheyrs que el en payet may a Sannadre xx s., de que nos no avem ges vegut de sidola; et si la motra ho anforma per guarens, debatet (*sic*) los li. Resta que deuf per aquet conte lxxvi s.

(f° 2) — 11. *Item* lo XII jorn d'aut, say venc Peyrichos Simeons, servens de Moss. de Bery, et guacget la viala per Johan Reynaut, per las letras del rebat daus feut. Ac per son guacgament v s. Lo dyt jorn say guacget Peyre Valeyra per lo dyt Johan Reynaut; ac per son guacgamen ii s. vi d.

12. *Item* lo xiii jorn d'aut, say avia gens d'armas que anavo el secge(t)

1. Le 4 août.

de Montinhac[1], et requeriro nos que lor baylesam ung home que lor motres lo chami d'Ucel[2]; et, a la fi que s'en aneso pus tout, lugem lor P. Boeyr; ac v s.

13. *Item* la vepra de Notra Dona d'aut[3], anero Johans Alarit et Johans Pongibaus, cosol, a Clar. per remer las dytas letras de rebat, et per voluntat de la bona gent. Et pluros home nos aviont promes a baylar argent a Clar., et non poguem ges aver tot lo jorn de la feyra[4]. Feyro far doas percuracios, una per tener à Riom, et autra en eyta viala. Costero d'eycreore III s. VIII d.

14. *Item*, l'endema de la feyra, mezem en paraulas St. Blancheyr a Clar., trey cosol que lay eram, que prezes la pena de levar la dyta talha, et de reymer las ditas letras de rebat. Fom d'acort an lo dyt St. Blancheyr que dec levar la talha enteyrament, fors Enjalbert et P. Johan, et los hereteyrs Guillem Girbert. Et dec redre las dytas letras sen degun dagnatge, fors que li deguem far per que de l'anar querre. Ac per levar la dyta talha III lho.; ac de l'anar querre x s. Deypendem an lhuy II s. VI d. Ac per las dytas letras reymer, XII eycut : valo XIII lho x s.

15. *Item* lo dyt viacge, fezem copiar notres prevelegis, quar ma (*sic*) los volia far ceylar a Moss. d'Erment[5]. Costet lo vidimus de copiar XII s., et per despes II s. VI d.

(v°) — 16. *Item* lo dyt viacge, anero a Riom Johans Alaric, Johans Pongibaus; per aver coselh coment reypondriam a Moss. de pluros de chauzas que pensavam que nos demandaria, coma daus privelegis et d'autras chauzas. Ac maytre St. Romeus per nos acoselhar II s. VI d., maytre Huguo la Rocha III s. IV d.

17. *Item* lo dyt viatge, li dyt home coma cosol feyro agornar Guillem Alguti, Guille[m] Malmela, Johanet Moli, Perri Talhafer, per so que deviont guardar la viala de v frans de ver aqueos que foro cosol en l'an IIII^{XX} et XIII. Costet l'agornamens, de cel et d'eycrecio, II s. VI d. Ac lo servens que los agornet XVI d.

1. Montignac, arr. de Sarlat (Dordogne), assiégée par le maréchal Boucicaut sur le comte de Périgord révolté; voy. Dessalles, *Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord* (1847), et un article de M. le docteur Laroche dans le *Bull. de la Soc. hist. du Périgord* de 1887.
2. Ussel, ch.-l. d'arr. de la Corrèze, à environ 35 kil. d'Herment.
3. Le 15 août.
4. La foire du 15 août est encore l'une des plus importantes foires de Clermont.
5. Nicolas de Beaufort, père du pape Grégoire XI.

18. *Item* lo dyt viacge, deypendero li dyt duy cosol, anant et venent et demorant lay, per lor et per una beytia, per VII jours que demorero, XXVI s., et quant foro vengut II s. V [d.]

19. *Item* lo mecres avant S. Bertolmeuf[1], fezem eycreore et metre en traysas et en recetas pluros de parcelas que avian (*sic*) eycreore. Deypendem per tot lo jorn an notre cleyrs IIII s.

20. *Item* lo dium. apres S. Bertolmeuf[2], aviam jorn an Perroto Bochart a Riom, et an Guillem Alguti, et an los autres de sus dyt. Anet lay Johans Alarit. Ac maytre Huguos la Rocha, per parlar per la viala, III s. IV d. Fey tant Johans Alarit apres la cort, que lo percur. de Peroto Bochart si layset sen pus jorn. Ac en II s. VI d., et layset percuradors contra los autres.

(f° 3) — 21. *Item* lo dyt viatge, deypendet lo dyt Johans Alarit, anant et venent et demorant lay, et quant fo vengut per IIII jours, per se et per una bestia, X s. IIII d. Ac P. Boeyrs per lo lugeyr de la bestia IIII s.

22. *Item* lo venres apres S. Bertolmeuf[3], anet Johans Pongibaus a Riom, per cauza que Moss. d'Ermenc devia venir; et aviam paur que no fosam be acoselhat del fayt daus prevelegis, et anet lay per mays aver coselh. Ac maytre St. Romeus, per acoselhar, III s. IV d. Deypendet lo dyt Pongibaus per se et per sa bestia VI s. VIII d.

23. *Item* lo mart apres S. Bertolmeuf[4], Moss. d'Ermenc venc en la viala. Et fo de la voluntat de la bona gent que li fezesam prezent. Donem li en pa, en vi, en fromacges, en sivada LII s.

24. *Item* lo premeyr jorn de setembre, fezem requesta a Moss. que li plagues de seylar notres prevelegis; et fom d'acort que los nos sayles et li viala li donet X lho. et los despes que say fey aquel viatge, li qual montero, en pa, en vi, en charn, en peyso, en fromacges, en sivada, en eus, en sal, en chandelas, XII lho. V s. II d.

25. *Item* donem aus eficieyrs de Moss., afi que no nos foso contrari a notre prevelegis seylar, a Mondiso de Martilhat XIII s. VI d., a Chandorgue XLV s., a Mos. P. la Marsala XXII s. VI d., a son percurador, Johan Busera[5] XLV s.

1. Le 21 août.
2. Le 25 août.
3. Le 30 août.
4. Le 27 août littéralement, *mart* désignant le mardi; mais il y a contradiction avec l'article 22; il faut plutôt entendre le samedi 31.
5. Ces officiers formaient la cour du baron d'Herment; Martilhac était

26. *Item* lo mart avant Notra Dona de setembre[1], fezem eycreore et metre en traysas en recetas pluros de parcelas que aviam eycreore. Deypendem per tot lo jorn, nos et notre cleyrs v s.

(v°) — 27. *Item* lo gios avant Notra Dona de setembre[2], fo dyt que las ge[n]s de Mos. Raymont[3] voliont pasar per aquest pays; et mandem a Mos. que li plagues de far pasar autra part. Ac P. Boeyrs per son lugeyr d'anar a S. Superi vi s.

28. *Item* lo lus apres Notra Dona de setembre[4], fo d'acort en cosolat que enpauzesam una talha, per cauza d'aquo que aviont ny deviont cotar los prevelegis. Lo dyt jorn, apelem Johan Montanheyr, St. Blancheyr P. Guors., P. Boeyr; et no foro ges d'acort, et anero s'en. Et fezem far los rolles et eycreore so que aviam eycreore. Deypendem an nostre cleyrs II s. IV d.

29. *Item* l'endema, enpauzem la segunda talha sur los habitans de la viala per causa de la despesa que s'era fayta ny si faria per los prevelegis et per autres neguosis de la viala. Et foro el tecxar li ome de sus dyt, et Dur. Arnaus, Guillems Peyreyra. Dependem per tot lo jorn an los dyt homes, an nostre cleyrs, XII s. Agro chacus per jornada II s.; montavo XII s.

30. *Item* lo XXII jorn de setembre, Johans Alarit et R. Charensat anero Usel per reymer los prevelegis que nos avia fayt Chandorgues. Demorero tot lo lus, que no ero ges fayt. Lo mart, feyro far collacio daus noveaus et daus veylhs. D'aqui anero a S. Superi[5] per far ceylar a Moss. Deypendero quant lay anero, et anant et venent et demorant lay, per tres jours, per lor et lor bestias, et per aqueos que feyro collacio daus prevelegis, et per Johan Busera et per Relheyr, que ero an lor, XXII s., VI d., et per lo lugeyr de la bestia de P. Boeyr, III s. II d., et plus per ung quarto d'avena, X d.

(f° 4) — 31. *Item* lo dyt viacge, quant foro vengut, et ilh no aviont ges pogut acordar an Chandorgue de la fayso daus prevelegis, et el aportet los

capitaine du château; Chandorgue bailli, c'est-à-dire juge supérieur de toute la seigneurie; La Marsale châtelain de la ville, et Bussière procureur.

1. Le 3 septembre.
2. Le 5 septembre.
3. Raymond de Roger, vicomte de Turenne, célèbre capitaine.
4. Le 9 septembre.
5. Saint-Exupéry (Corrèze).

en eyta viala tot seylat, et nos anem sopar an lluy chas Johan Busera, que cugavam acordar, et no poguem, payem per lo sopar ix s.

32. *Item* lo dyt viacge, Chandorgues anet a Clar., et quant fo vengut, acordem an lhuy de la fayso daus prevelegis, et de la copia que demoret a Moss., et per dos eytromens que Moss. nos autreguet, ung per los prevelegis, autre que negus no say fos acequtat jorn de feyra ny merchat, ny que Moss. ny sas gens no pogueso forsar d'anar vendre en l'ala joques que fos batida. Ac per tot vi l. x s.

33. *Item* ung jorn, fezem penre lo bestial d'Amblart Enjalbert, et el requerit que per amor de Deuf li viala li fezes gracia, et que el baylaria v frans, et fos quit[is] de tot reyracges et chabiria an Relheyr de so que levava. Fezem sonar cosolat per saber la voluntat de la bona gent : foro d'acort et volgro que joques aquel jorn el fos quit[is] de tot reyracges per v frans et chabis an Relheyr. Costet de guarda[r] sos bestials ung jorn et una neuyt ii s., ii d. Deypendem an lo procurador de Moss., Johan Busera, que anet an nos per acequtar, ii s.

34. *Item* lo XXVI jorn de setembre, say venc Johanis de Marsat guacgar per reyracge que demandava Bonet Noueaus[1]. Ac per sa execusio vi s. viii d. No ostant aquo, nos comandava l'aret a Riom per los alius et avan que nos volgues afiar, deypendem an lhuy ii s. viii d.

35. *Item* avem remes a Johan Sivado iii s. de la segunda talha que si tenia per grevat, et juret que ges no la payaria tota; et no lo volguem ges far prejurar, et remezem, et li donem iii s.

(v°) — 36. *Item* lo IIIIe jorn de octobre, lugem Mos. Dur. Jarguel per eycreore notras traysas et recetas et far los contes. Dec aver per son lugeyr lx s. Deypendem el lugeyr ii s., vi d.

37. *Item* lo VIe jorn de octobre, fezem metre et arengar en traysas en recetas tot quant aviam fayt deys que fom mes cosol, quar Mos. P. Nabinals no<s> avia eycreot et no avia fayt mas en rolles; et avans que lo dyt Mos. Dur. Jarguaus hy pogues avenir, ponhet hy tres jours. Deypendem per los tres jours x s. vi d.

38. *Item* lo VIIIe jorn de octobre, Moss. P. La Marsala nos mandet que tramezesam a S. Superi, per parlar an ung valet que Madama d'Ermenc[2] lay avia trames. Lugem P. Boeyr per anar saber [que] volia. Ac P. Boeyr per son lugeyr v s.

1. Bonet Noel, receveur d'Auvergne avant Berton Sannadre.
2. Le seigneur d'Herment avait pour femme, en secondes noces, Mathe de Montaut, qu'il avait épousée le 5 février 1396.

39. *Item* lo XVe jorn de octobre, say venc lo valet de Mondiso dyre que Madama nos mandava que tramezesam a Miramont[1], et que li mandesam que voliam demandar el rey ny a Moss. de Bery. Donem el valet per sos despes III s. VI d.

40. *Item* lo XXIIe jorn de octobre, tramezem Johan Meses a Miramont per portar letra a Moss. et a Madama, que lor plagues que nos fezeso aver alcuna gracia del rey et de Moss. de Bery. Ac Mezes per son lugeyr XL s. II d. Deypendem an Johan Busera, que fey las letras, XXII d. Fo perdut, en dos st. de froment que aviam agut d'Anblart Enjalbeart, una copa; valia IIII d.

(f° 5) — 41. *Item* lo jorn de S. Marti d'ivern[2], aviam notre sagrament an Chandorgue per VI l. X s. que li deviam, et no aviam ges d'argent. Et Guonis e Johans de Ronzet anavo Ucel, et dizem lor que nos fezeso lachar notre sagrament, et, a la fi que en foso pus neinbrat, donem lor per beure IX d.

42. *Item* quant la gens d'armas anavo a Montinhat metre lo setge[3], et R. Charensat era a Pongibaut[4], et luget ung home que vengues an se tot venc per far <asar> asaber que chacus deytreyses tot quant poyria. Ac l'om XX d. Avem payat per doas bestias que portero fromatges a Moss. a S. Superi, II s.

43. *Item* avem payat per reyreceylar ung vidimus daus alius que era tot casat et rot. Agro Alberit Reneyrs et R. Andreos de metre lor dos ceaus V s.

44. *Item* avant Nadal fezem montar Dur. Maydes sobre l'igleyza per recrubir. Eytet lay dos jours, de que en devia quatre del tens de notres predecesors. Ac P. Reynaus que lo servit los dos jours, III s.

45. *Item* avem payat per lo vi que begro la bona gens que cuminiero lo jorn de Nadal per doas quartas, X d.

46 *Item* lo XVIIIe jorn de girveyr[5], say venc Guonis Guis, et asecutet la viala per los reyracges de Carlat[6], et si mes en guarnizo, et nos arestet; et avans que si volgues autar de guarnizo ny nos volgues lachar

1. Miremont, château-fort très important dont il reste des ruines imposantes, près de Mauriac (Cantal).
2. Le 11 novembre.
3. Cf. l'art. 12.
4. Pontgibaud, ch.-l. de canton, arr. de Riom.
5. Le 18 janvier 1399.
6. Il s'agit de l'impôt levé pour le rachat de la forteresse de Carlat, occupée longtemps par les routiers au service de l'Angleterre.

l'aret, payet per son guacg[a]ment et despes, et per so que nos deypendem, demorant en l'aret, xvi s. xi d.

47. *Item* l'endema de la festa d'aut[1], aviam jorn davant lo offic[ial] de Clar., istansa de Johan Bucho : fezem lo contunuar v ho vi vet. Costero las contunuansas ii s. vi d.

(v°] — 48. *Item* lo IXe jorn de feureyr, say venc lo cleyrs Andreus et Jacmes Salvetres, et guatgavo per ix frans per feuc, que lo pays avia autregat a Moss. de Bery a dos termes. Agro per lor guatgament et despes viii s. iv d.

49. *Item* lo X^e jorn de feureyr, fezem sonar cosolat per saber que fariam d'empauzar aquel argent, et foro d'acort que l'eyseguesam el meylhs que nos poyriam, et Relheyrs la leves, et en agues ii s. p. lho., et mays viii s. d'avanges (?) Et foro en cosolat Amblart Enjalbert, Johans Sivados, St. Blancheyrs, Johans Faugeyras, Johanis Eyraus, Johans Relheyrs et pluros autre.

50. *Item* avem payat per los despes de Mos. P. Nabinal que nos eycreos quatre ho v vet, part autre despes de sus eycreot, iiii s. iii d.

51. *Item* avem payat xx d. per los despes que Johans Alarit fey lo dium. apres S. Bartolmeuf[2], part la soma que es eycreota eldyt viatge, et xii d. que deypendem chas Johan Busera per aucunas bezonhas que aviam a far an Ihuy.

52. *Item* lo XII jorn de feureyr, fezem metre en traysas en recetas pluros de parcelas que aviam eycreore. Deypendem nos et notre cleyrs per tot lo jorn iii s. ii d.

53. *Item* lo XIII jorn de feureyr, empauzem una tersa talha sur los habitans de la viala, per cauza d'un fogacge autregat a moss. de Bery, et per autres [neguosis] de la viala; et foro el (*ms* et) tecxar P. Guorses, St. Blancheyrs, Johans Faugeyras, Andreus Peret. Deypendem an los dyt homes, an notre cleyrs per tot lo jorn xv s. Agro li dyt home chacus per jornada ii s.

(f° 6) — 54. *Item* lo dyt jorn, say venc Mangnonet, servens de Moss. de Bery, et guacgava per la dyta talha. Ac per son guacgament vi s. viii d., quarto d'avena : valia x d.

55. *Item* lo XIIII° jorn de feureyr, say vengro Thomas de S. George et lo cleyrs de la Valelha; et aviont comecios de Johan Reynaut et de

1. Le 16 août.
2. Cf. l'art. 20.

Sannadre per guacgar per la dyta talha. Agro per lor guacgament de las dytas comecios, vii s. v d.

56. *Item* lo dyt jorn, anava Colaus Mareulhs a Clar., et discm li que dises a Bucho que nos agues sopeut daus reyratges de la lioransa de Carlat, et, a la fi que en fo plus nembrat, donem el dyt Colanf per son dynar x d.

57. *Item* lo XVI jorn de feureyr, say venc Johans Reynaus, servens de Moss de Bery, et avia comecio de se metre en guarnizo per la dyta talha. Ac per son guacgament et despes viii s. viii d.

58. *Item* lo XX jorn de feureyr, asignem a Johan Relheyr, per payar la dyta talha, en pluros payadors de la viala, la soma de xvii lho. et xlii s., que dec ave[r] per son trebalh de levar la dyta soma, aysi quant era eytat d'acort en cosolat; avem payat, per far fayre una percuracio a Johan Relheyr de levar la dyta soma, xx d.

59. *Item* lo XXI jorn de feureyr, et Relheyrs fazia asequtar per la dyta soma, et ac n'y que s'apauzero; et Guilhems de Fuas, et Amblart Enjalbert feyro no[s] ajornar, et aguem conhat contra lor. Ac Johans Busera, que parlet per la viala, xx d. Anem beure an lo dyt Busera, et discm li que quant auriam playt que toches a la viala, que parles per la viala. Deypendem an lhuy ii s. viii d.

(v°) — 60. *Item* lo XXIII jorn de feurey, say era lo preot de Riom, P. Bergeyrs, et fazia ago[r]nar los prodomes de la viala e Perol, que li aneso motrar ont devia tener setge per Moss. de Berry, et a la fi que aties los prodomes, et no trebalhes pus home de la viala joques a la S. Johan pruchant venent, donem li en argent, en despesa, xxix s.

61. *Item* avem payat [a] St. Blancheyr et a Johan Sivado v s. per lo trebalh del servent de levar la premeyra talha, quar en covenent lor aguem de baylar servent.

62. *Item* lo XXVI jorn de feureyr, fezem eycreore et metre en traysas en recetas pluros de parcelas que aviam eycreore. Deypendem per tot lo jorn v s. v d.

63. *Item* avem payat per lo lugeyr de Scā Guaria, et de Vialadeuf, et de Perricho, per curar la porta de Giac[1]. Agro chacus xv d.

64. *Item* avem payat a Danto Menudel x d. per curar la chareyra entre lo pras daus Fuas et de Johan Bucho.

1. La porte ainsi nommée était celle par où l'on allait à Giat, cant. de Pontaumur, arr. de Riom.

65. *Item* avem payat ho asignat el procurador de Moss. Johan Busera, XL s. que li donem per cauza que nos mantegues et fos an nos a mantener lo fayt de la viala; et li foro donat part la soma que ac daus previlegis.

66. *Item* lo jorn de mega kareyma[1], Johans Pongibaus ac sopent de Sannadre daus reyratges de Carlat. Costet II s. I d.

67. *Item* prezem de Bartolmeuf Gernuas (?) un st. de segle per XXX s., et aviam meyteyr d'argent, et donem lo per XXVI s. Foro perdut IIII s.

(f° 7) — 68. *Item* lo mart apres Rapans[2], anet Johans Pongibaus a Riom, per parlar an Johan de Vialanova del fayt d'Andrevo, que li servent lo guatgavo coma parrocha de S. Germa[3]. Ac en sopent joques el premey jorn de may. Deypendet, anant et venent, et demorant lay, VI s.

69. *Item* avem payat per lo vi que begro la bona gens de la viala lo jorn de Pacas[4], quant recebiont Notre Senhor, et per aquel que fo donat el curat, V s.

70. *Item* lo gios apres Pacas[5], anet Johans Pongibaus a Clar. per motrar la gracia del rey a Moss. de Clar., per los reyracges de la lioransa de Carlat, que nos demandavo. Demoret lay dos jours avans que pogues re far. Fey far ung vidimus de las letras. Costet de ceylar et d'eycreore V s. X d. Deypendet, anant et venent et demorant lay, per se et per sa beytia, XIII s. VI d.

71. *Item* lo X jorn d'abrial, say venc Guonis Guis, servens de Moss. de Bery, et arestet nos chas Sivado per una comecio que avia de Johan Reynaut. Deypendem, demorant en l'aret, III s. Ac lo servens II s. VI d.

72. *Item* lo XV jorn d'abrial, fezem eycreore et metre en traysas en recetas pluros de parcelas que aviam eycreore. Deypendem per tot lo jorn an notre cleyrs V s. II d.

73. *Item* lo XXIIII jorn d'abrial, Chandorgues say venc per querre argent que li era degut de la soma de sus dyta Deypendem an lhuy III s.

74. *Item* lo jorn que Perrotis Dalmat et d'autre companho adobero lo pont en que hom pasa l'aygua del moli de Moss. d'Ermenc, lor donem per lor despes V s.

1. Le 6 mars 1399.
2. Le 25 mars.
3. Saint-Germain-près-Herment; cf. l'art. 75.
4. Le 30 mars.
5. Le 3 avril.

(v°) — 75. *Item* lo IIII[e] jorn de jugn, anet Johans Alarit a Riom per debatre lo fayt de Johan Andrevo, que lo voliont metre en la parrocha de S. Germa. Deypendet Johans Alarit de l'argent de la viala II s. Trays lo dyt Andrevos per autres despes de se et de Johan Alarit, et per servens que l'aviont guacgat, et per avocat per debatre devant los alius, xxxv s,, de la qual soma de xxxv s. li avem donat sidola, et volem que sion payat ho deydut.

76. *Item* avem payat a Bernart Soleyr, servent de Moss. de Bery, per ung guacgament que fey a R. Charensat per lo fayt de la viala : ac XII d.

77. *Item* lo jorn de S. Aliri[1], li senhor de chapitre[2] d'Erment feyro acequtar la viala per una letra de v frans que demandavo a la viala. Ac P. Saralheyrs per son guacgament VI d.; ac Johans Relheyrs v s. per causa de pluros eypleyt que avia fayt per nos per lo fayt de la viala.

78. *Item* li senhor de chapitre d'Erment nos feyro agornar davant l'offic[ial] de Clar. per far crubir l'igleyza, et no nos fiavam pas que s'en meyleso, et meytro nos en sentensa. Avem payat per notras asolvecios, per cauza que eram en l'eymenda : cotet XII s.

79. *Item* o XII jorn de jugn, fezem eycreore et metre en traysa[s] en recetas pluros de parcelas que aviam eycreore. Deypendem per tot lo jorn an nostre cleyrs IIII s. II d.

80. *Item* lo jorn que li cosol novel feyro lor sagrament, Johans Sivados, St. Blancheyrs, Andreos Peret, Johans Faugeyras, los anem eytrenar. Deypendem an pluros avenidors VIII s. VI d.

(f° 3) — 81. *Item* avem payat per los despes de far notres contes, per nos et per notre cleyrs, per IIII jorns que hy ponhem, xxx s.

82. *Item* avem pus payat, ho de sas talhas deydut, a Dur. Mayde, part la soma de sus eycreota, per autres dos jours d'eytar sobre l'igleyza, per jornadas et per deypes, v s., et sa filha que lo servit los dos jours, III s.

83. *Item* avem payat, ho de sas talhas desdut, a Guoni de Ronzet, VIII s. per causa de son treballh d'acequtar per las talhas, part autra soma de sus eycreota, que avem payat de la talha que levet St. Blancheyrs.

84. *Item* avem donat et remes a Bartolmeuf Gernuas (?) x s. de la segunda talha, per causa que era grevat, et chacus ho dizia, et no hy ero mas las femnas, quar el s'en era anat ver maytre P. de Rochafort.

1. Le 5 juin.
2. Il y avait à Herment un important chapitre, fondé en 1232.

85. Soma de la traysa, li quals monta el torn de vi^{xx}x lha vi d.

86. Soma de la receta, li quals monta el torn de vi^{xx} vi lho. iiii s. viii d.

87. Soma que monta mays li traysa que li receta, el torn de lxxv s. x d., de la qual soma volem que baylet a moss. Dur. Jarguel lxv s. que que li so degut per son lugeyr, et per autras parcelas que nos [ha] prestat per lo fayt de la viala. Resta que nos es degut x s. x d.

(v°) — 88. L'an mial CCC IIII^{xx} et XVIII, lo jorn de S. Johan Batista, fom estetuit cosol novel en la viala d'Erment, Johans Alarit, Joh[an]s Pongibaus, St. Rocgeyrs, R. Charensat, per notres predecesors Guillem R., Jacme Audebrant, P. Boeyr, Johan Relheyr, per los quals cosols noveaus s'en sec receta fayta per nos et per notre tens de las talha[s] que s'en seguo; et si re aviam mezarat ny meychabat per fauta de nos ho de notre cleyrs, protestam de creyser ho de mermar ho dyre de bocha, si meyteyrз era.

(f° 9) — 89. Premeyrament, lo VII jorn d'aut, empauzem una premeyra talha sur los habitans de la dyta viala, per causa de reymer las letras del rebat daus feut que tornem de VI en tres, et per autres neguosis de la viala, li quals montet el torn de xxvii lho. ix s., deque vos baylam en (*ms.* ey) reyratges los hereteyrs Guillem Girbert xvi s.; et per aneysi avem recebut de la dyta talha el torn de xxv ll. xiii s.

90. *Item* lo mart apres Nostra Dona de setembre[1], empauzem una segunda talha per lo payament de Moss. d'Erment per ceylar los prevelegis, et per la despesa que s'en seguet, et per autres neguosis de la viala, li quals montet el torn de xxxvi lho. xiii s., de la qual soma vos baylam en reyratges los hereteyrs Guillem Gerb<r>eart xxv s., Johan Rauzet v s., Guillem de Fuas xvi s., Mart. de Corna ii s. iiii d , et per aneysi avem recebut de la dyta soma el torn de xxxiii ll. ix s. viii d.

91. *Item* avem recebut d'Amblart Enjalbert v frans, que fo acordat en cosolat que fos quitis de tot reyratges, eysi quant si contet de sus en la trayta (*sic*), de la qual soma devia de doas talha de nostre tens lv s., et per aneysi avem recebut del dyt Amblart de tot l'autre tens pasat xlv s.

(v°) — 92. *Item* avem recebut de Johan Relheyr xxii lho. iiii s. de las restas que li foro acesadas, que nos aviont baylat notre dyt predecesor, las quals li cotero xxvi li. per la maneyra que si contet de sus en la traysa. Resta que deuf a la viala lxxvi s., sino que motre que aga payat les xx s.

1. Le 9 septembre.

que dy que a payat a Sannadre. Et per aneysi avem recebut de la dita re[s]tas el torn de xxii l. iiii s.

93. *Item* lo XII jorn de feureyr, empauzem una tersa talha sur los habitans de la viala d'Erment, per causa d'una talha autregada a Moss. de Bery, et per autres neguosis de la viala, li quals montet el torn de xliiii ll. ix s. De la qual soma vos baylam per restas los hereteyrs Guillem Gerbert xxx s. Et per aneysi <aneysi> avem recebut de la dyta talha el torn de xlii lho v s.

94. *Item* avem pus recebut del dyt Johan Relheyr, a debatement de la soma que deuf de sus, viii s. Resta que no deura mas lxviii s.

95. Soma de la receta, li quals monta el torn de vi^{xx}vi lho. iiii s. viii d.

96. Soma de la traysa, li quals monta el torn de vi^{xx}x ll. vi d.

(f° 10) — 97. Soma que monta mays li traysa que li receta, el torn de lxxv s. x d., de la qual soma volem que baylet et payet de fayt et realment a Mos. Dur. Jarguel lxv [s.] que li so degut de son lugeyr et d'autras parcelas que nos ha prestat per lo fayt de la viala, aysi quant s'apareys per una obleguansa que en ha sur lo ceel et contraceel de notre cosolat, per que nos en guardat de tot dapnatge. Resta que nos es degut x s. x d.

98. *Item* vos fazem protestacio que si los gens de Moss. d'Erment ho de Moss. de Bery ho degus autres, quals que fos, vos demandava re que toches a fayt de la viala, que no fos en notres contes, guardat nos en de dapnatge et prenet la guarizo per vos.

99. *Item* vos protestam que Anblart Enjalbert fos promeza una quitansa sur lo ceel de cosolat de tot los reyracges, quant fey l'acort de sus dyt, et no l'a ges aguda. Et si la vos demandava, fazet la li far et ceylar et nos en guardat de dapnacge.

100. Et, tres redotable senhor[1], nos nos recomandam a vos et a tota la bona gent de la viala. Et si re aviam enbledat ny mezarat per fauta de no ho de nostre cleyrs, protestam a creyser et a mermar et dyre de bocha, si meyteyrs era, et prometem eytar el reguart de prodomes et a la marse de la bona gent de la viala.

1. Cette apostrophe s'adresse aux consuls de l'année suivante, chargés de contrôler les comptes de leurs prédécesseurs.

GLOSSAIRE

A

abrial, avril, 71, 72.
acequcio, exécution, poursuite judiciaire, 2... (cf. execusio).
acequtar, exécuter, poursuivre judiciairement, 33, 33...
acesar, donner à cens, acenser, 92.
acoselhar, conseiller, 16, 20...
adobar, équiper, 74.
afi, afin, 25.
afiar (*s*'), s'engager par serment, 34, 60.
agornar, *ajornar*, ajourner, 3, 17, 59...
ala, halle, 32.
Alaric, *Alarit*, nom de famille, 1, 13.
Alberit, nom de famille, 43.
alcuna, *aucuna*, f., aucune, 40, 51.
Alguti, nom de famille, 17, 20.
Aliri (*S*t), Allyre (St), 77.
alius, pl., élus (officiers de finances), 34, 43...
an, prép., avec, 3, 7, 8...
anada, année, 8.
anar, aller, 3, 11...
Anblart, nom de famille, 33, 40...
Andreus, *Andreos*, André, nom d'homme, 2, 43, 48...
Andrevo, nom d'homme, 68, 75.
ancysi, ainsi, 10, 92.
apauzar (*s*'), opposer (s'), 2, 9.
apareys, 3e p. sing. ind. prés. de *apareysser*, apparaître, 97.
aquel, pl. *aqueos*, ce, celui, 2, 7...
aquet, *aquest*, cet, cet...ci, 10, 27...
aqui, ici, 20.
aquo, cela, 28, 34...
arengar, arranger, 37.
arestar, arrêter, terme judiciaire, 46.
aret, arrêt, terme judiciaire, 34, 46.
Arnaus, cas sj., nom d'homme, 6, 7, 29.
acecem, 1e p. pl. prét. de *acesar*.
asolvecios, absolution, 78.
asomar, additionner, 78.
Audebrant, nom de famille, 13, 88.
aus (*a* + *los*), aux, 3...
aut, août, 6, 7...
autar, ôter, 46.
autregar, octroyer, 32, 48.
avena, avoine, 30, 54.
avenidor, survenant, 80.
avenir, arriver, 37.
aver, avoir, 6... : ind. pr. sing. 3e *a*, pl. 1e *avem*; imp. *avia*; prét. 3e sing. *ac*, pl. *agro*; subj. pr. *aga*; s. imp. *agues*; part. p. *agut*.
aygua, eau, 74.
aysi, *eysi*, ainsi, 58, 97.

B

Bartolmeuf, Barthélemy, 19, 20, 51...
batida, f. bâtie, 32.
Batista (*S. Johan*), S. Jean-Baptiste, 1, 88.
baylar, donner, 8, 9...
be, bien, 4.
Bergeyr, nom de famille, 3, 60.
Bernart, nom d'homme, 76.
Berto, nom d'homme, 2.
Bery, *Berry* (*Moss. de*), frère de Charles VI, 2, 11...
bestia, *beytia*, bête (de somme), 18, 21...
bestial, bétail, 33.
beure, boire, 3, 44 : prét. 3e p. pl. *beyro*.
Blancheyr-s, nom de famille, 6, 14, 28.
Bochart, nom de famille, 2, 20.
Boeyr, nom de famille, 1, 11, 21...
Bonet, nom de famille, 34.
Bucho, nom de famille, 47, 56...
Busera, nom de famille, 25, 30...

C

Carlat, Carlat, nom de lieu, 46, 56...
casat, cassé, 43.
ceel, et *cel*, pl. *ceau*, *ceaus*, 17, 43, 97...
ceylar, 15. V. *seylar*.
chabir, venir à bout, 33.
chacu-s, chacun, 29, 62.
chami, chemin, 12.
chandela, chandelle, 24.
Chandorgue, nom de famille, 25, 30...
Charensat, nom de famille, 1, 30...
chareyra, rue, 64.
charn, chair; viande, 24.
chas, chez, 31, 51.
chauza, chose, 16...
Clar[*mon*], Clermont-[Ferrand], nom de lieu, 13...
cleyr, clerc, 1, 7...
Colauf, nom d'homme, 56.
comecio, commission, 55, 57.
condegnat, condamné, 9.
conhat, congé, 59.
contar, compter, 92.
conte, compte, 10, 81.
contraceel, contre-sceau, 97.
contunuansa, continuation, 47.
contunuar, continuer, 47 (forme conservée dans les patois actuels).
copa, coupe, mesure de capacité, 40.
Corna (*de*), nom de famille, 90.
cort f., (cour de justice), 20.
coselh, conseil, 6, 9.
cosol, consul, 1, 13...
cosolat, *cosalat*, consulat, 1, 6...
costar, *cotar*, coûter, 13, 15, 28...
covenent, convenant, 61.
creyser, croître, 1, 80, 100.
crubir, couvrir, 78, 88, 100.
cugar, penser, 31.
cuminiar, communier, 48.

D

dagnatge, *dapnatge*, dommage, 14, 97, 98.
Dalmat, nom de famille, 74.
Danto, nom d'homme, 64.
daus (*de* + *los*), des, 6, 9...
debatement, action de débattre, 94.
degus,-*un*, personne, 9, 14 (cf. *negus*.)
del (*de* + *lo*) du, 6...
despes, *deypes*, dépense, 15, 24, 82...
despesa, dépense, 29, 60.
Deuf, Dieu, 33.
[*dever*], devoir : ind. pr. 3e p. s. *deuf*, 10..., imp. *devia*, 17; prét. 3e p. s. *dec*. 9... 1e p. p. *deguem*, 14; fut. *deura*, 34; part. p. *degut*, 73...
deydut, déduit, 75, 82.
deypendre, dépenser, 3, 4...
deys, depuis, 37.
deytreyser, serrer, mettre à l'abri, 42.
dium[*enje*], dimanche, 6, 50.
Dona (*Nostra*), Notre-Dame, 13, 26.
dos, cas sj. *duy*, f. *doas*, deux, 13, 18, 32...
Dur[*an*], nom d'homme, 6, 7...

E

ecreore, *eycreore*, écrire, 4, 5 13...
eficieyr, officier, 25.
1. *el*, il, lui, 31, 33...
2. *el* (*en* + *lo*), 6...
empauzar, *enpauzar*, imposer, 6, 7...
enbledat, oublié, 100.
endema, lendemain, 14, 47...
Enjalbert, *Enjalbeart*, nom de famille, 14, 33, 40...
enteyrament, entièrement, 14.
era, imp. du v. *être*, 1, 6...
Ermenc, *Erment*, Herment, nom de lieu, 1, 15.
es, 3e p. s. pr. ind. du v. *être*, 50.
estctuit, p. pas., institué, 1, 88.
eus, œufs, 24.
execusio, exécution, 34 (cf. *acequcio*).
eycrecio, écriture, 17.
eycut, écu, monnaie, 14.
eymenda, amende, 78.
eynta (corr. *eynca?*), encre, 5.
eypleyt, exploit, 77.
Eyraut, nom de famille, 6, 49.
eyseguesam, sub. imperf. de *eysegar* répartir (la taille), 49.
eysi. V. *aysi*.

F

G

H

I

J

K

L

lugar, louer, salarier, 11...
lugeyr, loyer, salaire, 21, 27...
lus, lundi, 28, 30.

M

ma (?), 15.
Madama, madame, 38, 39.
Malmela, nom de famille, 17.
maneyra, manière, 4, 92.
Manguonet, nom de famille, 54.
mantener, maintenir. 65.
Mareulh-s, nom de famille, 56.
Marsala (*la*), nom de famille, 25, 38.
marse, merci, 100.
mart, mardi, 23, 30...
Marti, nom d'homme, 90.
Marti (*Saint*), fête de saint Martin, 41.
Martilhat, nom de famille, 25.
1. *may*, plus, davantage, 20, 22.
2. *may*, mai, 68.
Mayde-s, nom de famille, 7, 44, 82.
mecres, mercredi, 19.
mega, mi-[carême], 66.
Menudel, nom de famille, 64.
merchat, marché, 32.
mermar, diminuer, 1, 88, 100.
Meses, *Mezes*, nom de famille, 40.
metre, mettre, 2, 4... : p. pas. *mes;* prét. 3e p. pl. *meytro*, 78.
meychabat, commettre une méprise, 1, 88.
meylar, mêler, 78.
meylhs, mieux, 49.
meyteyr, *meyter-s*, besoin, 1, 57.
mezarar, se tromper, 1, 88, 100.
mial, mille, 1.
Miramont, nom de lieu, 39, 40.
moli, moulin, 74.
Moli, nom de famille, 17.
Mondiso, nom de famille, 25, 39.
Montanheyr, nom de famille, 28.
Montinhac, *Montinhat*, nom de lieu, 12, 42.
Mos[*senher*], Monseigneur, 2, 4.
motrar, montrer, 10.

N

Nabinal, nom de famille, 4, 37, 50.
Nadal, Noël, 44, 45.
neguosis, pl. affaires, 1, 5...
negus, personne, 32 (cf. *degus*).
nembrat, qui se souvient, 41, 56.
neuyt, nuit, 33.
no, ne, (nég.), 3...
Noueaus, cas. sj., nom de famille, 34.
nos, nous, 1...
nostre, *notre*, nôtre, nos, 1...
novel, pl. *noveaus*, nouveau, 1...
ny, ni, ou, 1...

O

obleguansa, obligation, 97.
ome. V. *home*.
ont, où, 60.
ostant (*no*), nonobstant, 34.

P

pa, pain, 23, 24.
Pacas, Pâques, 69.
papeyr, papier, 5.
paraula, parole, 14.
parrocha, paroisse, 63, 75.
1. *part*, s. f., part, 25.
2. *part*, prép., outre, 50...
paur, peur, 22.
payador, payeur, 58.
peure, prendre, 33 ; *prezes*, imp. subj.
per, par, 1... ; *far per que*, fournir de quoi, 14.
percuracio, procuration, 13.
percurador, *procurador*, procureur, 20, 25, 33.
Peret, nom de famille, 53, 80.
Pereto, *Peroto*, *Perroto*, nom de famille, 2, 8, 20...
Perol, nom de lieu, 3, 60.
Perri, nom d'homme, 17.
Perricho. V. *Peyricho*.
Perroti-s, nom d'homme, 74.
perveyre, 3e p. pl. prét. *pervegro*, voir entièrement, examiner, 8.
Peyre, Pierre, 4, 10.
Peyreyra, nom de famille, 29.
Peyricho-s, *Perricho*, nom d'homme, dim. de *Peyre*, 11, 63.
peyso, poisson, 24.
plagues, 3e p. s. imp. subj. de [*plazer*], 24, 27.
playt, procès, 59.

Superi (*S.*), Saint-Exupéry, nom de lieu, 27, 30, 48.
sur, sur, 7, 29, 97. Cf. *sobre*.
sus, en haut, ci-dessus, 20, 50.

T

talha, taille (impôt), 1, 6...
Talhafer, nom de famille, 17.
tecxar, taxer, 29, 53.
tener, tenir, 4, 6...
tens, temps, 1, 88.
tersa, *f.*, troisième, 53.
Thomas, nom d'homme, 55.
torn (*el — de*), autour de, environ, 85, 86...
tornar, revenir, être réduit à, 6.
tout, tôt, 12.
[*trametre*], transmettre, prét. 1e p. pl. *tramezem*, p. pas. *trames*, 38, 39, 40.
traysa, dépense, 1, 4...
trayre, tirer, 5, 10, 75.
trebalh, travail, 61, 83.
trebalha, f., travailler, 66.
1. *tres*, très, 100.
2. *tres*, *trey*, trois, 6. 14.

U

Ucel, *Usel*, Ussel, nom de lieu. 312...

V

Valelha, nom de lieu, 55.
[*valer*], valoir, imp. *valia*, 40.
valet, valet, 38. 39.
Valeyra, nom de famille, 11.
vegut, p. pas., vu, 10.
venir, venir, p. prés. *venent*, p. pas. *vengut*, 2, 18...
venres, vendredi, 22.
vepra, soir, 13.
ver, vers, 9, 17.
vet, fois, 47, 50.
veylh-s, vieux, 30.
vi, vin, 23...
viacge, *viatge*, voyage; fois (sens seul conservé dans les patois), 15, 16...
viala, ville, 1...
Vialanova, nom de lieu, 68.
Vialadeuf, nom de lieu, 63.
[*voler*], vouloir, imp. *volia*, 15, 38, prét. 3e p. pl. *volgro*, imp. subj., *volgues*.

Y

y. V. *hy*.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Mlle J. M. Nassau. **Bijdrage tot de beoordeeling van den Willehalm.** Delft, Roumans, 1901; in-8° de 128 pages. (Thèse de doctorat de l'Université de Groningue.)

Cette thèse, écrite en néerlandais et par là même peut-être d'un accès un peu difficile aux lecteurs des *Annales*, mérite cependant de ne pas passer inaperçue. L'auteur, Mlle Nassau Noordewier, a, en effet, réussi à donner une solution que nous croyons définitive à un problème autour duquel on s'est, jusque dans ces derniers temps, battu avec acharnement; il est vrai que cette solution n'est pas entièrement neuve, mais dorénavant elle est à l'abri de toute attaque. Mlle N. a été obligée de faire surtout de la critique : celle à laquelle elle a soumis les travaux qui, à son avis, défendaient une mauvaise cause, est pénétrante et judicieuse.

Sa thèse n'intéresse pas seulement la philologie allemande; comme l'auteur s'est entouré de tout ce qui pouvait contribuer à élucider la question, son livre est utile à consulter pour l'histoire du cycle de Guillaume. Les beaux travaux de MM. Jeanroy, Becker et autres, sur le cycle méridional ont été mis à profit, les mss. français ont été étudiés autant que cela était nécessaire, et le livre de Mlle N. est en droit d'attendre un bon accueil auprès des romanistes comme auprès des germanisants.

Voici les questions auxquelles elle a cherché une réponse : Wolfram d'Eschenbach, dans sa traduction d'*Aliscans* appelée *Willehalm*, a-t-il utilisé d'autres chansons du cycle de Guillaume qu'*Aliscans?* La source du *Willehalm* est-elle une rédaction d'*Aliscans* différente de celles qui nous ont été conservées? Le *Willehalm* est-il achevé ou n'en possédons-nous qu'un fragment?

Nous laisserons de côté la dernière question, qui est en dehors du domaine de la philologie romane.

La réponse que Mlle N. donne à la première est négative; en cela elle se range donc du côté de MM. Suchier, Rolin, Jeanroy et Becker. Mais elle a été la première à réfuter, argument par argument, San-Marte, qui avait défendu l'opinion contraire, et qui a trouvé tout dernièrement un allié dans M. Bernhardt. Nous relèverons un point de détail. M. Bernhardt, rencontrant dans le *Willehalm* une affirmation de Guillaume « qu'il a attendu sept ans le secours des Français », avait constaté qu'*Aliscans* ne la contient pas; et comme, dans le *Charroi de Nimes*, il est question d'un secours qu'on aurait promis à Guillaume « après sept ans », il croyait que c'est là que Wolfram avait puisé ce détail. Mlle N. lui oppose plusieurs arguments. Selon elle, il résulte du texte de Wolfram que Guillaume entend parler des sept ans pendant lesquels il a été assiégé, et non d'un secours éventuel qui lui aurait été promis à une époque fixée d'avance. Or, comme dans les *Storie Nerbonesi*, dans une partie qui reproduit *Aliscans*, il est dit que Guillaume a résisté pendant sept ans, elle est en droit de prétendre que le raisonnement de M. B. porte à faux et qu'on ne saurait conclure de ce détail que Wolfram a connu le *Charroi*.

Quelquefois Mlle N. a réussi à rendre compte par *Aliscans* seul, tel que nous le possédons, des différences qu'il y a entre Wolfram et son original : ainsi, elle trouve pour les deux noms de *Schilbert* et *Gybert*, qui tiennent la place du seul *Guibert* d'*Aliscans*, une explication plausible; de même pour *Tafar*, etc.

Le second problème que traite Mlle N. est surtout intéressant pour l'appréciation du talent de Wolfram. Plusieurs critiques allemands, rencontrant chez lui des détails qu'on ne retrouve pas ailleurs, ont tiré de ce fait des conclusions sur l'originalité et l'indépendance d'esprit dont Wolfram aurait fait preuve vis-à-vis du texte français. Ces conclusions étaient parfois un peu précipitées et exagérées. Ainsi, à propos du passage où Wolfram dit qu'après la deuxième bataille d'Aliscans les cadavres des païens morts sont renvoyés par les chrétiens au roi Matribleiz — détail qui manque dans *Aliscans*, — San-Marte loue la haute tolérance de Wolfram et l'esprit vraiment chrétien qui l'anime. Or, voilà que Mlle N. découvre dans les *Storie Nerbonesi* un passage où on lit le même détail. Il est donc cer-

tain que dans la rédaction d'Aliscans d'après laquelle les *Storie* ont été composées, se trouvait ce même détail. Par suite, rien ne nous permet de croire que Wolfram l'ait ajouté de son cru ; bien au contraire, nous avons le droit de supposer qu'il l'a trouvé dans la rédaction qu'il avait sous les yeux.

Voici un autre détail que Mlle N. a réussi à retrouver : Wolfram dit quelque part que Terramer, le père de Guibour, au moment du siège d'Orange, demande un entretien avec sa fille, pendant lequel il essaye de la faire renoncer au christianisme; Guibour répond par une apologie de sa nouvelle croyance. Or, de tout cela il n'est point question dans *Aliscans*. M. Rolin s'était empressé d'attribuer à Wolfram l'honneur d'avoir inventé cet épisode et il ne lui ménageait pas les éloges les plus chaleureux. Mlle N., par contre, s'est demandé s'il n'aurait pas pu la trouver dans la rédaction d'*Aliscans* sur laquelle il travaillait. Elle l'a, en effet, retrouvé dans la rédaction en prose du cycle de Guillaume (P), et ici encore la conclusion s'impose qu'il est infiniment probable que Wolfram l'a également trouvé dans la sienne. Remarquons à ce propos que Mlle N. a étudié le ms. P avec le plus grand soin, après M. Weiske[1], dont le résumé ne lui a pas paru tout à fait fidèle. Nous espérons bien qu'un jour elle nous parlera encore de ce ms. et complétera les renseignements qu'elle a déjà pu nous donner sur les rapports de P avec les autres mss. du cycle de Guillaume.

Après ce qui a été dit, nos lecteurs ont déjà deviné que la réponse de Mlle N. à la deuxième question est celle que déjà Jonckbloet avait donnée, c'est-à-dire que Wolfram a eu sans aucun doute sous les yeux une autre rédaction d'*Aliscans* que celles que nous possédons.

Nous croyons que ce bref compte rendu peut suffire à montrer tout l'intérêt que présente la thèse de Mlle Noordewier pour les études romanes. Comme c'est surtout dans le domaine de la philologie allemande qu'elle travaille, il n'est malheureusement pas certain que nous la rencontrions de nouveau sur le nôtre, mais nous en serions très heureux.

J. J. SALVERDA DE GRAVE.

1. Voyez *Annales*, XI, p. 359.

Henri Sée. **Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge.** Paris, Giard, 1901 ; in-8° de xxxvii-638 pages.

C'est une histoire de la condition des classes rurales en France du ixe au xive siècle que M. S. a tentée sous ce titre. Elle vient à son heure, après les recherches nombreuses qui ont permis de mieux connaître l'importance et le fonctionnement des grands domaines dans l'Empire romain et de découvrir la survivance de ce régime domanial à travers l'invasion et le moyen âge jusqu'à la Révolution française. Il ne se peut pas qu'une organisation foncière aussi résistante dans ses traits essentiels et aussi durable n'ait pas exercé une influence constante sur la condition des classes rurales, et le livre de M. S. est consacré à la dégager.

Pour cela l'auteur a soin d'étudier parallèlement et dans des chapitres successifs les modifications que subit l'organisation du grand domaine et les transformations corrélatives qui se remarquent dans la condition des classes rurales. C'est surtout sur ce dernier point que je veux appeler l'attention du lecteur.

Vu d'un peu haut et d'un peu loin, on peut dire que, dans ses effets sur la condition des personnes, deux traits principaux caractérisent le pouvoir domanial. D'abord, le maître y a la propriété complète du sol. C'est à lui par conséquent que doivent revenir les produits de l'exploitation. Et ce droit aux produits se traduit par des redevances foncières, pécuniaires ou en nature, exigées de tous les cultivateurs du sol. En second lieu, le grand propriétaire exploite originairement son domaine avec ses esclaves. Il est propriétaire de la personne des exploitants. Si, par l'effet des circonstances, des hommes libres, petites gens sans ressources ou affranchis, s'ajoutent à ses esclaves, la domination personnelle qu'il exerce sur les uns se rapproche très sensiblement de celle qu'il exerce sur les autres, et la condition de ces hommes libres tend ainsi à se confondre avec celle des esclaves. De sorte que le pouvoir du grand propriétaire a non seulement un caractère réel, nécessité par l'exploitation et justifié par la propriété du sol : il revêt aussi un caractère personnel qui l'aggrave et rend son autorité plus absolue.

L'histoire des classes rurales consiste dans les efforts qu'elles ont faits, secondées ou entravées par les circonstances, pour se

soustraire à cette double tyrannie. M. S. n'étudie guère que la phase première de la lutte, celle à l'issue de laquelle disparaît le servage; il nous fait seulement pressentir dans son dernier livre la décadence du grand domaine et du pouvoir foncier du maître qui s'accentuera jusqu'à la Révolution. D'autre part, il prend le régime domanial déjà constitué, à l'époque carolingienne. Déjà, sous l'Empire romain, le voisinage des esclaves a déprimé la condition des cultivateurs libres du grand domaine et, grâce à la complicité de l'administration fiscale impériale, a abouti à en faire des colons, c'est-à-dire des hommes libres encore de la liberté ancienne dont le souvenir survit à l'éclosion et à l'épanouissement du régime domanial, mais subordonnés, attachés à la terre et à son exploitation par la même contrainte personnelle que les esclaves. Depuis, la villa tend à se morceler dans son exploitation, le manse à succéder à la villa, et au manse la quarterée ou l'apendaria, ou l'hostise. Aux escouades d'esclaves commandées par le *decurio* ou le *villicus*, ont succédé des travailleurs mis chacun à la tête d'une petite exploitation individuelle, qui habitent chacun sur son champ, des *servi casati*. Rien que par l'effet persistant de ce morcellement, chacun des exploitants acquiert plus d'indépendance et d'initiative : le servage est né. La condition servile une fois constituée devient au x[e] siècle l'état commun de presque toute la population rurale.

M. S étudie avec soin et avec une grande abondance de documents les charges essentielles qui grèvent la condition servile, soit à la fin de l'époque carolingienne, soit sous le régime féodal, dont l'avènement a été plutôt défavorable aux classes rurales en ajoutant aux poids des anciennes de nouvelles obligations, au profit de chacun des échelons successifs de la hiérarchie. Mais voici venir deux faits nouveaux qui vont contribuer à élever cette condition rurale commune. Le grand domaine va, par un effet naturel d'attraction, s'annexer les derniers petits propriétaires libres qui vivent dans son orbite : l'abandon de leur propriété à un voisin plus puissant est pour ces petits propriétaires le seul moyen de se protéger contre les exactions de toutes sortes qui les menacent. Par le précaire, entrent ainsi dans le domaine de nouveaux tenanciers, hommes libres, de condition supérieure à celle du serf. D'autre part l'intensité du défrichement rend la main-d'œuvre rare. Chaque seigneur s'ef-

force de soustraire à son voisin quelques-uns de ses travailleurs ruraux, et pour cela lui offre sur sa propre terre une condition personnelle supérieure à la condition rurale commune. C'est un fait considérable au moyen âge que ces migrations de populations rurales. Par ces deux éléments nouveaux, la condition rurale commune s'est de nouveau diversifiée. C'est enfin l'affranchissement qui, sous des formes très variées et des mobiles très divers, individuelle ou collective, totale ou partielle, reconstituera l'unité en élevant les serfs à la condition de vilains et en ne laissant plus guère subsister dans toute la France que la subordination réelle du vilain au propriétaire du domaine. Je néglige ici toutes les influences qui se sont exercées dans le même sens, comme celle des communes ou des villes de bourgeoisie.

C'est alors qu'apparaît, dégagé de tout élément personnel étranger, dans toute sa pureté, le régime domanial. Et c'est là aussi que M. S. l'étudie le plus complètement. Il se traduit par le droit éminent de propriété du maître, gonflé de bien des attributs de la souveraineté, comme le droit de justice, et aussi par tout le système compliqué de ses redevances réelles. Sans entrer dans l'étude de cette partie, fort étendue, je dois dire que ces redevances ou devoirs fonciers se sont accrus par la réalisation, au moment de l'affranchissement, de certains droits originairement personnels (il en est ainsi de la taille et de la queste, de la mainmorte et du bordelage); et d'autre part qu'à ces redevances d'origine foncière s'en adjoignent d'autres, d'ordre purement seigneurial et de souveraineté, comme les banalités, banvins, péages, droits de justice, redevances ecclésiastiques, etc.

Enfin, dans un IV[e] livre, M. S. expose les transformations du régime domanial, ou encore la décomposition de la propriété seigneuriale. A vrai dire, ce que M. S. signale surtout dans ce livre, c'est bien plutôt la décroissance de la supériorité sociale du grand propriétaire par rapport à ses tenanciers que la véritable décadence de l'organisation foncière elle-même. Car enfin, si l'éparpillement des droits seigneuriaux par la cession qu'on en fait, indépendamment et distinctement de la seigneurie à laquelle elles appartiennent, indique bien que le domaine a perdu son unité, la perte de cette unité remonte vraiment au jour où on a morcelé l'exploitation, et elle est déjà

accomplie alors que les diverses fractions de ce domaine sont encore aux mêmes mains, c'est-à-dire dès l'époque carolingienne. Ce pour quoi cette cession paraît à M. S. digne d'être mentionnée, c'est sans doute qu'une fois séparées du grand domaine, ces redevances ne participeront plus de la majesté séculaire du domaine et perdront leur ancienne dignité sociale. C'est dans le même sens qu'on peut dire que le domaine s'affaiblit en passant aux mains de simples roturiers, puisque ces roturiers ne sont pas socialement supérieurs à leurs tenanciers, — ou encore que le contrat affaiblit l'autorité domaniale en signalant l'égalité de condition conquise par le tenancier vis à vis du grand seigneur. Mais tout cela n'altère en rien l'essence du droit foncier. Une étude sur la décomposition de la propriété seigneuriale supposerait bien plutôt qu'on suivît pas à pas, à travers les écrits des juristes, la déconsidération lente du domaine éminent qui appartient au grand propriétaire, et la part de plus en plus importante qu'on fait dans l'ensemble du droit de propriété au droit utile du tenancier. Et encore il faudrait y signaler avec précision les causes qui ont rendu de moins en moins avantageux les profits de l'exploitation seigneuriale, comme la transformation des redevances en nature en redevances en argent, d'un taux invariable, à une époque où la valeur de l'argent s'abaisse constamment, ou les limitations apportées à ces redevances, toutes choses qui ont facilité l'évolution doctrinale du droit de propriété. M. S. indique bien quelques-uns de ces points, mais la systématisation en est trop incertaine. Peut-être un recours plus fréquent aux sources juridiques, qui sont un peu négligées dans ce travail, aurait-il été salutaire à ce point de vue. C'est surtout par nos grands juristes que tous les éléments épars se sont organisés.

Je suis loin d'avoir tout dit sur le livre de M. S. Il a d'ailleurs parsemé son étude de questions fort délicates, sur lesquelles la lumière n'est peut-être pas encore complète, comme celle de l'origine des communaux, de la justice seigneuriale ou plus généralement de la souveraineté. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, où je ne crois pas d'ailleurs qu'il ait apporté de nouvelles observations. A le prendre dans son ensemble, son travail est intéressant, sérieusement et solidement établi, et donne bien l'idée exacte de l'état actuel de la science sur les classes rurales et le régime domanial.

Ed. MEYNIAL.

A. Blanc. **Le rappel du duc d'Anjou et l'ordonnance du 25 avril 1380.** Paris, imp. nat., 1900; in-8° de 24 pages. (Extrait du *Bullet. histor. et philolog.*, 1899.)

L'ordonnance en question consiste principalement en un cahier de doléances pourvu des réponses du roi Charles V. Elle provient des registres de copies réunies par dom Pacotte : on sait que ces registres font partie actuellement du fonds latin de la Bibl. Nat., mais il serait bon de savoir aussi qu'il en existe un autre exemplaire aux Arch. départ. de l'Hérault. En les dépouillant, j'avais constaté, non sans quelque étonnement, que les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc*, qui les ont connus et utilisés, avaient pourtant négligé nombre de pièces et, parmi elles, des textes de premier ordre : tel est justement celui que M. B. vient de publier; il n'y en a guère de plus important pour l'histoire des relations du pays avec le pouvoir royal. Quand cet acte fut rédigé, Charles V sentait approcher la mort, et c'est pour cette raison peut-être qu'il fit droit aux requêtes d'un pays que son frère, le duc d'Anjou, avait durement exploité pendant seize années.

M. B. a étudié avec beaucoup de précision la genèse de l'ordonnance, grâce aux registres de *Comptes* du consulat de Narbonne, dont il a pu faire un dépouillement bien plus complet que le mien. Il a obtenu certains résultats nouveaux et intéressants. Ainsi nous tiendrons désormais pour avéré que vers le milieu de décembre 1379 beaucoup de communautés, spontanément, s'assemblèrent à Toulouse : c'est là qu'elles décidèrent d'envoyer au roi l'« ambassade », qui négocia avec lui les termes de l'acte du 25 avril suivant. De plus, il ne faut pas croire, comme je l'avais fait, que l'assemblée des communes de la sénéchaussée de Carcassonne, qui se tint en cette ville par ordre du duc d'Anjou entre le 3 et le 9 avril 1380, n'ait eu aucun résultat : elle vota un emprunt de 14,500 francs qui lui était demandé.

Mais quand M. B. prétend découvrir dans l'« ambassade » susdite une assemblée d'États nouvelle, inconnue, je ne suis plus d'accord avec lui. Qu'à plusieurs égards elle prête à la confusion, j'en conviens, d'autant que les États n'avaient nullement à cette époque la forme arrêtée qu'ils prirent plus tard. Pourtant ce ne

fut qu'une « ambassade », une délégation, et les textes sont d'accord pour la qualifier de la sorte. Cette députation, qui partit en janvier 1380 (première quinzaine), procédait de l'assemblée tenue à Toulouse, en décembre précédent. Des villes importantes n'y prirent aucune part : Albi par exemple. Un curieux mandement royal du 22 mars, que M. B. aurait eu profit à connaître (*Bullet. soc. archéol. Béziers*, 2e sér., t. IV, p. 108 : Chronique d'Estoriac, note 5), montre les « messagers » du pays requérant Charles de faire cesser la gabelle et le treizième du vin, mais, comme les gens du Conseil leur demandaient quelle aide en échange se pourrait lever le plus aisément, répondant « qu'ils n'avoient aucune puissance de riens accorder, et en ce, dit le roi, ont continuelement perseveré, dont nous avons esté et sommes moult merveilliez... » Si pourtant ils se résignèrent à l'accord du 1er avril suivant, ratifié le 25 par ordonnance, ce fut à leur corps défendant, car à cet accord il manquait une sanction, celle que pouvaient donner les États eux-mêmes, régulièrement assemblés. Et en effet, l'assemblée des communes tenue à Béziers entre le 26 juin et le 4 juillet, devant les conseillers royaux qui gouvernaient alors le pays, eut à s'occuper des impôts déjà convenus au mois d'avril, probablement pour les octroyer à titre définitif. On lit dans les *Comptes* d'Albi que « Felip Vaissieira .. anet a Bezers al cosselh mandat per los senhors governadors sobre lo fag de las emposicios e dels subcidis dels III franxs per fuoc, cossi s'en regiria hom, e partit d'esta vila dimars a XXVI de jun e venc lo mecres a IIII de julh. » Quoi qu'en dise M. B., je n'ai pas cru le moins du monde que ce subside de 3 francs par feu différât de celui dont il avait été question en avril et vînt s'y ajouter : j'ai pensé et pense que c'est réellement à Béziers, en juin-juillet, que les communes en firent l'octroi.

Quant à la date du rappel du duc d'Anjou, il est facile de la préciser au moyen de pièces qui ont échappé à M. B. Le mandement précité du 22 mars montre que le roi était dès lors disposé à « envoyer gens de son Conseil sur le pays », qu'il en avait fait la promesse aux députés des communes. Il la tint le 23 avril en nommant cinq « réformateurs », qui obtenaient sous ce titre l'entier gouvernement « dans les trois sénéchaussées et ailleurs ès pays de Languedoc. » (*Ord.*, VI, 467.) Le duc se trouva remplacé sans avoir été destitué expressément.

Paul DOGNON.

A. de Dufau de Maluquer. **Rôle des feux du comté de Foix**. Foix, Gadrat, 1901; in-8° de 280 pages. (Extr. du *Bull. de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.*)

Cette étude comprend l'*Avant-propos* (28 p.), le *Rôle des feux* (pp. 29-196), un *Appendice* avec pièces justificatives (196-233), des *Additions et Corrections* (p. 234), un *Index alphabétique* de tous les noms propres cités dans l'ouvrage (pp. 235-277) et enfin la *Table des matières* (pp. 279-280).

Dans l'*Avant-propos*, on trouve six articles ou chapitres qui peuvent se résumer ainsi : Dénombrements antérieurs à Gaston-Phœbus. Dénombrements des feux sous Gaston-Phœbus et revision des feux en 1390. Feux allumants, feux d'imposition, localités indiquées dans le rôle de 1390. Clergé séculier et régulier, professions mentionnées dans ce rôle. Industrie, forges et moulins. Renseignements sur l'instruction publique, les hôpitaux, les mœurs, etc.

M. Barrière-Flavy a publié en 1898 le *Censier du pays de Foix à la fin du* XIVe *siècle*, dont les *Annales* (X, 567) ont donné un compte rendu. Ce n'est autre chose que le *Rôle des feux du comté de Foix* de 1390 qu'édite aujourd'hui M. de Dufau. Naguère juge d'instruction à Foix, l'auteur a fait trêve à ses beaux travaux de généalogie béarnaise pour étudier, reproduire et commenter un des plus importants documents du pays où ses fonctions l'avaient appelé.

Le caractère des études de M. de Dufau est de rechercher toute la précision possible, d'aller aux sources et de les citer avec une ampleur et une fidélité que rien ne lasse. Il met les choses au point en fixant l'année 1320 comme date du premier dénombrement des feux fait par Jeanne d'Artois, veuve de Gaston Ier, mère et tutrice de Gaston II. Une réformation générale du domaine ordonnée par Gaston-Phœbus se terminait le 24 octobre 1374; elle embrassait le comté de Foix, le Donezan, l'Andorre, le Lautrecois et l'Albigeois. Bien plus, avant l'incendie du 28-29 octobre 1803, la Préfecture de Foix possédait un « registre contenant le dénombrement des habitants du comté de Foix, etc. » daté de 1368.

Par bonheur, un document qui paraît être un double, ou mieux « une édition revue et corrigée du dénombrement de

1368 », est conservé aux archives des Basses-Pyrénées (E. 414); il est en bien mauvais état sans doute, mais il conserve quand même une importance capitale pour l'ancien comté de Foix. M. de Dufau prouve par des textes et d'ingénieuses déductions que ce registre contient trois cahiers cotés vers 1583 par Pascal de Cachalon, garde du trésor des chartes de Béarn et de Navarre. Ce dénombrement fut revisé en 1390. Les commissaires pour cette revision des feux furent Me Arnaud et P. Raymond de Colombiac. Ce dernier était un bourgeois de Mont-de-Marsan, fermier des impositions d'une partie des domaines de Gaston-Phœbus.

P. Raymond, en éditant le *Rôle des feux de Béarn* de 1385, a dit avec raison que c'était là un document de premier ordre; il l'a reproduit avec une bonne préface, mais sans annotations ni commentaires. M. de Dufau, au contraire, a accompagné le rôle de 1390 de notes nombreuses et savantes qui en doublent le prix. Les *feux allumants* formaient l'ensemble des ménages ou familles; les feux d'imposition étaient affectés aux habitations ou aux terres soumises à certaines conditions. L'abréviation *va* (*vacat*) indique que la maison n'était pas habitée par son propriétaire. Les chefs de maison sont divisés en *homes de mossen* et *homes de gentil*, les premiers, vassaux ou censitaires immédiats du comte, les autres, censitaires d'un seigneur particulier; la maison de ceux-ci n'était comptée que pour un demi-feu, la maison des autres valait en principe un feu entier. Inutile, d'ailleurs, de recourir à l'idée de servage pour expliquer les termes : *homes de l'abat de Foixs*, *homes de Salenques*; ils signifient vassaux ou censitaires de l'abbé de Foix, etc. Enfin, le mot *feu* signifie, selon les textes, ménage ou famille, et aussi, par abstraction, base de perception d'impôt.

Je ne signalerai que très rapidement les mentions de personnes que l'on trouve dans le rôle de 1390; toutes les classes de la société, depuis les abbés jusqu'aux paysans, y sont représentées. Les mentions de moulins sont aussi à relever, et le Rôle n'indique pas moins de onze forges au xive siècle dans le comté de Foix.

A propos des *femnas del capela* dont il est question à Mazères, je crois que M. de Dufau a été induit en erreur par P. Raymond, d'après lequel il y avait en Béarn « des maisons habitées par des femmes de curé qui, sans doute, profitaient de la per-

mission de Gaston-Phœbus »; et il ajoute que « des documents prouvent qu'il battait monnaie avec des autorisations de cette nature ». En effet, le 15 décembre 1387, Gaillard d'Onès, procureur de Gaston-Phœbus, ordonne au baile de Navarrenx « d'appliquer des croix d'étoffe aux femmes qui, *sans la permission du comte de Foix*, vivaient avec les prêtres de son bailliage ». Le texte béarnais dit : *Metas e pausatz crotz a las femnes de caperaas de son bailiadge* QUI NO HAN LICENCIE DE MOSSENHOR[1]. Je sais très bien que les croix d'étoffe étaient une marque d'infamie que portaient les juifs et les hérétiques pénitents; il semble donc qu'il s'agisse ici d'une pénalité appliquée aux concubines des prêtres. Le texte est loin cependant d'être clair. Quant à ce membre de phrase QUI NO HAN LICENCIE, je n'y trouve nullement que le vicomte autorisât cette cohabitation publique et scandaleuse[2]. Nous avons des conciles provinciaux et des statuts synodaux de cette époque; on n'y verra pas une seule fois mentionné cet abus criant. La preuve est négative; je la crois néanmoins très bonne.

Je dirai peu de chose de la publication en elle-même; le *Rôle des feux du comté de Foix* est d'une documentation abondante où nombre de problèmes sont éclaircis; il y a bien peu d'expressions dont la lecture aura échappé à la sagacité de l'érudit magistrat; de longues recherches lui ont permis de faire une quantité d'identifications heureuses.

Dans l'*Appendice*, je signalerai les privilèges et ordonnances de Gaston-Phœbus et de Gaston IV relatives à l'industrie du fer dans le comté de Foix; l'enquête faite sur une rixe dans un mauvais lieu intéressera ceux qui étudient les mœurs de cette époque; mais je préfère de beaucoup les vingt pages consacrées aux chroniqueurs Michel du Bernis, Arnaud d'Esquerrier et à leurs familles. C'est une excellente étude ajoutée aux travaux de MM. Pasquier et Courteault sur ces annalistes. Ce sont de vraies révélations. Soupçonnait-on les prévarications du notaire Pierre du Bernis et les nombreuses affaires où fut mêlé Michel du Bernis? M. de D. a eu la bonne fortune de trouver un

1. *Mœurs béarnaises*, par Paul Raymond. Pau, Ribaut, 1873, p. 14.

2. Il nous semble qu'il faut traduire : « Mettez et posez des croix aux concubines des prêtres de son bailliage, lesquelles, *après condamnation*, n'ont pas eu permission du comte *de sortir sans ces croix*. » Les hérétiques condamnés obtenaient ces sortes de grâces.

cadastre de Foix antérieur à 1454, où sont énumérés les biens de Michel. Il suit la postérité de ce personnage jusqu'en 1774. Il n'a pas été moins heureux pour Arnaud d'Esquerrier, notaire de Foix et trésorier du comte. Plusieurs documents reproduits à la suite sont extraits du *Registre de la réformation* de 1446-1447, rédigé par Esquerrier lui-même; on voit, là aussi, l'énumération des biens d'Esquerrier, plus considérables que ceux de Michel du Bernis. Cette famille avait encore à Foix un représentant, notaire, des mêmes nom et prénom, au XVII[e] siècle, un peu avant 1641.

On voit qu'il y a peu de documents de cette importance qui aient été publiés sur le comté de Foix, et je ne crois pas qu'il y en ait d'édités avec plus de souci de la correction et de l'exactitude, toujours si nécessaires en pareille matière.

V. Dubarat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Aude.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1899.

2e semestre. P. 425-584. J. Tissier. Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais. (Suite.)

1900.

P. 1-112 et 193-203. J. Tissier. Documents inédits, etc. [Suite et fin de cette importante publication qui est une source de premier ordre pour l'histoire de la Réforme dans le Languedoc.] — P. 113-25. G. Amardel. Les liards de France. [Etude qui complète le travail de M. Bordeaux sur les « *Liards de France frappés par un fermier général de* 1655 *à* 1658. »] — P. 126-55. J. Yché. Notes sur Jacques Gamelin. I. Le premier ballon à Narbonne; II. Jean Theurel; III. Un diplôme de loge maçonnique; IV La collection A. Fournier; V. La bataille du Boulou; VI. La collection J. Riols; VII. Gamelin, pénitent noir. [Notes intéressantes sur le peintre Gamelin.] — P. 155-65. J. Doinel. Etude sur les possessions de l'abbaye de Lagrasse dans le Narbonnais. II. Le diplôme de Lézignan, 807. [A suivre. L'auteur soutient, avec les nouveaux éditeurs de Dom Vaissette, l'authenticité de ce diplôme de 807.] — P. 165-74. G. Amardel. Le denier mérovingien de Narbonne. [Excellente étude.] — P. 817-96, 897-976, et année 1901, p. 977-1056. A. Blanc. Le livre de comptes de Jacme Olivier. Pièces justificatives (pagin. spéciale). [Suite de cette remarquable publication. Ce livre de

comptes est un des plus importants qui aient encore été publiés.] — P. 304-12. G. AMARDEL. Le comte de Narbonne Gilbert. [Etude intéressante; l'auteur incline à penser que Gilbert a eu le gouvernement de Narbonne avant 720.] — P. 312-9. J. YCHÉ. Notes sur Jacques Gamelin (Suite.) VIII. Les portraits de Gamelin et de Julia Tridix. — P. 320-81. L. NARBONNE. La cathédrale Saint-Just; seconde partie : le clergé métropolitain. [Excellent travail.] — P. 381-90. G. AMARDEL. La première monnaie de Milon, comte de Narbonne. [L'auteur accepte la lecture de M. Prou et démontre que cette monnaie a été frappée à *Trencianum*, Trausse.]

1901.

P. 391-456. L. FAVATIER. La vie municipale à Narbonne au XVIIe siècle: les beaux-arts et les arts industriels. [Etudes intéressantes sur les peintres, doreurs et autres artistes de Narbonne à cette époque.] — P. 456-62. DE RIVIÈRES. Quelques cloches anciennes du département de l'Aude. — P. 480-572. L. NARBONNE. La cathédrale Saint-Just; le clergé métropolitain; biens du chapitre. [Suite de cet excellent travail.] — P. 572-83. G. AMARDEL. Les derniers chefs des Goths de la Septimanie. [Travail, qui complète le précédent, sur le dernier chef des Visigoths, Milon.]

Ch. L.

Charente.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 6e série, tome X, 1900.

Bulletin. P. XXV. J. GEORGE. Le monogramme de la cathédrale d'Angoulême. [Sur la construction de cet édifice et ses architectes.] — P. XLIII-XLVII et XLIX. D. TOUZAUD. La concession de terres par les propriétaires nobles après la guerre de Cent Ans : exemples de baux en Saintonge. — P. XLVII-XLVIII. Quittance de 7 livres tournois donnée par Michaud Duboys, pelletier de la comtesse d'Angoulême, à Robert Bassart, trésorier du comte (7 mai 1481), p. p. M. D'AUTEVILLE. — P. LIII. DE LACROIX. Note sur l'imprimerie en Angoumois, XVIIe et XVIIIe s. — P. LIII. E. BIAIS. Note sur le passage de souverains à Angoulême (1804-1848.) — P. LIV-LXV. DE LA MARTINIÈRE. Sur les actes constitutifs de la propriété foncière en Angoumois et Saintonge. [Discussion de l'auteur au sujet de la note de M. Touzaud ci-dessus; M. de la M. voit dans ces actes la preuve que la petite propriété a été *créée* dans cette région au XVe siècle; M. T. soutient qu'elle a été seulement *développée* et qu'elle existait antérieure-

ment; divers actes sont publiés en appendice à l'appui, p. LXX à LXXVI.] — P. LXVI-LXVII. DE LACROIX. André Chénier officier au régiment d'Angoumois (1782). — P. LXXVII-LXXXVII. D. TOUZAUD. Les origines de la petite propriété en Angoumois au moyen âge. [Etudiées d'après les cartulaires. En appendice, douze chartes inédites sont publiées.] — P. C. G. CHAUVET. Baptême de cloches à Angoulême. [1785. Le marquis d'Argence parrain.] — P. CI. G. CHAUVET. L'imprimerie Pélard à Angoulême (XVII[e] siècle). — P. CV-CVIII. TOUZAUD et DE LA MARTINIÈRE. Suite de la discussion sur les origines de la petite propriété en Angoumois. — P. CIX-CXI. Présent de confitures, dragées et vins à la présidente Séguier, par le corps de ville d'Angoulême (1582), p. p. E. BIAIS. Texte de 1621 relatif à la porte du Palet et au duc d'Epernon. Deux documents sur des baptêmes de cloches en l'église Saint-André (1607, 1754), p. p. LE MÊME. — P. CXII-CXV. V. MARCILLE. La *bringue* (jeu populaire) à Saint-Cybardeaux et à Rouillac au XVIII[e] siècle. — P. CXVII. E. BIAIS. Un livre imprimé à Angoulême en 1491. — P. CXXIX-CXXXIV. GUÉRIN-BOUTAUD et GEORGE. Note sur les coiffes de l'Angoumois au moyen âge. — P. CLV. DUJARRIC-DESCOMBES. Note sur le duc de la Rochefoucauld, fils du moraliste. — P. CLXV-CLXXVIII. DE LA MARTINIÈRE et TOUZAUD. Chronique bibliographique de l'Angoumois. [Suite de cet utile relevé d'articles et d'ouvrages.]

Mémoires et documents P. 1-63. P. DE FLEURY. Recherches sur les origines et le développement de l'imprimerie à Angoulême (1491-1790) [Bon travail, précis et approfondi.] — P. 65-287. Livre-journal de François Gilbert et de François-Jean Gilbert, juges en l'élection d'Angoulême (1740-1826), p. p. l'abbé P. LEGRAND. [Un certain nombre de détails utiles; beaucoup d'insignifiants et qu'on eût pu supprimer.] — P. 289-95. E. BIAIS. Elie Vinet, auteur du *Safran* de la Rochefoucaut. [Opuscule imprimé en 1568.] — P. 296-329. Livre de recette et de dépense du château de Jarnac, p. p. E. BIAIS. [Avec notes et additions.]

P. B.

Dordogne.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXVII, 1900.

P. 270-81, 357-67. DE BOYSSON. Les deux expéditions de Simon de Montfort en Sarladais. [Rien de nouveau.] — P. 281-94, 368-80. DE GÉRARD. La peste à Sarlat (1629-1634). — P. 294-321, 383-413. DECOUX-LAGOUTTE. Notes historiques sur la commune de Trélissac. (Suite et fin.)

— P. 380-3. DUJARRIC-DESCOMBES. La misère en Sarladais (1634). [Documents faisant suite à l'article de M. de Gérard.] — P. 416-20. Démolition des châteaux du Ribéracois en 1793. — P. 438-9. DUVERNEUIL. Une brique romane ornée. [Avec reproduction en phototypie.] — P. 439-50. DE BOSREDON. Note rectificative sur les seigneurs de Chavagnac en Sarladais. — P. 450-2. DE SAINT-SAUD. Privilèges concernant les maîtres de forges (1561). — P. 453-7, 463-71. DU RIEU DU MAYNADIÉ. Les croquants à Bergerac en 1637. — P. 457-63. VILLEPELET. Lettre attribuée à M. de la Closure, médecin d'Aubeterre, sur la maladie de M. l'Evêque de Sarlat, François de Salignac. H. T.

Garonne (Haute-).

Bulletin théologique, scientifique et littéraire de l'Institut catholique de Toulouse, nouv. sér., t. II, 1890-1891.

P. 120-3. L. COUTURE. Un dicton gascon dans Montaigne (Cf. p. 176-8). [« *Bouha prou bouha, mas a remuda lous dits qu'em!* souffler pour souffler, mais à remuer les doigts, nous en sommes là. » Il ne s'agit plus de souffler; il faut se mettre à la besogne (??). C'est du pur gascon, et de l'extrême Sud-Ouest, peut-être de Lahontan (Basses-Pyrénées), où Montaigne avait un droit de patronage (??). La vraie traduction nous semble plus probablement celle-ci : Il ne suffit pas de souffler (dans un chalumeau); il faut mettre les doigts au bon endroit.]

Tome III, 1891-1892.

P. 49-55 et 89-96. C. DOUAIS. Une importante correspondance du XVIe siècle. Le baron de Fourquevaux. Ecosse, Italie, Espagne, Languedoc (1548-1573). [Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.] — P. 161-73. ID. Les hérétiques du comté de Toulouse dans la première moitié du XIIIe siècle d'après l'enquête de 1245. (Fin p. 206-9.) [Analyse du ms. 609 de la Bibl. municip. de Toulouse. L'enquête a porté sur cinq mille six cent trente-huit témoignages. Conclusion : les hérétiques du comté de Toulouse doivent être distingués des Vaudois, rattachés au contraire aux Cathares de Lombardie; mais ils ont leur autonomie, leur organisation propre.]

Tome IV, 1892-1893.

P. 33-58. E. SAINT-RAYMOND. Les peintres toulousains des XVIIe et XVIIIe siècles. (Suite p. 65-87, 99-117; fin p. 129-47.) [Très bien informé; article plein de vie et d'agrément. Il s'agit de la grande époque

de la peinture toulousaine, qui, à vrai dire, n'a jamais été représentée par une « école » particulière.] — P. 178-81. L. Couture. Le sarcophage et l'épitaphe de Festa au musée de Narbonne. [D'après les travaux et découvertes de P.-F. Thiers.]

Tome V, 1893-1894. Néant.

Tome VI, 1894-1895.

P. 87-91. L. Couture. Ronsard et Du Bartas. [A propos de la thèse de M. Lanusse.]

Tome VII, 1895-1896.

P. 3-19 et 33-46. C. Douais. Les études historiques sur le Languedoc. [Bibliographie peu méthodique, suivie d'appréciations peu utiles.] — P. 82-90. Id. Les reliques de saint Gilles à Toulouse. (Suite p. 125-7; fin p. 179-87.) [Soutient contre les Nimois et M. l'abbé Goiffon que les reliques en question n'ont pas été transportées à Nimes; une longue suite d'inventaires, de 1316 à nos jours, permet d'affirmer que les parties du corps du saint qui se trouvent à Saint-Sernin sont bien authentiques et n'ont jamais quitté cette église depuis qu'elles y ont été portées.]

Tome VIII, 1896-1897

P. 177-90. C. Douais. Les couvents de la congrégation de Saint-Maur dans le Midi de la France à la veille de la Révolution. [D'après un cahier d'actes de visites des vingt-neuf monastères de la province de Toulouse en 1778-1781. Revenu total : 800,000 livres, outre quantité de denrées. La province se suffit, mais à peine, et elle a des dettes. Détails intéressants sur l'enseignement de la congrégation, notamment à Sorèze.]

Tome IX, 1897-1898.

P. 26-30. C. Douais. Gosselin, pseudo-évêque de Toulouse. [Rectification d'une erreur du *Gallia christiana*. En 1179, juin, Fulcrand a été élu à la place de Bertrand de Villemur, non Gosselin, qui se trouve exclu de la liste épiscopale.] — P. 73-92. Id. Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne (1565-1572). [Introduction au t. II de la publication, entreprise par M. D., des dépêches de Fourquevaux.]

Tome X, 1898-1899. Néant.

Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse, 1899[1].

P. 117-24 et 154-61. A. Auriol. Les Clarisses du Salin à Toulouse. [Historique de deux épisodes : la réforme du monastère dans le premier tiers du xvii[e] siècle; la résistance victorieuse des Clarisses contre Louis XIV, qui voulait leur enlever le droit d'élire leurs abbesses.] — P. 175-90. L. Saltet. Etude critique sur la passion de sainte Foy et de saint Caprais. [Etude très méthodique et intéressante, dont le résultat est de placer avec vraisemblance dans la première moitié du iv[e] siècle, au lieu du vii[e], les textes de ces passions de saints agenois et d'en augmenter la valeur historique.]

Année 1900. Néant.

P. D.

Gers.

Revue de Gascogne, 1900.

P. 5-23, 125-40, 277-301. A. Degert. L'évêché de Gascogne. [Circonscription ecclésiastique qui, dans la seconde moitié du x[e] siècle, aurait englobé les évêchés de la Gascogne occidentale et aurait duré près d'un siècle. L'existence en est admise par Oïhénart, Marca, etc., mise en doute en 1875 par M. Moullié. M. Imbart de la Tour conteste l'authenticité des chartes de La Réole qui renferment la première mention de cet évêché. M. Bladé nie son existence. M. D., amené à s'occuper de la question par ses recherches sur l'histoire de Dax, « reste persuadé que l'Evêché de Gascogne n'est point un mythe créé de toutes pièces par l'imagination de faussaires intéressés. »] — P. 23-4. Les travaux manuscrits de Dom Etienne de Laura. [Note bibliographique extraite de L. Delisle : *Dépouillement du Monasticon Benedictinum.*] — P. 25-9. A. Lavergne. L'histoire de la Gascogne de M. Bladé. (Suite et fin.) — P. 29-32. L. C. *La Vasconie* de M. de Jaurgain. [Extraits de comptes rendus dont cet ouvrage a été l'objet. M. C., pour sa part, trouve M. Bladé trop négatif, M. de J. trop affirmatif.] — P. 32. Un centenaire à Trie. [Arrivé à l'âge de cent deux ans grâce à l'habitude où il était de s'enivrer deux fois par semaine. C'est un argument sérieux contre l'antialcoolisme.] — P. 32-40. L. Sechevron. Un chirurgien gascon au xviii[e] siècle : Faget de Castelnau-d'Auzan, chirurgien en chef de la Charité (1748-53), vice-président de l'Académie Royale de chirurgie (1700-

1. Ce *Bulletin*, sous un titre un peu différent, continue le précédent.

1762). — P. 40-51. Société archéologique du Gers. Séance du 7 août 1899. Calcat, Inscription de l'abbaye de Pessan [de 1304, en latin]; Brégail, M. de Saliné, syndic des Capitouls de Toulouse. [Episodes de la Fronde]; A. Branet, Limites des paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Orens d'Auch en 1151; Collard, Objets mérovingiens ou carolingiens trouvés à Preignan dans les premiers jours de juillet 1899 (planche). — P. 53-5. Lettre de M. Bladé à M. L. Couture, du 5 janvier 1900. [Contient des indications sur la méthode et le plan que suivait M. B. dans ses recherches sur l'histoire de Gascogne.] — P. 56-84, 423-50. J.-J.-C. Tauzin. Chroniques landaises. Préludes de la grande révolte. (Suite et fin.) — P. 85-119. Société archéologique du Gers. Ditandy, Mgr de Montillet et l'assemblée générale du clergé de 1755. (Suite p. 143-58); A. Branet, La bibliothèque du chapitre d'Auch au xv[e] siècle et le cardinal Mayrosi. [Document latin conservé dans les archives de Sainte-Marie et qui énumère et décrit les manuscrits prêtés en 1422 au chanoine, plus tard cardinal, Mayrosi; quelques-uns de ces ouvrages sont aujourd'hui inconnus]; A. Branet, Superstitions, légendes; [Notes intéressantes tirées d'un manuscrit de M. l'abbé Breuil. P. 110, l. 22 : *hesto nau* = *hesto annau* ou *ennau*, qui signifie annuelle]; Pagel, Une séance académique troublée au collège d'Auch (1677). [Par un juge mage qui au cours d'une soutenance de thèses insulta les chanoines qui ne voulaient pas le laisser parler le premier]. — P. 141-2. J. Lestrade. Une réponse du chapitre de Lombez à celui de Rieux (1728). [A une consultation sur les droits et devoirs des prébendiers.] — P. 143-70. Société archéologique du Gers. A. Branet, Une histoire de la guerre de Hongrie écrite en latin par un Gascon. [D'après une généalogie manuscrite de la maison de Coutray de Pradel, Bernard de Coutray de Pradel aurait écrit en latin l'histoire de la guerre de Hongrie (1666) à laquelle il prit part comme officier]; J. Larroux, Lettre du général Béguinot. [Armée des Pyrénées occidentales, au montagnard Lentrac, procureur général du département du Gers; style et orthographe tout militaires; notes biographiques sur ces deux personnages]; R. Pagel, Mathieu de Guiraudez de Saint-Mézard, archiprêtre de Lavardens, député d'Auch aux Etats-Généraux (1789); J. Larroux, Plaintes et accusations de Ducos, député du Gers, contre son collègue Desmolins, au Conseil des Cinq-Cents. — P. 174. La lettre de Voltaire sur la cure de Cazaux-Pardiac. [Lettre dont il existe deux textes assez différents.] — P. 177-82. A. Lavergne. Louis Lartet. [Notes biobibliographiques.] — P. 182-3. T. de L. Nouveaux renseignements sur le vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne. [Empruntés

à l'*Etude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre*... de M. de Jaurgain.] — P. 184-205 et 255-68. Société archéologique du Gers. E. CASTEX, Le Couvent des Ursulines de Gondrin (1629-1793). — P. 205. L. C. Lettre de A. BATBIE sur Munich artistique. [Empruntée à la *Gazette anecdotique* du 30 juin 1885.] — P. 206-15. L. COUTURE. Bio-bibliographie. [De M. L. C. par M. L. C. lui-même. Ces notes, rédigées à propos de l'Exposition universelle, pourront rendre service à ceux qui s'occupent de travaux historiques ou philologiques et les guider à travers l'œuvre si variée et si fragmentée de cet auteur.] — P. 225-34. C. LA PLAGNE-BARRIS. Dom Despaux, prieur de Sorèze (1726-1818). [Notes biographiques.] — P. 234. L. C. Les catéchismes et l'abbé de Montesquiou. [Lettre aux évêques relative à l'expurgation des catéchismes en usage sous l'Empire]. — P. 235-40. Le comte Dubosc de Pesquidoux. [Jean-Baptiste-Léonce, 1829-1900. Notes bio-bibliographiques.] — P. 240-1. J. LESTRADE. Les Pénitents Noirs de Toulouse à Garaison (1778). [Pèlerinage pour « l'heureuse couche de Marie-Antoinette », d'après un document publié par le *Bull. de la Commission Arch. de Narbonne*, 1900, 1er sem.] — P. 242-54, 369-78, 473-80, 520-4. C. DOUAIS. Glanures historiques; III. Union de la cure de Terraube au couvent de la Trinité du lieu; IV et V. Le Fimarcon et la seigneurie de Terraube (1335-1338); VI. Biens de la famille de Galard; VII. Donation et concession de prières (fin du XIIe siècle et 1363.) [Cf. *Rev. de G.* 1899, p. 244 et 484. Parmi ces documents empruntés aux archives du château de Terraube, se trouve, p. 475-6, un texte gascon du 25 nov. 1291 assez mal publié : l. 1 *lieutadant* n'est certainement pas gascon; l. 2 : *sont*, l. *sout*; l. 3 *equintal*, l. *e quittat*, etc.] — P. 254. L. C. Mgr Flaget à Auch. [Auvergnat, apôtre de l'Amérique, arrive à Auch le 12 juillet 1838. Extrait de la Bibliothèque Sulpicienne de M. L. Bertrand.] — P. 272. L. C. Vers de V. Hugo dans un album de Luchon. [A la vallée du Lys, sur l'album de l'hôtel du même nom. Ces vers ont été publiés par la *Revue anecdotique* de novembre 1861.] — P. 273-6. L. COUTURE. Jean-François Bladé. [Notice nécrologique.] — P. 302-9. J. DECAP. L'abbaye de Fabas, diocèse de Comminges, au XVIIIe siècle. [Abbaye cistercienne de Lumière-Dieu. Mouvance de cette maison au XVIIIe s. d'après un dénombrement qu'elle fournit le 17 juin 1722 des « seigneuries, fiefs et biens nobles » qu'elle possédait dans le comté de Comminges.] — P. 309. L. C. Une suppression dans une oraison funèbre de Fromentières. [Dans l'oraison funèbre du Père Senault, d'après le Journal des Sçavans du 11 décembre 1690.] — P. 310-3. L. C. Les missions des Jésuites du collège d'Auch. [Dans la

province ecclésiastique d'Auch, de 1635 à 1758. Notes tirées des archives de l'ordre.] — P. 331-45, 451-62, 503-19, 545-8. L. Batcave. Jean de Jeangaston, médecin-poète orthézien du xvie siècle. [1594-?. Se rattache au mouvement littéraire qui se manifesta en Béarn comme dans toute la France au xvi[e] s. Auteur d'un commentaire du Décalogue en vers publié à Orthez en 1635 et qui eut un véritable succès de librairie. Disciple de Du Bartas.] — P. 346-67, 489-501, 539-44. J. Gardère. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution. (Suite et fin.) — P. 367-8. L. C. Le P. Berthier et M. Legrand chez M. de Montillet. [Deux citations extraites de la notice sur M. Legrand dans la *Bibliothèque sulpicienne* de M. l'abbé Bertrand.] — P. 379-82. L. Bertrand. Une lettre inédite de Cosme Roger, évêque de Lombez. [Du 14 mars 1671, aux Feuillants du monastère de Saint-Antoine de Bordeaux. Le texte est précédé d'une notice bio-bibliographique complétée par une note de M. L. C.] — P. 383. V. Dubarat. Lettre du Président Barthélemy de Gramont à Mazarin sur son histoire de France. [Datée de Toulouse, 30 déc. 1642. Ce président est l'auteur de l'*Historia prostratae a Ludovico XIII sectariorum in Gallia religionis*.] — P. 384-6. L. C. et A. D. Notices nécrologiques de l'abbé H. Duclos et de M. Dufourcet. — P. 401-22. L. Couture. Barbotan en Armagnac, poème latin du P. Aubery publié avec traduction française et notice. [Composé vers 1640.] — P. 463-70. A. Vignaux. La prise de Mauvezin en Fezensaguet par le comte de Foix (août-septembre 1412). — P. 471-2. A. Degert. Hippolyte et Louis d'Este, archevêques d'Auch, dates de préconisation et de démission. — P. 524. T. de L. et L. C. De l'étymologie du mot Gave. [Hypothèses qui la laissent incertaine.] — P. 525-29. Ph. Tamizey de Larroque. Une lettre et un rapport du marquis de Faudoas relatifs à l'histoire municipale d'Eauze. [Documents inédits tirés des collections de M. L. Greil, bibliophile de Cahors. Ils sont datés de Nogaro, 10 nov. et 23 déc. 1786. Curieux comme exemple de l'intervention du pouvoir central dans l'administration communale à la fin de l'ancien régime.] — P. 533-8. A. Degert. Une charte fausse de Pessan et un concile gascon suspect. [Accordée dans un concile provincial par l'évêque Raymond Copa, établissant la soumission de l'abbaye de Sorde à celle de Pessan et publiée par les Bénédictins dans le *Gallia christiana*, t. I, p. 167.]

J. D.

Gironde.

Revue des Études anciennes, t. I, 1899.

P. 47-57, 143-62, 233-44, 301-18. C. JULLIAN. Notes gallo-romaines : I. Sainte-Victoire. [La sainte Victoire de Volx en Provence est probablement l'*Andarta* celtique; le nom de la Sainte-Victoire du pays d'Aix vient sans doute de *deus Vintur.*] II. Remarques sur un essai d'inventaire des *figlinae* gallo-romaines. III. De la précision géographique dans la légende carolingienne. [Renferme beaucoup d'éléments géographiques d'une réelle valeur; la *Nerbune* de la Chanson de Roland est une *Narbona* basque, aujourd'hui Arbonne; les environs de Bordeaux sont exactement décrits dans le *Turpin saintongeois.*] IV. Lucain historien; les préliminaires du siège de Marseille. [Importance de Lucain qui représente le texte perdu de Tite-Live; son récit est plus exact que celui de César.]

Tome II, 1900.

P. 47-55, 136-41, 233-6, 329-45. C. JULLIAN. Notes gallo-romaines : V. Plaque de plomb d'Eyguières (Bouches-du-Rhône). [Tentative de déchiffrement d'une inscription en caractères grecs cursifs qui appartiennent à une langue inconnue, italo-celtique.] VI. Inscription de Carpentras. [Tentative de déchiffrement de cette inscription du Musée Calvet, d'Avignon, qui paraît être ibérique.] VII. Dieux topiques dans la vallée de Trets. VIII. Lucain historien. (Suite). Le siège de Marseille ; la terrasse d'approche ; appendice : note sur la topographie de Marseille grecque. [Très intéressantes études topographiques.] — P. 364. C. JULLIAN. En Auvergne : Chastel-Marlhac et Lezous. [Note sur les antiquités de l'Auvergne.]

Tome III, 1901.

P. 77-97, 131-40, 205-10. C. JULLIAN. Notes gallo-romaines : IX. A propos des *pagi* gaulois avant la conquête romaine. [Excellente étude qui montre l'importance du *pagus* gaulois, comme groupement primordial et naturel.] X. Vercingétorix se rend à César; critique des textes. [Toutes nos données sérieuses dérivent de César et de Tite-Live.] XI. Le druide Diviciac. [Etude sur le caractère du sacerdoce suprême chez les Gaulois d'après ce que nous savons de Diviciac.] — P. 98-100, 140-2, 211-22. C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. *Pro domo mea.* [Réfutation d'une phrase de M. Bloch, *Histoire de France*, I, p. 334, sur le siège de Marseille.] — Autel à Maia, trouvé à Saintes. [Lecture

d'une inscription inédite dédiée à Maia.] — Alesia. [Etude sur Alesia, qui a dû s'appeler primitivement *Aleria*.] — Les parentés de peuples chez les Gaulois. — Note sur la topographie de Dax gallo-romaine : I. La Néhe. II. Les remparts. — Les rôles gascons. [Note relative aux renseignements qu'ils fournissent sur les antiquités de l'Aquitaine.]

Ch. L.

Isère.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. X, 1896.

P. 77-88. M. Reymond. Caractère italien de la façade de Saint-Antoine (Isère) et sculptures de Le Moiturier. [Edifice gothique, où réapparaîtrait, dans la façade, l' « hostilité de l'esprit des pays romans contre l'art gothique ».] — P. 97-110. De Galbert. Saint Honorat et son monastère. [Dans l'une des îles Lérins. Très superficiel.] — P. 151-349. J. de Crozals. La Faculté des lettres de Grenoble. [Née en 1808 ; il n'y a aucun lien entre elle et la curieuse fondation par Valbonnais, en 1720, de conférences de littérature et d'histoire, qui ne durèrent point. On lira avec intérêt cette étude très soignée, souvent amusante, sur l'institution et aussi sur les professeurs (dont Dubois-Fontanelle, les deux Champollion, etc.).] — P. 351-475. R. Delachenal. Cartulaire du Temple de Vaux. [Nous avons déjà rendu compte de cette excellente publication, *Annales*, t. XI, p. 265.] — P. 477-83. A. de Rochas. Un mémoire inédit de Vauban. [Sur les remèdes à apporter aux ravages que fait l'Isère dans le vallon de Grenoble, 1684. Texte.] — P. 483-508. A. Prudhomme. L'élection des députés de l'Isère à la Convention nationale, 2-11 sept. 1792. [Étude précise. L'auteur insiste sur le calme, l'absence complète de toute pression qui marquèrent ces élections. A la fin, liste des électeurs nommés par les assemblées primaires.]

Tome XI, 1897.

P. 81-111. De Miribel. La Mistralie de Voiron. [Mistraux = *ministeriales*. La Mistralie est la concession en fief du tiers des droits seigneuriaux et casuels d'une terre, à la charge de faire la recette du tout, de prêter serment et hommage-lige. Celle de Voiron fut établie, ainsi que beaucoup d'autres, par les comtes de Savoie (texte de 1301, p. 85), et elle devint patrimoniale.] — P. 155-73. De Galbert. Un épisode de la lutte du Parlement et du pouvoir royal. Guillaume de Charency, conseiller au Parlement du Dauphiné. [Le Parlement refusait de l'admettre dans son sein et résista aux lettres royales pendant quinze années, de 1587 à 1602.] — P. 174-236. A. Prudhomme. Études historiques sur

l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution. [Fragment considérable, avec pièces justificatives, d'un livre analysé dans *Annales du Midi*, t. X, p. 538.] — P. 237-486. R. Rey. Le royaume de Cottius et la province des Alpes Cottiennes d'Auguste à Dioclétien. [Le mémoire de M. R. est le meilleur travail, le plus complet qui ait encore été écrit sur le royaume de Cottius. L'auteur, qui a exploré lui-même toute cette région des Alpes, a pu compléter, éclaircir sur un certain nombre de points les travaux de ses devanciers. S'il n'a pas abouti à plus de résultats nouveaux et originaux, c'est à la pénurie des textes qu'il faut s'en prendre. Formulons cependant quelques critiques. P. 330 : l'expression *regnum Cottianum* n'a rien d'étonnant, même si le premier Cottius n'a été que préfet; qu'on songe à l'expression analogue *regnum Noricum*. P. 321 : on nous donne des renseignements beaucoup trop précis sur l'organisation des peuplades celtiques de cette région; nous n'en connaissons pas grand'chose. P. 386 : il me semble qu'il y a un contre-sens sur le texte de Pline l'ancien, cité p. 345 : « *Non sunt adjectae Cottianae civitates quae non fuerunt hostiles, item attributae municipiis lege Pompeia* »; Pline distingue certainement les cités cottiennes et les cités attribuées à des municipes; ce sont deux groupes différents. Si les cités cottiennes avaient été attribuées à d'autres municipes, elles auraient perdu toute existence propre et il n'y aurait plus eu de royaume de Cottius. P. 286 : Il faut lire Helbig et non Hoelbing. J'ajoute que l'ouvrage posthume de Ferrero, publié en 1901, a donné la lecture définitive de l'arc de Suse; il faut écrire désormais *Egdinii* et non *Ecdinii, Venisames* et non *Venisanes*. Ces petites chicanes n'enlèvent rien aux mérites de la monographie du royaume de Cottius. Trois cartes. — Ch. L.] — P. 488-516. G. Vellein. Le marquisat de Maubec au xvie siècle. [Publication d'une notice descriptive, qui fait partie des papiers de Chorier, l'historien dauphinois. — P. 516-32. Id. Titres de fondation du couvent de Paternos. [Au marquisat de Maubec. Titres de 1466 (et non 1465), 1472, 1628.]

Tome XII, 1898.

P. 18-34. Dullin. Savoie et Dauphiné. [Discours de réception. On y trouvera quelques détails sur l'assistance judiciaire dans les deux pays.] — P. 95-117. M. Boudet. L'Auvergne en Dauphiné. [Discours de même nature, mais beaucoup plus approfondi, composé à l'aide de nombreux documents.] — P. 187-452. R. Rey. Louis XI et les États pontificaux de France au xve siècle. [Étude fort importante, tirée de documents inédits, qui ont été empruntés principalement aux Archives d'Avignon

et villes voisines. L'auteur a inséré les plus curieux dans le texte et en a publié d'autres en appendice. Des lapsus : p. 189, Geoffroy de Meingre au lieu de Le Meingre; p. 242, n. 2, Jean de La Graille, maréchal de Languedoc (!), pour Jean de Grailly, capitaine général en Languedoc; p. 250, Louis de Châlons, lire Chalon; p. 252, Marc Condulmaro était le neveu, et non le frère d'Eugène IV; M. R. a été égaré par le titre de *frater*, frère spirituel, que le pape lui décerne en sa qualité d'évêque; — p. 255, Pierre de Foix a été nommé légat du Saint-Siège à Avignon à la fin d'octobre, et non le 16 août 1432; n. 3, il était le quatrième fils d'Archambaud de Grailly, non celui de Gaston de Foix, mari d'Eléonore de Navarre, lequel fut son neveu — l'erreur est vraiment énorme —; il a été créé cardinal non en 1409, mais en 1414, etc. M. R. ne semble pas avoir fait usage de l'ouvrage de Flourac sur *Jean Ier, comte de Foix*, ni, pour les origines de la question, de celui de N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*. Les deux premiers chapitres n'ajoutent guère à ce que l'on sait. Mais il n'en est pas de même des autres, qui se rapportent à la période comprise entre les années 1444 et 1483 : là est la partie vraiment originale de ce travail. On y voit les efforts du dauphin, le futur Louis XI, pour accaparer le gouvernement d'Avignon et du comtat, qu'il faillit prendre; ce fut une des raisons de sa brouille avec son père (1444, 1447-52). Devenu roi, il cherche à imposer au pape un légat à sa dévotion et y réussit (1470) après un échec. Son autorité désormais est tellement prépondérante dans le comtat, que les Avignonnais en 1476 durent lui prêter serment de fidélité.] — P. 539-62. J. de Beylié. Barnave. Pages inédites. [Fragments extraits des mss. laissés par le célèbre orateur de la Constituante. Ce sont des portraits : le grand seigneur, le courtisan, l'Allemand, etc., et un morceau curieux sur la « séparation des Ordres ».] — P. 563-93. Id. Barnave, maire de Grenoble. [En 1790. Enumération de ses actes. Plusieurs lettres de lui sont publiées, ainsi que d'autres pièces attestant l'immense considération dont il jouissait.]

Tome XIII, 1899.

P. 20-76. J. de Crozals. La famille de Cavour. — P. 109-344. A. de Vernisy. Parizet. Seyssins. Seyssinet. Saint-Nizier. Fragments d'histoire. [Monographies de ces villages sis à l'O. de Grenoble, en Graisivaudan. Description archéologique, limites des mandements, seigneurs, familles nobles, etc.] — P. 345-500. C. Latreille. Pierre de Boissat (1603-1662) et le mouvement littéraire en Dauphiné au xviie siècle. [Boissat, issu

d'une famille lettrée de Vienne, brillant élève des jésuites, a beaucoup écrit en français et plus encore en latin. Après avoir été attaché au duc Gaston d'Orléans et avoir fait la guerre (1627-37), il était entré à l'Académie française. En 1638, à la suite d'une cruelle mésaventure, il se retira à Vienne, en un pays où la société, quoique avec un certain retard sur Paris, s'intéressait fort à la littérature, à l'érudition, à l'histoire : l'un des meilleurs amis de Boissat, Nic. Chorier, est le premier historien du Dauphiné; son œuvre a survécu à celle de l'homme en qui tous alors voyaient un maître; nul aujourd'hui ne connaît Boissat. Il est vrai que la mémoire de cet académicien a été fort mal servie : ses volumineux mss. sont restés inédits pour la plupart; ses poésies françaises ont disparu; restent des écrits latins, poèmes et autres, qui n'attirent pas le lecteur. Peut-être M. L. a-t-il redouté pour lui-même un désagrément semblable; car son travail est la traduction développée d'une thèse latine annoncée dans les *Annales*, t. XII, p. 432. Bien fait, assez agréable à lire, il se ressent un peu de la pauvreté du sujet.]

P. D.

Landes.

Bulletin de la Société de Borda, 1899.

P. 1-18. J. Beaurredon. Phonétique du gascon landais. (Suite et à suivre, p. 73-88, 117-32; fin, 205-22.) — P. 33-4. V. Foix. Quelques renseignements généalogiques sur les aïeux et descendants de Bertrand de Compaigne. [D'où il résulte que « Compaigne est pur sang dacquois ». Par la même occasion, M. F. revendique pour Dax, d'après un inventaire des titres anciens du château du Rau, Jean de la Barrière, évêque de Bayonne, 1489-1503.] — P. 39-51. A. Degert. Histoire des évêques de Dax. [Se propose, en s'aidant des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé et de Potthast, des Registres édités par Pressutti, par l'Ecole française de Rome, par Hergenroether, des *Calendars of Papal Register*, des travaux des PP. Eubel et Denifle, de documents inédits recueillis à la Bibliothèque nationale, aux archives de Dax, de Mont-de-Marsan, de Pau et de Bordeaux, ou encore des recherches d'érudits locaux, d'améliorer le *Gallia christiana* en ce qui concerne l'évêché de Dax. Suite, p. 89-103, 141-56; à suivre.] — P. 125-40. J.-E. D. et G. C. L'Aquitaine historique et monumentale. Les vieux usages locaux. [Pagination spéciale. Les numéros suivants nous donnent encore les pages 141-56, 157-72, 173-88 de cette publication fort intéressante pour le folkloriste. Elle est agrémentée de dessins ou de phototypies qui aident à

comprendre le texte. A l'occasion même, on nous donne la musique de telle ou telle chanson populaire.] — P. 57-63. E. S. Dodgson. Bibliographie de la langue basque. Complément et supplément. [A la bibliographie de M. Vinson.] — P. 64-5. Quelques rimes basques composées par M. E. S. Dodgson, avec sa traduction. — P. 105-9. V. Foix. Le pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâce au Casalieu (Mugron). [Chapelle aujourd'hui transformée en décharge, fondée en 1541 par Antoine de Labeirie, ruinée probablement pendant les guerres de religion, restaurée en 1698 par Jean de Labeirie. Généalogie des Labeirie, sieurs du Casalieu. D'après les archives de la fabrique de Mugron.] — P. 157-63. L. Batcave. Les questions canoniques de Bertrand de Compaigne. [Conseiller et premier avocat du roi en la sénéchaussée des Lannes et siège présidial de Dax. Le titre complet de son ouvrage est : *Questions canoniques concernant les gradués, résignations et dispences qu'il décida.* Il fut édité à Lyon en 1658. M. B. en extrait quelques documents d'un intérêt local.] — P. 189-203. A. Planté. La réunion de Dax. [Compte rendu des fêtes félibréennes célébrées à Dax par l'*Escole Gastou Fébus* le 28 août 1899 : discours, palmarès, toasts.]

1900.

P. 1-36. A. Degert. Histoire des évêques de Dax. [Suite. Se continue pp. 53-84, 117-48, 217-39; à suivre.] — P. 37-46. F. Abbadie. Eugène Dufourcet. [Bio-bibliographie du regretté président de la Société de Borda.] — P. 89-103. F. Abbadie. Les établissements de Dax. Institutions municipales et mœurs dacquoises au moyen âge. [Ces établissements se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ils fournissent de précieux renseignements sur la vie intime de la cité dacquoise il y a cinq ou six cents ans. M. A. analyse certaines de leurs dispositions relatives à l'élection des jurats et du maire, aux officiers de la commune, à la police de la ville, à la police des corps de métiers, aux taverniers, aux bouchers, aux aubergistes, aux charpentiers, au baigneur, à la police du port, au commerce extérieur, à la police des noces, à la police de la domesticité. Il est à désirer que l'on publie bientôt *in extenso* ce précieux texte gascon.] — P. 105-7. J. de Laporterie. Marques de tâcherons de l'église et de l'abbaye de Saint-Sever-sur-Adour et des églises de Montgaillard et de Bostens (Landes). [Planches, accompagnées de remarques judicieuses sur l'utilité qu'il y aurait à recueillir et à cataloguer ces marques, dont quelques-unes se retrouvent par exemple en Espagne et en Lorraine.] — P. 109-11. A. Planté. Escole Gaston Fébus. [Programme du concours de 1900.] — P. 149-

68. M. DE JUNCAROT. Le camp de La Motte à Samadet et la villa Credita. Essai de restauration. [Ce serait un camp sarrasin établi au VIIIe ou au IXe siècle. Planches.] — P. 169-84. G. BEAURAIS. Eglises du pays de Born au XVIIIe siècle d'après des documents inédits. [Complète un travail antérieur : Les curés de campagne au XVIIIe siècle. Ces églises ne présentent aucun intérêt architectural. Suite et fin, p. 188-215.] — P. 241-69. J.-A. BRUTAILS. L'église abbatiale de Saint-Sever (Landes). [Il ne resterait rien du Xe siècle. L'église fut sinon terminée, du moins commencée et en partie construite par l'abbé Grégoire, 1022-72. Restaurations, additions des XIVe, XVe, XVIIe siècles. Plans, et dessins de chapiteaux.] J. D.

Loire (Haute-).

Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, t. X, 1897 et 1898[1].

P. 42-5. N. THIOLLIER. Notice archéologique sur l'église de Rosières. [Décrit cette église du milieu du XIIe siècle, refaite en partie au XVe, et proteste contre le projet de démolition d'un édifice intéressant en ce qu'il n'a rien d'auvergnat dans sa structure, ni dans sa décoration, qui s'inspire de la Bourgogne.] — P. 97-105. G. MARTIN. Lafayette et l'école pratique de tissage de Saint-Georges-d'Aurac. [Etablissement créé en 1783, sur l'initiative de Lafayette et par les soins de sa femme, pour donner de l'ouvrage aux paysans que la misère obligeait à émigrer.] — P. 106-13. L. PASCAL. Lettre de dom Jacques Boyer à M. de la Chauvinière. [Bénédictin de Saint-Maur, collaborateur du t. II du *Gallia christiana;* sa lettre, du 1er juin 1719, se rapporte au culte de saint Pierre de Pébrac.[— P. 124-6. Lettres de rémission en faveur de Guy d'Arlempdes p. p. N. THIOLLIER. [De mai 1452; pour crime d'avoir tué un de ses vassaux.] — P. 127-8. Lettre du roi Louis XIII à M. de Chaulnes, intendant en Auvergne, au sujet du refus des habitants de la Chaise-Dieu de loger la revue de la compagnie de Lamezan, du régiment des gardes-françaises, p. p. L. PASCAL. [Du 12 févr. 1642.] — P. 137-9. J. THOMAS. Une découverte à Saint Eble. [Figurines en stuc, quatre pièces de monnaie, dont une de Trajan.] — P. 140-5. Charte anicienne du XIVe siècle, p. p. A. LASCOMBE. [Du 27 janv. 1355 (n. st.), relative à la fontaine de la Bidoire; très intéressante en ce qu'elle porte le plus ancien sceau connu du consulat du Puy, dont une reproduction

1. Ce volume a paru en 1900 seulement.

photographique nous est donnée.] — P. 146-51. Lettre de noblesse en faveur de Jérôme de Fraix, p. p. A. Lascombe. [La lettre, rendue en conséquence d'un édit de mars 1696, est d'avr. 1699.] — P. 153-231. Truchard du Molin. La baronnie de la Brosse. [Le château était situé au N.-E. de la petite ville de Tence. La plus ancienne maison qui y domina fut celle de La Garde (xiiie siècle), la plus intéressante, celle de Clermont-Chattes, contemporaine des guerres de religion. Sur ces guerres, nombreux détails, dont nous n'oserions garantir l'authenticité : les références font défaut et le ton général du récit n'inspire qu'une médiocre confiance. Là se termine l'article.] — P. 387-562 (pagin. spéciale). L. Pascal. Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire. [Littérature et géographie. Suite de ce très important travail.]

P. D.

Puy-de-Dôme.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1899.

P. 1-409. Fr. Mège. Les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789. [Voir *Annales du Midi*, t. XII, p. 428.]

1900.

P. 1-260. Dr E. Grasset. Les hôpitaux de Riom. [Histoire de l'hôpital général de la Charité de Riom, fondé en 1658. Lettres patentes d'érection. Administration, revenus, règlement intérieur, régime, service médical. Développement de l'institution au xviiie siècle. Suppression des léproseries, rapports avec les évêques et les intendants d'Auvergne. L'hôpital général pendant la Révolution. Etat actuel. — Hôpitaux disparus : Léproserie, Hôtel-Dieu, Refuge, Hôpital des Incurables. — Maison de l'Aumône, qui était un bureau de bienfaisance.] D. du D.

Pyrénées (Basses-).

Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1896.

1re livr. Janv. P. 3-20, 92-4. V. Dubarat. Polémique. Toujours l'intolérance de Jeanne d'Albret. Réponse à M. le pasteur N. Weiss. [Un peu vif.] — P. 20-31. P. Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. Ustaritz, etc. [Se continue dans chaque numéro, avec l'inventaire de la bibliothèque de Larressore.] — P. 31-7. V. Dubarat.

Notes sur Bruges. [Dont une sur l'assassinat de l'abbé de Sauvelade; fin p. 66-72.] — P. 37-44. V. Dubarat. Autobiographie de Jean Bonnecaze de Pardies, curé d'Angos (1726-1804). [Très intéressant pour certains usages ecclésiastiques; récit d'un pélerinage à Compostelle. L'article se continue dans tous les numéros suivants. Prouesses dudit Bonnecaze, historien béarnais, qui aspira un moment à siéger avec les parlementaires de Maupeou.] — P. 30. Note. Acte de naissance de Jeanne d'Albret. [Copie du 16 nov. 1510. En béarnais.]

2e livr. Févr. V. Dubarat. P. 72-8. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn. [Textes béarnais. Edit de tolérance du 2 févr. 1564, publié pour la première fois. Ces textes se continuent dans les numéros suivants jusqu'aux pp. 573-6.] — P. 78-82. J. Lacoste. Notices sur la vallée d'Ossau. Aste-Béon. [Monographie sérieuse. Suite, p. 131-6. Ces articles se continuent encore en 1900, et à trop d'intervalle les uns des autres.] — P. 82-7. L. Batcave. Les Ursulines d'Oloron et leurs fondations en Espagne. [Suite, et p. 318-25, 428-32, 470-6.]

3e livr. Mars. P. 142. Opinion de M. de Rossi sur l'apostolicité des églises des Gaules. [N'y était pas favorable.]

5e livr. Mai. P. 201-3. V. Dubarat. Jeanne d'Arc et les Basques. [Il y en avait plusieurs au service du roi de France.]

6e livr. Juin. P. 241-52. J.-F. Bladé. Mémoire sur l'évêché de Bayonne. [Aussi aventureux que les autres travaux historiques du même auteur, il recule la fondation de l'évêché de Bayonne jusqu'au VIIIe siècle. Est continué dans les numéros suivants et a été mis en brochure.] — P. 254-9. V. Dubarat. Les études historiques dans le clergé. [Il y a un réveil, mais très lent; les bonnes méthodes sont encore inconnues.]

7e livr. Juil. P. 305, 317, 325, 332. Notes. [Sur la Réforme, un centenaire de Goust, la cure de Lahontan, dont Montaigne avait été patron alternatif, et Bétharram en 1651 ; curieux.]

7e livr. *bis*. P. 381. Notes. Une lettre de saint François de Sales au collège d'Oloron. [Texte. Elle provenait du P. Juste Guérin, barnabite.] — Sanadon à Pau, l'an III.

8e livr. Août. P. 419. Note. Curés constitutionnels de Pau.

9e livr. Sept. P. 464-76. Notes. Installation des curés de Saint-Martin et de Saint-Jacques après la Révolution. — Epitaphe de Mgr de Noé, ancien évêque de Lescar. [Elle se trouve à Troyes, où mourut en 1802 le prélat désigné pour la pourpre.]

10e livr. Oct. P. 490-2. Dates relatives à quelques évêques de Bayonne du XVIe au XIXe siècle. [D'après des textes des Archives départementa-

les.] — P. 493-505. L. Batcave. Erection de l'église paroissiale de Notre-Dame de Sarrance. [D'après un manuscrit de M. Menjoulet. Texte.]

11e livr. Nov. P. 529-33. Lettres adressées à M. Darrigol, supérieur du Grand Séminaire de Bayonne (1815-1828). [Darrigol fut un célèbre linguiste dont le mémoire sur le basque avait été couronné par l'Institut. Lettres intéressantes. Plusieurs ont été écrites par Lécluse, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse et bascophile. Suite, p. 578-82.] — P. 552-5. Lettre de M. Lafargue, curé d'Oloron, au curé constitutionnel de Saint-Paul-d'Asson. — P. 571. Lettre de l'intendant Le Bret sur la mort de l'avocat Maria. — Notes. [Sur Mgr Claude de Rueil, p. 536. Sur le tableau de l'Assomption à Saint-Jacques de Pau, en 1809, p. 551. Curieuse épitaphe d'un chantre de Lescar, p. 555.]

12e livr. Déc. P. 588. V. Dubarat. Un martyr d'Arudy à Bordeaux sous la Terreur. — P. 610. Note sur la noblesse en Béarn. [Elle aurait été réelle, s'attachant à la terre, non à l'homme.]

Année 1897.

1re livr. Janv. P. 1-13. Abbé Casteig. La défense d'Huningue et le général Barbanègre, en 1815. [La belle conduite de Barbanègre ayant été contestée à plusieurs reprises, cette étude a pour objet de mettre les choses au point. Ce travail, fait d'après les papiers de Barbanègre, que possède la famille Laborde-Barbanègre, se continue aux pages 51-60, etc., jusqu'à 551-61.] — P. 15-8. V. Dubarat. Les ordinations anglicanes condamnées par Mgr de La Vieuxville, évêque de Bayonne, en 1729. [Reproduction d'un vieux mandement.] — P. 19-28. P. Haristoy. Paroisses du pays basque. Saint-Jean-Pied-de-Port, etc. [Se continue dans chaque numéro.] — P. 29-39. J.-F. Bladé. Mémoire sur l'évêché de Bayonne (fin). — P. 40, 79. Lettre du P. Lebrun, de l'Oratoire, ... sur des faits étranges.

2e livr. Févr. P. 73-8. J. Daguerre. Une ancienne famille bayonnaise : Les Lespès de Hureaux. — P. 83-6. Lettres à M. Darrigol, supérieur du Grand Séminaire, 1815-1828. [Adressée par Lécluse, sur le basque. Se continue p. 97-103, 145-9.] — P. 86. V. Dubarat. Ancien autel de la cathédrale. [Texte. Cet autel fut commandé à Marseille par Joseph Vernet, alors à Bayonne, 1761.] — P. 60. Note. Généralité de Pau et Bayonne (1784).

3e livr. Mars. P. 129-34. V. Dubarat. Documents et bibliographie sur la Réforme béarnaise. (Suite dans tous les numéros jusqu'aux pages 467-70). — P. 134. Note. Le « treizin » en Béarn.

4e livr. Avr. P. 169-79. Autobiographie de Jean de Bonnecaze de Pardies, curé d'Angos (et p. 209-19).

5e livr. Mai. P. 193-8 et 251-7. E. D. Contribution à l'histoire du pays basque. [Article documenté de M. Olphe-Galliard.] — P. 208. Note sur les cagots d'Arboune. [Avaient un bénitier à part et allaient les derniers à l'offrande.]

6e livr. Juin. P. 241-5. Maychine. Notice sur l'église et la paroisse Saint-Etienne d'Osse. — P. 246-50. J. Lacoste. Notice sur la vallée d'Ossau. Aste-Béon. [Suite aux pages 303-5, 516-20.] — P. 257, 268, 278. Notes. La Réforme imposée à Salies sous peine de mort. Incendie du séminaire de Pau. Lettre de Mgr de Belzunce aux vicaires généraux jansénistes de Bayonne.

7e livr. Juil. P. 315-20. Vauthier. Notes sur Mgr Hardouin de Chalon, évêque de Lescar. [Fut enseveli en 1741 à Francs (Gironde).] — P. 321-24. V. Dubarat. Trois vieux prospectus d'Oloron et de Pau. [Textes relatifs à l'ouverture du collège et du lycée. Suite p. 364-376.] — P. 325-33. A. de Dufau de Maluquer Testament de J.-P. d'Abbadie de Saint-Castin, évêque de Lescar, 1599-1609. [Texte béarnais.] — P. 291, 302. Notes. Anciennes confréries de Bayonne. Intendance (1788).

8e livr. Août. P. 337-39. V. Dubarat. Une poésie sur la Rhune. [Article sur le poème du P. Du Cerceau au sujet de l'ermitage de cette montagne où la marquise de Mirepoix était censée devoir se retirer. Poème qui serait à rééditer.] — P. 359-63. L. Batcave. Une lettre sur l'histoire du Béarn. [Lettre envoyée par Jean d'Abbadie à M. de Loménie, en 1618, sur les agitations du Béarn.] — P. 377-8. Lettre de M. l'abbé Laugar, émigré pendant la Révolution. [Sans suscription, datée du 13 juillet 1801, à Almanza.]

9e livr. Sept. P. 407-8. A. de Dufau de Maluquer. Une lettre sur l'histoire du Béarn. Note sur l'auteur de ce document. — P. 409-10. Accord entre Jean de Lévis, évêque de Lescar, et le chapitre, sur le droit de nomination et correction, 21 janvier 1473. [Courte analyse d'un texte latin.] — P. 410. Extrait d'une lettre adressée à M. Emery par M. Eliçagaray. [Sur le gallicanisme qui faisait des progrès en Espagne, en 1808.] — P. 411-20. Bacqué et Mouliné. Notice sur Monein. [Statistique de 1845. Assez faible.]

10e livr. Oct. P. 433-49. Legris. Les deux Vies latines de saint Léon de Bayonne. [D'après les Bollandistes. Etude critique excellente. Ne conclut pas.] — P. 459-66. L. Batcave. Discours d'installation de M. Menjoulet à Sainte-Croix. [1853. Indiquait déjà les futures restaurations de Sainte-Croix. Se continue p. 481-6.] — P. 449, 480. Notes. Le P. Moisset, der-

nier supérieur général de l'Oratoire. [C'était un Bayonnais.] — Un évêque nommé de Bayonne inconnu. [M. de Taillefert, nommé en 1774, et qui, l'on ne sait pourquoi, ne fut pas maintenu.]

11e livr. Nov. P. 512-4. Larroze. Notice historique sur la chapelle de Saint-Christophore au quartier d'Aület à Accous. [Reproduction d'un médiocre placard imprimé après 1850.] — P. 516-20. J. Lacoste. Notice sur la vallée d'Ossau. Aste-Béon. — P. 520-1. Deux lettres sur l'inventaire des cartulaires et des titres des anciens évêchés. [1791. Les cartulaires de Lescar se sont perdus alors, ainsi que la plupart des documents.]

12e livr. Déc. P. 530-6. Deux testaments. [L'un de M. Baccarrisse, curé de Pau, en 1717; l'autre de Mlle Cavalier à Biarritz : institution d'une rosière, 1788.] — P. 562-9. Paquet de lettres. [Sans grande importance; lettres anciennes et modernes.] — Notes. P. 548. Pastorales béarnaises. P. 550. Procession de la Fête-Dieu où assista Charles IX, en 1565, à Bayonne.

Année 1898.

1er livr. Janv. P. 1-12. P. Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. Irissarry, Suhescun, Basse-Navarre septentrionale. [Se continue p. 125, Behaune; 179-87, pays de Mixe et Saint-Palais; 220-35, 256-69, hôpitaux d'Harambels et d'Utziat; 322-31, 347-57, correspondance de Mgr de La Neuville, dernier évêque de Dax, avec J.-B. Bidégaray, vicaire de Bégnios; 410-20, 452-62, 515-24, 539-46.] — P. 13-20. J. Lacoste. Notice sur la vallée d'Ossau. Aste-Béon. [Suite p. 114-18, 547-9.] — P. 21-22. V. Dubarat. Etude sur saint Grat, évêque d'Oloron, et sur son culte. [Se continue dans les numéros suivants jusqu'aux pages 534-7. Des documents inédits prouvent que le corps de saint Grat n'a pas été transporté à Jaca, avant la Réforme, comme le disent les légendes du Bréviaire. Nombreux détails sur les débats de Mgr de Révol avec son chapitre au sujet de l'office de 1711.] — P. 23-30. Paquet de lettres. Lettres de Juilly, du marquis d'Angosse, du P. Garicoits, de Navarrot. — P. 31-2. D. de Maluquer. Deux documents. Vitraux de Monein au XVIe siècle et Constitutions synodales de Lescar (1552). [Textes béarnais. Contrat avec le verrier Haubert Archambaud, de Tarbes, le 3 avril 1540. Distribution des constitutions synodales, le 28 octobre 1552. Chaque exemplaire coûtait 40 liards. Protestation contre certains articles.] — P. 30. Note. Un feudiste inconnu : l'abbé Barbaste. [A laissé un volumineux mémoire sur l'étendue de la juridiction de la Cour des comptes du Parlement de Navarre.]

2e livr. Févr. P. 41-96. V. Dubarat. « La vie et la mort du bienheureux martyr saint Léon, premier évesque de la ville de Bayonne et patron d'icelle. » [Réédition d'un ouvrage dont on ne connaît qu'un exemplaire, imprimé à Bordeaux par G. de La Court, en 1650. — Poèmes, litanies, prières, gravures. A la fin, une gravure et deux lettres ornées du Missel de 1543.]

3e livr. Mars. P. 97-106. P. Haristoy. Mémoire d'un notaire de Labastide-Clairence, à Fargues, en 1798. [Assez médiocre.] — P. 119-24. Catalogue des évêques d'Oloron (1754). [Reproduction d'un placard imprimé des Archives des Basses-Pyrénées. Sans grande valeur historique.] — P. 106, 113, 124. Notes sur les cantiques des pélerins de Saint-Jacques; la pastorale béarnaise, « les Enfants de Jacob »: les sanctuaires de Béarn oubliés.

4e livr. Avr. P. 145-56. V. Dubarat. Documents sur Sanadon, évêque constitutionnel des Basses-Pyrénées. [Vente de son vestiaire, après décès à Oloron.] — P. 157-61. Vieux papiers de Denguin. Lettres et documents. [Lettre au représentant Monestier sur les cloches. Inventaire de pièces.] — P. 162-6. Paquets de lettres. Lettres de Liadières, Vignancour, Chaho. — Notes. P. 161. Henri d'Aguesseau au président de Jasses. [Sur la résidence.] P. 166. Incendie de Nay en 1543. [Très important pour Nay. Analyse d'une ordonnance de Jacques de Foix.]

5e livr. Mai. P. 204-11. L. Batcave. Lettres adressées à M. Batcave, curé-doyen. [Lettres de MM. Adoue, Desmazures, Cestac, Manaudas, E. Ségalas, etc.] — P. 212-5. L. Batcave. Lettre de Marca au P. François de La Vie. [Marca y parle de ses ouvrages; de Barcelone, 20 juin 1646.] — P. 216. L. Batcave. Lettre de Mgr Le Quien de La Neufville, évêque de Dax, à l'abbé Labaig d'Orthez. [Sur les affaires de France et sa démission, 20 novembre 1801.] — P. 217-19. C. Daugé. La mort de Dame Marie de Loubie, baronne de Ger d'Angosse, en 1748. — P. 219. Cachet du couvent des Ursulines de Saint-Jean-de-Luz. [Possédé par l'abbé Silhouette, vicaire de Biarritz, après une odyssée des plus curieuses en Allemagne.] — P. 236. Le Missel de Bayonne de 1543. [Prospectus et sommaires des chapitres; légèrement modifiés depuis lors.] — Notes. Ordonnances de Mgr de Révol, p. 194. — Boniface Peruzzi, évêque de Lescar, p. 211. — Préséance des ordres religieux à Orthez, p. 235. — Henri II et Marguerite de Navarre, p. 239. [Sur le cœur de Henri II de Béarn, déposé à Juilly, et les œuvres de Marguerite.]

6e livr. Juin. P. 241-55. V. Dubarat. La charte de Divielle. [Invoquée si souvent sur les origines de l'évêché de Bayonne. Apocryphe, fabriquée

probablement au XVIIe siècle.] — Notes sur une fresque d'Ordiarp, p. 255, et sur une lettre de Sorde, vicaire épiscopal de Sanadon, p. 278. — P. 279-85. V. Dubarat. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au pays basque. (Suite, p. 358-66. A Salies, p. 421-29, 474-8, 511-4, 549-51.)

7e livr. Juil. P. 293-321. V. Dubarat. Tamizey de Larroque. 1° Notice de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut; 2° lettres de M. Tamizey de Larroque. [Adressées à M. Dubarat, pleines de choses et pétillantes de verve.] — P. 331. Lettre de M. Bladé. [Sur l'histoire générale de la Gascogne.] — P. 332-8. Degert. Encore la charte de Divielle. [Conclut comme M. Dubarat et la met sur le compte du faussaire Compaigne.] — P. 321. L. Batcave. Note sur les « questions canoniques » de Compaigne.

8e livr. Août. P. 342-6. Barbier de Montault. Inventaire d'un évêque d'Oloron au XVIIIe siècle. [Cet inventaire est le résumé du testament de Mgr François de Révol, publié par M. Dubarat, en 1887-1888, dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.*] — P. 378. V. Dubarat. De l'abréviation *Ec.* dans le *Dictionnaire topographique* de P. Raymond. [C'est le mot *écart*, qui ne figure pas en tête des abréviations.] — P. 379-80. J. Bourdette. Un pélerinage à Bétharram en 1820. [Extrait du *Voyage aux Pyrénées* de la comtesse de La Grandville, en 1842.] — Notes. [Nombreuses. Signalons, p. 381 « le massacre des seigneurs catholiques à Navarreins », d'après le *Théâtre des cruautés des hérétiques* au XVIe siècle, publié en 1587.]

9e livr. Sept. P. 389-97. L. Batcave. Un mémoire inédit de Marca. [Concernant la souveraineté de Béarn. Fin, p. 433-41.] — P. 398-409. Canton. Anciens règlements d'Artiguelouve. [Texte béarnais et traduction française. Suite, pp. 442-51, 502-10.] — P. 420-32. Notes. Sur Gérard Roussel, évêque d'Oloron. [Ses prédications au Louvre causèrent une grande émotion. — Sur l'article du numéro précédent, à propos du pélerinage à Bétharram.]

10e liv. Oct. [Suite des articles précédents.]

11e livr. Nov. P. 485-92. V. Dubarat. Bétharram et le Mont-Valérien. Richelieu, le P. Joseph, Charpentier et le graveur J.-E. Lasne. [Lettres de ces personnages ou notes à leur sujet. Richelieu et le P. Joseph ont contribué à la fondation de Bétharram. Lasne a gravé la grande planche de la Bibliothèque nationale reproduite dans les *Etudes*.] — P. 493-7. P. Haristoy. Noblesses bas-navarraise et basquaise. Liste de noms et privilèges. Suite, pp. 552-5.]

12e livr. Déc. P. 536-7. L. Batcave. Bétharram et les Pyrénées par M. de

Fontanes. [Lettre du 13 juillet 1805, extraite de : *Châteaubriand et son groupe littéraire*, Garnier, 1861, p. 340.] — P. 558-64. Discours de la Fête de la Raison à Bayonne, par Pinet. — P. 564-6. Une variante de la Marseillaise. [Air du chœur de la caravane du Caire. Couplets ajoutés à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France.] — Notes. P. 555. Lettres d'ordres données par Sanadon. P. 557. Pastorale béarnaise : « les Enfants de Jacob, » etc. Abbé D.

Pyrénées (Hautes).

Bulletin de la Société Ramond, 2e sér., t. IV, 1900.

P. 33-52. J.-J. Pépouey. Le Père Laspales. [Dominicain, né à Bagnères-de-Bigorre en 1730. Après avoir eu fort à craindre pour sa vie pendant la Révolution, il devint archiviste de Bagnères.] — P. 53-63. Pée-Laby. La transhumance dans les Pyrénées. (Fin, p. 102-13.) [Détails curieux pour l'historien autant que pour le géographe. Andorre; vallée d'Aure.] P. 195-202. F. Marsan. Statuts de la confrérie de Saint-Crépin fondée à Sarrancolin et à Ilhet, 1651-1668. [Avec divers contrats d'apprentissage du métier de cordonnier.] — P. 203-5. Id. Une demande de plantes et de graines de fleurs pyrénéennes faite de la part de Louis XV par le marquis de Thermes, 1769. — P. 223-6. E. Camoreyt. Lou Bécut. [Version gasconne assez ancienne de la fable d'Ulysse et le Cyclope.] — P. 231-61. L. Ricaud. Introduction critique et historique au « Journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes ». [Ce serait l'œuvre du P. Laspales.] — Le 1er trim. 1900 contient, en outre, la fin et la table des matières de la grammaire basque de Pierre d'Urte (p. 537-68), et une introduction (p. I-VIII) d'où il résulte que cette édition assez coûteuse, due à la générosité de feu Ant. d'Abbadie, laissera fort à désirer. P. D.

Pyrénées-Orientales.

Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon, t. I, 1900.

P. 3-7. B. Palustre. Note sur le cartulaire de l'église d'Elne. [Description et histoire de ce cartulaire, qui est perdu, depuis peu, semble-t-il.] — P. 7-12. J. Calmette. Un épisode de l'histoire du Roussillon au temps de Charles VII. [Sommation faite à la ville de Perpignan par des ambassadeurs de Charles VII, en présence de la réponse évasive de la reine d'Aragon, d'avoir à payer la dot de la belle-mère du roi. La ville ne leur

donne pas de réponse plus satisfaisante; mais Louis XI se servira, avec d'autres titres, de l'acte dressé à cette occasion quand il voudra annexer le Roussillon. Ainsi commencèrent les tentatives faites par la France pour acquérir ce pays.] — P. 13-20. P. Vidal. Fondation du prieuré de Serrabona en 1082. — P. 21-32. Ph. Torreilles. La délimitation de la frontière en 1660. [Récit intéressant des conférences de Céret entre Marca et Serroni, pour la France, le chevalier de Saint-Jacques et Joseph Ferrer, pour l'Espagne, et de celles de Llivia, entre Serroni et Saint-Jacques.] — P. 33-6. P. Masnou. Entrée à Elne de l'évêque François Sala y Raboster (1591). [Il confirme les privilèges de la ville d'Elne.] — P. 36-43, 80-9. J. Freixe. Itinéraire du roi Vamba pendant sa campagne de 673 dans la Gaule narbonnaise. [Le roi Vamba est un roi wisigoth. A l'occasion de son élection, des désordres éclatent à Nimes, et il envoie le duc Paul avec une armée pour les réprimer. Mais Paul seconde le mouvement séparatiste et se proclame roi de l'Orient, avec la Septimanie et la Catalogne comme domaine. Extraits de l'histoire de l'expédition de Vamba contre Paul écrite par saint Julien de Tolède. Essai pour déterminer le parcours de la voie romaine qui traversait le Roussillon.] — P. 44-58, 70-80, 114-22, 138-45. M. Pratx. Notice historique sur le moulin de Néfiac. [Intéressant. M. P. tire des textes et des faits, par une interprétation serrée, tout ce que l'on peut en tirer, et en déduit des considérations précises sur l'économie et le régime des biens à l'époque féodale; en passant, observations philologiques.] — P. 59-64. J. Calmette. Etude sur les relations de Louis XI avec Jean II d'Aragon et le principat de Catalogne (1461-1473). [Ce sont les positions de thèse dont nous avons parlé plus haut, t. XII, p. 269.] — P. 65-70. J.-A Brutails. L'art roussillonnais et quelques problèmes d'archéologie. [M. B. établit qu'il n'y a eu ni influence arabe ni influence wisigothe sur l'art roussillonnais, et cite les sculptures gothiques à dates connues du Roussillon.] — P. 89-96, 104-13. E. Desplanque. Les constitutions communales de Perpignan de 1197 à 1789. [Régime indéterminé d'abord. Au XIII[e] siècle, les consuls sont nommés par un conseil formé des représentants des diverses classes. Puis, en présence des tendances aristocratiques du conseil, on en vient au tirage au sort, que l'on applique à toutes les charges municipales, des noms des éligibles enfermés dans une bourse (*insaculation*). Ce régime a duré presque jusqu'à la Révolution.] — P. 97-103. F. Buet. Une saison théâtrale à Perpignan (1777-1778). [Compte commenté de l'exploitation.] — P. 123-7, 151-60. G. Sorel. Méthodes et illusions en archéologie. [Article d'une portée générale et sans rapport direct avec le sol rous-

sillonnais.] — P. 129-37. J. Botet y Sisó. Lettre à M. le Dr Massot au sujet d'une monnaie wisigothique inédite et des récentes découvertes d'Ampurias. [En catalan, avec traduction française.] — P. 146-50, 185-90, 220-4. R. de Lacvivier. Notes sur Elne. [Il s'y trouve une pièce judiciaire de 1372, dans la langue de l'époque.] — P. 161-73. Ph. Torreilles. L'annexion du Roussillon à la France. L'état des esprits après la conquête (1642-1662). [Commencement d'une série d'études sur l'annexion du Roussillon. Catalogne et Roussillon s'étaient donnés à la France, non par inclination, mais par haine de l'Espagne. Par suite des échecs des armes françaises, la Catalogne n'obtint pas la protection qu'elle espérait. Aussi, en 1652, la révolte contre les Français était imminente.] — P. 173-6. J. Vassal. Une inscription romaine au musée de Perpignan. [Elle vient de l'église de Rennes-les-Bains (Aude).] — P. 176-85. J. Freixe. Recherche des localités modernes correspondant aux stations de la voie romaine de Narbonne à Gérona. [M. F. établit la liste de ces stations en discutant les renseignements fournis par l'itinéraire du roi Vamba, par un acte du cartulaire d'Elne, par le Chronicon Albeldense, la Table de Peutinger, les vases apollinaires et l'Itinéraire d'Antonin.] — P. 190-2. B. Palustre. Ouverture du concile de La Réal (15 novembre 1408). [Simple note.] — P. 193-9. J. Vassal. Un pèlerinage roussillonnais à Saint-Jacques-de-Galice en 1482. [Départ de deux pèlerins envoyés à Saint-Jacques-de-Compostelle au nom de la ville de Perpignan pour obtenir la cessation d'une terrible épidémie.] — P. 200-13. Ph. Torreilles. Les débuts de Sagarre (1652-1660). [Sa sévérité pour les adversaires de la domination française, sa bonté pour les paysans; intrigues de ses ennemis pour le perdre.] — P. 213-20. J. Armagnac. Les premières journées de la Révolution à Caudiès. [Récit de l'agitation produite par la nouvelle de la convocation des Etats généraux, de l'élection des électeurs, de l'enthousiasme qu'excita la nouvelle de la prise de la Bastille, et de la formation de la fédération de villages qui suivit quelque temps après.[— P. 225-42. J. Freixe. Le Summum Pyreneum. [Longue et minutieuse description géographique en même temps que discussion des distances et des trouvailles archéologiques, en vue d'établir l'emplacement véritable du Summum Pyreneum. (A suivre).] — P. 243-8. P. Masnou. Etablissement d'une foire franche à Perpignan. [C'est la foire de Saint-Martin, établie en 1759; elle ne réussit guère.] — P. 248-52. B. Palustre. Délibération de l'assemblée de la noblesse du Roussillon (12 septembre 1738). [Document accompagné d'une courte notice. Par cet acte, les nobles de Roussillon repoussent la demande des « bourgeois honorables et immatriculés » de Perpignan

d'être placés « dans le corps des gentilshommes de cette province, sans aucune exception ni différence ».] — P. 252-62. E. Marie. Les seigneurs de Jujols des origines à 1634. [Fastes de ces seigneurs, puis description d'une prise de possession du fief en 1615. Le nouveau seigneur accomplit plusieurs actes symbolisant sa prise de possession.] — P. 263-73. Ph. Torreilles. L'organisation administrative du Roussillon en 1660. [Fait suite à l'article du même intitulé : Les débuts de Sagarre.] — P. 274-83. B. Palustre. Notre-Dame-du-Pont. [D'intérêt purement local.] — P. 284-7, 296-314. M. Pratx. Le château de Caladroer. [Placé sur la limite du Roussillon et de la France, il a souvent joué un rôle dans les guerres entre la France et l'Aragon.] — P. 289-95. J.-A. Brutails. Notes de voyage. [Notes archéologiques sur Elne, Saint-Martin-de-Canigou et Corneilla-de-Conflent.] — P. 314-7, 347-51, 375-9. R. de Lacvivier. Anciennes adjudications municipales d'Elne. [Curieux articles sur les diverses fermes de droits appartenant à la communauté : four, boucherie, boulangerie, cabaret, épicerie, mesurage et pesage, garde des cochons, barque du Tech, moulin, réparation des digues.] — P. 320. Confirmation par le roi Jacques Ier de Majorque de l'exemption des mauvais usages octroyée à prix d'argent par Guillaume de Canet aux habitants de Fuilla et de Cerset en Conflent (8 juillet 1277.) [Texte seulement. Inédit.] — P. 321-8. Ph. Torreilles. Troubles et guerre en Roussillon (1661-1668). [Suite des articles précédents de M. T. relatifs à la francisation du Roussillon.] — P. 329-40. J. Freixe. La station *Deciana*. [M. F., après discussion des textes et des découvertes archéologiques faites sur les lieux, identifie le village d'Agullana avec la station *Deciana*.] — P. 341-6. J. Vassal. Epilogue du Drame des Poisons en Roussillon (1682-1724). [Plusieurs femmes compromises dans cette affaire furent enfermées aux châteaux de Salses et de Villefranche-de-Conflent.] — P. 352. Consécration de l'église Saint-Pierre d'Osséja (2 novembre 1219). [Texte seulement. Inédit.] — P. 353-9. J. Calmette. L'avènement de Ferdinand le Catholique et la « leuda » de Collioure (1479). [A propos du droit de douane payé à Collioure, malgré son traité d'alliance avec Louis XI antérieur à son avènement. Ferdinand refuse de reconnaître la légitimité de la possession du Roussillon par la France. Pièces justificatives.] — P. 360-8. J. Freixe. Recherche des localités modernes correspondant aux stations de la voie romaine de Narbonne à Gerona. (Fin.) [Identifications.] — P. 369-75. P. Vidal. A propos de la voie romaine de l'ancien Roussillon. [M. V. confirme l'opinion de M. Freixe sur la voie romaine du Roussillon; mais il croit avec MM. de Saulcy et Alart, dont il publie des lettres rela-

tives à la question, qu'il existait plus anciennement une route le long de la côte.] — P. 380-3. B. PALUSTRE. Vente aux enchères après décès des effets mobiliers de Jean-Mathias de Lanta, évêque d'Elne (1743-1744). M. D.

Tarn.

Revue du département du Tarn, t. XVI, 1899.

Supplément au numéro de nov.-déc. P. 1-40 (pagin. spéciale). Catalogue de monnaies et médailles trouvées pour la plupart à Montans ou dans le département du Tarn et données à la ville d'Albi par M. Elie Rossignol (sept. 1894). [Cette belle collection comprend un lot considérable de pièces romaines, consulaires et impériales, de médailles gauloises, féodales, etc.]

Tome XVII, 1900.

P. 15-26. Ch. PORTAL. Extraits de registres de notaires. Documents des XIVe-XVIe siècles concernant principalement le pays albigeois. (Suite, et p. 128-43.) [Lettres H-M. Voir en particulier les mots *Latreyne*, *Métayage*, *Molinier*.] — P. 27-44. ARAM. Lous Playdexayres, coumedio ... birado en pates Tarnes (part de l'Eraout). (Suite p. 155-77; fin p. 310-23.) [Cet essai de traduction des *Plaideurs* est d'autant plus intéressant qu'il nous fournit un échantillon de patois bien localisé : celui que l'on parle dans la partie du département du Tarn qui confine à l'Hérault.] — P. 45-57. E. MARTY. La famille d'Aroux de la Serre. [Maison originaire de Saint-Macaire, en Bordelais, établie en Quercy et en Languedoc. Monographies des membres de la famille qui se fixèrent à Rabastens depuis 1644. L'un deux fut poète; c'est J.-B.-Fr. Xavier d'Aroux, 1723-1807.] — P. 58-66. A. VIDAL. Inventaire de la succession de Louis de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec. (Suite, et p. 144-54 ; fin, p. 208-15.) [Inventaire de 1622, en français. Il s'agit d'une fortune considérable pour l'époque. Le mobilier décrit est peu luxueux.] — P. 73-86. A. VIDAL. Du Vergier, évêque de Lavaur, et les siens. [Il occupa ce siège épiscopal de 1606 à 1636. Biographie faite à l'aide des actes retenus aux registres des cèdes de deux notaires; il n'y est donc question que de la fortune de l'évêque et des siens, laquelle s'arrondissait à vue d'œil.] — P. 113-20. E. CABIÉ. Paniques générales survenues dans le Haut-Languedoc au XVIIIe siècle. [D'après des documents tirés des archives de Buzet (Haute-Garonne). Il s'agit de la « grande peur » de juillet-août 1789; elle se propagea très vite du Nord au Sud. Il y en

eut une, analogue, en septembre 1703 dans le Languedoc.] — P. 121-8. Th. Besséry. Documents archéologiques de la région vauréenne. [Bonne énumération de ruines, vestiges divers, avec une carte.] — P. 181-202. E. Cabié. Codicille de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois vers 972-974. Etude géographique. [Savant et remarquable essai d'identification des nombreux villages ou églises que la comtesse légua à des maisons religieuses des diocèses de Rodez, Narbonne, Albi. Les éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* avaient identifié sept ou huit noms de façon exacte. Sur soixante restant à déterminer, M. C. en identifie vingt-six.] — P. 233-75. E. Marty. Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rabastens. [Texte du second volume des délibérations de ladite Société, du 16 décembre 1793 au 31 mai 1795. La Société fut fondée le 4 octobre 1790; son histoire est analogue à celle de la Société de Castres, étudiée par M. Dupéron. Cf. *Annales*, XII, 424.] — P. 276-309. E. Rieux. Les poteries de Giroussens. [Ouvrages assez grossiers de couleur et de dessin. M. R. assigne arbitrairement à cette industrie une origine gallo-romaine. Détails sur la corporation des potiers à partir de 1600.] — P. 324-33. A. Vidal. Une montre de troupes à Albi en 1380.

P. D.

CHRONIQUE

L'Académie française a attribué sur le prix Montyon une récompense à M. J. Marchand pour son livre sur « l'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles ».

. · .

La fondation Eugène Piot a permis à l'Académie des Inscriptions d'entreprendre une publication archéologique de grand luxe, illustrée de nombreux clichés dans le texte et de planches en héliogravure, héliochromo et chromolithographie; ce sont les *Monuments et Mémoires*, qui sont placés sous la direction de MM. G. Perrot et R. de Lasteyrie. Sept volumes des *Monuments et Mémoires* ont déjà paru. Le Midi de la France y est très faiblement représenté, mais il n'en est pas tout à fait absent. En effet, sur une centaine de mémoires environ, il y en a au moins trois qui nous intéressent très directement : dans le tome II, *Le triptyque de Saint-Sulpice (Tarn) au musée de Cluny*, par M. E. Saglio; dans le tome IV, *Quelques pièces d'orfèvrerie limousine*, par M. J. Marquet de Vasselot; et *Le sculpteur Laurand et les Monuments de la Renaissance à Tarascon*, par M. E. Müntz.

. · .

Nous avons entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises et notamment l'an dernier (*Annales*, t. XIII, p. 276) des nouvelles fouilles exécutées à Martres-Tolosanes, de 1897 à 1899, par M. Léon Joulin. Le mémoire que nous annoncions vient de paraître dans le tome XI des *Mémoires des savants étrangers* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (p. 596 et suiv.). Voici les conclusions principales de ces importantes recherches, qui résolvent un problème posé depuis près de trois siècles.

Dans la plaine de Martres, sur un espace d'environ 40 kilomètres carrés, on a relevé les plans de quatre villas, à Chiragan, Bordier, Sana, Coulieu, de deux *vici*, l'un à Saint-Cizy, près Cazères, l'autre à Tuc-de-Mourlan, près Boussens, et reconnu d'autres ruines. « Les établissements représentent donc la vie rurale à tous les degrés pendant la période gallo-romaine. »

La grande villa de Chiragan, *villa Urbana*, couvre près de trois hectares. Commencée sous Auguste, reconstruite probablement sous Trajan, elle fut agrandie durant la période des Antonins au point d'égaler en surface bâtie un tiers de la villa d'Hadrien, puis remaniée jusque sous les Constantins. C'est la première fois que l'on relève le plan d'une villa romaine complète, avec tous ses bâtiments secondaires. La décoration architecturale consistait surtout en stucs et en placages. La décoration sculpturale, toute en marbre, en général du meilleur style, est d'une importance extraordinaire. On a retrouvé : 1° Des sculptures architectoniques, sur des pilastres, chapiteaux, frises; 2° trois grands ensembles décoratifs et trois séries de masques scéniques et bachiques; 3° cent soixante statues, figurines, têtes, bas-reliefs ; 4° soixante-treize bustes-portraits. Que l'on y ajoute des mosaïques, des objets usuels, des médailles, une inscription votive. Cette immense villa a été habitée pendant plus de quatre siècles, d'Auguste à Arcadius, tout d'abord probablement par les procurateurs qui administraient les domaines impériaux de la région. Les autres villas, bien moindres, étaient habitées encore au quatrième siècle.

Des deux *vici* le plus important est celui de Saint-Cizy, formé de grandes fermes séparées, peuplé de 7 à 800 âmes, pourvu de deux cimetières. Cette station a fourni depuis quinze ans plus de 12,000 médailles.

« D'après les monnaies recueillies, la vie s'est éteinte dans tous ces établissements au commencement du cinquième siècle. » L'état des ruines et le bris de toutes les sculptures permettent de supposer « qu'ils ont été détruits par les Vandales avant leur passage en Espagne (408) ».

* * *

Parmi les « Etudes de théologie et d'histoire » qui ont été publiées chez Fischbacher, à l'occasion du troisième centenaire de la Faculté de théologie de Montauban (un vol. in-8° de 359 p.), figure un mémoire de G. BONET-MAURY sur Jean Cameron, pas-

teur de l'église de Bordeaux et professeur de théologie à Saumur et à Montauban (1579-1625).

*
* *

La très active Société archéologique du Gers vient d'organiser un concours fort bien conçu, divisé en deux parties. La première, relative à l'archéologie et à l'histoire de la Gascogne, comporte la monographie d'une commune (topographie, édifices; histoire religieuse, politique, économique; archives) et celle d'un monument du département du Gers, antérieurement à 1789. La seconde a pour objet la langue gasconne : il s'agit d'obtenir des contributions à la publication projetée d'un *Vocabulaire gascon.* Dans ce but, le territoire du Gers a été partagé en trois : à l'O. de la Losse, — entre Losse et Gimone, — à l'E. de la Gimone. Le concours de 1902 portera sur les lettres A et B du dictionnaire français. Des médailles d'or, d'argent, de bronze seront attribuées aux meilleurs d'entre les mémoires, lesquels devront avoir été déposés avant le 31 mars 1902.

*
* *

Sous ce titre *Les Jacobins au village*, M. F. Martin, avocat, de Randan (Puy-de-Dôme), met en souscription, au prix de 10 francs le bulletin, la publication qu'il veut faire d'un document rare, intitulé : *Le registre complet des délibérations de la Société des amis de la Constitution de la ville d'Artonne (Puy-de-Dôme) du 1er mai 1790 au 30 ventôse an III.* Ce registre formera un vol. in-4o d'environ 400 pages.

*
* *

Nous avons déjà signalé, d'après M. Suchier, l'existence à Albi d'un manuscrit de la *Summa legum* dont nous avons relevé l'importance (*Annales du Midi*, t. XII, p. 139). M. Suchier ne connaît que deux manuscrits, celui d'Albi et celui de Tortosa, de cette traduction latine de l'œuvre provençale intitulée *Lo Codi.* Il en existe un troisième, où la traduction est attribuée, comme dans le manuscrit d'Albi, à *Ricardus Pisanus.* Il a été décrit sommairement par M. F. Mourlot dans la *Revue des bibliothèques*, année 1894, p. 121 (Cf. *Annales*, t. VII, p. 124), et se trouve à Leyde. Voici textuellement ce qu'en dit M. Mourlot :

« *Thèvenot* LVIII. — Ancien Voss. 301. Aujourd'hui Voss. lat. 4°, 66. — 18cm/24 — 86 folia. Ecrit sur 2 colonnes — 38 lignes à chacune. — Parch. XIVe siècle.

« Legum summa ab magistro Ricardo Pisano de vulgari in latinum translata. Incipit de sancta Trinitate; ultimum est liber VIII de rapinis et injuriis, quarum caput postremum est de pœna ejus qui sepelivit hominem mortuum in civitate.

« Ms. collationné par d'Ablany. »

*
* *

Chronique du Dauphiné.

L'Académie delphinale, la plus ancienne des sociétés savantes du Dauphiné, s'est installée à la rentrée dernière dans un local spécialement aménagé pour elle, rue Mably, 3, se séparant ainsi de la Bibliothèque municipale de Grenoble, dans laquelle elle siégeait depuis près de vingt ans et où ses collections étaient déposées. Fondée avec cette Bibliothèque et par les mêmes hommes, elle en avait été à l'origine le conseil d'administration. Puis elle avait conclu avec la ville un traité aux termes duquel ses livres étaient placés à la disposition des lecteurs de la Bibliothèque. On voit par l'événement que cette combinaison n'a pas donné, malheureusement, les résultats souhaités.

La Société de statistique s'était aussi installée à part, il y a quelques années. Il est permis de regretter que les deux sociétés n'aient pu s'entendre en vue d'une installation commune, à laquelle aurait pu contribuer aussi la troisième des sociétés savantes de Grenoble, la Société d'anthropologie et d'ethnographie. Ce rapprochement dans le même local aurait peut-être préparé une union plus intime des ressources intellectuelles et financières de ces trois sociétés. On a tenté, il y a quelques années, de fédérer toutes les sociétés savantes du Dauphiné et de la Savoie. Cette fédération, qui avait pour programme la défense de l'Université de Grenoble, n'a jusqu'à présent donné aucun résultat. Quelques congrès où les érudits dauphinois et savoyards échangeraient leurs idées et concerteraient leurs travaux auraient assurément plus d'utilité pratique et plus de chances de succès.

Il faut le reconnaître : en Dauphiné, et dans l'Isère plus particulièrement, le nombre des personnes, érudits ou simples lecteurs, qui s'occupent d'histoire et d'archéologie diminue d'année

en année. La *Revue dauphinoise* vient d'en faire la douloureuse constatation. Cette élégante publication, fondée il y a trois ans à peine par la librairie Dauphinoise, annonce dans son dernier numéro, en un communiqué mélancolique, qu'elle cesse de paraître faute d'abonnés. Ses éditeurs ne se découragent pas pour cela. A peine avaient-ils achevé l'impression des deux volumes de *Biographie du département de la Drôme* de M. Brun-Durand, qu'ils se sont remis à l'œuvre. Ils viennent de publier un beau livre, magnifiquement illustré, consacré à l'histoire et à la description de l'église de Saint-Antoine en Viennois par Dom Dijon, l'un des religieux que Dom Grea a installés avec lui dans l'ancienne abbaye des Antonins. Les mêmes éditeurs annoncent comme devant paraître prochainement : *La montagne à travers les âges*, par M. John Grand-Carteret, et un recueil de *Chants et chansons populaires recueillis dans les Alpes françaises* par M. Julien Tiersot. En même temps ils réimpriment pour le compte d'un bibliophile dauphinois. M. C. de R., une plaquette rarissime intitulée *Réjouissances faites au Bourg d'Oisans les* 16, 17, 18 *et* 19 *octobre* 1723 *à l'occasion de la naissance du comte de Vaulx.*

Les *Annales dauphinoises*, revue archéologique historique, littéraire et artistique, créée il y a un an par l'abbé Baffert, et rédigée presque exclusivement par des membres du clergé, s'efforce de son mieux de justifier son titre. Elle annonce comme devant paraître prochainement des *Etudes de philologie dauphinoise* par M. le chanoine Devaux et divers articles sur les *Mystères au Moyen-âge en Dauphiné* par M. Chovin, sur *l'Evêque constitutionnel Henry Reymond.* sur *la Cathédrale d'Embrun* par M. J. Roman. Ce dernier fait imprimer en ce moment dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère* deux études sur la géographie des Alpes à l'époque romaine et sur le testament du Patrice Abbon. Le même volume de ce *Bulletin* donnera *les Voyages d'inspection sur la frontière des Alpes au* XVIII[e] *siècle par le lieutenant général comte de Guibert*, édités et annotés par M. H. Duhamel.

Dans les Hautes-Alpes, le *Bulletin de la Société d'études* et les *Annales des Alpes*, ces dernières dirigées par M. le chanoine Guillaume, continuent à recueillir avec un soin pieux tous les souvenirs historiques intéressant le Haut-Dauphiné.

Dans la Drôme, les érudits, les archéologues et les numismatistes — ils y sont plus nombreux et plus actifs que dans l'Isère —

se groupent autour du *Bulletin de la Société d'archéologie*, dirigé par M. l'archiviste Lacroix, et du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers*, fondé, il y a près de vingt ans, par M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Aux archives de ces trois départements les travaux d'inventaire se poursuivent avec une égale activité. Dans l'Isère, trois volumes sont actuellement sous presse : le tome IV de l'Inventaire des archives antérieures à 1790, où sont analysés les titres de l'ancienne Chambre des comptes de Grenoble, le tome II de l'Inventaire des pièces de la Révolution et le tome III de l'Inventaire des archives historiques de la ville de Grenoble, séries DD, EE et FF.

Dans la Drôme, M. Lacroix continue l'inventaire des titres anciens conservés dans les archives des communes de son département, œuvre éminemment utile, ces titres étant destinés à disparaître par suite de la négligence des autorités communales.

M. le chanoine Guillaume vient d'achever le tome VI de l'Inventaire des archives des Hautes-Alpes consacré aux fonds du secrétariat de l'Evêché et du chapitre de Gap. Il prépare en ce moment un inventaire des archives communales de Gap.

A la Bibliothèque de Grenoble, M. Maignien corrige les épreuves d'un Supplément au Catalogue des manuscrits publié en 1889 (tome VII du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*). Ce supplément, qui comprend quatre cent neuf numéros nouveaux, paraîtra dans un des deux volumes de suppléments que prépare le Ministère de l'Instruction publique. M. Maignien a en outre commencé, et on ne peut que souhaiter qu'il l'achève promptement, un Répertoire des ouvrages relatifs au Dauphiné conservés dans la Bibliothèque de Grenoble.

A. P.

* * *

Chronique du Roussillon.

Nous ne nous appesantirons pas ici sur les études pleines de faits nouveaux qui ont été publiées cette année par MM. l'abbé Torreilles, Lacvivier, Pratx, J. Freixe et J. Calmette dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon* et dans le *Bulletin* de la Société des Pyrénées-Orientales. Le dépouillement de ces deux périodiques prend place ailleurs dans les *Annales*. Disons seulement qu'à la série de « Documents relatifs à l'histoire du

département des Pyrénées-Orientales pendant le XIXe siècle », que le *Bulletin* a publiée, M. P. Vidal se propose d'en joindre une autre l'année prochaine. La première se rapportait aux années 1813 et 1814. La seconde sera consacrée à 1815 et 1816. On pourra se faire ainsi une idée de l'état de l'opinion publique en Roussillon pendant ces années si fertiles en événements.

M. J. Calmette s'est fait connaître dès 1895 (*Annales du Midi*, t. VII) par un bon travail sur « La question du Roussillon sous Louis XI ». De nouvelles recherches l'ont amené à étendre singulièrement son sujet; de là une thèse de doctorat : « Louis XI, Jean II et la Révolution catalane (1461-1473) ». Ce sera une étude tout à fait neuve sur la politique de Louis XI à l'égard de l'Aragon. Cette thèse, très probablement, sera éditée par la maison Privat, de Toulouse, dans la *Bibliothèque méridionale*.

Le catalogue du fonds roussillonnais de la Bibliothèque de la ville de Perpignan est terminé; il comprend 800 fiches qui, toutes, représentent des livres ou des brochures se rapportant au Roussillon et au département des Pyrénées-Orientales. Les articles de quelque importance parus dans des journaux ou des revues, s'ils n'ont pas été l'objet de tirages à part, ne figurent point tous dans les fiches du catalogue; mais on les trouvera dans la *Bibliographie roussillonnaise* que vont publier MM. J. Calmette et P. Vidal. Une collection annexe (catalano-espagnole) comprendra 200 fiches environ.

L'*Inventaire sommaire des Archives municipales* de Perpignan (série AA) se poursuit avec lenteur, mais avec sûreté, sous la direction de notre ami Jean Guibeaud, archiviste de la Mairie.

L'*Inventaire sommaire des Archives départementales* est activement poussé par M. Palustre, qui donne tous ses soins à la série G, consacrée aux fonds des églises. Les séries B et C sont terminées et mises dans le commerce depuis longtemps. En ce moment même, M. Palustre est attelé à une autre besogne, le classement des archives versées par quelques notaires de l'arrondissement de Prades. Notre fonds des notaires va s'enrichir de jour en jour, et tous ceux qui s'occupent d'histoire savent ce qu'on peut tirer de curieux et de neuf de ces vieilles paperasses.

Il est beaucoup question dans le monde des « catalanistes » de faire un *Diccionario de la llengua catalana*. M. Antoine Alcover, vicaire général de Mallorque, s'est mis à la tête de cette grosse et très intéressante entreprise, et il est venu à Perpignan, à la

fin du mois de mai, pour nous exposer le projet de Dictionnaire de tous les parlers catalans (Catalogne, Valence, Baléares, Andorre et Roussillon). Jeune, instruit, éloquent, enthousiaste et Catalan, M. Alcover a recruté parmi nous des adhérents et des collaborateurs. Depuis, il nous a adressé *la lettra de convit* qui contient, longuement exposée, la méthode à suivre pour dresser les fiches destinées au Dictionnaire. Ce sera une très dure besogne! P. V.

*
* *

Chronique du Velay.

Il est déplorable que l'histoire d'un pays aussi intéressant que le Velay ne soit pas plus avancée. Nous n'avons guère, en dehors des travaux de Mandet et d'Arnaud, aujourd'hui vieillis, que des études partielles, médiocrement utiles, sans lien entre elles. Ce ne sont d'ordinaire que des plaquettes dans lesquelles un chercheur local a mis en œuvre, plus ou moins habilement, au sujet d'un fait secondaire, des documents que le hasard lui avait livrés. Sans nier le mérite de ces travaux, nous devons regretter qu'on n'ait pas encore résolument abordé l'étude systématique et approfondie de la plupart des grandes divisions de l'histoire locale.

En fait d'archéologie, nous n'avons à signaler que des restaurations, celles de l'élégant château de la Voûte-sur-Loire et de la belle église romane de Chamalière. Celle-ci est à peu près terminée, à part quelques travaux de déblaiement destinés à dégager les alentours de l'église. Rappelons aussi les réparations faites ces dernières années au monastère de la Chaise-Dieu.

L'inventaire des archives départementales est très loin de l'achèvement : fait d'autant plus regrettable que ces archives sont riches, surtout le fonds de la Chaise-Dieu. L'inventaire de la série B (sénéchaussée) est déjà ancien ; celui de la série G (clergé séculier) vient d'être achevé et imprimé, sauf une feuille ; 192 pages sont prêtes. Actuellement l'archiviste, M. Jacotin, entreprend le gros travail du dépouillement de la série H (clergé régulier).

Le même M. Jacotin prépare une œuvre considérable, les *Preuves de la Maison de Polignac*. Trois volumes in-4° sont déjà imprimés, mais n'ont pas encore paru; l'auteur travaille au

quatrième (*addendum*) et au cinquième (*table générale*). Nous avons pu feuilleter les volumes imprimés ; on y trouve des documents sur une période qui s'étend de 890 à 1792. Ces documents présentent un intérêt capital, non seulement parce qu'ils fournissent les bases d'une étude sérieuse d'une famille aussi importante que celle des Polignac, mais parce qu'ils renferment une quantité de renseignements relatifs à l'histoire de l'Auvergne, du Velay, du Gévaudan, du Vivarais, du Forez. La réunion de toutes ces pièces fait le plus grand honneur à l'auteur ; il a dû chercher un peu partout, dans les archives départementales de la Haute-Loire, de la Loire, de la Haute-Garonne, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, aux archives nationales, dans les archives de l'Hôpital du Puy ; il lui a fallu compulser les mémoires des sociétés scientifiques de la Haute-Loire, les Tablettes du Velay, les chroniques locales, etc. Nous devons souhaiter que M. Jacotin termine promptement une œuvre aussi méritoire. Disons encore qu'il a en préparation, presque achevé, un autre travail, qui sera non moins utile aux chercheurs, le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*.

Il a été question ici-même (t. XIII, p. 545) du livre de M. G. Martin sur *l'Industrie et le Commerce dans le Velay aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. Qu'il nous soit permis d'y revenir pour exprimer quelques *desiderata*. L'ouvrage avait paru d'abord sous forme d'articles dans *la Haute-Loire ;* il se ressent de cette origine. Il reste un peu décousu et les lacunes y abondent. C'est ainsi qu'en dépit du titre le XVIIe siècle est presque laissé de côté. Point d'étude systématique et complète du sujet. Celle du commerce est vraiment trop sommaire, se réduisant aux voies commerciales, avec une digression relative aux chemins de fer actuels et à l'avenir du pays. La première partie (commerce et industrie vellaves) n'est qu'un précis de 50 pages, confus, écourté et pourtant non exempt de répétitions. La deuxième souffre des mêmes défauts et manque d'unité ; mais elle est beaucoup plus intéressante. C'est un recueil d'études détachées sur l'établissement de fabriques de mousselines et de soie au Puy vers 1755, sur les ouvriers rubanniers établis dans le nord du Velay, sur la fabrique de couvertures de l'Hôpital du Puy.

Deux sociétés au Puy s'occupent d'histoire locale, quoique d'une manière accessoire. Souvent, dans leurs séances, les communications d'ordre agricole tiennent la première place. Leurs

Mémoires et *Bulletin* ne paraissent pas chaque année. Sans vouloir parler des travaux qui s'y publient, — ils sont relevés dans les *Annales du Midi*, aux « Périodiques » — nous dirons un mot de la *Bibliographie du Velay*, que la Société agricole et scientifique publie depuis cinq ans en appendice à ses *Mémoires et Procès-verbaux*, t. VIII, IX, X, et que le t. XI n'épuisera pas sans doute. Ce travail important, dû à M. Louis Pascal, rendra de réels services aux chercheurs, mais il présente des défauts très graves. L'auteur n'est évidemment pas bibliographe de profession; il nous présente une compilation indigeste, et non un travail scientifique. Pourquoi avoir multiplié à l'infini les subdivisions? Il est déjà délicat pour le lecteur d'apprendre à se reconnaître au milieu d'elles avant de faire la moindre recherche. Si l'on se propose, par exemple, de dresser la liste des ouvrages d'un auteur dont l'œuvre est très variée, il faut chercher à la fois aux articles *théologie*, *jurisprudence*, *sciences politiques, arts*, *histoire*, etc. C'est le bon moyen pour nous de faire des erreurs ou des omissions dans nos recherches. Il eût été plus simple de classer par ordre alphabétique les faits, objets et auteurs énumérés. Enfin, cet ouvrage est beaucoup trop long. Combien n'y trouvons nous pas de choses étrangères à une bonne bibliographie locale! la mention de livres trop généraux et qui ne traitent qu'accidentellement de la Haute-Loire : *Carte de Peutinger;* Fauriel, *La Chevalerie dans ses rapports avec la poésie provençale;* Champollion-Figeac, *Recherches sur les patois en France*; les géographies de Strabon, de Malte-Brun, de Reclus; l'énumération des principaux tableaux et des principales œuvres de sculpture et de peinture des artistes vellaves; des appréciations sur ces œuvres et sur des ouvrages littéraires; des notices historiques et archéologiques (une par exemple sur la législation gauloise, faite avec Henri Martin et Amédée Thierry !!), etc., etc. N'est-il pas abusif, parce que Pierre d'Ailly a été deux ans évêque du Puy, d'énumérer tous ses écrits, qui n'ont rien de commun avec l'histoire vellave? Tout, par ce procédé, prendrait place dans une bibliographie du Velay. Nous pourrions multiplier les reproches de ce genre, et nous conclurons que cette bibliographie eût dû être réduite considérablement, peut-être de moitié. Il nous reste à attendre la partie proprement historique.

Signalons enfin un certain nombre de petites monographies. Les

plus consciencieuses nous paraissent être celles de l'abbé Pontvianne; elles se présentent du moins avec un appareil assez respectable de références, ce qui fait le plus défaut, généralement, à ces études locales : *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse du Puy* (Le Puy, Prades-Freydier, 1901), *Notes historiques sur le prieuré de Pontempeyrat* (Le Puy, Mey, 1900), *La Seigneurie et les Seigneurs de Beaumont-en-Velay* (Le Puy, Mey, 1901), *Notes sur la paroisse de Boisset* (Le Puy, Prades-Freydier, 1900), *Histoire de l'Abbaye de Doue* (*id.*, 1900); — abbés Jarrot et Pontvianne, *La Seigneurie et les Seigneurs d'Agrain-en-Velay* (*id.*, 1901), *Les seigneurs de Rochefort près Cayres* (Le Puy, Mey, 1900). L'ouvrage de Mme Brioude, *Recherches historiques sur une partie du Velay. La ville et la paroisse de Tence* (Le Puy, Prades-Freydier, 1901), n'a pas grande valeur historique; il est encombré de développements étrangers au sujet; l'auteur le plus souvent abandonne l'histoire de Tence pour parler de toute l'histoire du Velay, sans originalité, copiant ce qu'elle trouve dans Mandet et dans Arnaud. Lorsqu'elle touche à l'histoire générale, elle commet bien des inexactitudes et des erreurs; son étude de la Révolution est très tendancieuse. En général, c'est un livre d'édification à l'usage des personnes pieuses plutôt qu'un ouvrage d'histoire.

Ch. L'H.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

BAGUENAULT DE PUCHESSE. *Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon*, 1565-1586... publiés pour la Société de l'histoire de France. Paris, Renouard, 1901 ; in-8° de x-318 pages. — Cette sixième édition des *Mémoires* d'Henri de Turenne se distingue des précédentes par la correction du texte et par les documents, pour la plupart inédits, dont elle est accompagnée. Dans la biographie qu'il a rédigée (p. v-x), l'éditeur met soigneusement en lumière le rôle de son héros dans les guerres religieuses du Midi à la fin du XVIe siècle. Il ne dit rien par contre de son action comme vicomte de Turenne ni comme négociateur du parti protestant dans mainte affaire d'ordre ecclésiastique. Il ne connaît ni les *Guerres de religion en Bas-Limousin* de M. Clément-Simon, ni l'*Histoire de la Réforme en Limousin* de M. Leroux, ni les *Etats de la vicomté de Turenne* de M. Fage. Il a même négligé de consulter Brantôme et le chanoine Tarde, qui lui eussent pourtant fourni quelques traits instructifs. — Où M. B. de P. prend-il (p. 31, note 1) que Henri de Turenne regardait la Saint-Barthélemy comme un événement fortuit, non prémédité? Ne dit-il point au contraire qu' « on fit diverses résolutions pour l'exécution de cet acte tant horrible, ayant esté une fois délibéré que Mons. de Guyse tueroit Mons. l'Admiral en une course de bague que faisoit le roy... » (p. 30)? — C'est par inadvertance sans doute que l'éditeur avance (p. 149, note 3) que les protestants étaient « peu nombreux » à Castres, alors que l'institution d'une Chambre de l'édit en cette ville prouve le contraire. — Beaulieu-sur-Ménoire (p. 73, note 3) est la même chose que Beaulieu-sur-Dordogne (p. 192, note 3). Le lecteur pourrait s'y tromper. — P. I, ligne 4 du bas, au lieu de 1766, corr. 1666 pour la première édition des *Mémoires*, — P. II. ligne 1,

l'édition de Buchon est de 1836 et doit être mentionnée par conséquent après celle de Petitot qui est de 1823. — P. x, ligne 6 du bas, Henri de Turenne, étant né en 1555 et mort en 1623, était donc âgé, à cette date, de soixante-huit ans environ et non de « près de quatre-vingts ans. » — P. 110, note 1. Au lieu de Christofle Justel, corr. Christophe Justel. A. L.

Bellaud-Dessalles (Mme). *Les évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers* (1547-1669). T. I. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1901; in-8° de xxiii-498 pages. — Nombreux sont les diocèses méridionaux où l'influence de reines de France originaires d'Italie a introduit une série plus ou moins longue d'évêques italiens, gens bien apparentés, bien rentés et peu résidants, car ils vivaient d'ordinaire à la cour du roi ou bien à celle du pape : il n'est pas douteux que leur peu de conscience professionnelle — si l'on ose ainsi parler — n'ait favorisé la propagation de la Réforme dans le Midi. Béziers a eu des prélats florentins pendant plus d'un siècle. Le premier était un Strozzi; le second fut un Médicis ; avec le troisième commence la « dynastie des Bonzi », laquelle se perpétua pour ainsi dire sans interrègne, d'oncle à neveu bien entendu. Le présent volume traite seulement de quatre évêques; il prend fin avec Jean de Bonzi, mort en 1621. — Quoique la bibliographie placée en tête énumère beaucoup de sources manuscrites, et que l'auteur ait publié des textes inédits, dont quelques-uns fort intéressants, il est manifeste que les imprimés. disons plus, les livres de seconde main ont fourni le fond de l'ouvrage. Exceptons pourtant les derniers chapitres, sur l'importante mission que J. de Bonzi remplit à Rome : ce sont les meilleurs de beaucoup. Le reste semble quelque peu superficiel, imprécis, et n'ajoute pas à nos connaissances autant que nous voudrions. Avec cela, du remplissage : à quoi bon décrire si longuement des cérémonies, celles même où Monsieur de Béziers figurait comme comparse? Des erreurs, que nous n'avons pas le loisir d'énumérer... Ce n'est pas que Mme B.-D. n'ait fait œuvre utile et fort honorable : telle est, après lecture, l'impression qui subsiste; elle tempère les regrets que nous venons d'exprimer. P. D.

Cazenove (A. de). *La Salindrinque, étude historique.* Paris, Club cévenol; Cahors, imp. Coueslant, 1901; in-8° de 152 pages, avec gravures et 7 planches hors texte. — Cet ouvrage, le second

des trois mémoires déjà publiés par le Club cévenol, est consacré à l'histoire d'un petit pays du département du Gard, la Salindrinque, ou vallée de la rivière de ce nom, qui, après un cours de 12 kilomètres environ, se jette dans le Gardon de Saint-Jean-du-Gard. C'est dire que l'histoire purement locale ne comporte guère de faits saillants. Mais cette vallée cévenole, peuplée de protestants, a pris sa part des luttes religieuses, souffert de violentes persécutions pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Aussi, tout en prenant la Salindrinque pour centre de son récit, M. de C. en rattache soigneusement l'histoire à celle de la contrée qui l'entoure et insiste avec raison sur la période comprise entre le XVI[e] siècle et la Révolution. Puis, dans des chapitres particuliers, il fait des monographies des seigneurs et des communes du pays, sans négliger l'histoire économique. Il y joint la sigillographie ou plutôt les armoiries des familles nobles de la Salindrinque. De lecture très agréable, ce livre est pourvu de notes et références nombreuses, et d'un index onomastique et géographique. M. D.

CRESCINI (V.). *Rambaldo di Vaqueiras e Baldovino imperatore.* Venise, Ferrari, 1901; in-8° de 49 pages (*Atti del R. Istituto veneto*, tome LX, p. 871 et suiv.) Le manuscrit Campori, récemment découvert (cf. *Annales*, XII, 128 et XIII, 86) contient un certain nombre de pièces historiques d'une véritable importance. L'une des plus curieuses est un sirventés ou « conseil » politique adressé par Rambaut de Vaqueiras à Baudouin de Flandres, alors tout récemment élevé par ses compagnons d'armes à la dignité impériale. Le poète, ami et protégé de Boniface de Montferrat, rival malheureux de Beaudouin, ne ménage pas à celui-ci les conseils et les objurgations; c'est en termes fort vifs qu'il l'exhorte à dompter d'abord les ennemis qui l'entourent, puis à se souvenir enfin du véritable but de l'expédition, la délivrance de Jérusalem. Le poète se fait donc l'écho de cette partie de l'armée qui s'était prêtée à contre-cœur aux deux diversions sur Zara et Constantinople et ne cessa de demander à grands cris la marche vers la Palestine. La pièce est adressée à Villehardouin et à Miles de Braibant, deux des chefs les plus influents du parti des politiques, que Rambaut semble menacer de ses foudres poétiques. C'est de cette pièce que M. C. donne une excellente édition; le commentaire dont il l'accompagne

témoigne de cette parfaite connaissance de l'histoire de la quatrième croisade que nos lecteurs ont pu apprécier, et ne laisse sans explication aucun détail. Le texte est également fort satisfaisant et M. C. a fort habilement restitué plusieurs passages très altérés dans l'unique manuscrit. Le vers 25, inacceptable sous cette forme, a été corrigé par M. C. à l'*Appendice;* au vers 33, je corrigerais *cor*, non en *cors*, mais en *col :* c'est sur le cou, et non sur le corps, que porte le poids d'un fardeau.

A. J.

Crescini (V.). *Testo critico e illustrazione d'uno de' più solenni canti di Marcabruno trovatore*. Venise, Ferrari, 1900; in-8° de 18 pages (*Atti del R. Istituto veneto*, t. LIX, p. 691 et suiv.). — On se souvient que M. C. avait réussi l'an dernier à interpréter fort heureusement un des passages les plus difficiles de cette pièce célèbre (voy. *Annales*. XII, 572). Il nous en donne aujourd'hui une édition critique d'après tous les manuscrits; rien d'étonnant qu'il ait réussi à améliorer ce texte sur quelques points. Il l'a fait suivre d'une traduction et d'un commentaire très nourri, qui, joint aux notes de M. P. Meyer, nous fournit une illustration vraiment définitive du fameux *vers del lavador*. Il y a pourtant deux passages qui ont résisté à tous ses efforts; le vers 18 est certainement fautif, et le *folpidor* du vers 19 reste énigmatique. Dans une note instructive, mais peu convaincante, M. C. veut rattacher ce mot (lu *felpidor*) à un verbe *felpir* qui viendrait lui-même de *felpa*, « peluche, effilures, guenilles ». Il n'y a rien à objecter à l'existence de *felpir*, puisque le français a *foupir*; mais que serait ce « lieu où l'on se flétrit », ce « fripoir » (*sciupatoio*), comme traduit M. C.? Au vers 2, je lirais *lo vers*, attesté par deux familles de manuscrits, plutôt que *los motz*; vers 7, *fo*; vers 9, *conortar* serait traduit plus exactement par « exhorter »; au vers 18, je lirais volontiers *d'aut en luec* (ou *el luec*) qui ne s'écarte pas trop de la leçon des manuscrits; au vers 27, l'adversaire (*contrafort*) qui dompte l'orgueilleux par la mort est plutôt Dieu que le démon.

A. J.

Foulquié (Ch.). *Etude sur les Tribunaux du Comtat Venaissin pendant la domination des papes*. Nimes, imp. coop. ouvr. la Laborieuse, 1900; in-8° de 62 pages. — *Les Tribunaux*, ou plus largement les organisations judiciaires, demeurées distinctes, du

territoire d'Avignon et du Comtat Venaissin, et *la Procédure* en usage devant ces tribunaux, font l'objet des deux parties de cette étude; une introduction rappelle brièvement les conditions de l'établissement et la durée du pouvoir des papes sur leur domaine français ; quelques pages de conclusion sont consacrées à l'appréciation critique des institutions décrites.

Les juridictions de la province pontificale étaient très nombreuses, ainsi qu'il résulte de l'énumération des tribunaux de droit commun et d'exception d'Avignon et du comtat que donne M. F. avec l'indication des compétences. Les justiciables avaient le choix pour une même affaire entre plusieurs tribunaux, et ce choix, s'il pouvait être considéré comme une garantie, donnait lieu souvent à des discussions préjudicielles. Les degrés d'appel étaient aussi nombreux à l'excès ; on en pouvait compter jusqu'à sept pour certaines affaires, dont le jugement en dernières instances venait à Rome. Trop de tribunaux, mais trop peu de juges. Les tribunaux inférieurs n'en avaient qu'un. auquel, il est vrai, des assesseurs pouvaient être adjoints, mais non sans retard pour la procédure. Ces juges uniques, dont les fonctions ne duraient qu'un an, étaient pris généralement parmi les avocats. Pour ne pas perdre leur clientèle, ils continuaient à exercer devant leur propre tribunal; ils se faisaient alors remplacer au siège par un juriste choisi sur des listes dressées par les plaideurs. Les magistrats supérieurs étaient le plus souvent italiens et généralement ignorants des mœurs, des coutumes et de la langue de la province. Les justiciables, au XVIII[e] siècle, réclamaient l'établissement dans le pays d'un tribunal qui jugeât les affaires en dernier ressort, et demandaient que les magistratures fussent occupées par des hommes du comté. Une curieuse institution d'origine romaine, qui a reçu beaucoup d'éloges, mais semble avoir peu fonctionné, est celle du *syndicat* : les magistrats sortant de charge étaient pendant un certain délai exposés aux accusations des particuliers.

Les règles de la procédure étaient éparses dans l'ensemble confus de dispositions fournies par le droit romain, les bulles des papes, les règlements des légats et vice-légats et les statuts particuliers d'Avignon et du comtat, qui constituaient le droit de la province pontificale. Au civil, la procédure était faite par les greffiers : les actes étaient signifiés par des sergents ou des courriers; les avocats plaidaient ou donnaient des consultations ;

pas de procureurs ou avoués. L'instance est introduite par un cartel rempli au greffe. A la suite de l'assignation du défendeur, les parties se posent tour à tour des questions, « articles ou posites », auxquelles elles doivent répondre dans un certain délai. Lors de la discussion des réponses, un délai est accordé pour la preuve. La sentence reçoit au bout de deux mois l'autorité de la chose jugée, s'il n'y a pas appel. Les règles suivies en cas de défaut du demandeur seraient intéressantes à comparer à celles de la procédure romaine classique. Pour les causes modiques, une procédure sommaire sans formes et sans appel. Il existait une sorte d'assistance judiciaire pour les pauvres dont les causes devaient être plaidées sans rétribution, sur actes établis sans frais.

Si l'ordonnance de 1667, en codifiant la procédure civile, avait réalisé en France un progrès considérable sur la procédure civile du comtat, la comparaison de l'ordonnance criminelle de 1670 avec les règles de la procédure criminelle suivies dans la province pontificale montre la supériorité de ces dernières. Elles appartiennent au même système général, le système inquisitoire, mais elles donnent plus de garantie aux accusés. L'avocat des pauvres, créé par le comtat, assiste les accusés dans l'information et prend soin de leur sort pendant leur détention. L'inculpé peut encore s'adjoindre le secours d'un conseil privé, et on lui communique la procédure de manière à lui permettre d'établir sa défense. Depuis 1726, l'accusé n'était plus tenu de répondre sous serment sur ses actes personnels. Enfin l'abus de la torture était moins grand qu'en France où l'on appliquait non seulement la question préparatoire, mais encore la question préalable.

Malgré leurs défauts, les institutions judiciaires du Venaissin et d'Avignon inspirent à M. F. ce jugement par lequel se termine son étude : « On doit rendre cette justice au pouvoir des Papes qu'ils ne furent pas ennemis du progrès, qu'ils l'encouragèrent même. Ils évitèrent l'écueil qu'eût créé l'envahissement du clergé dans le domaine temporel, et, pendant les cinq cents années que dura la domination du Saint-Siège sur le comtat, la fidélité de cette province ne sut ni varier ni se montrer inconstante envers ceux qui appelaient Avignon « leur seconde fille chérie », et le Venaissin « l'enclos de leurs délices ».

P. M.

Lecler (abbé A.). *Monographie de l'asile d'aliénés de la Haute-Vienne.* Limoges, Ducourtieux, 1901; in-8° de 87 pages. — Cette nouvelle brochure du laborieux chanoine a droit à une mention dans les *Annales du Midi*, parce qu'elle retrace l'histoire de la maison de force qui, au XVIIIe siècle, recueillait les aliénés (pp. 10-17), et celle de cette localité de Naugeat où s'élève l'asile actuel (pp. 41-47). Naugeat s'était formé, au XIIIe ou au XIVe siècle, autour d'un prieuré de femmes dépendant de l'abbaye de la Règle et forma jusqu'à la Révolution une paroisse distincte de Limoges. A. L.

Lefèvre (E.). *Catalogue félibréen et du Midi de la France. Notes et documents sur le Félibrige, avec la bibliographie des majoraux des origines à nos jours (1876-1901). — Bibliographie sommaire des œuvres publiées en 1900, concernant le Midi de la France et plus particulièrement la langue d'Oc.* Marseille, Ruat, 1901; in-8° de 122 pages. — Ce volume est en réalité composé de deux ouvrages : le premier (pp. 1-48) a paru à part, sous un titre qui en donne une idée plus exacte : *Les majoraux du Félibrige des origines à nos jours (21 mai 1876-21 avril 1901)*; *notes et documents* Quoique médiocre, il rendra des services. Pour justifier tout de suite cette épithète, disons que l'indication des travaux d'érudition (qu'il était si facile d'écarter) est toujours insuffisante. Quand un article est extrait d'une revue, le devoir d'un bibliographe soigneux est d'indiquer exactement le titre de cette revue et la page où l'article a paru. Or, M. L. tantôt indique le titre, tantôt l'omet, et ne fait jamais connaître la page. La liste des ouvrages de M. Chabaneau, par exemple, se divise en deux parties : dans la première, la date et le nom de l'éditeur sont indiqués, mais la *Revue des langues romanes*, d'où sont extraits la plupart de ces travaux, n'est pas citée; dans la seconde apparaît la mention de la *Revue*, mais la date n'est plus donnée. M. L. eût bien fait de se borner aux ouvrages proprement dits et de laisser de côté les articles : il ne peut évidemment se flatter de donner une liste complète de ceux de Bladé ou de Tamizey de Larroque : il y faudrait tout un volume. M. L. devrait le savoir mieux que personne, puisqu'il cite lui-même la *Bibliographie* des travaux du second par M. Donnadieu, qui ne compte pas moins de 46 pages. Les erreurs non plus ne manquent pas. M. L. confond M. Constans d'Aix et son homonyme de Rodez. Pour la « biblio-

graphie » du premier, il renvoie à un ouvrage de l'intéressé lui-même : auquel? A la *Chrestomathie de l'ancien français!* où l'on chercherait en vain — inutile de le dire — des notes biographiques sur M. Constans. Faut-il voir des fautes d'impression dans *Calendo* et *la Tartaiado* (sic)? Peut-il se faire qu'un dévot de la littérature « félibréenne » ignore ces deux œuvres, connues des moins initiés?

Quant à la seconde partie, elle est de tous points insuffisante. Admettons que M. L. y ait signalé, sans erreurs ni omissions — vérifie qui pourra, — tout ce qui a été écrit dans les dialectes d'oc en l'an de grâce 1900; mais il ne s'est pas borné là et a prétendu indiquer toutes les publications concernant la philologie et l'histoire méridionales. La tâche est au-dessus des forces d'un seul homme, et il y aurait cruauté à insister. M. L. n'a certainement pas inséré le demi-quart de ce qu'il eût fallu. Qu'on en juge par un détail : la contribution de notre infatigable collaborateur, M. L. G. Périssier (dont M. L G. dédouble la personnalité), est représentée par *deux* articles. On pourrait au moins demander à M. L. de ne pas se borner à des indications absolument incompréhensibles (voyez l'article *Tobler*) et de ne pas comprendre dans son cadre, déjà si vaste, des ouvrages qui n'ont rien à faire avec le Midi (voy. les articles *Densusianu*, *Guy*, *Mohl*, *Schneegans*, *Suchier*, *Thomas*). On pourrait lui demander aussi d'estropier un peu moins de noms propres, de ne pas écrire *Muzat* pour *Mázuc* (la *Grammaire* languedocienne est du reste en français, non en languedocien, et a été publiée chez Privat, et non chez Coulet), *Manip* pour *Massip*, *Von Suchier*, *Meyer-Luerke*. — Puisque M. L. a des loisirs et de la bonne volonté, il serait fâcheux qu'il renonçât à la tâche qu'il a entreprise; mais il ne rendra de véritables services qu'à la condition d'en circonscrire très étroitement les limites. A. J.

LEGRÉ (L.). *L'indigénat en Provence du Styrax officinal. Pierre Pena et Fabri de Peiresc.* Marseille, Aubertin, 1901; in 8° de 24 pages. — Intéressant supplément aux ouvrages publiés jusqu'ici par l'auteur sur la botanique en Provence, et qui n'intéressent pas moins la philologie que l'histoire naturelle. Conclusion : il est faux que Peiresc soit l'introducteur du Styrax officinal en Provence, comme l'ont dit le Dr Honorat, Foisset aîné, Feuillet de Conches et Tamizey de Larroque, car dans le *Stirpium adversaria* de Pena et de Lobel, publié à Londres en 1570, c'est-

à-dire dix ans avant la naissance de Peiresc, il est question de la présence de cette plante aux environs du bourg de Solliès (Var). Incidemment, M. L critique et complète l'article *aliboufier* du *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter (*aliboufier* est le nom que porte en Provence le Styrax). « Pour la date de l'emploi français du mot *aliboufié*, les auteurs du *Dictionnaire*, au lieu du millésime 1783 (*Encycl. méth.*), auraient dû citer celui de 1714 (*Hist. des plantes* de Garidel). » Je remonterais plus haut, et puisque, comme le rappelle M. L. lui-même, Peiresc a écrit *alibouffier* en 1605 sur une liste de plantes envoyées à Clusius, je mettrais la date 1605 dans l'historique du *Dictionnaire général.* Je sais bien que Peiresc donne *aliboufier* dans une série qu'il intitule « vulgairement en provençal »; mais *aliboufier* n'est pas plus « français » aujourd'hui que de son temps. Puisque les dictionnaires « généraux » jugent utile, sinon logique, d'avoir des articles comme *aliboufier*, le mieux est qu'ils nous fournissent la date la plus ancienne de la mention du mot plutôt que la date d'une chimérique francisation. A. T.

Lieutaud (V.). *Un séminaire à Manosque il y a cinq siècles* (4 juin 1365). Aix, Philip, 1901; in-8° de 20 pages. — Récit, d'une fantaisie assez amusante, où est narré, d'après le livre de M. l'abbé Chaillan, le transfert à Manosque du *Studium* qu'Urbain V avait établi à Tretz. Une épidémie avait été cause de ce déménagement, qui devint définitif. (Cf. *Annales du Midi*, X, 537, et XII, 531.)

P. D.

Mazon (A.). *Notre vieux Largentière.* Privas, imp. ardéchoise, 1901; in-8°, pp. 75-276. — Bornons-nous pour le moment à mentionner trois nouveaux chapitres d'une monographie dont nous avons déjà montré la valeur (*Annales*, t. XII, p. 578). L'un est consacré à la période comprise entre le commencement du XIVe siècle et 1562. On y trouvera, inscrits à leur date, une foule de détails et des pièces intéressantes : deux testaments de 1361 relatifs, notamment, aux établissements de charité de la ville (p. 82); une transaction de 1367, entre les consuls et l'évêque de Viviers (p. 99). Il est d'ailleurs à noter que ce dernier texte avait été analysé, quoique peu complètement, par un anonyme dans la *Revue du Vivarais*, 1894, p. 355. Les deux autres chapitres traitent des guerres civiles du XVIe siècle. Le troisième ne nous apprend rien que nous n'ayons lu dans les *Huguenots du Vivarais* (cf. *Annales*, t. XIII, p. 230), car M. M. est lié très étroitement avec le Dr Fran-

cus, auteur de ce livre; mais le quatrième contient force détails inédits sur les assemblées d'Etats catholiques du Vivarais. Beaucoup se tinrent à Largentière; elles eurent à prendre des résolutions d'autant plus importantes qu'elles étaient fractionnées par régions et que chaque région vivait dans un état de demi-indépendance. Citons à ce propos la remarquable requête des catholiques du Bas-Vivarais au maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, 30 juillet 1573 (p. 210), tirée du Livre de raison du syndic La Motte, — un document qu'il serait bon de publier *in extenso*. — Après la première guerre civile, où le sieur de Combas s'en était saisi, Largentière n'est plus retombée au pouvoir des huguenots. M. M. n'admet pas le récit de Soulavie, que ne confirme aucun document, sur la prise qu'ils en auraient faite en 1581; mais elle fut serrée de près et constamment menacée à partir de 1574. P. D.

MEYNIAL (E.). *Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit*. Paris. Larose, 1901; in-8° de 72 pages. — Il suffit d'avoir parcouru un seul recueil d'actes du moyen âge pour se rendre compte de l'importance qu'y présentaient les clauses renonciatives. Les *Fors de Béarn* sont accompagnés de la liste des plus importantes, des plus usuelles (éd. Mazure et Hatoulet, p. 293). Il en est question tout naturellement dans les traités sur l'art des notaires, en particulier dans le *Doctrinale florum artis notarii* qui paraît avoir été écrit dans le midi de la France, vers 1450 (p. 2). M. Meynial, notre très distingué collaborateur, a entrepris de faire l'histoire de ces clauses; en réalité, c'est surtout un chapitre de l'histoire du conflit entre les règles romaines et les tendances pratiques qu'il nous a donné, en y faisant preuve d'autant de sagacité et de pénétration que d'érudition.
J. B.

MEYNIEUX (P.). *Le clergé du diocèse de Limoges. L'œuvre de réforme morale des évêques d'après les statuts synodaux (1295-1519)*. Mémoire présenté le 6 juillet 1900 devant la Faculté des lettres de Montpellier. Limoges, Decourtieux, 1901; in-8° de 64 pages. — Travail de débutant, qui a le grand mérite de poser le sujet, mais qui est loin de l'épuiser. L'auteur a connu tous les statuts imprimés, sauf en ce qui touche l'ordre de Grandmont, dont il ne cite que les règlements de 1240; il y en eut bien d'autres, que l'on trouve dans le *De antiquis ecclesiae ritibus* de dom Martène. — Il est peu judicieux de citer parmi les principales

abbayes du diocèse de Limoges les prieurés d'Aureil, l'Artige, Altavaur et d'omettre des monastères comme Uzerche et le Moutier d'Ahun (p. 7). Le pillage de l'abbaye de Solignac par les troupes protestantes eut lieu en 1568 et non « au début du XVIe siècle » (p. 8). *Capa* se traduit par chape et non par cape (p. 25). Saint-Yrieix possédait non pas une abbaye, mais un chapitre de chanoines (p. 43). *Solidi* se traduit par sols et non par solides (p. 54). — Le sens du texte latin reproduit dans la note 1 de la page 59 est mal interprété. Jamais François Ier n'a pu souhaiter que « tout le monde vive dans la chasteté *la plus absolue* ». — L'expression « l'Église limousine », pour désigner le diocèse de Limoges, nous paraît d'une justesse contestable. — L'auteur prétend (p. 34, § 5) que « les règles pour devenir prêtre étaient plus strictes au moyen âge que de nos jours ». C'est le contraire qui est vrai. — Le tableau qui est donné (p. 94) des dignitaires du diocèse en 1519 trahit une certaine inintelligence de leurs titres. Les abbés n'étaient pas tous mitrés; les doyens étaient les chefs des chapitres collégiaux; prévôts et prieurs sont deux titres différents qui désignent une même sorte de chef subordonné primitivement à un abbé. — En dépit de ces quelques taches, il y a dans ce mémoire de licencié la promesse d'un bon livre d'histoire ecclésiastique. A. L.

MOLINIER (A.). *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*. t. II. Paris, imp. nationale, 1900; in-4° de LXXXI-792 pages. (*Collect. des documents inédits*). — Le premier tome de cette belle publication avait paru en 1894; le second, par lequel elle s'achève, porte les pièces publiées au nombre de 2,121 numéros; il ne les épuise pas, puisque récemment, ici-même, l'éditeur en a donné un complément précieux (*Annales*, t. XII, pp. 289-328). Ces pièces sont pour la plupart des mandements très courts et précis, lettres patentes, lettres closes, mais aussi des actes administratifs de tout genre, tels qu'instructions, rapports, enquêtes, des lettres écrites au comte, etc. Elles sont comprises entre 1232 et l'an 1270, date de la mort d'Alfonse, mais n'abondent qu'à partir de 1261. C'est en effet vers cette année-là que le comte, soigneux administrateur, prit des mesures pour conserver ses mandements. Y sont intéressées six sénéchaussées (Poitou, Saintonge, Agenais et Quercy, Toulouse et Albigeois, Rouergue, Venaissin) et la connétablie d'Auvergne. — Il est à peine besoin de dire avec quel soin et quelle science l'édition a été faite ; rien n'y manque,

ni l'exact établissemont du texte, ni les notes, ni les tables, dont l'une alphabétique et l'autre chronologique, ni une préface excellente, trop courte à notre gré. A la vérité, M. M. se trouvait gêné pour l'écrire et par le livre de Boutaric, *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers* (1870), et par le travail considérable que lui-même avait inséré au tome VII de l'*Histoire de Languedoc* (édition Privat). Il a dû se borner ici à étudier l'œuvre personnelle d'Alfonse, ses méthodes propres, différentes sous bien des rapports, quoi qu'en ait dit Boutaric, de celles de son frère saint Louis. Alfonse, méticuleux, autoritaire, économe et même avide, surveille de près ses officiers au moyen d'agents nombreux, temporaires et révocables, que M. M. a énumérés. Il n'a point de grands officiers, mais des « clercs » qui tiennent son Parlement. Cet organisme central, administratif et judiciaire, remplissait en particulier des fonctions assez analogues à celles de notre moderne Conseil d'Etat. Le gouvernement d'Alfonse eut les défauts et les qualités du prince qui en était l'âme : jaloux, âpre, ennemi des libres institutions, il se montra attentif, prudent, régulier; il sut ramener le calme et une prospérité relative dans le Midi bouleversé par la conquête; il le prépara en quelque sorte à supporter la domination royale. P. D.

THIOLLIER (N. et F.). *L'architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Le Puy, Marchessou, s. d.; in-4° de 199 pages, avec fig. dans le texte et 117 planches hors texte. — Dans ce gros ouvrage, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu à récompenser, ce qu'il y a peut-être de plus important, c'est la première partie, où les auteurs ont tâché de fixer les caractères originaux de l'école vellave et de la distinguer de l'école d'Auvergne, à laquelle on la rattache d'ordinaire. Ils ont montré que l'école vellave est intermédiaire entre celles d'Auvergne, de Bourgogne et du Midi, mais que l'influence méridionale y est prépondérante. Dans la deuxième partie, ils nous donnent une longue monographie des monuments romans du Puy; l'étude des restaurations successives de la cathédrale, en particulier, nous semble excellente. Enfin, dans la dernière partie sont décrites sommairement toutes les églises romanes de la Haute-Loire, même les plus petites, quelques-unes perdues dans la montagne et non encore étudiées jusqu'ici. L'intérêt du livre réside pour une bonne part dans les très belles planches qui l'accompagnent. Ch. L'H.

Torraca (F.). *Le donne italiane nella poesia provenzale.* Florence, Sansoni, 1901 ; in-8° de 84 p. (*Bibl. della letter. ital.*, n° 39). — Cette plaquette se compose de deux morceaux assez différents de ton, mais rapprochés par leur sujet. Le premier est une conférence où l'auteur énumère les grandes dames italiennes chantées par des troubadours ; une place d'honneur est faite au *Carros* de Rambaut de Vaqueiras et à la *Treva* de Guilhem de la Tor, que nous allons retrouver un peu plus loin. Il y a là une vaste et sûre érudition, présentée avec beaucoup de bonne grâce et d'élégance. Il est fâcheux seulement que M. T. n'ait pas jugé à propos de munir cette étude des notes et renvois qui eussent permis de l'utiliser plus commodément. Sans doute, les provençalistes de profession retrouveront assez aisément les textes allégués, mais ce sera pour eux beaucoup de temps perdu ; quant aux autres, toute vérification leur sera impossible. Le second morceau, au contraire, se présente avec tout l'appareil de l'érudition. L'auteur résume d'abord ce que nous savons des dames nommées dans la célèbre *Treva*, et il enrichit nos connaissances en ce qui concerne deux d'entre elles, Emilie de Ravenne et Béatrice de Mangona : elles étaient mortes, la première, avant le 4 février 1231, la seconde, avant le 7 février 1225 ; la *Treva* est donc nécessairement antérieure à cette dernière date. M. T. est même porté à reculer cette date un peu davantage encore, antérieurement à 1220. En effet, c'est en cette année que se retira du monde Béatrice d'Este, fille d'Azzo VI ; or, M. T. admet que c'est elle qui est nommée au v. 78 (*Na Biatritz d'Est... del marqueset d'Est moiller*) et non sa nièce, fille d'Aldobrandino ; il est obligé pour cela de corriger *moiller* en *sor* : la correction est très plausible, l'histoire n'enregistrant aucune Béatrice, femme d'un marquis d'Este, antérieurement à 1304. Une autre hypothèse vraisemblable consiste à voir dans « la bonne comtesse Béatrice » pleurée par Aimeric de Pegulhan, dans le planh *De tot en tot*, Béatrice de Mangona, fille et sœur de comtes, aucune des autres *comtesses* Béatrice ne pouvant convenir. En appendice, publication *in extenso* (assez peu utile) des documents diplomatiques qui ont fourni ces résultats et (simplement, d'après Crescini et Raynouard), de la *Treva* et du planh de Pegulhan.

A. J.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ALBANÈS. Inventaire analytique des titres de la maison de Forbin, recueillis au château de Saint-Marcel par M. le marquis de Forbin d'Oppède, et d'autres titres provenant de diverses archives. Marseille, imp. marseillaise; in-4° de v-302 p.

BIRÉ (T.). Le clergé de France pendant la Révolution (1789-1799). Lyon, Vitte; in-8° de 375 p.

BLIARD (P.). Dubois. cardinal et premier ministre (1656-1723). T. I. Paris, Lethielleux, 1901; in 8° de vi-428 p.

BOEHMER (J.-F.). Regesta imperii. V. Die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II, Heinrich (VII). Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard, 1198-1272. Neu hrsg. und ergänzt von Jul. Ficker und Ed. Winkelmann. 9. Bearbeitet von Frz. Wilhelm. Innsbruck, Wagner, 1901; gr. in-4° de CLX-2198 à 2424.

BOUTEILLER et Z. TOUMIEUX. De quelques seigneuries de la Marche, du Limousin et des enclaves poitevines. V. La seigneurie de la Villeneuve, près Vallière. Limoges, Ducourtieux, 1900; in-8° de XI-123 p. avec carte.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux. Supplément, par M. Boucherie. Paris, Plon-Nourrit, 1901; in-8° de 51 p.

Catalogue des ouvrages et éditions de Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, depuis 1542 jusqu'à nos jours, avec la nomenclature des livres parlant de cet illustre personnage. Orléans, Herluisen, 1901; in-8° de 36 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (auteurs). T. V. Paris, imp. nationale, 1901; in-8° de 1039 col.

COURAJOD (L.). Leçons professées à l'Ecole du Louvre (1887-1896). T. II : origines de la Renaissance. Paris, Picard, 1901 ; in-8° de 693 p.

COURTAUX (T.). Généalogie de la famille de Bornier, vicomtes de Héran en Languedoc. Vannes, imp. Lafolye, 1901; in-8° de 15 p. [Extrait de la *Revue des questions héraldiques.*]

Couyba. Le registre paroissial de Casseneuil, de l'an 1614 à l'an 1638. Agen, imp. agenaise, 1901; in-8° de 32 p.

Delaborde (H.-F.). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu. Paris, Klincksieck, 1900; in-4° de 54 p., 3 pl. [Tiré des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres Bibliothèques, t. XXXVI.]

Duboul (A.). Les deux siècles de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Privat; 2 vol. in-8° de 721 et de xvi-553 p.

Fabre (F.). La bête du Gévaudan en Auvergne. Saint-Flour, imp. Boubounelle, 1901; in-8° de 230 p.

Fabre (F.). Généalogie de la famille Teyras de Grandval (Auvergne). Saint-Flour, imp. Boubounelle, 1901; in-8° carré de 34 p.

Fagniez (G.). Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France. T. II. Paris, Picard; in-8° de lxxix-350 p. [Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.]

Gauchery (P.). Influence de Jean de France, duc de Berry, sur le développement de l'architecture et des arts à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe siècle. Caen, Delesques. 1901; in 8° de 27 p. [Extrait du Compte rendu du LXVe Congrès archéologique de France, tenu en 1898 à Bourges.]

Gaudemaris (V. de). Chartreuses de Dauphiné et de Savoie (1084-1900). Marseille, imp. marseillaise; in-4° oblong de 127 p. avec grav.

Gaudemaris (V. de). Chartreuses de Provence (1516-1899). Marseille, imp. Marseillaise; in-4° oblong de 100 p. avec grav.

Giry (A.). Notices bibliographiques sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne. Paris, Bouillon, 1901: in-8° de 110 p. [Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, sciences historiques et philologiques; 132e fasc.]

Misset (E.). Pierre de Tarentaise d'après son dernier panégyrique. Un enfant de la Savoie, arpenteur et deux fois pape (359-1276); simple rapprochement de dates, accompagné de quelques objections à Mgr Turinaz. Paris, Champion, 1901; in-8° de 16 p.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 186

L'ÉTABLISSEMENT

DE LA

PRIMATIE DE BOURGES

La plupart des controverses sur l'origine et l'établissement de la dignité primatiale en Aquitaine ont pour cause une confusion, dont on peut suivre la trace jusqu'au début du moyen âge, entre primatie et primauté, *primatia* et *primatus*.

La primatie, au sens propre du mot, est un degré de la hiérarchie ecclésiastique en vertu duquel certains métropolitains sont subordonnés à l'un d'eux, comme dans la province métropolitaine les évêques sont soumis à leur archevêque. Pour être valable, le titre primatial doit être consacré par la tradition et par l'usage, reconnu par le pape et le souverain; une fois acquis, il reste attaché au siège d'une manière permanente.

La primauté est une sorte de prééminence grâce à laquelle un prélat peut exercer une certaine autorité en dehors des limites de sa juridiction normale. Qu'une ville épiscopale ou archiépiscopale devienne la capitale d'un pays qui s'étendrait sur plus d'un diocèse ou d'une province métropolitaine, et où le clergé collaborerait au gouvernement; ou que, d'autre part, le pape confère à tel prélat — dont il aura distingué les mérites, et dont ensuite quelques-uns des successeurs lui

paraîtront dignes des mêmes faveurs — certains pouvoirs extraordinaires, en forme de vicariat pontifical ou de délégation apostolique, sur une région plus ou moins vaste : dans les deux cas, une primauté aura été constituée. Selon qu'elle sera d'origine politique ou ecclésiastique, elle ira du siège au prélat ou du prélat au siège; mais jamais elle ne durera plus longtemps que les circonstances particulières auxquelles elle aura dû d'être[1].

A certains moments, la primauté peut conférer des pouvoirs effectifs plus étendus que la primatie; mais en elle-même, elle n'est rien. Il n'y a de primauté réelle et permanente qu'à Rome : c'est là une exception unique, et la « primauté du siège de Saint-Pierre » désigne proprement le pouvoir du pape lui-même. Il est possible que la primatie soit la conséquence et comme le bénéfice net d'une ancienne primauté, ou qu'une primauté se soit développée grâce au prestige du titre primatial; mais on peut concevoir aussi bien une primauté sans primatie qu'une primatie sans primauté.

Or, pendant la longue période qui va des origines chrétiennes à la fin du XI[e] siècle, il n'est peut-être pas interdit de supposer qu'à deux reprises le siège de Bourges ait joui d'une sorte de prépondérance ecclésiastique au delà de sa province métropolitaine.

Vers 630, lors de la constitution d'un royaume d'Aquitaine en faveur de Charibert, frère cadet de Dagobert, il a pu être question soit à Bourges, soit à Toulouse chez Charibert, soit encore à Paris chez Dagobert, d'une supériorité patriarcale aquitanique qui eût été dévolue à l'archevêque de Bourges et

1. « Possunt quaedam in privilegiis pro re, pro persona, pro tempore, pro loco concedi, quae iterum pro eisdem, si necessitas vel utilitas major exegerit, licenter valent commutari. Privilegia siquidem non debent sanctorum patrum auctoritatem infringere, sed utilitati sanctae ecclesiae prospicere », écrivait Grégoire VII à l'archevêque Manassès, de Reims (Jaffé-Loewenfeld, *Reg. Pont.* [par abréviation : J.-L.], n° 5084, du 22-8 1078; le texte dans Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. II, *Monumenta Gregoriana*, Berlin, 1865, p. 324). Et le pape citait comme exemple, à l'appui de son dire, le vicariat d'Arles depuis longtemps tombé en désuétude.

par laquelle Dagobert se serait réservé comme un droit de surveillance sur le royaume de Charibert. Durant cette période, l'évêché de Toulouse aurait été détaché de l'obédience de Narbonne pour être incorporé à la province biturige. — Plus tard, dans les dernières années du VIIIe siècle et au IXe siècle, la ville de Bourges a été comme le quartier général de Pépin conquérant l'Aquitaine (762-768); au début et à la fin du royaume carolingien d'Aquitaine, organisé à la suite des victoires de Pépin, les archevêques de Bourges ont reçu la distinction du pallium (vers 786 et en 868), seuls de tous les autres prélats d'Aquitaine; enfin, le pape Nicolas I aurait, vers 864, implicitement reconnu, dans une lettre à Rodolphe, archevêque de Bourges, la dignité patriarcale ou primatiale du siège biturige et sa prééminence sur la province métropolitaine de Narbonne.

Au vrai, ce sont des hypothèses plutôt que des certitudes, et la suprématie de Bourges au IXe siècle est plus douteuse encore qu'au VIIe, puisqu'on a de graves raisons de supposer que la lettre de Nicolas I n'est pas authentique. Aux deux fois, la primauté religieuse de Bourges, si on en admet l'existence comme prouvée, est due à des causes d'ordre politique; elle est jointe au titre « patriarcal » à l'époque mérovingienne, « patriarcal » ou « primatial » à l'époque carolingienne, et Bourges aurait eu certains droits de juridiction d'abord sur Toulouse, suffragant de Narbonne, puis, après un intervalle de plus de deux cents ans, sur Narbonne même. Mais de ces deux exemples d'une primauté passagère, on ne saurait conclure à l'existence régulière d'une primatie d'Aquitaine.

Ils en sont les origines, si l'on veut, et ils n'en sont pas les seules origines. Trois autres faits ont concouru avec eux à la création de la dignité primatiale à Bourges.

A l'époque romaine, Bourges a été le chef-lieu de l'Aquitaine Ire, et vers 400, la « Notice des Gaules » connaissait deux autres Aquitaines, qu'elle numérotait IIme avec Bordeaux et IIIme avec Eauze. Ces trois provinces portaient le nom commun d'Aquitaine, parce que, pendant près de trois

siècles, depuis le règne d'Auguste, elles avaient constitué, avec la Belgique et la Lyonnaise, une des trois grandes divisions de la Gaule d'alors; et Bourges ayant été sinon la ville la plus importante, du moins le chef-lieu administratif de cette Grande-Aquitaine, la province fut classée première dans la liste nouvelle de la « Notice des Gaules ». Dès cette époque, au surplus, l'Aquitaine III était plus souvent désignée du nom de Novempopulanie. — Beaucoup plus tard, vers le milieu du IXe siècle, l'idée se propagea dans l'Eglise gallicane, en partie sous l'influence des Fausses-Décrétales, qu'au-dessus des archevêques il devait exister des primats et des patriarches, et que le titre primatial devait être attaché à la cité classée première en tête des provinces du même nom dans le catalogue romain de la « Notice des Gaules ». Ainsi Bourges, métropole de l'Aquitaine I, deviendrait primatie des trois Aquitaines. — Enfin, de 990 à 1031, les deux métropoles aquitaniques de Bourges et de Bordeaux se sont trouvées en conflit au sujet de l'évêché de Limoges, qui devint, à certains égards, suffragant de Bordeaux, bien qu'il fît partie de l'Aquitaine I. Ce fut le commencement d'une rivalité qui deviendra aiguë lorsque l'archevêque de Bourges, prenant l'offensive, pénétrera à son tour en Aquitaine II pour y exercer ses droits primatiaux Mais il y pense encore si peu, qu'en 1047, réconcilié avec l'archevêque de Bordeaux, il l'accompagne, en lui laissant la préséance, dans une tournée en Aquitaine II. On arrive ainsi jusqu'au milieu du XIe siècle.

Les droits anciens, la théorie de ces droits, l'expérience des conflits et les souvenirs de la double primauté patriarcale des temps mérovingiens et carolingiens : tous les éléments de la primatie d'Aquitaine sont dès à présent acquis, sauf la primatie même[1].

Celle-ci s'est constituée lentement, surtout quand, à partir

1. D'autres faits, d'importance secondaire, participent encore aux origines de la primatie de Bourges. On les trouvera énumérés dans notre thèse latine *De Primordiis Bituricensis Primatiae* (Nancy, Berger-Levrault, 1896). Les conclusions en ont été admises en Sorbonne à la soutenance, et, suffrage non moins précieux, Mgr L. Duchesne vient aussi

de 1079, les papes essayèrent d'établir le degré primatial dans la hiérarchie ecclésiastique des Gaules (§ I) et qu'ils passèrent, grâce à Ives de Chartres, pour avoir depuis longtemps reconnu la primatie de Bourges sur Narbonne. Vers 1112, Pascal II admit implicitement les prétentions des archevêques de Bourges sur ceux d'Auch en Aquitaine III (§ II). La primatie qu'en 1119-1120 Calixte III prétendit conférer au siège de Vienne sur les trois métropoles aquitaniques n'arrêta pas les progrès primatiaux de Bourges (§ III), car, vers 1131, pour la première fois, l'archevêque de Bourges eut occasion d'exercer ses droits primatiaux dans la province bordelaise d'Aquitaine II (§ IV), droits qu'Eugène III consacra quinze ans plus tard en 1146 (§ V) : la primatie de Bourges existait enfin.

I.

En 1079, le pape Grégoire VII, par considération pour les antiques prérogatives du siège de Lyon et pour la personne du nouvel archevêque Jubin[1], confirma la primatie de Lyon sur les quatre provinces lyonnaises qu'il énumérait, conformément à l'ordre de la « Notice des Gaules » avec leurs métropoles de Lyon (Lyonnaise I), Rouen (II), Tours (III) et Sens (IV)[2]. Plus tard, en 1095, les archevêques de Rouen et de Sens, ayant refusé de reconnaître l'autorité de leur primat, furent condamnés solennellement par Urbain II, qui, par la même occasion, confirma le privilège de 1079[3]. L'archevêque de Sens, qui persistait dans sa résistance, fut obligé de

de les accepter dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, 1900, p. 19, n. 1.

1. Consacré le 17-9 1077.

2. J.-L., 5125 (19-4 1079) : « ... Confirmamus primatum super quatuor provincias Lugdunensi ecclesiae tuae, et per eam tibi tuisque successoribus... Provincias autem illas quas vobis confirmamus dicimus Lugdunensem, Rotomagensem, Turonensem et Senonensem, ut haec videlicet provinciae condignam obedientiam Lugdunensi ecclesiae exhibeant .. » Cf. J.-L., 5126 (20-4 1079).

3. J.-L., 5600 (1-12 1095).

céder[1], et Pascal II renouvela la confirmation d'Urbain II[2].

Entre temps, Urbain II, conférant le pallium à l'archevêque de Reims, lui accordait le droit de consacrer les rois de France et la primatie sur la province de Belgique II[3], dont Reims est la métropole, comme Trèves en Belgique I[4].

A la même époque, deux nouvelles primaties sortaient en quelque sorte l'une de l'autre. En 1085, les Maures perdaient Tolède qu'ils occupaient depuis plus de trois siècles, et la série régulière, pendant si longtemps interrompue, des titulaires de l'ancienne capitale ecclésiastique de l'Espagne recommença aussitôt avec l'Aquitain Bernard, O. S. B., qui vécut jusqu'en 1124. Dès 1088, Urbain II lui accordait le pallium et le droit de primatie sur tous les royaumes d'Espagne[5]. Tous les archevêques espagnols, et notamment l'archevêque de Tarragone, étaient avisés d'avoir à obéir à leur nouveau primat[6]. Or, la hiérarchie ecclésiastique était depuis longtemps détruite en Tarraconaise, et le siège métropolitain était vacant depuis quatre cents ans (714). Dès la conquête franque de la fin du VIIIe siècle, quelques-uns des anciens suffragants de Tarragone — Gérone, Barcelone, Vich, Urgel — paraissent avoir reconnu comme métropolitain l'archevêque de Narbonne, surtout, semble-t-il, après que la Gothie ou Septimanie (avec Narbonne pour capitale) eut été réunie, de 817 à 863, à

1. J.-L., 5788 (24-4 1099). Seul, l'archevêque de Tours ne protesta pas; on verra plus loin pourquoi, p. 157.

2. J.-L., 6510 (14-3 1116).

3. J.-L., 5415 (25-12 1089).

4. C'est pourquoi en 1078, Grégoire VII, à qui l'on doit toujours se référer pour connaître la théorie vraie de la réforme hiérarchique du XIe siècle, rappelait encore à l'archevêque de Reims que « Remensis cui praesides ecclesia quodam tempore primati subjacuit et ei, ut magistro, post Romanum pontificem, obedivit. » (J.-L., 5081, 22-8 1078; le texte dans Jaffé, *Bibliotheca*, t. II, p. 324.) Cette importante lettre réclamerait un commentaire critique. Outre les références données par J.-L., cf., pour le passage qui vient d'être cité, Marca, *Dissertationes tres*, p. p. Baluze, Paris, 1669, p. 203, et Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, éd. 1725, t. I, col. 255.

5. J.-L., 5366 (15-10 1088); cf. n°s 5367 et 5371.

6. J.-L., 5370.

la Marche d'Espagne (dont la ville principale était Barcelone). Ainsi les archevêques de Narbonne étaient arrivés à considérer la Tarraconaise comme une dépendance de leur province de Narbonnaise I.[1]. Malgré les difficultés que leur soulevait sans cesse, dans leur propre ville, Amauri, le fondateur de la dynastie des vicomtes héréditaires de Narbonne, ils n'étaient pas disposés à abandonner leurs droits lointains[2]. Le siège de Tarragone allait enfin recevoir un nouveau titulaire (en 1091). Dalmace, archevêque de Narbonne, se fit délivrer par le pape une déclaration portant que les évêques de Tarragone obéiraient aux archevêques de Narbonne comme à leurs métropolitains et à ceux de Tolède comme à leurs primats, jusqu'à ce que le siège de Narbonne fût en état de prouver authentiquement qu'il avait été primatial en Tarraconaise[3]. C'était là un compromis qui eût été fort compromettant pour l'autorité du siège tolétain dans le nord de l'Espagne, si le pape n'en avait immédiatement annulé les effets en conférant à Bernard le titre de légat pontifical dans toute l'Espagne[4], y compris la Tarraconaise, et même, à partir de 1096, la Narbonnaise elle-même[5]. Au tour de Narbonne maintenant de se plaindre. L'archevêque n'y manqua pas. Bernard de Montre-

1. Sur les variations de la juridiction métropolitaine de Narbonne au delà des Pyrénées, voy. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, 1894, p. 290-291. Vers la fin du XIe siècle, la province de Narbonne avait atteint « sa plus grande extension ; elle eut jusqu'à treize suffragants : Toulouse, Nîmes, Béziers, Lodève, Uzès, Agde, Maguelonne, Carcassonne, Elne, Gérone, Barcelone, Vich, Urgel ». (Voir aussi *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. III, Toulouse, 1872, particulièrement p. 167-168, 454-456, 459-460 et 463-464, liv. XII, chap. 80, XV, 35, 38 et 41.) Cf. *infra*, p. 152, n. 3, et p. 170, n. 1.

2. Droits métropolitains et non primatiaux. Il ne s'agit ici que des variations d'une province ecclésiastique. Le fait est à noter. On peut dire d'une façon générale que jusqu'à 1079 les métropoles n'ont pas toujours eu les mêmes circonscriptions, ce qui a provoqué entre elles, sur le moment et plus tard, rétrospectivement, de nombreux conflits de juridiction. Après 1079, les provinces ecclésiastiques deviennent plus fixes et les conflits intermétropolitains sont désormais qualifiés de primatiaux.

3. J.-L., 5417 (fin 1089); cf. no 5420.

4. J.-L., 5424 (fin 1089).

5. J.-L., 5643 (25-4 1096).

don, successeur de Dalmace[1], obtint du pape Urbain II[2], en même temps que la confirmation de son élection et le droit de porter le pallium, la reconnaissance des pouvoirs archiépiscopaux et primatiaux du siège de Narbonne sur les neuf évêchés suffragants qui constituaient désormais la province de Narbonnaise I[3] et sur l'archevêché d'Aix, métropolitain de la Narbonnaise II[4]. L'archevêque d'Aix était invité à se soumettre à son primat[5] et l'archevêque de Lyon comme vicaire apostolique, devait le forcer à obéir, s'il résistait[6]. Pascal II n'eut plus ensuite qu'à confirmer séparément les deux primaties de Tolède sur l'Espagne[7] et de Narbonne sur Aix[8].

Ainsi, depuis 1079, quatre primaties avaient été confirmées ou créées, à Lyon, Reims, Tolède et Narbonne. Il est évident que les papes tenaient au titre nouveau et qu'ils lui attribuaient une certaine importance dans la réforme du système hiérarchique dont Grégoire VII fut le promoteur. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les raisons qui ont pu les déterminer à agir de la sorte et quels sont au juste les pouvoirs que confère la dignité primatiale. Deux remarques suffisent pour l'intelligence de ce qui suivra dans l'histoire de la primatie de Bourges : sur les rapports de la primatie avec la délégation

1. Celui-ci mourut le 17-1 1097.

2. J.-L., 5688 (6-11 1097).

3. Toulouse, Carcassonne, Elne, Béziers, Agde, Maguelonne, Nimes, Uzès et Lodève.

4. « ... Praeterea primatum Aquensis metropolis, quae est Narbonensis secunda, et quidquid dignitatis vel honoris eamdem Narbonensem ecclesiam antiquitus jure habuisse constiterit [peut-être y a-t-il ici une allusion à la primatie de Narbonne sur Tarragone, dont la preuve n'avait pas encore été faite], nos quoque praesentis decreti pagina inconcussum et inviolabile perpetuo manere decernimus... »

5. J.-L., 5689 (fin 1097).

6. J.-L., 5690 (fin 1097).

7. J.-L., 5858 (6-3 1101). La primatie de Tolède fut ensuite régulièrement confirmée par les successeurs de Pascal II : Calixte II (J.-L., 6931, sqq., du 3-11 1121); Honorius II (J.-L., 7231, du 12-12 1125); Innocent II (J.-L., 8279, de 1130-1143), et Lucius II (J.-L., 8604, sq., du 13-5 1144).

8. J.-L., 5808 (fin 1099, à Bertrand de Narbonne) et 6157 (13-7 1107, à Richard, successeur de Bertrand).

pontificale et sur le mode d'attribution du titre primatial aux métropolitains qui y prétendent.

En un sens, on peut considérer les primats comme les délégués permanents du Saint-Siège dans les provinces ecclésiastiques soumises à leur juridiction archimétropolitaine. Cependant, la primatie n'est plus comme autrefois, du temps de la « primatie » d'Arles[1], aux ve et vi^e siècles, une manière de vicariat apostolique. On a vu que l'archevêque de Tolède, devenu primat, obtint ensuite le titre de légat pontifical. Inversement, à Lyon, Jubin, le premier des nouveaux primats, eut (vers 1082-1083) pour successeur Hugues de Bourgogne qui était auparavant cardinal (depuis 1061), évêque de Die (depuis 1073-1074) et vicaire ou légat apostolique en Gaule (depuis 1074[2]). En passant de Die à Lyon, Hugues devint naturellement d'évêque archevêque et primat, mais il resta cardinal et vicaire. Le primat de Reims fut, il est vrai, exempté de l'inspection vicariale du Lyonnais, et même, d'une certaine manière, il lui fut associé[3]; mais Hugues semble avoir conservé sa délégation jusqu'à sa mort, survenue le 7-10 1106. Son successeur à la vicairie des Gaules fut Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne depuis 1088, qu'on voit exercer la légation du vicariat apostolique en 1112[4] et 1115[5] et qui devint pape en 1119 sous le nom de Calixte II. L'archevêque-primat de Narbonne fut successivement placé sous l'inspection de l'évêque d'Oloron, légat du Saint-Siège[6], du primat-vicaire de

1. Qu'il serait sans doute plus exact d'appeler : « la primauté » d'Arles.

2. J.-L., 4849 (vers 23-3 1074).

3. J.-L., 5523 (16-5 1094). Déjà le privilège du 25-12 1089 garantissait à l'archevêque de Reims qu'il ne dépendrait jamais qu'immédiatement du Saint-Siège. Cf. La lettre de Grégoire VII du 22-8 1078, dans Jaffé, *Bibliotheca*, t. II, p. 323, et la supplique de Manassès à Grégoire VII; dans le *Recueil des Historiens de France* [par abréviation : H. Fr.], t. XIV, p. 611.

4. J.-L., 6313 (?-3 1112). Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, Paris-Besançon, 1891, p. 27, conjecture que Gui a succédé à Hugues comme légat dès 1107 env. Cf. J.-L., 6123 (10-2 1107?)

5. J.-L., 6456 (22-4 1115 et 6467 (27-8 1115).

6. En 1077. Cf. *infra*, p. 155, n. 2.

Tolède[1] et du vicaire lyonnais des Gaules[2]. Toutes les combinaisons possibles, ou presque, se trouvent donc réalisées, et dans un laps de temps fort court : un primat grade en devenant vicaire (à Tolède), et un vicaire grade en devenant primat (à Lyon), un primat est subordonné à la vicairie (à Narbonne), et un autre primat est exempté de la vicairie (à Reims).

C'est qu'en réalité, les papes avaient alors pour les représenter deux espèces de délégués — vicaires ou légats[3]. — C'étaient d'abord les légats qu'on appela plus tard *a latere*. Choisis parmi les cardinaux, ils venaient d'Italie, généralement pour un temps limité, afin d'accomplir une mission spéciale, et ils n'avaient pas de ressort territorial nettement déterminé. C'étaient, d'autre part, les légats sédentaires, choisis par le pape parmi les prélats des provinces où ils devaient exercer la délégation pontificale. L'autorité dont ils disposaient était attachée à leur personne, et non à leur siège;

1. En 1096. Cf. *supra*, p. 151, n. 5.

2. En 1097, quant à l'obédience d'Aix. Cf. *supra*, p. 152, n. 6.

3. Ces deux termes peuvent être ici pris comme synonymes; mais dans une étude approfondie — et qu'il serait bien désirable qu'on écrivît — sur les représentations du Saint-Siège dans l'Eglise gallicane, il conviendrait, sans doute, d'établir cette distinction que la délégation confiée au vicaire a plus d'importance et lui donne plus d'autorité que celle de légat. Dans sa lettre déjà citée à l'archevêque de Reims (22-8 1078, Jaffé, *Bibliotheca*, t. II, p. 323), Grégoire VII disait que les « Romani legati » [délégués du Saint-Siège] sont ceux « quibus Romanus pontifex aliquam legationem injungat [légats], vel. quod majus est, vicem suam indulgeat [vicaires]. » On notera d'autre part que sous Grégoire VII le système des délégations (1074) a été antérieur au système primatial (1079), qui en serait comme le complément. Enfin, il ne serait pas impossible que l'incident soulevé par la supplique de l'archevêque Manassès de Reims et à laquelle le pape répondit par la lettre du 22-8 1078, ait été la cause occasionnelle de l'instauration des primaties. Mais nous n'avons présentement qu'à définir dans ses traits généraux le milieu ecclésiasque où se fonda la primatie de Bourges. Le détail des missions particulières confiées à des prélats italiens (cardinaux) ou gallicans (abbés, évêques ou archevêques) ne constituerait ici qu'une digression inutile. Voy. l'exposé d'ensemble donné par Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, *Période des Capétiens directs*, Paris, 1892, p. 26-29 (avec une bibliographie sommaire).

elle devait, semble-t-il, être renouvelée à chaque changement de pape; mais comme elle l'était presque toujours, elle devenait ainsi viagère. En fait, la primatie vicariale ne constituait qu'un des modes de cette légation sédentaire et indigène.

Pendant que le vicariat des Gaules était exercé par Hugues et Gui de Bourgogne, qui parvinrent tous deux aux plus hauts grades de la hiérarchie ecclésiastique, en Aquitaine deux simples évêques reçurent la délégation pontificale. Amat, évêque d'Oloron (en Gascogne, Novempopulanie ou Aquitaine III) depuis 1073, reçut une première mission du pape en 1074[1] et peu après[2] fut définitivement nommé légat ou nonce apostolique en « Gaule Narbonnaise, en Gascogne et dans la région d'Espagne », à laquelle fut bientôt substituée, en fait, l'Aquitaine tout entière et même la Tournoise ou Lyonnaise III, avec l'Armorique ou Bretagne[3]. Quand ensuite Amat devint archevêque de Bordeaux (1089), il conserva sa légation[4]; sa mort survint le 22-5 1102. Son successeur au vicariat fut, après quelques années d'intervalle, Girard, évêque d'Angoulême depuis 1101. Au concile qu'il tint à Troyes à la fin de mai 1107, le pape Pascal II le remarqua[5] et il lui confia une mission en Bretagne, pour laquelle Girard eut à réunir un concile à Nantes en 1108[6]. Deux ans plus tard, la délégation de Girard était confirmée en Bretagne et étendue à la Tournoise ainsi qu'aux trois Aquitaines[7]. Comme légat, Girard

1. Voir J.-L., 4875 (10-9 1074).

2. J.-L., 5042 (?-6 1077); cf. H. Fr., t. XIV, p. 607, n. A.

3. J.-L., 5115 (8-3 1079) : le 20-3 1079 (J.-L., 5118). Hugues de Die était encore chargé d'une affaire dans le Berri; J.-L., 5208 (?-3 1081); 5227 (1082) : cf. H. Fr., t. XIV, p. 762-776 et p. cxi.

4. J.-L., 5517 (31-3 1094).

5. J.-L., 6154 (6-6 1107) ; cf. H. Fr., t. XV, p. 53, n. B; et J.-L., 6348 (12-4 1113).

6. Il n'en tint pas moins de huit, de 1108 à 1118 ; le second eut lieu à Loudun en 1109. *Gallia christiana* [par abréviation : G. C.], t. II, col. 998 ; cf. Otto Schellert, *Girard von Angoulême*, Dissert. inaug. histor., Halis Saxonum, 1880, p. 14, n. 4.

7. J. L., 6262 (14-4 1110). La lettre de Pascal II ne porte que la date

joua un rôle fort important[1] et il fut maintenu dans ses fonctions par Calixte II[2] et par Honorius II[3]. Ainsi, de 1074 à 1130, pendant plus d'un demi-siècle, sauf une interruption de cinq ans, de 1102 à 1107, le système de la légation indigène parut solidement organisé en Aquitaine, comme il l'était de l'autre côté des Cévennes, avec Hugues et Gui. Deux vicariats se partageaient toutes les Gaules.

En complétant le système hiérarchique, les papes avaient, depuis Grégoire VII, créé deux degrés nouveaux : les primaties

du jour et du mois, et le texte publié dans H. Fr., t. XV, p. 41, indique 19-4 au lieu de 14-4. C'est là certainement une erreur, de même que l'omission, dans le même texte, de la province d'Auch comme subordonnée à la légation de Girard (Schellert, *op. cit.*, p. 13, n. 1). On admettait couramment que la bulle remontait à 1108 parce qu'elle semblait avoir sa place entre les conciles de Troyes et de Loudun, dont la date est connue avec certitude, et au premier desquels elle est évidemment postérieure, si elle n'est pas forcément antérieure au second (H. Fr., t. XV, p. 41, n. A). Mais l'abbé Maratu, dans son *Girard d'Angoulême, légat du Saint-Siège* (Angoulême, 1866, in-8°, 405 pages [extr. du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. II, année 1864, publiée en 1866], p. 18 à 23) avait déjà remarqué que le pape chargea d'abord Girard de missions particulières avant de le nommer légat en titre. Plus nettement, Schellert (*op. cit.*, p. 13) distingua deux moments dans la collation de la délégation apostolique à Girard, mais il conservait pour le second la date de 1108. Ce fut Lœwenfeld qui établit en 1885, au t. I de la nouvelle édition des *Reg. Pontif.*, la date de 1110, par rapprochement avec une autre lettre du même jour qui confirme les possessions de l'église d'Angoulême (J.-L., 6261), dont Pflugk-Harttung a cru publier pour la première fois un fragment en 1882 au t. II de ses *Acta Pontific. Roman. inedita*, p. 198, sq. La vérité est que le texte complet de ce privilège avait déjà été publié par Maratu (*op. cit.*, p. 332-336 ; cf. p. 379 et p. 63-65), avec un essai d'identification des noms de lieu qui manque chez Pflugk-Harttung.

1. Hors de sa légation, dans la Querelle des Investitures, il lui arriva même de se trouver, au moins une fois, tout au premier plan. On sait qu'au traité de Sutri, Pascal II avait accordé à Henri V de grandes concessions. Au nom des principes grégoriens, le concile du Latran, en 1114, refusa de les approuver. Ce fut Girard qui amena le concile à rompre le traité de Sutri et qui fut chargé d'en porter la nouvelle à Henri V en Allemagne.

2. J.-L., 6865 (16-10 1120). Cf. *infra*, p. 174, n. 1.

3. J.-L., 7389 (1124-1130).

et au-dessus les vicariats. Il arriva même qu'en Tournoise (ou Lyonnaise III) le légat d'Aquitaine et le primat des Lyonnaises entrèrent en conflit, et si l'archevêque de Tours se trouva le seul des suffragants primatiaux de Lyon qui ne réclama pas contre son nouveau supérieur hiérarchique, ce fut peut-être qu'il espérait, grâce à lui, échapper à l'inspection du légat d'Aquitaine[1]. En résumé, sans nier que la primatie grégorienne ne soit une sorte de délégation pontificale, on doit pourtant affirmer que la délégation proprement dite est confiée aux vicaires ou légats apostoliques. La véritable raison d'être du système primatial reconstitué, ou créé par les papes, doit être cherchée ailleurs que dans le principe même de la délégation.

Il semble bien que les papes aient voulu appliquer les théories hiérarchiques dont on trouve les premières formules au IXe siècle dans les compilations de Benoît Levite et d'Isidore Mercator. Les grades de prélature devaient être calqués dans l'Eglise gallicane sur l'antique « Notice des Gaules ». Suivant l'usage constant du romanisme et de tout sacerdoce, on ne prétendait pas faire d'innovation; on se contentait de restaurer ou de reconnaître une ancienne tradition. La « Notice des Gaules » fournissait la liste des subordinations administratives de l'empire romain au début du Ve siècle, et de même que les « cités » étaient devenues évêchés, les « métropoles » archevêchés, il ne restait plus qu'à conférer le titre primatial avec juridiction sur les provinces du même nom au chef-lieu de la province classée première. Le primat n'est-il pas le premier? C'est pourquoi Lyon, capitale de la Lyonnaise I, avait reçu la primatie des trois autres Lyonnaises; et Narbonne, qui est en Narbonnaise I, était hiérarchiquement supérieure à Aix qui est en Narbonnaise II. Tolède se trouvait hors des Gaules; quant à la primatie de Reims, en Belgique II, elle avait été concédée principalement pour des raisons politiques : le métropolitain qui sacrait le roi de France ne pouvait être soumis à un prélat étranger au royaume. Entre

1. Voy. H. Fr., XIV, p. 667-674.

Reims et Rome, il ne devait pas y avoir d'intermédiaire hiérarchique, primatial (comme pouvait y prétendre l'archevêque de Trèves, métropolitain de la Belgique I), ou vicarial (comme l'était, en effet, l'archevêque de Lyon à cette époque). Telle est la véritable signification de la primatie de Reims, qui autrement n'eût été qu'un vain titre. Au point de vue territorial, un primat réduit à une seule province n'est qu'un métropolitain comme un autre; mais au point de vue hiérarchique, un primat doit être exempt de toute juridiction archimétropolitaine. La primatie rémoise constituait une de ces exceptions qui permettent de mieux définir la règle.

Or Bourges était, sans contestation possible, capitale de l'Aquitaine I. Bourges devait donc être une primatie; elle y avait droit de toute antiquité; en en prenant le titre, elle ne faisait que se conformer au système hiérarchique de Grégoire VII et de ses successeurs. Elle n'avait même pas besoin de la sanction pontificale; elle entrait d'elle-même dans la réforme; elle allait au-devant des désirs du pape, et c'était au pape à faire respecter chez les suffragants primatiaux les droits de l'archimétropolitain. L'usurpation biturige n'était qu'un acte de déférence à la tradition, et d'obéissance au Saint-Siège. Quand l'archevêque de Bourges, de sa propre autorité, s'érigea en primat d'Aquitaine, il pouvait prétendre, sans invraisemblance, qu'il ne s'arrogeait rien.

II.

Le premier monument dont on peut inférer qu'il en fut ainsi est aujourd'hui conservé aux Archives nationales, à Paris. C'est un sceau, triplement précieux. Il est de beaucoup le plus ancien des sceaux de prélats que possède le riche dépôt des Archives. Au point de vue sphragistique, il présente, suivant Douët d'Arcq, de remarquables particularités : il est à la fois d'un type nouveau (l'archevêque est représenté assis et non en buste, comme il semble qu'il en fût précédemment) et d'un type ancien (l'archevêque est tête nue et non mitré, comme ce sera désormais l'usage). Enfin, le sceau cons-

titue le plus ancien monument authentique de la primatie biturige. La légende porte, en effet, les mots *Metropolitanus ar[chiepiscopu]s primas Aquitanus*, qui parlent d'eux-mêmes.



Qui a fabriqué ce sceau et quand? Il est bien difficile de le dire. Peut-être serait-on présomptueux en lui assignant une date — qui serait le milieu de la seconde moitié du XIe siècle — d'après ses caractères sigillographiques, si particuliers qu'ils soient. La gravure est bien fruste. Archaïsme d'apparence, qui peut avoir été voulu. Car, on le remarquera, le sceau est anonyme; contrairement à l'habitude courante, il ne porte pas de nom d'archevêque. Et comme la série des sceaux des archevêques bituriges antérieurs au XIe siècle ne peut être reconstituée, on ne sait en définitive à qui attribuer le premier emploi du sceau primatial.

Pourtant, on est en droit de soupçonner véhémentement l'archevêque Richard (1071-1093[1]). Il assista à la restaura-

1. Richard est mort en 1093 (voy. Chazaud, *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude* [publication de la Soc. d'émulation de l'Allier], Moulins, 1860, p. LXXX), et non en 1090, comme disent les chronologies

tion grégorienne du système hiérarchique : il y collabora pour sa part. Par un heureux hasard, on a conservé de lui une vingtaine de chartes originales. Sept de ces chartes portent encore le sceau primatial, plus ou moins endommagé, mais toujours parfaitement reconnaissable, en cire blanche, sur ses lacs de peau blanche[1]. La plus ancienne de ces chartes est celle des coutumes de la Chapelaude en Berri. La date en est connue exactement; elle est du 11 mai 1073. Ce jour-là marque en quelque sorte la naissance de la primatie d'Aquitaine, dans l'état actuel des documents.

ecclésiastiques (p. ex., le *Gallia christiana*, t. II, col. 43, et Gams, *Series episc.*, Ratisbonne, 1873, p. 523).

1. En voici l'énumération. I : 11-5 1073, Arch. nat., K 20, n° 3² (actuellement au Musée des Archives, n° 109), p. p. Chazaud, *op. cit.*, n° 19 (cf. p. LXXVIII-LXXIX pour la date) et par Tardif, *Monuments historiques*, Paris, 1866, n° 290 ; sceau décrit par Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, Paris, 1863, Introd., p. LX (avec la cote inexacte K 30, 3 *bis*, et la date erronée de 1067 ; cf. G. C., t. II, col. 42). — II : 1075, Arch. nat, K 20, n° 5⁵ (anciennement . S. 2205, n° 1), p. p. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris, 1706, pièces justificatives, 1re partie, n° 118, p. LXXXIX-XC (ad a. 1088), et par Chazaud, n° 20 ; signalée par Tardif, n° 293. — III : vers 1075; Arch. nat., K 20, n° 5⁶ ; p. p. Chazaud, n° 23. — IV : 1075 ou 1076 ; Arch. nat., K 20, n° 5³, p. p. Chazaud, n° 16 et par Tardif, n° 291. — V : 1075-1089 ; Arch. nat., L 840 (n° 86), p. p. Chazaud, n° 25. — VI : 1087, 88, 89 ou 1092 ; Arch. nat., S 2205 (n° 9), p. p. Chazaud, n° 30 (cf. p. LXXX pour la date) ; sceau décrit de nouveau par Douët d'Arcq (qui ne semble pas s'être aperçu qu'il mentionnait deux fois la même pièce), t. II, 1867, n° 6297, avec la date de 1088 environ, qui est donnée au dos de la charte par une mention manuscrite de l'archiviste de l'abbaye de Saint-Denis (dont dépendait le prieuré de la Chapelaude). Cet exemplaire du sceau primatial de Bourges est le mieux conservé de la série. Il était encore complet quand Douët d'Arcq en a fait prendre le moulage pour le musée sigillographique des Archives ; pourtant une cassure était déjà visible et aujourd'hui la partie inférieure du sceau a disparu. Notre reproduction est établie d'après une épreuve en plâtre tirée aux Archives nationales dans le moule 6297 de la Collection des Sceaux. — VII : 1087, 88. 89 ou 1092 ; Arch. nat., L 840 (n° 87), p. p. Félibien, n° 119, p. XC (ad a. 1089) et par Chazaud, n° 31. — Les lacs seuls subsistent à la charte de 1075 ou 1077, Arch. nat., K 20, n° 5⁷ (anciennement : S 2205, n° 32) p. p. Chazaud, n° 15 (Chazaud a encore vu un fragment de cire blanche, p. 29, n. 1) et par Tardif, n° 295, ainsi qu'à la charte de 1087, 88, 89 ou 1092, Arch. nat., S 2205, n° 13, p. p. Chazaud, n° 29.

Il est vrai que Richard semble avoir tout fait pour alléger les présomptions qu'on pouvait avoir de sa responsabilité. Il fit graver un autre sceau, avec son nom et sans le titre primatial : [*Sigillu*]*m Ricardi archiepiscopi Bituricen*[*sis*], et le dessin plus fin, plus soigné de ce sceau archiépiscopal contraste avec l'aspect archaïque du sceau primatial. Serait-ce à dessein, pour faire croire que le sceau primatial était beaucoup plus ancien? On est presque tenté de le supposer. Richard semble s'être servi assez rarement de son sceau archiépiscopal; du moins, il n'en subsiste plus qu'un seul exemplaire[1]. Dans le corps des chartes, même de celles qui sont munies du sceau primatial, jamais Richard ne se qualifie de sa dignité nouvelle ; il se contente des titres d'*archiepiscopus*[2], d'*archipraesul*[3], voire de *Bituricensis ecclesiae humilis minister*[4] ou de son nom tout court : *Ego Richardus*[5]. De même, ses contemporains ne l'appellent jamais qu'*archiepiscopus*[6], *archipraesul*[7], *archipraeses*[8] ou *domnus Richardus*[9].

On ne saurait donc affirmer avec une certitude absolue que Richard a été l'éditeur responsable du sceau primatial. Sur son successeur Audebert, on est moins bien renseigné encore. On ne sait rien des sceaux qu'il employa ; mais il est permis de croire qu'Audebert ne désavoua pas Richard, puisqu'à deux reprises on le voit qualifié de primat dans le corps même des chartes[10]. Dans sa prudence sournoise, Richard lui-même n'avait pas osé aller jusque-là.

1. Charte de 1087, 88, 89 ou 1092; Arch. nat., S 2205 (nº 10), p. p. Chazaud, nº 21 ; sceau décrit par Douët d'Arcq, t. II, nº 6298.
2. Chartes, p. p. Chazaud, nºs 21, 30, 31, 74.
3. *Ibid.*, nºs 16, 19, 21.
4. *Ibid.*, nºs 20, 31.
5. *Ibid*, nº 75.
6. *Ibid.*, nºs 14, 15, 16, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 32.
7. *Ibid.*, nºs 16, 24, 29, 42.
8. H. Fr., t. XII, p. 458.
9. Chazaud, nºs 23, 24, 25, 29, 32.
10. G. C., t. II, Instr., col. 9 (dans un autre passage de cette même charte, Audebert est appelé aussi *Dominus Audebertus, Bituricensium episcopus*), et Baluze, *Miscell.*, édit. Mansi, t. III, 1762, p. 19. Il est

Quoi qu'il en soit, l'essentiel est hors de doute, qu'avant même la création de la primatie lyonnaise, l'archevêque de Bourges s'était subrepticement déclaré « primat aquitain », et que pendant tout le dernier quart du XIe siècle, le titre nouveau a été de plus en plus ostensiblement porté au premier siège d'Aquitaine.

Ce fut alors que le plus grand canoniste de l'époque, Ives de Chartres, divulgua un document qui devait avoir une importance capitale pour les prétentions bituriges. Il s'agit de la lettre que le pape Nicolas I aurait écrite, vers 864, à l'archevêque Rodolphe de Bourges, et où il faisait mention des droits patriarcaux ou primatiaux du métropolitain de l'Aquitaine I sur Narbonne. La citation qu'en fit Ives de Chartres à trois reprises dans sa correspondance était d'autant plus caractéristique qu'il n'était nullement question pour lui d'argumenter en faveur de la primatie d'Aquitaine. Tout au contraire, Ives prenait texte des paroles de Nicolas I pour réfuter les archevêques de Lyon, Hugues en 1097 [1], Joceran en 1111 ou 1112 [2], qui outrepassaient, disait-il, leurs droits primatiaux à l'égard du siège de Sens, dont Chartres est suffragant. Entre temps, vers 1096-1103, et très vraisemblablement en 1099-1100, Ives arguait encore du même texte, et dans le même esprit, en faveur de l'évêque de Soissons contre son métropolitain l'archevêque de Reims [3]. Car Ives, respec-

difficile d'admettre que dans les deux cas il y ait eu interpolation. Mais dans deux actes de 1095-1096, Audebert se qualifie d'*archiepiscopus* (Tardif, *op. cit.*, n° 312, et Chazaud, *op. cit.*, n° 43); dans un autre, il est simplement *Domnus Hildebertus* (Chazaud, n° 54). Leroux, *La primatie de Bourges* [extr. des *Annales du Midi*, t. VII, 1895], p. 11 (reproduit par Bladé, *Des prétentions primatiales des métropolitains de Vienne, Bourges et Bordeaux sur la province ecclésiastique d'Auch* [Auch, 1896, extr. de la *Revue de Gascogne*], p. 12), cite une charte où Audebert est « appelé *Bituricensis episcopus* tout court : il s'agit de la charte pp. G. C. »

1. Lettres d'Ives à Hugues de Lyon et à Urbain II, H. Fr., t. XV, p. 92 et 97. Cf. Imbart de la Tour, *Les Elections épiscopales dans l'Eglise de France, du* IXe *au* XIIe *siècle*. Paris, 1890, p. 505, sq.

2. Lettre à Joceran, H. Fr., t. XV, p. 157, sq.

3. Lettre aux évêques de la province de Reims, H. Fr., t. XV, p. 106,

tueux de l'épiscopalisme gallican qu'il ne jugeait pas incompatible avec la réforme ecclésiastique, prenait la défense de l'évêque contre l'archevêque, comme de l'archevêque contre le primat. Il n'était pas l'avocat de Bourges et il combattait contre l'extension du système primatial lui-même. Le texte qu'il citait n'était rien moins qu'authentique, et il y aurait lieu de rechercher dans quelle collection il l'avait trouvé d'abord, sous quelle forme et avec quelle signification[1]. Mais l'esprit critique n'était pas né encore : on était au XIe siècle, et l'autorité d'Ives était grande. Elle servit de garantie à la lettre de Nicolas. Vers 1126-1134, deux clercs de Paris, Galon et Alguin, eurent une dispute qui fut portée au tribunal de l'évêque Étienne. Mécontent du jugement rendu, Galon en appela au métropolitain de Sens, Henri Sanglier. Dans une protestation qu'il adressa à Henri contre cet appel, Étienne tirait, comme Ives, argument de la lettre

sq.; cf. le texte dans la *Patrologie latine* [par abréviation : P. L.], t. CLXII, col. 104, sq.

1. Voy. *De Primordiis Bituric. Primatiae*, cap. IV : de epistola Nicolai I papae ad Rodolphum Bituricensem, p. 77 à 105. Le passage de la lettre de Nicolas qui est relatif à la primatie se compose de deux parties : un « commentaire » historique où il est dit que Sigebode, archevêque de Narbonne, s'est plaint au pape de l'archevêque de Bourges, et un « responsum » définitoire où il est question des « primats ou patriarches ». Au point de vue des prétentions de Bourges sur Narbonne, le commentaire seul a quelque importance; mais il ne se trouve pas dans l'unique manuscrit connu de la lettre de Nicolas. Or, en 1097, Ives ne cite, lui aussi, que le responsum, et plus tard, il cite à la fois le responsum et le commentaire, comme si le texte du commentaire était parvenu à sa connaissance entre 1097 et 1099. L'hypothèse serait intéressante et elle pourrait en entraîner une autre toute voisine : que le commentaire aurait été envoyé de Bourges à Ives. (Cf. *infra*, p. 165.) Mais il faudrait, avant de conclure, être certain du texte original des lettres d'Ives. Quand un auteur fait une citation, les manuscrits, même les meilleurs, ne sont pas toujours probants, car il pouvait arriver parfois aux copistes (comme plus tard aux éditeurs) de corriger, de compléter, de munir de leurs références ou de modifier de toute autre manière les citations qu'ils reconnaissaient au passage. Il faudrait aussi être mieux informé de la chronologie exacte des lettres d'Ives, et que cette chronologie concordât avec celle des collections canoniques composées par lui. (Cf. *infra*, p. 164, n. 5.)

qu'aurait reçue Rodolphe de Bourges[1]. De son côté, Ives insérait dans ses œuvres juridiques[2] : la Tripartite[3], le Décret[4] et la Panormie[5], le texte qu'il avait découvert, et il en assurait ainsi la fortune. Du Décret d'Ives, la lettre de Nicolas passa plus tard dans la collection canonique dite de Saragosse[6], qui date, sous sa forme primitive, du pontificat de Pascal II (1099-1118). Enfin, Maître Gratien l'accueillit dans son Décret, qu'il compila entre 1139 et 1148. Par conséquent, la lettre de Nicolas prit place, avec le Décret de Gratien tout entier, dans le *Corpus juris canonici*, dont l'autorité a été officiellement admise dans l'Église[7]. Et par tous ces longs

1. H. Fr., t. XV, p. 329. Il est curieux de constater qu'Etienne ne cite plus que le commentaire sans le responsum.

2. Ives est mort vers 1115-1117. On sait combien sont discutées la chronologie et même l'attribution des collections canoniques qui portent son nom. Nous admettons ici les conclusions de M. Paul Fournier à la fin de ses savantes études sur *les Collections canoniques attribuées à Yves de Chartres*. (*Bibl. Ec. Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 673.)

3. Livre I, chap. 62 et 74. Collection inédite, à la Bibl. nationale, Paris, ms. latin 3858, f[os] 108 et 112.

4. Livre V, chap. 56, P. L., t. CLXI, col. 346.

5. Livre IV, chap. 29, P. L., t. CLXI, col. 1190. — Ces trois collections canoniques donnent le commentaire avec le responsum de Nicolas I. Elles remontent probablement à 1094-1095, selon Fournier. Cette date n'est qu'approximative, et elle n'infirme pas absolument la possibilité énoncée ci-dessus (p. 163, n. 1) qu'Ives n'aurait d'abord connu que le responsum papal.

6. Livre II, dernier chapitre (coté n° 79 par Friedberg, *Corpus juris canonici*, t. I, p. 608, n. 131). Collection inédite; voy. Fournier, *loc. cit.*, p. 416-417. Bibliothèque nationale, ms. lat. 3875, f° 12 v° (ce ms. représente le premier état de la collection); *ibid.*, ms. lat. 3876, f[os] 9-10 (forme postérieure de la collection, datant du milieu du XII[e] siècle). Dans les deux cas, la collection de Saragosse ne donne que le commentaire de Nicolas, sans le responsum.

7. Le texte est désormais cité sous la rubrique qu'il occupe dans le Décret de Gratien : « c. 8 [ou : canon *conq.*], C. 9, Q. 3 » (édit. Friedberg, t. I, p. 608), et pour ne citer que la première en date de ces citations, l'auteur anonyme de l'opuscule intitulé *De Aquitania* (p. p. Labbe, *Nova Bibliotheca mss.*, t. II, p. 731 *bis*), dit, au début du XIII[e] siècle : « Secundum Antiquos et Isidorum, Narbonensis Bituricensi Primati suberat, ut dicit Decretum IX c. *Conq.* ».

détours, la primatie de Bourges sur Narbonne reçut ainsi la consécration canonique.

Pour les gens de ce temps, il semblait donc certain que tout au moins dès l'époque de Rodolphe la primatie de Bourges était déjà établie. Bien plus, elle dépassait même l'Aquitaine de la « Notice des Gaules »; elle s'étendait jusqu'à Narbonne, qui avait fait partie du royaume carolingien d'Aquitaine; elle n'était pas seulement d'origine ecclésiastique, comme la primatie de Lyon, mais aussi d'origine politique, comme la primatie de Reims; et puisqu'on avait maintenant la preuve que Narbonne avait dépendu de Bourges, on était en droit de conclure *à fortiori* qu'Auch et Bordeaux ressortissaient aussi de la juridiction primatiale du patriarche biturige.

Bordeaux plus encore qu'Auch. Car Auch est plus éloigné de Bourges que Bordeaux, et dans les variantes de la « Notice des Gaules », la province d'Auch est plus souvent désignée sous le nom de Novempopulanie que d'Aquitaine III, tandis qu'au contraire la province de Bordeaux ne s'appela jamais qu'Aquitaine II. Or, ce fut sur Auch d'abord que Bourges jeta son dévolu. Contradiction singulière et qui prête aux hypothèses. Il y a au fond une telle logique dans cette période de l'histoire de la primatie aquitanique, qu'on se demande par moments si elle n'aurait pas été concertée.

Qui sait, après tout, si la lettre de Nicolas I, au cas où elle aurait été forgée — et c'est là une des suppositions que suggère l'examen critique qui en a été fait ailleurs — ne sortirait pas d'une fabrique berrichonne? Qui sait si elle n'a pas été communiquée par un Berruyer à Ives de Chartres[1] juste au moment où elle pouvait servir de preuve, quand le système primatial devenait d'actualité? Qui sait, enfin, si ce n'est pas

1. Ives connaissait l'archevêque de Bourges, Léger : en 1105 et en 1108, il lui écrivait (H. Fr., t. XV, p. 132 et 142); en 1112, il signait avec lui un diplôme du roi Louis VI (Luchaire, *Louis VI le Gros*, Paris, 1890, p. 73, n° 138; Mabillon, *De re diplomatica*, Paris, 1709, p. 643); comme Léger (cf. *infra*, p. 169), il joignit Pascal II pendant le voyage de celui-ci en France en 1107.

à dessein que les archevêques de Bourges ont successivement revendiqué Narbonne et Auch avant de s'en prendre à Bordeaux? On dirait qu'ils ont en quelque sorte fait le siège de la métropole de l'Aquitaine II et qu'ils en ont surpris d'abord les bastions avancés : en Narbonnaise, qui n'a dépendu que politiquement de l'Aquitaine, et en Novempopulanie, dont le nom seul prouve qu'elle ne dépendait pas forcément de l'Aquitaine ecclésiastique, telle que la définissait la « Notice des Gaules ».

Quoi qu'il en soit, le pape Pascal II écrivit à Léger, archevêque de Bourges, une lettre[1] qui vaut d'être reproduite textuellement, ne serait-ce que parce qu'elle est le premier en date des documents authentiques émanés du Saint-Siège sur la primatie d'Aquitaine :

« Bituricensi archiepiscopo. — Adversus fratrem nostrum Auxitanum archiepiscopum querelam te diutius egisse cognovimus, pro eo quod tibi tamquam primati debitam obedientiam nullatenus exhiberet. Unde etiam dum in Galliam partibus moraremur, nostro conventui diebus pluribus adhaesisti; quo nimirum tempore nos eumdem fratrem nostrum ad hujus negotii causam tractandam nostris litteris evocavimus. Porro ille nec venit, nec idoneis allegationibus partes suas tueri curavit. Nos ergo dilectionem tuam ex fratrum nostrorum judicio per orarium quod tunc temporis gerebamus, obedientia metropolitana ejusdem investivimus, salvo nimirum jure Auxitanae ecclesiae, ut videlicet interim tibi tamquam primati subditus sit, donec, si libertatem ecclesiae suae vindicare voluerit, Romanae ecclesiae, vel legatorum ejus judicio finis huic causae certior imponatur. »

A la vérité, la bulle de Pascal II est perdue, et elle ne nous a été conservée qu'indirectement, dans une lettre d'un pape Honorius, qui d'ailleurs la cite d'après le registre de Pascal II lui-même[2]. C'est là une garantie suffisante. Mais cette lettre

1. J.-L., 6623 (1107-1118). Cette lettre ne figurait pas dans la 1re édit. des *Reg. Pontif.*

2. « Sane in registro felicis recordationis Paschalis papae II praedeces-

d'Honorius soulève à son tour une autre difficulté. Elle est datée ainsi : « Datum Laterani, II nonas aprilis, pontificatus nostri a° II° », et porte comme adresse : « Honorius episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Bituricensi ». Or, ces indications trop brèves permettent d'attribuer la lettre à la fois à Honorius II et à Honorius III, qui tous deux, la veille des nones d'avril, l'an II de leur pontificat, se trouvaient au Latran et dataient de là leur correspondance. D'autre part, les différences diplomatiques dans le style de la chancellerie pontificale ne sont pas assez considérables, surtout dans une lettre aussi brève, pour permettre de déterminer avec précision de quel pape il s'agit. La bulle est donc du 4 avril 1126 et elle émane d'Honorius II, ou du 4 avril 1218, et elle émane d'Honorius III.

Hinschius[1], Luchaire[2] et Leroux[3] tiennent pour Honorius II, Jaffé[4] et Potthast[5] pour Honorius III. Certains érudits, par inadvertance ou pour être sûrs de ne pas se tromper, attribuent la même lettre aux deux papes à la fois, et c'est ainsi qu'on la voit mentionnée ou publiée *in extenso*, à deux dates et sous deux attributions différentes, dans le *Gallia christiana*[6] ou les *Historiens de France*[7]. Ces variations pouvaient faire douter de l'authenticité de la bulle, et telle fut en effet la conclusion de J.-F. Bladé, l'historien de la Gasco-

soris nostri contineri perspeximus in hunc modum.. [suit le texte de la lettre de Pascal II] ».

1. *Kirchenrecht der Katholiken u. Protestanten*, t. I, Berlin, 1869 p. 598.

2. *Manuel des Institutions françaises*, *Période des Capétiens directs*, p. 28, n. 3.

3. *La Primatie de Bourges*, p. 11.

4. Ne mentionne pas à sa date la lettre du 4-4 1126; Loewenfeld (J.-L., 6623) ne nomme qu'Honorius III à propos de la lettre de Pascal II.

5. *Reg. Pontif.*, n° 5745.

6. T. II, col. 49, lettre A, et col. 65, lettre E. — Aux *Instrum. Eccl. Bitur.*, col. 11-12, la lettre est attribuée à Honorius II. C'est là qu'elle a été publiée pour la première fois (*ex chartul. archiep. Bituric.*), d'après le texte dont on trouve une autre transcription dans les collections Baluze (Bibl. nat., Paris, Armoires de Baluze, t. LXII, f° 44).

7. T. XV, p. 260, et t. XIX, p. 657.

gne. Mais son raisonnement n'est pas celui qu'on aurait attendu. Après avoir résolu, par une erreur hardie, les difficultés d'attribution, en écrivant que « les prétentions des archevêques de Bourges s'étayaient d'une bulle du pape Honorius III, datée de 1126 », Bladé observait qu' « on ne trouve aucune preuve que les métropolitains de Bourges aient véritablement exercé dans notre sud-ouest un droit de primatie[1]. » Plus tard, partant de cette remarque, il notait en outre que le texte de la lettre pontificale — qu'il restituait à Honorius II, avec la date de 1126 — était « tiré des archives de l'archevêché de Bourges. Ceci (disait-il) est déjà fait pour m'inquiéter, et j'avoue que ma défiance augmente quand je lis dans cette pièce qu'entre 1099 et 1118 Pascal II se serait déjà occupé d'un conflit entre les archevêques de Bourges et d'Auch concernant la primatie réclamée par les premiers ». En conséquence, « la prétendue bulle d'Honorius II[2] » doit être tenue pour « apocryphe[3] ».

Quoi qu'il en soit de cette argumentation, le doute aujourd'hui n'est plus possible. Les registres d'Honorius II sont perdus, comme ceux de Pascal II ; mais ceux d'Honorius III existent encore au Vatican, et la lettre qui nous a conservé le texte de la déclaration de Pascal II y a été signalée dès 1885[4] ; elle figure à son rang dans l'édition qu'on a donnée peu après des registres d'Honorius III[5].

Mais si la lettre d'Honorius III authentique celle de Pascal II, elle n'en donne pas la date. On peut essayer de l'induire. Léger, qui était alors archevêque de Bourges (1097-1120), a été à trois reprises au moins en relations avec Pas-

1. *De la prétendue primatie du métropolitain de Bourges sur les provinces ecclésiastiques comprises dans l'Aquitaine*, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1894, p. 147.

2. *Des prétentions primatiales des métropolitains de Vienne, Bourges, Bordeaux sur la province ecclésiastique d'Auch*, p. 7.

3. *Ibid.*, p. 14.

4. Pitra, *Analecta novissima*, t. I, Paris, 1885, p. 203, col. 1.

5. Pressutti, *Regesta Honorii papae III*, t. I, Rome, 1888, p. 201, n° 1216.

cal II. Vers 1104, il se rendit à Rome[1]. Puis, quand en 1107 Pascal II vint en France, il compta sans doute Léger parmi les prélats qui voyagèrent à sa suite, dans son long itinéraire, de janvier à août. Du moins, nous savons que Léger était avec le pape en mars à La Charité[2]; en mars encore à Déols[3] (dont Audebert, le prédécesseur de Léger, avait été abbé[4]); en mai, à Troyes, au concile que le pape présida[5]; en juillet, à Valence[6]. Enfin, en 1112, Pascal II réunit un concile général au Latran, et Léger s'y fit représenter par un envoyé spécial[7]. Or, la lettre de Pascal II à Léger fait une allusion non équivoque au voyage de 1107[8]; elle aura donc, très probablement, été expédiée lorsqu'ensuite Léger a de nouveau été à même d'entretenir le pape de ses affaires : en 1112, au concile du Latran.

Au reste, la question n'a pas grande importance, et il vaut mieux étudier la bulle *Adversus fratrem nostrum* pour le fond. On doit remarquer qu'elle ne constitue pas, à proprement parler, une confirmation de la primatie de Bourges sur Auch. Pascal II se contente de donner au différend une solution provisoire, remettant à plus tard son jugement définitif. Or, on cherche en vain, dans l'histoire des archevêques d'Auch à cette époque[9], le moindre fait qui prouve leur subordination

1. Voir la lettre de Saint-Anselme au pape, dans H. Fr., t. XV, p. 64, sq., et P. L., t. CLIX, col. 228, sq.

2. Dédicace de l'église de La Charité, dans H. Fr., t. XIV, p. 120, sq.; cf. J.-L., à la date des 8 et 9-3 1107.

3. Consécration de l'église de Déols, dans *Chron. Dolensis cœnobii*, H. Fr., t. XII, p. 456; cf. J.-L., 6127 (16-3 1107).

4. G. C., t. II, col. 44, sq. et 150, sq.

5. Voir J.-L., 6154 (6-6 1107).

6. Voy. le jugement rendu alors dans cette ville, en présence du pape (dans H. Fr., t. XV, p. 53, note B), et confirmé le 12-4 1113. (J.-L., 6348.)

7. G. C., t. II, col. 46.

8. « Dum in Galliae partibus moraremur. » — La confirmation du 12-4 1113, citée ci-dessus, note 6, s'exprime en termes presque identiques : « Dum in Galliarum partibus moraremur. »

9. Qu'on peut faire aller de 1079 (création de la primatie territoriale de Lyon) à 1118 (date de la mort de Pascal II). Au point de vue politique,

à l'égard des primats bituriges[1]. Il est vrai qu'on pourrait être mieux documenté pour cette période, et qu'on ne saurait affirmer qu'un fait n'a pas existé parce qu'on n'en trouve plus aucune trace. Et puis, si réellement les archevêques d'Auch n'ont pas marqué qu'ils obéissaient au primat d'Aquitaine, leur indifférence même a pu devenir l'occasion du recours de Léger à Pascal II. Enfin, c'est un fait connu de la psychologie ecclésiastique que la plainte est le mode usuel de la revendication. Le sacerdoce gémit pour empiéter, et il empiète en gémissant toujours. Au besoin, l'archevêque de Bourges n'aurait eu qu'à se rappeler l'exemple de son collègue de Narbonne : lui aussi s'était plaint

on sait qu'en 1062 le duché de Gascogne avait été réuni — par achat — au duché d'Aquitaine.

1. Tout au contraire, les anciens historiens d'Auch prétendent démontrer que, juste à ce même moment, le siège métropolitain de Novempopulanie était devenu primatial. En 1083, dit Brugeles dans sa *Chronique ecclésiastique du diocèse d'Auch*, Toulouse, 1746, p. 97, l'archevêque auscitain Guillaume de Montaut assista à un synode convoqué par l'évêque de Pampelune, Pierre de Roda, et consentit que les chanoines de la cathédrale de Pampelune fussent soumis à la règle de Saint-Augustin. « Ce consentement marque bien la primatie de l'archevêque d'Auch sur le royaume de Navarre dont la ville de Pampelune est la capitale. » Bladé (*Influence des métropolitains d'Eauze et des archevêques d'Auch en Navarre et en Aragon*, Toulouse, 1896 [Extrait des *Annales du Midi*, t. VIII], p. 31-32) nie le fait, un peu légèrement, semble-t-il, d'autant plus qu'il confond Guillaume de Montaut avec son prédécesseur Saint-Austinde (lequel était mort depuis 1068), et que d'ailleurs la présence de l'archevêque d'Auch à Pampelune en 1083 (ou 1085 : la date est contestée), n'a rien d'invraisemblable (G. C., t. I, col. 982). Car, en même temps et pour les mêmes raisons que la juridiction de Narbonne s'étendait en Catalogne, sur une partie de l'ancienne Tarraconaise (cf. *supra*, p. 151, n. 1), les métropolitains d'Eauze-Auch prenaient pied en Navarre et en Aragon, dans les diocèses de Pampelune et d'Huesca (Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 90), qui étaient aussi d'anciens suffragants de Tarragone. Il arriva même qu'en 998 les archevêques de Narbonne et d'Auch eurent un conflit au sujet du siège de Vich (Bladé, *op. cit.*, p. 9-10 et 20-23). L'extension transpyrénéenne de l'autorité auscitaine prit fin, comme celle de Narbonne, lors de la restauration du siège de Tarragone, en 1091. Beaucoup plus tard, au XVII[e] siècle, les Auscitains en utilisèrent le souvenir lorsqu'ils s'attribuèrent le titre de primats de Novempopulanie et des Deux-Navarres. (Bladé, *op. cit.*, p. 37, sqq.)

qu'on ne respectait pas sa dignité primatiale[1], et c'est pourquoi il avait été déclaré primat des Deux-Narbonnaises. Ici le succès était sans doute moins complet. Mais si la lettre de Pascal II ne reconnaissait pas expressément les droits primatiaux de Bourges, du moins elle ne les condamnait pas ; elle semblait même encourager les prétentions de Bourges à la primatie.

Et Léger n'avait nulle envie d'y renoncer. Il est curieux de suivre, pas à pas, les insidieux progrès des prélats bituriges dans l'appropriation du titre primatial. En un sens, Léger est moins hardi qu'Audebert, son prédécesseur; jamais (à notre connaissance) il ne s'attribua la dignité primatiale dans le corps même des chartes; il se disait *gratia Dei Bituricensis archiepiscopus humilis minister*[2]. Mais il se servait encore du vieux sceau primatial de Richard[3]. Puis, allant plus loin que Richard et qu'Audebert lui-même, il fit graver un nouveau sceau primatial, non plus anonyme cette fois, mais qui portait son nom en toutes lettres : *Sigillum Leodegarii primatis Aquitaniae*[4].

Bien mieux : Léger n'est plus seul à s'appeler primat. Ses contemporains commencent à lui reconnaître sa qualité nouvelle[5]. Il est « primat de toute l'Aquitaine » dans un diplôme

1. « Frater noster Narbonensis archiepiscopus conquestus est super Aquensi archiepiscopo quod ei jure primatus obedire contemnat. » J.-L., 5690 (termes identiques, *mut. mut.*, dans J.-L., 5689).

2. C'était la formule complète (Chazaud, n° 35), mais d'ordinaire, Léger l'abrégeait. De là les formules : *Gratia Dei Bituric. archiep.* (Chazaud, n° 33 ; et charte des Arch. nat , K 20, n° 6[19], signalée dans Tardif, n° 316) ou *Dei gratia Bituric. eccl. humilis minister* (Chazaud, n° 45), ou *Bituric. eccl. humilis minister* (H. Fr., t. XIV, p. 156), ou, plus simplement encore, *Bituric. archiep.* (H. Fr., t. XV, p. 53, n. B, et G. C., t. VI, Instr., col. 297-298, n° 5 ; Mabillon, *De re diplom.*, *loc. cit.*).

3. On en a deux exemples : Charte de 1098-1108, Arch. nat., L 840 (anciennement K 20, n° 9[5]) p. p. Chazaud, n° 17 et Tardif n° 333; autre charte, également de 1098-1108, Arch. nat., L. 840 (anciennement L 1400), p. p. Chazaud n° 35; sceau décrit par Douët d'Arcq, t. II, n° 6299. Cf. Thierry de Brimont et Alph. de la Guère, *Léodegaire, archevêque de Bourges*, dans les *Mémoires de la Soc. des antiquaires du Centre*, t. IX, Bourges, 1881, p. 161.

4. Brimont et la Guère, *op. cit.*, p. 154 (sceau trouvé près d'Orsan).

5. A la vérité, Léger est le plus souvent désigné avec le titre

qui émane d'Herbert, abbé de Vierzon[1]. « O très cher père, tu es mon archevêque, mon primat et patriarche! » s'écriait Robert d'Arbrissel, quand Léger vint lui dire un dernier adieu, sur son lit de mort, au monastère d'Orsan[2]. Léger fut enterré à Orsan, à côté du cénotaphe de son ami Robert d'Arbrissel[3], et son épitaphe enseigna pendant longtemps aux générations futures qu'il avait été « archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine[4] ».

Avec lui, la primatie de Bourges était entrée dans le domaine des réalités historiques. Née vers 1073, autorisée par le pape vers 1112, elle paraissait définitivement reconnue en 1120, quand Léger mourut. Un incident inattendu allait changer la face des choses, et la primatie de Bourges manqua de sombrer au moment précis où elle paraissait enfin fondée.

III.

Le 2 février 1119, à Cluni, l'archevêque de Vienne, Gui de Bourgogne, fut élu pape. Il devint Calixte II; mais il n'oublia

d'*archiepiscopus* (Chazaud, nº 17 ou Tardif, nº 333; H. Fr., t. XII, p. 456, t. XIV, p. 120, sq., t. XV, p. 64, sq.); une fois même avec le titre d'*episcopus* (J.-L., 6154, du 6-6 1107, H. Fr., t. XV, p. 37, sq.).

1. G. C., t. II, col. 47 « ... ad domnum Leodegarium, Biturigae urbis religiosissimum Dei gratia archiepiscopum et totius Aquitaniæ primatem, accessi... » (Herbert a été abbé de Vierzon de 1095 à 1122 environ; G. C., t. II, col. 138.)

2. « O carissime pater, tu es meus archiepiscopus, meus primas ac patriarcha. » En fait, les paroles que les auteurs du G. C., t. II, col. 46, admettent sans discussion, ne sont pas absolument authentiques. Elles se trouvent, il est vrai, dans la biographie de Robert d'Arbrissel (mort en 1117) mise sous le nom de son chapelain André, prieur de Fontevrault (mort vers 1119), P. L., t. CLXII, col. 1072. Mais, même si André est l'auteur de cette biographie, il est certain que le texte a subi des interpolations, vers 1150, et les longs discours que Robert moribond est censé avoir tenus, paraissent plus édifiants qu'historiques. (Voy. *Hist. litt. Fr.*, t. X, 1756, p. 168-170).

3. Le corps de Robert avait été transporté à Fontevrault; son cœur seul était conservé à Orsan.

4 « Leodegarius, arch. Bitur., Aquit. primas... » Le tombeau fut restauré au XVIIe siècle, et la nouvelle épitaphe, plus courte, ne fit plus mention du titre primatial (Brimont et la Guère, *op. cit.*, p. 148 et 152).

pas le siège qu'il venait de quitter. Il y tint son couronnement (le 7 février), et un an après, presque jour pour jour, le 25 février 1120[1], il en renouvela solennellement les anciens privilèges par la bulle *Etsi ecclesiarum omnium*. Dans son énumération, il « concédait » et « confirmait » la primatie et le vicariat pontifical de l'archevêque de Vienne sur les sept provinces métropolitaines de Vienne, de Bourges, Bordeaux, Auch, Narbonne, Aix et Embrun[2].

En ce qui concerne l'Aquitaine, cette concession paraît surprenante, moins encore par ce qu'elle dit, que par ce qu'elle ne dit pas. Le pape ne fait aucune allusion aux primaties récentes de Narbonne sur Aix et de Bourges sur Auch, voire sur Narbonne; il ne semble pas les connaître, il les supprime par prétérition. De même, il ne fait aucune allusion au vicariat que Girard d'Angoulême exerçait sans interruption dans tout l'ouest de l'Eglise gallicane depuis 1107[3]. Pourtant, avant

1. J.-L., 6822. Ajouter aux références indiquées le texte des *Monumenta Germaniae historica* [par abréviation : M. G. H.], *Epistolae*, t. III, 1892, p. 108, sq. et d'Ulysse Robert, *Bullaire du pape Calixte II*, *Essai de reconstitution*, Paris, 1891, 2 vol., t. I, p. 214-216, n° 145. La publication des M. G. H. remonte en réalité à 1888, d'après les dates des préfaces de l'éditeur Gundlach, p. 4 et 86, et, malgré le millésime donné au titre, elle est, en fait, antérieure au *Bullaire* p. p. Robert.

2. Texte donné par Robert, d'après l'original des Archives départementales de l'Isère : « Concedimus et presentis privilegii pagina confirmamus, ut videlicet super septem provincias primatum obtineat, super ipsam Viennensem, super Bituricam, Burdegalam, Ausionem quae Novempopulana dicitur, super Narbonam, Aquas et Ebredunum, et in eis Viennensis archiepiscopus Romani pontificis vices agat, synodales conventus indicat, et negotia ecclesiastica juste canoniceque diffiniat. » Le pape énumère ensuite les suffragants de Vienne (Grenoble, Valence, Die, Viviers, Genève, Saint-Jean-de Maurienne) : « Porro illa sex oppida vel civitates, Gratianopolis videlicet, Valentia, Dia, Albovivarium, Geneva, Maurienna, in ejus tamquam in propriae metropolitanae obedientia et subjectione permaneant » ; et il ajoute : « Darentasiensis autem archiepiscopus, licet aliquibus habeatur ex apostolicae sedis liberalitate prelatus, Viennensi archiepiscopo tamquam primati suo subjectus obediat. » L'archevêché de Tarentaise est donc comme un suffragant hors cadre du siège de Vienne : le huitième dans la liste primatiale, le septième dans la liste métropolitaine.

3. Cf. *supra*, p. 155-156.

même que l'année 1120 fût achevée, le 16 octobre, Calixte II renouvelait à Girard ses pouvoirs vicariaux sur les provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Tours et de Bretagne[1]. Il faudrait donc admettre qu'il ait établi deux légats indigènes à la fois sur les trois Aquitaines[2], ou que de février à octobre 1120, il ait cru devoir procéder à un changement dans le vicariat[3]; deux hypothèses qu'il faudrait l'une et l'autre pouvoir prouver.

En elle-même, la bulle *Etsi ecclesiarum omnium* présente d'autres difficultés non moins graves. Elle nous est parvenue de la manière la plus suspecte, en même temps que d'autres documents — dont le premier en date, quant au vicariat, remonterait à Silvestre I[4] —, auxquels on a donné le titre général d'*Epistolae Viennenses*[5], et dont elle invoque en termes exprès l'autorité[6]. Or, voici la conclusion de l'érudit allemand Wilhelm Gundlach, qui a fait des *Epistolae Viennenses* une étude critique fort consciencieuse, encore que par endroits quelque peu confuse et encombrée[7]. En résumé, écrit-il, « il a été démontré qu'il existe des relations multiples, de forme et de fond, entre les *Epistolae Viennenses* et le tout formé par les *Epistolae Arelatenses*[8], mais que, d'autre part,

1. J.-L., 6865; *adde* Robert, *Bullaire*, t. I, p. 279, sq., nº 189; cf. *infra*, p. 179, n. 1.

2. Cf. *infra*, p. 183, n. 4. Jamais on ne voit Girard agir comme légat avec la collaboration de l'archevêque de Vienne.

3. Remarque due à Wilhelm Gundlach, *Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum*, Erweiterter Separatdruck aus dem Neuen Archiv [t. XIV et XV], Hanovre, 1890, p. 214-215.

4. Jaffé-Kaltenbrunner, nº 177 (daté de 314-335); M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 89, sq.

5. On en trouvera le texte p. p. Gundlach dans les M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 84-109.

6. « ... Per autentica predecessorum nostrorum Silvestri, Nykolai, Leonis, Gregorii et ceterorum pontificum Romanorum privilegia... » (Robert, *Bullaire*, t. I, p. 214).

7. *Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne*..., p. 170.

8. Qui sont les monuments authentiques du vicariat d'Arles en Gaule du ivᵉ au viᵉ siècle. Une édition récente en a été donnée par Gundlach dans les M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 1-83. L'histoire du vicariat d'Arles a

certaines parties des *Epistolae Viennenses* se trouvent souvent apparentées les unes aux autres. De là il résulte que les *Epistolae Viennenses* constituent, elles aussi, un tout uniforme, et que chacune de leurs parties révèlent la même origine. Ces faits posés, tout ce qui dans les *Epistolae Viennenses* a été indiqué comme falsifié, au point de vue diplomatique et du contenu, tout ce qui permet de récuser comme apocryphes les lettres prises isolément, tout cela est valable pour l'ensemble. Toute la collection des *Epistolae Viennenses* peut donc à bon droit être rejetée comme une forgerie. » En outre, Gundlach remarque [1] que la bulle *Etsi ecclesiarum omnium* est adressée « au doyen Pierre, au chapitre et aux clercs de l'Eglise de Vienne » : n'est-il pas singulier que le pape n'ait pas eu la patience d'attendre que le siège archiépiscopal eût été à nouveau pourvu d'un titulaire? Et son successeur à Vienne [2] n'eût-il pas été mieux qualifié que tout autre pour être le destinataire d'une lettre pontificale si importante?

Pour ces raisons — dont on pourrait sans doute allonger la liste — la bulle *Etsi ecclesiarum omnium* apparaît sinon comme certainement apocryphe, du moins comme très douteuse. Mais Ulysse Robert a trouvé aux Archives départementales de l'Isère l'original d'une autre bulle *Etsi ecclesiarum omnium*, datée du 28 juin 1119 [3]. Les deux textes sont identiques et la bulle de 1120 peut être considérée simplement comme une réexpédition de celle de 1119, celle-ci ga-

été exposée — non sans de notables différences — par Gundlach, *op. cit.*, et par Duchesne, *La Primatie d'Arles* (dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LII, Paris, 1893, p. 155-238, reproduit dans les *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 84-144). Voir aussi : Gundlach, *Die Epistolae Viennenses und die aelteste Vienner Chronik. Eine Entgegnung*, Neues Archiv, t. XX, 1895, p. 261-287.

1. *Op. cit.*, p. 183, sq.

2. Ce fut sans doute, il est vrai, ce même « doyen Pierre » auquel était adressé le privilège de 1120; mais il ne semble avoir pris possession du siège archiépiscopal qu'en 1121 (G. C., t. XVI, col. 79).

3. Cette bulle manque à J.-L. — Voyez Robert, *Bullaire*, t. I, p. 36-38, n° 25.

rantissant celle-là. Il est hors de doute, écrit M. Robert[1] « que les deux bulles-privilèges de Calixte pour l'Eglise de Vienne sont, au point de vue paléographique et au point de vue diplomatique, d'une authenticité absolument incontestable; elles émanent certainement de la chancellerie de Calixte II. » La question dès lors change de face.

Suivant Gundlach, les *Epistolae Viennenses* forment un tout, dont le dernier en date des documents serait la bulle de 1120, et qui dans son ensemble apparaît comme une fraude. « C'est, écrit-il[2], sous l'influence déterminante de l'archevêque Gui de Vienne, entre 1094 et 1121, que les bulles et documents de Vienne ont été falsifiés, et si le dernier morceau ne rejoignit à Vienne les précédents qu'après que Gui était déjà monté sur le trône de Saint-Pierre, la totalité des *Epistolae Viennenses* n'en doit pas moins être attribuée au même faussaire ».

Suivant Duchesne, au contraire, les *Epistolae Viennenses* ne forment pas un bloc. Elles ont certainement été « entreprises sur le modèle fourni par le *Liber privilegiorum ecclesiae Arelatensis*[3] ». Mais déjà « à une date certainement antérieure à l'année 1068, le recueil des faux privilèges existait et jouissait d'une autorité assez grande pour que l'on corrigeât, d'après lui, la liste épiscopale. Il résulte de là que l'on ne saurait plus considérer ce recueil comme ayant été fabriqué d'un seul coup, comme datant à peu près du temps où il s'arrête, c'est-à-dire du temps de l'archevêque Gui de Bourgogne. Les pièces au nom de Grégoire VII, Urbain II, Pascal II doivent en être écartées[4]... Il faut bien, non seulement s'en tenir à l'épiscopat de Léger (1030-1070), mais encore se restreindre entre 1048 et 1068... Ainsi les faux privilèges viennois auront été fabriqués peu avant ou peu après l'année 1060[5] ». Telle est la date à laquelle s'arrête, à la

1. *Histoire du pape Calixte II*, p. 53, sq.
2. *Der Streit der Bisthümer Arles u. Vienne*. p. 184.
3. *Fastes*, t. I, p. 174.
4. *Ibid.*, p. 173.
5. *Ibid.*, p. 175,

suite d'éliminations successives, la sobre et pénétrante argumentation des *Fastes épiscopaux*.

Il va de soi que nous ne pouvons entrer ici dans l'examen des deux opinions qui viennent d'être indiquées. Mais il nous sera permis de constater qu'elles ne sont pas absolument contradictoires, si l'on admet avec Duchesne contre Gundlach que les *Epistolae Viennenses* n'ont pas toutes été rédigées à la même époque. La falsification pour la première partie du recueil, c'est-à-dire pour les documents censés datés de 140 [1] à 1053 [2] aurait eu lieu vers 1060, et ici la thèse du Duchesne est admissible; la falsification pour la deuxième partie du recueil, c'est-à-dire pour les documents censés datés de 1077 [3] à 1120, aurait eu lieu entre 1090 et 1120 à l'instigation de Gui-Calixte II, et ici l'argumentation de Gundlach est acceptable.

S'il en est ainsi, l'attitude de Calixte II et le contenu des bulles de 1119 et 1120 deviennent singulièrement plus aisées à comprendre. En montant sur le siège de Vienne, en 1090, Gui trouva dans les archives de son église des documents dont l'authenticité ne faisait doute pour personne, et qui établissaient l'antique origine de la primatie de Vienne sur les sept provinces de la Gaule méridionale et occidentale. Ce n'est pas Gui qui est responsable de la supercherie. Il croyait au mensonge. Y croyant, il a voulu l'affermir, et comme il était violent, peu scrupuleux [4], il a cherché, sans trop choisir ses moyens, à relever la primatie de Vienne et à lui rendre l'éclat qu'elle passait pour avoir eu : il se fit faussaire par amour du vrai. De là, deux séries de manœuvres. D'abord, aux documents qu'il avait sous les yeux, Gui en ajoute

1. J.-K., 45 (années 140 à 155); M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 86.

2. J.-L., 4285 (11-5 1049 à 1053); M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 102.

3. Privilège de Grégoire VII, qui est censé confirmer à l'archevêque de Vienne la primatie sur les sept provinces. J.-L., 5024 (6-3 1077); M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 103, sq.

4. Voy. dans Robert, *Histoire du pape Calixte II*, chap. II, p. 9, sqq., le récit du procès de Gui avec Saint-Hugues, évêque de Grenoble, au sujet des églises du pays de Sermorens, aventure où Gui « oublia le sentiment de sa dignité et laissa succomber l'honneur ».

d'autres, et c'est lui qui peut être considéré comme l'instigateur des bulles attribuées à Grégoire VII, Urbain II et Pascal II[1]. Ensuite, dès son avènement à la papauté, il sanctionne tous ces documents par les bulles de 1119 et 1120. Aux privilèges faux qu'il pouvait croire vrais, il a ajouté des privilèges faux qu'il savait faux et qu'il a authentiqués ensuite de privilèges vrais, mais pourtant mensongers. L'histoire de la primatie de Vienne est toute subjective, si l'on peut ainsi parler. Elle se déroule, conformément avec elle-même, jusqu'à la bulle de 1120, qui en est comme la conclusion logique.

Elle eut même comme un prolongement. Le 5 janvier 1121, Calixte II confirma la primatie de Lyon sur les quatre provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens[2].

Dès lors, le dessein se précise. Les quatre bulles du 28 juin 1119 et du 25 février 1120 (sur la primatie vicariale de Vienne), du 16 octobre 1120 (sur le vicariat de Girard), et du 5 janvier 1121 (sur la primatie de Lyon), se complètent et s'expliquent les unes par les autres. Sans être encore tout à fait clair, l'investissement nouveau de la légation pontificale à Girard devient compréhensible. Il ne semble guère douteux que Calixte II n'ait eu des idées personnelles sur la réforme des hauts degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Tant qu'on ignorait la bulle du 28 juin 1119 et qu'on suspectait celle du 25 février 1120, on ne pouvait s'en rendre compte. Maintenant, l'essai est possible. Calixte II a très vraisemblablement systématisé à sa manière les principes grégoriens.

On se rappelle comment Grégoire VII avait conçu l'organisation des légats et des primats : il devait y avoir deux légats territoriaux indigènes se partageant l'Église gallicane à peu près par moitié, l'un à l'est, l'autre à l'ouest des Céven-

1. J.-L., 6596; M. G. H., *Epist.*, t. III, p. 106-107. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, p. 23-25, résume clairement la discussion sur l'authenticité de cette bulle. Elle a quelque relation avec le privilège faux de Grégoire VII (mentionné plus haut, p. 177, n. 3) et elle cite un privilège douteux d'Urbain II.

2. J.-L., 6888; Robert, *Bullaire*, t. I, p. 307-309, nº 212.

nes, et autant de primats qu'on comptait de sièges métropolitains classés premiers en tête des provinces homonymes dans la « Notice des Gaules ».

Que fait Calixte II ? Il maintient les légats et les primats, mais il assimile le système primatial au système vicarial. Comme par le passé, le pape aura donc deux vicaires sédentaires en Gaule : à Vienne et en Aquitaine. Il est vrai que les circonscriptions territoriales qui leur sont assignées ne s'engrènent pas précisément. L'Aquitaine est subordonnée à deux vicaires à la fois, et trois des Lyonnaises, outre les deux Belgiques, ne le sont à aucun. Mais quoi ? Calixte II pouvait-il brusquement changer l'ordre établi depuis près d'un demi-siècle ? Et il lui était aussi difficile de désavouer les services de Girard en Aquitaine que de l'installer dans les Lyonnaises et les Belgiques lointaines, où le corps épiscopal, qui ne connaissait pas le vieux légat, lui aurait sans doute dénié toute autorité réelle. Calixte hésita. Il ne renouvela les pouvoirs de Girard qu'après vingt mois d'attente [1], et il ne confirma la primatie de Lyon qu'après

1. Le 3-8 1119 (J.-L., 6726, Robert, *Bullaire*, t. I, p. 64, nº 48), Calixte II, reprenant une affaire dont Girard s'était déjà précédemment occupé, s'exprime ainsi : « Super qua videlicet a confratre nostro Gerardo Engolismensi, tunc apostolicae sedis legato, judicium datum est ». Expression semblable le 15-9 1119 (J.-L., 6739, Robert, p. 87, nº 61) et le 9-11 1119 (J.-L., 6781, Robert, p. 147, nº 101). Le *tunc* disparaît après le 16-10 1120. Tant qu'il ne l'avait pas investi à nouveau, Calixte II ne tenait pas Girard pour légat en exercice. On sait par ailleurs que Girard s'était brouillé avec le puissant abbé Geoffroi de Vendôme. Celui-ci écrivit à Girard une lettre très vive, où il incriminait toute son administration de légat (*Lettres*, livre I, ep. 21, P. L. t. CLVII, col. 61-64). La réponse de Girard est perdue, mais il n'est pas douteux qu'il n'ait eu de son côté des griefs contre Geoffroi (voy. Geoffroi, *Lettres*, livre I, ep. 20, *loc. cit.*, col. 60-61). Ce conflit se place dès 1111 (Schellert, *op. cit.*, p. 19) ou 1112 (H. Fr., t. XV, p. 288), ou seulement à la fin du pontificat de Pascal II, entre 1113 et 1118 (Compain, *Etude sur Geoffroi de Vendôme*, Paris, 1891, [fasc. 86 de la *Bibl. de l'Ec. des Hautes-Etudes*], p. 228, n. 2). Pascal II marqua toujours de la faveur pour Girard (J.-L., 6564, du 30-11 1117) qui avait rendu sous son pontificat d'éminents services à la papauté dans la querelle des Investitures. (Cf. *supra*, p. 156, n. 1); mais il

avoir renouvelé les pouvoirs de Girard. Est-il téméraire de supposer que dans son esprit l'organisation vicariale décrétée en 1119-1120 n'était que provisoire, et que si le système ébauché alors avait pu se développer, le successeur de Girard au vicariat n'aurait eu sous son inspection aucune des provinces assignées de droit au primat-vicaire de Vienne? Du moins, il est certain que Calixte II a voulu maintenir le vicariat indigène bipartite tel que Grégoire VII l'avait établi dès 1074. Mais il va plus loin que son prédécesseur. Et, de même que la Gaule vicariale ne comprend que deux circonscriptions, de même la Gaule primatiale sera bipartite elle aussi. Deux primaties suffiront : l'une à Vienne, l'autre à Lyon. Le primat de Vienne est déjà vicaire, le primat de Lyon pourra redevenir vicaire, comme du temps de Grégoire VII, quand le second vicariat, actuellement occupé par Girard, sera vacant[1]. Alors toutes les autres primaties auront disparu ou seront subordonnées aux primats survivants; les conflits entre vicaires et primats ne seront plus possibles, non plus qu'entre vicaires et vicaires, primats et primats; et le système de Grégoire VII, simplifié, rajeuni, deviendra enfin une réalité. Est-ce un rêve? Non : il aura suffi que le principe de la bipartition vicariale entraîne une bipartition primatiale.

est possible que les accusations de Geoffroi aient retardé la réinstallation de Girard dans son vicariat sous Calixte II, d'autant plus que Geoffroi était dans les meilleurs termes avec le nouveau pape (Compain, *op. cit.*, p. 274-277), et que Girard semble avoir eu au contraire certaines difficultés avec Gui de Vienne avant que celui-ci devînt Calixte II (Schellert, *op. cit.*, p. 25). Il est d'ailleurs à noter que Geoffroi se réconcilia plus tard avec Girard, auquel il adresse alors les épithètes les plus louangeuses : « Dulcissimo domino et praecordiali amico domno Gerardo vitae laudabilis episcopo, S. R. S. legato. » (Geoffroi, *Lettres*, I, 22, *loc. cit.*, col. 64 ; cf., I, 27, col. 67; ces deux lettres datent probablement de 1128 : voy. H. Fr., t. XV, p. 308 et 310). Vacandard, *Saint-Bernard*, t. I, p. 314, n. 1, signale le « terrible réquisitoire » de Geoffroi contre Girard, mais ne dit mot de la réconciliation qui suivit.

1. Girard était âgé d'une soixantaine d'années. (Cf. § IV.)

Est-ce une innovation? Non : il aura suffi de regarder dans le passé, comme il convient aux ecclésiastiques soucieux d'organiser l'avenir. Quand, à partir de 1079, Grégoire VII inaugura les primaties dans l'Eglise gallicane, il prit texte de la « Notice des Gaules », qui date d'environ 400; quand, en 1119-1121, Calixte II réforma le système primatial, il admit en principe les divisions territoriales qui existaient dans l'empire romain vers 350. Venu cinquante ans plus tard, il remonta cinquante ans plus haut. Et, contredisant Grégoire VII, il se montra son plus fidèle disciple.

On sait qu'à la fin du IIIe siècle et dans le courant du IVe, les circonscriptions administratives, qui jusqu'alors étaient restées à peu près les mêmes depuis l'époque d'Auguste, subirent de nombreux remaniements[1], surtout, dit-on, à l'époque d'Aurélien (250-275) et de Dioclétien (284-305). L'ensemble des Gaules fut divisé en deux diocèses vicariaux, subdivisés en provinces. C'étaient le diocèse de Gaule (avec la Lyonnaise et la Belgique) et le diocèse de Vienne (avec la Province Narbonnaise et la Grande-Aquitaine). Les provinces se sectionnèrent. En Viennoise, Ammien Marcellin comptait déjà quatre provinces (Vienne, Narbonne, Aquitaine, Novempopulanie); le Laterculus Veronensis (297) en ajoutait une cinquième (les Alpes-Maritimes), et l'on sait par d'autres textes qu'avant les années 369 et 381 l'Aquitaine et la Narbonnaise avaient respectivement été dédoublées (Bourges et Bordeaux, Narbonne et Aix) : ce qui porta successivement à six, puis à sept, les provinces comprises dans le diocèse de Vienne. Un travail analogue s'opéra dans la Gaule Lyonnaise : les provinces y furent sectionnées en deux, puis en quatre; la Belgique fut dédoublée. Dans la seconde moitié du IVe siècle, les documents tant civils qu'ecclésiastiques mentionnent avec une grande netteté l'opposition entre la Gaule avec Lyon et les Sept-Provinces avec Vienne, entre les *Episcopi Galliarum et VII Provinciarum*[2]. Cet état de choses précède immédiatement celui que

1. Voy. *De Primordiis Bituric. primatiae*, p. 11-12.
2. Voy. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 89.

décrit la « Notice des Gaules », il en est le dernier antécédent. Il faisait à Vienne une situation hors de pair. Calixte II, plein de sollicitude pour le siège qu'il illustrait en le quittant, ne pouvait pas ne pas en être séduit, s'il le connaissait. Et il ne pouvait pas ne pas le connaître. Outre que le souvenir en était resté vivant à Vienne, le recueil des *Epistolae Viennenses* en était comme une commémoration permanente. Il avait été fabriqué sur le modèle des *Epistolae Arelatenses*, et là encore l'esprit était ramené au temps des Sept-Provinces. Le premier des privilèges concédés aux évêques d'Arles date, il est vrai, de 417 [1], et il doit être de très peu postérieur à la « Notice des Gaules ». Mais en concédant à Patrocle, avec le vicariat des Gaules et des Sept-Provinces, des pouvoirs métropolitains non seulement sur la Viennoise (dont Arles faisait partie), mais encore sur les deux Narbonnaises, le pape Zosime exprimait clairement qu'il ignorait ou qu'il n'appliquait pas encore à l'Eglise romaine le nouveau système des divisions administratives gallo-romaines marqué dans la « Notice des Gaules ». Calixte en fit autant. Et finalement, les Sept Provinces métropolitaines placées sous l'obédience de Vienne en 1119-1120 sont exactement les Sept-Provinces du milieu du quatrième siècle.

Telles furent, croyons-nous, les idées directrices de Calixte II. Elles étaient grandioses et fragiles. Elles ne tinrent pas au premier choc. Dans le ressort primatial de Lyon, l'indépendance de l'archevêque de Sens fut vigoureusement défendue, non plus, comme autrefois [2], par un simple évêque, mais par le roi Louis VI en personne. Car la Sénonie est « le cœur de l'ancienne France [3] », et presque tout le domaine royal s'y trouvait situé. Lyon n'était pas seulement hors du domaine, mais hors du royaume de France. Louis VI écrivit au pape, en avril 1121, une lettre éloquente, pressante, mena-

1. J. K., 328 (22-3 417).
2. Cf. *supra*, p. 162.
3. Expression de Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 389.

çante même par endroits[1]; il l'adjurait de ne pas faire de l'église de Sens, jusqu'alors libre, la servante d'un étranger. Calixte II paraît avoir cédé; du moins, il n'est plus question désormais de la subordination de Sens à Lyon. La province de Rouen, qui est derrière la Sénonie, resta immobile et intacte. Quant à la Tournoise, elle était déjà sous l'inspection de Girard. Dans le ressort primatial de Vienne, ni Bourges, ni Narbonne n'élevèrent la moindre réclamation contre leur nouveau supérieur hiérarchique. Ils ignorèrent sa primatie, comme Calixte II avait ignoré la leur. Pourtant, l'archevêque de Bourges avait eu accès auprès du pape. Léger assista au concile que Calixte II réunit à Reims en 1119[2]. Vulgrin, son successeur, fit, sitôt élu et consacré, le voyage *ad limina* et reçut de Calixte II, avec le pallium, la confirmation de ses droits archiépiscopaux[3]; mais le pape s'abstint de toute allusion aux prétentions de Bourges sur Auch et de Vienne sur Bourges. La paix se fit dans le silence. Girard continua paisiblement ses fonctions de vicaire, seul, et sans la collaboration du Viennois[4]. Comme s'il avait été découragé par l'énergique intervention du roi de France, Calixte II n'essaya plus de rendre effectives les réformes projetées. Et puis, d'autres soins l'absorbèrent, plus graves : il réussit à rétablir la paix du Sacerdoce avec l'Empire, grâce au concordat de Worms (1122) que sanctionna le premier concile œcuménique du Latran (1123). Il mourut en 1124, après un pontificat très bref, mais non sans gloire, et des bulles de 1119-1120, il ne resta

1. Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 139, sq., nº 301, cf. *Introd.*, p. CXXXIII-CXXXV; Robert, *Hist. du pape Calixte II*, p. 125, sq.

2. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, édit Le Prevost (Soc. hist. fr.), t. IV, Paris, 1852, p. 374.

3. J.-L., 6870a(4-12 1120); Robert, *Bullaire*, t. I, p. 289, sq., nº 194. (*Adde* nº 194 *bis; ibid.*, p. 290 : lettre du même jour aux suffragants de l'Eglise de Bourges, inconnue de J.-L.)

4. J.-L., 6951, 7031 et 7034 (la même bulle est notée deux fois, séparément), 7134; Robert, *Bullaire*, t II, p. 6, sq., 136, sq., 288, sq., nos 279, 361, 474 ; aux dates des 20-2 1122, 30-3 1123 et 22-11 1122-1124.

plus rien que l'orgueilleuse et vaine appellation de « primat des primats », dont s'affublèrent plus tard les archevêques de Vienne[1].

(*A suivre.*) Georges PARISET.

1. Il est possible que sur le moment, les privilèges du 28-6 1119 et du 25-2 1120 n'aient pas été rendus publics. Calixte II aurait voulu simplement ménager l'avenir et le secret auquel il se serait astreint prouverait sa mauvaise foi. Hypothèse simpliste. La mauvaise foi est très rarement « simple ». D'ailleurs, la supposition d'une fraude consciente n'est pas incompatible avec ce que nous avons dit : les projets de Calixte II auraient constitué moins un programme de réformes immédiates qu'une sorte d'idéal réservé en vue de temps plus propices. Ce fut en 1148, au concile de Reims, que pour la première fois, à notre connaissance, l'archevêque de Vienne protesta de ses droits primatiaux sur Bourges (*Historia pontificalis*, cap. 1; M. G. H., SS., t. XX, p. 518).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

LES MARQUIS DE GOTHIE SOUS CHARLES LE CHAUVE.

Au moment où Charles le Chauve, en vertu du traité de Verdun, prenait définitivement possession du royaume qui constituait sa part d'empire, la Gothie avait à sa tête le marquis Bernard, fils de saint Guillaume de Gellone, demeuré, après bien des vicissitudes, le maître incontesté de la Marche. Mais Bernard fut du nombre de ceux qui, loin de se résigner au partage à trois, prirent les armes pour soutenir les droits méconnus de Pepin II. Bernard fut fait prisonnier, jugé coupable de haute trahison et exécuté[1]. Tandis qu'il assiégeait vainement Toulouse, Charles s'empressa de donner à Bernard un successeur.

« Sunifred ... fut nommé marquis de Septimanie aussitôt après la mort de Bernard; il est cité sous ce titre dans le diplôme de l'année 844 donné par Charles le Chauve en faveur des Espagnols réfugiés en Septimanie. Sunifred mourut en 850 ou 851 au plus tard... *L'Art de vérifier les dates* donne pour successeur à Sunifred, marquis de Gothie, Aledran, qui figure dans les événements dont Barcelone a été le théâtre en 849 et 850. Mais Aledran était simplement comte de Barcelone. Le successeur de Sunifred au marquisat de

1. E. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, 2e éd., I, 345 et suiv.

Gothie fut Udalric. » Ainsi s'exprime M. Mabille dans la *Note rectificative* qu'il a consacrée aux bénéficiaires du midi de la France et de la marche d'Espagne[1].

Sunifred, comte d'Urgel[2] et de Cerdagne[3], apparaît, en effet, comme marquis de Gothie — et c'est l'unique mention comportant ce titre que nous ayons de lui — dans le diplôme de Charles le Chauve du 19 mai 844[4]. C'est par voie indirecte seulement qu'il est possible de connaître, plus ou moins exactement, la durée de son marquisat. M. Mabille fait mourir Sunifred, comme on vient de le voir, en 850 ou 851. En faveur de cette opinion, il renvoie[5] à un diplôme non daté de Charles le Chauve pour Saint-André de Sorède[6]. Or, si l'on recourt au texte, on s'aperçoit que, dans ce diplôme, il ne s'agit point de Sunifred, mais de son contemporain Suniaire, comte de Roussillon. Peut-être M. Mabille croyait-il, avec Villanueva[7], que Sunifred et Suniaire étaient deux formes équivalentes d'un seul et même nom. En l'espèce, la confusion est d'autant moins admissible que le marquis Sunifred et le comte Suniaire figurent ensemble au moins dans un acte[8]. Du reste, le diplôme de Charles pour Saint-André de Sorède n'est pas daté : on s'explique difficilement que M. Mabille l'ait cité à l'appui d'une date. Mais, fût-il daté, on ne saurait en aucune façon l'invoquer à propos de Sunifred puisqu'il ne s'agit que de Suniaire. La date de 850 ou 851, comme dernière mention de Sunifred, est donc doublement à écarter. Pour savoir à quel moment Sunifred a cessé ses fonctions, nous en sommes réduits à rechercher par qui et quand il a été remplacé.

1. *Histoire gén. de Languedoc*, éd. Privat, II, 316 et suiv. (Le royaume d'Aquitaine, ses comtes, ses ducs et ses marquis.)

2. *Marca Hispanica*, ap. 1 et 2, col. 761 et 766. Sur la date, voir Bladé, *Hist. gén. de Lang.*, IV, 900 et suiv. (note 167).

3. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 185, col. 373.

4. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 110, col. 228.

5. *Hist. gén. de Lang.*, II, 288.

6. D. Bouquet, *Rec. des Hist. de France*, VIII, 515.

7. *Viajè literario á las Iglesias de España*, X, 89.

8. *Hist. gén. de Lang.*, II, p. 110, col. 228.

Baluze[1] et Fossa[2] avaient désigné comme successeur de Sunifred au marquisat le comte Aledran ou plutôt Aleran. Mais on a vu que M. Mabille refuse à ce personnage la qualité de marquis. Evidemment, il a pensé que, pour être compté parmi les marquis, Aleran n'avait d'autre titre que sa qualité de comte de Barcelone; il a cru que ses devanciers avaient placé Aleran parmi les titulaires du marquisat, simplement en vertu de cette théorie que le commandement de la marche avait été attaché, depuis Bera, au comté de Barcelone. Cette théorie avait été jadis émise par les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*[3]; elle avait été admise notamment par M. Himly[4] et par D. Prospero de Bofarull[5]. Mais M. Mabille l'a rejetée avec raison[6]. C'est apparemment comme application de sa doctrine sur ce point, que M. Mabille a rayé Aleran de la liste des marquis. Sans doute, il est fort possible que Baluze et Fossa aient été inspirés uniquement par une théorie erronée lorsqu'ils ont accordé à Aleran le titre de marquis, ainsi qu'ils l'ont indistinctement attribué aux autres comtes de Barcelone qu'ils ont rencontrés sur leur route. Mais il se trouve qu'en l'espèce ils ont eu raison et qu'il convient de rétablir Aleran à la suite de Sunifred dans la série des marquis. Nous n'avons, il est vrai, aucun diplôme ni aucun jugement où figure Aleran; mais, par bonheur, les sources narratives peuvent nous éclairer là où les sources diplomatiques font défaut.

Reportons-nous aux circonstances au milieu desquelles apparaît Aleran[7]. En 858, Guillaume, fils aîné de Bernard et

1. *Marca Hispanica*, col. 323.
2. *Art de vérifier les dates*, II, 290.
3. *Hist. gén. de Lang.*, II, 233-234.
4. *Wala et Louis le Débonnaire*, p. 106.
5. *Condes de Barcelona vindicados*, passim.
6. *Hist. gén. de Lang.*, II, 316.
7. Ce personnage paraît être le même que le comte de Troyes de ce nom sous Louis le Pieux. (Voir A. Giry, *Etudes carolingiennes*, dans *Etudes d'histoire du Moyen-âge, dédiées à G. Monod*, p. 124, et Merlet, *Les comtes de Chartres*, p. 30, note 4.)

de Dhuoda, celui-là même à qui sa mère avait dédié, six ans plus tôt, son fameux *Manuale*, tente une prise d'armes dans la marche qu'avait autrefois gouvernée son père ; il réussit à s'emparer par surprise d'Ampurias et de Barcelone ; Aleran a le temps à peine d'abandonner cette dernière ville. Mais bientôt se produit un coup de théâtre. Guillaume, pris dans Barcelone même par les partisans de son rival, est décapité en 850[1]. Ces faits impliquent très clairement qu'Aleran était comte de Barcelone, et ce point n'a jamais été contesté. Mais il y a plus. Dans l'une de nos chroniques, on lit le passage suivant : « Wilhelmus, filius Bernardi ducis, Barcinonam urbem, Hispaniæ munitissimam, cepit per dolum, *expulso Aledranno custode illius urbis et limitis hispanici*[2] ». Ces derniers mots sont décisifs. En effet, tout le monde reconnaît, et M. Mabille avoue lui-même[3] que, d'une part, l'expression *custos urbis* équivaut à *comes*, et que, d'autre part, *limes hispanicus* et *marca hispanica* sont synonymes. En appelant Aleran « custos urbis et limitis hispanici », le chroniqueur a donc fait entendre d'une façon très claire qu'Aleran était à la fois comte de Barcelone et marquis de Gothie.

La mention qui précède se réfère à l'année 849. On peut se demander si Aleran était déjà marquis en 848. Il est peu probable que la nomination ait été faite au moment même de la prise d'armes de Guillaume. Tout s'expliquerait à merveille par l'hypothèse suivante : Sunifred étant mort en 847 ou 848, Guillaume, fils de Bernard, a espéré reprendre, à la faveur de cet événement, le rang jadis occupé par son père ; mais le roi a choisi Aleran, et de là un de ces recours aux armes dont est remplie l'histoire du IXe siècle. On peut observer encore qu'Aleran était parent de Robert le Fort, lui-même apparemment fils de Guillaume de Blois, neveu, par conséquent, de cet Eudes d'Orléans, dont la fille, Ermentrude, avait épousé Charles

1. *Ann. Bert.*, éd. G. Waitz, p. 38. — *Chron. Fontanel.*
2. *Chron. Fontanel.*
3. *Hist. gén. de Lang.*, II, 299. Cf. Merlet, *loc. cit.* note 3.

le Chauve[1]. Eudes était cousin de Bernard de Septimanie[2]. Plus tard Bernard le Jeune, le second fils de Dhuoda, essaiera d'assassiner Robert le Fort[3]. Il semble, par suite, qu'une profonde rivalité ait éclaté entre ces deux maisons, pourtant rapprochées par les liens du sang, et il n'est point téméraire de conjecturer que la mise à mort de Bernard, en 844, avait creusé un fossé entre les proches parents de la victime du roi et les parents de la reine. La lutte entre Guillaume et Aleran serait l'un des épisodes de cette rivalité : la succession de Sunifred au marquisat aurait été la cause de cette lutte. Quoi qu'il en soit, puisqu'en 849, Aleran est à la fois comte de Barcelone et marquis de Gothie ; il est manifeste que Sunifred a cessé ses fonctions plus tôt que ne le supposait M. Mabille.

On conjecture qu'Aleran périt dans la prise de Barcelone par les Maures, mentionnée par Prudence[4] au début de l'année 852. Il est très possible, en effet, que le marquis ait été l'une des victimes de massacres qui paraissent avoir été effroyables[5]. Néanmoins, c'est seulement dans le diplôme du 7 juillet 854 qu'apparaît un nouveau marquis, Udalric[6]. A la vérité, M. Mabille a invoqué une mention plus ancienne : « Udalric ou Odalric, dit-il[7], tient un plaid à Crépian, dans le diocèse de Narbonne, *en qualité de marquis de Septimanie*, le 10 septembre 852. » Il n'est pas impossible qu'Udalric ait été marquis en septembre 852, et même avant ; mais le texte allégué par M. Mabille ne saurait en quoi que ce soit le prouver. Cet acte[8] commence simplement ainsi : « Cum in Dei nomine resideret vir venerabilis Udalricus commis in villa

1. Sur cette généalogie, voir R. Merlet, *Origines de Robert le Fort*, dans *Mél. Julien Havet*, pp. 97 et suiv.
2. *Vita Hludowici*, cap. XLV.
3. *Ann. Bert.*, 864, éd. Waitz, pp. 72-73.
4. *Ann. Bert.*, éd. Waitz, p. 41.
5. *Ann. Bert*, 852, éd. Waitz, p. 41. « *Mauri Barcinonam, Judæis prodentibus, capiunt, interfectis pæne omnibus christianis et urbe vastata.* » Cf. A. Giry, *loc. cit.*, qui prouve (note 6) qu'en tout cas Aleran de Troyes est mort avant le 26 avril 854.
6. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr., 144, col. 294.
7. *Hist. gén. de Lang.*, II, 317.
8. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 139, col. 287.

Crispiano... » Non seulement il n'est pas dit qu'Udalric agit en tant que marquis, mais il ne prend même pas ce titre. Au demeurant, il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire de la marche, d'un marquis tenant un plaid autrement qu'en qualité de comte jugeant dans son comté, et c'est méconnaître les institutions du IXe siècle que de parler d'un plaid tenu par un comte *en qualité de marquis*. Seulement, M. Mabille a imaginé que tous les marquis ont été *ipso facto* comtes de Narbonne, et c'est là l'origine de son interprétation du jugement de 852 : « Par suite de la création de la marche d'Espagne, dit-il[1], les domaines affectés au comte de Narbonne devinrent un des apanages du marquis qui commandait la marche. Il en fut probablement de même pour les domaines des comtés de Nîmes et de Maguelonne et pour quelques autres, dans lesquels on ne voit résider aucun comte depuis l'an 820; mais comme le marquis ne pouvait se trouver à la fois dans tous les comtés et remplacer tous les comtes dont il s'était réservé les fonctions, ces fonctions furent exercées par des vicomtes qui relevaient directement de son autorité. C'est ce qui nous fait penser qu'après l'an 820 les comtes particuliers de Narbonne furent remplacés par de simples vicomtes. » Ainsi, de ce fait que nous n'avons aucun document émané d'un comte — ou d'un vicomte — de Narbonne, M. Mabille déduit que le comté était gouverné par le marquis. Mais comment l'absence totale de mentions peut-elle permettre, en semblable cas, de préjuger quelque chose? Comment, du fait que les actes ont péri, peut-on conclure de qui ils émanaient? Les jugements rendus par ce vicomte, qui remplaçait le marquis, avaient-ils donc plus de chance de se perdre que les jugements rendus ailleurs par des comtes? La théorie de M. Mabille est une hypothèse à la fois sans vraisemblance et sans utilité. En réalité, il y a eu des comtes de Narbonne après Sturmion et postérieurs à 820 : il y a eu Leibulf[2] et plus tard Udalric et Humfrid. Si nous ignorons

1. *Hist gén de Lang.*, II, 315-316
2. E. Cauvet, *Etude historique sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie*, p. 176 et suiv.

les intermédiaires, c'est que nous n'avons aucun texte. Du jugement de 852 il résulte uniquement qu'à cette époque Udalric était comte de Narbonne. Le diplôme de 854 est à la fois le premier et le dernier qui cite le marquis Udalric.

Dès 858, nous trouvons en fonctions un nouveau marquis, Humfrid[1]. Les diplômes le citent en cette qualité à partir de 859[2]. Le 18 novembre 862, nous le voyons tenir un plaid à Narbonne[3]; il était donc comte de Narbonne, comme son prédécesseur. Peut-être était-il, en même temps, comte de Béziers[4]. Telle n'est pas l'opinion de M. Mabille, qui fait de lui un comte de Besalú[5]. L'erreur de M. Mabille sur ce point doit provenir de la confusion systématiquement faite entre les noms d'Humfrid et de Wifred par les Bénédictins, qui considèrent ces noms comme deux formes équivalentes. Or, c'est là une méprise sur laquelle on ne saurait revenir que pour la signaler, après la réfutation lumineuse de D. Antonio de Bofarull[6]. Il n'y a donc plus lieu d'invoquer, à propos d'Humfrid, le jugement de 850 qui montre un Wifred exerçant les fonctions de comte à Gerona[7]. Quant à l'acte donné par les Bénédictins comme appartenant à l'année 858, et qui cite Wifred, non seulement comme comte de Besalú, mais encore comme marquis[8], on ne saurait désormais l'invoquer en aucun cas, attendu qu'il a été reconnu faux, quelle que soit l'interprétation que l'on essaie de donner à sa date[9].

1. Aimoin, *Transl. SS. Vincentii, Aurelii et Nathaliæ* (Mabillon, *Acta*, IV², 50-51). La façon dont Aimoin parle d'Humfrid convient parfaitement à ses fonctions de marquis.

2. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 151, col. 318, Cf. pr. 152, col. 311, et pr. 153, col. 314.

3. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 161, col. 331.

4. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 174, col. 356.

5. « Humfrid était comte de Besalú avant que de succéder à Odalric (*Hist. gén. de Lang.*, II, 317.)

6. *Hist. crit. de Cat.* II, 160.

7. *España sagrada*, XLIII, ap. IX, p. 382.

8. *Hist. gen. de Lang.*, II, pr. 206, col. 410. Cette fausse mention de Wifred marquis au moment où, comme on l'a vu, d'après Aimoin, le marquis s'appelle Humfrid, a dû contribuer à faire croire à l'équivalence des deux noms.

9. D. Joaquin Botet y Sisó, *Condes benef.*, p. 30 et suiv. Il convient

Au point de vue de l'origine, les Bénédictins font d'Humfrid un parent de Guillaume de Gellone[1], mais cette parenté supposée est fondée sur l'équivalence des deux formes onomastiques Humfrid et Wifred, équivalence purement imaginaire. Une autre hypothèse a été émise par M. Mabille, à savoir que « peut-être Humfrid appartenait à la famille de Borrel, comte d'Ausone[2]. » Cette hypothèse n'est appuyée d'aucune référence. Elle ne repose évidemment que sur deux affirmations également erronées : 1° l'homonymie entre Humfrid et Wifred le Velu, indice de parenté; 2° la filiation entre Wifred le Velu et Borrel d'Ausone. M. Mabille a raisonné de la façon suivante: Humfrid et Wifred sont un seul et même nom; Humfrid, marquis et comte de Besalú, ne peut manquer d'avoir un rapport de parenté avec Wifred le Velu, le fondateur de la première maison comtale de Barcelone, étant donné qu'il porte son nom. D'autre part, Wifred le Velu descend, par son père Humfrid, de Borrel, comte d'Ausone sous Charlemagne; le marquis Humfrid appartenait donc à la famille de Borrel. Or, le raisonnement est doublement vicieux : tout d'abord, il n'y a rien de commun entre Humfrid et Wifred, puisque les deux noms sont distincts comme les personnages qui les portent; en outre, il est inexact que Wifred le Velu descende de Borrel, comte d'Ausone : cette généalogie fantaisiste résulte d'une série de confusions qui ont été relevées ailleurs[3]. L'hypothèse de M. Mabille est donc de tout point inadmissible. En réalité, nous ne savons absolument rien de la famille d'Humfrid. Nous ignorons entièrement s'il était ou non parent d'Udalric, son prédécesseur à la fois dans le comté de Narbonne et dans le marquisat.

Vers le début de l'année 863[4], Humfrid, à l'insu du roi, et,

de se rallier sans réserves aux conclusions de cet érudit, qui exclut définitivement ce faux du domaine de l'histoire.

1. *Hist. gén. de Lang.*, II, 236.

2. *Hist. gén. de Lang.*, II, 317.

3. *Les origines de la première maison comtale de Barcelone* (*Mélanges publiés par l'Ecole française de Rome*, XX, 299 et suiv.)

4. *Ann. Bert.*, éd. Waitz, p. 62. « Humfridus, Gothiæ marchio, sine conscientia Karoli regis, factione solito, more Tolosanorum, qui comiti-

semble-t-il bien, grâce à la complicité des Toulousains, enleva Toulouse au comte Raymond. Nous sommes mal renseignés sur l'attitude de Charles le Chauve qu'absorbaient alors, plus que jamais, les affaires de Lorraine. Il envoya des *missi*, dont les noms nous sont inconnus, et qui revinrent sans avoir rien fait. L'usurpation d'Humfrid dura, de la sorte, plusieurs mois. Mais, par suite peut-être d'un revirement de ceux-là même qui l'avaient soutenu, Humfrid abandonna, en 864, non seulement Toulouse, mais même la Gothie, et, par la Provence, se réfugia en Italie. Charles fit partir alors pour le Midi de nouveaux *missi*. La tâche était, cette fois, plus facile, et l'ordre fut rétabli sans trop de peine dans la contrée[1]. Toutefois, une mesure importante fut prise, afin de diminuer la puissance et l'audace du marquis de Gothie : la marche de Gothie fut démembrée.

Ce démembrement de la Gothie date de 865. Charles le Chauve, revenant de Tusey où il venait de signer un traité avec Louis le Germanique, s'arrêta à Servais, afin d'y célébrer la fête de Pâques, le 22 avril. C'est là qu'il nomma marquis, en remplacement d'Humfrid, Bernard, fils de Blichilde; mais il ne confiait à ce nouveau titulaire qu'une partie de la marche seulement. Voici comment Hincmar s'exprime à ce sujet : « Karolus autem per Attiniacum ad Silvacum veniens, ibidem sacram quadragesimam et Pascham Domini celebrat, et Bernardum, a quodam Bernardo et filia Rovigonis natum, in Gotiam mittens, *partem illius markiœ* illi committit[2]. » D. Bouquet commente en ces termes le passage qui précède : « Tunc Gothiæ marchia, quæ integra possessa fuerat ab

bus suis eandem civitatem supplantare sunt soliti, Tolosam Reimundo subripit, et sibi usurpat. » Le fait que l'événement doit remonter au début de l'année ressort de cette considération qu'Hincmar le consigne entre la célébration de la fête de Pâques (11 avril) et le retour de Charles le Chauve du Midi (printemps). On sait qu'Hincmar n'était pas sans entretenir des relations avec le pays de Toulouse, où se trouvaient des possessions de l'Eglise de Reims. (Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, III, 26; *Mon. Germ. Hist. Scr.*, XIII, 543.

1. *Ann. Bert.*, éd. Waitz, p. 72.
2. *Ann. Bert.*, éd. Waitz, p. 75.

Humfrido, in duas divisa est. Karolus enim Septimaniam proprie dictam cum Narbonensi prima a marchia hispanica separavit[1]. » Enfin, on lit dans l'*Histoire de Languedoc*[2] que Bernard fut marquis de la Gothie propre ou Septimanie, tandis que la marche d'Espagne échut au comte Salomon. Cette manière de voir a été généralement admise. Mais, récemment, un érudit catalan, M. Botet y Sisó[3], s'est écarté, sur ce point important, de l'opinion courante : il constate que Salomon n'est appelé marquis dans aucun acte, et que, par contre, Bernard est ainsi qualifié dans un diplôme en faveur de l'évêque de Barcelone; il conclut que la division de la Gothie ne fut pas réalisée en 865. Il importe d'examiner la valeur de son argumentation.

Tout d'abord, il est exact qu'aucun diplôme ne donne le titre de marquis à Salomon. Mais il faut ajouter immédiatement que ce personnage n'est pas cité dans un seul acte postérieur à 865[4]. Par conséquent, eût-il été marquis après la fuite d'Humfrid, les sources diplomatiques ne nous le diraient point. L'absence de documents ne permet pas plus de nier que d'affirmer. Or, le récit des *Gesta comitum Barcinonensium*[5] fait visiblement de Salomon un marquis franc, et ce récit paraît bien avoir, sous sa forme dramatique et légendaire, un fond de vérité historique. Si donc l'on ne trouve rien à opposer aux *Gesta*, il paraîtra possible et même probable que Salomon ait été réellement marquis de la marche d'Espagne. Mais cette possibilité s'évanouit si l'on trouve Bernard, fils de Blichilde, exerçant à la fois son autorité à Barcelone et dans la Gothie propre; c'est justement ce qu'a cru apercevoir M. Botet y Sisó. L'érudit catalan invoque un diplôme expé-

1. *Rec. des Hist. de Fr.*, VII, 89 (note).
2. *Hist. gén. de Lang.*, II, 317-318.
3. *Condes benef.*, p. 60 et suiv.
4. Il est infiniment improbable qu'il faille voir, comme le voulait M. Mabille, le comte Salomon dans le jugement rendu en faveur de l'abbaye de Caunes, le 23 avril 873 (*Hist. gén. de Lang.*, II, p. 183, col. 370). Le personnage de ce nom dont il s'agit dans cet acte n'est, selon toute apparence, qu'un *missus comitis*.
5. *Marca Hisp.*, col. 539-540.

dié de Troyes, le 9 septembre 878, par Louis le Bègue, en faveur de Frodoin, évêque de Barcelone, et de son église[1]. Dans ce diplôme, on lit la phrase suivante : « Concedimus insuper ei tertiam partem telonei, sicut Bernardus, marchio noster, per perceptum genitoris nostri ei accepit. » Cette phrase est assez incorrecte, mais un rapprochement de dates s'impose. En août 878, Louis vient précisément de tenir à Troyes un plaid pendant lequel le marquis Bernard, fils de Blichilde, a été révoqué de ses fonctions et dépouillé de ses honneurs[2]. De toute évidence, ce n'est pas lui que le roi peut appeler à cette heure « marchio noster »; il ne peut appeler ainsi que le successeur du fils de Blichilde, c'est à savoir le marquis Bernard, fils de Letgarde. Dès lors, le diplôme de 878 n'a plus la portée qui lui était attribuée. Le fils de Letgarde a été gratifié d'un revenu dans la marche sous Charles le Chauve, c'est-à-dire à une époque où il n'était pas marquis, et ce droit est transporté par Louis le Bègue à l'église de Barcelone. D'un acte ainsi conçu, il est évident que l'on ne saurait rien conclure au sujet de la délimitation des marches.

Aussi bien, aurait-on quelque scrupule à écarter un témoignage aussi formel et aussi autorisé que celui d'Hincmar. Ce témoignage emprunte même, en l'espèce, une exceptionnelle valeur, non seulement au crédit personnel de celui dont il émane, mais encore aux circonstances. A coup sûr, ce n'est pas sans avoir réfléchi longuement et mûrement que Charles le Chauve a réglé le sort de la Gothie; c'est au début de 864 que se place la fuite d'Humfrid, c'est en 865 seulement que le roi règle sa succession à Servais, en revenant de Tusey. Or, Hincmar a pris aux négociations de Tusey une part prépondérante; il a été l'un des garants du traité[3]; selon toute apparence, il est revenu de Lorraine en France avec son maître. Ainsi, tandis que se réglait la question de la Gothie, Hincmar

1. *España Sagrada*, XXIX, ap. XIII, p. 458 et suiv.
2. *Ann. Vedast.* (*Mon. germ. hist. Scr.*, I, 517).
3. *Ann. Fuld.*, éd. Kurze, p. 62.

était à la cour, et, si l'on songe qu'il y était alors aussi influent qu'il le fut jamais, on avouera, sans doute, qu'il était en mesure d'être bien renseigné. Au surplus, le fils de Blichilde n'a jamais exercé de fonctions qu'au nord des Pyrénées. Dans un plaid tenu à Narbonne, le 13 juin 870, il s'intitule « comes, marchio, missus serenissimo nostro Karolo rege[1] ». Le 17 décembre 875, un plaid est tenu en Roussillon par Isembert, « misso Bernardo comite[2] », ce qui tend à prouver au surplus que Bernard était comte de Roussillon en même temps que de Narbonne.

Or, en 875, nous trouvons un document dans lequel Wifred le Velu s'intitule expressément marquis[3]. Voilà bien, dix ans après le démembrement de l'ancienne Gothie, deux marquis simultanément en fonctions dans les deux marches créées après la fuite d'Humfrid par Charles le Chauve. Si nous hésitons à affirmer que Salomon, dès 865, fut mis à la tête de la marche d'Espagne, tandis que Bernard recevait la Septimanie propre, en 875, au contraire, il est manifeste que Bernard et Wifred exercent respectivement les fonctions de marquis à Narbonne et à Barcelone. M. Botet y Sisó a parfaitement vu que l'acte de 875 ruinait sa théorie sur l'unité de la marche sous le commandement du seul Bernard. Aussi s'efforce-t-il de dénoncer dans cet acte, à l'endroit décisif, une interpolation postérieure. Heureusement, on possède du document deux copies anciennes qui présentent des divergences, même dans la date, mais qui, toutes les deux, accordent à Wifred la qualification de marquis; c'en est assez pour qu'en bonne critique nous devions admettre l'existence de cette qualification dans l'original perdu.

En conséquence, tout concorde avec l'interprétation du passage d'Hincmar dans le sens d'un démembrement de la Gothie en deux marches en 865. Que Salomon ait été ou non

1. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 174, col. 335.
2. *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. 189, col. 382.
3. *Renaixensa*, any VII, 254 et suiv. — Pour la justification du surnom que je maintiens à Wifred, voir mes *Notes sur Wifred le Velu* dans *Revista de archivos, bibliotecas y museos*. Madrid, juillet 1901.

le premier marquis de la marche espagnole qui fut alors créée, à coup sûr Wifred le Velu en a été le second. On observera cependant que Wifred, qui ne s'intitule marquis qu'en 875, peut d'autant mieux avoir succédé à Salomon ; et il n'est pas jusqu'à cette chronologie qui ne corresponde, dans une certaine mesure, au récit des *Gesta comitum Barcinonensium*, car cette dernière source nous représente la substitution de Wifred à Salomon comme s'étant accomplie justement sous Charles le Chauve.

J. Calmette.

II.

L'ANTHOLOGIE PROVENÇALE DE MAÎTRE FERRARI DE FERRARE.

(Suite[1].)

150 (234,14).

Guillems desaint leisdier : *Saluaia mes lamoguda.*

Amada lai euolguda. Totz te*n*ps p*er*far so comanz. Deus lote*n*ps qeu lai uezuda. Qanz uas lei no*n* fui ca*n*çanz. Eu nodic chesia traitz. Mas be puesc entrels escarnitz. Seçertrol iois lira mabais.

151 (124,6).

Deudes depradas :

Ben aia amors qar hanc mefes chausir. Lei qenomuol nim dengnanim acoill. Qar simuolgues aissi comeu lauoill. Non agra pois deqem pogues s*er*ui*r*. Precs em*er*ces chausimenz epaors. Chanz edo*n*pneis sospi*r*s dezirs eplo*r*s. Foran p*er*dut sifos acostumat. Qeengal me*n*z fosson llamant amat.

Gauz eplazers menuen onplus me*n*doill. Esui pagatz tan mes bon asufrir. Qar molt uoil mais p*er*lei cui am langui*r*. Qautram donsso donil me fai orgoill. Eges nonuoil auer qist nitrobat. Donna qem aia ioi trop leu donat. Qeno*n* est iois sinoladuz honors. Ni es honors sinoladuz amor.

1. Voir *Annales du Midi*, nº 49, janvier 1901 ; nº 50, avril 1901 ; nº 51, juin 1901.

152 (124,11).

Deudes depradas : [256 *a*] *No cugei mais ses coniat far chanso.*

Apenas sai que*m*sia mal nibo. Qar sui ma*r*ritz eples de nonchaler. Esieu deltot damor me desesp*er*. Ges p*er*aitan no*n* eis desa preiso. Qefara doncs suffrirai pensa*n*sons. Oate*n*drai tro cheueigna sazos. Qel desamatz suffren troba m*er*ce. Eno dirai sautre pro nocamte. Atot lome*n*z midonz qemi remagna.

153 (124,10).

Deudes depradas : *En un sonet gai eleugier.*

Joios sui eu ez hai mestier . Defar placers abona gen . Donrar ioglar damar iouen . Dedar enan qe hom no*n* chier. Eqan deltot no*n* hai poder. Sauals qeno fassa parer. Qan atre fai qem sia bel. Qadoncs faz dautrui flors capel. Esui tengutz co*r*tes pels pros. Ez enemics dels enoios.

Debien ama*r* no*n* hai parier. Nitrob amador demo*n* sen. Qar qui plus ama finamen. De si donz diz qui lenqier. Eu nol hai ges mas il peru*er*. Ha be me ses tot retener. Mas eu nom doill dautre clauel. Anz sent alcor undolz qairel . Don fin amo*r*s mes garizos. Qar sols haisso qetai*n*g ados.

154 (124,17).

Deudes depradas : *Tant sent al cor un amoros desir.*

Amon amic qui fai meilz tot quan deia. Denul baro qe hom auza niueia. Tenuai cha*n*sos esias lime*n*bra*n*z. Qe ma*n*tas uez ual mais us io*r*nz qus anz.

155 (16,12).

Albertet : *En amor ha tan petit defianza.*

Qar qui befai no*n* es dretz qecar ue*n*da. Qassatz ual mais ez es plus sauoros. Qan ses qerre es faitz aume*n*zdos. Oab qerre son trop nolo contenda. Nima donna notai*n*g qefar odeia. Qel deus damor ma nafrat desalanza. P*er*che mos cor enlei amar seslanza.

Mas totz hom fai folia ez enfanza. Qui longa men uol s*er*ui*r* enp*er*dos. Pos nolen es rendutz loguiza*r*dos. Ecel quipren fai

gra*n* desmesura*n*za. Qe de s*er*ui*r* tai*n*g qom guiza*r*don re*n*da. P*er*cheu nouoill ma bella donpna creia. Qe ia delseu s*er* [256 *b*] vizi me recreia.

Edoncs merces me uailla emdefenda. Qesap cheu sui tan destretz ecochos. Eme*n*bre li qe longa ate*n*desos. Hadestorbat ma*n*ta bona face*n*da. P*er*qes foldatz quidamor non espleia. Eno*n* iauzis qe mais ual benananza. Qau*er* lapot qira nimalana*n*za.

156 (16,2).

ALBERTET : *Alson gai eleugier.*

Edoncs p*er*qe lenqier. Pos noi conosc monpro. Partirai men eu no. Om esfer suis conqier. Folzes cel qesesmaia. Eqe nosce asaia. Az amar autamen. Qar be*n* aue*n* souen. Qom conqeren amor. Abardimen trop mais chep*er*paor.

157 (16,14?).

ALBERTET :

Mais uoill estar totz te*n*ps plus sos qe legna. Qeu ma*n*ge frug deqe talanz no*n* ueigna.

158 (240,1).

GIRARDON LEROS :

Alamia fe amors. Gra*n*t pechat auez demecar non uolez dar unbe. Entre totas mas dolors. Cent uez hai cor qem retraia. Emil qeia nofarai. Eqar bos affortime*n*z. Val edeu ualer eue*n*z. Ja nom desaffortirai.

Mas maltrazen creis honors. Qom estiers prez norete. Epois apres aises ue. Qenaissis noiris ualors. Equi alques no*n* desreia. Ja nofarra bel assai. Qentotz faitz ual ardime*n*z. Mas larditz sia temenz. Lai on temers ualra mai.

159 (240,4).

GIRARDON LEROS : *Era sobrai sage decortesia.*

Enones ges ualors nicortesia. Quidestrei*n*g sso qetroba apoderat. Mas tantas uez uos oaurai mostrat. P*er*chem senbla mos castiars nienz. Pero donpna qan es sobre ualenz. Siluals orgoillz saualor endesuia. Qeges orgoillz totas uez no*n* es bos. Ez estai ben alocs ez asazos.

Anc permafe sol quaos greu nosia. Noui un cor tan sem dumilitat. Com louostre mais sapchaz debeutat. Nouos eria p*er*dona fait contenz. Anz uos dic be qesieran .V.C. Qui qe chausis la gensor uos penria. Lameiller es sol che merces ifos. Mas trop perd hom p*er* un aip operdous.

160 (240,5).

[246 *c*] Girardon leros :

Auzatz laderiera chanso. Qeiamais auzirez deme. Pos mos chantars pronomte. Nimadona no fai senblan qel plaia. P*er*o no*n*sai sieu lam osim nestraia. Qe permafe donpna genser quean fos. Mortz sui sieus am emortz sim pa*r*t deuos.

161 (240,7).

Girardon leros :

Nuls hom nosap cheses gra*n*z benananza. Senanz nosap qals es damor laffanz. Eges p*er*sso bona do*n*pna preza*n*z. Nom tardasez omais uostra onra*n*za. Sauer ladei niuostre placers es. Esinous plaz mott ual me*n*tir cortes. Ez eu uoill mais plaze*n* me*n*sogna auzir. Qetal uertat don eu totz te*n*ps suspir.

162 (389,27).

Rambauz daurenga : *Entrel gel eluent elfanc.*

Qesim sal deus non aicanc. Qemos cor mo amonesta. Sor cosina nipare*n*ta. Samar uolc deguisa genta. Quanc demi siga*r*des nistais. Qen ualrials turcs part roais . Dama*r* si lor nera enais.

163 (389,36).

Raenbauz d'Aure*n*ga : Pos tals sabers mesorz emercis. Qetrobar sai ez eu odic. Mal enstera . sino*n* pareis. Ez ermiblasmes sieu me*n* gic. Qe qan hom diz ablale*n*ga. Socheben enpes notenga· Nopot auer sordeior dec. Com dir sso qenos conue*n*ga.

164 (389,1).

Ramrauz daure*n*ga : *Ab nou ioi ez ab nou talen.*

Gauz ai eu tal qe mil dolen. Serian delmeu gaz manen. Qar demo*n* gauz tuit mei paren. Ez euuin (?) abgauz ses maniar.

Equi uol gauz ssa lanqerer. Qeu hai tot gauz ez eissamen. Lamidonz qe lom pot tot dar.

165 (388,5).

RANBAUZ DAURE*n*GA : *Als durs cru scozenz lausengiers.*

Tals cuz ess*er* cortes entiers. Qes uilas dels qatre ladrers. Ez ha cor dinz mal enseignat. Plus che feutres senbla ce*n*dat. Nicuer d*e*bon escharlata. Nosabon mas ches uan troba*r*. Eqecs cos pot calafata.

166 (389,21).

[256 *d*] RANBAUZ DAURENGA : *Braitz chantz ecritz.*

Molt es petitz. Do*n*pnal tortz qeus hai serauzitz. P*er*qe uos mauez endesdei*n*g. Fatz nesdeuei*n*g . Pendutz fos aut p*er* la s*er*uiz. Qui ha moiller.

167 (389,34).

RANBAUZ DAURENGA : *Peire rogiers atrassaillir.*

Qarqui p*er* auer uol me*n*tir. Aqel lauzars esblasmame*n*z. Etortz emals ensegnamenz. Efais nals autres escharnir. Qen ditz no*n* es bos prez saubutz. Mas els faitz es reconeguz. Epels faitz uenoil dich appres.

168 (389,41).

RAMBAUZ DAURENGA : *Vnuers farai detal mena.*

Ben ma naffrat ental uena. Estamors qeram refresca. Don nuls meges d*e*p*r*oenza. Ses lei no*n*pot far guirenza. Nimezina qem fasa gausz. Niia no*n* er hor qestuia. Logreu mal qinz elcor méscoi*n*g.

Inz enmon cor sesemena. Vs uolers ecuig qe cresca. Dunioi qem met tal creçe*n*ça. Qedals no*n* hai souenenza.

169 (80,2).

BERTRANZ DEBORN : *Aldouz termin nou blanc.*

Per qem pesa car mo*n* esta*n*c. Qeu ades nopas lafesta. Qus sols io*r*nz misenbla tre*n*ta. Peruna promessa ge*n*ta. Don mi sortz trebaillz ez esglais. Enouoill sia meus roais. Ses lasospeison d*e*ca*n*brais.

Nianc no*n*ui braz nifla*n*c. Tre*n*cat niga*m*ba nitesta. Ferir deplaia dolenta. Niab grand ost ni ab genta. Nolui aroam ni az ais. Emenbres li qom liretrais. Qanc enescut lanza nofrais.

Guerra ses fuec eses sanc. De rei nid*e*gra*n* poesta. Cui coms laidis nidesme*n*ta. Non es ges paraula genta. Qel pois se soio*r*n nisengrais. Eioues qe guerano pais. Nes deuen leu flac esauais.

170 (80,21).

Bertranz deborn : *Ges nome desconort sieu hai perdut.*

[257 *a*]. Ses pro tener amic. Teing peregal. Co*m*faz mon enemic. Qui nom fai mal. Qen iureron ma*n*t ric. Sobru*n* mesal. Enun mo*n*ster antic. Desant ma*r*sal. Talsmepleui safe. Nofeçes plaich sesme. Qanc pois nomen tenc re. Enolesteg ges be. Qar semes am*er*ce. Esacordet abse. Souos pliu p*er*mafe.

171 (80,37).

Bertranz deborn : *Rassa tan creis emont epoia.*

Rassa rics hon qere nodona. Ni honra ni acoill nisona. Eqe senes tort ochaisona. Eqil qer m*er*ce noil p*er*dona. Menoia etota p*er*sona. Qe s*er*uisio no guizerdona. Eliric home cassador. Menoion eill busatador. Gaba*n* de uolada daustor. Qe iamais da*r*mas nidamor. No pa*r*laran hom entre lor.

172 (80,30).

Bertranz deborn :

Nostre seingner somonis el mezeis. Totz los arditz els ualensz els prezatz. Qanc mais cocha ni gue*r*ra nol destreis. Mas daqesta se ten fort p*er*greuatz. Qar presa es lauera crotz elreis. Elsepulcres ha deso cors franchu*r*a. Dont tuit crezem ableial fe segura. Qelesantz focs ideissen como ue. Perche nofai nul esforz quisocre.

Cel quies coms edus esera reis. Ses mes enan p*er*ches sosprez doblatz. Qel uol mais prez qom delas doas leis. Dels c*r*estians edels no bapteiat. Esel uol prez alasobrais pareis. Qel uol tan prez etan bonaue*n*tura. P*er*che sos prez creis ades emeillura. Qel uol loprez delmal el prez delbe. Tant ama prez qanbedos lor rete.

173 (80,4).

Bertanz deborn :

Ara sai eu deprez qals laplus gra*n*. De totz achels qes leueron mati*n*. Messier co*n*ratz laplus fi ses enga*n*. Qes defenlai asur d*e*saladin. Ed*e*sa masnada croia. Socorral deus qel socors uai ta*r*dan. Sols aural prez qe sols sufre lafan.

Seingner conratz aihesuuos coman. Qeu fora lai asursso uos affi. Mas laissemen qa*r* sanauon ta*r*dan. Licont eill duc eill baron [357 *b*] eil pri*n*ci. Pois ui mido*n*z bellebloia. P*er*qen anet locor afebleian. Qieu fora laiben a passat unan.

174 (457,26).

Nucs desaint circ :

Nuls hom nosap damic trola p*er*dut. Soche lamics liuallia denan. Mas qanlopert epois es ason dan. Eil noiz aitan conlauia ualgut. Adoncs conois qe lamics liualia. P*er*cheu uolgra mado*n*pna conogues. So qeu liuaill anz qe perdut magues. Eia poissas al seu tort non p*er*dria.

175 (457,18).

Nucs desaint circ : *Longamen ha ate*nd*uda.*

Epos dompnes deissenduda. P*er*blasme de falimen. Non ha mais reuenimen. Qe qis uol pois larefuda. Qar deiusta failliso. Troba greu do*n*pna perdo. Anc licors chascu*n*s ecrida. Ezanz che torn enoblida. Locrims atant corregut. Qil es tornadenrefut.

Donna sius ert irascuda. Vas miges nous midefen. Nius mitoill niuauc fugen. Qanc pos uos aic conoguda. Non aic pois me*n*tencio*n*. Ab autra siabuosno. Ninouoill qem sia aizida. Mas uos cui totz bos prez guida. Nino uoil ses uos maiut. Deus nim don ioi nisalut.

Lai o*n*non es conoguda. Drechura fai failliso. Qui uai demandar razo. Elai on blasmon faillida. Degresser honors grazida Maseu ai tard conogut. So qem noz ez hamnogut.

176 (457,12).

Nucs desaint circ : *Enaissi conson plus car.*

Sieu uolia be lauzar. Vostra ualor ses mentir. El onrar el acoillir. Euostra uinen pa*r*lar. Elas beutatz qen vos so . Elbel

sieplazen no. Els rics gais captenemenz. Ben sabrial me*n*z sabenz. Qals etz per qeu nopos nouos uoill lauzar tan. Com mostra uers nico*m*hai entalan.

177 (457,15).

Nucs desaint cric : *Estat ai fort longamen.*

Totz hom qen folla senten. En fol despen sos iornals. Mas amiuai be siuals . Qar re nol qier nin aten. Nimais uo*n* [257 *c*] plaz qe sestenda. Enlei me*r*ces nideissenda. Qar qui bon conseill nocre. Elmai acoill el rete. Non pa*r*bonparlame*n*tenda.

178 (457,3).

Nucs desaint circ : *Anc enimic qeu agues.*

Mas pero peiz demort es. Qui uai langue*n* desiran. Ez aten eno sap qan . Liuolra ualer me*r*çes. Ez ai peiz pe*r*qem conplai*ng*. Qen un iorn fenis efrai*ng*. So qaura conquis greumen. Damor ez almen pa*r*uen. Degra pugna*r* alteni*r*. Aitan com al conqerir.

179 (457,39).

Nucs desaint circ :

Totz fis amics ha gran desaue*n*tura. Qui desidonz malas nouas apren. Assatz hai dich az home conoissen. Pero no*n* faz de mi meteis ra*n*cura. Mas qui honra oltra mesura. Home qa honrar no fezes. Per faillimen deu esserre pres.

Dompna uolgreu ches esgardes drechura. Ezes gardes quilama finamem. Ez esgardes qeil noz nil estai gen. Ez esgardes qeil ual nila peiura. Nipe*r*qe bos p*r*etz li dura. Ezezgardes qeno feçes . Faich qom razonar nonpogues.

180 (457,43).

Nucs desaint circ :

Valor niprez ni honor no*n* atrai. Anul ho*m*e niprez nicortesia. Qui bel don dona lai onon sescai. Anz es te*n*gut pe*r*los pros afollia . Qui don dona tai*ng* qel dos aitals sia . Con es aqel qel don receb epren. Qien croi home bel aut ric don despen. Non es grazit anz sen fai escharnir. Els autres dos qel dona me*n*z grazir.

181 (457,13)[1].

NUCS DESAINT CIRC :

Ensauaric ges mamor non par*r*tria. Demon amic pe*r*re qom men deisses. Entro qez eu deuer proat agues. Sies ue*r*tatz aisso qom men diria.

182 (457,28)[2].

Mesura nouol qom sailla. Nucs desant circ tant enan. Pe*r*che sa unbra trassailla.

183 (457,2).

NUCS DESAINT CIRC :

Als bels captenemenz. Ez als cortes pa*r*uenz. Ez ab fugir folors. Conois hom las meillors. Doncs sid*e* far folia. Nous [257 *d*] enpren uoluntatz. Jal senblan nofassatz. Notaing qe plus endia.

(*A suivre*). H. TEULIÉ et G. ROSSI.

III.

QUESTIONS DE TOPOGRAPHIE ET DE TOPONYMIE MÉRIDIONALES.

I.

A PROPOS DES TRANSFORMATIONS DES ÉTANGS DES LANDES.

C'est, à l'heure qu'il est, la question la plus débattue dans le Sud-Ouest que celle des transformations successives des étangs du littoral[3]. Comme cette question a une importance capitale pour l'histoire politique et économique de notre région, j'avais prié M. Foix, curé de Laurède, de faire une

1. En réalité, ces vers sont la *tornada* de 457,26.

2. Il n'y a pas de rubrique. Ces vers, réunis à tort aux précédents, ne forment en réalité qu'une *tornada*.

3. Voyez les articles de MM. Saint-Jours et Duffart dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, 1900 et 1901; et Saint-Jours, *Port d'Albret*, 1900.

enquête sur celui de Soustons. Voici les documents qu'il veut bien m'envoyer et dont je le remercie :

« 27 juillet 1496. — Charte par laquelle Jacmot Duvert fait six deniers à la fabrique de Soustons pour la pièce qui confronte du levant à celle de Grateloup ; d'autre côté, à la côte du Puy-de-Laugar, et au crot de l'arriu ou ruisseau de Borrolh. Le même jour, Esteven de Caule fait six deniers de fief pour la pièce qui confronte à la Palue d'Escurasson, au Puy de Laugar et à l'*étang...*, toutes les pièces susdites situées au quartier de Maûboscq. » Cette charte n'existe plus ; elle n'est mentionnée que dans un Inventaire des titres de la fabrique de Soustons.

Rapprochée de la charte suivante qui existe, mais qui est du 29 mars 1699, elle prouve néanmoins que l'étang n'a pas bougé entre ces deux dates et entre ces limites, qui sont d'ailleurs les mêmes aujourd'hui.

Le 29 mars 1699, la fabrique de Soustons vend à Marie Dagès, veuve, entr'autres une pièce de terre et foin appelée au Bec de Laugar, confrontant « du levant à l'estang; de midy à ruisseau qui escoule aud. estang, puis le lieu de Marguit... » Suivent les confrontations d'autres pièces de terre vendues, celles d'Escurasson entre autres, dont les limites sont comme ci-dessus et situées dans le même quartier qui longe l'étang du côté du Boucau.

1510. — Charte gasconne existante, de 1510, où l'on relève les passages suivants : « Steven de le Morere... claver... a donat, balhat et lessat... a Peyrot deu Bert parropiant de medixe parropie de Soston... tote aquere pesse de terre. . au Port deu Prat... conffinente de bert lo sorelh lheuant ab le treyte de bert l'estanh de Soston... Item lo medix jorn... a donat... pesse de terre... à Hosse-Blanque... que conffronte... debert le montanhe ab l'estanh de Soston tant cum ba lonh et l'aygue on crop en temps d'ibern... » (Archives de l'église de Soustons).

Camille JULLIAN.

IV.

ENCORE « UN DICTON GASCON DANS MONTAIGNE ».

Le fameux dicton gascon cité par Montaigne (*Essais*, I, 24) a, ces temps derniers, fait beaucoup parler de lui. Il a même donné lieu à d'âpres polémiques, assurément déplacées en

pareille matière. (Cf. *Annales*, IV, 400.) Il ne suffit pas, dit en substance Montaigne, de posséder la science; il faut savoir l'appliquer à la conduite de la vie. Il ne suffit pas de bien parler, il faut bien agir. Mais citons encore une fois le texte, pour éviter au lecteur la peine d'ouvrir les *Essais* : « Comme sur mon propos le proverbe gascon tiré d'une chalémie est-il délicat : *Bouha prou bouha, mas a remuda lous dits qu'em*. Souffler prou souffler, mais à remuer les doits, nous en sommes là. » Montaigne ayant lui-même traduit, les commentateurs ne s'y sont guère risqués et se sont en général bornés à adapter de leur mieux au contexte cette phrase à peu près inintelligible, — sans dire précisément comment ils la comprenaient... — Et si Montaigne lui-même, qui était Bordelais et pouvait n'avoir qu'une médiocre teinture du patois de Lahontan[1] n'avait point compris le proverbe qu'il cite? Telle est l'audacieuse hypothèse que nous soumettons au lecteur. Il nous paraît, en effet, que le second *bouha* n'est point le mot « souffler », ici inutilement répété, et qu'il doit être coupé en *bou ha*, c'est-à-dire *bonum facere* ou *facit*. Selon qu'on verra dans *ha* l'infinitif ou la troisième pers. sing. pr. ind., on traduira : « Souffler [cela est] assez facile à faire » (la préposition *a* se serait fondue dans *ha*), ou « souffler, il (impersonnel) est assez facile ». L'expression *ha* (ou *hé*) *prou bou* s'emploie encore dans le canton de Nogaro au sens de : « il est facile »; l'adjectif correspondant au mot savant *facile* est, dans la plupart des dialectes méridionaux, *leu*; une partie au moins de la Gascogne a préféré *bou*. Cette locution était assez étrangère au français, et probablement aussi au bordelais, pour que Montaigne soit excusable de ne pas l'avoir comprise.

J. Ducamin.

1. Voy. *Annales*, XIV, 93 et L. Batcave dans *Revue de la Société des Études historiques*, 1904, p. 131.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

G. Bertoni. — **Nuove rime di Sordello di Goito.** In-8° de 41 pages. (Extrait du *Giornale storico*, t. XXXVIII, pp. 269-309.)

M. Bertoni réunit dans ce travail les passages concernant Sordel que fournissent les poésies provençales récemment découvertes par lui, et essaie d'en faire jaillir quelques lumières nouvelles sur la biographie du plus fameux des troubadours italiens. Selon M. B., la tenson de Sordel et de Joanet [d'Aubusson], où il est question d'un « marqués », prouverait que Sordel a fréquenté la cour d'Este, et cela antérieurement au rapt de Cunizza, parce que, après cet événement, il n'eût pas eu l'idée d'aller chercher refuge à la cour des fidèles alliés des comtes de Vérone. Mais ce « marqués » peut être aussi bien un prince de Montferrat, d'autant plus que Joanet d'Aubusson nous est connu pour avoir vécu en Lombardie (voy. sa tenson avec Nicolet de Turin). Nous n'avons donc ici qu'une hypothèse. Hypothétique également est le voyage qu'aurait fait à Saint-Jacques-de-Compostelle le poète fugitif. En revanche il est tout à fait assuré que Sordel est arrivé en Provence sous le règne de Raymond-Bérenger et a été protégé par ce prince. Cela est attesté par un texte de Peire de Castelnau et un intéressant sirventés de Blacasset adressé à Sordel. J'avoue que je n'oserais pas, sur la date de cette dernière pièce, être aussi affirmatif que M. B., dont les inductions me paraissent reposer sur une interprétation inexacte des vers 27-30 : « Je voudrais, dit Blacasset, voir le comte de Pro-

vence faire un tel acte de vigueur, que celui qui vient pour son mal rebroussât chemin, couvert de honte. » Celui « qui vient pour son mal » est évidement, non un négociateur, mais l'ennemi lui-même, c'est-à-dire le comte de Toulouse, dont Blacasset, en fidèle sujet de Raymond-Bérenger, souhaite la défaite[1]. La pièce peut donc se placer à un tout autre moment qu'en 1233 et, plus vraisemblablement, en 1237 ou 1239[2].

A la suite de ces recherches, qui abondent en rapprochements curieux et témoignent une fois de plus de la surprenante connaissance de la littérature provençale que M. B. a si rapidement acquise, sont imprimés les textes qui y ont donné lieu. Plusieurs présentaient de réelles difficultés, dont M. B. s'est le plus souvent fort bien tiré, soit par lui-même, soit grâce aux suggestions de divers provençalistes. Il est pourtant certains passages qui me paraissent appeler encore quelques corrections.

I, 16 : *en combatria* : il faut certainement lire *em*, c'est-à-dire « je suis disposé à combattre » (*me* est explétif). — Le v. 31 est trop court : suppl. *lo* avant *mendigar*. — *Ibid.*, 32 : au lieu de *am*, *am'*(= *ama*). — II, 24 : lire, comme M. B. l'indique lui-même dans une note (manuscrite), *on peigz en trac, mos maltragz m'es conortz*. — *Ibid.*, 38 : au lieu de *mon cor dar*, qui ne fournit pas le sens exigé, lire *gazagnar*, à peu près assuré par le *gazanz* du v. suivant. — III, 6 : au lieu de *pautz*, lire *patz*. — *Ibid.*, 15 : au lieu de *bruis*, *brius*. — *Ibid.*, 48 : au lieu de *format*, *fermat*, appelé par l'épithète *ferm* ; le jeu de mot est évidemment cherché ; cf. une expression analogue II, 42-3.

M. B. publie en appendice un curieux sirventés en lombard, habilement restitué ; mais il n'y a vraiment aucune raison probante pour l'attribuer à Sordel.

A. Jeanroy.

1. Les vers 5-7 : « Je voudrais que le comte (de Provence) n'allât pas cherchant la paix », peuvent ne se rapporter à aucune négociation précise ; Raymond-Bérenger était connu pour être fort pacifique.

2. En mai 1237, Raymond VII faisait contre le comte de Provence des préparatifs si menaçants que Grégoire IX dut intervenir. En 1239, il envahit la Provence et engagea vigoureusement les hostilités. Voyez Berger, *Blanche de Castille*, pp. 333, 342, et *Histoire de Languedoc*, VI, 718-9.

P. Savj-Lopez. **La novella provenzale del pappagallo.** (*Arnaut de Carcasses*). Naples, Stabil. tipografico della R. Università, 1901; in-4° de 82 p. (Extrait des *Atti* de l'Académie d'Archéologie, Lettres et Beaux-Arts de Naples, tome XXI).

Presque tous les éléments d'une édition critique de la « Nouvelle du Perroquet », l'un des meilleurs spécimens de la littérature narrative du Midi, étaient depuis longtemps réunis — ou, plus exactement, dispersés — dans diverses revues. M. Savj-Lopez a eu l'heureuse idée, après les avoir complétés et collationné tous les manuscrits, de nous donner cette édition, qui est fort satisfaisante. Aucune des observations consignées ci-dessous ne porte, comme on le verra, sur un point essentiel.

Une question préjudicielle se posait tout d'abord à l'éditeur. La nouvelle existe, comme on le sait, sous deux formes : l'une plus ample, plus cohérente, supérieure à tous égards, représentée par le seul ms. R.; l'autre, sèche et plate, conservée, plus ou moins complètement, dans trois mss., du reste fort voisins l'un de l'autre. La rédaction originale est-elle la première, comme l'avait pensé Bartsch, ou la seconde, comme l'a soutenu M. Stengel? A vrai dire, l'opinion de Bartsch apparaissait déjà comme fort vraisemblable : M. S.-L. a eu le mérite d'en démontrer définitivement la justesse. Il a fait voir d'une façon évidente que l'auteur de la rédaction abrégée avait eu à sa disposition un texte mutilé de la fin (s'arrêtant au v. 124) et qu'il l'avait complété de son mieux (fort mal, en somme) en imaginant le dénouement d'après le début, et en y intercalant un morceau étranger, qui n'a rien à faire avec le sujet et se retrouve, du reste, isolément ailleurs. Aux excellentes raisons qui lui sont personnelles ou qu'il a empruntées à Bartsch, M. S.-L. aurait pu ajouter celle-ci, que la langue de la rédaction abrégée est moins pure et sa versification moins soignée : quoique le morceau soit très court (64 vers) on y trouve, non pas une, mais deux fautes contre la déclinaison (*leial* au cas sujet, v. 22) et deux fautes contre la rime (*amór : còr*, 55-6, notée par M. S.-L., et *oblidès : gés*. 61-2).

Cette démonstration occupe une bonne partie de l'Introduction. Le reste est consacré à l'étude des deux thèmes dont le

développement a formé toute la nouvelle, celui de l'oiseau (ici, un perroquet) messager d'amour et de l'oiseau incendiaire. M. S.-L. a fait, à propos de ces deux motifs, une foule de rapprochements dont quelques-uns ne s'imposaient peut-être pas (il parle plus en somme du rossignol que du perroquet) et qui auraient pu être présentés plus brièvement. Il en est un qui lui a échappé, et qui vaut, ce me semble, la peine d'être indiqué : dans la *Comœdia Milonis* de Matthieu de Vendôme, une femme infidèle, surprise par son mari, s'avise du stratagème dont l'invention est ici attribuée au perroquet : elle met le feu à la maison, et, tandis que son mari est occupé à l'éteindre, elle fait emporter le coffre où est caché son amant[1]. C'est avec toute vraisemblance que M. S.-L. suppose à cette histoire une origine indienne, bien qu'il n'ait réussi à la retrouver dans aucun des recueils orientaux ; l'hypothèse est appuyée, en quelque mesure, par le fait que Mathieu de Vendôme a utilisé dans une autre de ses comédies une histoire de cette provenance[2].

Voici maintenant les quelques observations sur le texte que j'ai annoncées plus haut :

Nouvelle. — Je lirais, comme Bartsch : *qu'a per vos bastit lo tornei ;* l'ordre des mots, du moins, est assuré par l'accord de R et H. — Les vers 19-24, qui manquent à R, et n'ajoutent rien au sens, paraissent bien une interpolation ; il en est de même des v. 133-6 qui sont dans le même cas, et, loin d'être utiles, interrompent la suite naturelle des propos du perroquet. — 49 : M. P.-L. s'obstine à rattacher *cal* à *caler* et avoue que *il senso rimane un po' oscuro ;* la phrase serait même inintelligible, tandis qu'elle est fort claire en voyant dans *cal* le pronom interrogatif, comme l'a fait Raynouard. — 118 : au lieu de *be m don*, R a, au moins d'après M. Stengel, *m'aon*, qui va tout aussi bien. — Il ne me paraît pas probable qu'il y ait une lacune entre 127-8 : *de layns* (128) est un complément anticipé, développé deux vers plus bas par *del vergier*, et le sujet de *ac* peut être sous-entendu sans dommage pour la clarté. — 144 : corr. *voldria* en *volria*. — *Done* serait une forme de subjonctif bien moderne ; conserver *do* et corr. *so* en *aiso*. — 190 : ouvrir les guillemets. — 193, 221, *anueg*, non *a nueg*. — 200 : *corran*, qui est un sub-

1. *Histoire littéraire de la France*, XXII, p. 60.
2. *Ibid.*, p. 57.

jonctif, ne peut aller ici; lire *cor[re]ran*. — 250 : corr. *es* en *l'es* (= *li es*). — 277 : *comjat* (*comiat*) ne peut être trisyllabique; lire *ses* [*nul*] *comjat*.

Continuation de J. — 22 : je corrigerais plutôt *quem siatz* [*e*] *fin e leial*. — 23 : *ames* ne peut être ni la 2e pers. du sing. ni celle du pluriel du subj. pr.; corr. *ames*[*ses*]. — 33 : au lieu de *senhor* lire *senher*. — 64 : *aisai* est un barbarisme; lire *ja sai*.

Domnejaire. 45 : M S.-L. après avoir imprimé un vers trop long, lui rend (à l'*Errata*) sa juste mesure en supprimant un mot (*mi*) nécessaire au sens; le texte de ce vers et du suivant se laissent facilement reconstituer à l'aide de D J : *e levatz mi pueis denan vos — on ai estat de genoillos*, c'est-à-dire : « Relevez-moi (de façon que je sois debout) devant vous, où j'ai été (jusqu'ici) à genoux. » Toute la pièce est, en effet, — ce que l'éditeur eût pu remarquer, — une sorte de prestation de serment, avec de nombreuses réminiscences des formules réellement usitées; le vassal, qui avait prononcé la formule à genoux, était, à la fin, relevé par le suzerain. Le poète veut pousser jusqu'au bout son imitation. — 48 : le pluriel *fermansas* ne s'explique pas; il faut rétablir le singulier et admettre l'hiatus (cf. p. 72)[1].

A. JEANROY.

Ph.-A. BECKER. **Marguerite, duchesse d'Alençon et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance manuscrite** (1521-1524). Paris, Société de l'Hist. du Protestantisme français, 1901; in-8° de 172 p.

L'ouvrage de M. Becker est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur essaye de nous faire connaître, en analysant leur correspondance, Guillaume Briçonnet et Margue-

1. D'assez nombreuses fautes d'impression ont été corrigées à l'*Errata*; mais il en reste encore. Les noms propres ont été particulièrement maltraités : p. 8, n. : Dounou; p. 10, n. 3 : Heucken*h*amp; p. 17, n. 1 : Boujeaud. — P. 28, n. 1, renvoi inexact; au lieu de 477, lire 377. Plusieurs des textes cités dans l'introduction sont bien incorrects, celui de Wace notamment (p. 29-30). Dans le fragment de la chanson *Arondeta, de ton chantar m'aïr* (p. 29), on pourrait lire, au v. 2, *m'en venc* [eu] *sai saber* [de] *vostre* estatge; au v. 6 : *e quant sabra* q'es *en estranh* renhatge. — P. 19, n. 2. Il vaudrait mieux ne pas utiliser, dans un ouvrage de caractère scientifique, les traductions de De la Villemarqué.

rite, duchesse d'Alençon. Dans la seconde, il tâche de nous exposer les idées religieuses de l'évêque de Meaux.

Ce plan pourrait être critiqué à juste titre. Toutefois on l'accepterait tel quel, s'il tenait ce qu'il promet. Il s'en faut bien.

En ce qui concerne la première partie, M. Becker a été, je crois, mal inspiré en écrivant ses remarques suivant l'ordre chronologique des lettres. Il en résulte que les réflexions relatives au caractère des deux personnages se présentent fort éparpillées. Si elles avaient formé un corps, si on nous les avait offertes d'une manière méthodique, le livre eût été plus instructif, plus intéressant,... mais combien plus difficile à faire! Vraiment, l'érudition ne saurait suffire à ranimer les choses mortes : le secours de l'art est essentiel. M. Becker n'a pas rendu à la figure de Briçonnet sa couleur, son relief; elle demeure noyée d'ombre. Quant à la sœur de François Ier, si elle ne se révélait à nous que par ses lettres pieuses, nous la connaîtrions peu et mal. M. Becker l'avoue lui-même (P. 164) : elle ne s'épanche pas, elle répond par des billets aux vastes épîtres de l'évêque.

J'ai le regret de le dire, la deuxième moitié de l'ouvrage me paraît à peine plus heureuse que la première. Infinies sont les citations; très pauvre, le commentaire. Par quelques lignes bien sèches, M. Becker annonce une théorie de Briçonnet, puis il lui cède vite la parole. Suivent alors quatre ou cinq pages compactes où l'on trouve tout ce que l'on veut, mais l'ensemble de ces développements, que les explications de M. Becker relient par un fil si ténu, ne semblent certes pas constituer une *doctrine*. Si je me trompe et que la doctrine existe, à la bonne heure! Mais je demande que l'on m'enseigne au moins les origines, la portée, le caractère de la doctrine en question. Est-elle nouvelle? orthodoxe? sur quoi fondée? tendant à quoi? Autant de problèmes au milieu desquels se débat l'auteur du livre, sans aboutir, en fin de compte, à une conclusion ferme. Or, il était capital de faire la lumière sur ces points, puisque les contemporains de Briçonnet étaient eux-mêmes perplexes. Cet homme qui se montrait à la fois catholique, mais ami des réformes, néoplatonicien, paulinien, mystique et, comme on dira plus tard, quiétiste, on ignorait au fond quel il était. Il avait une place à part, en dehors et à la limite de chaque secte. Les divers partis avaient le droit de le considérer tour à tour en adversaire, puis

en ami. Maintenant encore l'incertitude subsiste, et les lettres à Marguerite autorisent plus d'une interprétation. Tel est l'inconvénient du pathos.

Le mot est brutal, mais il ne caractérise que trop bien la manière de Briçonnet. Je rends volontiers justice à son zèle, à sa bonne foi. Il voulait réformer l'Eglise, fixer le moine dans son couvent et le curé dans sa cure, élever les âmes fidèles par une prédication intelligente, assidue, répandre l'esprit de l'Evangile. J'ajoute qu'il avait des goûts distingués : il protégea les savants, aima Lefèvre d'Etaples, n'aima pas les cordeliers. Le fait même de se consacrer avec passion à des problèmes métaphysiques, de chercher pour soi une lumière et de vouloir ensuite la communiquer aux autres révèle une noble nature, une ambition charitable. Mais cette pureté d'intention ne remplace pas le génie. M. Becker s'est beaucoup exagéré la valeur des lettres qu'il a dépouillées. Elles constituent un document curieux, voilà tout.

Leur ton seul est didactique. Imprécises au fond et sans vigueur, elles n'enseignent, ne démontrent rien. La faute en est aux deux principes que Briçonnet établit ou plutôt adopte (car ils ne sont pas de lui) comme justifiant sa *manière*. 1° Lorsqu'on médite les Ecritures, il convient de s'attacher moins au sens littéral qu'à « l'intelligence spirituelle ». Celle-ci est une perle fine que l'on cherche dans la maison, à la lueur d'une chandelle «qui ne couste que ung denier» (P. 154). Inutile d'ajouter que la chandelle représente le sens littéral. 2° Les pensées du chrétien doivent toujours tendre vers Dieu. A vrai dire, il n'élève jusqu'à la compréhension de sa grandeur qu'un petit nombre d'âmes prédestinées, mais celles-là mêmes à qui est déniée la grâce d'une telle assomption y suppléeront en quelque manière, si elles examinent les choses créées en les rapportant au créateur. De la sorte, nos réflexions sur le monde physique sont un acheminement, « une doulce et amoureuse eschielle d'assurrection » vers la majesté suprême. Le visible et l'invisible s'enchaînent, et nous avons sans cesse du blé à moudre « au molin de contemplacion ». Fort de ces deux axiomes, Briçonnet a voulu dégager *l'intelligence spirituelle* des livres saints. Mais, comme il n'y a rien de plus subjectif que le mysticisme, il a asservi le texte de la Bible à ses fantaisies personnelles, croyant faire œuvre d'exégète, alors qu'il attribuait la valeur d'un raisonnement à

de pures rêveries [1]. En somme, il ne cesse de prendre les symboles pour des arguments, et, sans se rendre compte du cercle vicieux, il explique ses idées par l'Ecriture, l'Ecriture par ses idées.

Et si le style, du moins, rachetait l'inanité du fond! Lente, longue et lourde se traîne la phrase de Briçonnet. Il emprunte au latin quantité de mots, et cela donne à sa correspondance un air de pédanterie. Par contre, on est choqué par des termes d'une trivialité bourgeoise ou d'une ingénuité puérile. Ajoutez les redondances, l'abus des parenthèses, l'amas des épithètes et des adverbes. Exprimer, au moyen d'une langue à ce point embarrassée et bégayante, ce que la théologie a de plus délié, ce n'était point chose facile. Briçonnet s'empêtre et s'enlace dans les doubles méandres de sa pensée et de sa phrase. Il lui arrive de confesser qu'il a perdu le fil du discours : « Je dictz, et ne scay que je dictz. » — Hélas!

A mon avis, il manque un chapitre au livre de M. Becker. Il ne suffisait pas de constater, sans nul détail et en concluant, que « les quatre années de correspondance avec l'évêque de Meaux ne furent pas sans influence sur l'esprit de Marguerite ». Il fallait le démontrer. Comment une femme n'eût-elle pas été émue par ce symbolisme doucereux, par cette prédication qui invite l'âme à s'anéantir dans l'amour, par ce bavardage moitié poétique, moitié dévot? Au XVII[e] siècle, le quiétisme eut pour apôtres une femme et celui que l'on pourrait nommer, ainsi que Racine et Rousseau, le plus féminin des grands hommes. Il était donc naturel que la duchesse d'Alençon suivît sans hésitation le

1. Voici un exemple entre mille : « La y trouverez [il s'agit de l'enfant Jésus dans l'étable] le foing sur lequel il repose, assistant l'asne et le bueuf. Par le foing, entenderez nos pechez qu'il avoit sur son dos pour les purger et porter;... par le bueuf, l'impuissance de nostre entendement à bien et fructueusement labourer... Par l'assistance de l'asne est nostre insipience entendue, et nous monstre quelz estions qu'il est venu illuminer. » (PP. 134-5.) Et qui me dit, à moi, que le foin représente nos péchés? Est-ce une révélation? un dogme? une tradition? Et si ce n'est pas cela, mais une opinion de Briçonnet, que m'importe tout le symbole! — Ce sont des perles de cette eau-là que l'évêque de Meaux trouvait avec sa chandelle d'un denier : il aurait dû l'économiser, la réserver pour celui qui sut, en se fondant sur le sens littéral des Ecritures, découvrir en partie la loi de la circulation du sang.

chemin que Briçonnet avait ouvert. En fait, elle ne se contenta point d'admettre, pour son compte particulier, les songes de son directeur : elle voulut les répandre; elle imita (et c'est fort dommage), dans la plupart de ses œuvres rimées, les procédés du prêtre mystique. Les titres mêmes sont éloquents. Que l'on se rappelle le *Miroir de l'âme pècheresse*, *le Coche*, *le Navire* et ces *Prisons de la reine de Navarre*, pour lesquelles M. Abel Lefranc professe une admiration que justifie sa qualité d'éditeur. Ces poèmes ne sont que du Briçonnet en vers, et ils offrent le caractère d'une allégorie qui croit être une théorie. Si l'on ne s'arrêtait pas au dessin général de ces ouvrages, si l'on avait la vertu de les étudier dans le détail, malgré la facilité lamentable qui les rend si copieux et si mornes, on noterait plus d'un endroit où apparaît manifestement l'imitation voulue, précise, de quelques-uns des passages que M. Becker a publiés[1]. Assurément, ces passages n'ajoutent pas grand'chose au patrimoine de l'esprit humain; un siècle et demi plus tard ils eussent fait sourire l'évêque de Meaux. — *l'autre*, le grand, — mais, tels qu'ils sont, il convenait qu'on les signalât, dans un livre qui se propose d'honorer la mémoire de Briçonnet, comme ayant paru dignes, à une poétesse royale, d'être imités et tournés en rimes.

H. GUY.

1. Voici l'un des nombreux rapprochements qu'il était possible de faire. Briçonnet écrit (P. 127) : « Parquoy ne debvons presumer, mais tellement nous aneantir que soions tousjours par admiracion continuelle absorbez et pulverisez en nostre rien, duquel la superceleste bonté est loing comme incomprehensible, et près comme infinie en grandeur d'amour, s'approchant par grace de nostre rien. » Marguerite de Navarre a délayé ainsi qu'il suit cette pensée délicate : « Loing se peult dire [Dieu] en voyant sa haultesse | Tant differente à nostre petitesse,... | Mais vraye amour usant de son office, | Ce Dieu tant loing qu'il ne se laissoit veoir, | A rendu près de nous; par son povoir | Ce Loing est Près, et le ciel à la terre | Amour fait joindre, mettant fin à la guerre | D'entre le Loing et Près, par tel accord | Que le très Loing, vaincu par une mort, | Est près de nous, mais je vous dy si près | Que je ne puys trouver termes exprès | Pour declairer comme est près ce très Loing... | Gentil Loing-Près! et que ce nom est beau! » (*Les Prisons*, édit. Abel Lefranc, p. 231-2.)

Gustave HERMANN. **Rimes de Pierre de Laval**, introduction, notes et glossaire. Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1901; in-8° de xxv-139 pages.

Voici un livre qui a été préparé avec conscience; l'éditeur a fait son possible pour constituer un texte correct. Les commentaires sont assez riches, et ils révèlent de patientes recherches. J'ajoute qu'ils sont écrits d'une manière animée. Signalons un mérite qui devient de plus en plus rare dans les travaux d'érudition.

Visiblement, M. Hermann s'est pris de tendresse pour l'auteur qu'il ressuscite, et il a fini par croire, à cause d'une fréquentation assidue, que ce procureur périgourdin pouvait prétendre au titre de poète. Tel est le prestige des papiers anciens! On s'imagine aisément que s'ils n'ont pas disparu, c'est qu'ils étaient dignes de subsister. Comment ne pas respecter un griffonnage de trois siècles?

Ce sentiment pieux a parfois son utilité. M. Hermann lui doit le ton de conviction qui se remarque en sa préface, et s'il a consacré quelques lignes agréablement émues aux vicissitudes du manuscrit qu'il a enfin produit à la lumière, il faut attribuer cet accent à l'illusion dont j'ai parlé.

Disons la vérité cependant. Que Pierre de Laval ait été un homme de bien, je le veux; qu'il ait aimé son pays, j'y consens; que, pur de tout fanatisme, il ne se soit jamais permis d'imposer sa religion aux autres, je l'accorde; qu'il ait gémi, avant La Fontaine et La Bruyère[1], sur la détresse des paysans, je le reconnais; qu'on me présente en sa personne un citoyen hors ligne, un père de famille incomparable, un procureur d'un désintéressement paradoxal, — à la bonne heure! Mais poète!... Au risque de faire de la peine à M. Hermann, je suis obligé de reconnaître que les *Rimes* de Pierre de Laval m'ont paru épouvantablement prosaïques. Je sais bien que, çà et là, on rencontre certains développements, quelques strophes isolées, où brille une image heureuse, où l'on note une idée vraiment digne d'être

1. Le rapprochement est de M. Hermann. Les vers de P. de Laval, dit-il (P. xv), « ressemblent quelquefois à une satire et nous rappellent la prose de La Bruyère *qui va venir*. » — Oui, dans cent ans.

mise en vers. Mais ces passages sont-ils personnels? Assurément non. Lorsque Pierre de Laval est réduit à ses seules forces et qu'il s'abandonne non pas à son inspiration (il est difficile d'en avoir moins), mais à sa propre nature, il devient aussitôt plat, vulgaire, parfois comique, et il exprime en vers de mirliton des idées plus que bourgeoises. Veut-il montrer à sa maîtresse les joies qu'il lui réserve pour le temps où elle deviendra sa femme? « Nous avons, écrit-il, des héritages hors la ville : nous irons les visiter. Ce sera notre *promenoir*. A table, vous serez servie par moi... Ne craignez pas de tomber malade :

Soigneux seray de vous couvrir,
De vostre sancté mieulx encore.

Vous dormirez dans une chambre bien close, et je ne vous exposerai pas au vent... Vous avez des procès en nombre; ils vous rompent la tête, et vous ne sauriez les mener à leur terme. Attendez que je sois votre mari, et

L'estat de ma vacation
En fera l'expedition. » (P. 77.)

Ainsi parle le galant procureur. Il n'est pas que galant, il n'est pas que procureur : avec complaisance, il dresse la liste de ses vertus. « Je suis, dit-il à sa maîtresse, dispos, joyeux. Vous ne me verrez ni écervelé, ni *foulastre* (oh, non!) J'ai, à la vérité, *un tas d'envieux ;* ils me dénigrent, mais n'allez pas les croire,

Car en moy n'y a rien qui cloche. » (P. 78.)

J'imagine que si ce *tas d'envieux* jugeait Pierre de Laval ridicule, c'était à cause de ses vers. Ceux que j'ai cités ne sont pas les plus lamentables. Il suffira, pour le constater, de lire les *Stances de la richesse et humains offices de la maistresse avecq la definition de l'amour.* (P. 24 et suiv.) La pièce traite du mérite des femmes. Que serions-nous sans elles?

La semence *qu'on peult avoir*
Ne sert de rien et ne peult naistre
Pour quelque profit recevoir,
Si l'on n'a du lieu pour la mectre...

La tournure n'est-elle pas exquise ?... Les autres *humains offices* des femmes sont célébrés avec le même bonheur. Je recommande

l'éloge de la mère. Elle nous *enivre* de son lait, et nous garde soigneusement près d'elle. Pensez un peu à ce qui arriverait si elle n'agissait pas ainsi ?

Si elle nous mectoit dehors,
Au vent, il s'en pourroit ensuyvre
Qu'un pourceau nous dévoreroit,

et nous serions comme les petits Chinois... J'arrête là ces exemples. On voit de reste que les *Rimes* personnelles de Pierre de Laval n'ont guère qu'un mérite, l'ingénuité.

Pourtant, ce même homme, qui n'avait ni goût ni style, ne manquait pas de lecture. Il s'ensuit que ses œuvres offrent un certain intérêt, si on recherche leurs sources. M. Hermann a pris soin de nous en indiquer quelques-unes, et il a judicieusement observé que plusieurs passages provenaient soit de Plutarque, soit d'Ovide. Mais pourquoi borner là cet examen? Pourquoi ne pas donner, avec méthode et précision, un catalogue de ces emprunts? Il y avait beaucoup à dire. Souhaite-t-on des exemples? *Les sonnets de l'avarice* ne sont autre chose que des sentences de Publius Syrus péniblement paraphrasées[1]. La pièce qui a pour titre : *Des misères et pauvretés de la vie rustique* (l'une des moins mauvaises du recueil) présente, çà et là, des souvenirs virgiliens. Le sonnet qui commence par le vers :

Nymphes, qui habitez dans l'humide canal... (P. 59.)

rappelle un passage des *Géorgiques* (IV, 334-353), qui dérive lui-même de l'*Iliade* (XVIII, 35 et suiv.), *L'Hymne de la Beauté* (P. 10 et suiv.) et le début de *l'Ode à Nature* (PP. 99-100) ont subi l'influence de Marulle.

1. Indiquons rapidement les comparaisons qui s'imposent. Voici le texte de Pierre de Laval : « L'insatiable ambitieux recule | A tout bien faire et d'avarice brûle : | Il n'est possible estaindre son désir. » (P. 45, *son.* 3.) — « Un avare n'a rien en toute sa richesse, | Car de ce qu'il possède il a à faire plus | Que de ce qu'il n'a poinct. » (*Ibid.*, *son.* 5.) — « Aucun, moins luy encore, il ne peut secourir. » (P. 46, *son.* 6.) — « Il n'est d'aucun profit, sinon quand il est mort. » (P. 47, *son.* 9.) Qu'on lise maintenant les vers ïambiques de Publius Syrus : « Avarum irritat, non satiat pecunia. » || « Avarus animus nullo satiatur lucro. » (Coll. Nisard, p. 768.) || « Tam deest avaro quod habet, quam quod non habet. » (P. 808.) || In nullum avarus bonus est, in se pessimus. » (P. 782.) || « Avarus, nisi cum moritur, nil recte facit. » (P. 768.)

Mais c'est Ronsard que Pierre de Laval paraît avoir fréquenté surtout. *Les sonnets et stances à la maistresse* sont évidemment un pastiche des *Amours* du puissant poète. C'est à lui que notre procureur doit des alexandrins comme ceux-ci :

Rare, douce, gentile, amoureuse beauté... (P. 60, *son.* 2.)

Vostre beau est escrit dedans mon cœur, madame... (*Ibid.*, *son.* 3.)

et s'il applique l'épithète de *guerrière* à sa maîtresse (P. 61, *son.* 4), c'est parce que le grand Vendômois, suivant en cela les Italiens qui suivaient eux-mêmes les Provençaux, nommait ainsi sa Cassandre[1]. — Le symbole de la rose qui nous avertit, en se fanant, de la fuite rapide des jours, je le note chez Pierre de Laval. (P. 64. *son* 12.) Il tire aussi de Ronsard ce que celui-ci doit à Platon : le mythe de l'Androgyne (PP. 66-7, *son.* 18), l'idée que la beauté des créatures est une image très affaiblie de la Beauté en soi, telle que nous l'avons contemplée avant de descendre ici-bas. (P. 10, *Hymne.* v. 6.) Ailleurs (P. 8), notre auteur fait un éloge de la France calqué manifestement sur une pièce composée en 1549 par le chef de la Pléiade[2], qui s'était contenté lui-même d'appliquer à notre pays ce que Virgile avait dit du sien[3]. Et lorsque Laval nous déclare (PP. 85-6 ; 89, v. 3 et suiv.) qu'il n'a d'autre joie en amour que les mensonges de ses rêves nocturnes, il prend à son compte une pensée que Ronsard exprima plus d'une fois[4].

Il ne serait pas difficile de signaler d'autres imitations[5], mais celles que j'ai indiquées suffisent, je crois, à établir que Laval était au fait de la littérature de son siècle. En conséquence, son œuvre a droit à une petite — oh, toute petite ! — place dans l'histoire de la Pléiade. Peu digne en lui-même de retenir notre attention, l'auteur des *Rimes* nous intéresse en tant que disciple de Ronsard.

1. Voyez Marty-Laveaux, *La langue de la Pléiade*, t. I, 197-8.
2. Blanch., V, 283 et suiv.
3. *G.*, II, 136 sqq.
4. Voyez notamment Blanch., I, 392, *son.* 8.
5. Je ne puis songer à tout dire. Cependant, un exemple encore : on comparera aux v. 20-22 de la p. 92 (Laval) une phrase de *l'Elégie à Janet.* (Blanch., I, 136, v. 9-12.)

Voici maintenant, sur le travail de M. Hermann, quelques observations de détail :

P. XXIII. — L'éditeur nous avertit qu'il a cru devoir mettre, dans le texte publié par lui, des trémas où il fallait. Il n'a pas, en réalité, placé d'une manière heureuse ce signe de ponctuation. Pourquoi le trouvons-nous sur *poésie* (PP. 6, 98), puisque Laval, comme Régnier, fait du groupe *oé* une diphthongue? Pourquoi ne le trouvons-nous pas sur *fuir* (PP. 35, 55, 63, 107, 132), qui est, au contraire, dissyllabique?

P. 20. *Epistre*. l. 6. — La phrase n'a pas de sens. Lire *en ces vers* ou *par ces vers*.

P. 23. — Le v. 24 est faux. Lire *petit de stature*.

P. 35. — Il faut, au v. 17, *je vous pri'*.

P. 43, v. 11. et p. 118. — Le mot *malheurte* n'existe pas. Lire *malheurté*. Cf. Baïf (Marty-L.), V, 357; Ronsard (Blanch.), VI, 327.

P. 55, v. 26. — *Plus tost*, et non *plustost*.

P. 57, v. 4. — Le vers est faux. Lire *Tellement qu'il ne commendra*.

P. 59. *son*. 1, v. 6, et p. 119. — Le mot *isuel* n'existe pas, et M. Hermann cherche en vain à l'expliquer. Il est clair que Pierre de Laval a mis *isnel*. Cet adjectif archaïque n'est pas rare chez les poètes de la Pléiade. Marty-Laveaux (I, 298) en donne des exemples en grand nombre. Dans quatre de ces exemples, l'épithète *isnel* s'applique au substantif *plante*, comme dans le passage qui nous occupe.

P. 64, v. 7. — *Mais il faut que m'aydiez*.

P. 67, *son*. 20. — *Phoebus*, et non *Phoébus*.

P. 76, v. 30. — *Ce qui*, et non *ce que*.

P. 78. — L'avant-dernier v. est faux. Lire *Je ne* [*me*] *veux point mieux nourrir*.

P. 79. *Stances à la Beauté*. — Cette pièce n'est pas composée de quatre strophes asymétriques, mais de trois sixains réguliers.

P. 80. — Le v. 21 est faux. Corriger *aye* en *ait*.

P. 81. — Une virgule à la fin du v. 10, un point à la fin du v. 11.

P. 87, v. 27. — *Anaxareté*, et non *Anaxarète*.

P. 91. — Les *Stances* devraient être disposées en trois strophes de huit vers.

P. 97. — L'avant-dernier v. est faux. Lire *Il faut donc*[*ques*] *tromper*.

P. 98. *Chanson*, v. 8 — *Faudrois*, non *faudroit*.

Glossaire, p. 116. — *Ains* ne saurait signifier *comme*. — *Aimarent* était, au xvie siècle, une forme correcte. (Darmesteter et Hatzfeld, p. 236, § 111.)

P. 120. — *Scintille* n'a pas le sens d'*étoile*. Ce mot signifie, de même que *scintilla* en latin, *étincelle*. (Ronsard, III, 92; du Bellay, I, 105.)

P. 130, v. 8, et p. 137. — Le mot *rancuneur* est inadmissible. M. Hermann n'a pas observé que le vers « Tout plain d'envye, d'yre et de rancuneur » était faux. Il faut corriger et lire « Tout plain d'envye et d'yre et de rancueur. »

P. 137. — Le mot *acontable* n'est aucunement mis pour *accostable*. Lire *accointable*. (Ronsard, III. 281; V, 184; Tyard, p. 173.)

Je terminerai ce compte rendu par une remarque sur les vers que voici :

Je ne veux pas d'autre meilleur garant
Que le propos de ce vieillard de mer
Qui rend au vif telle chose exprimer.
Ce vieillard dict : Je suis accroupy, vieux,
Et sur la fin de mes ans ennuyeux.
Tout ce long temps m'a faict au vray cognoistre
« Que pour le mieux l'homme doibt toujours estre
« Facil, clement, courtois, doux et humain..... » (P. 129.)

Comment ce *vieillard de mer* (l'expression revient à la p. 134) n'a-t-il pas étonné M. Hermann? Comment ne s'est-il pas demandé par quel miracle ce personnage digne des *Mille et une nuits* apparaissait, au xvie siècle, dans les vers d'un procureur? Il était facile de voir que ce passage était altéré. Le 3e vers n'offre aucun sens. L'alternance des rimes masculines et féminines, qui est observée d'un bout à l'autre du poème, n'est point respectée ici. Il fallait donc corriger. Or, le contexte indiquait fort clairement la correction à faire. Il suffisait de remarquer que les paroles du prétendu loup de mer sont tirées de la comédie des *Adelphes*, et que le personnage au rôle duquel elles appartiennent, c'est le vieillard *Demea*, en français, *Démée*. Cela dit, nous rétablirons comme suit le pauvre passage estropié.

Je ne veux pas d'autre meilleur garant
Que le propos de ce vieillard Démée
Qui rend au vif telle chose exprimée.

Si M. Hermann avait pensé à cette rectification, il n'aurait pas écrit (P. 137) : « Les deux vers guillemetés (*Que pour le mieux l'homme*, etc...) ne sauraient être une citation. » Ils traduisent bel et bien cette phrase de Térence :

. . . . Re ipsa repperi
Facilitate nil esse homini melius neque clementia.
(*Adelphes*, 853-4.)

H. GUY.

J. BRUN-DURAND. **Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme.** Grenoble, Librairie Dauphinoise Falque et Perrin, 1900-1901 ; 2 vol. in-4° de x-413 et 471 pages.

Le titre de cet ouvrage indique assez l'objet que l'auteur s'est proposé et le plan qu'il a suivi. L'œuvre était d'autant plus opportune que le répertoire biographique du Dauphiné, publié par Adolphe Rochas, est maintenant vieux d'une quarantaine d'années. D'ailleurs, il ne contient pas de notice intéressant le département de la Drôme qui ne soit susceptible de rectifications ou d'additions importantes.

De la courageuse initiative de M. B-D. sont nés deux gros volumes où sont disposées, d'après l'ordre alphabétique, de très nombreuses biographies concernant les personnes du département de la Drôme « qui se sont fait remarquer par leurs actions ou par leurs travaux ». A la suite de chaque biographie se trouvent, suivant les cas, une, deux ou trois notices. La première, intitulée *iconographie*, est un catalogue des portraits du personnage; la seconde, sous le titre de *bio-bibliographie*, fait connaître les ouvrages consacrés à sa biographie et les sources où on peut la puiser; la troisième contient sa *bibliographie* et la liste des ouvrages qu'il a publiés.

Il va de soi qu'un pareil recueil ne saurait être analysé. Il suffit de le parcourir pour se rendre compte de l'étendue des recherches que l'auteur s'est imposées, et de la multitude des renseignements de tout genre qu'il a recueillis. Il faut louer aussi

l'esprit de calme impartialité qui y règne. M. B. D., qui par tant de travaux estimés a déjà contribué à l'histoire de sa petite patrie, lui a rendu en publiant celui-là un nouveau et signalé service.

Devant un pareil monument, on ose à peine formuler quelques observations critiques. Je me permettrai pourtant de remarquer que M. B.-D. ne s'est pas renfermé assez rigoureusement dans les limites qu'il s'était tracées : un grand nombre de notices sont étrangères à son sujet, celle par exemple sur Dupuy-de-Bordes, né à Grenoble. « Ce personnage, dit M. B.-D., a joué un rôle trop utile à Valence pour que nous ne lui comsacrions pas une notice. » Mais, à ce compte, comment expliquer l'absence de notices sur les évêques de Valence, Mgr Chabrousse et Mgr Gueullette, ou sur François Du Puy, prieur de la Grande-Chartreuse et supérieur général de l'Ordre[1] ?

Certains lecteurs enfin, pourront penser que les indications bibliographiques sont un peu sommaires. Mais à ceux-là je répondrai que c'est une exigence déraisonnable et qu'au lieu de demander davantage à l'auteur, il faut lui savoir gré de l'immense effort qu'il s'est imposé. Je regrette seulement qu'il n'ait pu profiter, en toutes circonstances, d'un recueil régional aussi important que le *Gallia Christiana novissima*, dont, par exemple, le volume concernant Gap eût pu être cité à la suite de l'article sur Jacques Arraud, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis de Gap, au XIVe siècle.

Ces observations ne sont nullement pour diminuer l'estime en laquelle il convient de tenir cet ouvrage. En le publiant, M. B.-D. a donné un exemple qui devrait être imité dans tous les départements.

Paul FOURNIER.

1. Voyez d'ailleurs, parmi les tables, la table des personnages non originaires de la Drôme auxquels sont consacrées des notices.

Abbé V. Dubarat. — **La réforme en Béarn. — Procès-verbal de la ferme et de la vente des biens saisis dans les cantons de Morlaas, Lembeye, Montaner, Garlin et Thèze**, publié avec introduction et notes. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1901; in-8° de LXVII-256 pages (*Bibl. méridionale*, 2e sér., t. VI).

Ce travail est une précieuse contribution à l'histoire de nos guerres religieuses au XVIe siècle. C'est aussi un remarquable fragment des études que M. l'abbé D. poursuit avec tant de compétence et de conscience sur la Réforme en Béarn. Le document présente un intérêt à la fois historique et philologique, dont la valeur est mise en lumière. augmentée encore par une annotation très informée et très précise. Il devient par là un instrument de travail scientifique.

Son étendue tient à la portée des opérations de saisie qui s'appliquèrent à cinq cantons actuels du Béarn et affectèrent des propriétés ecclésiastiques : biens fonds, dîmes, bénéfices rentes et fiefs (1569-1570). Il ne représente, d'ailleurs, comme le dit l'auteur de la publication (p. XXXV) qu'une partie des mesures de même ordre prises dans la région par le Conseil souverain de Jeanne d'Albret.

M. D. en a fait précéder le texte d'une introduction qui expose d'abord les débuts de la Réforme en Béarn, puis les conflits résultant de l'opposition des cultes; la procédure employée pour la saisie, la vente, l'emploi des biens confisqués sous la reine de Navarre; enfin leur restitution sous Henri IV et Louis XIII (1571-1620).

L'intérêt des pièces publiées, comme celui de l'introduction et des commentaires, suffisait pour affranchir ces derniers de toute tendance confessionnelle. Celle-ci doit être fortement appuyée quand elle se produit; et, par exemple, sur une question encore très controversée, il est peut-être imprudent d'affirmer (p. XIV) que « le Béarn fut *amené* à la réforme » par les sanglants excès de Montgommery lors de la prise d'Orthez. C'est dire trop ou trop peu. Et l'adhésion, en somme tardive, de Jeanne d'Albret aux nouvelles idées avait-elle précédé ou suivi un mouvement de ses sujets?

La confiscation elle-même n'était-elle pas le droit pratiqué en ce temps (et en d'autres) par les pouvoirs souverains contre des

dissidents regardés comme rebelles? Nos archives sont riches en documents relatant des iniquités légales de même nature exercées par les partis en lutte. Et, coïncidence trop fréquente pour qu'elle mérite de retenir l'attention, l'année où le petit-fils de Jeanne d'Albret achève la restitution des biens enlevés aux Béarnais révoltés jadis contre l'autorité de son aïeule précède seulement de quelques mois la saisie opérée sur les protestants de Languedoc, rebelles, eux aussi, à ce moment.

C'est quand ils ne l'étaient plus depuis longtemps, quand ils eurent attesté de leur sang répandu sur tous les champs de bataille de l'Europe leur dévouement à la monarchie et à la patrie que les confiscations de Louis XIV jetèrent en dépouilles la propriété *privée* des réfractaires à l'unité de la foi. On ne la leur rendit jamais.

La procédure d'exécution? La gestion et l'emploi des fonds et des revenus? Mais ils sont les mêmes au XVIe siècle finissant, dans tout le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'en 1778; seulement exercés alors par le roi de France.

L'originalité du document publié est dans la date de ces moyens, employés par Jeanne d'Albret, qui défendait son domaine contre Charles XI et l'agent du roi, Terride. La reine de Navarre n'innovait pas, d'ailleurs; mais elle fut longuement et durement imitée.

Le procès-verbal des actes ordonnés par son conseil n'en reste pas moins un excellent exemple d'édition savante, à laquelle ajoutent un attrait de plus la figure habilement restituée de l'enquêteur-commissaire, Pierre de Los, et tant de détails inédits et et pittoresques.

Un regret cependant : l'original de l'instrument édité contient de « nombreuses notes marginales, très sommaires, indi-« quant le nom des fermes, le nom des fermiers, celui des villa-« ges, parfois un très court résumé de l'article » (p. XXXVI). N'y avait-il aucun intérêt à les reproduire, s'ils pouvaient, ce que nous ignorons, éclairer tant soit peu sur la valeur des fonds mise en regard de leur contenance, de leur nature, de leur revenu? Justement, la série des procès-verbaux est pauvre en cette matière. En fait de données économiques, il n'y a que des évaluations en poids ou mesures, et prix correspondants de denrées, telles que grains, vins, ou valeurs, telles que bestiaux; ce qui déjà est bien utile pour l'époque. P. GACHON.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Ariège.

Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts (Foix), *et de la Société des Etudes du Couserans* (Saint-Girons)[1], t. VII (suite), 1899-1900.

P. 217-243. G. Doublet. Histoire de la maison de Foix-Rabat, 5e partie. [Milieu du XVIIe siècle.] — P. 261. F. Mistral. Lettre en provençal. [A M. Pasquier, au sujet de la réédition des poésies languedociennes du P. Amilia, chanoine de Pamiers au XVIIe siècle, *Le Tableu de la Bido del Parfait Crestia.*] — P. 281-96. Dubédat. Le procès des Demoiselles ou résistance à l'application du code forestier dans les montagnes de l'Ariège, 1828-1830. [Réédition revue et augmentée d'un mémoire publié dans le *Recueil de l'Académie de Législation de Toulouse* en 1890. On avait donné aux insurgés le nom de *Demoiselles*, parce qu'ils se couvraient d'une longue chemise blanche qui, de loin, les faisait ressembler à des femmes. Curieux renseignements sur cette insurrection, qui fut surtout violente dans le Saint-Gironnais.] — P. 296-308. T. Nigoul. De Rabat à Aulus par Col-de-Port. [Description du pays, mention de coutumes et traditions locales.] — P. 328-30. Dujarric-Descombes.

1. Depuis la fin de 1899 s'est formé à Saint-Girons, sous le titre de *Société des Etudes du Couserans*, un groupe d'érudits et de chercheurs qui s'est uni à la *Société Ariégeoise* et qui a le même bulletin pour organe.

Commission donnée par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, comtesse de Foix, à Jacques de Saint-Astier pour la pacification du comté de Foix (23 mars 1567). — P. 337-8. J. Poux. Note sur un point de la querelle entre le comte de Foix et l'abbé de Saint-Antonin à propos du paréage de Pamiers (1294-1295). — P. 338-40. Id. La date de l'élection par le chapitre de Jean Ier, évêque de Pamiers (1er juillet 1424). — P. 392-5. Id. Un ancien maître-autel de l'église d'Ax. [Contrat avec un marbrier de Caune, en 1775.]

T. VIII, 1900-1901.

P. 5-36, 78-96, 148-66, 209-36. Mémoires du comte Pierre-Paul Faydit de Terssac, major au régiment d'Artois, chevalier de Saint-Louis, 1736-1820. [L'auteur était originaire du Couserans. Ces mémoires ont été publiés, avec un avant-propos et des notes, par MM. Pasquier et l'abbé Cau-Durban, d'après le ms. communiqué par son arrière-petit-fils, M. le vicomte J. de Terssac. Ils n'apportent pas de nouveaux renseignements à l'histoire générale, quoique l'auteur, en sa qualité d'officier, ait pris part à la guerre de sept ans et à celle d'Amérique. M. de Terssac ne cherche pas à se rendre compte des événements auxquels il assiste comme témoin ou acteur; il se borne à raconter de-ci, de-là des anecdotes piquantes; mais il devient vraiment intéressant quand il fait connaître les débuts de la Révolution dans le Couserans. Le style, généralement monotone et sec, se colore et s'anime dans le récit de la nuit de la peur en juillet 1789, pendant laquelle les habitants des villes et des campagnes couraient effrayés d'un endroit à l'autre, à la recherche de brigands imaginaires. Deux des derniers chapitres sont également curieux sur les mécomptes de l'auteur pendant l'émigration, sur ses moments de détresse, sur les intrigues qui se nouaient à l'armée des Princes.] — P. 37-51, 65-77. Gouazé. Etudes sur deux chartes de coutumes communales du pays de Foix : le Fossat 1274, Lézat 1299. [Compte rendu des publications de MM. Pasquier (1897), Le Palenc et Dognon (1899). M. G. en fait ressortir l'intérêt pour l'histoire locale et pour l'étude du régime des biens et des personnes, ainsi que des institutions communales dans le Sud-Ouest.] — P. 97-116, 129-47. G. Doublet. Histoire de la maison de Foix-Rabat, 6e partie. [Un drame de M. Gheusi, *Montsalvat*, qui a paru dans la *Nouvelle Revue*, se rapporte à la guerre des albigeois : l'un des héros est un certain Loup de Foix, que l'on regarde comme la tige des Foix-Rabat. M. D. donne à ce sujet diverses explications.] — P. 117-8. Abbé Castet. Et renard e carcoü. [« Le renard et l'escargot », conte en dialecte gascon du Couserans.] —

P. 167-79. Chanoine BARBIER. Notes sur l'Evêché et le Séminaire de Pamiers, 1658-1718. [Construction de l'Evêché sous Mgr de Caulet; établissement du Séminaire sous Mgr de Verthamon; titres de fondation, lettres patentes.] — P. 180-97. ROGER. Quelques églises fortifiées de l'Ariège [Fossat, Lapenne, Montjoie, Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, les Pujols, Sentein. Planches.] — P. 237-63. Abbé FERRAN. Le chapitre cathédral de Mirepoix; sa constitution, ses revenus et ses charges, ses divers statuts et réglements, d'après les registres des délibérations capitulaires. — P. 263-5. Abbé CAU-DURBAN. Accusation de sorcellerie à Camarade, dans le comté de Foix, en 1644. F. P.

Cantal.

Revue de la Haute-Auvergne, 1re année, 1899 (suite).

P. 257-312. M. BOUDET. Dans les montagnes d'Auvergne de 1260 à 1325. Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet et sa famille. [Suite de ce très intéressant travail; elle est relative à la huitième croisade, aux rapports d'Alphonse de Poitiers et de Beaumarchais, aux fondations de bastides faites par ce dernier, à ses acquisitions domaniales.] — P. 313-26. E. DEJOUX. Monographie du collège de Mauriac. (Suite.) — P. 327-35. A. DE ROCHEMONTEIX. Notes d'archéologie locale; statue gallo-romaine de Chastel-Marlhac (Cantal); une statue de saint Christophe (Eglise Saint-Genès de Brioude (1505), le Christ byzantin de Valoéjols. [La statue de Chastel-Marlhac (*castrum Meroliacense*) est importante : c'est celle d'un noble gallo-romain qui fait ainsi la transition entre les nobles gaulois et les nobles du Bas-Empire.] — P. 336-44. L. DE RIBIER. Un diplomate auvergnat sous Louis XIV. Pierre Chanut, 1601-1662. (A suivre.)

2e année, 1900.

P. 1-35. M. BOUDET. Dans les montagnes d'Auvergne, de 1260 à 1325. Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet et sa famille. (Suite et fin.) — P. 36-70. L. DE RIBIER. Un diplomate auvergnat sous Louis XIV. Pierre Chanut, 1601-1662. (Fin.) — P. 97-141. A. DE ROCHEMONTEIX. Etude sur les églises romanes de la Haute-Auvergne; introduction. [Cette étude archéologique, qui se rapporte aux éléments de ces églises, est du plus haut intérêt.] — P. 142-78. J. DELMAS. Un centenaire; le Conseil général du département du Cantal (1800-1900). [Etude sur le début et les premiers membres de ce Conseil général.] Ch. L.

Charente-Inférieure.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXIX, 1900.

P. 1-429. Répertoire des titres du comté de Taillebourg (1100-1758), p. p. G. Tortat. [Le ms., rédigé au xviiie siècle, appartient aux Archives de M. le duc de La Trémoille. Il commence par une liste chronologique des seigneurs de Taillebourg et continue par l'analyse sommaire des titres féodaux intéressant la seigneurie, à savoir deux seulement du xiie siècle, une quinzaine du xiiie, environ soixante-quinze du xive; ensuite les pièces abondent. C'est le « dossier de la vie intérieure » de cette personne féodale, l'une des plus importantes de Saintonge.]

P. D.

Gers.

Archives historiques de la Gascogne, 2e série, fascicule 4, 1899.

P. 217-363. C. Lacave-Laplagne-Barris. Cartulaires du chapitre de l'église métropolitaine d'Auch. Cartulaire blanc. (Fin de la publication de cette série.) [Cf. sur cette édition nos notes critiques (*Annales du Midi*, t. XII, p. 537-8) : texte bien établi, sommaire en tête de chaque pièce, notes géographiques; mais aucun renseignement sur l'utilité que présentent les deux cartulaires pour l'histoire, le droit, les coutumes, les mœurs, le régime des biens et des personnes. Ce dernier fascicule contient quatre-vingt deux chartes du xiiie siècle, dont dix-neuf en dialecte gascon. La table, dont nous regrettions l'absence, termine le volume. Rendons hommage à M. Lacave-Laplagne-Barris pour avoir mené à bonne fin une publication d'un si grand intérêt pour l'histoire de Gascogne.]

1900.

P. xi-428. Abbé Lestrade. Les Huguenots en Comminges. [Voir un compte rendu critique dans les *Annales du Midi*, t. XIII, p. 223-9.]

F. P.

Gironde.

I. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, t. III, 1900 (suite).

P. 193. P. Vidal. Les marais de Bordeaux, leur passé et leur avenir. [Très sommaire pour la partie historique; un travail sur le dessèchement des marais de Bordeaux, comme développement du livre de Dienne, reste à faire.] — P. 422. Ed. Feret. Ruines d'une construction des premiers siècles de notre ère au Carbon-Blanc. [Près Bordeaux : aucun objet assez caractéristique pour permettre de préciser la date ou la destination de ces ruines.] — P. 433. Céleste. Les Sociétés de Bordeaux; les anciennes Sociétés musicales : Musée (Société philomathique, 1783-1793). [Beaucoup de faits nouveaux; très utile à étudier pour connaître le mouvement littéraire et artistique d'une grande ville à la veille de la Révolution.] — P. 547. Céleste. Les Sociétés de Bordeaux : les Sociétés musicales pendant la Révolution. [Très important pour l'histoire de la vie mondaine et des fêtes musicales sous le Directoire.] — P. 569. Durègne. Deux documents inédits sur l'histoire de la fixation des dunes. [1776 et 1778, avec allusion à des expériences de 1736. La fixation des dunes par les semis a été du reste connue de tout temps; voyez les documents des Archives de Bayonne, les livres de MM. Cuzacq et Saint-Jours.]

T. IV, 1901.

P. 17. Courteault. Une Académie provinciale. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. [D'après le livre de M. Lauzun.] — P. 233. Brutails. Un point de droit de la propriété des cornières. [Dans les bastides, le sol des cornières partageait la condition juridique des maisons adjacentes : c'étaient des censives.] — P. 387. Barkhausen. De Blaye à Saint-Jacques de Compostelle en 1466. [Détails fort piquants extraits du pèlerinage de Rozmital.] — P. 519. Cagnieul. Un médailleur bordelais, Bertrand Andrieu. [D'après la publication de M. de Fayolle dans la *Gazette numismatique française*.] C. J.

II. *Revue libournaise*, t. II, 1899-1900.

P. 22. Meller. Les gentilshommes de la sénéchaussée de Libourne en 1789. [Notes bibliographiques; l'article est continué dans les numéros suivants.] — P. 29. Despuch. Le Libournais gallo-romain. [Notes très complètes; continuation de précédents articles, continuée dans les

numéros suivants.] — P. 28. L'émigration protestante à Libourne. [Après la Révocation.] — P. 49. La vigne de Mgr Saint-Clair. [En 1638.] — P. 129. Etude sur les droits féodaux de la Seigneurie de Vayres. [Par B. D., continuée dans le numéro suivant.] — P. 154. Parémiologie gasconne [intéressant].

T. III, 1900-1901[1].

Continuation d'articles précédents, et en plus, p. 10 et ailleurs. Corbineau. Livre de raison d'un juge de Lussac. [Détails curieux; sous Louis XIV.] — P. 65. Lettres d'un député aux Etats généraux de 1789. — P. 85. Les Bourgeois et les lettres de Bourgeoisie à Libourne. — P. 122. Commerce de vins du Pays de la Nouvelle Conquête. [Après 1453.] — P. 129 et ailleurs. Livre de Raison de la famille Protean. [Ms. de 1727.] — Ces deux volumes renferment, en outre, bon nombre d'articles de bibliographie libournaise, des monographies des divers monuments libournais, des généalogies d'hommes de la ville et du pays, des vues anciennes. C. J.

Loire.

I. *Bulletin de la Diana*, t. XI, 1899-1900.

P. 5-51. Abbé Relave. Notes historiques sur le prieuré, la Société des prêtres et la paroisse de Sury-le-Comtal. [Le prieur, nommé d'abord par le comte de Forez, le fut ensuite par l'abbé de l'Ile-Barbe, par le chapitre de Lyon et par le roi, successivement. En 1479 le prieur donne à la Société des prêtres des statuts, dont texte, qui est la partie la plus intéressante de ces notes.] — P. 52-62. Rochigneux. Acte d'association entre Jacques II d'Urfé, Daniel de la Touche et Fr. de Rasily en vue d'une entreprise commerciale en Amérique. [L'un forézien, de nom bien connu, l'autre breton, le troisième tourangeau. Acte de 1610.] — P. 62-5. J. Déchelette. Baptême d'une cloche à Ambierle au xviie siècle. — P. 91-111. Chanoine Sachet. Procès au xviiie siècle entre les recteurs de la Charité de Montbrison et le curé de la Madeleine au sujet de la juridiction spirituelle de cet hospice. [Menus détails.] — P. 112-17. E. Brassart. L'entrée de François Ier à Montbrison en 1536. [Prise de possession du comté de Forez par le roi.] — P. 117-40. Abbé Reure. L'entrée solennelle de François de Rohan, archevêque de Lyon et primat des Gaules, le 14 août 1506. — P. 140-52. P. Richard. Le prieuré

1. La *Revue libournaise* a cessé de paraître le 1er juin 1901.

de Sainte-Madeleine de la Chalme. [Dépendant du grand prieuré d'Ainay. Chapelle réédifiée vers 1602, fermée et détruite vers 1760.] — P. 196-203. V. Durand. L'église d'Allieu. [Découverte sur cet édifice tout gothique d'une inscription qui lui assigne la date certaine de 1551.] — P. 236-54. Chanoine Sachet. Quel était l'habit de chœur porté par les chanoines de Montbrison. [Curieux détails, avec figures tirées de mss. de la Bibliothèque de Lyon.] — P. 254-80. Ch. de Meaux. Note sur le cours des céréales en Forez de 1636 à 1698. [D'après le « Livre des évaluations de la grenette de Montbrison » et l' « Evaluation des grains de Saint-Rambert », mss. tirés des archives de famille de l'auteur. Il s'agit d'évaluations précises, de caractère officiel. Dans ce travail très méritoire, accompagné de bons graphiques et de tableaux, M. de M. s'est heurté aux difficultés inhérentes à pareille tâche : quelle était la capacité du boisseau, quelle la valeur de la livre? Il hésite entre les systèmes de N. de Wailly et de M. d'Avenel, adopte une cote mal taillée... Toutefois les résultats obtenus ne peuvent être entachés de grosses erreurs; ils sont curieux. De 1636 à 1655 les cours subirent de brusques et fréquentes oscillations; ensuite, avec la prospérité croissante, ils s'égalisèrent, pour remonter et varier derechef à partir de 1689.] — P. 281-94. A. de Saint-Pulgent. Plainte à l'intendant de Lyon par les habitants de Rive-de-Gier contre la compagnie exploitant les mines de charbon. [Mines de Gravenaud et du Mouillon. La requête est de 1785.] — P. 294-9. Id. Premier établissement des religieuses chargées du service de l'Hôpital de Montbrison, 1649. — P. 299-302. Id. Protestation de deux huissiers contre un jugement du Présidial de Montbrison les condamnant à l'amende. [Texte assez comique, de l'an 1645.] — P. 302-5. Abbé Reure. Lettre des consuls de Saint-Haon-le-Châtel aux échevins de Lyon, 21 août. [1475 (?). Portant que le bâtard de Bourgogne menace d'assiéger Charlus.] — P. 315-412. Excursion archéologique de la Société la Diana à Balbigny, Saint-Marcel de Felines, Le Crêt-Châtelard et Piney. [Renseignements variés, étendus, de portée scientifique; sur Saint-Marcel par exemple, son château, ses seigneurs, cette « excursion » dégénère en un véritable mémoire.] — P. 421-43. Abbé Reure. Episodes des guerres de la Ligue dans le Forez. [1° Prise du château d'Essalois par Honoré d'Urfé, 1590. 2° Complot pour livrer Montbrison aux royalistes, févr. 1591. 3° Escarmouche sous les murs de Saint-Rambert, 4 mars 1594. 4° Levée d'armes d'Honoré d'Urfé, automne de 1594. 5° Démission d'Anne d'Urfé. 1594-1595. 6° Un royaliste pillé par un royaliste, févr. 1595. Bon. Plusieurs documents publiés.] — P. 461-7. De Meaux. De la valeur des

biens ruraux en Forez, aux environs de Montbrison, en 1601 et 1611. [D'une année à l'autre les terres avaient obtenu une plus-value notable.] — P. 467-98. Abbé SACHET. La croix des chanoines comtes de Lyon et les croix des chanoinesses d'Alix, de l'Argentière, de Leignieu, de Neuville. [Très bien informé. Reproductions de croix, de sceaux, d'un panneau peint et documents du XVIIIe siècle.] — P. 503-7. Abbé RELAVE, Une exonération de conscrits et une réception d'enfant de chœur à Sury au XVIIe siècle. [L'une en 1694 (texte), l'autre en 1697.] — P. 507-14. *Id.* Prieurs et curés de Sury au XVIIIe siècle. [Mode de nomination.]

P. D.

II. *Recueil de mémoires et documents sur le Forez* publié par la *Société la Diana*, t. IX, 1888.

M. DE BOISSIEU. Généalogie de la maison de Saint-Chamond en Forez. — A. GUILLEMOT. Tarif des droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIVe siècle.

Tome X, 1893.

TESTENOIRE-LAFAYETTE. Histoire de l'abbaye de Valbenoîte (près Saint-Étienne).

Tome XI, 1895.

DÉCHELETTE. Visites pastorales de Mgr de Lort de Sérignan, évêque de Mâcon, dans la partie de son diocèse comprise aujourd'hui dans le département de la Loire (1745-6) : églises de Boyer, Chandon, Charlieu, Saint-Denis de Cabannes.

Tome XII, 1897.

DÉCHELETTE. Suite du même travail : églises de Jarnosse, Maizilly, Mars, Nandax, Perreux, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Pierre-la-Noaille, Villers, Vougy.

O. N.

Lot.

Bulletin de la Société des études du Lot, t. XXV, 1900.

P. 5-36, 105-157. GREIL. Etats des monastères des filles religieuses du diocèse de Cahors en 1668. (Suite et fin.) [Article mal coupé, cf. p. 36.] — P. 37-8. L'inondation de 1783 à Cahors. — P. 39-40. Contrat d'amitié entre les villes de Martel et de Beaulieu (8 janvier 1241). [Le fac-similé de ce contrat a été publié dans le *Musée des archives départementales*, album, pl. XXXVI. Le besoin de cette reproduction ne se

faisait point sentir, ou du moins eût-il été bon de corriger les fautes de la première transcription et de ne pas en ajouter de nouvelles : corr. page 39, ligne 4, *Balharcs* au lieu de Balhares; l. 5, *da Martel* au lieu de de Martel; page 40, l. 5, *da ishamen* au lieu de daishamen] — P. 158-89, 205-39. BALAGAYRIE. Notes historiques sur les ville et baronnie de Gramat. [Travail des plus médiocres.] — P. 240-59. ESQUIEU. Le couteau magique de Jean XXII. [Il appartenait à la famille de Foix-Béarn, le manche était en corne de serpent (?).] — P. 279-327. DEPEYRE. Visites du diocèse de Cahors par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, 1285-86 ; 1290-91. [D'après Baluze.] H. T

Pyrénées (Hautes-).

Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé, 25e année, 1899.

P. 175-85. Z. Z. A propos d'un cinquantenaire. [A propos du cinquantenaire de la mort sur les barricades de Mgr Affre, archevêque de Paris, en 1848, l'auteur rappelle, mais ne fait que rappeler, sans détail, qu'au cours d'une cure à Cauterets, en 1847, il passa à Tarbes et visita le séminaire de Saint-Pé.] — P. 266-302. Mémorial des années antérieures à 1874. [Lettres se rapportant à l'histoire du séminaire.] — P. 302-6. L'acte de vente de l'ancien monastère [de Saint-Pé] par l'État. [Il a été brûlé dans un incendie.] — P. 307-14. RIVES. La fontaine de Bataillé. [Documents d'un procès à propos de cette fontaine.] — P. 315-423. G. B. Document du terroir de las Tres Croutz. Sentence arbitrale du 26 novembre 1579. [Suite et fin de la procédure. V. pour le commencement *Ann.* 1900, p. 259.]

1900.

P. 1*-54*. [Trois] documents historiques [relatifs à la montagne des Pernes. Ce sont les pièces d'un procès qui eut lieu au xve siècle entre les communautés de Saint-Pé et de Batsurguère. La première est en latin. la seconde est une traduction en patois de l'époque de l'original latin, la troisième est en français.] — P. 55*-61*. Bulle du pape Honorius III, du 10 juin 1217, chargeant les abbés de Saint-Pé, de la Case-Dieu et de Pontaut d'arrêter les empiétements de l'archevêque d'Auch sur la ville de Bayonne. — P. 62*-3*. Bulle d'Honorius III, du 6 octobre 1218, chargeant les abbés de Pontaut et de Sauvelade de faire enquête sur l'insubordination de quelques moines et vassaux de l'abbaye de Saint-

Pé. — P. 64*-9*. Bulle d'Honorius III, du 17 novembre 1223, chargeant l'abbé de Saint-Pé de faire une enquête à propos d'une querelle survenue entre l'archevêque d'Auch et un chanoine de Dax. — P. 70*-6*. Bulle du pape Grégoire IX, du 15 juin 1233, chargeant les évêques de Toulouse, Comminges et Couserans de faire procéder à l'élection d'un abbé de Saint-Pé. — P. 77*-82*. Dates de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pé et de quelques autres actes. Note rectificative. [Il en résulte que la fondation de l'abbaye de Saint-Pé serait de 1022 « ou des mois environnants ».]

1901.

P. 1*-125*. Le livre de la réformation et nouvelle recognoissance faicte par les sieurs abbé et religieux [du monastère, et] habitans de la ville de Sempé, pardevant le sieur de Lafon, commissaire d'authorité du roy, [Henri, quatriesme du nom,] regnant l'an 1609. [C'est la géographie administrative de la ville de Sempé à cette époque, avec la nomenclature de tous les droits seigneuriaux qui la concernaient.]

M. D.

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XLII, 1901.

P. 128-9. La Loge de mer (hôtel de ville de Perpignan). [Note relative à la conservation de ce monument historique.] — P. 174-80. Le chanoine Alcover, vicaire général de Majorque, à Perpignan. [Réunion extraordinaire de la Société pour entendre « une communication de ce « chanoine relative au projet d'un dictionnaire catalan de tous les dia- « lectes des provinces espagnoles et françaises parlant encore cette lan- « gue ». Adhésion de la Société au projet.] — P. 181-288. Abbé Ph. Torreilles. L'œuvre de Vauban en Roussillon. [Intéressant travail composé en dehors des questions techniques, et d'après les documents si riches et si peu utilisés du génie militaire.] — P. 289-93. Récit du siège de Fort-les-Bains en 1674, par Sylvestre Dubruelh, gouverneur de la place. — P. 295-381. P. Vidal. Documents relatifs à l'histoire du département des Pyrénées-Orientales pendant le xix[e] siècle. [Il s'agit de la chute du Premier Empire et des débuts de la Restauration, 1812-1815. Série de documents tirés de sources officielles, méthodiquement disposés et d'une lecture fort intéressante ; on y constate dans quel désordre se trouvait ce département frontière et dans quel désarroi rentra en

France l'armée de Catalogne, commandée par le maréchal Suchet. Il est désirable que des publications analogues se multiplient; elles contribueront à faire connaître l'histoire locale, encore si mal étudiée, des événements qui ont précédé la chute du Premier Empire.] F. P.

Savoie (Haute-).

Revue Savoisienne (*Société florimontane d'Annecy*), 1899.

N° 1, 1er trim. P. 3-4. Séance du 8 févr. 1899. [Quelques étymologies géographiques.] — P. 7-23. Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1792, p. p. A. Folliet. [Avec une introduction, dans laquelle est faite rapidement l'histoire de cette réunion. Les documents publiés, où se manifeste l'enthousiasme naïf des hommes de cette époque, sont en quelque sorte le journal officiel de l'Assemblée nationale des Allobroges et de la commission de gouvernement qu'elle nomma pour exercer l'autorité en son nom jusqu'au jour où ces pouvoirs furent remis aux commissaires de la Convention. Suite, p. 60-108, 171-206 et 294-303.] — P. 23-7. J.-F. Gonthier. Annecy au xve siècle. [Écrit pour compléter un chapitre des *Souvenirs historiques d'Annecy* de M. le chanoine Mercier. Sauf la mention de deux incendies de la ville et de la peste de 1430, c'est plutôt l'histoire du Genevois au xve siècle que celle d'Annecy. Voir pourtant des indications sur l'histoire des églises d'Annecy. Suite, p. 108-17.] — P. 27-54. J.-J. Vernier. Mandrin et les mandrinistes. Notes et documents. [Biographie rapide et intéressante. Détails sur l'arrestation de Mandrin. La biographie et les documents montrent l'audace incroyable du brigand, et la façon tout aussi incroyable dont les soldats savaient protéger les propriétés. Suite, p. 121-55.]

N° 2, 2e trim. P. 56-7. Séance du 28 avr. 1899. [Quelques étymologies géographiques.] — P. 59-60. Séance du 7 juin 1899. [Etymologie de *glière* et *vorzière*.] — P. 117-8. Ch. Marteaux. Noms de lieux en *acus* (dernière série). — P. 119-21. Correspondance. [Lettre de M. le comte de Foras à propos de deux étymologies. Remarques sur la prononciation du patois savoisien.] — P. 155-7. François Miquet. Quelle était l'origine du maréchal Georges Mouton, comte de Lobau? [M. F. M. montre, par des actes de l'état civil, que, contrairement à une opinion qui a cours en Savoie, ce n'est pas de ce pays que la famille du maréchal serait originaire, mais de Lorraine.]

N° 3, 3e trim. P. 159-61. Séance du 5 juill. 1899. [Observations sur quelques mots français empruntés à la Savoie.] — P. 162-71. Max Bruchet. Les recettes ordinaires et l'administration du comté de Genevois à la fin du xive siècle. [Compte des recettes du Genevois précédé d'une intéressante notice sur l'administration du comté.] — P. 206-18. E. Pascalein. Le pouvoir temporel des évêques de Maurienne. [Histoire aussi documentée que possible de l'évêché de Maurienne, depuis l'origine jusqu'à la disparition du pouvoir temporel en 1768.]

N° 4, 4e trim. P. 224-5. Séance du 11 oct. 1899. [Deux étymologies géographiques.] — P. 227. Séance du 8 nov. 1899. [Etymologie du Pont de Pontvert.] — P. 304-14. J. Serand. L'habitation de Mme de Warens à Annecy. [M. J. S. montre, notamment à l'aide d'un ancien plan, quel immeuble de M. de Boëge habitait Mme de Warens.]

1900.

1er trim. P. 9-23. C. Marteaux. Les noms de propriétés après le ve siècle. M. C. M., appuyé sur une bibliographie très complète et sur l'étude très attentive de nombreux cartulaires, vérifie, particulièrement en Savoie, les théories de d'Arbois de Jubainville et Longnon sur la formation des noms de lieux, et étudie cette formation en suivant ces noms de lieux à travers les siècles jusqu'à leur forme actuelle. 1re suite, p. 103-16.] — P. 23-39. Comte Henri de La Forest-Divonne. Notes sur le château et le mandement de Rumilly-sous-Cornillon (Haute-Savoie). 1210-1899. [Histoire rapide de cette terre par un membre de la famille qui la possède encore.] — P. 39-46. M. B. L'œuvre historique du comte de Foras. [Bonne notice.] — P. 46-58. De Foras. Inventaire du mobilier de Robert de Montruagnard en 1439. [Inventaire latin intéressant au point de vue philologique.]

2e trim. P. 71-2. Séance du 4 avr. 1900. [Etymologies de noms de rivières.] — P. 79-87. Th. Buffet. Vocabulaire mourmé-français. [Ce qui est surtout curieux, c'est le grand nombre de maçons et de tailleurs de pierre que fournissait Samoens. Le vocabulaire lui-même ne mérite pas grande attention. Suite, p. 169-82.] — P. 118-25. J.-F. Gonthier. Etude sur le patois savoyard. [Surtout au point de vue de la prononciation. Accompagnée de deux textes.]

3e trim. Néant.

M. D.

Tarn-et-Garonne.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXVIII, 1900.

P. 17-35. Abbé C. Daux. La « Hierarchia catholica » et les évêques de Montauban au moyen âge. [La « Hierarchia » est l'ouvrage du. P. Eubel, fait d'après les Arch. du Vatican; il s'étend de 1198 à 1431. Corrections qu'il faut apporter aux données qu'il fournit durant cette période sur douze évêques de Montauban.] — P. 36-52. Abbé Galabert. Les vicomtes de Saint-Antonin et leurs possessions. [Il est vraiment singulier que, parlant de la charte de Saint-Antonin, M. l'abbé G. omette de citer la publication qu'en a faite Teulié, qu'il ignore le travail fort important de M. Cabié à ce sujet. Mieux vaudrait aussi avoir utilisé les archives mêmes de Saint-Antonin que l'*Inventaire*. Assez bonne énumération des possessions des vicomtes d'après les actes de 1155 et de 1253.] — P. 88-90. Id. Le service militaire à Saint-Antonin au xive siècle. [Rachats dudit service effectués par les consuls en 1303, 1314, 1325, 1337.] — P. 93. Abbé Taillefer. Ordonnance de l'évêque de Cahors (1746). [Sur la police de l'église et notamment sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures de Ginouillac.] — P. 95. Rumeau. Le grand livre bleu de Grandselve. [Cartulaire aujourd'hui égaré. Texte de deux donations, qui en avaient été extraites par un copiste.] — P. 101-4. Abbé Galabert. Le monastère de Saint Antonin et les comtes d'Armagnac (1432). [Document qui montre les comtes usant de leur influence auprès du pape pour obtenir que le prieuré de Najac fût uni à la mense des chanoines.] — P. 105-14. X. Barbier de Montault. Les crucifix similaires de Mirabel et de Rome. [Du xviie siècle. D'après une note annexe, de M. l'abbé Daux, celui de Mirabel proviendrait d'Espagne.] — P. 124-30. De Mézamat de l'Isle. Familles de Pechpeyrou et de Cours. [Rectifications à la monographie écrite par l'auteur sur Gandalou (*castrum Vandalorum*). Elles se rapportent au xviiie siècle.] — P. 131-7. M. de Latour. Le château du Chartron. [Ou plutôt les seigneurs du lieu.] — P. 138-42. De Mézamat de l'Isle. La statue de Notre-Dame-des-Gauchs (des Joies). — P. 146-57. Abbé J. Bez. Leçons de l'office de la fête de saint Antonin et de la translation de ses reliques. [Traduction d'un ms. à l'usage de l'église paroissiale de Saint-Antonin.] — P. 173-6. Le dîner de la mutation consulaire à Montauban, le 11 mai 1573. [Dépenses faites à cette occasion. Texte.] —

P. 180. Pouvoir de lieutenant général des armées du roi en faveur du sieur Claude Sylvestre, chevalier de Timbrunne. [Du 1er mars 1780. Texte.] — P. 182-5. Coutumes de Castelferrus (1392). [Concédées en neuf articles par Bertrand de Terride, vicomte de Gimoès. Copie en français.] — P. 185-8. Abbé Galabert. Les origines de la paroisse de Lamandine. [En 1521-1548. Portion du taillable de Saint-Antonin qui dépendait du Quercy et qui fut alors rattachée au diocèse de Cahors.] P. 189-204. Abbé C. Daux. Une voyante révolutionnaire à Montauban. [Cl.-S. Courcelles-Labrousse. Arrivée à Montauban en mars 1792, elle y défendit avec autant d'intelligence que d'exaltation l'œuvre de la Révolution, notamment la Constitution civile du clergé.] — P. 240-8. De Rivières. Une macédoine de cloches. [Inscriptions de cloches, dont plusieurs méridionales : Aramon, Lescure, Compreix.] — P. 278-80. Abbé Galabert. Notes sur l'ancienne église de Caussade. [Dont un bail de charpente de 1455. Cette église a d'ailleurs été entièrement détruite par les huguenots.] — P. 306-16. J. Lombard. Les coseigneurs de Parisot et la condition sociale de leurs vassaux en 1157. [Charte romane de partition, fort intéressante.] — P. 317-25. Abbé Galabert. Mobilier de l'abbaye de Grandselve en 1790. — P. 326-36. E. Forestié. Un petit livre de raison du xvie siècle. [Celui de Jean Pélissié, notaire royal de Moissac. Fragments allant de 1574 à 1578. On y trouve, outre les renseignements ordinairement fournis par les documents de ce genre, des détails sur les guerres de religion.] — P. 337-46. Abbé C. Daux. Les églises de Verfeil-sur-Seye. [Avant et après la Révolution. Il s'agit de Verfeil en Rouergue.] — P. 358-63. F. Pottier. L'épée de Montpezat et quelques armes trouvées en Tarn-et-Garonne. [De l'époque franque au xvie siècle. Planches.] — P. 374. Acte d'hommage de Bertrand, seigneur de Terride et de Bourret. [6 août 1386.] P. D.

II. *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*, 2e sér., t. XVI, 1900.

P. 69-112. E. Forestié. Olympe de Gouges. [Relève de nombreuses inexactitudes qu'a commises en parlant d'elle-même cette vaniteuse personne, et confirme d'autre part la vérité de quelques-unes de ses assertions, le tout à l'aide de documents inédits (à suivre).] — P. 129-47. Em. Forestié. Histoire de l'imprimerie à Castelsarrasin. [De 1534 à nos jours.] — P. 149-70. Ch. Garrisson. A travers ma ville. [A la fin, p. 164, procès-verbal d'une assemblée de l'Académie de Montauban, du 6 avr. 1763.]

P. D.

Vienne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1901.

2e livr. P. 379-445. Z. Toumieux. La seigneurie de la Villeneuve. [Suite et fin d'un bon article.] — P. 446-52. A. Thomas. Notice biographique sur l'abbé Paulin Bouteiller. [Historien de Vallières, † 1887.] — P. 453-70. C. Leymarie. Essai de classification des anciennes porcelaines de Limoges, Saint-Yrieix, Solignac. [Suite de cette étude, interrompue depuis sept ans.] — P. 471-521. Abbé Lecler. Etude sur les cloches du diocèse de Limoges. [Suite. Reproduit cent dix-huit inscriptions du xvie siècle et cent trente-trois du xviie. Labeur considérable.] — P. 522-41. A. Thomas. Documents sur le rôle politique de l'intendant Turquant en Limousin. [Documents importants pour la fin du xvie siècle. Ajoutent beaucoup aux renseignements précédemment fournis par M. Fray-Fournier sur le même intendant.] — P. 542-50. Barbier de Montault. Nomination d'un sacristain à Brigueil en 1769. [Reproduction et commentaire d'un curieux règlement d'église paroissiale.] — P. 551-3. Notes sur le bailliage de Larou, la ville franche de Masléon, et Thomas Chappmann, trésorier de l'église de Limoges et mandataire de deux évêques norwégiens en 1435. — P. 554. L. Guibert. Le chanoine Arbellot. [Biographie édifiante, suivie du catalogue des publications du défunt.] A. L.

II. *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. X, 1900.

P. 1-13. Dr Marquet. La vie communale à Rochechouart. [Suite. Assez abondant pour les derniers siècles de l'ancien régime.] — P. 35-42. Dr Marquet. La vie communale à Rochechouart. (Suite.) — P. 42-3. A. Précigou. L'ancien dolmen de Beaureil en la commune de Saint-Auvent. [N'existe plus que dans la toponymie locale.] — P. 71-3. Dr Marquet. Une inscription du xviie siècle, rue des Prières, à Rochechouart. [D'origine protestante.] — P. 91-100. A. Masfrand. Compte rendu des fouilles faites dans les ruines gallo-romaines de Chassenon. — P. 100-4. Dr Marquet. La vie communale à Rochechouart. [Suite. Epoque de la Révolution.] — P. 116-21. A. Masfrand. Compte rendu des fouilles faites dans les ruines gallo-romaines de Chassenon. (Suite.) — P. 123-7. Dr Marquet. La vie communale à Rochechouart. (Suite.)

A. L.

III. *Limoges illustré*, 1re année, 1899. Néant. —

2e année, 1900.

Fray-Fournier. Le théâtre à Limoges, avant, pendant et après la Révolution. [Suite dans les nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22. Voy. *Annales*, 1901, p. 284.]

3e année, 1901.

Nos 6 et 7. Fray-Fournier. Le meurtre de l'abbé Chabrol. [Expose sous son vrai jour historique cet épisode des premiers jours de la Révolution à Limoges.]

4e année, 1902.

No 1. Fray-Fournier. Les fêtes nationales et civiques dans la Haute-Vienne pendant la Révolution. [Suite dans les nos 2, 3 et suiv.]

A. L.

IV. *Le Bibliophile limousin*, 1901.

1re livr. P. 1-3. P. Ducourtieux. Les débuts des Barbou de Paris. [Reproduit un document de 1712 communiqué par M. H. Stein.] — P. 5-9. Id. Fabricants de papier, imprimeurs et libraires du département de la Creuse. [Suite et fin de cet utile relevé.] — P. 10-8. Clément-Simon. Curiosités de la bibliographie limousine. [Suite de ces savantes recherches qui ajoutent à l'histoire littéraire du Limousin tant de noms oubliés.] — P. 18-28. A. Leroux. Catalogue des publications périodiques qui se trouvent à Limoges. [Signale la présence, dans les diverses bibliothèques de Limoges, de quatre cent quatorze revues périodiques, anciennes ou modernes, relatives à tous les ordres de sciences.]

2e livr. P. 49-51. P. D. Baluze, protecteur des libraires étalagistes de Paris. [Reproduit pour la seconde fois un document de 1697, communiqué par M. Godard.] — P. 51-7. Clément-Simon. Curiosités de la bibliographie limousine. [Suite, jusqu'à la lettre D.] — P. 58-69. A. Leroux. Catalogue des publications périodiques... (Suite et fin.)

3e livr. P. 97-101. P. Ducourtieux. Imprimeurs et impressions limousines (*sic*) mentionnées dans diverses publications. [D'après les récents travaux de MM. Claudin et A. Christian.] — P. 101-6. Clément-Simon. Curiosités de la bibliographie limousine. [Suite jusqu'à la lettre G.] — P. 106-9. Anonyme. Les Limousins au Congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux-arts.

4e livr. P. 133-7. P. Ducourtieux. Imprimeurs et impressions limousines mentionnées dans diverses publications. [D'après le récent ouvrage de

M. Paul de Fleury sur les imprimeurs d'Angoulême.] — P. 137-46. Clément-Simon. Curiosités de la bibliographie limousine. [Suite, jusqu'à la lettre L.] — P. 149-50. Anonyme. La bibliothèque de M. Gorse, avocat à Tulle. [Trois mille volumes de droit, économie politique, agriculture, religion et histoire vendus six cents francs!] — P. 151-2. P. Leymarie. Le journal de la Haute-Vienne de 1793. [A propos d'un exemplaire de cette gazette vendu 100 francs à la bibliothèque communale de Limoges.] A. L.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

L'Ami des monuments et des arts, 1895.

P. 124. J. Sahuc. L'église abbatiale de Saint-Pons-de-Thomières. — P. 167. Martel. L'oppidum de Murcens (Lot). — P. 401-2. A. Mazet. Château de Crozant (Creuse). (A suivre.)

1896.

P. 6. E. Cartailhac. Les boiseries provisoirement sauvées à Toulouse. [Panneaux de bois sculptés vers 1791.] — P. 20-2. A. Mazet. Château de Crozant (Creuse). [Fin de cette description d'un château dont les plus anciennes parties peuvent remonter au xe siècle.] — P. 85-8. Historique des eaux minérales de Vals (Ardèche). — P. 210-3. E. Müntz. La maison de Pétrarque à Vaucluse. [Il faut la chercher sur la rive gauche de la Sorgue, au pied ou sur la cime du rocher, près du jardin qui est arrosé par cette rivière et que marque un tronc de laurier plusieurs fois séculaire.]

1897.

P. 63-8. E. Rupin. Démolition de l'église d'Ayen (Corrèze). [Acte de vandalisme des plus regrettables commis en 1894. Notice sur ladite église, dont la partie inférieure était de l'époque romane.] — P. 145-7. G. Musset. Découverte de ruines gallo-romaines de la Brunette-de-Chérac (Charente-Inférieure). [Dont un Mercure en bronze.] — P. 157-8. A. Nicolaï. Cimetière gallo-romain au Mas-d'Agenais. Fosses et puits funéraires. — P. 160-8. La démolition des murs d'Antibes. [Avec notice sur les antiquités menacées de destruction.] — P. 210-1.

G. Musset. Les nouvelles découvertes de Chagnon-Villepouge (Charente-Inférieure). [Pile romaine. Ce serait un fétiche de pierre, sorte de menhir transformé.] — P. 212-17. Id. Le fanal de Villepouge. [Même sujet; résultats détaillés, fort intéressants, des fouilles.] — P. 218-20. Ch. Braquehaye. Les peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux et les entrées royales de 1525 à 1665. [Sommaire de ce consciencieux travail.] — P. 295-301. Ch. Normand. Les dernières fouilles de la tour de Vésone (Périgueux). Les découvertes chez M. de Lestrade. [Avec plan de cette tour romaine, brûlée pendant les invasions barbares.]

1898, 1899. Néant. — 1900.

P. 83-91. Casati de Casatis. Villes et châteaux d'Auvergne au moyen âge. Le registre du hérault d'armes Revel, dit d'Auvergne. [Extraits et plans tirés de ce bel ouvrage. Suite p. 349-52.] P. D.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1889 (suite)[1].

P. 313-39. P. d'Amécourt. Monnaies royales de la première race des rois de France. (Suite, et p. 386-94.) [D'après Lenormant. Types de Limoges, Toulouse, Arles.] — P. 380-5. M. de Marchéville. Une pièce d'or inédite de Raymond IV, prince d'Orange. [Copie du franc à cheval de Jean le Bon et de Charles V, faite sans doute à l'époque où Charles V, devenu roi, fit frapper en Dauphiné des francs de ce genre.

1890.

P. 55-69. R. Vallentin. Les écus d'or avignonnais du pape Paul III (1535). [Très peu nombreux. Textes.] — P. 137-74. M. de Marchéville. Le rapport entre l'or et l'argent au temps de saint Louis. [Ce rapport n'était pas 12 1/2, mais 10, contrairement aux conclusions auxquelles pourrait prêter une ordonnance de janvier 1316. Cf. plus loin, p. 397-428, une réponse de M. L. Blancard, lequel soutient qu'après l'expédition de saint Louis en Egypte le rapport de l'or à l'argent fut de plus de 12.] — P. 301-9. R. Vallentin. Notes sur deux nouveaux ateliers monétaires. [A Aramon et à Sérignac, xvie siècle.] — P. 346-91. A. de Belfort. Description générale des monnaies mérovingiennes, suivant l'ordre alphabétique des ateliers. [Ateliers, entre

1. Cf. *Annales du Midi*, t. II, 1890, p. 262. Ce périodique a cessé de paraître à la fin de 1896. A raison de l'intérêt de certains articles, nous avons cru devoir en compléter le dépouillement.

autres, d'Abriac (Corrèze), d'Agen (Lot-et-Garonne), d'Aoust, d'Albon (Drôme), d'Albi (Tarn), etc.]

1891.

P. 5-13. R. Vallentin. Treizain de mariage de Claude de Panisse, conseiller au Parlement de Provence. [1549. Discussion relative à la noblesse de ce personnage et de sa famille.] — P. 133-51. M. de Marchéville. Réponse à la lettre de M. Blancard sur le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis. [Maintient ses conclusions. Cette discussion se prolonge, sur un ton aigre-doux, aux pp. 209-19. Elle a été résumée aux pp. 317-37 par M. de Vienne, qui penche, avec M. Blancard, pour la valeur 12 à 1 comme proportion de l'or à l'argent au temps de saint Louis, mais qui ne croit pas à l'instabilité de ce rapport au moyen âge. Saint Louis a réformé les règles relatives à l'argent; quant à la monnaie d'or, il aura suivi quelque tradition de l'époque carolingienne.] — P. 191-208. R. Vallentin. Les statuts des prévôts généraux des ouvriers et des monnayers d'Avignon et du comtat Venaissin. [Statuts de la fin du xiv[e] siècle. Texte et commentaire.] — P. 257-75. Id. Pierre de Concils et la maîtrise de l'atelier de Villeneuve (1531-1533). [P. de Concils, dit Agaffin, prévôt général des ouvriers et monnayers d'Avignon, fut aussi gouverneur du fort Saint-André et chaud partisan des catholiques durant les guerres de religion. Auparavant, il avait été maître de la Monnaie royale de Villeneuve. Monnaies par lui fabriquées, procès encouru (en 1533). Textes nombreux.] — P. 301-15. Id. Les dîners de compagnon à la Monnaie d'Avignon. [Le « recouchon » promu « compagnon » dut d'abord offrir à boire, puis, vers 1531, à dîner aux compagnons; ensuite, vers 1583, des chapeaux, la mode étant venue d'en porter au lieu de bonnets.]

1892. Néant. — 1893.

P. 5-21. R. Vallentin. De la réception des filles des compagnons à la Monnaie d'Avignon. [Eut lieu dès le xiv[e] siècle. Les filles étaient reçues dans des conditions particulières. Elles furent d'abord recuiteresses, tailleresses, puis aussi, à partir du xvii[e] siècle, ajusteresses.] — P. 145-73. Id. L'atelier temporaire de Sisteron (1591-1593). [Institué par Lavalette durant la Ligue; clos par arrêt du Parlement de Grenoble, du 11 mars 1593, qui concerne tous les établissements analogues du Sud-Est. Dont texte. Les monnaies y étaient fort altérées.] — P. 333-40. Id. Des produits de la charge des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon. [Leurs gages provenaient uniquement de la frappe des monnaies.] — P. 420-45. Id. Les monnaies de Louis I[er] d'Anjou frappées à Avi-

gnon (1382). [Par faveur spéciale de l'antipape Clément VII, qui s'était réservé un droit de seigneuriage de 6 sous sur la frappe des florins de 24 sous.]

1894.

P. 161-85. P. Bordeaux. Les ateliers monétaires de Bordeaux et de Saint-Lizier pendant la Ligue. [Voir sur ce travail *Annales*, t. X, p. 235.] — P. 329-60. R. Vallentin. Les différents de la Monnaie de Grenoble de 1489 à 1553. [Cette Monnaie, créée en 1489, eut d'abord pour différent G, initiale de Grenoble, et une rose, empruntée au blason de la même ville. Depuis 1503, les maîtres y ajoutent leur propre initiale. De 1540 à 1553, la marque spéciale est un Z cursif, ensuite un grand Z.] — P. 498-511. Id. L'atelier temporaire de Briançon (1406-1417). [Le maître de l'atelier d'Embrun devait battre à Briançon un mois et huit jours par an, à l'ouverture de la foire, par ordonnance royale que l'on eut grand peine à faire exécuter.]

1895.

P. 101-36. P. Bordeaux. Le sceau de la corporation des monnayeurs de Figeac et l'atelier monétaire de cette ville aux xive et xve siècles. [Fin, p. 193-212. Précise les conditions d'existence des corporations des monnayeurs et dresse un historique succinct du fonctionnement de l'atelier de Figeac au moyen âge.] — P. 164-86. R. Vallentin. La Monnaie d'Embrun (1406-1417). [Installée par le roi pour ruiner celle de l'archevêque. Détails nombreux sur la fabrication des monnaies, leur valeur. Textes, notamment celui des comptes de maître Pierre de Bren. Fin, p. 283-96.] — P. 321-58. Id. De la détermination des monnaies du dauphin Louis Ier (1410-1415). [Texte inédit sur les monnaies blanches et noires que ledit dauphin peut faire tailler : forme, marques, etc. De juin 1410 à fin avril 1412, les monnaies delphinales sont au nom de Louis Ier; d'avril à fin décembre 1412 au nom de Charles VI ; de cette date à décembre 1415, sauf les écus à la couronne et les dizains, les monnaies, dans les conditions plus haut déterminées, sont au nom de Louis Ier.] — P. 401-25. P. Bordeaux. Les ateliers monétaires de Clermont-Ferrand et de Riom pendant la Ligue. Le sceau de l'Hôtel des monnaies de Riom. [Les deux villes rivales s'étaient rangées l'une au parti royaliste, l'autre avec la Ligue. De là deux Monnaies. A partir de décembre 1594 celle de Riom seule subsista.]

1896.

P. 5.-12. R. VALLENTIN. Deux nouveaux ateliers delphinaux : Bourgoin et Quirieux. [Ils sont postérieurs à 1305.] — P. 81-112. C.-A. SERRURE. Les monnaies des Voconces. (Suite p. 175-84, 233-54; fin p. 366-96.) [Ce monnayage est renfermé entre Alpes, Rhône, Méditerranée. Les inscriptions des pièces sont toutes des noms d'hommes. Les pièces ont été émises successivement, longtemps, depuis l'arrivée des Romains; elles proviennent d'une seule cité, celle des Voconces, à l'exclusion des Salyens.] — P. 137-49. R. VALLENTIN. De l'envoi à la Cour des monnaies des boîtes de l'atelier de Villeneuve[-lez-Avignon], 1622. [Boîtes où l'on mettait les monnaies afin de les envoyer aux Cours, qui pouvaient ainsi se rendre compte du travail des monnayeurs. Textes de 1622, très curieux, sur cet envoi. Espèces frappées à Villeneuve.] — P. 150-2. E. CARON. Monnaies mérovingiennes. [Trouvées aux environs d'Aurillac; or.] — P. 255-78. R. VALLENTIN. Du prétendu atelier féodal de Manosque. [Manosque vient du latin *Manuasca*, non de *Manuesca* ou *sce Manue*, que l'on trouve sur certaines monnaies. D'ailleurs, il est difficile de regarder *sce Manue* comme une corruption de *sce Marie* et de classer par suite ces pièces au Puy.] — P. 287-90. DE CASTELLANE. Le Puy, atelier de Charles VII régent, puis roi, de 1420 à 1423. [Le différent est une étoile à six rais, placée à la fin des légendes, sur les monnaies de cet atelier.] P. D.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1899.

P. 617-39. WALLON. Notice sur la vie et les travaux du comte J.-M.-J.-L. de Mas-Latrie, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien professeur à l'Ecole des Chartes. [M. de Mas-Latrie était né à Castelnaudary, le 9 avril 1815; il est mort en 1897.]

1900.

P. 253-304. DELACHENAL. Premières négociations de Charles le Mauvais, roi de Navarre, avec les Anglais (1354-1355). Pièces justificatives. [Article intéressant pour l'histoire de la région du Sud-Ouest; il s'agit d'un projet de partage du royaume, qui attribuait le Languedoc à Charles le Mauvais.] — P. 339-412. Dom Marius FÉROTIN. Une lettre inédite de saint Hugues, abbé de Cluny, à Bernard d'Agen, archevêque de Tolède (1087). [Lettre où il est question de la conversion des Maures et d'affaires intéressant le diocèse de Tolède.] — P. 447-9. VIARD. Le titre de roi de France et de Navarre au XIVe siècle.] F. P.

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, 1898.

P. 157-70. G. Maron. Poésies inédites de Clément Marot. — P. 269-79, 447-57. M. Tourneux. Ph. Tamizey de Larroque. [Etude sur la vie et l'œuvre de cet érudit.]

1899. Néant. — 1900.

P. 232-5. De Fézensac. Salluste du Bartas et ses éditeurs parisiens. [Contrat passé, en 1585, avec un éditeur et trouvé dans des minutes notariales du Gers.] F. P.

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1899.

P. 25-8. Dujarric-Descombes. Le Guillaneu en Périgord. [Chanson en patois de l'arrondissement de Périgueux; paroles, traduction, musique.] — P. 53-7. E. Poupé. Les représentations scéniques à Cuers à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie. [Cuers (Var, arr. de Toulon). D'après les registres de délibérations communales. Textes.] — P. 191-212. A. Blanc. Le rappel du duc d'Anjou et l'ordonnance du 25 avril 1380. [Voir plus haut, *Annales du Midi*, t. XIV, p. 84.] — P. 220-8. Balseinte. Les levées de troupes dans le district de Grenade (Haute-Garonne) de 1793 à 1795. [Les 76 communes ont fourni 1840 hommes dans ce laps de temps.] — P. 234-45. Baguenault de Puchesse. La révolte et la mort du maréchal de Bellegarde (juin-déc. 1579), d'après de nouveaux documents. [Bellegarde, comblé de faveurs par Henri III, mit la main sur le marquisat de Saluces, alors possession française, dont Biragne lui avait ravi le gouvernement. Il avait été aidé par les protestants du Dauphiné. Sa mort, moins soudaine qu'on ne l'a dit, mit fin à cette équipée. Intéressant.] — P. 245-58. Gros. Le conventionnel J.-P. Picqué, d'après ses mémoires inédits. [Nous avons publié sur le même sujet un article important de M. L.-G. Pélissier, *Annales*, t. XI, p. 288.] — P. 258-68. Creissels. Des mesures prises à Toulouse pour assurer la conservation des vieilles minutes notariales et en faciliter la communication en vue de travaux historiques. [Historique de la question, qui est aujourd'hui résolue au mieux des intérêts de la science.] — P. 269-74. Villepelet. Lettres d'indulgences en faveur de l'église San-Salvador d'Oviedo (1485). [Provenant de la ville de Brantôme (Dordogne). Pièce imprimée sur vélin, dont texte.] — P. 274-98. Labande et Requin. Testament du cardinal Pierre de Foix (3 août 1464). [Document très considérable, qui est

presque une « récapitulation de la vie politique et religieuse » d'un personnage dont le rôle a été grand dans le Midi. Excellente annotation.] — P. 298-305. Labande. Inventaire des livres de l'Université d'Avignon (11 juill. 1544). [A cette date, il ne restait plus que 28 mss. en parchemin, tous ouvrages de droit. Cela fut vendu ensuite. Texte.] — P. 305-11. F. Pasquier. Résistance à la domination anglaise dans le Quercy à la fin de la guerre de Cent ans. [D'après des lettres de Louis XI, de 1465, données en faveur de la famille de Gaulejac. Les seigneurs de ce nom, possesseurs des châteaux de Lunegarde et Puichcalvet, près Gramat, avaient été ruinés par les Anglais auxquels ils faisaient opposition. Texte.] — P. 326-53. J. Poux. Notes et documents sur les mines de charbon de Boussagues, en Bas-Languedoc, aux XIIIe et XIVe siècles. [Cf. *Annales*, t. XIII, p. 587.] — P. 353-68. A. Vidal. Additions et corrections à l'Histoire de Languedoc (1359-60). [Ces « additions » font également partie des *Comptes consulaires d'Albi* que le même auteur a publiés et dont nous avons rendu compte, *Annales*, t. XIII, p. 588.] — P. 373-82. G. Trouillard. Affranchissement d'une famille serve par Mathieu de Castelbon, comte de Foix (1392). [A Ax. Détails sur les obligations des serfs dans ce consulat. La famille en question avait été déjà affranchie par Gaston III; elle habitait la « ville vieille », qui ne paraît pas avoir participé aux privilèges de la « ville neuve ».] — P. 401-5. Brun-Durand. Lettre du général Championnet à J.-J.-A. Jacomin, membre du conseil des Cinq-Cents; 13 mars 1799. [Protestant contre les accusations dont il était l'objet, après avoir conquis le royaume de Naples.] — P. 407-16. De Beylié. Lettre de Barnave, du 30 juin 1790, à la Société des amis de la Constitution de Grenoble. [Renseignements sur le club des Jacobins et la société de 1789, et sur la situation des partis. Vues personnelles de Barnave sur le rôle de l'opposition et des clubs.] — P. 418-23. Abbé Degert. Le droit de clergie à Dax. Ordonnance du duc de Lancastre (1389). [Rendue avec approbation de l'évêque Jean Gutteritz. Dialecte gascon.] — P. 426-30. Tholin. Requête des trois Etats du pays d'Agenais au roi Edouard III, pour obtenir que la ville d'Agen soit le siège de la cour supérieure qu'il doit établir en Aquitaine (2 mars 1363). [C'est le plus ancien exemple connu en Agenais d'une assemblée de ce genre.] — P. 435-45. Bondurand. Détresse de l'abbaye de Saint-Gilles pendant le schisme d'Occident (1417). [Cf. *Annales*, t. XIII, p. 447.] — P. 455-66. Brun-Durand. Inventaire des biens d'un barbier de Crest en 1427. [Plusieurs termes s'y lisent, qui ne figurent pas dans les glossaires de la langue du Midi au moyen âge. Le rapport de M. P. Meyer sur cette communi-

cation en contient le catalogue et essaie de les expliquer : plusieurs ont résisté à tous ses efforts. A la suite, il publie un Inventaire analogue, tiré du même ms., celui des biens de Jean de Tournay, 1429.]

P. D.

Année 1900.

P. 25-7. E. Poupé. La fête de la souveraineté du peuple, en l'an VI, dans le département du Var. — P. 33-6. Meschinet de Richemond. Don fait par Louis XIII pendant le siège de La Rochelle (30 octobre 1627). — P. 37-46. F. Cortez. Un procès de sorcellerie en Provence, au commencement du xvie siècle, d'après un document inédit. — P. 67-70. Sabarthès. Une date et un nom à rectifier dans la liste chronologique des abbés de Saint-Paul de Narbonne. [Il s'agit de Géraud ou Guiraud I, 1256-77, et de Géraud II, 1369, mentionnés dans l'*Histoire de Languedoc* et le *Gallia christiana* (éd. de 1739, t. VI), qui ne sont qu'un seul et même personnage.] — P. 95-7. E. Poupé. Représentations scéniques à Correns, aux xvie et xviie siècles. [Correns (Var. arr. de Brignoles, c. de Boffignac). D'après les registres de délibérations communales. Textes.] — P. 100-3. Chauvet. Anciennes forges de Ruffec (Charente). [Lettres patentes de Louis XV, 29 juin 1731. Texte.] — P. 252-8. J. Poux. Lettres inédites de Philippe le Bel pour le pays de Sabart, dans le Haut Comté de Foix, 1313-4. [Trois lettres qui ont échappé aux recherches de M. Baudouin et ne figurent pas dans son recueil de *Lettres inédites de Philippe le Bel*.] — P. 278-318. M. Bruchet. Les instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en 1721. — P. 347-89. C. Durand-Lapie. Les lettres de François de Maynard, président au présidial d'Aurillac, membre de l'Académie française. [Parmi ses correspondants : le Toulousain de Flotte, échevin de Paris; de Fraust, président aux enquêtes du parlement de Toulouse; de Marmiesse, avocat général au parlement de Toulouse, etc. Ces lettres ont été publiées à Paris chez Toussainct Quinet en 1652.] — P. 471-6. Raimbault. Un maréchal de France savonnier à Marseille. [Il s'agit du maréchal duc de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, qui obtint, en 1754, pour un nommé Aubert, son homme de paille, le droit d'intituler son savon « Savon royal raffiné », de le faire marquer d'une fleur de lys avec le nom de l'Empereur et le titre pour son établissement de manufacture royale.] — P. 478-90. A. Leroux. De la substitution du français au latin et au provençal à Limoges.

A. V.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1899. (Suite.)

P. 483-92. De Lahondès. Une statue de saint Louis à l'église Saint-Vincent de Carcassonne. — P. 491-541. (Planches XXII à XXIX). G. Chauvet. Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente.

1900.

P. xliv-v. Héron de Villefosse. Communication sur un sarcophage chrétien trouvé à Narbonne. — P. xlviii-ix. P. Thiers. Lettre sur le même sarcophage. — P. 10-3. E. Camoreyt. Note explicative d'un plan des fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancienne *Lactora*. — P. 34-62. J.-A. Brutails. L'église de Saint-Sever (Landes). [Figures dans le texte.] — P. 63-4. A. Leroux. Lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, accordant pour une durée de dix années la moitié des revenus des églises vacantes, applicables à la construction de la cathédrale Saint-Etienne (1er juin 1344). — P. 203-76. (Planches VI à IX.) A. de Rochemonteix. Les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat (Cantal). [Etude très intéressante sur l'école auvergnate. Figures dans le texte.] — P. 467-90. (Planche XXIII.) J. Poux. Les fortifications septentrionales de la ville de Foix et le quartier de l'Arget de 1446 à 1790. — P. 491-8. L. H. Labande. Description d'un pied de croix du xive siècle de l'ancien monastère de Saint-Véran, près Avignon. — P. 506-12. J. B. Giraud. Pierre Bergier, armurier et horloger du roi à Grenoble (1639-1641). A. V.

Bulletin monumental, 1898.

P. 299-510. J. de Lahondès. Croix du pays de Cabardès (Aude). Planches. [Monuments en pierre et sculptés, époque du moyen âge.] — P. 572-3. De Marsy. Notre-Dame-d'Embrun et San-Zeno de Vérone. [Comparaison entre les deux édifices.]

1899.

P. 1-62. J. de Saint-Venant. Anciens vases à bec. Etude de céramique antique avec carte et planches. [Nombreux renseignements sur la céramique antique dans le Sud-Ouest; indication de découvertes.] — P. 93-106. Frère Joseph Sallustien. Quelques églises romanes du Gard. [Planches.]. — P. 139-57, 207-95. G. Sausse. Etude sur quelques chapelles romaines de Provence. [Planches.] — P. 158-62.

G. Musset. Le trésor de la Rouillasse (Charente-Inférieure). [Découverte de monnaies romaines.] — P. 166-76. E. Travers. Notes sur le village de Conquet-sur-Orveil (Aude). — P. 437-57. V. Mortet. Anciens marchés et devis languedociens. [Textes de plusieurs contrats avec des observations. Devis pour la construction d'une maison à Montpellier, xiiie siècle. Travaux à l'église de la Dalbade, à Toulouse, dont un en langue romane, xve siècle.] F. P.

Correspondance historique et archéologique, 1899.

P. 2-15, 66-80, 268-80, 290-7, 325-9. J. Momméja. Essai bio-bibliographique sur Ph. Tamizey de Larroque. [Suite.] — P. 38-41. F. Chambon. Note sur le plus ancien registre paroissial de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme). [Commencé en 1583.] — P. 88-90. Lettre de Gaucher à A. de la Bonisse, à Castelnaudary. [Périgueux, 28 mars 1824). — P. 90. Vte de Grouchy. Où demeurait d'Artagnan. [Rue de Richelieu, en 1689.] — P. 138-41. Claire de Gonzague et la fortune des Montpensier. [Lettre de Claire en italien, 1501.] — P. 147-8. Questions : un Marseillais mélancolique. [Mentionné dans une lettre de M. de Césy, du 20 mai 1620, comme étant à Constantinople.] — P. 161-6. L-G. Pélissier. Une relation rimée de la peste d'Aix en 1720. [Par Viany, ancien prieur de Saint-Jean.] — P. 229-30. L.-G. Pélissier. Accurse Maynier et une victime de César Borgia, 1501. [La victime était J.-B. Carazolo, à qui César avait enlevé sa femme.] — Questions : le capitaine de Romagnac. [Réfugié à Venise en 1687, demande à rentrer en France pour abjurer le protestantisme.] — P. 280-2. Questions : le négociant Rostan Blancard et la commune de Florence en 1499. [Texte d'une réclamation de la commune de Marseille pour marchandises confisquées.] — P. 364-78. H. Maïstre. Bibliographie des travaux d'Arthur Giry. [A suivre.]

1900.

P. 35-46. H. Maïstre. Bibliographie d'Arthur Giry. [Fin.] — P. 108-11. Réponses : le capitaine de Romagnac. [M. Momméja pense qu'il s'agit de Chalant, seigneur de Romagnac, probablement originaire de Montauban.] — P. 144-5. Réponses : les dessins des antiquités de la France méridionale par l'architecte P. Mignard. [M. Labande a fait acquérir par le musée Calvet le dessin du Pont-du-Gard, épave de cette collection.] — P. 163-72, 263-76, 300-11, 341-5. J. Momméja. Essai bio-bibliographique sur Ph. Tamizey de Larroque. [A suivre.]. — P. 173. Questions : les médailles de mendicité à Lodève en l'an XII. —

P. 204-13. Ct Weil. La mission du lieutenant-colonel Catinelli aux quartiers généraux de Murat et de Bellegarde, février 1814. [A suivre.] — P. 257-63 et 293-9. Mareuse. Un plan de Bordeaux inédit par A. Jouvin de Rochefort. [Vers 1675; reproduction en phototypie.] — P. 372-7 H. Maïstre. Les archives de l'Isère. [Analyse du livre de M. Prudhomme.] — P. 377. La Minerve d'argent donnée à Ronsard aux Jeux Floraux de Toulouse. — P. 378. Les médailles de mendicité à Lodève. [Pièces analogues de Bordeaux et de Montauban.] A. T.

Journal des Savants, 1900.

P. 307-12. L. Delisle. Une lettre du roi Jean relative à l'exécution du traité de Brétigny. (Communication de M. Vignaux.) [Etude sur cette lettre déconverte aux archives municipales de Toulouse, du 22 mai 1360; elle rentre dans la catégorie des lettres patentes et porte la signature du roi. Elle est relative à la levée des contributions imposées à la sénéchaussée pour la rançon du roi.] — P. 694-707. G. Paris. Marcellin Boudet. Thomas de la Marche, bâtard de France, et ses aventures, 1318-1361. [Etude critique de ce livre; M. G. P. conteste une partie des assertions de l'auteur, fondées sur la chronique de Geoffroy Le Baker, tout en rendant justice à ses qualités et à ses recherches. Voy. *Annales*, XIII, 539.] Ch. L.

Le Moyen-Age, 2e série, t. IV (t. XIII de la collection), année 1900.

Janv.-févr. P. 38-56. F. E. Martin. L'affaire de Pierre de Dalbs, abbé de Saint-Pierre-de Lézat (1253-1254). [Cette étude, bien faite et fort intéressante, est la première d'une série du même genre, que publie le *Moyen-Age*, sous le titre général de *Documents pour servir à l'histoire des mœurs au* XIIIe *et au* XIVe *siècle.* L'origine s'en trouve dans les recherches suggérées à quelques-uns de ses élèves par un des professeurs de la Faculté des lettres de Paris, M. Ch.-V. Langlois, qui a pris soin d'expliquer lui-même, dans une courte introduction (p. 35-38), le but, le caractère et l'utilité de pareils travaux. Pierre de Dalbs a été d'abord prieur de la Daurade, à Toulouse. (V. sur lui *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 490, et non pas t. V, p. 538, comme le dit la note 4 de la page 38; le t. V n'a point d'ailleurs des pages, mais des colonnes.) En 1253, il est incriminé à la fois d'incontinence, d'aliénation et de dilapidation des biens de son monastère, de parjure, de simonie, de faux, de violation des règles de son ordre. (V. p. 47-48.)

Mais entre tous ces méfaits, le mieux caractérisé, celui que sa fréquence a tourné en habitude, le péché mignon enfin de Pierre de Dalbs, c'est bien, il semble, le premier de la liste assez chargée qu'a dressée l'accusation. Encore cette incontinence débordante s'agrémenterait-elle, à ce qu'il paraît, par surcroît, de ce vice spécial qui perdit Sodome et sans doute aussi Gomorrhe. Tel est au moins le dire du prieur même de Lézat, témoin mal disposé peut-être, mais sûrement en mesure d'en savoir quelque chose. (V. p. 48.) Notez, du reste, qu'à ce prieur, qu'il a eu pour directeur de conscience, ledit Pierre n'a jamais avoué aucune faute qui eût le caractère d'un péché mortel. (V. p. 50.) Quelle sérénité d'âme! Notez aussi que, pour exalter tant de vertu chez le même personnage, le *Gallia christiana* n'a pas cru pouvoir faire moins que de recourir aux termes les plus flatteurs de son répertoire, d'ailleurs un peu banal. « Strenuus, sagax, prudens et industrius », voilà de quels traits se trouve peint dans ce vénérable recueil un misérable de cette espèce, et de quels traits, le cas échéant, on le peindra sans doute longtemps encore, en dépit des revélations que nous résumons ici. Quoi qu'il en soit, Pierre de Dalbs, jugé par l'abbé de Moissac et convaincu de tous les crimes qui lui sont imputés, est déchu, en 1254, de ses fonctions abbatiales. (V. p. 52.) Cette étude, bien faite et de grand intérêt, comme on l'a déjà dit, est une heureuse contribution à l'histoire intime de l'Eglise de France, et en particulier de l'Eglise de Languedoc, vers le milieu du XIII[e] siècle. Pierre de Dalbs, tel que nous le connaissons désormais, a sa place, et une place de choix, dans la galerie trop riche de ces clercs méridionaux au tempérament intraitable, aux passions surchauffées, qui, après la croisade des albigeois et le traité de Meaux, dans l'exaltation où les a jetés leur triomphe écrasant, donnent tant de fil à retordre aux autorités spirituelles et temporelles par leurs incartades souvent plus qu'excessives. Ce n'est pas tout, d'ailleurs. Avec ses congénères et contemporains, abandonnés comme lui-même pour la plupart aux entraînements de l'instinct brut, il nous aide à concevoir du clergé languedocien l'idée qui doit, il semble, nous en rester pour l'époque dont il s'agit. De ce clergé, quelle peinture nous proposerait-on volontiers, en fin de compte? Transformé par les formidables bouleversements du début du siècle, moralisé et moralisateur, il aurait fait refleurir, dit-on, sur cette terre stérilisée depuis cent ans par le virus cathare, toutes les perfections chrétiennes et canoniques, civiles et religieuses. En un mot, sur les ruines de croyances négatives de toute société, il aurait présidé à l'éclosion d'une société nouvelle. Mais un Pierre de Dalbs, un Vivien de Rodez, un Raimond

du Fauga de Toulouse, des chanoines comme ceux de Maguelonne, — à eux la palme! — empoisonnant, en 1249, au moyen d'une hostie consacrée, l'évêque qui prétend réfréner leurs désordres, tout ce monde peu édifiant, ce sont là bien des ombres dans un tableau auquel on a voulu évidemment attribuer trop de lustre.]

Mars-avril. P. 169-92. J.-A. Brutails. Deux chantiers bordelais (1486-1521). [Suite du travail très curieux et très précis, dont le début se trouve dans la livraison de sept.-oct. 1899 de la même revue, p. 285-412. De ce travail, nous avons ici les chapitres III et IV. Dans le premier, l'auteur étudie le personnel occupé sur les chantiers, qui sont l'objet de ses recherches. Il essaie d'en fixer les attributions respectives. Dans le second, il expose la situation sociale et la condition des ouvriers.]

Juill.-août. P. 437-51. J.-A. Brutails. Deux chantiers bordelais (1486-1521). [Chapitre V, concernant les salaires et traitements des ouvriers.]

Sept.-oct. P. 501-12. G.-A. Hückel. Documents pour servir à l'histoire des mœurs au XIIIe et au XIVe siècles. II. Les faux-monnayeurs de Puygyron (1327). [Ce travail est le second de la série qu'ouvre l'étude de M. F.-E. Martin, analysée plus haut. Deux frères, Guillaume et Bertrand de Fijac, coupeurs de métaux à Puygiron, localité voisine de Montélimar et siège du plus ancien atelier monétaire des comtes de Valentinois et de Diois, sont accusés de faux-monnayage. Ils auraient remis frauduleusement au monnayeur Guillaume de Palerme des flans, ou pièces de métal non encore monnayées, bons pour la fabrication de *gillats* de neuf deniers seulement, et dont on devait tirer des espèces de valeur double. Qu'arrive-t-il de Guillaume de Fijac, on ne le sait pas. Quant à son frère Bertrand et à Guillaume de Palerme, convaincus du délit qui leur est reproché, ils sont brûlés à petit feu dans un bois du territoire de Puygiron.]

2e série, t. V (t. XIV de la collection), année 1901.

Janv.-févr. P. 1-30. J.-A. Brutails. Deux chantiers bordelais (1486-1521), fin. [Chapitre IV et dernier. M. B. s'y occupe des matériaux mis en œuvre, des procédés et de l'outillage employés dans les chantiers dont il a étudié l'organisation.]

Juill.-août. P. 315-56. M. Boudet. Charles le Bel et Thomas de la Marche. [Voy., sur les hypothèses présentées de nouveau dans cet article par M. B., la critique qu'a faite dans cette revue même (année 1901, p. 539-45) M. F. Chambon de l'ouvrage où l'auteur les a exposées pour la première fois.]

Sept.-oct. P. 401-6. J. Calmette. Rampon, comte de Gerona et marquis de Gothie sous Louis le Pieux. [Ce haut fonctionnaire de l'administration carolingienne est demeuré inconnu aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates* comme aux éditeurs modernes de l'*Histoire de Languedoc*. Son existence n'en est pas moins certaine de 814 à 826.] C. M.

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, 1900.

P. 5-25. Esmein. La coutume primitive dans un conte populaire. — P. 37-107, 169-211, 285-337. H. Monnier. Etudes de droit byzantin. [On y trouve, p. 62, des recherches importantes sur les *Potentes* du Bas-Empire et sur leurs entreprises; p. 192, sur l'emphytéose; et p. 330, sur notre ancien droit.] — P. 108-42. Meynial. Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit. — P. 212-6. D'Arbois de Jubainville. Le *fundus* et la *villa*. [Réponse aux critiques de Flach sur une thèse précédemment soutenue par l'auteur dans un livre intitulé : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieu en France*. M. d'A. de J. admet qu'un grand nombre de noms de lieu français, qui ont été noms de *villae* à l'époque mérovingienne, sont d'anciens noms de *fundi* romains.] — P. 385-8. Flach. *Fundus*, *villa* et village. [Réplique de M. Flach. Il ne conteste pas la thèse linguistique de M. d'A. de J. Il ne s'occupe que de l'origine des villages. Selon lui, à l'époque gallo-romaine et à l'époque franque, l'habitation rurale se présentait sous l'aspect de la ferme isolée (*mansus*), du hameau ou village (*vicus*), de la résidence seigneuriale (*praetorium*). A chacun de ces aspects, le mot *villa* pouvait s'appliquer et s'appliqua réellement. L'origine des noms de villages ne lui paraît pouvoir rien apprendre sur la formation de ceux-ci.] — P. 537-48. Trouillard. Coutumes de Montgaillard (Ariège). Texte inédit de 1259. — P. 575-8. J. Brissaud. La publication des anciennes coutumes municipales du midi de la France. — P. 624-56. P. Viollet. Les corporations au moyen âge. [Ce travail forme un chapitre du 3e volume de la remarquable *Histoire des institutions de la France*, par P. Viollet.]

J. B.

Revue celtique, 1899.

Avril. P. 117-31. S. Reinach. Le corail dans l'industrie celtique. (Fin.)

Juillet. P. 290-4. Philipon. Note sur les limites de la cité des Ambarres au temps de l'empire romain. [A propos de l'apparition du 1er fascicule du tome XIII du *Corpus*, dont l'éditeur, M. O. Hirschfeld, attribue aux

Ambarri une série de monuments trouvés dans des régions qu'ils n'ont jamais occupées. Ces régions, qui forment la partie méridionale du massif du Jura, appartenaient aux Allobroges transrhodaniens et aux Séquanes. M. Ph. corrige incidemment plusieurs identifications toponomastiques du savant épigraphiste allemand qui n'est pas versé dans la phonétique romane.] — P. 357-75. Chronique. [Observations importantes sur les noms de lieux celtiques dans le cartulaire de Gellone.]

Octobre. P. 438-44. A. THOMAS. De quelques noms de lieux français d'origine gauloise. [Suite. *Ajain* (Creuse) n'a aucun rapport avec *Agen*, car le type gallo-romain doit être **Acanius; Allassac* (Corrèze), du gentilice *Alacius*; *Les Billanges* (Haute-Vienne), du cognomen *Albillus; Chassende* (Haute-Loire), d'un type **Cassimate*, analogue à celui de *Mende; Cordes* (Haute-Loire), d'un type **Cornate* proparoxytonique; *Lonnac* (Haute-Loire), de **Luttennacus; Meilhan* (Gers, Gironde, etc.), sans rapport avec *Mediolanum*, du gentilice *Melius*, *Mellius* ou *Maelius*, peut-être même *Aemilius; Neufjours* (Corrèze), de *Novioialum; Nézignan* (Hérault), du gentilice **Nacinius*.]

1900.

Janvier. P. 10-27. SEYMOUR DE RICCI. Le calendrier celtique de Coligny, 2e article. [Revue des publications auxquelles ce document a donné lieu.] — P. 106-19. Chronique. [Observations sur quelques noms celtiques de la Provence et de la Gascogne, à propos de la *Gallia christ. novissima* et des cartulaires récemment publiés de Sainte-Marie-d'Auch.]

Avril, Juillet, Octobre, néant.

1901.

Janv. P. 79-83. L. DUVAU. Sur la prononciation du gaulois. [Cherche à établir, contre M. d'Arbois de Jubainville, l'existence en gaulois d'un son intermédiaire entre *v* et *m*, et se prévaut même de la correspondance de *Comenge* (Comminge) et de *Convenicus*, que j'ai mise jadis sur le compte d'une influence ibérique.]

Avril. P. 216-26. A. THOMAS. De quelques noms de lieux français d'origine gauloise (3e série). [Les noms méridionaux étudiés sont : *Abeillan*, *Adissan*, *Arcissas*, *Balledent*, *Bazelat*, *Blandeix*, *Chambezon*, *Chambouchard*, *Chantrezac*, *Darnac*, *Essouvert*, *Eymoutiers*, *Gorce*, *Hem* (Le Bourg d'), *Monceaux*, *Mussidan*, *Nalèches*.] — P. 227-36. GAROFALO. Sulla popolazione delle Galliae nel tempo di Cesare. [D'après un mémoire de M. Beloch paru en 1899 dans le *Reinisches Museum;* évalue à 6 millions le chiffre de la population gauloise.] — P. 237-43. D'AR-

BOIS DE JUBAINVILLE. L'*m* intervocalique en celtique. [Combat la théorie de M. Thurneysen, soutenue par M. Duvau dans le nº de janvier. Il n'y a en effet aucune raison de croire que les Gaulois prononçaient *m* intervocalique autrement que les Romains, puisque les noms gaulois qui présentent cette consonne ont conservé le son *m* en français et en provençal, tout comme les noms proprement latins : *Lemenc* (Savoie), *Limours*, *Nemse* (Nimes), etc. Répondant à M. Duvau, M. d'A. de J. déclare que *Comenge* sort de *Combenicum* J'ai exposé, il y a quinze ans, les raisons pour lesquelles cette théorie ne me paraissait pas satisfaisante, et j'aurais aimé à savoir ce que pense de ces raisons le directeur de la *Revue celtique;* mais il ne le dit pas.] A. T.

Revue des études juives, 1898.

Janv.-mars. P. 53-64. J. BAUER. Le chapeau jaune chez les Juifs comtadins. [Documents de 1692 à 1791, agréablement commentés. Sous l'ancien régime, les Juifs supplièrent les pouvoirs établis d'être dispensés de porter le chapeau infamant; quand la Révolution les eut affranchis, il fallut une proclamation comminatoire pour les y faire renoncer.] — P. 75-100. ROUBIN. La vie commerciale des Juifs comtadins en Languedoc au XVIIIᵉ siècle. [Fin de cette étude très consciencieuse. L'auteur conclut que la question juive en Languedoc ne fut qu'une des formes de l'éternelle concurrence entre marchands indigènes et étrangers.] — P. 111-2. S. POZNANSKI. Encore l'inscription 206 de Narbonne.

Avril-sept., néant.

Juillet-sept., néant.

Oct.-déc. P. 259-65. I. LÉVI. Le livre-journal de maître Ugo Teralh. [Signale l'intérêt de la publication de M. P. Meyer et reproduit les passages en hébreu du journal du marchand de Forcalquier.]

1899.

Janv.-mars. P. 103-22. I. LÉVI. Un recueil de consultations de rabbins de la France méridionale. [D'après un manuscrit acheté à un rabbin de Mardochée; détails sur les communautés juives de Carpentras, Limoux, Rodez, Agde, Perpignan, etc., au commencement du XIVᵉ s. A suivre.] P. 123-36. J. BAUER. Un commencement d'insurrection au quartier juif d'Avignon au XVIIᵉ s. [En 1642, à propos d'une modification dans la répartition de l'impôt que tentèrent les gros bonnets du quartier juif.]

Avril-juin. P. 231-41. S. KRAUSS. Les gloses hébraïques du grammairien Virgilius Maro. [Effort méritoire pour expliquer quelques termes par l'hébreu.] — P. 272-4. M. SCHWAB. L'inscription hébraïque de Mon-

treuil-Bonnin. [Propose une correction grâce à laquelle on y retrouverait le nom de la ville de Bayonne.]

Juillet-sept. P. 76-84. I. Lévi. Consultations inédites de rabbins méridionaux. [Suite.] — P. 95-112. S. Kahn. Les juifs de Tarascon au moyen âge. [A la fin du XIIIe s., la communauté juive comptait plus de cent familles. Publie un texte provençal de 1424. A suivre.]

Oct.-déc. Néant. A. T.

Revue d'histoire et de littérature religieuses, t. I, 1896, t. II, 1897. Néant.

T. III, 1898.

P. 10-24. G. Morin. Un martyrologe d'Arles antérieur à la « Tradition de Provence ». [Notes relatives au ms. 540 du fonds de la reine Christine (aux Archives du Vatican), ms. dit « martyrologe de Toulon ». Cf. sur le même sujet l'excellent travail de M. de Manteyer que nous avons signalé.] (*Annales*, t. XIII, p. 553).] P. D.

Tomes IV, 1899, V, 1900. Néant.

Revue historique[1], tome LXIV, 1897.

P. 225-57. J. Guiraud. Saint Dominique et la fondation du monastère de Prouille.

Tome LXV, 1897.

P. 300-22. Fr. Funck-Brentano. Notice sur les chartes de coutumes de Pouy-Corgelart et de Bivès pour servir à l'histoire de la formation des villes. [Commente ces coutumes, non sans rectifier les textes fort incorrects qui en ont été donnés dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, et dans les *Cout. municip. du Gers* de M. Bladé. Le commentaire, fort intéressant, appellerait des restrictions et observations nombreuses que nous ne pouvons faire ici.]

Tome LXVI, 1898.

P. 1-42 et 257-300. A. de Boislisle. Les aventures du marquis de Langalerie (1661-1717). — P. 90-104. A.-F. Lièvre. Le lieu de la rencontre des Francs et des Wisigoths sur les bords du Clain en 507.

1. Cf. *Annales*, t. X, p. 385, un dépouillement des mêmes tomes LXIV et LXVI de cette revue. Tout en y renvoyant le lecteur, nous sommes obligés de le reprendre à cause d'une double erreur : un article du t. LXV avait été omis, et dans la table des matières, à la fin de notre t. X, la *Revue historique* n'avait pas été mentionnée.

Tome LXX, 1899.

P. 53-67. E. Garnault. Les bourgeois rochelais des temps passés et les causes de la décadence du commerce rochelais. [Relève « quelques-unes des erreurs commises dans son étude, le *Type rochelais* », par M Jean Périer. A vrai dire, il y en a beaucoup. Le commerce rochelais a décliné principalement à cause de la perte du Canada et de la révolte des noirs aux Antilles.]

Tome LXXI, 1899.

P. 243-302. F. Rabbe. Une société secrète catholique au xviie siècle. [Il s'agit de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui a présidé au mouvement catholique d'où devaient sortir la destruction de Port-Royal et la révocation de l'Edit de Nantes. Elle eut pour promoteur le duc de Ventadour, en 1627, et en peu d'années elle acquit quarante-huit succursales, dont la moitié dans le Midi, son siège restant à Paris. Elle poursuivit, entre autres, l'interdiction du *Tartuffe*. Enumération chronologique des actes de la Compagnie, d'après la compilation de ses *Annales* due à R. Voyer d'Argenson, l'un de ses anciens secrétaires.]

Tome LXXIV, 1900.

P. 59-75. L.-G. Pélissier. La trahison de Masséna et l'enquête du commissaire Caire. [Le maréchal a, en effet, paralysé les efforts que voulait tenter la population marseillaise contre l'armée de Napoléon revenant de l'île d'Elbe. Mais l'enquête de Caire, par ordre du gouvernement royal, ne devait pas aboutir. Textes.]

Tome LXXVI, 1901.

P. 79-97. Antoine Thomas. Le comté de la Marche et le traité de Brétigny. [Démontre de la façon la plus ingénieuse et la plus claire que, contrairement à l'avis de M. Longnon, la Marche fut bien au nombre des fiefs abandonnés en 1360 par le roi de France au roi d'Angleterre. Le comte de la Marche n'adhéra au célèbre appel du comte d'Armagnac qu'en août 1370, au moment où le duc de Berry allait pénétrer en Limousin. Neuf pièces justificatives, tout-à-fait probantes, de 1369-1371.] P. D.

Revue internationale de l'enseignement, 1900.

P. 516-21. De la Ville de Mirmont. L'enseignement primaire à Bordeaux depuis les temps les plus anciens jusqu'à la période contemporaine. [Cet extrait d'un discours de distribution des prix ne donne naturellement que des indications très succinctes, surtout pour la période ancienne.]

1901.

P. 1-14. M. Clerc. Le musée archéologique du Château-Borély à Marseille. [Histoire de l'édifice et des collections; renseignements sommaires sur la nature et la richesse de celles-ci; indications des catalogues.] — P. 218-23. E. Barthelet. L'école d'ingénieurs de Marseille. A. J.

Revue de Paris, 1901.

1er avril. P. 574-96. L. Pingaud. Les dernières années de Bernadotte. [Curieux et amusant article où sont relevées les incohérences, les contradictions de conduite et de langage où fut amené, par la fausseté de sa situation, de 1815 à 1844, l'ancien républicain devenu roi, « le plus hardi, le plus loquace, le plus heureux des cadets de Gascogne ».]

15 mai. P. 225-56. F. Ponsard. Lettres à la duchesse Decazes. (Suite, 15 juin, p. 821-43, et 15 juillet, p. 399-413.) [De 1847 à 1850. Ces lettres font sûrement estimer, comme le dit l'éditeur, « la modestie et la probité littéraire » de Ponsard, mais il vivait trop à l'écart pour qu'elles puissent nous apprendre grand'chose sur l'histoire littéraire ou politique; on y trouvera cependant quelques pages intéressantes sur l'état des partis et l'opinion publique en Dauphiné en 1848-49.]

15 mai. P. 404-30. M. Dumoulin. Les livres de raison. [Renseignements généraux sur les principales publications : analyses de quelques-uns de ces documents; l'auteur s'arrête naturellement de préférence aux époques les plus troublées, les guerres de religion, la Fronde, les approches de la Révolution. Parmi les livres de raison d'origine méridionale analysés ici, nous rencontrons ceux d'Antoine de Thèles (Roannais, xvie siècle), François Grin (Marseille, xvie siècle) et Martial Robert (Limousin, xviie siècle).

15 sept. P. 225-59. G. Paris. Roncevaux. [Pittoresque et vivant récit d'un pèlerinage au champ de bataille de Roncevaux; discussion de quelques points de l'histoire du désastre. M. G. P., se fondant sur l'accord des historiens arabes et de la légende épique française, pense que les Musulmans de Saragosse ont bien pris part au combat, que ce sont eux qui ont excité et aidé les Basques, principaux auteurs de la catastrophe. Il discute la question de savoir si l'auteur de la *Chanson* est venu à Roncevaux, montre comment cette question doit être posée, et développe les plus intéressants aperçus sur la participation des pèlerins à la formation des légendes épiques. Il promet de republier ailleurs cet important travail, muni de notes et de références.]

15 oct. P. 773-805. A. Chuquet. Henri Beyle, officier de cavalerie.

[De cette piquante étude sur la carrière purement militaire de Stendhal [23 octobre 1800-20 juillet 1802), il ressort que cette carrière a été honorable, mais non glorieuse, et que le vaniteux écrivain a quelque peu exagéré plus tard les exploits du sous-lieutenant. M. Ch. relève dans les œuvres de Stendhal les traces de son séjour en Italie, d'où il revint passionné pour les beaux-arts et la musique, républicain et athée.]

1er déc. P. 512-46. M. Duclaux. Ausone ou l'éducation des rhéteurs. [Etude sur la famille d'Ausone d'après les *Parentalia;* comment il comprit et dirigea l'éducation de Gratien, comment il fut récompensé de ses soins, comment enfin Ausone et son disciple Paulin, le chrétien tiède, d'âme et de culture toute païenne, et le mystique enthousiaste, en arrivèrent, malgré la communauté de leur foi, à ne plus se comprendre. Article d'élégante vulgarisation, d'une portée plus générale, on le voit, que le titre ne le ferait supposer, intéressant par de délicats aperçus psychologiques sur la société du ive siècle.] A. J.

Revue de philologie française et de littérature, t. XV, 1901.

P. 1-25. L. Vignon. Les patois de la région lyonnaise : le pronom neutre sujet. [M. Clédat avait signalé jadis (*Romania*, XII, 346) l'existence d'un pronom neutre distinct du pronom masculin de la 3e personne dans des textes anciens et modernes du Forez, Lyonnais et Dauphiné. M. Vignon poursuit cette étude et détermine l'aire de son emploi (Rhône, Loire, Isère, Savoie, Ain, Jura, Saône-et-Loire, nord de la Drôme et des Hautes-Alpes). Ce pronom, que M. G. Paris a depuis retrouvé en ancien français (*Romania*, XXIII, 161), se présente ici sous des formes très variées, que M. V. croit pouvoir rattacher presque toutes à *hoc*. L'information est très abondante, mais la discussion étymologique pourrait être un peu plus serrée.] — P. 32-4. L.-G. Pélissier. Stendhalien *Babilan*. [Montre que Stendhal a emprunté au président de Brosses ce mot et le sens spécial qu'il lui donne ; à Gênes et dans tout le Piémont, il signifie simplement « niais, bêta ». Il semble bien que ce soit le nom propre Babylas.] — P. 65-76. L. Vignon. Compte rendu de l'édition de *Mireille* par Koschwitz et Hennicke (cf. *Annales*, XIII, 586). [Nous signalons ce compte rendu, parce qu'il contient des remarques originales sur la versification et la langue du poème, et d'importantes rectifications au glossaire.] — P. 161-228. L. Vignon. Les patois de la région lyonnaise : les tournures interrogatives et les pronoms sujets après le verbe. [Il s'agit uniquement ici de l'interrogation qui

porte sur le verbe, avec sujet pronominal (type : *vient-il?*), Cette interrogation peut s'exprimer de quatre façons : 1° par le ton de la voix (*tu viens?*) ; 2° par une périphrase (*est-ce que tu viens?*) ; 3° par le rejet du pronom sujet après le verbe (*viens-tu?*) ; 4° par une tournure comparable au *elle aime-ti* du français populaire. La première domine dans les départements du sud (Isère, Drôme, Ardèche, Haute-Loire), qui se rattachent au domaine provençal et qui, par conséquent, n'expriment pas le pronom sujet avant le verbe ; la seconde est très répandue et se trouve à peu près partout, sauf dans de petits groupes de communes contiguës : les périphrases les plus employées sont : *dis-moi si, qui sait si, mais si, est-ce que ;* la quatrième est propre aux départements des Vosges, de Saône-et-Loire et aux départements savoisiens ; la troisième tournure est surtout propre aux départements du nord et du centre de la région ; mais, tandis que dans le français populaire il y a identité entre le pronom sujet proclitique et le pronom sujet enclitique, dans la région en question, le pronom revêt des formes différentes suivant qu'il est placé avant ou après le verbe ; l'auteur se borne à relever les formes, extrêmement variées, du pronom de la 3e personne.] A. J.

Revue des questions historiques, nouvelle série, t. XXIV (LXVIIIe de la collection), 1900.

P. 5-40. Ch.-F. Bellet. L'âge de la Vie de saint Martial. [Contre l'opinion de l'abbé Duchesne, exprimée par ce dernier dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, que la première Vie connue de l'apôtre de Limoges, saint Martial, ne remonterait pas plus haut que le IXe siècle, M. B. prétend établir successivement : 1° que cette Vie est antérieure au siècle que ne croit pas pouvoir dépasser l'abbé Duchesne ; 2° qu'elle existait déjà au VIIe siècle et avant 614 ; 3° que Grégoire de Tours, en 587, l'a connue et en a fait usage ; 4° que son *cursus*, c'est-à-dire son caractère prosodique, la reporte aussi au VIe siècle. (V. p. 5-6.) Ce travail semble fait avec beaucoup de soin. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour aller au delà de cette appréciation.]

Tome XXV (LXIXe de la collection), 1901.

P. 59-98. Ph. Torreilles. Le rôle politique de Marca et de Serroni durant les guerres de la Catalogne, 1644-1660. [Etude faite d'après la correspondance inédite de ces deux personnages. L'auteur y recherche pour quelles causes la France, en 1659, n'annexa pas la Catalogne, comme on aurait pu s'y attendre à l'époque du ministère de Richelieu.] —

P. 162-93. G. de Grandmaison. M. de Norvins et les princes d'Espagne à Rome, 1811-1813. [Les rapports de Norvins, alors directeur général de la police à Rome, avec les princes dont il s'agit, l'ex-reine d'Etrurie et le roi d'Espagne, Charles IV, ainsi que sa femme, ont été établis d'après une vingtaine de lettres de ce personnage conservées aux archives nationales. Ces lettres forment un appendice naturel au *Mémorial* de Norvins. Elles nous renseignent utilement sur la servilité absolue des fonctionnaires du premier Empire comme sur la volonté sans frein et sans scrupules de leur maître.] — P. 456-517. J.-J.-C. Tauzin. Les bastilles landaises et leur organisation municipale du XIII[e] au XIV[e] siècle. [Travail fait avec soin, semble-t-il, et d'après les sources originales. L'auteur y examine successivement les circonstances qui donnent naissance aux centres de population objets de son étude, les coutumes qui les régissent, l'organisation municipale qui leur est appliquée.]

Tome XXVI (LXX de la collection).

P. 33-86. C. Daux. Les dernières années de M[gr] Le Tonnelier de Breteuil, confesseur de la foi. [M[gr] de Breteuil, prélat de haute naissance, et vraisemblablement assez mondain, quoi qu'en dise M. D., siège aux Etats-Généraux de 1789. Poursuivi comme évêque insermenté, il meurt dans la prison de Rouen, au mois de juillet 1794.] C. M.

Société nationale des antiquaires de France, 6[e] série, t. X, Mémoires, 1899.

P. 189-272. A. Blanchet. Etude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine. Supplément. [Le mémoire se termine par un inventaire indiquant, par département, les endroits où on a découvert des figurines; citations pour la région du Sud-Ouest.] — P. 79-173. E. Michon. Statues antiques trouvées en France au Musée du Louvre. La cession des villes d'Arles, Nimes et Vienne en 1822. [Planches.] — P. 289-304. U. Robert. Le tombeau et les portraits de Philibert de Chalon, prince d'Orange. F. P.

Souvenirs et mémoires, t. III, 1901.

15 janv. P. 1-34. L.-G. Pélissier. Interrogatoires par le commissaire Caire sur les actes de Masséna et de Pons de l'Hérault pendant les Cent Jours. [Textes tirés des Arch. des Bouches-du-Rhône. Masséna commandait à Marseille. Il a certainement favorisé la marche de Napoléon sur Gap et Grenoble. Cf. *supra*, p. 260.] P. D.

NÉCROLOGIE

Les études de philologie et d'histoire locales viennent de faire une très sensible perte en la personne de M. Léonce COUTURE décédé à Toulouse le 17 février dernier. M. Couture, était né à Cazaubon (Gers) le 3 septembre 1832. Il avait d'abord enseigné les humanités au collège de Lectoure (1853-58), puis, après un séjour à Paris et en Italie, la philosophie au Petit Séminaire d'Auch (1866-79). Mais une vocation irrésistible l'avait de bonne heure entraîné vers les études d'érudition.

Secrétaire de la *Société historique de Gascogne* dès 1861, il fut successivement archiviste de la ville d'Auch (1867-78) et du département du Gers (1871-74). Quand fut créée à Toulouse une Faculté libre des Lettres (1879), c'est à lui que fut confiée la chaire de Langues romanes, dénommée peu après (1880), chaire de Littérature étrangère. Doyen de cette Faculté depuis 1886, il y avait été chargé en ces derniers temps (1899) d'un cours « d'histoire de la théologie moderne. »

C'est à l'histoire — histoire religieuse, littéraire et anecdotique — de sa chère Gascogne que M. Couture a consacré le meilleur de son activité scientifique. Ce que cette histoire lui doit, il faut le demander à la *Revue de Gascogne*, qu'il a dirigée presque dès sa fondation (1863), et avec laquelle il s'était vraiment identifié : pendant plus de quarante ans il n'a cessé d'y verser les trésors d'une érudition étonnamment profonde et variée. On lui avait demandé, à l'occasion de la récente Exposition, une bibliographie de ses travaux[1]. Sous la rubrique « Gascogne », il a dû en grouper plus de cent trente. Possédant à fond son patois natal, pourvu d'une excellente érudition philologique, qu'il avait eu

1. *M. L Couture*, *Bio-Bibliographie*, dans la *Revue de Gascogne*, 1900, pp. 206-15.

quelque mérite à se donner, il eût pu laisser une trace durable dans les études linguistiques; il ne s'en est malhenreusement guère occupé qu'à propos des ouvrages d'autrui. Il y a néanmoins dans ses comptes rendus et ses divers « Mélanges » une foule de constatations et de remarques dont la science fera son profit. Erudit d'un savoir encyclopédique, M. Couture était aussi, et peut-être avant toute chose, un lettré et un homme de goût ; on conservera longtemps à Toulouse le souvenir de ses leçons, charmantes causeries où il traita, avec autant de solidité que d'agrément, les sujets les plus variés. Ses seuls défauts furent peut-être une curiosité trop universelle et une excessive obligeance qui lui fit perdre beaucoup de temps en comptes rendus ou articles purement bibliographiques. Comme ses amis Bladé et Tamizey de Larroque, il s'est éparpillé, et il disparaît avant d'avoir élevé le monument qu'on était en droit d'attendre de lui.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu pour correspondants trois méridionaux — ou méridionalisants, — MM. P. Paris, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, le capitaine Espérandieu, directeur de la *Revue épigraphique,* et le très érudit M. L. Guibert, de Limoges.

*
* *

Il ne nous est pas encore arrivé de faire, des thèses de l'Ecole des Chartes, un compte rendu aussi court que le sera celui-ci. Sur douze thèses, deux seulement, peu ou prou, nous intéressent. M. A. Cochin a étudié *Le Conseil et les réformés de* 1652 *à* 1658. Les réformés dont il parle sont ceux de Saintonge, de Guyenne, de Dauphiné, ceux de Languedoc surtout. La plupart des faits se passent entre Vals, Alais, Nimes, Montpellier. Malheureusement, ces « positions » de thèse sont sommaires à tel point qu'il est difficile d'en tirer un parti quelconque et même de les comprendre. En somme, Mazarin se montra faible envers les réformés, que soutenait Cromwell. Malgré leurs procédés violents, leurs révoltes, ils obtinrent satisfaction en 1658. — La biographie d'*Abel Servien* (1591?-1636) a été poursuivie par M. R. Lavollée depuis la naissance de ce personnage célèbre jusqu'à sa disgrâce. Il était de petite noblesse dauphinoise. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il remplit la charge de procureur général au Parlement de Grenoble. En mars 1624, il est nommé maître des requêtes et devient un des collaborateurs les plus actifs de Richelieu. Au moment où va commencer le siège de La Rochelle, il est à Bordeaux, chargé de mission, puis intendant en Guyenne; à cette occasion éclata entre lui et le Parlement de Bordeaux un conflit célèbre, qui se termina par l'humiliation des

gens de la Cour. En 1629, il passe en Italie comme intendant, puis ambassadeur; mais nous ne le suivrons pas sur ce théâtre nouveau, placé hors de notre domaine.

*
* *

Nous venons de recevoir la quatorzième livraison de l'*Alt-celtischer Sprachschatz* de M. Holder, de *Sacrilus* à *Sextus*. C'est avec un vif plaisir que nous constatons la rapidité relative avec laquelle le vaillant auteur poursuit son œuvre, base indispensable de notre histoire nationale. Lorsque la publication du *Sprachschatz* sera terminée, — ce qui ne saurait tarder beaucoup, — nous lui consacrerons un compte rendu d'ensemble. Voici quelques menues observations que nous suggère la livraison qui vient de paraître. Le *Sanomus portus* de la *Vie de saint Austrille*, non identifié, est *Cenon* (Vienne), mentionné à l'article *Sannonna*, mieux *Sannonno;* la *Vie de saint Austrille* avait échappé aux dépouillements de Redet. — Le rattachement de *Sassenage* (Isère) à *Saxoniacas* est malheureux : *Sassenage* est une forme moderne pour *Chassenage*, de *Cassanaticum*. — *Scauriniacus*, non identifié, est représenté aujourd'hui par *Echourgnac* (Dordogne) : la forme primitive est sûrement *Scabriniacus*, qui n'a rien de celtique, à ce qu'il semble. — Une fâcheuse distraction, à l'article *Segolaunia*, fait dire à M. H. que la Sologne est un fleuve (!) dans le département de l'Allier (!!). — Comment un latiniste comme M. H. n'a-t-il pas reconnu dans le *senoca* des glossaires le grec συνοχή? — *Sequalina*, non identifié, est une faute pour *Aequalina*, la forêt d'*Iveline* (Eure-et-Loir).

*
* *

M. G. Paris annonce la prochaine publication, en anglais d'abord, puis en français, d'une esquisse de notre histoire littéraire au moyen âge, qui, à la différence du volume qu'il a publié en 1888 et 1890, embrassera le XIVe et le XVe siècle et s'étendra à la littérature provençale.

*
* *

A l'occasion du mariage de Mlle Rose Laforgue et du vicomte Bernard d'Armagnac, célébré à Quarante (Hérault), le 18 juillet 1899, a été publié un superbe volume qui fait le plus grand honneur aux presses de MM. Hamelin frères (*Lou Libre nouvial de*

Madoumaiselo Roso Laforguo e dal viscomte Bernat d'Armagnac, Montpellier, 1901, in-4° de XVIII-272 pages). Parmi les poétiques hommages par lesquels plus de quatre-vingts félibres ont tenu à s'associer à la joie de leur sympathique confrère, M. Camille Laforgue, père de la fiancée, se sont glissés quelques documents ou travaux d'érudition, que nous devons signaler à nos lecteurs. Ce sont : 1° diverses lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac, publiées par Mgr Douais (pp. 9-10) et M. L. de Berluc-Perussis (pp. 214-222); 2° Quelques extraits, tous relatifs au même personnage, du « troisième discours des guerres » de Louis de Perussis, avec une intéressante notice sur ces mémoires inédits (qui vont de 1562 à 1582) par M. L. de Berluc-Perussis (pp. 172-85) ; 3° quelques pages (144-50) de M. L. Vabre sur « l'origine du nom de Quarante » (qui viendrait de la présence dans l'église de cette localité des reliques des « Quarante Martyrs ») ; enfin, 4° un mémoire, aussi brillamment écrit que fortement pensé, de notre collaborateur M. L.-G. Pélissier sur « Venise au XVIe siècle » (p. 222-45). Ajoutons que la gerbe poétique ici réunie n'est nullement dénuée d'intérêt pour le philologue, qui y trouvera des spécimens de nombreux parlers méridionaux, du Quercy aux Alpes ; les divers dialectes languedociens surtout y sont très richement représentés.

***

La Société des Archives historiques de la Gironde consacrera son volume de 1902 à la publication du *Livre Noir* et des *Établissements de Dax*, par M. Abbadie, qui la prépare depuis de longues années et s'est fait avantageusement connaître par une *Histoire de la commune de Dax* que nous avons jadis appréciée. (Voy. *Annales* XI, 221.)

Cette publication, qui formera un vol. in-4° carré de plus de 600 pages avec fac-similés et planches, comprendra :

1° Le *Livre Noir*, conservé aux Archives municipales de Dax, lequel se compose : *a)* d'un coutumier, c'est-à-dire de l'antique coutume de Dax et de son ressort, lequel s'étendait à toute la Gascogne, codifiée en gascon par Johan de la Porte, notaire de l'official et jurisconsulte dacquois du XVe siècle ; *b)* d'un cartulaire, qui n'est autre qu'une copie d'un autre ms. des Arch. mun. de Dax, dit *Livre Rouge*, et qui contient 73 chartes embrassant une période de deux cent trente ans environ, c'est-à-dire presque

toute la période anglo-gasconne, de la fin du règne de Henri II Plantagenet à l'année 1400, date de l'avènement de Henri IV, de la branche de Lancastre. Un certain nombre de ces chartes déterminent les rapports politiques de la commune de Dax avec les souverains d'Angleterre et ses rapports d'amitié et de commerce avec les villes de la région : Bordeaux, Bayonne, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Orthez, etc.

2° Les *Établissements de Dax*, ms. du XVI[e] siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, et qui offre un véritable tableau de la vie intime de la commune, il y a cinq ou six cents ans.

Ces textes seront précédés d'une introduction, accompagnés de tables, et suivis d'un glossaire gascon relatif aux termes de droit.

Les souscriptions (au prix de 20 francs) sont reçues dès à présent, soit chez M. Abbadie, président de la Société de Borda, à Dax (Landes) ; — soit chez M. P. Courteault, secrétaire général de la société des Archives historiques de la Gironde, 24, rue Cadroin, Bordeaux ; — soit à la librairie Picard et fils, 82, rue Bonaparte, Paris.

***

Chronique générale.

Disons d'abord, ou redisons (Cf. *Annales*, t. XIII, p. 124), quel est l'objet de cette chronique *générale* ou *parisienne*, comme nous l'avions dénommée d'abord. Par l'un ou par l'autre titre elle s'oppose aux chroniques régionales, déjà nombreuses, qui l'ont précédée. Nous nous proposons d'y faire connaître brièvement les ouvrages importants qui dépassent notre cadre et qui toutefois, plus ou moins, intéressent le Midi ; c'est à Paris qu'ils sont publiés tous ou presque tous ; c'est de Paris qu'elle nous viendra pour la plus grande partie.

— On a parlé ici même (t. X, p. 353) du tome I du grand ouvrage que le P. Denifle avait commencé « comme un travail accessoire, nous dit-il, une espèce de récréation », *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans.* Ce premier volume était composé de documents relatifs au XV[e] siècle. Le second, en deux parties, s'étend des origines à la fin du règne de Charles V [1]. Il est intitulé : *La guerre*

1. Paris, Picard, 1899 ; 2 vol. in-8° de 864 pages.

de Cent ans et la désolation, etc. C'est en effet que de l'un à l'autre le plan de l'auteur paraît s'être quelque peu modifié : pour mieux peindre les effets épouvantables du fléau, il a décrit la guerre elle même, suivi dans leurs incessantes allées et venues les armées et les bandes de routiers à travers le malheureux royaume de France ; bref, l'exposé si compliqué, si difficile, des opérations militaires et même, à l'occasion, des faits politiques a pris dans l'ouvrage une place prépondérante. Nous ne nous en plaindrons pas. Grâce à l'admirable fonds de renseignements nouveaux que lui ont fourni les Archives du Vatican, grâce à l'exacte connaissance qu'il a su prendre des sources imprimées, — elles sont vraiment légion, — le P. Denifle a pu tracer, pays par pays, un tableau d'ensemble qui manquait complètement à notre littérature historique. Le talent de l'écrivain y brille moins, il faut l'avouer, que celui de l'érudit ; mais quelle précision surprenante dans le détail ! Plus que d'autres, les Méridionaux y trouveront leur compte, la région qu'ils habitent ayant été la plus éprouvée, sauf le S.-E., la Provence. Le Midi occupe au total la moitié du livre ; tous les textes imprimés en appendice, excepté un, lui sont consacrés, entre autres une remarquable enquête sur le diocèse de Cahors.

— Il y a plus de vingt ans, en tête de son étude si neuve sur les sources de l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France (1880), M. Ch. Molinier exprimait l'avis que l'état des documents relatifs à l'Inquisition ne permettait guère d'y consacrer que des monographies : « Vouloir s'en servir, disait-il, pour construire de prime abord et de toutes pièces un vaste ensemble qui prendrait le titre d'Histoire de l'Inquisition, ce serait, à notre sens, une entreprise à peu près chimérique. » L'entreprise fut tentée pourtant et, de l'aveu même de l'historien très autorisé qui avait écrit ces lignes, menée à bien par un libraire de Philadelphie, H.-Ch. Lea. C'est une œuvre magistrale que son *History of the Inquisition of the middle ages*, en trois volumes in-8° (1887). Mais sous le vêtement anglais ou, si l'on veut, américain, elle risquait fort de rester inabordable à beaucoup de lecteurs français et spécialement aux Méridionaux. M. S. Reinach leur a rendu le grand service de la traduire en un français si clair et si naturel, qu'il semble spontané et se laisse lire avec autant d'agrément que l'original. Deux volumes déjà ont paru, l'un

consacré aux origines de l'Inquisition et à sa procédure[1], l'autre à son histoire dans les divers pays de la chrétienté. Or, c'est dans le Midi de la France qu'elle est née, qu'elle a pris forme d'institution, atteint un complet développement, triomphé enfin, sinon des Vaudois, du moins des Cathares. Cette Inquisition méridionale occupe exclusivement plus du quart du tome II, et quant au tome Ier, il est plein de faits et d'idées qui la concernent. M. L. a vu admirablement et il a montré avec une science aussi étendue que profonde que l'Inquisition est un produit naturel du moyen âge. Obtenir par la contrainte, la terreur et les supplices l'adhésion de tous à un certain ensemble de dogmes, cela paraît maintenant à la majorité des hommes qui pensent une tentative odieuse et insensée; ceux du moyen âge en jugeaient tout autrement; telle était leur « mentalité »; la tâche de l'historien n'est pas de s'en indigner, mais de la comprendre. Peut-être M. L. ne s'est-il pas toujours borné à comprendre. Combien il est difficile de lui en faire un reproche! Quand nous disons que l'histoire est une science, et non une leçon de morale, nous sommes placés loin des faits; nous n'avons pas sous les yeux les pièces que M. L. a étudiées en détail, durant de longues années; nous n'assistons pas avec lui, en quelque sorte, à tant d'actes qui révolteraient en nous la moderne humanité et dont les victimes, nous ne pouvons l'oublier, ont acheté de leur sang ou, ce qui est pis, du viol de leur conscience la liberté de pensée dont nous jouissons aujourd'hui. A cette critique, si c'en est une, on en pourrait joindre d'autres; mais ce n'est pas ici le lieu. Nous n'avons voulu que présenter au lecteur une œuvre vraiment belle, considérable, et qui porte à chaque page la marque du souci de la vérité.

— L'étude de M. Paul VIOLLET sur les *Communes françaises au moyen âge*[2] est comme un chapitre détaché et agrandi de sa grande *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. M. Luchaire, dans un ouvrage qu'on n'a pas oublié, les

1. H.-Ch. Lea. *Histoire de l'Inquisition au moyen-âge*, trad. Reinach. Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édition; t. I, 1899; t. II, 1901. 2 vol. in-8° de XXVIII-631 et XIX-682 pages.

2. Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXXVI, Paris, Klincksieck, 1900, 160 pages.

Communes françaises, avait déjà traité dans son ensemble le difficile problème historique abordé aujourd'hui par M. V. M. Luchaire a écrit plutôt en historien, M. V. plutôt en jurisconsulte, de sorte que les deux livres ne font pas double emploi. Celui de M. V., le seul dont nous ayons à parler, se distingue, comme ses devanciers, par une prodigieuse érudition combinée avec des vues ingénieuses sur une foule de points. La définition qu'il donne de la commune est plus large que celle qu'on admet d'ordinaire : « Je ramène, dit l'auteur, ce qu'il y a d'essentiel dans l'idée de commune au droit d'un groupe important d'habitants d'avoir des mandataires ou représentants permanents. » Par là se trouve mieux marqué l'enchaînement entre les communes du XIIe siècle, celles de la fin du moyen âge et même les communes modernes. M. V. cherche à éclairer la formation des communes en pleine féodalité en dégageant les libertés qui les ont précédées; il montre qu'on n'est pas en présence d'une génération spontanée, mais que l'apparition des communes se trouvait préparée, annoncée par bien des faits. Sur leur organisation, il choisit une foule de détails typiques, de sorte que son mémoire contient un précieux dépouillement des innombrables travaux auxquels a donné lieu la question des communes. Il n'y a, pour ainsi dire, pas une page où l'on ne rencontre d'importantes indications au sujet des villes méridionales (ainsi, p. 86). La thèse qui ressort de cette étude, à savoir que les communes primitives avaient, pour employer la terminologie moderne, un caractère démocratique et qu'elles ont évolué vers l'oligarchie, est de celles sur lesquelles les historiens sont divisés.

— L'*Histoire de France* depuis les origines jusqu'à la Révolution, dont la librairie Hachette vient de commencer la publication, doit avoir huit tomes, autrement dit seize volumes, grand in-octavo. C'est donc une œuvre considérable, destinée à remplacer celle de Henri Martin, que tant de générations d'écoliers ont feuilletée. Mais M. Ernest Lavisse, dont elle porte le nom, n'a pas voulu en être le seul ouvrier. Les multiples occupations dont il a chargé ses épaules ne lui ont pas permis d'assumer une tâche aussi vaste. Nous n'aurons de lui qu'une introduction historique et les trois quarts d'un Louis XIV. C'est dommage pour l'unité de l'œuvre, sans doute; mais il y aura compensation pour le fini du détail, car chacun des collaborateurs qu'il a su grou-

per autour de lui possède une compétence particulière pour faire sa partie.

Quatre volumes ont actuellement paru : *Les origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine,* par M. G. Bloch [1]; *Les premiers Capétiens et Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII,* par M. Luchaire [2]; *Saint Louis, Philippe le Bel et ses fils*, par M. Charles-V. Langlois [3]; Clovis et Charlemagne sont restés en route, comme on voit; mais on a de bonnes nouvelles d'eux, et ils rejoindront certainement avant l'étape finale, avec MM. Bayet et Kleinclausz comme éclaireurs.

L'*Histoire de France* s'adresse au grand public. C'est dire que tout étalage d'érudition en a été banni par ordre. Notons cependant qu'on trouve au pied du début de chaque chapitre deux rubriques : *Sources et ouvrages à consulter*, et que de loin en loin quelque notule s'est glissée au bas des pages. Mais les noms des auteurs sont de sûrs garants de la méthode, qui est la bonne, encore qu'il y ait des nuances dans la manière dont chacun d'eux la comprend. Très solide, très judicieux, M. Bloch est un excellent guide pour la période ancienne, et Dieu sait s'il faut du savoir et du talent pour ne pas faiblir quand on commence à l'âge de la pierre taillée et qu'on finit à la civilisation gallo-romaine.

Il y a plus d'unité dans la part de M. Luchaire et l'auteur est tout à fait chez lui, et depuis longtemps, dans le champ des premiers Capétiens.

Mais si Louis VIII ressemble beaucoup plus à Hugues Capet que l'homme de l'âge paléolithique à Pontius Léontius, dont le *burgus* s'élevait près de Bordeaux au temps de Sidoine Apollinaire, il s'en faut que la royauté ait piétiné sur place de 987 à 1226, et que la France féodale puisse être comparée à un parc de Le Nôtre. On trouve dans les deux volumes qu'a écrits M. Luchaire non seulement la clarté, qui est la qualité maîtresse de tout ce qu'il a publié jusqu'ici, mais un éclat de style auquel il ne nous avait pas habitués. et qui relève singulièrement le tableau qu'il a tracé. Enfin M. Charles-V. Langlois, dont on n'a pas oublié le *Philippe III*, cet excellent modèle d'érudition élégante écrit sur

1. Paris, Hachette, 1900; in-8° de 456 pages.
2. Paris, Hachette, 1901 ; 2 vol. in-8° de 414 et 417 pages.
3. Paris, Hachette, 1901 ; in-8° de 434 pages.

les bancs de l'Ecole des Chartes et de la Sorbonne, semble avoir voulu lui aussi se surpasser. Il a très heureusement réussi à faire comprendre les aspects si divers d'un siècle qui a vu saint Louis et Philippe le Bel, et, sans artifice de rhétorique, par les touches répétées d'un style incisif comme un burin, il a su faire revivre les traits de ces deux princes, qui sont si proches et qui nous semblent si loin l'un de l'autre.

Un point commun à nos trois auteurs, et qu'on ne saurait trop louer, c'est la grande place qu'ils accordent à la vie sociale, littéraire et artistique. Mais il faut regretter le morcellement et le manque de proportion qui résultent presque forcément de la division en périodes artificielles et de la répartition de la tâche entre des auteurs différents. La littérature provençale a particulièrement souffert de cet état de choses. M. Luchaire en parle à deux reprises, trop brièvement la seconde fois, alors qu'il aurait fallu un peu s'étendre sur ce sujet, et M. Langlois n'en dit plus rien, comme si le dernier troubadour était mort à la bataille de Muret.

Somme toute, cette *Histoire de France* fait grand honneur à notre pays. Le Midi n'y est pas trop sacrifié, et plus d'une fois ce qui le concerne particulièrement y est fort bien mis en lumière. Il n'y a pas de quoi jeter les hauts cris parce que M. Bloch appelle *Consérans* le pays de Couserans, parce que M. Luchaire parle de la succession d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, en s'appuyant sur une charte fausse, ou parce que M. Langlois imprime *Quéribus* au lieu de *Quérigut*.

— Le livre de M. Joseph PETIT sur *Charles de Valois*[1] est une thèse de doctorat soutenue devant la Faculté des lettres de Paris. Travail consciencieux, reposant sur une connaissance très réelle des sources, mais accusant aussi une fâcheuse impuissance à les dominer, qui n'est peut-être que de l'inexpérience et de la timidité, ce livre rendra des services aux historiens. Bien que Charles de Valois ait porté le titre de roi d'Aragon et commandé deux expéditions en Gascogne et en Guyenne (1295 et 1324), le Midi tient peu de place dans sa vie. C'est heureux, car M. Petit connaît fort mal le Midi : il appelle *Podency* la ville dont le nom est latinisé en *Podenciacum* par les chroniqueurs (*Podensac*, chef-lieu de canton de la Gironde), et il ignore *Roncevaux*, dont il

1. Paris, Picard, 1900 ; in-8° de 422 pages.

parle deux fois sans s'en douter, sous le travestissement de *Rousseveaux*. Il mentionne un « sénéchal de Languedoc » (??) et ne semble pas savoir que c'est en Languedoc, non ailleurs, que Charles fut lieutenant du roi en 1324 : « locumtenens in partibus occitanis », tel était son titre.

— Le tome II des *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*[1] de M. Fagniez n'est pas moins important que le tome I pour nos provinces méridionales. Il s'étend sur le XIVe et le XVe siècles. Les documents publiés sont précédés d'une excellente préface, et suivis d'un glossaire, qui s'applique aux deux volumes, où tous les mots qui pourraient arrêter le lecteur, latins, provençaux et français, sont enregistrés et clairement expliqués. Parmi les textes jusqu'ici inédits, on remarque les suivants : 1378, délivrance des congés aux vaisseaux qui quittent Bordeaux avec une cargaison de vin ; 1380, contrat d'apprentissage entre un jeune homme de Saint-Flour et un maître peintre de Marseille ; 1405, acte de société passé à Toulouse pour le commerce du pastel ; 1407, contrat d'apprentissage chez un épicier de Toulouse ; 1408, devis de travaux à Meyrargues ; 1409, réception d'un monnayer à la monnaie de Tarascon ; 1429, société en commandite entre marchands de Toulouse et de Montpellier, etc., etc. On regrettera que M. F. n'ait pas cru devoir joindre à son recueil si précieux un index géographique qui en aurait rendu l'utilisation plus facile.

— La nouvelle édition des *Mémoires* de Commynes, dont M. B. de Mandrot vient de publier le premier volume[2], ne peut manquer d'être bien accueillie. Le texte est établi d'après un ms. inédit et complet, ayant appartenu à Anne de Polignac, nièce de l'auteur, et l'éditeur s'est fait honorablement connaître par de bons travaux sur l'histoire du xve siècle. L'annotation historique ne laisse rien à désirer; malheureusement, M. de M. ne semble pas avoir la préparation philologique nécessaire pour que l'édition soit parfaite de tout point. Quelques exemples pris çà et là, au hasard d'une lecture rapide, prouveront notre dire.

P. 7 : « Ledit duc et conte de Charroloys... s'estoient baillez

1. Paris, Picard, 1900 ; in-8° de LXXIX-350 pages.

2. Dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire » (Paris, Picard, 1901).

scellez l'un à l'autre et, *ce faict, faisant* freres d'armes. » La phrase est grammaticalement inintelligible. La correction est facile ; il faut lire : « et, *ce faisant, faictz* freres d'armes. »

P. 28 : « Qui me *semblé* ung bien bon signe. » L'éditeur met en note : « *sic* pour *sembloit* » ; mais on n'a jamais écrit *semblé* pour *sembloit*; il faut lire *sembla* avec le manuscrit A.

P. 32 : « Les œuvrez que Dieu encommance aulcunes fois par petites *monetes* et occasions. » L'éditeur s'appuie sur La Curne de Sainte-Palaye pour traduire *monete* par « avis, avertissement ». C'est un contresens bien manifeste ; il faut lire *mouetes* (notre mot *meute* actuel) du radical de *mouvoir* et entendre « mouvement ».

P. 40 : « Qui avoient fouy dix *lieux* plus loin. » Il faut, sans hésiter, corriger le manuscrit et lire *lieues*.

P. 42 : « Une *conche* de vin. » En note : « *sic* pour *conque*, sorte de mesure ; *choueute* A ; *cruche* D ». Il faut reconnaître là l'expression encore usitée de nos jours : « une *queue* de vin. » On trouve au moyen âge les graphies *chouhe, queuhe, quehue, queuwe.* Au lieu de *conche*, il faut probablement lire *couehe* .

P. 288 : « Cinq cens basteaulx de Holande et Zelande, qui sont platz et bas de bort et bien propices a porter chevaulx, et s'appellent *santes.* » En note : seutes D ; sectes B ; sertes *edit.* » C'est le manuscrit D qui permet de deviner le mot qu'a employé Commynes : *seutes* est une faute facile à commettre pour *scutes*. Le même mot *scute* est employé par Froissart ; on le trouve encore au XVIe siècle dans A. de Conflans, sous la forme *escute :* c'est le hollandais *schuit.*

— L'*Essai* de M. GUILHIERMOZ *sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*[1] est un livre qui tient plus qu'il ne promet. On y trouve étudiées les origines du régime féodal tout entier. Avec une rare pénétration l'auteur revise et discute les opinions les plus récentes sur ces obscurs problèmes. Presque toujours il apporte des vues très personnelles et il cite avec une abondance extraordinaire les textes sur lesquels il les appuie. Même si l'on faisait abstraction des idées de l'auteur, — ce qui serait grand dommage, — cet ouvrage conserverait la valeur d'un vaste répertoire de documents sur le fief, la vassalité, la chevalerie, la hiérarchie nobiliaire.

1. Paris, Picard, 1902 ; in-8° de 502 pages.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Berthelé (J.). *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents*, t. III. Montpellier, imp. Serre et Roumégous, 1901; in-4° de 328 pages. — La ville de Montpellier a commencé en 1895 à publier l'Inventaire de ses magnifiques archives, logées maintenant de façon si commode et si pittoresque à la Tour des Pins. Les commissaires à qui elle avait confié cette tâche se trouvaient en présence d'un classement très ancien, suffisamment clair, quoique conçu sur d'autres principes que ceux d'après lesquels on se dirige de nos jours. Très sagement ils ont renoncé à bouleverser l'ordre établi, à introduire dans les Archives une confusion d'où peut-être on ne serait jamais sorti. Ils avaient sous la main de bons inventaires, à l'aide desquels il était facile de trouver les pièces; ils ont résolu de les imprimer tels quels. Grâces leur en soient rendues! C'est bien assez qu'avant leur intervention on ait eu le temps de détruire aux trois quarts le classement établi par Joffre dans une partie des Archives, sous le fallacieux prétexte de le refaire d'après le cadre officiel. Il y a vingt-deux ans que l'on a détruit; quant à la réfection, nous l'attendons encore. — Par les soins du laborieux et savant archiviste actuel, M. Berthelé, le t. I de l'*Inventaire* a donc paru, de 1895 à 1899, en trois fascicules. Le premier, auquel a collaboré M. F. Castets, contient des notices très intéressantes sur les anciens inventaires, dont l'un, d'ailleurs partiel, remonte à 1264. Un autre, du xive siècle, beaucoup plus complet, se divise en trente-quatre chapitres correspondant aux trente-quatre cassettes du dépôt. Ceux de Louvet et de Joffre, composés en 1662-1663, se font suite : l'un se rapporte aux « grandes archives » ou « grand chartrier », monument archivistique unique en son genre, car

classement et matériel. armoires, cassettes, tiroirs y datent au plus tard de la fin du xve siècle ; l'autre est consacré aux « archives du greffe consulaire » (en neuf armoires, de A à I). On doit aussi à Joffre des sommaires de quatre cartulaires importants : *Mémorial des nobles*, *Grand Thalamus*, *Petit Thalamus*, *Livre noir*. Enfin le même et l'archiviste Darles, en 1693, ont inventorié les Cabinets « haut » et « doré » et quatre sacs de l'armoire I. — Particulièrement curieux et détaillé, œuvre d'un véritable érudit, est l'inventaire de Louvet ; il a pris place dans les deux autres fascicules du t. I. De là, sautant par dessus le t. II qui reste à paraître, nous arrivons au t. III, plus haut annoncé. Celui-ci contient, outre les quatre cartulaires inventoriés par Joffre, le *Cartulaire de Lattes* (1197-1305), par le même, puis le *Thalamus historique* (1598-1662) et la *Continuation du grand Thalamus* (1680-1789). Joffre a travaillé plus vite que Louvet, moins bien aussi, mais son travail reste intéressant et utile. P. D.

Durrieux (A.). *Dictionnaire étymologique de la langue gasconne avec la racine celte ou grecque de chaque mot gascon, suivi du mot latin et français.* Auch, Foix, 1899 et 1901, 2 vol. in-12 de 371 et 539 pages. — Ouvrage attristant, d'autant plus attristant que M. D. est un croyant et se prend, ou peu s'en faut, pour le martyr de la bonne cause, persécutée par la « science officielle » qui passe ici quelques mauvais quarts d'heure. Il n'y a rien, absolument rien à tirer de ces deux volumes, dont nous avons déjà fait prévoir, lors de l'apparition du prospectus (XI, p. 128), qu'il n'y aurait pas lieu de donner un compte rendu détaillé. Qu'il nous suffise de rappeler ici quelques-uns des principes que nous avons l'impudence (le voilà bien, l'endurcissement de la science officielle !) de ne pas même vouloir discuter. L'Aquitaine a été primitivement habitée par des Celtes (on admettait jusqu'ici que c'était précisément une des portions non celtiques de la Gaule) et ses côtes colonisées par des Grecs. Le gascon se compose donc de deux éléments, l'un grec, l'autre celtique ; quelques mots latins s'y trouvent bien çà et là (p. 37), « mais ils font double emploi » (*sic*). Le latin, en effet, langue purement littéraire, « créée 550 ans environ après la fondation de Rome » (p. 332), postérieure, par conséquent, de plusieurs siècles au gascon, n'a jamais été parlé nulle part, même dans le Latium (p. 207). « La grammaire celtique, au contraire, a été conservée à peu près intacte par les

langues modernes de tous les peuples méridionaux », y compris le gascon (p. 69). M. D. prétend appuyer ces révélations sur des tableaux synoptiques desquels doit se dégager, limpide comme la lumière du jour, la conclusion que « les mots que l'on prend pour du latin existaient en Gaule bien longtemps avant la conquête de César » (p. 333). Nous avons déjà donné une idée des heureux rapprochements de M. D. : les *Annales* n'étant pas un journal pour rire, nous ne récidiverons pas. Qu'on nous permette deux simples remarques. La grammaire gasconne, dit M. D., n'est autre que la grammaire celtique : on attendrait une comparaison, au moins rapide, entre ces deux grammaires; rien, absolument rien, pas même l'indication d'un seul paradigme, d'une seule tournure celtique; Zeuss n'est pas cité et ne paraît pas exister pour M. D. Si le vocabulaire celtique fait une timide apparition dans les tableaux des pp. 166-169, empruntés du reste à Pezron (car M. D. est un dévot de Pezron, de Granier de Cassagnac et de l'abbé Espagnolle), il est à peu près absent du *Dictionnaire* proprement dit. Ici le grec tient la place d'honneur; les quelques mots latins que M. D. consentait tout à l'heure à retrouver dans le gascon ont été sévèrement expulsés. Mais tous ces mot grecs — empruntés du reste à toutes les époques, d'Homère à la littérature byzantine, — sont invariablement estropiés; les accents et les esprits sont confondus, jetés à tort et à travers, tantôt prodigués, tantôt, par compensation, totalement absents; les κ et les χ jouent fraternellement le rôle l'un de l'autre. Une copie de licence où l'on trouverait un grec pareil aurait sûrement un zéro. Nous ne voudrions pas être désagréables à M. D., mais vraiment, quand on se fait le champion d'une théorie « celto-grecque », il serait peut-être bon de prouver qu'on n'ignore pas également le grec et le celtique. La science officielle a beau être un colosse aux pieds d'argile, il vaudrait mieux, pour la terrasser, enfourcher un dada moins poussif et brandir un glaive moins rouillé. A. J.

Gleyrose (P.). *Petrucia-Peyrusse. Histoire politique, administrative, économique et sociale d'une commune française.* Paris, Giard et Brière, 1900; in-8° de 270 pages. — Des deux parties de ce livre, la meilleure de beaucoup n'est pas celle qui nous intéresse. Demandez à M. G. des renseignements sur la population du bourg de Peyrusse pendant le xixe siècle, sur l'état social,

moral, sur les maux dont on y souffre, ainsi que dans la plupart des bourgs ruraux de la France — natalité faible et décroissante, qui n'exclut pas l'émigration, ignorance, torpeur, progrès de l'alcoolisme accrus par des lois funestes, etc. ; — demandez-lui les remèdes qu'il conviendrait d'appliquer, et vous serez frappé de l'étendue, de la précision de ses connaissances, de la sagesse de ses vues. Mais ne lui demandez pas d'érudition : son historique de Peyrusse est faible ; point de doute là-dessus, et les « poudreux parchemins » qu'il a remués, dit-il, ne sauraient nous jeter aux yeux la poudre qui les recouvre. Les archives de Peyrusse sont-elles vides de textes relatifs au moyen âge? M. G en a imprimé (p. 185) un curieux, quoique trop bref inventaire, rédigé en 1539. Les instruments que mentionne cet inventaire ont-ils donc été perdus, et notamment deux « livres des consuls », qui nous auraient exactement renseignés sur l'organisation municipale antérieure à 1370 et sur beaucoup d'autres points encore? Reste à savoir si M. G. aurait su en faire usage ; car il a bien mal publié l'hommage en latin, de 1399, qui est inséré note VII. Au contraire, pour le XVIIe siècle et le XVIIIe, il présente des pièces intéressantes (en appendice) et des éphémérides assez nourries. Disons enfin que, malgré le peu d'étendue de la bibliographie relative à son sujet, des livres de grande importance semblent lui avoir échappé : ainsi *Le Rouergue sous les Anglais*, de l'abbé Rouquette.

P. D.

PASQUIER (F.). *Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues* (Hérault) *de la fin du* XIIe *au milieu du* XIVe *siècle*. Béziers, impr. Sapte, 1901 ; in-8° de 164 pages. (Extrait du *Bull. de la Soc. archéol. de Béziers*.) — Les pièces dont M. P. s'est fait l'éditeur ont été tirées des riches archives de M. le duc de Lévis-Mirepoix, à Léran (Ariège.) Elles proviennent de la maison de Thésan, et intéressent l'histoire de la haute vallée de l'Orb, où était située la seigneurie de Boussagues. Elles se divisent en deux séries, l'une de huit, l'autre de vingt-six documents, la première relative à la famille de Boussagues, laquelle finit par se fondre dans la maison de Thésan, la seconde à la terre même. Ces partages, testaments, ventes, achats, prêts, emprunts, inféodations, hommages, etc., sont curieux surtout pour l'étude des institutions, du droit féodal. Il faut mettre à part un paréage de 1233 entre l'abbé de Villemagne, Déodat de Boussagues, et un autre

coseigneur (pp. 75-100), et aussi un acte du 2 déc. 1364, qui porte nomination de syndics par les habitants de la communauté de Boussagues et énumère leurs pouvoirs et attributions (pp. 140-58). On y voit très clairement l'origine et la nature de ces agents, si nettement distincts des consuls, quoique dans beaucoup de cas ils aient fini par se parer de la dignité consulaire. — Chaque pièce est précédée d'un sommaire; la publication est faite avec soin : l'histoire locale en tirera grand profit; mais elle apporte aussi à l'histoire générale une notable contribution. P. D.

Pélissier (L.-G.). *Inventaire de la collection Podocataro à la bibliothèque de Saint-Marc* (*Venise*). Leipzig, Harrassowitz, 1901 (extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen*). in-8° de 62 pages. — Peu de collections de pièces historiques et diplomatiques sont plus importantes pour l'histoire générale de l'Europe à la fin du xve siècle que celles de l'évêque de Capaccio, Lodovico Podocataro, partagées aujourd'hui entre l'Archivio di Stato et la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. L'Archivio possède un index fort complet et fort exact; mais à la bibliothèque de Saint-Marc on était réduit jusqu'ici aux indications sommaires du catalogue de Valentinelli. M. L.-G. Pélissier a rendu un signalé service aux érudits en leur offrant un inventaire détaillé, à la suite duquel il a publié le texte *in extenso* de quelques documents curieux. L'histoire du midi de la France y trouve à glaner de ci de là : p. 8, lettre du chapitre et de la commune de Vence au pape au sujet de l'élection de l'évêque Jean de Vesc (1491); p. 10, plusieurs lettres de Julien de la Rovere au pape, datées d'Avignon, Orange et Carpentras; p. 15, lettre du roi René au pape, Tarascon, 17 avril 1494; p. 24, lettre du clergé et du peuple d'Auch au pape ; p. 26. lettre d'Aymar de Poitiers, sénéchal de Provence, au pape, et court billet d'Etienne de Vesc (au lieu de *chancelier de l'escurie*, lire *chevaucheur*), etc. A. T.

Porée (Ch.). *Notes et documents sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan*. Paris, Bouillon, 1901; in-8° de 32 pages. (Extr. du *Moyen âge*, 1901.) — Nul, pensons-nous, ne s'avisera de contredire M. P. Son sujet, quel qu'en soit l'intérêt scientifique, n'est pas des plus attrayants, et les pièces qu'il a employées et publiées ne souffrent guère la discussion. La première a été rédigée en 1307 par quatre prêtres de Mende, spécialistes en la

matière, qui réduisirent à la mesure de cette ville les mesures usitées dans les principales communautés et seigneuries du Gévaudan, afin, disent-ils, de faciliter les échanges, l'arrentement des cens et revenus et d'éviter les procès; ils évaluèrent aussi le prix des grains et le capital nécessaire à les acquérir en tant que redevances annuelles : renseignements très intéressants, dont M. P. n'a pas cru devoir tirer parti. Les autres documents sont de moindre portée. Le setier de froment à Mende valait 119 litres 53, l'émine la moitié; cartal, carte ou mitadenc, carton ou coupe, boisseau, couffeau sont des mesures graduées de façon que chacune d'elles représente la moitié de celle qui la précède. Voilà qui est simple. Mais il n'y avait point d'équivalence entre le setier de froment et celui d'avoine; la valeur du setier variait, quoique légèrement, selon qu'il était « ras, vestit ou coumoul (comble) »; certaines mesures étaient réelles, d'autres ne servaient qu'à compter. Bien entendu, les mesures de Mende ne concordaient pas avec celles des autres localités. On trouvera, p. 17, un tableau réduisant en « couffeaux combles » de Mende, et aussi en litres, les setiers de blé de treize seigneuries et villes, dont quelques-unes placées hors du Gévaudan, comme Bagnols et Millau. — Au total, travail très utile, fait avec beaucoup de soin et de précision. P. D.

Saignac (J.). *Le Lycée de Bayonne. Historique de sa fondation.* Biarritz, imp. Baylion, 1900, in-18° de 207 pages. — L'historique du Lycée de Bayonne est précédé d'une première partie, de 44 pages seulement, où est esquissée l'histoire de l'instruction à Bayonne sous l'ancien régime et sous la Révolution. L'auteur n'y examine que l'instruction primaire, renvoyant pour l'instruction secondaire à la thèse de M. Drevon sur *l'Ancien Collège de Bayonne*. Il y a dans cette première partie des choses intéressantes, en particulier des détails sur l'école de navigation établie par le corps de ville dès le XVII[e] siècle. La seconde partie raconte en détail, d'après les procès-verbaux du conseil municipal, les efforts constants de la municipalité, depuis 1817, pour obtenir la création d'un lycée, qui eut lieu seulement en 1879. M. D.

Schybergson (G.). *Sur les Mémoires de Jean de Bouffard-Madiane.* (Extrait de « Ofversigt of finska vetens kaps-societe-

tens förhandlingar. XLIII, 1900-1901 »). Helsingfors, 1901; impr. des héritiers de J. Simelius; in-8° de 25 pages. — Cette étude, fort bien faite, a pour base la publication des Mémoires de Madiane exécutée par M. Ch. Pradel en 1898 (*Archives historiques de l'Albigeois*, fascicule V), et dont nous avons rendu compte (*Annales*, t. XII, p. 401). Jean de Bouffard-Madiane, né en 1597, est le compagnon du duc Henri de Rohan dans les deux premières guerres que celui-ci soutient contre le pouvoir royal en 1622 et 1625. Il se sépare de lui en 1626, et, avec un certain nombre de ses coreligionnaires, se rattache à la royauté. A ce transfuge du parti huguenot, M. S. accorde volontiers, comme M. Pradel, une probité parfaite; mais il ne saurait lui reconnaître un caractère bien ferme. « ... Madiane, dit-il, me paraît être surtout un représentant de son époque. Des milliers de calvinistes éminents se soumirent comme lui à la grande idée du pouvoir royal. Richelieu sortit du combat comme le conservateur admiré et redoutable des intérêts de la patrie. Il est intéressant d'observer l'ascendant de Richelieu sur Madiane, dès que celui-ci eut appris à le connaître... Un trait d'importance est aussi l'effroi qu'éprouva Madiane, lorsqu'il apprit les relations du duc de Rohan avec l'Espagne » (p. 25). C. M.

Teulié (H.). *La version provençale du traité d'oculistique de Benvengut de Salern*. Paris, Picard, 1900; in-8° de 23 p., avec trois planches en phototypie. (Extrait de P. Pansier et Ch. Laborde : *Le compendil pour la douleur et maladie des yeulx qui a esté ordonné par Bienvenu Graffe, maistre et docteur en médecine. Edition française d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris* (XVe siècle). Paris, A. Maloine, 1901, in-8°.) — Cette version provençale d'un traité latin du xiiie siècle avait déjà été imprimée avec le texte original par A.-M. Berger et T.-M. Auracher (Munich, 1886). M. Teulié réimprime ici la seule version provençale, soigneusement revue sur le manuscrit; malheureusement, celui-ci a été exécuté par un scribe fort négligent qui, non content d'altérer bien des mots, en omet ou en répète une quantité; aussi M. Teulié aurait-il dû, à notre avis, être un peu moins avare de corrections. La plupart des fautes se laissent, du reste, assez facilement corriger, et ce texte, naturellement riche en termes médicaux et pharmaceutiques, fournit une assez intéressante contribution à la lexicographie de l'ancien provençal. A. J.

Vernière (A.). *Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay.* Clermont-Ferrand, typ. Mont-Louis, 1900; in-8° de 122 pages (Extr. de la *Revue d'Auvergne*, 1899-1900). — L'auteur est arrivé, par de minutieuses recherches, à établir la liste des personnages de marque qui ont visité l'Auvergne. Il ne s'occupe pour le moment que des voyageurs et des naturalistes, laissant espérer un complément postérieur. La nomenclature, qui commence par les pèlerinages, est loin d'être sèche; elle est au contraire très intéressante. Mais, en somme, l'histoire ne peut tirer de cet ouvrage qu'un profit restreint. M. D

Vidal (abbé J.-M.). *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse.* Rome, Cuggiani, 1901; in-8° de 215 pages. (Extr. des *Annales de Saint-Louis-des-Français*, janv. 1901.) — Sous ce titre ont été réunies 76 pièces (1295-1329), quelques-unes imprimées déjà, les autres inédites et tirées des Archives du Vatican. Toutes se rapportent à la division, qui eut lieu sous Boniface VIII et sous Jean XXII, du diocèse de Toulouse en huit diocèses, Pamiers, Montauban, Rieux, Lombez, Saint-Papoul, Lavaur, Mirepoix, Toulouse, et à l'érection du siège de Toulouse en métropole. Les motifs allégués en faveur de ce morcellement exagéré étaient la trop grande étendue de l'évêché, les trop gros revenus de la mense épiscopale de Toulouse. Mais à côté de ceux-là d'autres se laissent entrevoir : la faiblesse de Boniface VIII envers son ami Saisset, qui en profita pour se faire allouer peu honnêtement une mense considérable; l'hostilité de Jean XXII contre l'évêque de Toulouse, Gaillard de Preyssac, son désir de se venger de lui, « de s'entourer de prélats obligés à la reconnaissance, de diviser et de morceler pour mieux régner; enfin et peut-être le besoin de multiplier les menses tributaires d'un fisc insatiable. » P. D.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ACHARD (A.), LOUBARESSE (J.). TARTIÈRE (A.) et BRESSON (Cl.). La commune de Saint-Dier d'Auvergne et les communes environnantes. Clermont-Ferrand, imp. Raclot, 1901; gr. in-8° de 117 p. avec gr., cartes et plans.

BOUDET (M.). Comtes d'Auvergne au ve et au vi^e siècles et le palais de Victorius. Paris, Champion ; in-8° de 49 p. (S. M.).

BRUCHAT (M.). Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII. Chambéry, Ménard, 1900 ; in-8° de 275 p.

BRUHAT (L.). La seigneurie de Châtelaillon (969?-1427). La Rochelle, imp. Texier, 1901; in-8° de 224 p.

ID. De administratione terrarum Santonensis abbatiae (1047-1220). La Rochelle, imp. Texier, 1901; in-8° de 156 p.

BRUTAILS (J.-A.). Inventaire des archives ecclésiastiques conservées aux Archives départ. de la Gironde, t. II (n°s 921-3156). Clergé séculier. Bordeaux, Gounouilhou. 1901; in-4° de VIII-455 p.

BUCHENAU (A.). Zum versbau Mistral's. Diss. de Marburg, 1901; in-8° de 132 p.

Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze) du xe au xive siècle, p. p. J.-B. CHAMPEVAL. Paris, Picard, 1901; in-8° de 544 p.

CARDOUAT (J.). Monographie de la commune de Gironde (Gironde). Bordeaux, Gounouilhou, 1901; in-8° de 96 p.

Chartes et documents concernant plusieurs familles de Bourgogne et du Languedoc, p. p. H. BOURGOING DE NEVERS. Nevers, Mazeron, 1901; in-4° de 87 p. et grav.

CHRISTIAN (A.). Origines de l'imprimerie en France. Paris, Imp. nationale, 1900 ; in-4° de LXVI-135 p. et pl.

COGNET (abbé A.). Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, un des premiers membres de l'Académie française (1605-1672). Paris. Picard, 1900; in-8° de XVII-535 p.

DAUDET (E.). La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797), d'après des documents inédits. Paris, Plon-Nourrit. 1901; in-8° de XXIV-399 p.

DIJON (H.). L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné (histoire et archéologie). Paris, Picard, 1902; in-4° de XXVIII-898-LXXXIX p. avec gr.

DOWNER (C.-A.). Frédéric Mistral, poet and leader in Provence. New-York, Univ.-Press. [1901]; in-8° de 277 p.

FAGE (R.). La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Picard, 1902; in-8° de VII-451 p.

FAVRE (abbé). Œuvres complètes. languedociennes et françaises. Montpellier, Coulet, 1901; 4 vol. in-8°.

GOIFFON. Monographie religieuse de la ville de Beaucaire, d'après les documents originaux. 2e éd. Nimes, Ducros, 1901; in-8° de 116 p.

GRÖBER (G.). Grundriss der romanischen Philologie. II, I, 4; II, III, 4. Strassburg, Trübner, 1901; gr. in-8°, p. 609-944; VII p. et p. 385-603.

GUIBERT (L.). Les vieux émaux de Limoges à l'Exposition de 1900. Limoges, Ducourtieux. 1901; in-8° de 56 p. et grav.

HARISTOY. Les voies romaines du pays basque. Pau, Lescher-Moutoué, 1900; in-8° de 107 p.

LAMOUREUX. Besouche; sa monographie. Nimes, imp. Ducros, 1901; in-8° de 100 p.

HÉRÉTIÉ (A.). Fables et autres poésies en patois de Cahors. 2e éd. Cahors, Girma, 1901; in-8° de 56 p.

KARCH (R.). Die nordfranzösischen Elementen im alt provenzalischen. Diss. Heidelberg, 1901; in-8° de 87 p.

LEMONNIER (P.). Etude historique. Rochefort-sur-Mer (1789-1802). La Rochelle. imp. rochelaise. 1901; in-8° de 128 p.

MIRET Y SANS. Los vescomtes de Cerdanya, Conflent y Bergadà. Memoria llegida en la R. Academia de Buenas Letras. Barcelone, 1901; in-4° de 63 p.

MUSSAFIA (A.). Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. 5. Beitrag. Wien, Gerold, 1901; gr. in-8° de 27 p.

Narbonne (L.). La cathédrale Saint-Just de Narbonne. Narbonne, imp. Caillard, 1901; in-8° de vi-473 p. avec gr.

Neyrac (abbé J.). Les guerres de religion dans nos contrées : Guyenne et Périgord. Bergerac, imp. Castanet, 1900; in-8° de 206 p.

Othon (le P.). L'Aquitaine séraphique. Notes historiques sur l'ordre des frères mineurs, et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine, t. II. Auch, imp. Foix, 1901; in-8° de xi-566 p. ave gr. et fac-similé.

Peyron (abbé E.). Mémorial de l'abbé Antoine Glaize, d'Auriac (Cantal), prêtre assermenté et curé constitutionnel de Glux (Nièvre), mort desservant de Vezezoux (Haute-Loire), 1793-1827; avec une étude historique sur le clergé constitutionnel de la Haute-Loire et du Cantal Le Puy. Prades-Freydier, 1901; in-18 de xxxi-115 p.

Pothier. Les tumulus du plateau de Ger. Paris, Champion, 1900; in-4° de 172 p.

Tescari (O.). Gli studj provenzali in Italia nella prima metà di questo secolo e il Raynouard. Schio, 1901; in-16 de 73 p.

Thiollier (N.). L'église de Chamalières-sur-Loire. Le Puy, imp. Marchessou, 1901; in-4° de 19 p. avec gr.

Toumieux (Z.). De quelques seigneuries de La Marche, du Limousin et des enclaves poitevines. VI : la baronnie de La Farge et ses arrières-fiefs. Guéret, imp. Amiault, 1901; in-8° de 114 p.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue S-Rome, 39. — 542

L'ÉTABLISSEMENT

DE LA

PRIMATIE DE BOURGES

(Suite et fin [1].)

IV.

Le « schisme d'Anaclet » donna occasion au prélat biturige de pénétrer pour la première fois, comme primat d'Aquitaine, dans la province de Bordeaux.

Le pape Honorius II mourut à Rome dans la nuit du 13 au 14 février 1130. Dans la matinée du 14 février, le chancelier de l'Eglise romaine, Aimeri de la Châtre [2], cardinal-diacre de Sainte-Marie-Nouvelle, décidait quelques cardinaux à élire, en hâte et à l'insu du reste du Sacré-Collège, Grégoire, cardinal-diacre de Saint-Ange. Celui-ci prit le nom d'Innocent II. A midi, les autres cardinaux, presque deux fois plus nom-

1. Voir plus haut, pp. 145-184, le premier article.

2. De la famille noble des La Châtre (en Berri). Voy. le P. Anselme, *Hist. généalogique...*, 3ᵉ éd., t. VII; Paris, 1733, p. 364, sq. Aimeri fit partie du groupe de gallicans que Calixte II emmena avec lui à Rome. Il fut fait cardinal à la première promotion opérée par Calixte II, en 12-1120 (Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1183); il remplit les fonctions de chancelier de l'Eglise romaine de 1123 à 1141, sous Calixte II, Honorius II et Innocent II (J.-L., t. I, p. 781, 824, 841) et mourut vers 1143-1148.

breux que ceux du matin, élisaient à l'unanimité Pierre Léon, cardinal-prêtre de Saint-Calixte, qui devint Anaclet II. En fait, les deux élections étaient irrégulières; mais si Innocent II avait été désigné le premier et par surprise, Anaclet II avait pour lui la majorité des cardinaux et il pouvait, en toute bonne foi et toute sincérité, se croire le vrai pape.

Sitôt élus, les deux papes s'adressèrent à Lothaire de Supplimbourg, roi des Romains, et aux fidèles allemands[1]. Innocent II écrivit en outre aux prélats d'Angleterre[2] et Anaclet II aux prélats de Gaule[3], parmi lesquels il comptait d'anciennes relations. Mais ni l'Allemagne, ni la France, ni l'Angleterre ne répondirent. On attendait. Ce fut Rome qui décida : en mai, Innocent II fut obligé de s'enfuir, laissant son adversaire maître de la ville. Et, de nouveau, les deux papes s'adressèrent à la chrétienté : à Lothaire et aux Allemands[4], mais surtout à Louis VI, roi de France, et aux Églises des Gaules, car il n'était guère permis d'espérer grand appui de Lothaire, combattu qu'il était, en Allemagne même, par les Hohenstaufen. Dès le 1er mai, Anaclet II avait envoyé de l'autre côté des Alpes deux légats *a latere*, munis de nombreuses lettres de recommandation : le cardinal-diacre Grégoire pour l'Aquitaine[5], ét Otton, évêque de Todi, pour la France[6]. En même temps, il renouvelait à Girard d'Angoulême ses fonctions de légat sédentaire en Aquitaine[7]. Trois délégués le représentaient ainsi dans l'Église gallicane. Inno-

1. Innocent II, le 18-2 (J.-L., 7403, sq.); Anaclet II, le 24-2 (J.-L., 8370, sq.).

2. Le 3-3 (J.-L., 7407).

3. Le 25-2 (J.-L., 8372, a).

4. Innocent II le 11-5 (J.-L., 7411) et le 20-6 (J.-L., 7413); Anaclet II le 15-5 (J.-L., 8388 à 8390; cf. 8379, du 1-5).

5. J.-L., 8376 à 8378 (du 1-5 1130). Il s'agit probablement de Grégoire, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Aquiro* (Grégoire, cardinal-diacre de Saint-Eustache, était auprès d'Anaclet le 14 septembre 1131, J.-L., 8421-8422, à une époque où le légat envoyé en Aquitaine ne pouvait être de retour.

6. J.-L., 8380 à 8386 (du 1-5 1130).

7. J.-L. 8377 et 8378 (1-5 1130).

cent II fit mieux : il vint lui-même en Gaule. Chassé de Rome, il séjourna à Pise, puis à Gênes, et, en septembre, il débarquait à Saint-Gilles.

Ce fut un voyage triomphal. Reconnu pape au concile d'Étampes (sept.-oct. 1130[1]), en partie grâce à saint Bernard, il put désormais compter sur le roi de France, et, fort de cette alliance, il tint en personne un concile à Clermont (novembre). Là, il reçut l'adhésion des Églises d'Espagne que lui apporta l'archevêque de Tarragone, et les envoyés du roi Lothaire vinrent l'informer qu'à Wurtzbourg, le mois précédent, l'Allemagne s'était déclarée en sa faveur. Il renouvela contre Anaclet l'anathème qu'il avait déjà fulminé à Rome avant son départ[2] et sans doute aussi au Puy quand il était en route de Saint-Gilles vers la France[3]. Ensuite, il célébra

1. Cette date est controversée. On la fait osciller d'avril à novembre. Actuellement, Vacandard (*Revue des questions historiques* [par abréviation : R.Q.H.], t. XLIII, 1888, I, p. 124-126, et *Saint Bernard*, t. I, p. 291, n. 3) tient pour août-septembre; Luchaire (*Louis VI*, p. 214-215, n° 460) pour septembre-octobre. Aux historiens cités par ce dernier, on peut ajouter Johann Bittl *Das paepstliche Schisma von* 1130-1138 [thèse de l'Université de Zurich], Romanshorn, 1876, gr. in-8°, 3e partie, ch. v, n. 9, p. 42-44, lequel conclut, après une discussion approfondie, « dass dieselbe [die Synode von Etampes] nicht vor Ausgang Septembers stattgefunden haben kann ». La date plus reculée adoptée par Luchaire paraît la plus vraisemblable. Si le concile avait eu lieu en août, on ne comprendrait guère que le pape n'en ait été informé (par Suger) que du 24 octobre au 3 novembre, dans le séjour qu'il fit à Cluni (Vacandard, R. Q. H., t. XLIII, p. 94-95, et *Saint Bernard*, t. I, p. 290-291), surtout si, comme il est probable (cf. *infra*, n. 3), Innocent II présida peu auparavant un concile au Puy, ville presque française. Pourquoi un tel retard dans la transmission officielle d'une nouvelle si importante?

2. Innocent II et Anaclet II s'étaient réciproquement excommuniés, eux et leurs partisans, dès le 2-3 et le 25-2 1130. (J.-L., t. I, p. 842 et 913).

3. Le concile du Puy est fort mal connu. On sait qu'Hugues, évêque de Grenoble, y assista. (Voy. Labbe, *Concilia*, t. X, édit. 1671, col. 971-972.) Hauréau imagine judicieusement qu'il s'était joint à la suite du pape en cours de route (G. C., t. XVI, col. 236), de sorte que le concile aurait eu lieu non en mars ou avril, comme on l'a soutenu (p. ex. Mas-Latrie, *Trésor*, col. 1293), mais en septembre-octobre, pendant l'arrêt que le pape fit au Puy (J. L., t. I, p. 844), et sous la présidence même d'Innocent II. Après quoi, Hugues revint à Grenoble, où il mourut le 1er avril 1132 (il était

son couronnement à Autun (le 25 décembre), se fit saluer par Louis le Gros à Saint-Benoît-sur-Loire (début janvier 1131), par Henri Beauclerc à Chartres (milieu janvier) et par Lothaire au concile de Liège (mars), où il excommunia les schismatiques une fois de plus. De retour en France, il renouvela encore l'anathème au concile de Reims (octobre) où lui parvint officiellement l'adhésion d'Alphonse le Batailleur, roi de Navarre et d'Aragon, et d'Alphonse-Raymond, roi de Léon et de Castille. Après Rome, la chrétienté avait parlé; mais c'était maintenant Anaclet II le schismatique[1].

En un an, la situation était retournée. Trois princes seulement tenaient encore pour l'antipape; mais ils étaient isolés aux trois extrémités de l'Europe occidentale : tout au nord, David, roi d'Écosse[2]; tout au sud, Roger II, grand-comte de

évêque depuis 1080). Innocent II lui fut si reconnaissant de son initiative qu'il le canonisa peu après sa mort (le 22-4 1134-1136, J.-L., 7742). D'autre part, Humbert, l'évêque du Puy, était originaire de Grenoble (Mas-Latrie, *Trésor*, col. 1468)) et il est permis de supposer que le concile groupa principalement des évêques de la région du Rhône et du Dauphiné. En tout cas, ce ne fut pas un concile aquitain. On a prétendu qu'il avait été présidé par Vulgrin, archevêque de Bourges (E. Richard, *Etude historique sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine de* 1130 *à* 1136, Poitiers, 1859, 104 p. in-8°, p. 37), parce que le Puy est en Aquitaine (voy. Labbe, t. X, col. 972). De même, Héfélé, *Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. VII, Paris, 1872, p. 208, appelle le concile du Puy « un synode de la province ecclésiastique de Bourges ». Mais rien dans la situation politique et ecclésiastique du Puy à cette époque n'autorise pareille supposition (cf. *infra*, p. 295, n. 2 et 3), et d'ailleurs la présidence du pape aurait rendu inutile celle de Vulgrin.

1. Pour la détermination des dates ci-dessus, voy. J.-L., t. I, p. 845 à 852, et Vacandard, R. Q. H., t. XLIII, p. 95 à 107; *Saint Bernard*, t. I, p. 302 à 313.

2. Bernard de Clairvaux (*Lettre* 125, § 2, dans P. L., t. CLXXXII, col. 270) énumère, il est vrai, « les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecosse, des Espagnes et de Jérusalem » comme partisans d'Innocent. Mais Vacandard reconnaît lui-même que l'adhésion du roi d'Ecosse est peu probable (*Saint Bernard*, t. I, p. 313, n. 1) et qu'il n'est pas impossible que Jérusalem et les Eglises d'Orient aient, au moins au début, reconnu Anaclet (*ibid.*, p. 313, n. 2; *adde* J.-L., 8393). Noter en outre que Baudouin, roi de Jérusalem, mourut le 15-8 1130 ou 1131, que Foulques d'Anjou lui succéda seulement le 14-9 1131, de sorte que ce serait une

Sicile, duc de Pouille et de Calabre, auquel Anaclet avait accordé le titre de roi de Sicile [1], et tout à l'ouest, Guillaume, huitième du nom comme comte de Poitou et dixième comme duc d'Aquitaine (ou de Guyenne).

L'histoire du schisme d'Anaclet en Aquitaine est encore à écrire[2]. Jusqu'à présent, on ne l'a guère racontée qu'incidemment, à propos — et en faveur — de Girard d'Angoulême[3] ou de Bernard de Clairvaux[4], mais non en elle-même. Elle en vaudrait pourtant la peine. Les sources sont abondantes, mais troubles et comme bouillonnantes. La critique en est difficile. Presque tous les faits nous sont parvenus sans leur date, et la suite chronologique des événements est presque impossible à reconstituer. A ce point de vue, les récits les plus vraisemblables ne sont que les hypothèses les plus ingénieuses[5]. Et puis,

question de savoir qui des deux rois aurait pris parti. On voit par J.-L. que c'est seulement à partir de 1137 qu'Innocent II est entré en relations suives avec les Eglises d'Orient et le patriarche latin de Jérusalem. Dans sa *Lettre* 124, § 2 (P. L., t. CLXXXII, col. 269), Bernard ne nomme que les rois « des Français, des Anglais, des Espagnols et enfin des Romains » (ce qui permet d'induire que cette lettre doit être contemporaine du concile de Clermont, antérieure par conséquent à la lettre 125). L'énumération est chronologique dans la lettre 124, par préséances dans la lettre 125.

1. 27-9 1130 (J.-L., 8411).

2. L'*Etude* déjà citée de l'abbé E. Richard, curé de Sainte-Croix, à Parthenay, *sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine* serait insuffisante, même si l'auteur n'était pas obsédé du souci — respectable partout ailleurs qu'en histoire — d'accabler les schismatiques. On regrette que Schellert n'ait pas publié la partie de son travail relative au rôle de Girard en Aquitaine (voy. *Girard von Angouléme*, p. 14, n. 4.)

3. Abbé Maratu, *op. cit.*

4. Abbé E. Vacandard, premier aumônier du lycée de Rouen, *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux*, Paris, 1895, 2 vol. in-8° (trad. allem. par Sierp, Mayence, 1897-1898, 2 vol. in-8°), ouvrage très solide et consciencieux, mais trop « bernardiste » encore, malgré un visible effort d'impartialité. Il convient de se référer, pour quelques détails, à l'article intitulé : *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet en France*, que l'auteur avait préalablement publié dans R. Q. H., t. XLIII, 1888, I, p. 61 à 126. L'article de l'abbé E. Amélineau, *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II*, R. Q. H., t. XXX, 1881, II, p. 47 à 112, est sans valeur originale. (Cf. Vacandard, R. Q. H., t. XLIII, p. 61, n. 3.)

5. Maratu, *op. cit.*, ch. VI, p. 265, sqq., resserre la crise du schisme aqui-

les textes reflètent trop fidèlement les passions d'autrefois pour qui cherche la vérité seule; ils relatent les haines des orthodoxes contre les schismatiques; ils proviennent des ennemis plutôt que des amis de Girard; ils nous montrent les rivalités des clunistes et des cisterciens, des Aquitains et des Français; ils taisent des faits réels ou ils les exagèrent et ils les dénaturent, quand il ne leur arrive pas d'inventer de toutes pièces des calomnies utiles à la diffamation de l'adversaire et d'énoncer ainsi des faits que rien ne confirme. Il n'est pas jusqu'à la règle critique suivie jusqu'à présent par les historiens, d'établir une sorte de compromis entre les affirmations contradictoires[1] qui n'ait sans doute contribué encore à compliquer la question.

Ici, nous n'aurons qu'à marquer par quoi le schisme d'Anaclet en Aquitaine intéresse la primatie de Bourges.

Vers 1130[2], toute l'Aquitaine II, avec les diocèses de Bordeaux, Agen, Angoulême, Poitiers et Périgueux, dépendait de Guillaume X ou de ses vassaux, dont il suffira de nommer le comte d'Angoulême Vulgrin II Taillefer et le comte du Périgord Hélie IV Rudel. Au contraire, l'Aquitaine I était démembrée politiquement. En 1100 ou 1101, le dernier des vicomtes de Bourges, Eudes-Arpin, avait, pour se croiser, vendu sa vicomté au roi de France, et, depuis, la ville de Bourges, avec la plus grande partie du diocèse, appartenait au domaine royal. Au sud, les diocèses de Cahors, Rodez et Albi dépendaient du comte de Toulouse, et Mende était dans le comté ecclésias-

tain en 1130-1131; Vacandard l'étend jusqu'à 1132 et même plus loin. Les textes ne permettent pas une conclusion définitive. Pourtant, le système de Maratu nous a semblé comparativement mieux agencé, et, sauf quelques corrections de détail, paraît devoir être adopté, sinon comme le plus certain, du moins comme le plus vraisemblable. Il en résulte que nous serons amenés à proposer — mais toujours avec les réserves qui viennent d'être indiquées — un certain nombre de corrections à la chronologie des voyages et des lettres de saint Bernard, telle qu'elle est donnée par Vacandard, t. II, Appendices D et E, p. 558 et 564.

1. Cf. H. Fr., t. XII, p. 397, note, et Schellert, p. 26.

2. Voy. *Art de vérifier les dates*, éd. 1784, t. II; Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, aux séries afférentes.

tique du Gévaudan. Aimeri, l'évêque de Clermont, ne vivait pas en bonne intelligence avec le comte d'Auvergne, Guillaume VIII. Deux fois, pour le soutenir, Louis VI était entré dans le pays avec son armée, en 1122 et 1126. Le duc d'Aquitaine était intervenu en faveur de son vassal[1] qui probablement avait adhéré avec lui à Anaclet, d'autant qu'il avait épousé la sœur du roi Roger de Sicile. Le Puy-en-Velay s'était émancipé à la fois politiquement et religieusement du duché de Guyenne et de l'archevêché de Bourges, et son immédiateté lui était garantie par rapport tant au Saint-Siège[2] qu'au roi de France[3]. Par contre, le vicomte de Limoges, Adémar III le Barbu, restait dans la mouvance de Guillaume X, et le diocèse de Limoges subissait les vicissitudes de l'Aquitaine II. Déjà, précédemment, de 990 à 1047, il était, en fait, tombé sous l'obédience du métropolitain de Bordeaux[4]. Des relations de famille resserraient les liens féodaux entre les nobles de Guyenne. Le vicomte de Châtellerault avait marié sa sœur Aénor à Guillaume X et sa fille à Vulgrin II Taillefer, et Humberge, la grand'tante de Vulgrin II Taillefer, était la mère d'Adémar III. En Aquitaine, les rapports étaient donc particulièrement étroits — et par là même plus fréquentes aussi les querelles — entre le comte de Poitou duc de Guyenne, le vicomte de Limoges et le comte d'Angoulême.

Girard, l'évêque d'Angoulême, était alors septuagénaire, mais l'âge n'avait pas diminué son activité. Sous le pontificat d'Honorius II, il avait été encore une fois confirmé dans ses

1. Luchaire, *Louis VI*, p. 147, sq. et 170, sq., n°s 318 et 369; cf., du même, *Actes de Louis VII*, p. 151, n° 162 (du 1-8 1145 au 30-3 1146).

2. J.-L., t. I, p. 494 (concile de Rome tenu par Grégoire V en 998-999), n° 3906 (privilège du 23-11 999 accordé à l'évêque du Puy Théotard par le pape Silvestre II — tous deux étaient d'Aurillac; — cf. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 401, col. 2); n° 4265 (privilège de Léon IX à l'évêque Etienne II de Mercœur, en 1051). L'évêque du Puy, *qui est domini papae* (comme dira plus tard Gervais de Tilbury, M. G. H., SS., t. XXVII, p. 375), est désormais exempt de la suffragance biturige. (Cf. *infra*, p. 326, n. 1.)

3. Luchaire, *Louis VI*, p. 242, sq., n° 532 (a° 1134); cf., du même, *Actes de Louis VII*, p. 158, sq., n° 185 (du 1-8 1146 au 2-2 1147).

4. *De primordiis Bituric. primatiae*, p. 116 à 123.

fonctions de légat[1], qu'il avait exercées dans toute l'étendue de son inspection, de Tours à Dax, de la Lyonnaise III à l'Aquitaine III[2]. Le dernier concile qu'il présida comme légat eut lieu vers 1128-1130 à Bordeaux. Le siège métropolitain de l'Aquitaine II était alors vacant, semble-t-il, ou allait l'être : Arnaud Géraud de Cabenac y était installé depuis 1103, et il touchait à sa fin s'il n'était pas déjà mort[3]; le candidat qui paraissait avoir le plus de chances pour recueillir sa succession était Geoffroi du Loroux, alors chanoine de Saint-André à Bordeaux. Dans l'élection archiépiscopale qu'on attendait, l'influence de Girard devait être prépondérante. Rien de plus naturel. Évêque depuis 1101, légat du Saint-Siège depuis 1107, Girard n'était pas seulement, vers 1130, un des doyens de la hiérarchie ; mais par l'autorité qu'il avait su prendre, par le souvenir des longs services qu'il avait rendus en Aquitaine et dans la chrétienté, par le prestige que lui donnait sa situation présente auprès des féodaux de Guyenne, on peut dire, sans exagération, qu'il était un des représentants les plus éminents de tout l'épiscopat gallican, voire même le plus glorieux, le plus respecté[4].

1. J.-L., 7389. Cette bulle n'est pas datée, et elle est classée dans J.-L. sous la rubrique 1124-1130 qui marque la durée extrême du pontificat d'Honorius II. Peut-être pouvait-on être plus précis, car le nº 7389 est évidemment antérieur au nº 7275 qui est attribué à 1126.

2. Voy. Maratu, *op. cit.*, chap. v, p. 230 à 264. A la fin de son pontificat, vers 1128, Honorius II institua deux autres légats sédentaires, qui furent Arnaud de Levezon, archevêque de Narbonne (H. Fr., t. XIV, p. 230-231, G. C., t. VI., col. 48, et Instr., col. 34-35), et Raynaud de Semur, archevêque de Lyon (H. Fr., t. XIV, p. 232). A ce point de vue, le gouvernement d'Honorius II ménage en quelque sorte la transition entre le système antérieur du vicariat bipartite et les innovations réalisées par Innocent II (cf. *infra*, p. 312. n. 5).

3. La date de mai 1132 donnée comme « vraisemblable » par Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 323, n. 2, n'est rien moins que certaine. D'après G. C., t. II, col. 810, c'est en 1122 qu'Arnaud Géraud apparaît pour la dernière fois sous une date précise d'année, et il est mort un 29-4. Gams, *Series*, p. 520, et Mas-Latrie, *Trésor*, col. 1396, adoptent la date du 29-4 1131 (le premier avec un *circa* dubitatif que supprime Mas-Latrie, nous ne savons d'après quelle autorité).

4. « Honor et lux Aquitanorum, domnus Geraldus Engolismensium

C'est pourquoi l'émoi fut grand parmi les partisans d'Innocent II quand on apprit que Girard acceptait la légation dont Anaclet l'avait nanti à nouveau dès le 1er mai 1130. L'Aquitaine échappait aux orthodoxes. Deux des métropolitains qui dépendaient de la légation de Girard, Vulgrin de Bourges et Hildebert de Tours, avaient assisté au concile d'Etampes[1] où Louis VI reconnut Innocent comme vrai pape. Vulgrin adhéra; mais Hildebert, alors brouillé avec le roi[2], penchait pour Anaclet[3]. Un nouveau concile parut nécessaire, et pour mieux gagner l'Aquitaine, il fut convoqué à Clermont, dans la province de Bourges. Vulgrin s'y rendit. Le roi[4] et le pape[5] lui marquaient également leur confiance. Il était un des meilleurs appuis de l'ordre établi à Étampes. Avec lui, huit archevêques répondirent à la convocation pontificale : de Lyon, Vienne, Narbonne, Arles, Tarragone, Auch, Aix et Tarantaise. Le concile fut inauguré le 18 novembre 1130, sous la présidence d'Innocent II. Il eut beaucoup d'éclat. Il consacra définitivement l'autorité du pape et l'on y décréta plusieurs canons[6]. Mais on ignore quels furent exactement les suffra-

episcopus et S. R. Ecclesiae legatus. » (H. Fr. t. XIV, p. 222, *Notice des évêques de Périgueux*, ad a. 1122.) Ce témoignage sur Girard est, croyons-nous, le dernier en date (avec la lettre déjà citée de Geoffroi de Vendôme, en 1128, voy. § 3) de ceux qui précèdent le schisme. Il est d'autant plus caractéristique.

1. Chronique de Morigni, H. Fr., t. XII, p. 79. — Sur la présence d'Hildebert à Etampes, cf. Vacandard, R. Q. H., t. XLIII, p. 85, n. 8; Luchaire, *Louis VI*, p. CXLIII, n. 1, et Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 292, n. 1.

2. Voy. Luchaire, *Louis VI*, p. CLXXIV, sq.

3. Bernard, *Lettre* 124, à Hildebert, pour le convaincre (1130), P. L., t. CLXXXII, col. 268-269; cf. *supra*, p. 292, n. 2.

4. Vulgrin était dans les meilleurs termes avec le roi de France. (Luchaire, *Louis VI*, p. 147, 200, sq., 263, nos 317, 433, 578, ad a. 1122, 1129 et s. d.)

5. En 1130 et 1131, Vulgrin fut chargé par le roi et par le pape de faire rendre justice à Suger, abbé de Saint-Denis, dans les contestations que celui-ci avait avec l'abbé des Clouseaux, le prieur de Saint-Désiré et les moines d'Ahun (Luchaire, *Louis VI*, p. 212, sq., 217, 224, sq., nos 455, 467, 486; J.-L., 7438, 7439 et 7503).

6. J.-L., t. I, p. 845; Labbe, *Conc.*, t. X, col. 972, est incomplet; il faut se référer à Mansi, t. XXI, p. 437.

gants qui accompagnèrent à Clermont leurs archevêques, et en ce qui concerne l'Aquitaine, on ne peut guère citer que le nom d'Eustorge, évêque de Limoges[1]. Dans son ensemble, l'inspection de Girard semble être restée intacte et schismatique. Tout au plus une certaine effervescence commença-t-elle à paraître çà et là, et notamment chez les clercs de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers[2].

Informé de cet échec, Bernard de Clairvaux, qui depuis le concile d'Étampes avait fait sienne la cause d'Innocent II, résolut de payer encore une fois de sa personne. Il lui avait suffi d'une entrevue avec le roi d'Angleterre pour le décider à aller saluer le pape à Chartres : pourquoi n'aurait-il pas le même succès auprès de Guillaume X ? Et il se rendit à Poitiers, accompagné de Joscelin de Vierzi, évêque de Soissons[3]. Par précaution, il s'était muni d'une lettre, écrite par lui-même, mais que le duc de Bourgogne, Hugues le Pacifique, l'avait autorisé à présenter en son nom[4]. Hugues (ou plutôt Bernard) exhortait Guillaume à quitter le parti de Pierre Léon, car, à tous égards, Innocent II était plus digne du siège de Saint-Pierre. En même temps Bernard adjurait Geoffroi du Loroux, à Bordeaux, de se rallier au pape légitime[5]. Enfin,

1. G. C., t. II, col. 521, cf. col. 560.

2. Bernard, *Lettre* 128, P. L., t. CLXXXII, col. 282. — Depuis Guillaume VI-VIII (mort en 1086 ou 1087), les ducs d'Aquitaine comtes de Poitiers portaient le titre d'abbés de Saint-Hilaire. (G. C., t. II, col. 1226).

3. Bernard, *Lettre* 128, P. L., t. CLXXXII, col. 282; Ernaud de Bonneval, *Vita Bernardi*, cap. VI, § 36, P. L., t. CLXXXV, col. 288, sq. — Vacandard, *Saint Bernard,* t. II, p. 559 (cf., t. I, p. 318-319), place le voyage de Bernard et de Joscelin vers janvier 1132 : deux ans trop tard, croyons-nous.

4. Bernard, *Lettre* 127, P. L., t. CLXXXII, col. 281-282. Vacandard, *op. cit.*, t. I, p. 319, n. 1, et t. II, p. 565, la croit « écrite en 1131 après Pâques », et voit dans le mot *nuper* (à l'avant-dernière ligne) une allusion au concile de Liège du 22-3 1131. Selon nous, Bernard veut parler du concile de Clermont du 18-11 1130.

5. Bernard, *Lettre* 125, P. L., t. CLXXXII, col. 269-270. Dans R. Q. H., t. XLIII, p. 111, Vacandard mentionnait cette lettre avant le voyage de Bernard; dans *Saint Bernard*, t. I, p. 321, il la note seulement après la

il mettait en circulation une longue lettre adressée aux évêques de Limoges, Poitiers, Périgueux et Saintes, c'est-à-dire, non pas précisément aux évêques de Seconde-Aquitaine, — il manquait Agen et Limoges était de trop — mais à ceux qui se trouvaient le plus directement placés sous l'influence de Guillaume et de Girard[1]. Dans cette missive circulaire[2], très

lettre 128 (que Bernard écrivit postérieurement à son départ de Poitiers), et il la date de 1131-1132 (t. I, p. 321, n. 1, et t. II, p. 565).

1. Les quatre diocèses de Limoges, Périgueux, Saintes et Poitiers font exactement cercle autour du diocèse d'Angoulême.

2. Bernard, *Lettre* 126, P. L., t. CLXXXII, col. 270-281. Vacandard, *op, cit.*, t. I, p. 323, n. 1, déclare cette lettre « écrite après l'expulsion des évêques de Poitiers et de Limoges et avant la prise de possession du siège de Bordeaux par Girard », c'est-à dire en 1132 (t. II, p. 565). Une phrase peut en effet être considérée comme une allusion à l'intrusion des anaclétistes à Poitiers et à Limoges : « Jam novos apud vos suo papae cudit legatus episcopos, ne soli sit sibi papa » (§ 3, col. 273). Mais même si cette allusion n'a pas été ajoutée après coup, elle semble extrêmement vague, et on s'étonne que Bernard, qui dresse dans cette lettre, avec beaucoup de précision, tout un réquisitoire contre Girard (§ 1-4, col. 271-274), en n'omettant aucun des détails à lui connus, se contente d'une insinuation si obscure, alors que la conduite de Girard en Aquitaine pouvait lui fournir des arguments bien meilleurs et plus solides que l'histoire plus ou moins authentique de ses négociations préliminaires avec Innocent II et Anaclet. Il faut voir là, plutôt, semble-t-il, au moment où la lettre a été écrite, une exagération littéraire, qui se trouva être une prédiction exacte. De même plus loin (§ 7, col. 275, sq.) : « Altare contra altare erigere tentat, confundere fas nefasque non confunditur. Abbates abbatibus, episcopos episcopis superintrudere nititur, amovere catholicos, schismaticos promovere. » On pourra objecter, il est vrai, d'abord que Bernard pouvait se dispenser d'instruire les évêques aquitains d'événements que ceux-ci connaissaient sans doute beaucoup mieux que lui-même (ce qui est contestable : les comprovinciaux n'étant pas forcément au courant de tout ce qui se passait hors de leurs diocèses respectifs), et ensuite que la lettre de Bernard est adressée non précisément aux évêques les plus rapprochés de Guillaume et de Girard, mais surtout à ceux qui ont souffert des agissements du légat schismatique (ce qui est juste pour Limoges, Poitiers et Saintes, mais non pour Périgueux) : la lettre serait donc postérieure à ces agissements. Même si ces objections étaient fondées, il en résulterait tout au plus que la lettre 126 serait un peu postérieure aux deux autres, nos 125 et 127 ; elle aurait alors été écrite après la lettre 128 mais avant le milieu de 1131, où Girard se fit élire à Bordeaux, et la manière dont nous présentons la suite des événements ne serait pas sensi-

longue, très éloquente, où les sarcasmes et les accusations contre Pierre Léon et Girard alternent avec les adjurations passionnées et les menaces contre les schismatiques, Bernard s'attachait surtout à démontrer que la légation dont se prévalait Girard n'avait aucune valeur. Son but était de détruire en Girard le prestige du légat, de le réduire au rang d'évêque, et par là de le rendre inoffensif aux orthodoxes au delà des limites de son diocèse d'Angoulême. Il est possible que Girard se soit trouvé à Poitiers quand Bernard y arriva; mais l'évêque et le moine ne se virent pas. Le duc reçut Bernard ; sur sa demande, il consentit à rappeler à Poitiers ceux des clercs de Saint-Hilaire qu'il avait exilés[1], sans nul doute parce qu'ils avaient fait de l'agitation pour Innocent; mais quant à lui-même, il refusa de prendre aucun engagement. Bernard avait échoué. Il quitta l'Aquitaine.

Mais ses lettres y restaient, et l'impression qu'elles firent semble avoir été considérable; d'autant que dans le reste de la chrétienté les orthodoxes ne cessaient de gagner du terrain. Elles devinrent — surtout la circulaire aux évêques de Guyenne -- les pièces les plus importantes de la polémique contre Pierre Léon l'antipape. Arnoul, archidiacre de Séez, s'en servit, entre 1133 et 1135, pour composer contre Girard ses « Invectives », qu'il accommoda tant bien que mal au style de Cicéron. Ernaud de Bonneval, dans la biographie qu'il rédigea plus tard de saint Bernard, fit de même[2]. Sur le moment, elles n'agirent pas moins. Peut-être les décisions du concile de Clermont, divulguées en Aquitaine, commençaient-elles aussi à produire leur effet. Les évêques de

blement modifiée. En résumé, nous estimons que les trois lettres de Bernard n[os] 125, 126 et 127 datent à peu près de la même époque et qu'elles sont contemporaines du premier voyage de Bernard à Poitiers. Ce voyage est antérieur à l'intrusion des anaclétistes non seulement à Bordeaux, mais à Poitiers et à Limoges (la lettre 128 en donne la preuve), et il doit être placé peu après le concile de Clermont, c'est-à-dire à la fin de 1130 ou au début de 1131.

1. Bernard, *Lettre* 128, P. L., t. CLXXXII, col. 282.

2. Schellert, *op. cit.*, p. 35-39; Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. XIX, sq. et p. 317, n. 1.

Guyenne refusèrent désormais d'être les servants dociles de Guillaume et de Girard, qui, par une réaction naturelle, leur montrèrent qu'ils étaient les plus forts.

Et la crise commença. Elle fut courte, mais violente, autant politique que religieuse.

De retour à Poitiers, les clercs orthodoxes recommencèrent leur propagande. Guillaume les expulsa de nouveau. Bernard réclama leur rappel, au nom des engagements pris. Sa lettre [1] n'eut aucun effet. Même, Guillaume aggrava son opposition. Anaclet avait excommunié les partisans d'Innocent. Bernard était donc exclu de la communion des schismatiques, qui se disaient orthodoxes. L'autel où il avait officié pendant son séjour à Poitiers était souillé : le doyen de l'église le brisa [2]. L'évêque, Guillaume Adelelme, était depuis longtemps en froid avec le duc ; il protesta ; le duc le chassa et le fit remplacer par un féodal, de ses parents, Pierre de Châtellerault [3].

A Limoges, l'évêque Eustorge, revenu de Clermont, manifestait en faveur d'Innocent, et, circonstance aggravante, le vicomte était alors brouillé avec le duc. Guillaume X intervint; Eustorge se réfugia, avec quelques chevaliers, au château de Chalus, et, sur le siège épiscopal devenu vide — sinon vacant — le duc installa Ramnulfe, abbé du Dorat [4].

Pendant ce temps, Girard se rendait à Bordeaux. Il était accompagné du cardinal-diacre Grégoire qui lui avait apporté la bulle du 1er mai 1130 et de deux autres légats *a latere* qu'Anaclet venait de lui envoyer pour l'encourager et l'aider

1. Bernard, *Lettre* 128, P. L., t. CLXXXII, col. 282-283 (postérieure au départ de Bernard, au second exil des clercs, mais antérieure à l'exil de l'évêque). Logique avec lui-même, Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 320, n. 3, et t. II, p. 565, place cette lettre en 1132.

2. Ernaud de Bonneval, *Vita Bern.*, cap. VI, § 36, P. L., t. CLXXXV, col. 289. — Ce doyen mourut peu après. Sa fin fut affreuse ; il voyait des démons partout autour de lui.

3. Lettres (citées plus loin) des évêques de Saintes et de Poitiers; Arnoul de Séez, *Invect.*, cap VII, H. Fr., t. XIV, p. 259; Geoffroi du Vigeois, *Chron.*, H. Fr., t. XII, p. 434; Ernaud de Bonneval, *op. cit.*, § 33, col. 286.

4. Mêmes sources, *loc. cit.*

dans la lutte : Romain, cardinal-diacre du titre de Saint-Adrien, et Gilles, cardinal-évêque de Tusculum[1]. Geoffroi du Loroux était apparemment ébranlé par la lettre qu'il avait reçue de Bernard, et on ne pouvait plus compter sur lui. Conseillé sans doute par les trois prélats romains d'Anaclet, Girard se décida à suivre l'exemple de son prédécesseur à la légation d'Aquitaine, et, comme Amat, il se fit élire archevêque de Bordeaux[2]. Le chapitre seul fut consulté, mais non les évêques suffragants. L'évêque d'Agen, Raymond Bernard, protesta[3]. Girard passa outre et s'installa sur le siège archiépiscopal.

Mais les troubles avaient gagné le diocèse de Saintes[4]. L'évêque Guillaume Guadrad avait été sollicité de participer à la consécration des deux intrus à Poitiers et à Limoges. Il avait refusé. Puis, craignant des représailles du duc, il s'était enfui de sa ville épiscopale, avec son chapitre, et il courait la campagne, protégé par les hommes de son beau-frère Aimar d'Archiac[5]. Furieux, le duc envahit le diocèse. Il pointa sur Saint-Jean-d'Angéli. Il y avait là un monastère fameux, qui

1. Tous trois souscrivent avec Girard un diplôme à Bordeaux, G. C., t. II, Instr., col. 279-280. Ernaud, § 3?, col. 286, ne nomme que Gilles de Tusculum. Celui-ci était, comme Aimeri de la Châtre, un des ecclésiastiques gallicans dont Calixte II avait fait la fortune. Il avait été moine de Cluni et avait fait partie de la seconde promotion des cardinaux opérée par Calixte II (en 1122 ou 1123). Cf. Mas-Latrie, *Trésor de chronol.*, col. 1165 et 1183.

2. Lettres (citées plus loin) des évêques de Périgueux, de Poitiers et de Saintes; Arnoul de Séez, cap. VII (H. Fr., t. XIV, p. 260); Ernaud, § 36, *loc. cit*, col 288. — Cette élection a vraisemblablement eu lieu après le 29-4 1131 (cf. *supra*, p. 296, n. 3), et le 24-6 1131 (*infra*, p. 303, n. 1), avant le 22-7 1131 (p. 304), vers fin juin et début juillet 1131. Cf. Maratu, *op. cit.*, chap. VI, p. 299, n. 1.

3. Lettre de l'évêque de Saintes.

4. Même lettre.

5. La femme d'Aimar d'Archiac et l'évêque de Saintes étaient nés du baron de Jonzac (Archiac est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac, dép. de la Charente-Inf.). Aimar d'Archiac était depuis longtemps brouillé avec le comte d'Angoulême Vulgrin II Taillefer (G. C., t. II, col. 1069; Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*, p. p. l'abbé J.-H. Michon, Paris, 1846, in-4°, p. XX).

s'honorait du chef du Précurseur. Le jour même de la Nativité de saint Jean-Baptiste, le 24 juin 1131 [1], pendant que les moines étaient tout à la gloire de leur patron, le duc les assaillit à l'improviste, troubla leur fête et les pilla. Coup pour coup : Aimar d'Archiac guetta Girard, qui devait apparemment revenir de Bordeaux [2] pour la consécration des intrus; il le surprit et le fit prisonnier.

A ce moment, le désordre est à son comble. Trois évêques sont exilés ou en fuite : Guillaume Adelelme de Poitiers, Eustorge de Limoges, Guillaume Guadrad de Saintes; un autre, Raymond Bernard, est menacé de la vengeance de Girard et de Guillaume; la guerre féodale a commencé en Limousin et en Saintonge. De ces troubles, le duc est aussi responsable que Girard; mais si Girard ne s'était pas décidé pour Anaclet, rien ne serait arrivé. C'est donc Girard qu'il faut abattre. Or, même prisonnier, il est dangereux. Il n'est plus seulement légat; le voici maintenant archevêque de Bordeaux. Pour lutter contre lui, — car c'est lui qu'il faut combattre pour combattre l'antipape Anaclet, — les évêques orthodoxes et persécutés ne peuvent s'adresser ni au duc d'Aquitaine, qui est le protecteur de leur ennemi, ni à leur métropolitain, puisque leur métropolitain n'est autre que Girard lui-même. Dans la province et dans le duché, ils sont sans recours contre Girard. Ils ne peuvent donc que s'adresser au dehors.

Leurs démarches créèrent la primatie de Bourges en Seconde-Aquitaine.

Ce fut l'évêque de Périgueux, Guillaume de Nanclars [3], qui commença, semble-t-il. Il écrivit une lettre « à son seigneur le très saint et vénérable Vulgrin, par la grâce de Dieu primat

1. Date établie par la donation du duc Guillaume, citée plus loin, p. 308, n. 3. (Cf. G. C., t. II, col. 1101). Voir aussi la lettre de l'évêque de Saintes.

2. Supposition vraisemblable, indiquée dans l'*Hist. litt. Fr.*, t. XI, 1759, p. 605.

3. Ou : Nauclard, suivant une autre graphie.

biturige[1] »; il s'étonnait que Vulgrin n'eût pas encore agi contre les schismatiques : « Nous avons appris, disait-il, que vous et le roi de France persévérez fermement dans le dévouement au seigneur pape Innocent »; mais, d'autre part, les schismatiques paient d'audace ; Girard l'Angoumois s'est installé à Bordeaux : « il convient que nous vous suivions, vous notre primat et notre chef »; et l'évêque de Périgueux espérait que ni Louis VI ni Vulgrin ne marchanderaient leur appui aux Aquitains orthodoxes.

C'était, on le voit, un appel à l'étranger : au roi de France contre le duc d'Aquitaine, au primat d'Aquitaine contre le légat métropolitain de Bordeaux. Quand il écrivit, Guillaume de Nanclars ignorait encore les événements de Poitiers, du Limousin et de la Saintonge[2]. Vulgrin ne devait pas tarder à en être informé. Nul doute qu'il n'ait connu rapidement la situation critique où se trouvait Eustorge, son suffragant et son plus proche voisin. Guillaume Adelelme, de son côté, lui confirmait l'intrusion de Girard à Bordeaux et lui apprenait celle de Pierre de Châtellerault à Poitiers. Il faut, écrivait-il[3], que « vous usiez des droits primatiaux qui vous ont été confiés par Dieu »; les schismatiques ont déjà été excommuniés [au concile de Clermont], il faut les excommunier de nouveau, et au plus tôt, pour la fête de sainte Marie-Madeleine [le 22 juillet (1131)].

Enfin, l'évêque de Saintes adressait à Vulgrin un véritable

1. Cette lettre a été recueillie (ainsi que les suivantes) au XVIe siècle par Vernier, l'auteur du *Patriarchium Bituricense* (cap. LXII) que Labbe a publié en 1657 dans sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. II, p. 83 (fautivement 93). Elle a été reproduite dans H. Fr., t. XIV, p. 260, n. B, et dans P. L., t. CLXXIX, col. 43, sq.

2. A moins qu'il n'ait voulu entretenir Vulgrin que de l'incident de Bordeaux. Car si un évêque est intéressé directement aux affaires de la métropole dont il est suffragant, il n'a pas à s'occuper de ses comprovinciaux. Hypothèse d'ailleurs peu admissible. L'évêque de Saintes relate tout au long, dans sa lettre, les troubles de Limoges et de Poitiers, aussi bien que ceux de Bordeaux.

3. Labbe, *Nova Biblioth. mss.*, t. II, p. 83 (fautivement 93) et p. 84 ; H. Fr., t. XIV, p. 260, n. B ; P. L., t. CLXXIX, col. 44.

rapport[1], fort curieux, à la fois inquiet et confiant. Guillaume Guadrad était le seul à ne pas dire expressément qu'il invoquait l'autorité primatiale du Biturige, mais sa lettre était la plus longue et ses démarches les plus nombreuses. Il racontait tout ce qui s'était passé, jusqu'à l'arrestation de Girard, et il adjurait Vulgrin d'organiser la résistance, de faire passer de l'argent à d'Archiac pour qu'il continuât à lutter contre le duc, de délier les suffragants de la Seconde-Aquitaine de toute obéissance à leur métropolitain; il demandait que l'élection de Girard fût cassée et Girard déposé à perpétuité, que Vulgrin l'excommuniât, et avec Vulgrin, l'archevêque d'Auch, les autres évêques; enfin qu'avec Girard fussent excommuniés tous ses partisans et ceux du duc d'Aquitaine; bref, il développait tout un programme de défense.

Peut-être l'évêque d'Agen écrivit-il aussi à Vulgrin, mais sa lettre n'a pas été conservée. Du moins, il est hors de doute que la démarche collective des évêques de Seconde-Aquitaine a été concertée. Ils écrivent en même temps[2], presque dans les mêmes termes, des points les plus opposés de la province; ils s'adressent au même destinataire; ils évoquent les mêmes principes. L'accord est de toute évidence. Mais non un accord direct. Les comprovinciaux de Seconde-Aquitaine ne se sont pas entendus entre eux. Ils ne le peuvent pas. Même s'ils l'avaient pu, le temps leur aurait manqué. Comment auraient-ils imaginé d'en appeler au primat du métropolitain intrus, alors que jamais jusqu'à présent le prélat biturige n'avait osé aborder la Seconde-Aquitaine? L'initiative est venue du dehors. On n'appelle l'étranger que si l'étranger a fait penser à lui, s'il a offert ses bons offices. Hors d'Aquitaine, qui en

1. Labbe, *Nova Biblioth. mss.*, t. II, p. 83 (fautivement 93); H. Fr., t. XIV, p. 259, n. A; P. L., t. CLXXIX, col. 41-43.

2. Dans le courant de l'été 1131. — Vacandard date ces lettres de 1132 (R. Q. H., t. XLIII, p. 114-115 et *Saint Bernard*, t. I, p. 323) et Luchaire se range à cette conclusion (*Louis VI*, p. 235, n° 510). Même en laissant de côté la question chronologique, on remarquera que Vacandard se fait de l'incident une idée fort peu exacte, quand il nous présente Vulgrin comme le « métropolitain » des « évêques de Saintes, de Périgueux et de Poitiers ».

a eu l'idée? Serait-ce Vulgrin lui-même qui, continuant l'adroite politique de ses prédécesseurs, aurait saisi l'occasion d'entrer dans la place dont le siège était commencé depuis si longtemps et dont on tenait déjà, par Auch sinon par Narbonne, comme les postes avancés? Serait-ce Innocent II, qui sans doute n'ignorait pas qu'on avait déjà vu les deux degrés supérieurs de la hiérarchie grégorienne, les légations et les primaties, entrer en conflit et se supprimer l'une par l'autre? Bernard n'avait pu réussir à tuer la légation de Girard, et Girard s'était consolidé en devenant métropolitain de Bordeaux; une arme nouvelle avait été trouvée : au nom du pape, la primatie d'Aquitaine annulerait la légation de l'antipape en Aquitaine.

« Vulgrin, par la grâce de Dieu primat des Églises d'Aquitaine » répondit[1] « à ses vénérables frères, fils catholiques de la Sainte Eglise de Dieu, les évêques d'Agen, de Poitiers, de Périgueux, de Saintes, le clergé et le peuple de la province de Bordeaux ». Il les exhortait, en termes lents et pompeux, à rester fidèles au pape Innocent, malgré les persécutions qu'ils subissaient, et à détester Pierre Léon et ses complices, surtout Girard l'Angoumois qui, en Aquitaine, s'était « manifestement fait leur chef et leur porte-drapeau ». Puis, il annonçait et il ordonnait d'observer « la sentence d'excommunication que le pape a promulguée contre Girard et ses fauteurs » [au concile de Clermont]; il condamnait « l'élection que les clercs de Bordeaux ont faite de celui-ci, alors qu'il était déjà excommunié », et il défendait « qu'on lui obéît ».

Qu'en cette affaire Vulgrin ait agi seul, ou, comme il semble plus probable, qu'il ne soit intervenu qu'après s'être au préalable entendu avec Innocent ou son entourage : peu importe. Pour que sa lettre comminatoire produisît des résultats

1. Labbe, *Nova Biblioth. mss.*, t. II, p. 84; P. L., t. CLXXIX, col. 44, sq.; un extrait dans H. Fr. t. XIV, p. 260, n. B. — Il existe deux réponses successives de Vulgrin. Celle-ci est la première (cf. *infra*, p. 310, n. 1). Elle doit sans doute correspondre à la date indiquée par l'évêque de Poitiers, c'est-à-dire au 22-7. 1131.

effectifs, il eût été nécessaire qu'un prince lui donnât force. Ce prince était connu; l'évêque de Périgueux l'avait nommé : c'était le roi de France. Mais, soit que Vulgrin ne lui ait pas communiqué l'appel reçu d'Aquitaine, soit que le roi ne se souciât pas d'entrer en lutte contre Guillaume X, fût-ce pour un pape — au-dessus de qui rien n'est sur terre, et pouvait-on imaginer plus noble cause de guerre féodale? — soit enfin que les clercs orthodoxes eussent déconseillé le conflit, — car le chrétien répugne au sang versé, même pour la religion — Louis VI ne bougea pas[1]. Mais il reconnaissait les préten-

1. L'affaire perdit ainsi son caractère politique. Mais il est indéniable qu'elle l'avait eu au début. Il en existe une preuve indirecte qui est fort intéressante. Le schisme divisa l'église d'Albi. L'évêque Humbert Géraud tint pour Anaclet, les chanoines de Sainte-Cécile pour Innocent. D'où lutte et violences : des soldats entrèrent dans l'église, le palais épiscopal fut détruit. Or, Albi, suffragant de Bourges, ne dépendait pas du duc d'Aquitaine (cf. *supra*, p. 294) : personne ne pensa au roi de France ni au primat d'Aquitaine. L'évêque demanda secours à Girard représentant d'Anaclet, les chanoines à Innocent. Girard excommunia les chanoines et écrivit aux abbés de Castres et de Gaillac en faveur de l'évêque; plus tard (après la mort de l'évêque), Innocent II confirma les privilèges du chapitre. Ces deux pièces — la lettre du légat schismatique et la bulle pontificale — ont été publiées par le même érudit : Eug. Dauriac, *Document inédit du* XII[e] *siècle, émané d'un évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège et relatif au diocèse d'Albi*, Angoulême, 1850, in-8° (extr. du *Bulletin de la Soc. archéol. de la Charente*, 1[re] série, t. IV, 1850, p. 97-128) et Eug. d'Auriac, *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi*, Paris, 1858, in-8°, p. 197-199 (J.-L., 7709, 12-6 1135). — Dans sa lettre, Girard s'intitule : « G. Engolismensis Episcopus et S. R. E. legatus. » La date de cette pièce est estimée différemment. L'*Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. V, 1875, in-4°, col. 1333, indique : « 1138-1143 », ce qui est inadmissible, puisque Girard mourut avant 1138 (cf. *infra*, p. 311, n. 2). Dauriac et d'après lui, le baron Desazars, *Les évêques d'Albi aux* XII[e] *et* XIII[e] *siècles*, Toulouse, 1882, in-4°, p. 24. sq. (extr. des *Mémoires de la Soc. arch. du Midi de la France*, t. XII) donnent 1133. Si l'année 1133 est exacte, il faudrait conclure que Girard aurait, avant sa mort, renoncé au siège de Bordeaux (cf. *infra*, p. 311, n. 4). Mais l'unique argument fourni par Dauriac est que l'incident d'Albi doit être placé après 1132, parce que Bernard n'en parle pas dans sa lettre 126. Or, la date de la lettre 126 de Bernard est elle-même très discutable (cf. *supra*, p. 299, n. 2). Rien n'empêche donc de supposer que la lettre de Girard date de 1130-1131. Elle serait alors postérieure au schisme, mais antérieure à l'intrusion de Girard à Bordeaux.

tions de l'archevêque de Bourges. On en a le témoignage dans un diplôme qu'il délivra l'année suivante, en 1132, pour sanctionner une sentence rendue par Vulgrin sur un conflit entre les chapitres de Saint-Outrille et de Saint-Ambroix à Bourges[1]; il y parle, sans doute en reproduisant les termes mêmes de Vulgrin, du « primat d'Aquitaine » et de son « autorité patriarchale »; cette dernière épithète permet même de supposer que Vulgrin s'était définitivement approprié le « responsum » du pape Nicolas I[2].

Par ailleurs, il avait atteint son but, et maintenant l'Aquitaine II lui appartenait primatialement. Il n'avait fallu rien moins qu'un schisme dans la chrétienté pour que l'occasion s'en présentât. Mais la primatie Biturige dans la province bordelaise avait été invoquée comme si elle avait toujours existé. Et c'était là l'essentiel, au point de vue des procédés usuels d'innovation ecclésiastique. Vulgrin était sincère : il innovait grandement, mais personne, et lui moins que personne, ne croyait qu'on eût rien créé de nouveau. La primatie de Bourges sur Bordeaux est née de cette contradiction. Sur cette contradiction s'en superpose une autre. L'instauration des droits du Biturige sur le Bordelais, si importante au point de vue théorique de la primatie considérée en elle-même et pour l'avenir, fut en effet, sur le moment, d'importance pratique nulle.

Les événements se déroulèrent comme si Vulgrin n'avait rien dit. Avant même que l'été 1131 eût pris fin, Guillaume X s'était réconcilié avec les moines de Saint-Jean-d'Angéli et peut-être avec l'évêque de Saintes[3]. Puis Girard fut remis

1. Luchaire, *Louis VI*, p. 227, n° 493 : 1132, d'avant le 3 août.
2. Cf. *infra*, p. 310, n. 2.
3. Donation de Guillaume X aux moines de Saint-Jean-d'Angéli. Le texte s'en trouve dans le cartulaire de Saint-Jean-d'Angéli, Bibl. nat., ms. lat. 5451, f°s 98-99, acte publié par Besly, *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne*, Paris, 1647, in-f°, preuves, p. 461-462, par G. C., t. II, Instr., col. 469-470 et tout récemment, d'une manière définitive, avec les variantes (mais aussi avec une estimation de date qui semble erronée : « 1131, après le 15 octobre ») par [Musset], *Cartulaire de Saint-Jean d'Angéli*, t. I, (*Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, XXX),

en liberté, sans doute après rançon payée à d'Archiac[1]. Il se rendit à Poitiers où il consacra en grande pompe, avec les trois prélats romains d'Anaclet, les deux intrus de Poitiers et de Limoges[2]. Et chacun s'en fut chez soi : les intrus dans leurs diocèses, les légats *a latere* en Italie[3] et Girard à Angoulême. Pendant ce temps, Innocent II tenait concile à Reims et, suivant l'usage, il excommunia Anaclet et ses partisans[4]. Vulgrin en fit part solennellement « à ses frères les

Paris-Saintes, 1901, in-8°, p. 270-272, n° 217; il a été reproduit *in extenso* dans la confirmation donnée par Louis VIII en juillet 1224 (notée par Ch. Petit-Dutaillis, *Etude sur... Louis VIII*, Paris, 1894, in-8°, p. 467, sq., n° 135). La date est ainsi donnée : « Acta est haec charta a° ab Incarn. Dom. 1131, sedente in sede apostolica Anacleto papa II. Giraldo Engolismensi episcopo et S. R. E. legato, Guillelmo Gardradi Santonensi episcopo, regnante in Francia rege Ludovico cum suo filio Philippo. » (Suivent les signatures, dont Besly, G. C. et Musset donnent le fac-similé.) On remarquera que Girard est désigné comme évêque d'Angoulême et non comme archevêque de Bordeaux. Son élection est antérieure au 22-7 1131. (Cf. *supra*, p. 302, n. 2.) La réconciliation du duc avec les moines est antérieure au 13-10 1131, date de la mort du jeune roi Philippe; mais il faut qu'elle ait suivi de très près l'affaire du 24-6 1131, car si Girard avait déjà été installé à Bordeaux, on ne comprendrait pas que le duc n'en ait pas été informé des premiers et qu'il n'ait pas donné à Girard sa nouvelle qualité. Il est plus difficile de tirer quelque conclusion de la mention qui est faite de l'évêque de Saintes à côté d'Anaclet et de Girard. Selon qu'on la supposera établie au su ou à l'insu de Guillaume Guadrad, on en conclura que celui-ci avait ou non fait sa paix avec le duc. La lettre qu'il écrivit dans le même temps à Vulgrin semble infirmer la première hypothèse; mais on peut admettre aussi que Guillaume Guadrad ait été dès lors en négociations avec le duc. Du moins, il est certain qu'il ne fut jamais dépossédé de son siège, comme les évêques de Limoges et de Poitiers.

1. Il était resté plusieurs mois emprisonné. (Arnoul de Séez, *Invect.*, cap. VII, H. Fr., t. XIV, p. 259.)

2. Geoffroi du Vigeois, *Chron.*, H. Fr., t. XII, p. 433 ; Ernaud de Bonneval, *Vita Bernardi*, cap. VI, § 33, P. L., t. CLXXXV, col. 287. L'archiprêtre qui annonçait le synode de l'intrus Pierre à Poitiers fut enlevé par le démon en plein public (*ibid.*. § 36, col. 289).

3. Romain était de retour auprès d'Anaclet en 1135 ou 1136 (J.-L., t. I, p. 912, et n°s 8429, 8431). Gilles était réconcilié avec Innocent six mois après la mort d'Anaclet (J.-L., t. I, p. 840, et n° 7903); les informations manquent sur Grégoire.

4. Le concile fut ouvert le 18-10 1131; le pape séjourna à Reims jus-

évêques catholiques suffragants de l'Église de Bordeaux[1]. » « Pour nous, disait-il, qui avons été placés, Dieu voulant, au gouvernement du premier siège [d'Aquitaine], nous obéissons avec un dévouement sincère au seigneur pape Innocent comme au chef du Saint-Siège apostolique et au pasteur catholique de l'Église universelle; rien au monde ne nous fera dévier de notre obéissance à son égard. Dans cette unité persévèrent avec nous les patriarches et les primats[2], les métropolitains et les évêques innombrables. Dans cette unité demeurent le seigneur roi des Français, ainsi que le roi des Anglais, le roi des Allemands, le roi des Espagnols et le roi de Jérusalem[3], les ducs et les princes de presque tout l'orbe terrestre... Vous donc, mes très chers frères, soyez constants dans la défense de la vérité catholique... Que si ce fameux Girard, qui se fait appeler archevêque parce qu'il a fait intrusion dans l'Église de Bordeaux, requérait de vous obéissance, votre prudence aura facilement de quoi lui répondre. Quelle soumission, quelle obéissance devriez-vous, en effet, à cet homme que l'Église catholique, au concile de Reims, a condamné et excommunié comme schismatique, et qu'elle a déposé de tout honneur ecclésiastique? Et il est constant que qui n'est pas catholique ne peut être canoniquement institué. »

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, se rendit auprès de Guillaume X pour essayer de le convaincre[4]; son éloquence

qu'au 5-11. J.-L., t. I, p. 850, sq.; Luchaire, *Louis VI*, p. 220-221, n° 476; Labbe, *Concil.*, t. X, col. 979 (fautivement 989) à 987.

1. Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 84, sq., H. Fr., t. XIV, p. 260, n. B.; P. L., t. CLXXIX, col. 45, sq.

2. Comme on l'a déjà noté p. 308, Vulgrin a soin de mentionner le degré patriarcal en même temps que le degré primatial, conformément à la doctrine qui était censée remonter à 864 environ.

3. Énumération à comparer avec celles de Bernard (*supra*, p. 292, n. 2). Sur l'omission du roi d'Écosse dans cette liste, cf. Pagi, *Critica hist.-chron. in Annales Baronii*, 1130, num. 28, t. IV, 1727, in-f°, p. 467, col. 1.

4. Pierre de Cluni, *Corresp.*, liv. II, lettre 22, P. L., t. CLXXXIX, col. 233. Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 319, n. 2, dit avec vraisemblance que ce voyage eut lieu « entre le concile de Reims et Noël 1131 »; cf. Pignot, *Hist. de... Cluni*, t. III, Autun-Paris, 1868, p. 158.

ne fut pas plus efficace que les arguments du mandement primatial. Un calme relatif revint en Aquitaine. A Poitiers et à Limoges, les intrus Pierre de Châtellerault et Ramnulfe du Dorat officiaient dans la cathédrale; Guillaume Adelelme errait en exil, Eustorge se maintenait dans son château-fort, et quand Ramnulfe s'aventurait de ce côté, il pouvait entendre le bruit des cloches qui sonnaient son excommunication[1]. Girard administra tranquillement son diocèse d'Angoulême jusqu'à sa mort, qui survint le 1er mars 1136[2]. Une seule de ses ouailles lui chercha noise : ce fut un certain Foucher, abbé du petit monastère de Cellefrouin. Girard l'expulsa; il partit pour l'Orient et quelques années plus tard il était archevêque de Tyr, puis il devint patriarche de Jérusalem. Tout arrive. Grâce au schismatique Girard, un abbé de Cellefrouin est mort patriarche de Jérusalem[3]. A l'archevêché de Bordeaux, Girard resta jusqu'à son décès titulaire nominal du siége[4]. Peut-être l'administration en était-

1. Geoffroi du Vigeois, *Chron.*, H. Fr., t. XII, p. 434; Arnoul de Séez, *Invect.*, cap. VII, H. Fr., t. XIV, p. 260.

2. Date établie définitivement par Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 67, note 15 (l'ancienne date de 1135 a été maintenue par inadvertance p. 66, note *e*). Girard fut inhumé à Angoulême.

3. Guillaume de Tyr, *Historiae*, lib. XIV, cap. XI, dans le *Recueil des historiens des Croisades*, Histor. occid., t. I, Paris, 1844, p. 621, sq.; G. C., t. II, col. 1047 sq.; cf. Gams, *Series episcoporum*, p. 434, col. 1, et p. 452, col. 2.

4. On trouve dans G. C., t. II, Instr., col. 279-280, deux actes émanant de Girard, archevêque de Bordeaux, et qui datent évidemment non de 1130, comme disent les éditeurs du G. C., mais de l'été de 1131. (Girard déclare lui-même dans le premier de ces actes qu'il se sert de son sceau d'Angoulême parce qu'il n'a pas encore eu le temps de se faire faire un sceau portant mention de sa dignité nouvelle.) Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 353, n. 3, et p. 358, n. 2, croit que Geoffroi du Loroux avait supplanté Girard à Bordeaux « en 1135, peut-être en 1134 ». Mais l'unique preuve qu'il en donne n'est pas absolument démonstrative. C'est une attestation sur la fondation du monastère de la Grâce-Dieu (G. C., t. II, Instr., col. 387), délivrée probablement en 1137, au cours de son voyage dans le Midi, par le légat pontifical Geoffroi de Lèves, évêque de Chartres. Teulet, qui a réédité cette pièce dans les *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, Paris, 1863, n° 64, suppose qu'elle date de 1135 (p. 47, n. 1); mais son hypothèse n'a quelque apparence de vraisemblance que

elle confiée à Geoffroi du Loroux, dont on se rappelle que l'attitude hésitante inquiétait déjà précédemment Bernard, et qui finit d'ailleurs par recueillir la succession de Girard. Enfin, dans le ressort de sa légation, Girard semble avoir renoncé assez vite à continuer son inspection. Dès 1131, on voit l'évêque de Périgueux terminer un conflit entre les religieuses de Saintes et les moines de Saint-Martial de Limoges [1] : en d'autres temps, l'affaire eût été portée devant le légat; Girard y resta étranger. A Tours, l'archevêque Hildebert de Lavardin finit par se réconcilier avec Louis VI [2] et Innocent II [3]. Après sa mort, deux candidats se disputèrent sa succession : Philippe et Hugues, celui-ci orthodoxe, celui-là anaclétiste; Bernard fit casser l'élection de Philippe et triompher la cause d'Hugues [4] : Girard n'intervint pas (1133). Au reste, Innocent II avait nommé un légat en Aquitaine. C'était Geoffroi de Lèves, évêque de Chartres [5]. L'exercice du vicariat lui revenait. Visi-

par des artifices typographiques et des suppressions qui dénaturent le caractère du diplôme, tel qu'il a été donné dans son texte intégral par G. C. S'il en est ainsi, l'acte établit seulement, croyons-nous, qu'au moment où Geoffroi de Lèves en donnait délivrance, Geoffroi du Loroux était archevêque, et peut-être qu'en 1134-1135 il pouvait être parmi les témoins de la fondation, mais non forcément archevêque. Dans la R. Q. H., t. XLIII, p. 115, n. 3, Vacandard refusait de tenir compte d'un acte où l'année 1137 est, d'une manière très précise, donnée comme la seconde de l'archiépiscopat de Geoffroi du Loroux, parce qu'il l'avait vue citée dans l'*Hist. litt. Franç.* (t. XI, p. 605), qui « n'indique pas ses sources ». Or, cet acte est noté dans G. C., col. 811, et dans son *Saint Bernard*, Vacandard le passe sous silence, on ne sait pourquoi. (Cf. G. C., t. II, col. 1069 et 1128 deux autres remarques analogues.) Seule la lettre écrite par Girard au sujet des incidents d'Albi (ci-dessus, p. 307, n. 1), au cas très peu probable où elle daterait sûrement de 1133, empêcherait de conclure avec certitude contre Vacandard.

1. G. C., t. II, Instr., col. 487-488; cf. t. II, col. 1128 et 1464.

2. Luchaire, *Louis VI*, p. 219, n° 473 : peu après le 8-9 1131.

3. Avant le 17-12 1131 (J.-L., 7521; cf. Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 312, n. 4). C'est donc aux environs du concile de Reims qu'Hildebert est rentré dans les bonnes grâces simultanément du pape et du roi.

4. Voy. Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 340-345.

5, Le 22-2 1131 (J.-L., 7453, bulle inédite, Bibl. nat., ms. lat. 5481, p. 175 : cartulaire du monastère de Saint-Jean-en-Vallée, dioc. de Chartres, établi par le collectionneur Gaignères; cf. G. C., t. VIII, col. 1312

blement, le schisme était en recul ; on pouvait tenter un nouvel essai.

Bernard se joignit à Geoffroi. Plus encore que légat en titre, il représentait le pape et l'orthodoxie déjà presque triomphants. Telle était l'autorité qu'il avait acquise depuis le concile d'Étampes que ce fut le légat qui parut accompagner le moine, et non le moine le légat. Le voyage eut lieu à la fin de 1134 ou au début de 1135[1]. Il fut thaumaturgique

et J.-L., 7488, du 6-10 1131), Innocent II ne donne à Geoffroi de Lèves que le titre d'évêque de Chartres. De même, le 22-3 1132 (J.-L., 7558), il ne le qualifie pas encore de légat. La première lettre où il lui attribue cette qualité date du 5-11 1132 (J.-L. 7601) : Geoffroi a, par conséquent, été nommé entre mars et novembre 1132, c'est-à-dire à l'époque où le pape quitta la France, induction qui concorde avec la remarque que fait Pagi, *Critica in Annales Baronii*, éd. 1727, t. IV, p. 479, a° 1132, n° 3. On ne saurait donc admettre le récit de Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 317, qu'au temps du concile d'Etampes Girard se rallia à l'antipape par dépit d'avoir vu sa légation attribuée à l'évêque de Chartres. L'inspection de Geoffroi comprenait les provinces de Bourges, Bordeaux, Tours et Dol (*Nécrologe de Chartres*, H. Fr., t. XIV, p. 333) ; elle était donc identique, sauf la Gascogne, à celle de Girard d'Angoulême. Geoffroi y joua un rôle important, au moins sous le pontificat d'Innocent II; il mourut le 24-1 1149. — Etait-ce pour s'assurer des partisans? ou parce qu'il avait sur la question des idées particulières? Il serait difficile de décider. Mais il est certain qu'Innocent II a rompu avec la tradition de ses prédécesseurs en ce qui concerne les légations sédentaires ou indigènes. Outre Geoffroi de Lèves, il eut comme légats : Guillaume Dandozile, archevêque d'Auch (H. Fr., t. XIV, p. 392-393); Pierre Bourguignon, archevêque de Lyon (J.-L., 7668, 3-11 1134-1135); Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, qui fut chargé de mission dans le Languedoc (H. Fr., t. XIV, p. 308, sq., J.-L., 7726, 31-8 1135); l'archevêque d'Arles Bernard Guérin (H. Fr., t. XIV, p. 308, sq.), à qui succéda Guillaume Monge (H. Fr., t. XIV, p. 310, et J.-L., 8338, 1-1 1143); enfin, Arnaud de Levezon, archevêque de Narbonne, continuait à porter le titre de légat (G. C , t. VI, Instr., col. 35-36 et 279; H. Fr., t. XIV, p. 307-309; cf. *supra*, p. 296, n. 2), mais on ne voit pas qu'Innocent II se soit adressé à lui en cette qualité (J.-L., 8126, 1-1 1141). L'autorité que perdirent les légats indigènes quand ils devinrent ainsi plus nombreux, passa aux légats *a latere*.

1. Si l'on admet les remarques de Vacandard, *Saint Bernard*, t. I, p. 354, n. 2, p. 364, n. 1 et p. 367, n. 5, Bernard assista à la diète de Bamberg qui s'ouvrit le 17-3 1135, et l'entrevue de Parthenai se place peu auparavant, en janvier 1135 (*ibid.*, t. II, p. 560) ou, à la rigueur, en février.

et contradictoire. A Nantes, Bernard guérit une noble dame hystérique qui, depuis sept ans, souffrait aux côtés mêmes de son mari d'un incube très lascif[1]. A Parthenai, au contraire, Bernard infligea au duc Guillaume X une sorte de crise d'épilepsie[2]. La mise en scène fut très dramatique[3]. Effrayé et repentant, le duc se convertit enfin. Il donna le baiser de paix à Guillaume Adelelme que Bernard et Geoffroi avaient amené avec eux[4], et il renvoya dans son monastère Ramnulfe, l'intrus de Limoges. Sur la route, il y avait une pierre, une seule, mais fort pointue; tout à ses tristes pensées, Ramnulfe n'y prit pas garde; son cheval trébucha; Ramnulfe tomba et sur la pierre se brisa le crâne. Eustorge revint à Limoges[5], puis Anaclet mourut[6] et Innocent resta seul pape. Il vainquit parce qu'il vécut[7]. Le schisme avait pris fin.

V.

Ce devait être toujours la destinée de la primatie biturige de disparaître dès qu'elle s'était fait entrevoir. On l'avait vue scintiller dans le schisme; elle s'éteignit ensuite :

... qualem primo qui surgere mense
Aut videt aut vidisse putat per nubila lunam[8].

Le duc Guillaume X mourut le 9 avril 1137, ne laissant qu'une fille, Aliénor, qui épousa Louis le Jeune. Le mariage

1. Détails circonstanciés chez Ernaud de Bonneval, *Vita Bern.*, chap. VI, § 34-35, P. L., t. CLXXXV, col. 287-288.
2. Le mot est d'Ernaud : « epilepticus videbatur », l. c., § 38, col. 290.
3. Ernaud, § 37-38, col. 289-290.
4. Ernaud, l. c., § 38, col. 290 ; Geoffroi du Vigeois, *Chron.*, H. Fr., t. XII, p. 434.
5. Ernaud, § 33, col. 287 : Geoffroi du Vigeois, *Chron.*, l. c.; cf. G. C., t. II, col. 549 et 631.
6. Le 25-1 1138; Innocent II mourut le 24-9 1143.
7. « Qui postea vicit, quia prolixius vixit », dit Geoffroi du Vigeois, *Chron.*, H. Fr., t. XII, p. 434.
8. Virgile, *Enéide*, VI, 453-454.

eut lieu à Bordeaux en juillet. Le fils du roi de France s'était mis à la tête d'une brillante expédition pour aller prendre possession de son duché et de sa fiancée[1]. En route, il s'arrêta à Limoges, où il assista aux fêtes de saint Martial. Aubri, le nouvel archevêque de Bourges, assista pontificalement à la messe que célébra l'archevêque Hugues de Tours. Le chroniqueur Geoffroi, prieur du Vigeois, lui donne à cette occasion le titre de patriarche[2]; mais on n'en saurait tirer conséquence[3]. Vulgrin était mort l'année précédente (1136) et son épitaphe ne mentionnait que sa qualité d'archevêque[4]. Aubri se joignit aux prélats et aux seigneurs qui accompagnaient le jeune Louis; il était un des plus élevés en dignité, mais il n'eut pas la prééminence que lui aurait valu sa primatie. Ce fut Geoffroi de Lèves, évêque de Chartres et légat d'Innocent II, qui occupa le premier rang. A peine la cérémonie nuptiale était-elle terminée à Bordeaux qu'on apprit le décès du roi Louis VI (survenu à Paris le 1er août 1137). Louis le Jeune était maintenant seul roi de France et duc d'Aquitaine. Il inaugura son gouvernement en promulgant à nouveau « dans son palais de Bordeaux » le privilège que son père avait précédemment accordé aux Églises de la Seconde-Aquitaine lorsque le mariage d'Aliénor avait été décidé. Ce privilège était fort important[5]. Il libérait, dans toute la province ecclésias-

1. Luchaire, *Louis VI*, p. 263, 264, sq., 267-270.

2. « Praesente Alberico Bituricensi patriarcha », H. Fr. t. XII, p. 435.

3. Comme fait Catherinot, *Le Patriarcat de Bourges*, Bourges, 1681, p. 7, car cette épithète n'est pas un fait; elle peut n'être qu'une réflexion du chroniqueur, qui, d'ailleurs, écrivait seulement trois ou quatre décades plus tard.

4. « Domns Vulgrinus Archieps Biturs. » Cette épitaphe est encore visible à la cathédrale de Bourges, suivant A. de Girardot et Hipp. Durand, *La Cathédrale de Bourges*, Moulins, 1845, in-12, p. 153. De même dans les chartes de la Chapelaude p. p. Chazaud, Vulgrin s'intitulait régulièrement : *Vulgrinus Dei gratia Bituric. archiep.* (nos 66, 67, 68, et Tardif, no 389, 79, 80, 83, 87, 89, 90); une seule fois la formule varie et devient *Vulgrinus per Dei memoriam Bituricensis episcopus* (Chazaud, no 18 et Tardif, no 424).

5. Luchaire, *Louis VI*, p. 265, no 581, et, du même, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 11, 83 et 97-98 (no 1); cf. Imbart de la Tour,

tique, les églises épiscopales et abbatiales de l'hommage en cas d'élection et du droit de régale pendant la durée des vacances. Ainsi Louis VI et Louis VII, devenus les maîtres de l'Aquitaine, favorisaient le clergé de leur grâce royale. Non pas uniquement par piété, ni pour récompenser la province bordelaise d'avoir résisté au schisme. Mais le mariage d'Aliénor était très avantageux au point de vue politique, et on ne saurait douter que l'intervention cléricale ne l'ait facilité. Or, le négociateur était non pas l'archevêque de Bourges, — Vulgrin ou Aubri, — mais Geoffroi de Lèves, l'actif légat du pape. Il achevait avec Louis le Jeune, au voyage de Bordeaux, l'œuvre qu'il avait commencée avec Bernard de Clairvaux au voyage de Parthenai. Et tandis qu'Aubri n'était même pas consulté par Louis le Gros à Paris, lors de la première expédition du privilège aux Églises de la Seconde-Aquitaine, et qu'il ne signe qu'au second rang, après Geoffroi, et seulement avec le titre d'archevêque, la deuxième expédition du même privilège donnée par Louis le Jeune à Bordeaux, c'est Geoffroi qui, à Paris et à Bordeaux, appose deux fois le premier sa signature[1]. Nulle mention du patriarcat biturige. La primatie de Bourges avait servi d'expédient contre la légation d'un antipape; mais à présent la légation du pape éclipsait la primatie de Bourges.

Aubri ne reconquit son rang primatial qu'après sa mort (1141). Son épitaphe fut un distique :

Hic Albericus requiescit Bituricorum
Primas magnificus; modo major in arce polorum[2].

Compensation lapidaire, mais insuffisante. Une ère de difficultés commença pour le siège de Bourges. Il ne fut plus ques-

les Elections Episcopales, p. 462, sqq., et Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 177.

1. *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, t. I, 1723, in-f°, p. 7-8.

2. Vernier, *Patriarch. Bituric.*, dans Labbe, *Nova biblioth.*, t. II, p. 87; Chenu, *Chronologia historica patriarcharum... Bituricensium*, Paris, 1621, in-4°, p. 49. Aubri fut enterré au monastère du Loroi que son prédécesseur Vulgrin avait fondé (G. C., t. II, col. 50 et 213).

tion des revendications primatiales, mais seulement de la possession de l'église cathédrale. Pourtant, la confirmation définitive de la primatie résulta de ces troubles mêmes.

Deux candidats se disputèrent la succession d'Aubri[1] : Pierre Effenouard de la Châtre, un parent du cardinal-chancelier Aimeri, et Cadurc, chancelier de Louis VII. Pierre fut

1. Sur Pierre de la Châtre et son élection, les sources sont nombreuses mais non toutes du même plan. Peut-être convient-il d'en donner ici l'indication sommaire. Les sources immédiates ne fournissent que quelques allusions, qu'on voudrait plus précises. Voyez notamment Bernard de Clairvaux, *Lettres* 216, 219, § 3, 221, § 4, 222, § 5, 224, § 2, 247, et 328 (P. L., t. CLXXXII, col. 380, 384, 387, 389, 393, 445-447 et 534), et Eugène III, *Lettre* du 26-3 1146 (J.-L., 8896). Les sources contemporaines sont : la *Chronique de Morigni* (H. Fr., t. XII, p. 86, sq.), Hermann de Tournai, *Narratio* (H. Fr., t. XIII, p. 408), Guillaume Godel, *Chron.* (H. Fr., t. XIII, p. 675, copié par le continuateur de Clarius dans la *Chronique de Saint-Pierre le Vif* de Sens, H. Fr., t. XII, p. 284), Geoffroi du Vigeois, *Chron.* (H. Fr., t. XII, p. 435), et enfin les continuations de la *Chronographie* de Sigebert de Gembloux. Au point de vue qui nous occupe, celles-ci forment deux catégories : d'une part, la *Continuatio Gemblacensis* (M. G. H., SS., t. VI, p. 387); d'autre part, l'*Auctarium Laudunense* (M.G.H., *ibid.*, p. 446), la *Continuatio Praemonstratensis* (*ibid.*, p. 452) et l'*Auctarium Ursicampinum* (*ibid.*, p. 472). De ces trois derniers textes, il semble que le second utilise le premier, et que le troisième dérive des deux premiers. L'*Auctarium Ursicampinum* est la source de l'*Historia Francorum* (H. Fr., t. XII, p. 116), de Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre, *Chron.* (M. G. H., SS., t. XXVI, p. 235) et du chanoine de Saint-Martin de Tours, *Chron.* (H. Fr., t. XII, p. 472). Par contre, Robert de Torigni (mort en 1186), dans sa *Contin. Sigeberti sive Chron.* (éd. Léop. Delisle, t. I, p. 227) semble dériver surtout de Geoffroi du Vigeois. Dans sa *Chron.*, Guillaume de Nangis (mort en 1300-1303) arrange et concilie les textes antérieurs, en un récit qui est devenu classique (H. Fr., t. XX, p. 732); mais ces textes ont eu aussi une descendance anglaise. Raoul de Dicet (mort en 1202 ou 1203), dans ses *Abreviationes chronicorum* (Rer. Brit. m. ae. SS., n° LXVIII, t. I, p. 256) et dans ses *Imagines historiarum* (H. Fr., t. XIII, p. 183), donne un exposé qui a été reproduit par les *Annales Dunstaplenses* (Rer. Brit. m. ae. SS., n° XXXVI : Ann. Monastici, t. III, p. 16), et qui peut avoir été utilisé par Roger de Wendover (mort en 1236) dans ses *Flores historiarum* (dont le texte n'a été malheureusement publié dans les Rer. Brit. m. ae. SS., n° LXXXIV, t. I[er], qu'à partir de 1154). Quoi qu'il en soit, Roger de Wendover est la source de Mathieu Paris (mort peu après 1259), *Hist. major* (Rer. Brit. m. ae. SS., n° LVII, t. II, p. 179) et *Hist. minor.* (même collection, n° XLIV, t. I[er], p. 277, sq.).

élu. Le roi refusa de le reconnaître, parce que, disait-il, l'élection avait été faite sans son assentiment, mais surtout parce qu'il tenait pour Cadurc. Il jura que, lui vivant, Pierre n'occuperait jamais le siège de Bourges. Pierre s'en fut à Rome, où le pape Innocent II le consacra (1142), autant pour donner une leçon à la jeunesse présomptueuse du roi de France que pour témoigner de sa bienveillance au parent de celui qui lui avait valu la tiare. Puis, il le renvoya à Bourges et déclara Cadurc déchu de tout honneur ecclésiastique. Mais le roi se butait. Il interdit à Pierre de pénétrer dans son église. Pierre s'installa dans le diocèse de Rodez. Là, il était chez lui, en Première-Aquitaine, mais hors d'atteinte du roi de France, puisque le Rouergue dépendait du comte de Toulouse. Ensuite, Pierre trouva asile chez Thibaut, comte de Champagne, qui était un ami d'Alphonse Jourdain, le comte de Toulouse, car ils se trouvaient tous deux en froid avec Louis VII. Les églises bituriges refusaient de reconnaître Cadurc et s'adressaient à l'exilé comme à l'archevêque légitime. De plus en plus irrité de l'opposition qu'il rencontrait, Louis VII recourut à la force des armes. Il commença la guerre contre le comte de Champagne, pénétra sur ses terres et à Vitri, il laissa brûler, dit-on, treize cents malheureux qui s'étaient réfugiés dans une église (janvier 1143). De Rome, le pape avait déjà prononcé l'interdit contre le roi et ses complices. La situation paraissait sans issue.

On négocia[1]. Suger, abbé de Saint-Denis; Bernard, abbé de Clairvaux; Joscelin, évêque d'Auxerre, d'autres encore s'entremirent. Peu à peu, le conflit était devenu très compliqué, Raoul de Vermandois, sénéchal du roi de France, avait répudié une parente de Thibaut pour épouser la belle-sœur de Louis VII. Thibaut négociait des mariages pour ses enfants afin de se ménager des alliances politiques contre le roi son

1. Sur les événements qui suivent : H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, 1860, p. 345 à 383; Richard Hirsch, *Studien zur Geschichte Koenig Ludwigs VII. von Frankreich*, Leipzig, 1892, in-8°, p. 28 à 54; Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 177 à 201 et 259 à 303.

suzerain. Des censures ecclésiastiques avaient été prononcées contre les évêques qui avaient assisté Raoul dans ses affaires matrimoniales. Par représailles, Louis VII empêchait qu'il fût pourvu aux sièges épiscopaux devenus vacants entre temps. Et par surcroît, le pape Innocent II se montrait intransigeant. Il refusa d'écouter Macaire, abbé de Morigni, envoyé à Rome en ambassade, et de sanctionner un accord conclu entre Louis VII et Thibaut. La paix semblait plus éloignée que jamais quand le pape mourut le 29 septembre 1143. Son successeur, Célestin II, était plus conciliant. Le 6 novembre 1143, il évoqua un des faits de la cause[1] pour être jugé par lui le 12 mars 1144. Par malheur, il trépassa quatre jours auparavant, le 8 mars 1144. Lucius II eut ensuite un pontificat aussi court qu'agité. Il périt à l'assaut du Capitole le 15 février 1145. Rome était en pleine révolution. Le nouveau pape, Eugène III, ne put se fixer dans la Ville Éternelle que la quatrième année de son pontificat. Mais il était cistercien, et fort lié avec Bernard de Clairvaux. Et Bernard n'avait cessé de travailler pour la paix. A l'assemblée de Saint-Denis, le 22 avril 1144, il avait amené Louis VII à reprendre, en le complétant, l'accord de 1143 avec Thibaut. Malgré son serment, le roi consentirait, en outre, à donner l'investiture à Pierre de la Châtre. Le calme renaissait. Il ne manquait plus que l'adhésion pontificale, qui ne paraissait pas douteuse. Pierre de la Châtre retourna en Italie auprès du pape.

Sur ces entrefaites, des nouvelles alarmantes étaient parvenues à la cour de France des Lieux Saints. Une nouvelle croisade devenait nécessaire. Louis VII désirait y prendre part, ne fût-ce, dit-on, que pour expier l'incendie de Vitri[2] et

1. J.-L., 8436, à Alvise, évêque d'Arras. Une mission fut alors envoyée auprès du pape. (Cf. *infra*, p. 323, n. 1.)

2. *Sigeb. Contin. Praemonstr.* : « Ludovicus rex Vitriacum castrum comitis capit... Super quo, rex Ludovicus misericordia motus plorasse dicitur, et hac de causa peregrinationem Jerosolimitanam aggressus a quibusdam estimatur ». Ce texte a été reproduit, avec d'insignifiantes variantes, par l'*Historia Francorum* et Guill. de Nangis. On notera que le continuateur de Sigebert n'est nullement affirmatif.

le serment qu'il n'avait pas tenu contre Pierre de la Châtre[1]. Il convoqua une assemblée des grands du royaume à Bourges pour la fin de décembre 1145. Ce fut une réunion religieuse et politique. On parla de la croisade sans prendre de décision ferme, et la question fut remise à une assemblée nouvelle qui devait être tenue le printemps suivant à Vézelai. En outre, Louis VII se fit couronner. C'était la troisième fois qu'il procédait à cette cérémonie. Le 25 octobre 1131, au concile de Reims, il avait été sacré par le pape Innocent II, sur la demande de Louis VI[2], quelques jours après la mort de son frère Philippe (survenue le 13 octobre). Le 25 décembre 1137, il avait été couronné à Bourges, et bien qu'on manque de détails précis[3], il est permis de supposer qu'il avait voulu inaugurer son règne personnel après la mort de Louis VI, en même temps qu'imposer le diadème à sa jeune femme Aliénor. C'est à dessein, semble-t-il, que la ville de Bourges avait été choisie pour la cérémonie : par une remarquable coïncidence, elle se trouvait être à la fois française et aquitaine, comme le couple royal lui-même. Elle faisait partie du domaine

1. Le fait n'est pas certain. Geoffroi du Vigeois fournit le point de départ : « [Ludovicus] victus denique precibus religiosorum juramentum fregit, sedesque vacua [Bituricensis] praesulem [Petrum] admisit. » Donc, le serment fait par le roi n'a pas été tenu. De là, deux explications ultérieures; 1° celle de Robert de Torigni : « quem [archiepiscopum Bituricensem] tamen postea recepit [Ludovicus rex] et papa absolvit eum de sacramento quod irrationabiliter fecerat »; 2° celle de Raoul de Dicet qui précise et interprète Geoffroi du Vigeois : « Tandem abbate Clarevallensi Bernardo persuadente, cor regis ad hoc est inclinatum ut reciperet archiepiscopum, et pro transgressione perjurii se repromitteret Jerosolimam profecturum ». Cette version a passé telle quelle dans les *Annales de Dunstable* (chez Roger de Wendover) et chez Mathieu Paris. De nos jours, les historiens ont concilié en les superposant, ces deux explications. Par exemple, Hirsch, *op. cit.*, p. 40, mentionne parmi les motifs de la croisade : « der stille Vorwurf einen frevelhaften Eid geschworen zu haben, welcher ungeachtet der paepstlichen Absolution an der Seele des Koenigs nagte. » Ne vaut-il pas mieux convenir que la légende s'est développée contradictoirement avec elle-même?

2. Luchaire, *Louis VI*, p. 221, n° 476.

3. Orderic Vital, lib. XIII, cap. 35, édit. Le Prevost, t. V, p. 102-103; cf. p. 248, col. 2.

royal, et était, on le sait de reste, le premier siège métropolitain des trois Aquitaines. Mais pourquoi un troisième couronnement? Trois raisons semblent possibles et concomitantes. Les Capétiens voulaient, écrit Luchaire[1], « qu'on leur imposât la couronne chaque fois qu'ils réunissaient une cour générale pour la célébration des grandes fêtes religieuses de l'année », et la Noël était du nombre. D'autre part, Hirsch suppose[2] que Louis VII était déjà fermement résolu à se croiser, mais que pressentant de l'opposition, il avait choisi le prétexte d'un couronnement pour convoquer ses fidèles, quitte à leur exposer ensuite ses plans de croisade, une fois qu'ils seraient tous assemblés. Enfin on sait qu' « une antique tradition voulait que le couronnement eût lieu à Reims et par les mains de l'archevêque[3] ». Or, Louis VII avait déjà été sacré à Reims, il est vrai, mais non par l'archevêque. Et de fait, le jour même de Noël, le 25 décembre 1145, ce fut l'archevêque de Reims, Samson de Mauvoisin, qui, assisté de sept évêques ses suffragants[4], posa le diadème sur le front royal, dans la cathédrale de Saint-Etienne à Bourges[5].

Ici se présente une difficulté grave : où en étaient au juste à la Noël 1145 les négociations avec la curie? Le problème est sans doute en corrélation avec cette encyclique fameuse du 1er décembre 1145, par laquelle le pape engageait solennellement Louis VII et les fidèles de Gaule à prendre la croix, et qui ne semble pas être parvenue à destination, ou qui, du moins, n'a pas été connue de l'assemblée-concile de Bourges. Les érudits ont souvent essayé d'expliquer l'histoire étrange

1. Luchaire, *Manuel*, 1892, p. 460.
2. Hirsch, *Stud. z. G. K. Ludw. VII.*, p. 41-42.
3. Luchaire, *Manuel*, p. 458.
4. Joscelin de Soissons, Alvise d'Arras, Odon de Beauvais, Thierri d'Amiens, Pierre de Senlis, Simon de Noyon et Gui de Chalons. Deux de ces évêques (Pierre et Simon) avaient été mis en suspens pour avoir participé au divorce de Raoul de Vermandois, un autre (Gui) avait été longtemps empêché par le roi de prendre possession de son siège.
5. Odon de Deuil, H. Fr., t. XII, p. 92; Bernard de Clairvaux, *Lettre* 247, P. L., t. CLXXXII, col. 445-447; Eugène III, *Lettre* du 26-3 1146 (J.-L., 8896).

de cette bulle qui s'est perdue en route et qui pourtant nous est parvenue authentiquement.[1] Aussi bien ne convient-il pas d'entrer ici dans le fond de la discussion. Trois remarques seulement sont nécessaires.

D'abord, il est hors de doute que les questions encore pendantes en France lors de l'assemblée de Bourges et qui furent soumises à l'arbitrage pontifical ne reçurent pas toutes à la fois leur solution. Elles furent sériées; deux ou trois ans plus tard, vers 1147-1148, tout n'était pas réglé encore[2]. En second lieu, il est certain que personnellement Louis VII était déjà réconcilié avec le pape en décembre 1145. Déjà Célestin II avait levé solennellement l'interdit qui pesait sur la France[3]. D'autre part, il est permis d'admettre que l'interdit prononcé contre le roi en 1142 dura trois ans[4], et on voit qu'en avril

1. Voy. les indications bibliographiques données par J.-L. au nº 8796 (du 1-12 1145); Hirsch, *op. cit.*, p. 104 à 109: Excurs I.; Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 265, n. 3, et p. 266, n. 1.

2. Raoul de Vermandois dut attendre la mort de sa première femme (1147), qu'il avait répudiée, pour faire régulariser par la curie son second mariage avec la belle-sœur de Louis VII.

3. *Chronique de Morigni :* « Ad hunc [Coelest. II. pap.] rex noster legatos pro pace ineunda misit, quam ita dulcissima impetratione obtinuerunt ut in conspectu illorum, multorumque nobilium quorum frequentia Roma fremere solet, benigne adsurgeret, manuque elevata signum benedictionis contra regionem hanc faciens, ipsam a sententia interdictionis absolveret. » On sait que Célestin mourut le 8-3 1144. Cette cérémonie peut aussi avoir eu lieu tout à la fin de son pontificat (cf. Hirsch, p. 29, n. 3, et p. 37, n. 4). Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 198, n. 1, estime de même qu'elle « doit être antérieure au traité de Saint-Denis », du 22-4 1144, tout en reconnaissant qu'« il est difficile » d'en « fixer la date ».

4. Ce n'est pas une certitude. Les textes sont d'autant plus précis qu'ils sont moins sûrs. Le divorce de Raoul de Vermandois a été condamné et les censures ecclésiastiques ont été prononcées au concile de Lagni, tenu en 1142, avant le 20-6, sous la présidence du légat *a latere* Ives (Vacandard, *Saint Bernard*, II, 181), ancien chanoine régulier de Saint-Victor, à Paris, et prêtre-cardinal du titre de Saint-Laurent in Damaso (Mas-Latrie, *Trésor*, col. 1184). Louis VII et Raoul ont été punis ensemble; mais il faudrait savoir si la punition a été la même et de même durée. Hermann de Tournai écrit : « Rex cum comite christianitate privatus est » ; la *Chronique de Morigni :* « Innocentius... per omne Regis dominium divini celebrationem officii interdixit »; Robert de Torigni : « Innocentius papa interdixit tunc

1145, à la suite d'une mission confiée à Alvise, évêque d'Arras[1], le pape écrivit à Louis VII une lettre conçue dans les termes les plus bienveillants[2]. Au printemps de 1145, Eugène III considérait donc le roi de France comme rétabli définitivement dans la paix de l'Eglise. Enfin, en troisième lieu, il apparaît qu'à la Noël 1145 l'église de Bourges était encore sous le coup de l'interdit[3]. Si notre première remarque est exacte, ce troisième fait n'est pas en contradiction avec le second. Il se peut, en effet, qu'un interdit spécial à Bourges et à son église ait été prononcé au cours de la lutte : pendant le long exil de Pierre de la Châtre, Cadurc aura voulu s'installer sur le siège de son rival, et un interdit local jeté sur l'église même de Bourges aura contribué à déjouer ses tentatives. Bref, Samson venait de couronner le roi nonobstant un indéniable empêchement canonique.

L'acte était gravement répréhensible. En l'absence de l'ordinaire, Samson avait fait intrusion dans une cathédrale qui n'était pas la sienne : c'était une offense envers Pierre de la Châtre. Cette cathédrale était encore frappée d'interdit, et y officier, c'était offenser les lois de l'Église. En outre, Pierre de la Châtre, sitôt qu'il avait eu vent du projet du roi, avait protesté auprès du pape et informé Samson de sa démarche. Samson avait passé outre : c'était là une offense à Eugène III

terram dominicam ipsius regis»; cf. *Historia pontificalis*, cap. VI (M.G.H., SS., t. XX, p. 521) : « Radulfus comes Viromannensis, qui triennio fuerat excommunicatus... »; de là, Raoul de Dicet : « Sic per triennium persona regis interdicto subjacuit. In quamcunque civitatem, castellum vel vicum intrabat, celebratio divinorum suspendabatur. » Le texte de Raoul de Dicet a passé mot pour mot dans les *Annales de Dunstable*, et, avec une légère variante, chez (Roger de Wendover) et Mathieu Paris (celui-ci dit : *regis capella*, au lieu de : *persona regis*).

1. Le destinataire de la lettre déjà citée plus haut (p. 319, n. 1) du pape Célestin II. Entre le roi et la curie, Bernard ne fut pas le seul intermédiaire, ni peut-être le plus heureux. Sur la mission d'Alvise, cf. J.-L., nos 8736 (22-4 1145), 8745, sq. (29-4 1145) et 8776, sq. (16-8 1145); Hirsch, *op. cit.*, p. 38-41.

2. J.-L., no 8746, du 29-4 1145.

3. Voy. la lettre du 26-3 1146 (J.-L., 8896) où le pape relève contre Samson les abus que celui-ci a commis le 25-12 1145.

lui-même. Enfin, le service terminé, Samson avait levé des droits sur l'église de Bourges : ce qui était une offense aux privilèges du siège biturige.

Eugène III aurait pu faire comme Innocent II et se brouiller de nouveau avec Louis VII. Mais c'eût été compromettre le projet de croisade. Il ne voulut pas. Pourtant, il fallait une punition de l'irrégularité commise. Pierre de la Châtre était là, qui réclamait. Samson fut puni. Le 26 mars 1146, le pape lui écrivit une lettre très sévère : il le citait à son tribunal, avec les sept évêques ses assistants, pour le 18 novembre de l'année courante; en attendant, il le privait de l'usage du pallium et il lui enjoignait de restituer à l'église de Bourges les droits abusivement perçus. Le même jour[1], Eugène III enjoignait aux évêques suffragants de l'église de Bourges qu'ils eussent à reconnaître Pierre de la Châtre comme leur archevêque, et à se rendre régulièrement aux synodes qu'il convoquerait; car tout le mal venait de ce que Pierre n'avait pas encore été installé dans son siège métropolitain.

Jusqu'ici, rien que de naturel. Mais Pierre de la Châtre poussa plus loin son avantage. Il prit l'offensive. Non content de la confirmation des droits du siège de Bourges, il en conquit l'extension. Parce qu'on avait voulu diminuer les privilèges de son église, il les fit augmenter.

« Tu as osé, écrivait le pape dans sa lettre à Samson, couronner dans la cité de Bourges l'illustre roi des Français, Louis : cela, ni toi, ni aucun de tes prédécesseurs n'est connu l'avoir fait, mais les archevêques de Bourges, savoir : Léger, Vulgrin et Aubri, sont connus en avoir été en possession pacifique et tranquille jusqu'à nos jours[2]. » Le reproche semble,

1. J.-L., 8897, du 26-3 1146, p. p. Loewenfeld, *Epistolae pontificum romanorum ineditae*, Lipsiae, 1885, p. 101-102, d'après le cartulaire du chapitre cathédral de Bourges (XIIIe siècle), Bibl. nat.. nouv. acq. lat. 1274.

2. « Ludovicum... illustrem Francorum regem coronare in Bituricensi civitate... praesumpsisti, quod nec tu nec aliquis praedecessorum tuorum fecisse dignoscitur : sed Bituricenses archiepiscopi, Leodegarius scilicet, Vulgrinus et Albericus, usque ad haec tempora quiete et pacifice obtinuisse noscuntur. » — Bien que cette lettre soit authentique, il faut remarquer qu'elle a été publiée pour la première fois par Vernier, l'auteur du

au premier abord, très obscur ou très étrange. Eugène III voulait-il nier le droit des archevêques de Reims à sacrer les rois de France? Or si jamais un droit fut certain, public et reconnu, dans les complications du moyen âge, ce fut bien celui-là. Eugène III prétendait-il que les archevêques de Bourges auraient obtenu l'honneur de sacrer les souverains dans leur cathédrale? Il n'existe qu'un seul fait authentique à l'appui de cette prétention; il se place en 855 et il n'a pas la portée qu'on lui prête. Il pouvait cependant être connu vers le milieu du XII[e] siècle à Bourges. Déjà, au siècle précédent, le chroniqueur Adémar de Chabannes en avait noté le souvenir dénaturé, et l'on s'accoutumait à croire — faussement — que les ducs d'Aquitaine étaient par tradition consacrés à Limoges, dont Bourges est la métropole[1]. Mais pour les trois derniers archevêques de Bourges, Pierre de la Châtre avait trompé le pape. Ni les rois de France, ni les ducs d'Aquitaine n'avaient été consacrés par Léger, Vulgrin ou Aubri.

Mais l'honneur du sacre royal constituait un des privilèges essentiels de la primatie de Reims. Et Pierre de la Châtre était certain d'être primat, lui aussi. Léger, Vulgrin et Aubri étaient justement les trois archevêques bituriges sous le pontificat desquels la primatie de l'Aquitaine s'était peu à peu consolidée, depuis la bulle de Pascal II, relative aux droits de Bourges envers Auch. A la vérité, il manquait encore une sanction aux droits de Bourges sur Bordeaux. Or, depuis onze jours, Pierre de la Châtre l'avait obtenue.

Le 15 mars 1146, Eugène III lui avait délivré une confirmation générale des possessions et privilèges de l'église de Bourges[2]. Et dans l'énumération qu'il en faisait, il s'exprimait ainsi :

« Tuam ergo, frater in Christo, charissime Petre archie-

Patriarchium Bituricense, cap LXIV (dans Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 88), d'après une copie conservée à Bourges au XVI[e] siècle et que peut-être l'hypothèse d'une interpolation ne doit pas être exclue, aux mots « Leodegarius scilicet, Vulgrinus et Albericus ».

1. Voy. *De Primordiis Bituricensis primatiae*, p. 67-70.

2. J.-L., 8883, du 15-3 1146. Cette bulle a été éditée d'abord par

piscope, devotionem circa nos et circa Sanctam Romanam Ecclesiam, cujus specialis filius es, et in qua sacros ordines suscepisse dignosceris, attendentes, nobilem Bituricensem ecclesiam cui, Deo auctore, praesides, sub B. Petri et nostra protectione suscipimus et praesentis scripti privilegio communimus. Praesentis itaque privilegii pagina confirmamus, ut super duas provincias, videlicet super ipsam Bituricensem et super Burdegalensem primatum obtineas, sicut hactenus obtinuisse dignosceris. Dioeceses vero illas quae intra eamdem provinciam Bituricensem sitae sunt, in tua tuorumque successorum potestate ac subjectione persistere constituimus, videlicet Claromontensem, Lemovicensem, Rutenensem, Albigensem, Cadurcensem et Mimatensem[1]; et ipsarum civitatum episcopi ipsam Bituricensem ecclesiam matrem et magistram recognoscant, atque tibi tuisque successoribus tamquam proprio metropolitano obedientiam ac reverentiam humiliter exhibeant. Porro tibi tuisque successoribus usum pallii confirmamus; atque ad majorem reverentiam per supradictas provincias vexillum Dominicae Crucis ante vos deferri concedimus, sicut etiam antiqua praedecessorum vestrorum consuetudo obtinuit. »

Quand fut établie la primatie de Narbonne sur Aix, le pape eut soin d'informer le métropolitain de Seconde-Narbonnaise de l'obéissance qu'il devait à son nouveau supérieur hiérarchique[2]. Eugène III écrivit, en effet, à l'archevêque de Bordeaux, dès le mois suivant. Mais il se garda de la moindre allusion aux droits de Bourges. Jusqu'à la fin, l'établissement

Chenu, *Archiepiscoporum et episcoporum Galliae chronologica historia*, Paris, 1621, in-4°, appendice (à pagination spéciale) intitulé : *Chronologia Bituricensium Archiepiscoporum*, p. 60-62 ; mais elle a la même origine que la lettre du 26-3 1146 à Samson (*Patriarchium Bituric.*, cap. LXIV, dans Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 88); on en trouve une copie manuscrite, du XVIIe siècle, à la Bibl. nat., Paris, fonds dit des Armoires de Baluze, t. LXXIX, f° 4 ; une autre copie a été exécutée en 1873 par Ul. Robert sur un ms. de Tours du XVe siècle (*ibid.*, ms. lat. nouv. acq. 1209, p. 1-4).

1. Le Puy est omis. Cf. *supra*, p. 295, n. 2.

2. Voy. ci-dessus, § 1.

de la primatie d'Aquitaine présente on ne sait quel caractère louche et incomplet. La bulle du 24 avril 1146[1] ne fait que reprendre textuellement, sauf quelques modifications de détail, les bulles délivrées antérieurement par Lucius II le 21 mars 1144[2] et par Innocent II le 25 avril 1139[3], pour confirmer les droits de l'église de Bordeaux et ses privilèges, y compris ceux qu'avaient accordés, peu auparavant, en 1137, les rois Louis VI et Louis VII. Enfin, nul rappel ne fut fait des vieilles prétentions du Biturige sur Auch et sur Narbonne. Le silence d'Eugène III fut, pour l'avenir, une cause d'interminables difficultés.

Pour le présent, la primatie de Bourges semblait néanmoins définitivement établie, et le grand mouvement de la guerre sainte mit la paix parmi les fidèles. Le 1er mars 1146, Eugène III lança une nouvelle encyclique[4] où il exhortait les Gaules à prendre la croix. Bernard de Clairvaux en donna lecture à l'assemblée de Vezelai, le 31 mars. Il entraîna, de sa parole, les princes et les peuples. Il fut l'âme de la seconde croisade. Aussi, quand il écrivit à Eugène III en faveur de Samson[5], semble-t-il avoir obtenu aisément le pardon pontifical. La réponse du pape n'a pas été conservée, mais le procès fut abandonné et, dès l'année suivante, l'archevêque de Reims et les évêques qui avaient prêté leur assistance au couronnement de Louis VII à Bourges, étaient tous rentrés dans les bonnes grâces du pape. Eugène III n'avait rien à refuser à son meilleur serviteur. En 1147, il fit le voyage de France, et le 10 juin, à Saint-Denis, il donna sa bénédiction à Louis VII,

1. J.-L., 8910.

2. J.-L., 8533. Cette bulle, donnée comme inédite par Lœwenfeld, d'après Bibl. nat., ms. lat. 18377 (recueil de chartes et diplômes tirés des mss. de Dom Fonteneau conservés à Poitiers, t. II, p. 1-6, copie d'après un vidimus de 1521), a déjà été publiée précédemment par Hierosme Lopès, *L'église métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux*, édit. Callen, t. II, Bordeaux, 1884, in-8°, p. 63.

3. J.-L., 8015.

4. J.-L., 8876.

5. Bernard de Clairvaux, *Lettre* 247 (P. L., t. CLXXXII, col. 445-447), datée par Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 272, du 1-5 1146.

qui partait avec son armée pour l'Orient[1]. La réconciliation du roi et du pape était complète. Quant à Pierre de la Châtre, peut-être fit-il partie de l'escorte des prélats qui accompagnaient le pape, peut-être était-il revenu dès 1146 : on ne sait. A-t-il été consacré de nouveau par Eugène III, à Paris, dans l'été 1147, comme cinq ans auparavant à Rome par Innocent II[2]? On peut en douter. Mais on est sûr que vers 1146 ou 1147 il prit enfin possession du siège archiépiscopal et primatial de Bourges[3].

C'est ainsi qu'en s'élargissant peu à peu, le débat entre Cadurc et Pierre de la Châtre pour la succession d'Aubri, produisit finalement des conséquences lointaines et graves pour la France et la chrétienté. Il mit le roi en conflit avec ses vassaux et avec le pape, et il contribua à lui faire prendre la croix. Par incidence, il amena le pape à sanctionner la primatie de Bourges sur Bordeaux, et Pierre de la Châtre acheva l'œuvre si patiemment poursuivie, depuis plus d'un demi-siècle, par ses prédécesseurs Richard, Audebert, Léger, Vulgrin et Aubri.

G. Pariset.

1. J.-L., t. II, p. 44; Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 303.

2. Mathieu Paris, *loc. cit.*, est seul à le dire, et son autorité n'est pas suffisante en l'espèce, comme le remarque justement G. C., t. II, col. 51.

3. Plus tard, il fit dater son pontificat de 1142 (voy. G. C., t. II, col. 51 et 53), c'est-à-dire probablement de sa consécration par Innocent II (Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 179, n. 3). Dans le même sens, Vernier — qui a pu utiliser une liste épiscopale aujourd'hui perdue — dit dans son *Patriarch. Bitur.*, cap. LXIII (ap. Labbe, *Nova Bibl. mss.*, t. II, p. 87), qu'après la mort d'Aubri, le siège de Bourges est resté vacant pendant quinze mois. Mais il n'existe pas de preuve, à notre connaissance, indiquant que Pierre de la Châtre ait résidé à Bourges même, avant 1146 ou 1147. L'acte de 1144 cité par G. C. t. II, col. 52, et les lettres d'Innocent II du 10-1 1143 et de Lucius II du 30-3 1144 (J.-L., 8339 et 8558) établissent seulement qu'en 1143 et 1144 Pierre était reconnu comme archevêque par le pape et par une partie du clergé de l'Aquitaine I; mais non qu'il était installé à Bourges.

CAMPAGNES DE ROHAN

EN LANGUEDOC

(1621-1629)

AVANT-PROPOS

> « Quand on ne fait que se défendre, on court des chances sans rien obtenir. »
> (NAPOLÉON, lettre à Bernadotte, 6 mars 1807.)

Le maréchal de Villars a dit : « On ne périt que par la défensive, parce qu'un ennemi actif finit toujours par trouver le défaut de la cuirasse d'un adversaire inerte. »

Peu de chefs militaires ont mieux compris cet axiome éternellement vrai que le duc de Rohan, pendant ses campagnes du Languedoc au XVIIe siècle; peu ont fait preuve de plus d'audace, de plus d'initiative, de plus de ressort moral. Fanatiser des peuples, entraîner des Eglises, décider des villes hésitantes ou désaffectionnées, tter contre des armées toujours supérieures en nombre, les atteindre ou leur échapper par des marches dont la hardiesse étonne, être partout à la fois et toujours au plus fort du danger, tel a été le rôle de Rohan de 1621 à 1629. Son énergie personnelle, sa volonté obstinée et lucide se sont, pendant ces temps troublés, autant affirmées que son coup d'œil militaire, sa connaissance des hommes ou son élan offensif; le caractère propre, les merveilleuses qualités d'entraîneur de troupes, les dispositions du

chef, tout est intéressant à étudier dans « cet héroïque Rohan, amoureux des causes perdues », comme l'a nommé Michelet. — Nous noterons au courant de ces pages consacrées aux campagnes de ce chef de guerre en Languedoc l'application fréquente des principes que nous venons d'exposer.

I.

PHYSIONOMIE DE L'ÉPOQUE.

A la mort de Henri IV, une ère nouvelle commençait pour la France.

Tant que le roi avait vécu, ce roi dont Montesquieu a dit : « Henri IV... je me tais... je parle à Français... », les passions, tant religieuses que politiques, qui agitaient le royaume avaient été contenues par sa main énergique.

Sa disparition tragique ouvrait la porte à tous les appétits, autorisait toutes les révoltes et permettait la satisfaction de toutes les rancunes et de toutes les haines.

En promulguant l'Edit de Nantes, il avait cru fixer d'une façon définitive les rapports des deux partis, d'importance inégale, qui se partageaient alors la France. Cet édit, véritable monument de justice éclairée et de politique impartiale, avait protégé dans les villes de majorité huguenote les catholiques contre les protestants, et inversement dans les villes catholiques les minorités protestantes.

Mais, par suite de l'abjuration du roi, le parti réformé avait été pour ainsi dire découronné. A une époque où l'on ne séparait pas l'idée de patrie de l'idée de royauté, il devenait impossible de prétendre voir monter sur le trône la confession protestante; les huguenots durent renoncer à ce rêve, et ce sacrifice affaiblit leur cause en la séparant des grands.

Désormais, la lutte se continuera en vertu d'un principe, la liberté de conscience; elle tendra à se généraliser en tentant de réunir par-dessus les frontières tous les peuples de même confession.

En France, les descendants des grandes familles dont les ancêtres avaient embrassé les premiers la cause protestante se rallièrent à la royauté ou se laissèrent acheter par elle. En face des « huguenots de parti », se dressent les « huguenots d'Etat ».

Le caractère démocratique du protestantisme se marque de plus en plus à partir du règne de Louis XIII; seuls, quelques petits-fils des « grands de la religion » du siècle passé maintiennent les traditions de leurs ascendants; seuls, quelques membres de la noblesse des cantons montagneux et reculés conservent la foi de leur pères; la masse de la population rurale y persistera au contraire, ainsi que certaines villes du Sud ou du Sud-Ouest.

C'est le Languedoc surtout, pays d'organisation municipale décentralisée, vieille terre qui avait connu les hérésies ariennes et albigeoises, vu les précurseurs vaudois, qui le plus obstinément resta attaché à la Réforme.

Le caractère particulier de ses habitants, les jalousies orgueilleuses de ses communautés, la relative indépendance dont ces régions avaient joui longtemps à l'égard du pouvoir royal, tout explique la période de révolte que nous allons étudier. L'idée de réprobation attachée aux guerres civiles n'existait pas, aussi forte qu'aujourd'hui, à cette époque où l'unité de la France était encore en voie de formation : le recours à l'étranger se pratiquait encore comme il l'avait été au siècle précédent, comme il le sera même au milieu du XVIIe, par Condé ou par Turenne. De plus, le Languedoc avait été si longtemps un champ de bataille, que l'insécurité, l'exaspération, le fanatisme y étaient encore la règle. Ce sentiment y subsista pendant bien des années; en 1660, Turenne écrit de Montpellier à sa femme : « M. l'intendant de Bezons me dit qu'il y a encore des esprits qui sont pleins des guerres de M. de Rohan, et dans des maximes qui ne compatissent pas avec la tranquillité d'un Etat formé comme celui-ci. »

Toutefois, les gouverneurs des provinces gênaient l'explosion de ces sentiments. Châtillon dans le Bas-Languedoc, Pardaillan dans une partie de la Guyenne, Lesdiguières dans

son fief du Dauphiné, préparaient ou allaient préparer le triomphe de la royauté, et, par l'abaissement des grands et la ruine des huguenots, l'unité de la France. Ces transfuges du parti protestant « travaillèrent eux-mêmes à forger les chaînes dont Richelieu saura les lier[1] ».

Parmi ces grands seigneurs, il en est pourtant qui s'opposeront de toute leur puissance à l'œuvre d'unification que Richelieu tentera par la diplomatie et par la hache, et à l'omnipotence royale qui, depuis, s'est appelée despotisme.

Henri de Rohan, prince de Léon, comte de Porrhoët, est un des derniers féodaux; égaré dans le XVIIe siècle, il a encore tous les sentiments d'un grand seigneur du moyen âge, en même temps que la vivacité des passions et la foi religieuse d'un homme du XVIe siècle. Il est intéressant de faire son portrait physique[2], avant de l'étudier, comme nous tenterons de le faire, dans ses actes et dans ses écrits.

Une estampe[3] du *Triomphe de Louis le Juste* le représente à la fin de sa vie.

Son front est chauve, quelques cheveux bouclés ondulent sur ses épaules; sa moustache est droite et assez fournie; il porte assez longue la royale si caractéristique du temps de Richelieu; son nez est fort, aquilin et hardi; ses yeux sont pénétrants et tristes; le haut des pommettes et le dessous des yeux est fort ridé; l'ensemble de la physionomie est sévère, les traits grands et le visage maigre.

1. Levassor, *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, Amsterdam, Libraires associés, 1757, 6 vol. en 7 tomes in-4°, t. II, p. 268.

2. Tallemant des Réaux, qui n'est pas suspect de tendresse quand il parle de Rohan, et qui raconte que « de frayeur il sella un jour un bœuf au lieu de son cheval », dit de lui qu'il payait de sa personne, quand il fallait : « Il n'avoit point de lettres, cependant il a bien fait voir qu'il sçavoit quelque chose... C'était un petit homme de mauvaise mine. » L'appréciation que Richelieu portait sur lui était fort dure.

3. Outre le portrait dont nous donnons ci-joint la description, nous signalerons : 1° une estampe de la Bibliothèque nationale qui figure au troisième livre des batailles françaises du général de Perini; 2° une estampe de Moncornet; 3° une estampe de la collection du château d'Eu.

L'historiographe du roi, qui souligne de vers latins chaque estampe du livre, lui donne comme devise :

Magnos alit ira leones.
Par un noble courroux s'entretient un grand cœur.

Ce portrait est bien celui que l'on peut attendre d'un pareil héros; son caractère autoritaire s'y dessine, ce caractère qui le fait traiter d'égal à égal avec le roi, pareil en cela aux Wallenstein et aux Saxe-Weimar de son temps.

Dans ce visage amaigri par les fatigues, nous retrouvons l'homme qui est resté quarante heures en selle, lors de la pointe sur Mazères, le capitaine intrépide qui a si souvent traversé les Cévennes, alors dépourvues de routes, à travers les neiges de décembre; nous revoyons aussi le chef courageux et froid qui conduit ses troupes à l'assaut « le visage riant », comme au combat de Souilhes.

Sur ses traits, nous retrouvons aussi les traces de l'étude[1], l'homme qui s'est proposé « Epaminondas pour modèle et qui passe ses deux ans de retraite à Castres à étudier, dans le texte, Plutarque et les *Commentaires* de César.

Tout dans cette grande figure intéresse et attache. Ce qu'on y sent le plus, c'est la ténacité, l'énergie qui se rend compte à la fois des obstacles et des moyens de les dompter, la foi en la justice de sa cause et, pour tout dire, la Foi !

Pour réussir à communiquer à son parti les sentiments qui l'animaient, pour faire aussi longtemps durer la lutte contre l'autorité royale, il a fallu à Rohan une dépense d'énergie dont nous nous faisons difficilement idée. Les conditions de la guerre ont changé avec le précédent siècle; la paix et la prospérité ont amolli les esprits, l'autorité royale s'est affirmée; elle possède désormais un instrument merveilleux, l'armée régulière qui a remplacé les bandes du XVIe siècle, et dont la solidité finira par avoir raison de l'endurance des levées pro-

1. « A l'exemple des héros de la Grèce et de Rome », dit son biographe Perau, « Rohan fut simple dans son extérieur, frugal dans ses repas, réservé dans son maintien, ennemi de tout excès et attentif à contenir ses passions dans des bornes étroites. »

testantes ou des ressources de l'esprit inventif de Rohan. Le fanatisme même s'éteint peu à peu : à côté des garnisons régulières des places fortes huguenotes marchent des soldats improvisés, qui, arrachés à la terre, n'ont d'autre ambition que de retourner aux travaux des champs.

Il devient malaisé d'éloigner les recrues de leur région d'origine. Pour les Cévenols de 1622, le siège de Montpellier paraît le bout du monde.

Le canon manque, ainsi que l'argent pour en fondre d'autres. La couleuvrine de Nimes et le canon d'Anduze sont prêtés pour les coups de main prévus et il n'y a pas d'artillerie propre à l'armée de Rohan, qui d'ailleurs licencie ses troupes à chaque instant, dès que les opérations à courte échéance qu'il conduit sont terminées.

Plus de bataille rangée comme à Dreux, à Jarnac ou à Montcontour; plus d'armée. Ce que Rohan conduit, ce sont des bandes qu'il jette dans les villes trop compromises pour ne pas résister ouvertement au roi. Peu à peu, les villages fidèles d'où il tire ses subsides se lassent ou se découragent : ses maîtres de camp, mécontents, l'abandonnent comme Bimard ou Bertichères qui conspirent, ou La Charce[1], son lieutenant général des Cévennes, qui se désaffectionne de la cause en 1625. La région même, théâtre de ses exploits, où son énergie conserve aux protestants le libre exercice de leur culte, se change en désert; car la guerre est entrée dans une phase atroce : aux quatre ou cinq mille hommes dont se compose chaque armée se joint un troupeau de deux mille « gastadours », misérable racaille dont le seul rôle est de tout « gâter », de détruire les arbres fruitiers, de couper les blés

1. César de la Tour du Pin Gouvernet, marquis de la Charce, page de Henri IV, capitaine d'infanterie en 1606; député en 1621 à l'assemblée d'Anduze, qui le charge d'inviter Lesdiguières à se mettre à la tête des protestants; lieutenant général pour Rohan dans les Cévennes en 1622, gouverneur de Nyons pour Louis XIII en 1625; se fait donner par Valançay et Ragny, en 1623 et 1625, des lettres de sauvegarde pour sa terre d'Arênes, près d'Alais; quitte vers 1625 le Bas-Languedoc pour aller résider à Mirabel en Dauphiné; meurt avant 1640.

en herbe, d'arracher les vignes, de créer la famine aux environs des bourgs du contraire parti.

A quels excès se livrent-ils? On le devine, et les plaintes du peuple affamé ne sont pas le moindre souci de Rohan. S'il lutta dans de telles conditions, il y a lieu de croire que son seul mobile ne fut pas l'ambition politique, mais bien la foi en la mission qu'il s'était donnée, foi qui se manifestait dans le sentiment, si souvent exprimé par lui, qu'il s'offrait en victime expiatoire « pour que les peuples protestants puissent jouir paisiblement des droits consentis par les édits royaux ».

Disons d'abord quelques mots de son théâtre d'opérations.

En dehors du Vivarais qui forme un pays distinct et de la Guyenne dans laquelle il ne fera que des incursions momentanées, les Cévennes sont la région où il évolue le plus habituellement. Mais il faut se les représenter telles qu'elles étaient avant que Bâville n'y fît ouvrir vingt-deux chemins royaux (sans compter les passages transversaux) « propres à y mener canons ».

Sauf d'anciennes voies romaines, les routes n'étaient que des « sentiers de renard », ainsi que les décrivent les documents de 1689. Alais, Anduze ou Castres sont les quartiers généraux de Rohan, aux deux extrémités de la « gallerie » qui, « à travers les Causses, relie les villes frémissantes de l'Albigeois et de la Haute-Guyenne aux riches communautés assises sur les bords des Gardons.[1] »

Pour entrer en campagne, Rohan doit pouvoir compter sur leur fidélité, sur le bon vouloir du Vigan, de Saint-Jean-de-Bruel, de Milhau, alors la capitale du Rouergue : dès qu'un ennemi les menace, il vole à leur secours; dès qu'elles l'abandonnent, il les soumet par la force, comme le Vigan en 1625; quand elles hésitent ou se désaffectionnent, il en convoque le peuple et l'entraîne par ses discours. Si la guerre a si longtemps duré, c'est que l'armée royale n'a jamais compris que c'était au cœur même des Cévennes qu'il fallait frapper Rohan, et qu'elle n'a jamais été assez manœuvrière pour

1. Conférence de M. le capitaine Martenet (Inéd.).

abandonner la guerre de sièges, qui était alors la règle, pour se résoudre à une guerre de montagnes, dont il n'y avait pas encore d'exemple.

Des deux côtés, de 1621 à 1629, se montrent la bravoure, l'endurance et cette brillante valeur française qui affronte le danger en souriant. Puységur, soldat aux gardes, va reconnaître, en montant sur le terre-plein même, l'ouvrage à cornes que les protestants construisent au siège de Montpellier [1]. A l'attaque de La Rochelle, 17 septembre 1625, le baron de Causse reçoit trente blessures et n'en meurt pas. Le maréchal de Toiras chasse le lièvre à courre entre les palissades de La Rochelle révoltée et les contrevallations de l'armée assiégeante. Mais à côté de ce mépris de la mort, commun aux deux partis, se rencontrent chez Rohan des qualités militaires qui sont d'une époque plus rapprochée de nous. Il constitue ses approvisionnements, prévoit longtemps à l'avance les lieux où il passera et y fait réunir de grandes ressources en farine et en poudre; son système d'espionnage, comme d'ailleurs celui de l'armée royale, est bien organisé, ses troupes bien payées, soit de ses propres deniers, soit par des impositions des colloques des provinces protestantes [2].

Rohan applique le principe que c'est « avec les jambes qu'on bat l'ennemi » ; il fait des marches de nuit soudaines et tient ses hommes en main par une énergique discipline de combat. Pour lui-même, il ne se ménage pas et semble doué du don d'ubiquité.

1. *Mémoires* de Puységur, t. I. p. 18, (Amsterdam, Wolfgang, 1690. 2 tomes en 1 vol. in-12).

2. Le sieur de Bernis, cornette de la compagnie de chevau-légers de M. d'Aubaïs, confesse avoir reçu, le 6 juillet 1622, 2,130 livres pour la solde de cette compagnie (cinquante-trois gendarmes et ses officiers) pour douze jours. La compagnie des gens à pied du capitaine Pérédier (soixante-quinze soldats, outre le chef) reçoit 735 livres pour quinze jours. Le 1er novembre 1622, Jacques Dondon de la Méjanelle et Jean Deleuze, gendarmes aux chevau-légers d'Aubaïs, reçoivent 50 sous par jour. Le colloque de Nimes paie, le 30 mars 1622, 19,918 livres pour quatre mois d'entretien des gendarmes, carabins et chevau-légers de Bertichères, Saint-André, d'Aubaïs et Brison.

La tactique d'une époque où la moitié seulement de l'infanterie était armée du mousquet, l'autre moitié conservant la pique, ne peut être comparée à la tactique d'aujourd'hui; mais ce qui reste éternellement le même, c'est le cœur de l'homme, et personne mieux que Rohan ne sut en tirer parti dans l'intérêt de sa cause.

La tactique de la cavalerie a moins varié; on pratique alors la charge à fond (et non au trot ou au pas), le combat à pied, l'utilisation du terrain, la marche droit sur l'ennemi, avec tout son monde derrière soi.

C'est au traité passé à Saussay entre Condé et les religionnaires, le 14 décembre 1615, que furent décidées l'organisation du parti, la répartition des provinces protestantes en gouvernements et la désignation des chefs.

Le Haut-Languedoc et la Haute-Guyenne furent attribués à Rohan; il avait des intérêts dans les régions voisines (coseigneurie de Sauve, Montpaon, etc.); il avait assisté en 1615 au synode de Nimes; il était connu et apprécié et comptait dans beaucoup de villes, Uzès par exemple, de chauds partisans.

De 1610 à 1620, se multiplient les synodes, les assemblées de cercles et les assemblées générales. Les provinces huguenotes étaient, en effet, divisées en cercles gouvernés par un Conseil[1] indépendant de l'autorité royale.

La constitution politique des protestants était toute démocratique.

Elle reposait sur des conseils provinciaux, des assemblées de cercles et des assemblées générales. La constitution religieuse était également démocratique[2]. Elle reposait sur les consistoires, les colloques, les synodes provinciaux et les synodes nationaux.

1. L'organisation religieuse date de 1559; il est curieux de voir sa correspondance avec notre organisation politique depuis 1789.

2. A l'Assemblée de La Rochelle de 1620, on décide que l'on votera non par province mais par tête, ce qui annule l'influence de la noblesse; à l'Assemblée d'Alais, 12 mars 1628, on compose le Conseil de la Province, pour une période de quatre mois, de deux gentilhommes et d'un député du tiers-état, en inversant la proportion pour la période suivante.

« Afin de voir le mal de plus près, » la cour entreprit un voyage dans les provinces du Sud; mais auparavant le roi fit dresser un état de quarante mille hommes de pied et de huit mille chevaux. Le vent était donc à la guerre. Déjà la volonté personnelle de Louis XIII s'était affirmée dans la conquête du Béarn.

A la fin de 1620, une assemblée se réunit, malgre ses ordres, à La Rochelle. Une politique prudente eût pu alors, peut-être, conjurer l'orage : « En contentant les religionnaires par la réparation de certains griefs et l'exécution des promesses royales, la cour aurait renvoyé les députés à l'assemblée tout joyeux dans leur province[1]. »

Les traités antérieurs n'étaient pas respectés. Sur le Rhône, les garnisons catholiques de Comps et de Valabrègue arrêtaient et fouillaient les voyageurs de la religion contraire. A la fin de 1615[2], Montmorency avait, au mépris des conventions, renforcé le fort de Sainte Anastasie au lieu de le démanteler. En juillet 1620, sous prétexte de la révolte du comte de Soissons, le duc d'Uzès s'empare d'Aimargues.

Inversement, en 1620, Bertichères s'empare de l'église de Saint-Gilles et en fait une forteresse protestante. Toute l'année 1621, avant comme après la déclaration de guerre (17 avril), se passe pour les deux partis à prendre position pour la lutte imminente. Les habitants de Sauve s'emparent de Mirabel; la viguerie du Vigan met sous la domination protestante les châteaux et villages occupés par les catholiques (Blaudas, Vissec, Esparon, Alzon). En Vivarais, le mariage de Paule de Chambaud, dame de Privas, avec le catholique Cheylanne, donne au parti de ce dernier cette place importante, que des

1. Levassor, *op. cit.*, t. II, p. 277.

2. Au mois d'avril 1617, un important rassemblement de troupes catholiques eut lieu au Roc de Grèzes (Gévaudan). On y relève les compagnies de Valloubières, de Chabot, de La Bastide, de Lavas (formant le régiment de Montréal); les régiments de Lafare et de Lestrange, les compagnies de MM. de Morangiès, Allemand, de Malliane, de Chambonas, de Lauzière, du chevalier de Ribaulte, de Lagorce, de La Vernade, du Castanet, de La Saumès, de La Villède et la compagnie colonelle du marquis de Portes.

secours venus de tous les points du Languedoc essayent en vain de reconquérir.

Pour en finir avec les opérations en Languedoc pendant l'année 1621, nous citerons simplement la marche de Montmorency en Vivarais, le siège de Marguerittes, près de Nimes, avec trois régiments de cavalerie, sept d'infanterie et une nombreuse artillerie; le siège du Pouzin et la trêve des laboureurs qui mit fin aux hostilités.

A notre avis, c'est la personnalité seule de Rohan qui donne de l'intérêt aux guerres dites de religion sous Louis XIII.

Là où il n'est pas, l'action se traîne en prises et reprises successives de places fortes, en brûlements de villages et en « foules » des peuples. Là où il est, au contraire, il y a chance de rencontrer un plan d'opérations bien conçu, une idée d'ensemble et des détails tactiques intéressants.

Aussi limiterons-nous notre étude à son théâtre d'opérations favori, le Languedoc et les Cévennes, sans suivre l'armée royale en Béarn ni en Guyenne, et nous commencerons avec la première opération où Rohan touche au Languedoc, opération que le langage militaire du temps appelle « le secours de Montauban ».

II

LE SECOURS DE MONTAUBAN.

Le secours de Montauban est la première des opérations militaires du duc de Rohan en Languedoc qui ait frappé vivement l'esprit des contemporains et qui ait donné à ce jeune général une réputation qu'il méritera d'ailleurs par la suite.

Tandis que l'armée royale descendait lentement du Poitou et de l'Aunis sur la Guyenne, en s'attardant au siège de petites places, Rohan eut tout le temps d'organiser dans Montauban une résistance énergique[1]. Il avait compris dès la prise de

1. Dès le 19 juin, le sieur de Cornusson, sénéchal de Toulouse, reçoit ordre de marcher avec tous les sujets du roi sur le sieur de Rohan et autres perturbateurs du repos public, notamment sur les habitants de Montauban et de Caussade. (Archives Haute-Garonne, B. 408.)

Saint-Jean-d'Angély (26 juin 1621), que la marche du roi, précédé des troupes du maréchal de Thémines et du duc de Mayenne, avait pour objectif principal Montauban, cette Rochelle du Midi, une des villes de sûreté que le parti huguenot tenait le plus solidement.

Dans Montauban même, Rohan, qui a surveillé le dessin des fortifications et les a fait exécuter sous ses yeux, organise trente bataillons de volontaires, les instruit et les répartit dans la place qu'il confie à La Force, réservant pour lui même les opérations extérieures.

De Castres, où il s'installe le 13 juillet pour « relever les esprits consternés et faire préparer un secours pour Montauban » il agite tout le Midi protestant.

Dès la fin de juin, il avait prévenu les consuls de Nimes, d'avoir à envoyer des secours à Montauban. Un régiment fourni par Nimes, Montpellier, Uzès, fut levé en août et mis sous les ordres du capitaine Bimard. Des âpres repaires du Gévaudan et du Rouergue, des masures schisteuses de la Valfrancisque, des pentes froides du Bougès, descendent à sa voix des soldats improvisés, l'arquebuse sur l'épaule et le psautier sous le pourpoint[1].

Les Cévennes furent pour Rohan un réservoir presque iné-

1. Tous les renforts pourtant n'arrivèrent pas à destination ; en effet, les Etats du Gévaudan, réunis à Mende le 5 avril 1622, accordent cinq cents livres de gratification au baron de Tournel et à M. de Miral, pour avoir arrêté les Cévenols que Rohan voulait mener au secours de Montauban. (G. de Burdin, *Documents histor. sur le Gévaudan*. Toulouse, Chapelle, 1846, 1 vol. in-8° en 2 tomes ; t. I, p. 136.)

D'autre part, les communautés protestantes aidaient de tout leur pouvoir les levées ordonnées par Rohan ; la ville de Milhau fournit de l'argent et des armes aux gentilhommes qui levaient des troupes :

« *A Messieurs les Consuls de Milhau,*

« Messieurs les Consuls, vous saurez toutes particularités par un gen-
« tilhomme que j'envoie par dela ; ce mot, pour le présent, n'est que pour
« vous prier de vouloir rendre au sieur de Monac la promesse que vous
« avez de luy pour vingt-cinq piques que vous lui prestâtes à l'armement
« qu'il fit de sa compagnie pour le secours de Montauban. Il est raison-
« nable de le soulager en tout ce qui se pourra des grandes pertes qu'il a
« souffert et je vous promets de les faire déduire sur ce que vous devez

puisable d'hommes, et tant qu'on suivit sa cause dans ces montagnes, il ne désespéra pas de la faire triompher. Mais Châtillon, loin de l'aider à réunir les quatre mille hommes qu'il demandait, se plaignait qu'il se permît de faire des levées dans son gouvernement et d'empiéter sur ses attributions [1].

Rohan répondit que le moyen de le chasser des Cévennes était de ne pas s'opposer au secours qu'il demandait, mais que pour l'avoir « il choquerait toutes choses ». Il convoqua une assemblée des Eglises à Saint-Hippolyte et en obtint ce qu'il désirait. Aux sept cent cinquante hommes de Nîmes et aux 2950 livres fournies par cette communauté, s'ajoutèrent 1832 livres fournies par Castres, d'autres sommes encore, les levées des colloques de l'Albigeois sous les ordres de Malauze, du pays de Foix sous Sénégas et du Lauraguais sous Saint Rome.

Ces préparatifs et les marches de concentration [2] au cours

« de vos tailles. N'estant la présente a aultre fin, je prierai Dieu, Messieurs « les consuls, qu'il vous ait en sa garde.

« De Montpellier, ce 28 avril 1622. H. de R. »

(*Archives de Milhau.*)

Dès le 11 avril 1622, le Vigan avait envoyé à Rohan soixante hommes armés. En mai, la municipalité avait fait raser le fort d'Alzon.

1. *Mémoires*, t. II, p. 139 (Amsterdam, 1756. La Compagnie, 2. vol. in-12).

2. « Messieurs les Consuls de Larbour et Bélioc, je vous prie de laisser « passer par votre territoire et y faire héberger les brigades de gens de « cheval des sieurs de la Combe, de Villar et la Baumelle qui s'en vont à « Milhau ou je leur ai donné rendès-vous...

« Du Vigan, ce 25e Aoust 1621 »:

Larbour et Belioc (Bouliech) sont deux hameaux au N.-O. du Vigan. — Un grand nombre de chefs cévenols passèrent à ce moment par Avèze, dans leur route sur Montauban, ce furent les premiers à répondre aux appels de Rohan. Ce furent aussi les derniers à l'abandonner. Parmi eux, nous mentionnerons : Claude de Gabriac, sieur de Beaufort et d'Avèze, avec ses gens de guerre, à qui le comptable d'Avèze fournit dix rations de blé et dix-huit de vin pur; le capitaine Galtier, du régiment de Bimart, avec sa compagnie, le sieur Pradine avec la sienne pour qui le comptable du lieu de Mars fait moudre cent soixante pains de munition, le capitaine Delon, dont la compagnie reçoit cent quatre vingts pains; le capitaine de Lagrenier avec cent vingt hommes de pied et ses vingt carabiniers, etc. (Archives de M. A. Falguière du Vigan.)

desquelles il « sort le canon de Milhau », prend Saint-Georges et Luzançon, occupèrent tout le mois d'août et les premiers jours de septembre. Il fallait, en effet, se hâter : le roi était arrivé en personne devant Montauban, et son armée impatiente de briller à ses yeux pressait avec enthousiasme les travaux du siège.

La garnison de Montauban était de quatre mille à cinq mille hommes. D'après Levassor « plusieurs bons officiers s'enfermèrent volontiers dans cette place dont le siège devait être fameux ».

« Montauban, dit un témoin, fut aussi bravement défendu qu'il le pouvait être. De tous les sièges que j'ai vus dans ma vie, je puis dire qu'il n'y a point de gens au monde qui les aient mieux soutenus que ceux qui ont résisté dans les villes de la religion. Les femmes faisaient aussi bien que les soldats et combattaient avec un courage incroyable[1]. »

Du côté de l'armée royale, on se borna à faire quelques retranchements sur les avenues conduisant à la ville, avec deux mille hommes de garde chaque nuit et l'on porta le duc d'Angoulême vers Saint Antonin pour empêcher « le secours de Rohan ». En effet, l'état-major avait été avisé par un espion placé dans Montauban même, qu'il se préparait un « secours ». Les renseignements ajoutaient que trois ou quatre « braves hommes » se préparaient à lever des gens pour rejoindre Rohan.

Le duc d'Angoulême, colonel-général de la cavalerie, se porta donc entre Castres et Lombers avec les compagnies d'ordonnance, un peu d'infanterie dont douze cents fantassins à la solde de Delbène, archevêque d'Albi. « Je ne sais par quel malheur, dit Bassompierre[2], le dit secours, composé de douze cents hommes de pied des Cévennes, conduit et commandé par un nommé Beaufort et un autre nommé Saint-Amant, passa à travers les troupes du duc d'Angoulême, sans coup ni

1. Puységur, *Mémoires cit.*, t. I, p. 20.

2. *Mémoires*, t. II, p. 289. (Petitot et Montmerqué, *Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, 1820-1829, 2e sér., t. XX.)

atteinte, et entra dans Saint-Antonin à dessein de se venir jeter ensuite dans la forêt de Gresigne, et venir, la tête couverte, proche de Montauban, hasarder d'y entrer; mais ceci n'arriva qu'après. » Ce témoignage sommaire d'un ennemi montre l'intérêt qui s'attache à cette entreprise hardie de Rohan. Le duc d'Angoulême, non content de prendre position dans la zone indiquée, avait fait mine d'assiéger la ville de Lombers, à quatre kilomètres de Réalmont, qu'occupaient quatre cents chevaux et trois mille fantassins de Malauze, Sénégas et Saint-Rome.

Malauze, sans attendre les renforts promis par Rohan, se porta à la rencontre du duc d'Angoulême avec deux mille cinq cents hommes et le « gros canon de Réalmont qui pesait soixante dix quintals ». Il se laisse enfermer dans l'église de Fauch, et sa capitulation donne au duc le Haut-Languedoc.

Rohan comprenait l'importance d'une action immédiate. Il se décida, le 18 septembre, à tenter le secours promis.

La ville fut prévenue que tout le « secours » lui arriverait le même jour, à la même heure, les gens de pied par Saint-Antonin, les mousquetaires à cheval par Caraman. Ce deuxième corps, de « cinq cents carabins ou hommes de cheval », fut dirigé sur Puylaurens, Cuq et Caraman, comme s'il allait faire le dégât aux environs de Toulouse. Le premier corps, sous le commandement de Beaufort, le gouverneur de Saint-Antonin, fit dix-huit lieues en deux jours et demi. Il partit avec douze cents hommes, le soir, de Castres, arriva à minuit à Lombers, passa le lendemain le Tarn au gué de Lagrave, marcha toute la nuit et entra dans Saint-Antonin le jour suivant. Une nouvelle marche de nuit l'engage dans la direction de Montauban; mais, s'apercevant que ses guides le trompent, il revient à Saint-Antonin, traverse à gué, avec un guide sûr, l'Aveyron et arrive à une demi-lieue de Montauban. Malgré des pertes assez notables, il y fait entrer neuf drapeaux et sept cents hommes [1].

1. Il avait rencontré le régiment de Normandie qui lui avait défait entièrement un de ses détachements; un autre avait été écrasé par Bassom-

Rohan a, pendant ce temps, envoyé ostensiblement à Montauban des émissaires qui parlent d'accommodement et, de son côté, dirigé quelques cavaliers sur le Lauraguais. Le duc d'Angoulême, insuffisamment renseigné, reste inactif, ce qui permet à Beaufort d'accomplir sa mission.

Quelque grossi qu'ait été ce fait d'armes dans l'imagination des protestants, il n'en reste pas moins remarquable, si l'on tient compte du nombre et de la valeur des troupes qui s'y opposaient.

L'arrivée du renfort promis par Rohan avait vivement surexcité le zèle des assiégés. Le roi, voyant ses efforts rendus inutiles, ses troupes décimées par les maladies, et redoutant les approches de l'hiver, se décida à lever le siège (18 novembre 1621), tandis que les troupes de Rohan allaient au comté de Foix, à la prière de Léran, prendre quelques places et assiéger celle de Varilhes.

La faiblesse de leur effectif nous aide à comprendre le grand retentissement qu'eut cette affaire, et surtout en Languedoc. Car il est douteux que Rohan, bien qu'il eût accru son armée d'un régiment levé à ses frais dans les Cévennes, disposât de plus de quatre mille hommes, déduction faite des troupes mises hors de cause à Fauch [1].

pierre et les Suisses. Le dernier seul entra dans Montauban. « De Saint-Antonin à Montauban, disent les Mémoires de Richelieu, il y avait deux chemins : l'un par une forêt, qui était le meilleur pour l'infanterie ; l'autre par une plaine découverte. Beaufort choisit celui de la plaine, jugeant que parce qu'il estoit le plus dangereux et qu'on ne jugerait jamais qu'il fût pris, il y serait aussi moins attendu. Cela lui réussit assez bien. » Une de ses troupes était commandée par Saint-Germier, l'autre par Pagézy.

1. Il était donc loin d'avoir les neuf mille hommes que signale la lettre suivante :

« Monseigneur le duc de Rohan partit de Castres sabmedy dernier 18 de ce mois (septembre 1621), et mène vers Montauban pour le moins neuf mille hommes; il avait envoyé il y a quelques jours à Caraman cinq cents carabins ou hommes de cheval qui courent jusques aux portes..... Montauban fait merveille de se défendre : on n'a point encore gagné sur un de leurs retranchements un pouce de terre. Il y a de l'ennemi (troupes royales) plus de quinze cents hommes de morts, il n'y en a pas plus de quatre-vingts de nôtres et quelques femmes, qui font plus que jamais les amazones..... Le roi aussi est fasché contre M. d'Esdiguiéres de ce qu'ayant

III

ARMEMENTS DES PROVINCES. — DISPOSITIONS PRISES EN PAYS CATHOLIQUE.

Les armements, dans les diverses provinces de la Religion, se poursuivent activement en 1621 et 1622.

Les pays protestants du Languedoc étaient : la partie nord-ouest du comté de Foix, le Lauraguais, l'Albigeois, le Quercy, la Montagne-Noire, le Castrais, les Cévennes, la partie sud du Rouergue et du Gévaudan, le département actuel du Gard, une partie de l'Hérault, le Vivarais et les Bouttières, malgré les répressions qu'exerçaient sur leurs terres maints seigneurs catholiques, tels qu'Ornano, de Mazargues et le duc de Ventadour [1].

En Gévaudan, le roi avait institué le marquis de Portes son lieutenant dans la ville et diocèse de Mende et de Gévaudan. Dès le début de 1621, l'évêque de Mende, instruit des levées que faisaient les huguenots dans les Cévennes, invita les seigneurs et les consuls à mettre tout le monde sur pied pour s'opposer à l'invasion du diocèse. Pendant que le marquis de Portes se dirige sur Privas à la tête de onze compagnies, le baron de Tournel, appuyant sa gauche au col Bourbon, établit sa ligne défensive de ce point au causse de Sauveterre,

tiré plus de huit cents coups de canon à son quartier, il n'avait fait que quelques trous à une fenêtre contre une tour... Toutes ces nouvelles sont asseurées et sont depuis environ douze jours (13 septembre). Faites en part aux Messieurs (les consuls) d'Uzès et toutes gens de bien.. » (Anduze, 25 sept. 1621.)

[Lettre d'Olivier, député de la ville de Nimes à l'assemblée du cercle tenue à Nimes, aux consuls de Nimes.] — Arch. Nimes, D D. 4.

1. Ventadour et Montmorency avaient, dès 1620, fait de grands préparatifs. Ils avaient réuni au Puy d'immenses approvisionnements de poudre, de mèche et de balles : « Attendu, dit une ordonnance de Ventadour, les preignantes et très importantes occasions pour le service du roi. » (Arch. de l'Hérault, C., Comptes des Trésoriers de la Bourse.)

laissant sur la Lozère quelques postes chargés de surveiller les rebelles de Florac, Pont-de-Montvert, Barre, etc.[2]. Bedouès, Grizac, le cours du Tarn jusqu'à Peyreleau sont gardés. Autour de Mende, où l'évêque, Charles de Rousseau, s'était enfermé avec cinq cents hommes, une compagnie du régiment du Languedoc occupait le Valdonnez; Sennéjols rejoignait par Altier le marquis de Portes, tandis qu'à l'ouest, la noblesse locale, appuyée de quatre cents hommes venus de Saint-Flour, tenait fortement la région de Marvéjols : là commandait Picheron, dont les lieutenants, Lacondamine et Lacamargue, occupaient les châteaux de Peyre et des Grèzes.

Au début de 1621, en mars et avril, la ville de Montpellier distribue contre reçu un très grand nombre de munitions et d'armes marquées au sceau de la ville aux divers capitaines de quartier et à un certain nombre de notables qui lèvent des troupes.

Un assortiment de bandoulières, de plomb, de fourchettes, des mousquets (de 30 à 50), des piques (en nombre moins considérable), de la poudre sont livrés aux chefs de bandes ou aux capitaines des villes, Jean Azéma, Claude d'Estienne, Pierre de Fons, Jean de Bougues, Raymond Arnaud, capitaine de Mauguio, François de Brignac, Pons Richard, commandant à la tour de Lattes, Jean Angeau, député de Gignac.

Le 8 avril 1621, les consuls de Montpellier, sur l'ordre de Châtillon et conformément aux vœux de l'assemblée de la conférence des Eglises du Bas-Languedoc, assemblées à Alais, délivrent au capitaine Pierre Patur, lieutenant général de l'artillerie, et Pierre du Cros, capitaine commissaire des munitions, les quantités suivantes : quinze barils de poudre, dix-neuf quintaux de plomb, quatre pétards de bronze, une échelle en cinq pièces. Ces munitions seront rendues à la ville de Montpellier dès qu'elles seront devenues inutiles.

Des particuliers même empruntent, pour leur sûreté personnelle, des armes à la communauté : tel ce Jean Boissonnade, procureur en la chambre des aides, qui reçoit un mousquet

2. G. de Burdin, *Documents sur le Gévaudan*, t. I, p. 136.

avec sa bandoulière et sa fourchette, pour « garder dans sa maison[1] ».

Le 4 janvier 1622, Pierre de Sotts, sieur d'Argencour[2], se fait donner treize pétards ; le 11 mai, Jacques Randon, capitaine, se fait donner trente piques, « par commandement de Mgr le duc de Rohan ».

Les communautés riches et prospères[3] cèdent aux moins fortunées une partie de leurs armes et de leurs munitions[4].

Des ordres sont données pour la fabrication des canons : la communauté d'Avèze, près du Vigan, est par exemple cotisée à la quantité de quatre-vingt-dix livres de cuivre, destiné « au canon qui sera fondu au Vigan ». Le poids exigé est de trente-six quintaux soixante-treize livres de cuivre : la fonte du canon « destiné au service de nos églises et du public » est confiée à l'expérience de Jean Balsin, second consul du Vigan[5] (15 septembre 1621). Anduze, qui possédait deux canons depuis 1570, en fond deux autres.

Quant à la cavalerie, l'arme la plus chère à créer, elle n'a jamais été très nombreuse dans l'armée de Rohan ; mais elle était admirablement recrutée, aussi hardie dans le combat que prompte à « picorer » et habile aux coups de main : une des jolies expéditions dans cet ordre d'idées fut la prise du vice-légat d'Avignon, capturé le 14 septembre 1622, avec tout son train, par la cavalerie de Montbrun-Ferassières, les compagnies de gens à cheval de M. de la Cassagne[6] et la

1. Arch. munic. de Montpellier : Reçus des armes.

2. D'Argencour, habile ingénieur, fut plus tard employé par Richelieu au Havre, puis à La Rochelle. (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, p. p. Avenel, Paris, Didot, 1853-1877, 8 vol. in-4°, t. II, p. 347 : lettre de Richelieu du 20 janvier 1627.)

3. Dans l'un et l'autre parti, toutes les classes de la société concourent à l'œuvre commune : le 5 octobre 1622, l'évêque de Mende, Charles de Rousseau, conseille à Me Grégoire, notaire royal à Hispagnac, de faire tenir encore quinze jours la petite garnison de l'église et du clocher (Archives de la Lozère, C. 1790).

4. Voir à l'*Appendice*, n° II, la lettre des consuls de Genolhac.

5. Archives d'Avèze.

6. Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, mari de Marguerite de Chaumont, fille de Bertichères. Tous ces chefs huguenots se tiennent par les

compagnie de Saint-Julien. Les premières levées de cavaliers datent de 1621.

Mais il ne suffisait pas de se munir d'armes et de vivres ; la question des fortifications des villes était devenue la question vitale. Dès le mois de décembre 1620, Châtillon avait écrit aux églises du parti d'avoir à faire réparer leurs fortifications. En juin 1621 il envoie le sieur d'Autiège pour surveiller les travaux de Nimes, MM. de Montredon et de Tourtoulon pour inspecter ceux des autres villes du Bas-Languedoc. Le 1er juin, Montredon visite les murailles d'Anduze ; d'Argencourt y vient dans le même but le 12 septembre : on mure certaines portes ; on fortifie le défilé sud du Gardon ; on rase les remparts de Marguerittes. Un zèle pareil répond de l'autre côté des Cévennes à l'activité des réformés du Bas-Languedoc. Il ne devait d'ailleurs pas durer longtemps. Les plus anciennes troupes de Rohan datent de cette époque. Le régiment de Saurin fut levé en mars 1621 [1].

Antoine de Beaumont-Chebrilles, Louis de Goudin, Vignolles lèvent des régiments de cinq compagnies de cent hommes de pied, « les mieux aguerris que se pourra trouver ». Pour la levée des leurs, du Pilon et le baron des Plantiers reçoivent plus de 2,000 livres des consuls de Nimes (23 juillet 1622) ; d'Aubussargues et Beauvoir, seulement 1,200 et 1,500 livres.

Il est malaisé de se représenter aujourd'hui l'immense quantité de petites garnisons répandues sur tout le territoire qu'oc-

liens du sang. La Cassagne était, avec d'Aubaïs, Saint-Cosme et Lèques, l'un des « quatre évangélistes », plus tard, 1625, dénommés les quatre fils Aymon. Voir à ce sujet L. Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés*, pp. 253 et suiv.

1. Saurin, capitaine des gardes du duc de Rohan, tué au service de ce prince, gouverneur de Sommières, avait succédé à Jacques de Saurin dans le gouvernement de cette place. Le 16 mars 1621, il est recommandé, de la part de Châtillon, aux consuls de Montpellier « en raison de ses mérites et affection qu'il a au service de la cause ». (Arch. munic. de Montpellier, EE. Faits de guerre).

Montpellier et Nimes doivent lui « bailler par forme de prest cinquante mousquets et cinquante dagues pour l'armement de partie de son régiment ».

cupaient et se disputaient les deux partis, constamment en lutte entre elles et chargées « d'incommoder les grandes villes voisines » : au château de Bernis quinze hommes de garnison ; à Saint-Gilles, la compagnie de Saint-Germain, etc.

Pour n'en citer qu'un exemple décisif, nous donnerons le décompte, en 1622, des troupes de Rohan dans le diocèse d'Uzès.

Uzès	2 compagnies de gens de pied.		
Saint-Ambroix	50 soldats.	Servas	8 soldats.
Les Vans	80 —		
Barjac	50 —		
Meyrueïs	5 —		
Collias	5 —		
Navacelle	5 —	Sainte-Anastasie (que d'Aubussargues a prisen juillet 1621), [C[t], le sieur de La Roche]	60 —
Saint-Julien	3 —	Saint-Geniès	20 —
Tharaux	2 —	Banassac	4 —
Cabrières	12 —	Izard	4 —
Courlas	6 —	Château de Colorgues	10 —
Fereyroles	6 —	Chassaigne	6 —
Belvèze	20 —		

Pour payer cette immense quantité de détachements, Rohan était forcé de frapper sur tout son parti de fortes contributions.

Sur ce même diocèse, une ordonnance porte commission au sieur de Cabrières d'imposer pour l'octroi, la crue et l'aide, la somme de 25,878 livres 12 sols 2 deniers; pour l'entretien de ses gendarmes 16,256 livres; les dettes du diocèse 8,000 livres [1].

En 1621, Nimes est frappée d'une imposition de 25131 livres 6 deniers pour l'entretien de gens de guerre de Rohan. Et ce n'est que la première annuité des guerres religieuses!

(*A suivre.*) A. DE CAZENOVE.

1. Arch. Gard, C. 1215.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I.

UNE CHARTE INEDITE DE BERNARD PLANTEVELUE.

Bien que conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dans le fonds de Saint-Victor[1], le document que nous publions n'a pas été compris par Guérard au nombre des pièces dont il a joint le texte à celui du cartulaire de la célèbre abbaye marseillaise[2].

C'est une vente de biens en Rouergue faite à un certain Richard par un comte Bernard, duc et marquis, et par sa femme Ermengarde, la trente-quatrième année d'un roi Charles. L'écriture du document est du IXe ou du Xe siècle. Il ne peut s'agir que de Charles le Chauve. L'acte est donc de 873 ou 874, selon qu'il est postérieur ou antérieur au 21 juin, en admettant que ce point de départ des ans du règne de Charles le Chauve, adopté par la chancellerie royale, l'ait été aussi universellement par les rédacteurs d'actes privés. Il y avait en Gaule à cette date plusieurs comtes portant le nom de Bernard. Mais, étant donnée la situation des biens qui font l'objet de l'acte, il s'agit évidemment ici du célèbre Bernard Plantevelue[3]. Ermengarde, femme de celui-ci, est d'ailleurs

1. H. 3, n° 5.

2. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, publ. par J. Guérard. Paris, 1857, 2 vol. in-4° (*Documents inédits*).

3. Sur ce personnage, cf. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine et ses mar-*

mentionnée dans les chartes de Conques[1] et de Brioude[2].

C'est en 869 environ[3] que Bernard Plantevelue devint maître de l'Auvergne. Il ne reçoit en général dans les actes que le titre de *comes*[4]. C'est également le seul que lui donne Hincmar. Il est donc un peu surprenant de le voir porter ici les titres de duc et de marquis. Bernard fut, il est vrai, à un moment de sa carrière, mis en possession du marquisat de Gothie, mais seulement en 878[5], c'est-à-dire à une date postérieure à la mort de Charles le Chauve. Il est probable que ces qualifications insolites s'expliquent par la situation particulière dans laquelle se trouvait alors Bernard. On sait, en effet, qu'au début de l'année 872, pour tenter de maintenir dans l'obéissance les Aquitains toujours rebelles, Charles le Chauve envoya pour gouverner les pays d'outre-Loire son fils, le jeune Louis, accompagné de Boson, beau-frère du roi, de Bernard, marquis de Gothie, et de Bernard Plantevelue[6]. Il paraît résulter du texte d'Hincmar que ces trois personnages se trouvaient investis auprès du prince d'une autorité spéciale. Il est donc permis de supposer que les pouvoirs de Plantevelue s'étendaient au delà des limites du *pagus Arvernicus*, peut-être en particulier sur le Rouergue, et que c'est pour cette raison qu'il s'intitule *Bernardus comes, dux seu et marchio.*

R. POUPARDIN.

ches sous les Carolingiens (extrait de la *Nouv. Hist. gén. de Languedoc*). Toulouse, 1870, in-4°, pp. 45-46.

1. *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, éd. Desjardins, Paris, 1879, in-8°, n° 153.

2. *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, éd. H. Doniol, Clermont, 1863, in-4°, n° 131.

3. Mabille, *loc. cit.*

4. *Cartul. de Conques*, n° 153; *Cartul. de Brioude*, n°s 77, 110, 131, 132, 190, 304. Mais, à l'exception du premier, tous ces documents émanent de particuliers et non de Bernard lui-même.

5. *Ann. Bertiniani*, *a.* 878, éd. Waitz (*Mon. Germ. in us. Schol.*), p. 144; Mabille, *op. cit.*, p. 46.

6. *Ann. Bertiniani*, *a.* 872, p. 119; cf. Mabille, *loc. cit.* Bourgeois, *Le capitulaire de Kiersy*, Paris, 1884, in-8°, p. 97; R. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, Paris, 1901, in-8°, p. 65.

Sans date de lieu, juin 873 ou 874.

Bernard, comte, duc et marquis, et sa femme Ermengarde, vendent à Richard et à sa femme des terres en Rouergue, dans la viguerie de Millau[1], *à* Noveliacus[2], *avec les églises de Saint-Pierre, de Notre-Dame et de Saint-Brice.*

(Original parchemin aux archives des Bouches-du-Rhône, fonds de Saint-Victor, H 3, n° 5.)

Domino magnifico Ricardo et uxore sua simul emtores. Ego [2] || aenim in Dei nomen Bernardus comes, dux, seu et marchio et uxore sua Ermen [3] || gardis consenciente pariter venditores juxta textum vendicionis cons [4] || tad nos vobis vendissemus et vendidissemus, tradissemus et tradidissemus [5] || mansos itaque juris nostri qui nobis per conquistum obvenerunt qui sunt in pa [6] || go Rutenico in vicaria Ameliavense villa cui vocabulum est Noveliacus, ven [7] || didimus vobis ipsa villa cum ipsas aecclesias qui sunt fundatas in onore sancti Petri vel sancte [8] || Mariae seu et sancti Bricii quam tum in ipsa villa visi sumus abere vel possidere que [9] || situm vel adquirendum est, cum terras cultas et incultas, cum pratis pascuis silvis garri [10] || ciis aquis aquarum molinis vel molinariis cum terra rustica vel suborbana cum [11] || omnibus apertinentiis suis totum et ab integrum vobis vendidimus vel manibus tra [12] || dimus, et haccepimus nos venditores de vos emtores precium de presente sicut inter [13] || vos et nos bona fidei placuit atque convenit, hoc est in res compreciatas [14] || valentes solid. C, ita ut post hac die abeatis teneatis possideatis vel quidquid ex [15] || inde facere aut agere volueritis in omnibus licentiam abeatis ad faciendum [16]; || quod si nos ipsi inmutata volumptate aut amore aut nullus ex eredibus vel propin [17] || -quis nostris qui contra hanc vendicione ista ire aut inquietare voluerit non [18] || abeat potestatem sed insuper componat vobis tantum et alium tantum quantum ipsas res [19] || melioratas eo tempore valere potuerint in duplum sit reddituros et quod || petid [20] || vindicare non valeat, set prese[n]s vendicio ista omnique tempore firma et stabilis per [21] || maneat cum stibulacione subnixa. Facta

1. Sur cette viguerie, mentionnée par des chartes du début du xe siècle, cf. *Cartulaire de Conques*, éd. Desjardins, *Introd.*, p. xxxv.

2. Nous n'avons pu identifier ce lieu.

vendicione ista in mense junio anno XXX quatuor regnante Karolo rege.

Sign. † Barnardo duce vel marchione qui hanc vendicione ista fieri vel afirmare rogavit.

Sign. † Ermengardane uxore sua consenciente.

Sign. † Berrandario	Sign. † Aiguino	Sign. † Xpistoforo
Sign. † Lascho	Sign. † Faraldo	Sign. † Ingeluino.
Sign. † Ragneberte	Sign. † Cerdeno	† Bebo. †
Sign. † Rainardo	*(Parafe, imitation de notes tironiennes).*	

a. b. c. dom. (*Ruche et parafe*).

II.

LE POÈME TRILINGUE DE DU BARTAS.

Cette pièce, qui figure dans toutes les éditions anciennes de Du Bartas, a été, en outre, publiée, à des dates plus récentes, par Villeneuve-Bargemont[1] et par J.-B. Noulet[2].

Villeneuve-Bargemont a donné un texte fort médiocrement établi : les formes gasconnes ont souvent disparu[3]; certains mots sont de purs barbarismes[4]; la ponctuation, très défectueuse, permet à peine d'entrevoir le sens, qui a souvent échappé, en effet, à notre auteur, dont la traduction fleurie a plus de grâces que de précision[5]; enfin, les passages qui

1. *Notice historique sur la ville de Nérac*, par Christophe Villeneuve-Bargemont; Agen, de l'imprimerie de Raymond Noubel, 1807, un vol. in-8° de 150 p. — Le poème de Du Bartas se trouve, avec traduction française en regard, aux pages 68-76. — V.-B. s'est borné à copier l'édition de 1613, en corrigeant quelques fautes évidentes. D'autres, et des plus grossières, sont, en revanche, fidèlement reproduites : *Tu semble* (75), *papaqueje* (82).

2. *Essai sur l'hist. litt. des patois du midi de la France aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*, par le Dr J.-B. Noulet, Paris, Téchener, 1859, pages 6-8.

3. On lit, par exemple, *aquec* (11), *poul* (12), *bele* (36).

4. *J'eicho* (45), *ciamès* (57), *benhude* (67).

5. Voici deux échantillons : J'eichio esta la force? Oun mès on s'arrasoue | Mès ou bé qu'iou è dret... « Je ne veux plus mettre ma force que dans la raison et la justice de mes droits : et, certes, tout m'assure

l'embarrassaient ont été supprimés purement et simplement[1].

Noulet présente à ses lecteurs un texte correct, mais il ne le traduit pas et se contente de quelques réflexions laudatives. Ajoutons que l'*Essai sur l'histoire des patois* a été tiré à cent exemplaires ; il est donc presque introuvable.

Pour les raisons qui précèdent, nous avons pensé qu'une nouvelle édition de l'œuvre trilingue de Du Bartas ne serait pas inutile. La voici. Il nous a paru bon de joindre au texte non seulement une traduction, mais encore, pour plus de clarté, un commentaire historique, littéraire et philologique.

COMMENTAIRE.

Le vendredi 3 février 1576, Henri de Bourbon, roi de Navarre, s'échappa de Paris et de la cour, disant n'avoir « regret... que pour deux choses qu'il y avoit laissées : qui estoient la messe et sa femme. Toutefois, quant à la première, qu'il essaieroit de s'en passer ; mais de l'autre, qu'il ne pouvoit, et qu'il la vouloit ravoir[2] ». En réalité, il ne tenait guère à sa femme, et il savait s'en passer. Comme elle n'était pas inconsolable non plus, cette séparation aurait pu, sans larmes, se prolonger fort longtemps. Mais, en 1578, il parut opportun à Henri III de renvoyer Marguerite à son mari. Elle s'achemina donc vers la Gascogne, accompagnée de sa mère, Catherine de Médicis. Celle-ci n'entreprenait pas ce voyage pour la joie de présider à un rapprochement qui n'avait, d'ailleurs, aucune chance d'être durable : elle comptait employer au profit des catholiques le temps qu'elle passerait dans le Midi, et elle se promettait bien de travailler d'abord au maintien de l'édit de paix signé en septembre 1577, puis de pré-

l'avantage de parler avant vous. » (45-6.) — Le dernier hémistiche des vers 49 et 51 est écrit : *Commente-té mes grane...* et traduit : « Vante-toi d'être plus grande. »

1. Tel est le cas pour les vers 73-5. C'est sans doute le mot *cunhade* qui a embarrassé V.-B.

2. Pierre de Lestoile, *Registre-Journal de Henri III*, coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. I, p. 66.

parer l'avenir à sa manière, en troublant de ses intrigues l'entourage et les états du Béarnais.

Les deux reines partirent d'Ollainville le 2 août 1578[1]; elles arrivèrent à Bordeaux le 18 septembre, y restèrent quelques jours, puis se dirigèrent vers la Réole. La première entrevue avec le roi de Navarre eut lieu, le 2 octobre, dans les environs de cette ville. Henri avait convoqué, pour cette circonstance, bon nombre de ses amis[2], et il parut à la tête d'un cortège digne vraiment d'un grand prince. Il conduisait, écrit Catherine de Médicis, une « fort belle trouppe de gentilzhommes, qui estoient... environ cent cinquante maistres, fort en ordre et bien montez[3] ». D'Aubigné assure que cette escorte se composait de six cents personnes de condition[4]. Marguerite de Valois ne cite aucun chiffre, mais elle constate que tous les seigneurs protestants de la Gascogne, et même quelques catholiques, avaient accompagné son mari[5]. La rencontre des deux époux est brièvement racontée par la reine mère, qui insiste, par contre, sur les conférences et les débats politiques dont la Réole fut le théâtre[6]. Plusieurs points demeurèrent en litige, et la défiance ne cessa pas un instant de régner entre les partis. Néanmoins, ces pourparlers furent comme une promesse d'apaisement; Catherine les présenta à Henri III sous un jour plutôt favorable, et, de son côté, le roi de Navarre feignit d'admettre que, Dieu aidant et le temps aussi, il pourrait naître de ces entretiens quelques avantages effectifs[7].

1. *Ibid.*, p. 102; — *Lettres de Catherine de Médicis* publiées, dans la coll. des documents inédits sur l'Hist. de Fr., par le comte Baguenault de Puchesse, t. VI, p. 33, n. 2; — *Mémoires de Marguerite de Valois*, Michaud et Poujoulat, 1re série, t. X, p. 446.

2. *Recueil des lettres missives de Henri IV* publié par M. Berger de Xivrey, t. I, pp. 191-2, lettre du 19 août à M. de Lardimalie.

3. Lettre du 2 octobre à Henri III, *ouvr. cité*, t. VI, p. 46.

4. *Histoire universelle* (édit. de Ruble), t. V, p. 355.

5. *Mémoires*, p. 446.

6. *Ouvr. cité*, t. VI, pp. 46-59.

7. *Lettres de Henri IV*, t. I, p. 200. « Monsr de Montesquieu, m'asseurant de vostre bonne affection en mon endroict, je vous ay bien voulu advertir que je m'en viens de recueillir la Royne mere et ma femme à la Reole, où toutes choses se sont passées au souhait et contentement d'un

Peu de jours plus tard, Marguerite et sa mère se remirent en chemin. Le roi de Navarre les conduisit à Marmande[1], et, là, elles se séparèrent de lui. Les 11 et 12 octobre, la ville d'Agen leur offrait une belle fête[2]. Le dimanche 28 octobre, elles firent à Toulouse leur entrée officielle. On les reçut au son des cloches, et les habitants, qui témoignèrent une allégresse sans limite, leur donnèrent le spectacle d'une procession pompeuse[3]. La magnificence de cet accueil flatta sans doute l'amour-propre de Catherine, mais elle dut s'avouer bientôt qu'en dépit de ces éclatantes solennités, les affaires n'avançaient point. Elle eût souhaité, pour conclure un pacte selon son cœur et pour déployer ses finesses, la présence de son gendre. Or, elle l'invitait en vain à renouer les arrangements ébauchés à la Réole. Il se dérobait, cherchait des prétextes, gagnait du temps, ne se montrait pas.

Les voyageuses séjournèrent donc à Toulouse plus qu'elles ne l'auraient voulu. Catherine se décida enfin à lever le camp. Elle partit le 5 novembre[4] et coucha à Pibrac, où une somptueuse hospitalité lui fut offerte par l'auteur des Quatrains moraux. Il n'était plus jeune, et il avait réduit en formules la sagesse humaine. Néanmoins, il s'appliqua avec un zèle si véhément aux négociations pendantes que l'on a parfois attribué, mais sans cause, à une passion qu'il aurait conçue pour Marguerite de Valois les effets de son loyalisme[5]. En quittant la maison de Pibrac, la reine mère s'achemina vers l'Isle-Jourdain où, fort mal logée et très mécontente, elle resta deux

chascun, mesme pour l'establissement et entretenement de la paix, dont nous avons desjà commencé à traicter, et l'on fera, Dieu aydant, une bonne resolution à l'Isle en Jourdain, où je les iray retrouver. » 10 [octobre] 1578. — Cf. *Supplément*, pp. 126-7, lettre du 14 octobre à M. de Payra.

1. *Ibid.*, t. I, p. 201. « J'ay accompagné les dictes dames Roynes jusques à Marmande, et m'en suis venu de là icy [à Nérac]. »

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 73, n. 1, et pp. 397-8.

3. *Ibid.*, pp. VIII et 87, n. 1.

4. Elle s'en alla seule : sa fille, qui était tombée malade, la rejoignit un peu plus tard. (*Ibid.*, p. 108, lettre à la duchesse d'Uzès, et n. 2.)

5. Mongez, *Histoire de la reine Marguerite de Valois* (Paris, 1777), p. 296 et suiv.

semaines pour attendre Henri de Navarre, qui reculait de jour en jour la date de sa venue. Il fallut encore changer de résidence. Le jeudi 20 novembre, Catherine entrait à Auch. Sa fille ne tarda pas à l'y rejoindre, et son gendre lui-même arriva bientôt. Mais, en apparence du moins, on ne s'occupa guère de politique. La cour était nombreuse, joyeuse : on vivait dans les plaisirs, on dansait, on aimait surtout. Chaque gentilhomme avait sa maîtresse : l'exemple entraîna jusqu'à Sully[1]. Feinte tranquillité, plaisirs menteurs. Une nuit, le roi de Navarre quitte le bal, court vers Fleurance, l'enlève aux catholiques. Les partis s'épiaient, méfiants, pleins d'inquiétude. On nouait beaucoup d'intrigues, et l'on discutait sans aboutir. On décida d'aller à Nérac et d'y continuer les conférences.

Cette ville était l'une de celles que les rois de Navarre préféraient et où ils tenaient souvent leur cour. Marguerite allait y venir pour la première fois, et son mari prétendait qu'elle y fût reçue avec magnificence et courtoisie. Accompagnée de sa belle-sœur[2] et de sa mère, elle fit son entrée le 15 décembre 1578. Elle fut accueillie avec transport, et l'on voulut qu'il ne manquât rien de ce qui pouvait prouver la joie publique. Le jour qui suivit la fête, Catherine écrivait à Henri III : « Monsieur mon filz, nous arrivasmes hier d'assez bonne heure en ce lieu, où vostre sœur feit son entrée, et y feusmes fort bien receus. Mon filz le roy de Navarre, qui s'est accompagné le plus qu'il a peu, faict et faict faire tout ce qu'il se peult envers nous et ceulx de nostre suitte de bon acueil et de

1. « N'oyant plus parler d'armes, mais seulement de dames et d'amour, vous devîntes tout à fait courtisant et faisant l'amoureux comme les autres. » *Œconomies royales* (coll. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. II), p. 27.

2. Nous tirons ce renseignement du texte de Du Bartas (v. 73-5). A notre connaissance, aucun autre écrivain ne signale la présence, lors de l'entrée à Nérac, de la sœur de Henri IV, Catherine de Navarre. Mais nous savons, par une lettre d'elle, que cette princesse se trouvait à Nérac à la date du 17 novembre 1578. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 119, n. 1.) Il est certain aussi qu'elle resta dans cette ville lorsque Marguerite y eut établi sa cour. Voyez *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 418, et les *Œconomies royales*, p. 28.

bonne chère, monstrant d'estre infiniment aize que soions venu icy si franchement que nous avons[1].» Lestoile, qui se trompe sur la date de l'entrée des reines, constate, lui aussi, combien elle fut brillante : « Le jeudi 16 octobre, le Roy va à Olinville, où il chasse et passe son temps, et là reçoit nouvelles de la Roine sa mere, du bon et gracieux acceuil et magnifique reception que le roy de Navarre avoit faite à Nérac, à elle et à la roine de Navarre, sa fille... Lesquelles nouvelles le Roy eust pour fort agréables[2]. »

Il est probable que la cérémonie du 15 décembre se passa, en partie du moins, au bord de la Baïse, dans le jardin et le parc qui entouraient le château. La manière dont Du Bartas associe à la félicité générale les eaux de la rivière, les oiseaux du jardin, les arbres du parc (v. 49-54, 61-66), nous invite à conjecturer que la scène se déroula en ce cadre à la fois aimable et riche, sur ces terrasses que chaque printemps fleurissait, ou le long des belles promenades dont Antoine de Bourbon avait, le premier, tracé le plan[3]. C'est là sans doute que la poésie de Du Bartas fut récitée, là que la Nymphe gasconne triompha. La jeune fille que l'écrivain avait choisie pour jouer le rôle de la divinité barbare s'appelait — nom prédestiné! — Mlle Sauvage. Marguerite lui offrit, pour payer les strophes de bienvenue, un mouchoir de gaze. Longtemps ce mouchoir fut conservé, dans la famille de la Nymphe, comme une relique[4].

Les fêtes une fois terminées, la politique eut son tour, et

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 173.

2. *Registre-Journal de Henri III*, t. I, p. 105.

3. Marguerite goûta beaucoup les charmes royalement agrestes de sa nouvelle résidence. « Nous nous rassemblions, dit-elle,... ou dans un très beau jardin qui a des allées de lauriers et de ciprez fort longues, ou dans le parc que j'avois fait faire (elle se vante!), en des allées de trois mille pas qui sont au long de la riviere. » (*Mémoires*, p. 148.) — On trouvera, dans le livre de Villeneuve-Bargemont (p. 34 et suiv.), une description fort étendue de ce jardin, de ce parc et même des prairies et des bois qui couvrent l'autre rive de la Baïse. V.-B. célèbre tout cela sur un mode hautement lyrique, et il termine (p. 40) par une invocation à Jean-Jacques, en exprimant le regret que cet ami de la nature ait ignoré cette retraite : il y eût fixé sa destinée.

4. Villeneuve-Bargemont, *ouvr. cité*, p. 78, le texte et la note.

les négociations furent reprises. Elles aboutirent, après de nombreux incidents, à la signature du traité de Nérac (28 février 1579). Au commencement de mai, Catherine dit adieu à sa fille[1] et la laissa à son mari. Pendant un temps assez long, ils vécurent dans une feinte concorde, fondée sur une indulgence mutuelle. Ils résidaient le plus souvent à Nérac, « où nostre cour, dit la reine de Navarre, estoit si belle et si plaisante que nous n'envions point celle de France[2] ». Pourquoi *si plaisante*? Sully nous l'explique en peu de mots : « On n'y parloit que d'amour et des plaisirs et passetemps qui en dependent[3]. » Il ne faut donc pas s'étonner si Marguerite s'estimait heureuse. La facilité des mœurs attirait à Nérac la jeunesse, éloignait, au contraire, les vieux huguenots. D'Aubigné, marri de cette mollesse, constatait que l'aise amène les vices comme la chaleur les serpents[4], et déjà il voyait son roi désarmé par Dalila. Il se trompait : Henri ne renonçait à rien, mais il attendait son heure.

***

Disons à présent quelques mots de la pièce de Du Bartas.

Elle est relativement sincère. Le poète — la chose est hors de doute — désirait le bonheur de son roi, et il espérait, d'autre part, que la cour de France avait envoyé Marguerite en Béarn pour y jouer le rôle de médiatrice. Chacun s'imaginait de bonne foi qu'elle serait *l'étoile qui dissipe les ténèbres du monde* (v. 67-9). La phrase où la réconciliation des deux époux est célébrée comme un gage de la concorde publique (v. 94-6) résume donc simplement l'opinion de la foule et doit paraître d'autant plus vraie qu'elle répond à un sentiment exprimé ailleurs par l'écrivain. Justement pour y avoir pris part, il haïssait les guerres religieuses, et il l'a déclaré plus d'une fois[5].

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, pp. 357 et 360.
2. *Mémoires*, p. 448.
3. *Œconomies royales*, p. 28.
4. *Histoire universelle*, t. V, p. 382.
5. Voyez, par exemple, édit. de 1611, t. I, p. 85, b-c; 262, a; 445-6.

Sur un point cependant, il va fort au delà de sa pensée. Lui qui n'accorde même pas à Catherine de Médicis l'honneur d'une simple mention, il adresse d'hyperboliques louanges à cette Marguerite de Valois que les protestants avaient le droit d'aimer peu et dont personne n'ignorait les mœurs. Il faut observer, à la décharge de Du Bartas, qu'il vante surtout les charmes physiques de cette princesse. En cela, du moins, il ne ment pas, car on pouvait la saluer comme *la plus belle du monde* (v. 63). Beauté royale, en effet, et telle que, l'ayant vue, un ambassadeur de Pologne affirmait, éperdu, ravi, qu'il imiterait sans peine les pèlerins musulmans qui se font brûler les yeux après avoir contemplé le sépulcre du Prophète[1]. Mais s'il y avait lieu de louer ces grâces incomparables, comment le poète osait-il chanter (v. 87) les *vertus* de la toute belle?

Il y était, répondra-t-on, contraint par la loi du genre. Rien n'est plus vrai, et, par malheur, cette même loi l'obligeait aussi à prédire les choses futures, à promettre à Henri de Navarre et à sa femme une existence prospère, sans nuages. Ici apparaît à plein l'écueil que ne saurait éviter un poète courtisan. Du Bartas nous fait sourire lorsqu'il nous représente son roi comme un marié de la veille qui regarde sa femme en amant, lorsqu'il espère que, dans neuf mois, ce couple exemplaire aura un fils. A la lecture de ces vœux, on évoque fatalement la troupe des filles jolies que le Béarnais, à cette époque, adorait l'une après l'autre; on voit passer devant soi les ombres de Mme de Sauves, de Dayelle, de Fleurette, de Rebours et de Fosseuse; on songe que ces époux, que l'on nous dépeint si tendres, finiront par divorcer; on se rappelle que si Marguerite eut des enfants, ils ne furent pas de son mari. Enfin, le souhait de Du Bartas en faveur du maître qu'il chérissait : *Que Dieu ne le frappe jamais durement!* (v. 92) ramène naturellement notre esprit à l'assassinat de ce prince. Ainsi prédisent les poètes. Tels sont les démentis que leur donnent la réalité, l'histoire.

1. Voir, dans l'ouvrage de Mongez, pp. 121-2, ce trait tiré de Brantôme.

Considérés au point de vue littéraire, les vers que nous rééditons ne nous semblent pas mériter le titre de petit chef-d'œuvre que leur décerne M. Noulet[1]. Toutefois, ils ne sont pas sans grâce, et ils se déroulent avec aisance, encore que Du Bartas ait augmenté à plaisir la difficulté de sa tâche en s'astreignant à faire rimer ensemble, dans le compliment à Marguerite, les deux mêmes mots, à chaque strophe. Quant à la fiction qui constitue le fond de la pièce, elle est très assurément originale, ingénieuse. De plus, le poète s'est efforcé d'attribuer, aux trois personnages qu'il met en scène, un caractère en rapport avec leurs pays d'origine. Ce souci est sensible surtout dans le rôle de la Nymphe gasconne. Elle offre un judicieux mélange de finesse et de candeur; elle déclare, impertinente et modeste, que si les gens de chez elle ne tiennent pas le premier rang dans les lettres, c'est qu'ils ne l'ont pas voulu, — comme la Garonne. Ils s'appliquent à bien faire, non à bien parler[2]. Et cela, sans doute, devait être dit, par Mlle Sauvage, sur un ton catégorique. Ainsi s'expliquent l'inquiétude des Nymphes latine et française, l'empressement qu'elles mettent à céder la parole à leur rivale. Elles voient arriver les coups. Ces Gascons ont la tête si verte! (V. 43.) Que l'on grossisse les traits de cette figure méridionale, et l'on reconnaîtra le type que les romanciers et les auteurs comiques nous ont bien des fois montré.

Ici, ce qui le rend original, c'est qu'il ne semble nullement risible. Du Bartas aimait sa province, et il le prouve. Il était aussi attaché à sa religion. De là, dans les deux dernières strophes de la pièce, une note austère, digne de l'auteur des *Semaines*, et quelques expressions bibliques. Ces remarques faites, il faut dire que l'ensemble du poème est médiocrement personnel. On s'aperçoit que l'écrivain n'ignore point ses

1. *Ouvr. cité*, p. 5.

2. Montaigne assure qu'ils ont, au besoin, non moins de faconde que d'énergie : « Et ores que le faire soit plus naturel aux Gascons que le dire, si est ce qu'ils s'arment quelquesfois autant de la langue que du bras, et de l'esprit que du cœur. » Lettre à M. de Foix. (Édit. Didot, 1870, p. 599.)

classiques. Il emprunte, en passant, deux mots à Horace[1]; il compare la Baïse au Tanaïs[2]; il se rappelle vraisemblablement, lorsqu'il souhaite au roi de Navarre la naissance d'un fils (v. 89-90), une phrase de Catulle, qu'il modifie, du reste, avec goût[3]. Enfin, il recueille et résume (v. 19-20) une tradition assez obscure, très lointaine, suivant laquelle les druides et les bardes gaulois auraient été les dépositaires d'une doctrine scientifique et d'une philosophie sacrée, qui se seraient peu à peu répandues en Grèce, en Italie, en Egypte. En acceptant cette opinion, Du Bartas se range, peut-être sans le savoir, parmi les disciples de Jean Lemaire de Belges[4].

***

Voici maintenant, sur la partie du poème qui est écrite en gascon, un petit nombre de remarques : elles sont relatives à la langue.

Il ne saurait être question d'esquisser, à propos des quelques vers publiés ci-dessous, une phonétique et une morpho-

1. « ... *Tenaxque* | *Propositi* nimium... » (v. 39-40). — Cf. Hor., O., III, III, 1 : « Justum ac *tenacem propositi* virum... »

2. Est-il utile de rappeler que le Tanaïs, c'est le Don? — La forme *Tane*, qui est étrange et ne peut s'expliquer que par l'exigence de la rime, se retrouve — encore à la fin d'un vers — dans le Troisième Jour de *la Semaine*. (Edit. de 1611, t. I, p. 107, a.)

3. *Carm.* LXI, *In nuptias Juliae et Manlii* : « Torquatus, volo parvulus | Matris e gremio suae, etc... | Sit suo similis patri | Manlio, etc... » Ces vers, qui ont, dans un épithalame, une place toute marquée, furent imités souvent. Cf., par exemple, l'Eglogue III de Ronsard, édit. Blanchemain, IV, 70.

4. « A cause de ce tresnoble Roy Saturne, et Patriarche Samothes, surnommé Dis, nostre Gaule commence bien destre illustree et anoblie. Et ne fust ce que pour lamour des lettres et de philosophie quil enseigna premier en icelle, ne desplaise à la vanterie de Grece, qui long temps ha usurpé ce los : car dudit Samothes proceda la premiere secte des Philosophes de toute Europe, nommez Samothees, lesquelz estoient experts en toute science divine et humaine, iouxte ce que dit Diogenes Laertius au commencement du livre de la vie des philosophes : *Philosophiam a Barbaris initia sumpsisse, complures auctores asserunt. Constat enim apud Persas claruisse Magos,... apud Celtas et Gallos, Druidas...* » (*Illustr. de Gaule*, édit. Stecher, t. I, pp. 67-8.) Dans les pages qui suivent, Jean Lemaire développe cette même idée.

logie du gascon au xvie siècle; il nous suffira de relever les traits essentiels de la langue écrite par Du Bartas et de les rapprocher des traits qui y correspondent dans le dialecte actuel de la région où il écrivit[1].

Un de ces traits les plus caractéristiques est la persistance, à la finale, de l'*n* caduc : Du Bartas écrit *gascoun* (48), *lairoun* (11), *lugran* (60), *man* (21), *plan* (24)[2].

Actuellement, dans toute cette région, l'*a* final du latin est représenté par *o*; ici, au contraire, et le fait peut surprendre, il l'est par *e*. On pourrait supposer qu'à la fin du xvie siècle la prononciation n'était pas encore parvenue à l'état actuel. Nous inclinons cependant à penser qu'elle ne devait guère en différer et que nous avons affaire à un simple archaïsme de graphie, l'*e* représentant du reste un son peu distinct, intermédiaire entre les sons de *a* et de *o*, plus voisin de celui-ci[3].

1. Du Bartas était né à Montfort (arr. de Lectoure, cant. de Fleurance). Le château qu'il habita et dont il portait le nom est situé à 25 kilomètres au sud environ, à mi-chemin entre Cologne et Mauvezin. Le dialecte des deux localités, qui appartiennent l'une et l'autre au Fezensaguet, est du reste sensiblement le même. Nous devons la plupart des renseignements que nous possédons sur l'état actuel de ce dialecte à l'obligeance de MM. Vignaux, archiviste municipal de Toulouse, et Clergeac, professeur au collège libre de Gimont. Nous devons aussi à M. J. Ducamin quelques excellentes observations, que l'on trouvera plus loin, signées de ses initiales.

2. Il écrit en revanche (11) *ta gran;* c'est que *ta* dans cette locution, comme dans *ta pauc*, remonte à *tam*, non à *tantum*.

3. C'est ce que constate très nettement le P. Montgaillard, à peu près compatriote de Du Bartas et de très peu postérieur à lui (il était né à Aubiet vers 1560; voy. *Revue de Gascogne*, I, 16), dans un passage de sa *Vasconiæ descriptio* (manuscrite) que veut bien me signaler M. Vignaux : « Denique, dit-il, après avoir constaté en gascon l'existence de trois sortes d'*e*, habent *e*, quod sic dicam neutrum, quod pronuntiant inter *a* et *o*, quod patet in voce *ere*, id est « illa », ubi primum *e* est femininum, posterius vero est neutrum » (Bibl. de Toulouse, ms. 718, fol. 22). La graphie par *e* est encore celle de la plupart des poètes de la Gascogne orientale au xviie siècle, d'Ader, par exemple, né à Lombez, mais habitant Gimont (*Lou gentilome gascoun*, Toulouse, 1610), de Bedout, né à Auch (*Lou parterre gascoun*, Toulouse, 1642), de Baron (1612-63), né à Puyloubrin, près Auch. D'Astros (né à Saint-Clar), écrit encore *e* dont la première édition de ses *Quouate sasoús* (Toulouse, 1636) et dans l'*Ascolo deou chrestian idiot* (Toulouse, 1645); à partir de 1642, l'*e* est remplacé par l'*o* dans toutes les éditions de ses

Si c'est là, comme il y a des raisons de le croire, un trait archaïque, ce serait à peu près le seul que nous rencontrions dans la graphie de Du Bartas. Partout ailleurs il se montre préoccupé de rendre fidèlement la prononciation réelle : il écrit naturellement le *t* final[1], *abricat* (91), *marit* (79); plus logique que certains écrivains modernes, il n'hésite pas à supprimer l'*r* finale qui depuis longtemps ne se prononçait plus : *canta* (12), *cla* (73), *aunou* (73), *doussou* (80), *lusi* (87), *brouny* (51), *co* (80, 86); à supprimer aussi l'*r* devant *s* : *cous* (49), *tous* (56). Constatons enfin un scrupule de fidélité dans la notation *sutget* (48). En revanche, nous trouvons *pax* pour *pats* (94; cf. la note). Il y a une grande incertitude dans la notation de *l* et *n* mouillées : *maignes* (34), *barralhes* (55), *salhe* (89) et *meillengue* (61)[2].

Au point de vue morphologique, notons l'emploi de l'article masculin *lou*, remplacé aujourd'hui par *le* dans cette région, et l'emploi (à la 2e conj.) des imp. ind. en *èi*, 3e personne *è*.

Les autres observations que nous avons à présenter concernant tel ou tel mot particulier, nous les rejetons en note.

Les imprimeurs du XVIe siècle ne distinguent naturellement pas le *j* de l'*i*, le *v* de l'*u*; nous gardons l'*u* qui correspond, ou à peu près, à la prononciation gasconne[3]; inversement nous écrivons *embege*, *pataqueje*, conformément à la prononciation actuelle[4]. Nous distinguons par un accent grave les *e* ouverts (libres) des *e* fermés (quoique Du Bartas n'ait pas fait cette distinction).

Notre texte est établi sur les trois éditions suivantes, les seules que nous ayons pu consulter :

œuvres (voy. L. Couture dans *Revue de Gascogne*, 1884, p. 289). La prononciation moderne était sans doute devenue dès lors assez nette pour que le poète ait cru devoir changer sa notation.

1. Dans *passa* (21), nous voyons une faute d'impression, d'autant plus explicable que le mot suivant commence par un *t*.

2. Dans *jun* (72), le mouillement n'est pas noté; aujourd'hui, l'*n* mouillée a abouti à *h* mouillée : *julh*.

3. Le son est celui d'une semi-voyelle : il serait donc plus logique de le noter par *w*.

4. Ader écrit ordinairement ces mots par un *g*.

1° *Première Semaine ou création du monde*... Rouen, David du Petit Val, 1616, in-16 (A);

2° *Les Œuvres*... Paris, Toussaint du Bray, 1611, in-fol. (B)[1];

3° *Les Œuvres*... Rouen, J.-B. Behourt, in-16, 1623 (C).

Nous suivons la graphie de A et donnons en note les principales variantes des deux autres éditions (sans nous astreindre à en noter toutes les « coquilles »).

1. L'édition de 1613 (*ibid.*) est identique à celle-ci : nous n'avons donc pas eu à en tenir compte.

TEXTE.

Poeme dressé par G. de Saluste, Seigneur du Bartas, pour l'accueil de la Roine de Nauarre, faisant son entrée à Nerac : auquel trois Nymphes debatent qui aura l'honneur de saluër Sa Maiesté.

La Nymphe latine.

Qua Pater æquoreas Tiberis festinat in undas
Orbis me peperit dominatrix Roma subacti :
Nimpha latina vocor, quæ te, Regina, saluto :
4 Salve, ô magna soror, conjux et filia regis!

La Françoise.

O Nimphe, oses-tu bien accueillir, peu courtoise,
L'honneur du lys royal d'une estrangere voix?
Chere sœur, qui peut mieux qu'une nimphe françoise
8 Saluer et la perle et la fleur des François?

1. L'épitaphe que l'avocat général Servin composa en 1615 pour le tombeau de la reine de Navarre commence par ce vers : « Margaris, alma soror, consors et filia Regum... » (Mongez, *ouvr. cité*, p. 408.)

La Gascone.

Carot', Nimphe besie, et tu, Nimphe romane,
N'anes de tous grans mouts ma Princesse eichanta :
Nou i a ta gran laироun qu'aquet que l'aunou pane :
Dessus l'autru jouquè lou pout nou diu canta.

La Latine.

Nimpha puellari vultu facieque tenella
Incedo visenda : tamen præcedo tot annis
Tot sæclis alias, docta stipata caterva;
Mecum artes habeo, leges atque optima quæque.

La Françoise.

Auant le nom latin et que les Romulides
Eussent le champ d'Euandre en pointes aiguisé,
Le parler docte-saint des Bardes et Druides
En Grece, en Italie, en Memphe estoit prisé.

La Gascone.

S'en man mous hils auèn, lou tems passat, tengude
La plume coum lou hèr, iou pouiri rampela;
Mès entre ets dinquio ci Pallas s'es biste mude,
Car ets an mès amat plan hè que plan parla.

9 besies AB; n'aues A. — 12 pout] pour A. — 21 passat] passa A B C. — 22 puiri C; ampela A B. — 23 mes] mais A. —

---

9. *Mouts*. C'est la forme régulière de ce mot, qui, dans l'ancienne langue, a un *o* fermé. La plupart des dialectes modernes ont *mot*, emprunté au français.

10. *Eichanta*. Cette forme singulière est donnée par Mistral comme gasconne, sans doute d'après notre texte. [Ce mot, sous la forme *echanta*, est encore courant en Armagnac, où il signifie « effrayer », d'abord sans doute « effrayer par des cris » (*ex-cantare*); ce traitement bizarre de *ex-c* se retrouve dans *excorotulare* = *échourouilha* (renverser). — J. D.]

17-18. Il faut probablement entendre : « Au temps où Rome n'était pas fondée, où les descendants de Romulus n'avaient pas encore couvert de leurs armes le Latium... »

22. Nous préférons *rampela*, bien que cette forme ne soit que dans l'édition la plus moderne, parce qu'elle évite l'hiatus; c'est, d'autre part, la seule qui existe dans les dialectes modernes.

La Latine.

Barbara Nimpha mihi est, cujus sit Gallia mater,
Barbara Nimpha mihi est, cujus sit barbarus ipse
Vasco pater : supero voces modulamine utramque,
Moribus ingenuis linguaque excello diserta.

La Françoise.

En faconde, en richesse, en douceur je te passe;
Si Tulle reuiuoit il parleroit françois.
En Patare Apollon, les Muses sur Parnasse
Ont oublié pour moi le latin et gregeois.

La Gascone.

Toute boste beutat n'es are que pinture,
Que maignes, qu'affiquets, que retourtils, que fard :
Et ma beutat n'a punt aute mai que nature :
La nature tous tem es més bère que l'art.

La Latine.

Sunt cedenda ergo Reginæ, o celtica Nimpha,
Jura salutandæ, quæ nos retinere nequimus,
Vasconicis Nimphis; pugnax gens illa, tenaxque
Propositi nimium; nec nos certare paratæ.

33 toute] taute B; tantost C. — 34 retourteis A; retourteils B; retourtis C. — 35 beutat] beauta A. —

---

34. *Maignes*. Mistral traduit par « minauderies », et ne cite que l'exemple de Du Bartas. Le mot a disparu des dialectes modernes. Ce doit être l'esp. *maña*, « adresse, artifice », légèrement influencé dans son sens par le fr. *mine*. — *Affiquet*, mot d'emprunt, comme le montre la présence des *f*, très usité au XVIe siècle (voy. Littré). — *Retourtils* (qui n'est dans aucune des éditions) doit être le fr. *retortil;* ce mot même n'est pas attesté, mais il a pu aisément être tiré de *tortil;* cf. *retortiller*.

La Françoise.

Escoutons donc sa voix barbarement diserte :
Cedons luy nostre droit : tous nos debats sont vains.
Tu dis vrai; le Gascon a la teste si verte
44 Qu'il vient le plus souuent des paroles aux mains.

La Gascone.

Leichem esta la force oun, mès on s'arrasoue,
Mès on be qu'iou è drèt de parla dauant bous :
Iou soun Nimphe gascoue : ere es are Gascoue :
48 Soun marit es gascoun, et sous sutgets gascous.

Baïse, enfle toun cous : coumence t'hè mès grane
Que lou Rhin, que lou Po, que l'Ebre, que la Tane;
Glouriouse, hè brouny toun gay per tout lou *moun*.
Baïse, enfle toun cous : coumence t'hè mes grane :
Puch que jamès lou Rhin, lou Po, l'Ebre, la Tane
54 Nou bin sur lour grauè tau beutat que lou *toun*.

Creich, o petit Nerac ; Nerac, creich tas barralhes,
Leue tas tous au cèu : cinte de tas muralhes
Tout so que de plus bèt cintec jamès lou *moun*.
Clare halbe deu jour, bèt escoune, de grassie,
Huch leu, huch, bè mucha sur l'aute moun ta fassie :
60 Assiu raye un lugran plus lusent que lou *toun*.

45 leichem] ieichio B. — 46 dauant] deuant AB. — 47 eres B. — 51 bruni B. — 52 commence ABC. —54 noub'in ABC; lour] lou B. — 55 nerac creich *manque* A. — 55 creih C. — 56 tous] tours A B. — 57 cinte B; de *manque* B. — 60 luisent C. —

---

45. *Leicha* et *deicha* s'emploient concurremment dans le Fezensaguet; mais la faute d'impression *ieichio* suppose dans l'original une *l* initiale.

58. L'*h* est sans doute destinée ici à empêcher l'élision.

59. [*Mucha* est, dans l'Armagnac, synonyme de *moustra*. — J. D.]

O merle, o roussignol, o meillengue, o luneiche,
Courès deu bèt casau que la Baïse engreiche,
Saludats d'un dous cant la plus bère deu *moun*.
O parc, cargue de fruts tous arbres plus saubatges;
Per arcoulhi ta daune, acate tous ramatges :
Parc, nou se bic jamès tant d'aunou que lou *toun*.

Tu sies la ben bengude, Estele que goubernes
Noste macau, batut d'auratge et de subernes,
Et d'un espia courtes desencrumes lou *moun*.
Esperit angelic, la bère de las bères,
Moun cot de cent hiuers, e de cent primaueres
Nou pousque este pelat d'aute jun que deu *toun* !

Gouè coume ta cunhade, aunou cla de noste atge,
A ta bengude a hèit plus bèt soun bèt bisatge.
Eu semble, en t'aquista, counquista tout lou *moun*.
Gouè coume aqueste court en aise toute nade,
Gouè coume tout saguens arrits a toun entrade,
Coum lou pople soun gay maride dam lou *toun*.

61 ludeiche C. — 64 fruits A. — 67 benguende B.] — 70 esprit A. — 73 cunhade B, cuanade A; ou nou A. — 74 ta] sa A; bet] het A. — 75 counquista a ABC. —

62. *Courès*, de *chorus* + *arius*. Voy. Lespy, *chorèe*, *corer*.

65. On pourrait songer à traduire : « Fais taire le chant de tes oiseaux »; mais *acata* paraît avoir surtout le sens concret de « abaisser »; Cénac-Moncaut (*Dict. du Gers*) le traduit par « accroupir, baisser »; cf. les ex. cités par Mistral.

67. Il nous paraît évident que *macau* est un nom commun, dont le sens ne peut guère être que « esquif, barque » (c'est ainsi que comprend Villeneuve-Bargemont); mais nous ne le trouvons dans aucun des dictionnaires à notre disposition. Mistral y voit le nom de lieu de Macau (village et île dans la Gironde).

68. *Subernes*. Selon Mistral (*souberno*) ce mot aurait, dans la Gironde, le sens de « flux sous-marin, marée qui monte sous la surface de l'eau mobile, marée montante » ; Du Bartas, qui n'était pas marin, doit le prendre tout simplement au sens de « marée »; ce sens convient aussi parfaitement aux deux passages d'Arnaut Daniel où il se trouve (voy. éd. Canello, note sur X, 45).

73. *Gouè* forme abrégée de *gouère* (qui se trouve dans Ader, p. 14, 41, etc.), impér. de *gouera* ou *goara*, du germ. *warôn* (allemand *wahren*). La forme pleine et la forme abrégée paraissent s'être employées indifféremment : « au lieu de *goare*, *goaratz*, on dit fréquemment *goère*, *goèratz*; *oère*, *oèratz*; *goè*, *goatz*; *oè*, *oatz* » (Lespy, *Dict. béarnais*).

75. *Eu* = *e la*, *el*; c'est l'emploi de l'accusatif pour le datif si fréquent dans les anciens textes gascons.

Sus tout, gouè toun marit, de qui l'uberte fassie
La doussou, lou gran co, la memorie, la grassie
A cent cops meritat la couroue deu *moun.*
Gouè, gouè coume de gay lou co li pataqueje,
Gouè coum, per sadoura son amourouse embeje,
Et a toustem hiquat son ouil dessus lou *toun.*

Diu sie ton gouarde-cos : Diu de son dit escriue
Eu papè de toun co sa lei, qui, toustem biue,
Pousque hè tas bertuts lusi per tout lou *moun.*
Lou lagèt deu gran Diu de ta teste s'absente.
Salhe au cap de nau mes un goujoun de toun bente,
Qui semble au pay deu co, de la care sie *toun.*

Diu tengue toun marit abricat de ses ales,
Diu nou bate jamès toun marit a-de-males,
Diu hasse toun marit lou plus gran rei deu *moun.*
E, pusque boste pax es la pax de la France,
Diu vous tengue loung temps en paisible amistance :
Cent ans sies tu d'Henric : cent ans Henric sie *toun!*

81 *manque* A. — 82 coli papa que B. — 83 amoureuse AC. — 84 ouil *manque* C. — 93 toun] tost C. — 94 voste ABC. — 96 sic] sies AB.

---

80. *Memorie*, intelligence; sens fréquent en ancien français (voy. Godefroy).

82. *Pataqueja*, de *patac*, coup violent; Cénac-Moncaut traduit par « frapper à coups redoublés ».

89. [*Goujoun*, forme masculine de *gouje*, « fille »; *gouje*, *goujat*, existent à côté de *gouilhat*, *goulhate*. — J. D.]

92. *A de males*, « en mauvaise part, au sérieux, sans plaisanter » (Mistral, *malo*). Le gascon a la locution opposée correspondante : *a de bounos*, « pour de bon ».

94. *Pax*. La prononciation était certainement *pats*. La graphie de *ts* par *x* est encore fréquente chez la plupart des écrivains de l'Albigeois et du Tarn; elle s'est glissée dans la nomenclature officielle : *Pexiora*, à 8 kil. est de Castelnaudary (de *Pech Sioran*), se prononce *Petsiora*.

TRADUCTION.

La Nymphe latine.

A l'endroit où le Tibre, fleuve vénérable, coule, rapide, vers les flots marins, la dominatrice du monde vaincu, Rome m'a enfantée. On m'appelle la Nymphe latine, et c'est moi, reine, qui te salue. Salut à toi si grande comme sœur, femme, fille de rois!

. . . .

La Gasconne.

Tais-toi, Nymphe ma voisine, et toi, Nymphe romaine. N'allez pas, avec tous vos grands mots, épouvanter ma princesse. Le pire des larrons est celui qui vole l'honneur. Le coq ne doit point chanter sur un autre perchoir que le sien.

La Latine.

Je m'avance sous les traits d'une Nymphe adolescente, avec un visage de jeunesse. Cependant, je suis de bien des années, de bien des siècles, l'aînée des deux autres. Un docte cortège m'environne; j'amène avec moi les arts, les lois, toutes les choses excellentes.

. . . .

La Gasconne.

Si mes fils avaient autrefois tenu dans leurs mains aussi bien la plume que le fer, je pourrais me mesurer avec vous, mais, jusqu'à maintenant, Pallas est restée muette au milieu d'eux, car ils ont mieux aimé bien faire que bien parler.

La Latine.

Je juge barbare une Nymphe qui a la Gaule pour mère; je juge barbare une Nymphe qui a pour père un Gascon, barbare lui-même. Je vous surpasse l'une et l'autre par ma voix mélodieuse. La noblesse de mes mœurs et l'éloquence de mon langage me placent au premier rang.

. . . .

La Gasconne.

Toute votre beauté n'est à présent que peinture, que minauderies et affiquets, que colifichets et que fard. Ma beauté, à moi, est fille de la seule nature : la nature est toujours plus belle que l'art.

La Latine.

Le droit de saluer la reine, il faut donc, ne le pouvant retenir, le céder, Nymphe française, aux Nymphes de la Gascogne : batailleuse est leur race, trop ferme en ses résolutions, et nous ne sommes pas, nous, équipées pour une lutte.

. . . .

La Gasconne.

Laissons là toute violence dans une question où, plus on raisonne, plus il apparaît que j'ai plus que vous le droit de prendre la parole. Je suis Nymphe gasconne : la reine est aujourd'hui gasconne; son mari est gascon, gascons aussi ses sujets.

Baïse, enfle ton cours; désormais rends-toi plus grande que le Rhin, que le Pô, que l'Ebre et que le Tanaïs. Glorieuse, fais retentir ta joie dans le monde entier! Baïse, enfle ton cours; rends-toi désormais plus grande, puisque jamais le Rhin, le Pô, l'Ebre ni le Tanaïs ne virent sur leurs bords autant de beauté qu'en voit le tien.

Grandis, ô petit Nérac! Nérac, élargis tes barrières; lève tes tours au ciel, car tu enveloppes de tes murailles tout ce que jamais le monde a renfermé de plus beau. Aube claire du jour, va-t'en, de grâce, et te dérobe. Fuis vite; fuis! Va, sur l'autre hémisphère, montrer ta face. Ici brille un rayon plus éclatant que le tien.

O merle, ô rossignol, ô mésange, ô linotte, chantres du beau jardin que féconde la Baïse, saluez d'un doux chant la plus belle du monde! O parc, charge de fruits tes arbres les plus sauvages; incline tes rameaux pour accueillir ta dame. Parc, jamais on ne vit honneur comparable au tien.

Sois la bienvenue, étoile qui gouvernes notre *barque*(?) battue de l'orage, de la marée, et qui dissipes, d'un regard courtois, les ténèbres du monde! Esprit angélique, belle des belles, puisse, durant cent hivers et cent printemps, mon cou ne pas porter les marques d'un autre joug que du tien!

Vois comme ta belle-sœur, claire gloire de notre temps, a fait, à ta venue, son beau visage plus beau; il lui semble que, pour t'avoir acquise, elle a conquis tout l'univers. Vois comme cette cour nage toute dans la joie; vois comme, en cette ville, tout sourit à ton entrée, comme le peuple unit son bonheur au tien.

Surtout vois ton mari, de qui le visage ouvert, la douceur, le grand cœur, l'intelligence, la grâce ont cent fois mérité la couronne du monde. Vois, vois comme l'allégresse fait battre son cœur; vois comme il tient sans cesse, afin de rassasier son envie amoureuse, son regard fixé sur le tien.

Dieu soit ton garde du corps! Que Dieu, de son doigt, écrive au papier de ton cœur sa loi, et puisse-t-elle, toujours vivante, faire luire tes vertus sur le monde entier! Que de ta tête s'écarte le fléau du grand Dieu! Qu'au bout de neuf mois sorte de ton ventre un rejeton qui ressemble par le cœur à son père, et qui, de visage, soit tien!

Dieu garde ton mari à l'abri de ses ailes! Dieu ne frappe jamais ton mari durement! Dieu rende ton mari le plus grand roi du monde! Et puisque votre paix est la paix de la France, Dieu vous tienne longtemps en concorde paisible : sois à Henri cent ans; cent ans, Henri soit tien!

Henry Guy et Alfred Jeanroy.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

ZENKER (Rud.). **Die Lieder Peires von Auvergne** kritisch herausgegeben, mit Einleitung, Uebersetzung, Kommentar und Glossar. Erlangen, 1900; in-8° de VI-266 pp. (Extrait des *Romanische Forschungen*, t. XII, pp. 653-924.)

Le troubadour dont M. Zenker vient de publier les poésies est assurément l'un des plus considérables et l'un de ceux dont l'étude devrait jeter le plus de lumière sur l'histoire de la poésie provençale. Sa vie d'abord nous apparaît comme des plus mouvementées et des plus singulières. Si l'on en croyait un témoignage contemporain, il aurait commencé par être clerc et aurait même été *canorgue*. En tout cas, de bonne heure, il se consacra à la poésie et se fit jongleur. Puis vint un jour où, renonçant à la poésie, du moins à la poésie profane, il fit pénitence et mourut. Peut-être, comme plusieurs de ses confrères, « se rendit-il » à quelque ordre religieux, finissant ainsi sa vie comme il l'avait commencée. Entre temps il mène la vie vagabonde des troubadours et des jongleurs. Nous le suivons en Languedoc et en Provence, en Catalogne et en Castille. Il alla même en Terre-Sainte, et peut-être de ce pèlerinage date la dernière phase de sa vie. D'autre part, comme poète, il est un des plus habiles artisans de rimes, l'un des plus illustres représentants de la doctrine du *trobar clus* et il revendique lui-même pour sa poésie le mérite de l'originalité. Et l'on ne peut pas considérer ces déclarations comme un thème souvent traité par ses successeurs, car le témoignage de ses contemporains confirme le jugement porté par le poète sur lui-même, et le biographe provençal atteste qu'il fut le meilleur et le plus grand des troubadours jusqu'à ce que parût Giraut de Bornelh. On comprend dès lors l'intérêt qui s'attache

à lui, et il faut savoir gré à M. Zenker de lui avoir consacré l'étude qu'il méritait. Cette édition, par ses dimensions mêmes, semble bien répondre à l'importance du poète. Dans une série de chapitres largement développés. M. Zenker examine successivement toutes les questions relatives à l'homme et à l'œuvre. Il s'efforce d'abord de mesurer l'étendue de cette œuvre en écartant les pièces apocryphes et celles dont l'authenticité reste douteuse. Il étudie la vie du poète à l'aide de la biographie provençale, mais surtout à la lumière de ses poésies, des témoignages des contemporains et des documents qui le mentionnent. De ses poésies il s'efforce aussi de tirer une caractéristique de son talent; et il faut d'autant plus en louer M. Zenker que c'est une étude souvent négligée, en Allemagne particulièrement. Enfin un chapitre spécial est consacré à la métrique. L'édition elle-même occupe naturellement une place importante : elle a pour base, sauf de rares exceptions, tous les manuscrits connus et reproduit toutes leurs variantes. Elle est accompagnée de tous les compléments indispensables, de traductions, de notes et éclaircissements, d'un tableau des rimes, enfin d'un glossaire que l'auteur a voulu faire aussi exact et aussi complet que possible. On louera donc sans réserves le plan adopté par M. Zenker et, si chacune des parties était traitée de façon satisfaisante, on pourrait considérer son édition comme un profit net pour l'histoire de la poésie provençale. Ne pouvant soumettre chacune d'elles à une critique détaillée, je me suis borné à examiner la plus importante, c'est-à-dire l'édition elle-même et, prenant au hasard les deux premières pièces publiées par M. Zenker, voici les observations et remarques que j'ai pu faire.

Pièce I. (Bartsch, *Grundriss*, 323, 20.)

4. La leçon du manuscrit *el vertz herba bruelha,* conservée par Appel, se construit trop mal avec le reste de la phrase pour n'être pas fautive. Mais la correction de M. Z. *e l'erba que bruelha* n'est pas heureuse. Outre qu'elle enlève au vers tout son pittoresque, elle suppose dans le manuscrit une double faute. Il est plus simple de rétablir *e·l vertz herb' el bruelha* en entendant *el = en la.*

7. Maintenir avec Appel la leçon du manuscrit : *tal que·l sos*, qu'il n'y a pas de raison de modifier.

9-10. L'éditeur traduit : « *denn jetzt singen die Ritter*, *Gesang*

bringe Freude ». Cette traduction est non seulement inexacte, comme l'a remarqué M. Schultz-Gora (*Literaturblatt*, 1902, col. 72), mais elle contient un double contresens. Il n'y avait pourtant qu'à donner leur valeur véritable à *chanten* (celle d'un subjonctif présent) et à *aporta* (celle d'un présent de l'indicatif). Le poète dit ici très simplement qu'il veut faire une chanson à la portée de tous, « afin que les chevaliers puissent chanter, car le chant amène la joie ».

12. Malgré le rapprochement qu'on pourrait faire avec II, 2, le mot *sazo* n'a pas ici le sens très particulier que lui attribue M. Z. Le poète dit que l'on doit être gai *segon sazo*, c'est-à-dire quand l'occasion, le temps, les circonstances le comportent.

16. L'éditeur maintient ici la leçon du manuscrit *non obra proeza* qui, avec la ponctuation adoptée par lui, se construit très mal avec le contexte. Déjà Appel ponctuait *qu'ans es dans, e destorbiers Non obra proeza*, ce qui était plus satisfaisant. Mais très probablement *non* est une faute amenée par le *non* du vers 14 et il faut lire *ni n'obra proeza*[1].

22. M. Zenker se contente, dans ses notes, de constater après Appel que dans le manuscrit ce vers est trop court d'une syllabe. Pourquoi reproduire dans le texte le vers faux sans le marquer comme tel et surtout sans chercher à le corriger? Si Appel pouvait s'en dispenser, étant donné l'objet de ses *Provenzalische Inedita*, il était du devoir de l'éditeur de Peire d'Alvernhe de nous donner un texte acceptable. Au surplus, la correction ne semblait pas devoir porter ici sur un mot essentiel et l'on peut supposer avec vraisemblance qu'il faut lire *Ben tenga a dreit so semdier*[2].

24. Ici encore, après Appel, M. Z. remplace la leçon du manuscrit *als malvatz mal sers savais* par la correction *als malvatz malfachors savais*, difficile à justifier, et du reste peu satisfaisante. Il suffisait de lire, pour avoir la bonne leçon, *ni al* au lieu de *mal*, et de corriger *al* en *als*. On aurait donc : *als malvatz ni als sers savais*.

25-32. L'éditeur avoue que dans ce passage il ne saisit pas la

1. [La faute me paraît consister dans la répétition, au vers 16, de *non obra*, suggérée par la leçon de 14; peut-être *don no nais*. — A. J.]

2. [Je lirais *a dreit gaug;* la répétition du substantif serait assez expressive. — A. J.]

suite des idées, et, à la traduction qu'il en donne, il apparaît bien qu'il ne l'a en effet pas compris. La correction inutile qu'il adopte, et ici encore après Appel, pour le vers 35, a du reste contribué à l'égarer. Il fallait conserver la leçon du manuscrit : *Mas dels dos jois es ops sens E reconoissensa*, où la pensée, pour être exprimée avec concision, n'en est pas moins très claire. De même encore au vers 32, comme s'en est aperçu M. Z. lui-même (cf. *Errata*, p. 266), corriger *aital* en *aitals* c'est vouloir ne pas comprendre. Le poète dit : « Mais pour ce qui est des deux sortes de joies. il faut de la raison et du discernement. Car l'une abaisse l'homme et l'autre au contraire le relève. Et si l'on vit selon le monde, qu'on aille vers celle qu'on préfère. La joie qui fait agréer toutes ses actions (c'est-à-dire les actions qu'elle inspire) est celle qui ne laisse pas de regrets. Il en est de la joie mauvaise, pour qui la recherche et laisse de côté l'autre parfaite joie, comme de ce chien qui laissa tomber sa proie pour s'être laissé séduire par l'ombre qu'elle faisait dans l'eau ». — M. Schultz-Gora (*loc. cit.*) a déjà rectifié comme moi la traduction de 33-4. — On supprimera comme n'ayant rien à faire ici tout ce que dit M. Z. de la sentence de Santob de Carrion et le rapprochement qu'il fait avec l'apologue indien de l'homme qui court après la Fortune et de celui qui l'attend chez lui.

39. Comme le remarque M. Z., toujours après Appel, la leçon du manuscrit est très douteuse. Mais on ne peut, avec lui, la maintenir qu'en admettant dans le texte une construction choquante, une forme (*terras* = *tenras*) qui pourrait bien n'être qu'un barbarisme, et tout cela pour n'obtenir qu'un sens très médiocre. Il y avait une correction à chercher et si, comme c'est vraisemblable, le mot fautif est bien *terras*, on corrigera facilement *si era'l ten, jes non l'a*. On s'explique que *ten jes* à peine déformé ait pu devenir *terras*. Au point de vue de l'idée exprimée, M. Z. eût pu rapprocher les vers très voisins de Pons Santolh (voyez mon édition de Montanhagol, p. 197) :

Quar non [segurs de cel gaug] que pauc dura
D'est mon no y ai nulh ferm perpauzamen,
Que la defalh on pus om s'i atura
E'l cuj'aver complit a son talen.

40. Le sens est à la rigueur admissible, mais serait beaucoup meilleur si on corrigeait *creis* en *crei* : « quand il croit le plus

tenir cette joie. » Le mot *merma*, qui suit, a pu aisément amener la correction de *crei* en *creis*.

41-46. L'éditeur doute avec raison de l'interprétation qu'après Appel il donne de ce passage et qu'il adopte « faute de mieux ». Pourquoi une fois de plus, toujours après Appel, reproduire les vers 45 et 46 tels qu'ils sont dans le manuscrit, c'est-à-dire avec une syllabe en moins, sans tenter une correction? Par contre, au vers 46, il admet la correction d'Appel, *serc* au lieu de *sent*, qui est complètement inutile. En réalité, au vers 42 *qui no·m* doit être lu *quin om*; au vers 44 *don* est non pas l'interrogatif, mais le relatif et signifie *de quoi;* de plus *s'azerma* ne doit pas être traduit par *sich bereiten* (M. Z. y voit sans doute le verbe *acesmar* mais le mot *azermar* (de *erm*) est bien connu et signifie « être désolé, être détruit, périr »). Au vers 45 on rétablit aisément le vers en lisant *fors cum volva a descordier;* au vers 46 on retrouve la mesure du vers en rétablissant au début du vers le mot *ges* (cf. VI. 22, *ges ieu no sai los capteners*) et le sens est très admissible avec la leçon du manuscrit *sent*. La *cobla* tout entière doit être lue et ponctuée comme suit :

Per que qui del joi munda
S'apropch' e s'aferma
Si era·l ten jes non l'a,
Que, quan crei mais, merma.
Quar, s'amors fo·m bona ja,
Quin om pliu ni·m ferma
Que no m'o menta dema?
Don l'amars s'azerma
Fors cum volva a descordier.
Ges ieu no sai e sent e quier
L'amor on non a ren biais
On ma bon' esperansa·m pais.

Et l'on traduirait à peu près ainsi : « C'est pourquoi si l'on va vers la joie mondaine et si l'on s'y attache, alors même qu'on l'atteint, on ne la possède pas; car, quand on croit le plus la tenir, elle s'évanouit. Et en effet, si l'amour me fut favorable, quel homme peut me jurer et m'affirmer qu'il ne se démentira pas demain? C'est cependant de cela que périt l'amour, sauf quand il dégénère en querelle. Pour moi, je ne connais pas (et

pourtant je le pressens et le recherche) l'amour où il n'y a pas de tromperie et dont le bon espoir me soutient. »

49. M. Z. eût pu relever au *Glossaire*, la forme *gensetz*, rare, pour *genseis, genses, gensses*, qui sont les formes ordinaires, à moins qu'ici et au vers 58 il ne faille lire *genseiz; lau* du vers 55 manque également. La forme d'infinitif *bruelhar* est un barbarisme pour *brolhar*. — Je ne vois pas pourquoi dans toute cette pièce. M. Z. remplace constamment par *i* l'*y* du ms. qui écrit *ysnelhs, mays, guays, lays*, etc.

Pièce II. (Bartsch, 323, 19.)

6. Au lieu de la leçon du manuscrit *el rossinhols quel ram relutz*, manifestement fautive, l'éditeur adopte une correction d'Appel *e·l solelhs que relutz*. Ce dernier proposait encore, sans choisir entre les deux, *e·l solelhs qu'el ram lutz*. Ce ne sont là que des conjectures sans fondement, car elles supposent gratuitement une double faute dans le même vers. On écartera tout d'abord la seconde, car il n'y a aucune raison de corriger ainsi; en réalité le mot fautif est *rossinhols* et l'on ne voit pas comment *e·l solelhs* du texte primitif aurait pu devenir *e·l rossinhols*. Au contraire en lisant *e·l rais* on s'explique que *rais* mal lu ait pu être complété en *rossinhols*.

18. Le mot *patz* étonne ici. L'idée maîtresse de toute la *cobla* étant la nécessité d'unir le savoir et la joie, on s'attendrait à trouver ici après *sciensa* un mot comme *gaug, joi*, etc. Ne pourrait-on pas admettre qu'il faut lire ici *jatz*, lequel serait un de ces *motz romputz* dont il est question au vers 33, et qu'on obtenait par substitution de suffixes. Le mot *romput* serait ici d'autant moins choquant que pour plusieurs mots en-*ais*, ou-*ai*, il y a une double forme en-*atz* : cf. *plai* et *platz*, *glai* et *glatz* etc.

19. Cet *eu vi*, ainsi détaché, est choquant et M. Schultz-Gora (*loc. cit.*) propose de corriger *qu'eu vi*. Il semble par là adopter pour ce passage le sens donné par M. Z., lequel est certainement fautif. De même, *encens* ne se rapporte pas, ainsi que le voulait Appel, à *tals gens*. Le sens général de la pièce montre que le poète se préoccupe peu des amoureux et des sentiments qu'ils inspirent. Le sens est beaucoup plus satisfaisant si, sans corriger le manuscrit, on lit *e viu* au lieu de *eu vi*. Le poète dit ici que le sentiment qui l'anime le fait vivre et l'enflamme plus que l'amour ne fait les amoureux.

24-25. Comme l'a remarqué déjà M. Schultz-Gora (*loc. cit.*), il n'y a aucune nécessité de corriger le *tenran* du manuscrit en *tenra·n*, comme faisait Appel, ni en *tenra*, comme le fait M. Zenker. Par contre, si *digz durs* doit bien être entendu comme un nominatif singulier, on devrait, semble-t-il, corriger *d'omes iros* en *d'ome iros*.

27. Il n'y a aucune raison de corriger la leçon du ms. *assenatz sens*.

31-41. M. Schultz-Gora (*loc. cit.*) trouve avec raison plus que douteux le sens donné par l'éditeur. Ici encore une correction faite à la légère a contribué à l'égarer. Au vers 33, il fallait corriger *ses* en *sos* ou *los* : le poète ne peut pas blâmer l'emploi des *motz romputz*, puisqu'il s'en sert lui-même et qu'ils sont un des procédés essentiels du *trobar clus*. Si notre conjecture pour le vers 19 est exacte, nous aurions, en quelque sorte, l'exemple à côté du précepte. Si l'on adopte l'interprétation de M. Z., on ne voit aucun rapport entre le commencement et la fin de la *cobla*. Pourquoi faut-il se montrer reconnaissant envers Amour? Il est certain, en effet, que le sujet de *det* ne peut être qu'*amor*. Mais entre l'*amor* du vers 30 et le *det* du vers 35, toute une phrase étant intercalée dont le sujet est différent, le sujet de *det* ne peut être *amor*, à moins qu'il n'ait été exprimé à nouveau dans le début de la *cobla*. Aussi suis-je d'avis qu'il faut corriger au vers 31 *sembla·m* en *sembla·lh* (*lh = li = ad Amor*). La corruption de *sembla·lh* en *sembla·m* est facile à expliquer. Contrairement à ce que dit M. Z., le *tu* du vers 35 ne désigne pas Peire lui-même, mais tout poète qui chante l'Amour. Enfin, au vers 39, *bos covinens* ne désigne pas, ainsi que le croit M. Z., la *bon'amor* du vers 30, qui est échue au poète. La pensée a une portée toute générale : le plus riche lui-même perd beaucoup à ne pas se montrer reconnaissant. La *cobla* tout entière doit s'entendre ainsi : « Amour aime que dans les *ditz* et les *razos* en *trobar clus* on se serve des mots *romputz;* aussi le poète, à qui il a donné de trouver des vers et des sons renommés, doit-il perfectionner son art. Car le riche lui-même perd beaucoup à ne pas se montrer reconnaissant à l'égard d'autrui des présents qu'il en a reçus. » Ainsi entendue, la strophe prend un sens et une importance singulière. Le poète met sous l'autorité d'Amour sa doctrine personnelle du *trobar clus* et prétend en imposer la pratique aux autres poètes comme un devoir à l'égard d'Amour.

47. *Tens* pour *tensa* pourrait bien être un *mot romput.*

50. Corriger *de fin'e afinatz.*

55-56. Pas plus que celle de M. Z., l'interprétation proposée par M. Schultz-Gora (*loc. cit.*) ne me paraît être la bonne. Contrairement à ce que disent d'ordinaire les troubadours et les amants des délais que les dames leur imposent, Peire dit ici que pour l'amour qui l'anime l'attente même est et sera un de ses charmes les plus sûrs, l'amour divin n'étant jamais complètement réalisé et n'étant, en ce sens, que l'attente de l'amour parfait. Cela aurait dû amener M. Z. à se demander ce que pouvait être cet amour particulier. Pour n'y avoir pas assez réfléchi, M. Z. a méconnu le sens de toute cette pièce ainsi que de la précédente. — Peut-être, comme au vers 2, faut-il, au vers 56, corriger *er* en *es.*

61-62. La correction de *contral berros* en *contr'alberos* est à rejeter. Sans parler du sens, qui ne saurait convenir, le parallélisme avec *l'aurs* et *l'azurs* exigerait au moins devant *alberos* l'article défini. On pourrait, avec assez de vraisemblance, corriger *contra·l fer ros.*

63. Pourquoi ici encore ne pas essayer de rétablir le vers? On pourrait, sans se compromettre beaucoup, conjecturer *desobre los escutz.* « De même que l'or et l'azur brillent sur les écus par contraste avec le fer brun... ».

64. La difficulté de trouver à *det* un sujet suffisamment exprimé permet de supposer pour ce vers une altération du manuscrit. D'après Lowinsky ce sujet serait *Dieus* sous-entendu, ce qui me paraît impossible à admettre. Ce n'est pas non plus, comme le croit M. Z., l'*amors*, dont il est question au vers 60. Il y a à cela une double impossibilité : au point de vue du sens, cet *amors*, qui est l'amour humain, est précisément le contraire de celui qui inspire Peire d'Alvernhe. Si c'était *amors* qui était le sujet de *det*, ce ne pourrait être que l'*amors* du vers 53, et la difficulté de la construction exclut absolument cette hypothèse. — Nous sommes en présence d'un texte corrompu. Déjà la construction *mi det do ... qu'ieu ... fos*, au lieu de *mi det ... qu'ieu fos*, pourrait sembler singulière. Je proposerais, au lieu de *do tro*, de lire *lo tro* et, plus correctement, *lo tros.* Cette locution périphrastique, *lo tros lai ont es Surs*, serait le sujet de *det* et désignerait le trône, le royaume de Tyr, c'est-à-dire la Terre Sainte. Nous aurions là une allusion au pèle-

rinage du poète, attesté par ailleurs, et à l'influence exercée sur la fin de sa vie par les idées religieuses. C'est la Terre Sainte et l'idée religieuse ravivée par ce pèlerinage qui inspirent sa poésie et l'élèvent au-dessus de toute poésie profane.

70. Il faut maintenir la leçon du manuscrit *ad aquelh,* qui désigne très clairement Dieu.

Si l'on rétablit comme nous le texte de ces deux pièces, on ne pourra méconnaître qu'elles sont, l'une et l'autre, des poésies religieuses. Déjà M. Lowinsky en avait eu le sentiment, et M. Zenker, qui s'efforce de le nier pour ne voir en elles que des chansons d'amour, ne comprend ni leur sens, ni leur portée. Il était également aisé, aux remords qu'y exprime Peire de sa vie mondaine d'autrefois, de voir que ces pièces étaient des dernières années de sa vie, et de cela non plus M. Zenker ne s'est pas avisé. On peut donc concevoir des doutes sur la solidité de son travail. J'espère pouvoir faire un jour pour les autres pièces de Peire d'Alvernhe ce que j'ai fait pour les deux premières, mais ce que j'en ai vu déjà me fait craindre que le texte n'en soit pas mieux établi. On ne peut donc accepter sans une rigoureuse critique le travail de M. Z. Il faudra se défier des traductions et n'utiliser qu'après contrôle les données du glossaire. Il y aurait aussi à dire sur les arguments invoqués par M. Z. contre l'authenticité de certaines pièces attribuées à Peire d'Alvernhe. Mais surtout il faut dès à présent faire les plus expresses réserves sur la façon dont il apprécie le talent et l'œuvre du poète. Ce qu'il dit en particulier de la prétendue infériorité de Peire par rapport à Marcabrun est sujet à revision. Une comparaison ne pourra être utilement faite que quand, de l'un et de l'autre, nous aurons une bonne édition critique. Or, le texte des poésies de Marcabrun n'est pas encore établi, et quant à celui de Peire d'Alvernhe, je crains bien, même après le travail de M. Z., qu'il ne le soit pas encore. Ce qui est certain, c'est que pour les contemporains le nom de Peire a brillé d'un plus vif éclat que celui de Marcabrun, et l'on ne peut pas ne pas tenir compte du témoignage très affirmatif du biographe provençal. Sans doute, la tâche que s'était proposée M. Z. était difficile. Elle lui a pris, nous dit-il dans sa préface, un très long temps. Peut-être en exigeait-elle plus encore. Pour excuser les imperfections de son livre, l'auteur croit devoir nous expliquer (cf. p. II-III) qu'il en

a précipité l'achèvement pour se livrer à des travaux plus importants et qui lui tenaient plus à cœur. Une pareille excuse n'est pas admissible de la part d'un homme qui, comme M. Z., sait ce que doit être le travail scientifique. En réalité, il n'y a pas de tâche, si humble soit-elle, que l'on puisse négliger une fois qu'on l'a entreprise, et, à coup sûr, il n'était pas indigne de M. Z. de nous donner de Peire d'Alvernhe la bonne édition que nous étions en droit d'attendre de lui. Jules COULET.

Dom H. DIJON. **L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné.** — Grenoble, Falque et Perrin (librairie dauphinoise); Paris, Picard et fils; 1902, in-4° de XXXVIII-385-LXXIX pages.

Cet ouvrage n'est pas l'histoire de l'ordre des Antonins, ni celle du monastère dauphinois qui en fut le chef; il raconte seulement l'origine et les destinées de la « noble » église de ce monastère[1]. L'auteur a partagé son livre en deux parties : la première est consacrée à l'histoire, la seconde à l'archéologie.

L'origine de l'église de Saint-Antoine est étroitement liée à celle de l'ordre des Antonins. Là-dessus dom D. n'a pas la prétention d'en savoir plus que le savant Aymar Falco, qui publiait au commencement du XVIe siècle l'*Histoire antonienne.* D'après cet auteur, il transcrit la légende selon laquelle un personnage énigmatique, Joscelin de Saint-Didier, aurait rapporté en Dauphiné, au cours du XIe siècle, le corps de saint Antoine par lui découvert dans l'église presque abandonnée d'un faubourg de Constantinople. Les problèmes que soulève ce récit n'ont pas échappé à l'auteur, qui, dans un appendice, expose les tentatives faites pour identifier ce Joscelin : après quoi il finit par donner sa langue aux chiens. Peut-être y aurait-il mieux à faire; en tout cas, cette étude des origines ne semble pas définitive.

Ce qui est certain, c'est que peu de temps après l'époque où la égende place l'arrivée des reliques à la Motte (on appelait ainsi le bourg qui porte actuellement le nom de Saint-Antoine),

1. Pour guider le lecteur, dom D. a placé dans son Introduction une liste, établie d'après les dernières recherches, des supérieurs de l'ordre des Antonins, appelés d'abord maîtres et, depuis 1297, abbés.

on constate en ce lieu l'existence d'un prieuré de bénédictins venus de l'abbaye de Montmajour. Ce furent ces moines qui, plus ou moins soutenus par les seigneurs du lieu, menèrent à bonne fin la construction, en l'honneur du saint, d'une grande église, consacrée le 20 mars 1119 par Guy de Bourgogne, l'ancien archevêque de Vienne, devenu pape sous le nom de Calixte II. Cependant, à l'ombre de la basilique, s'était fondée, sans qu'on sache comment, une sorte de confrérie, sans doute laïque à l'origine, destinée à soigner les malades atteints de la maladie connue sous le nom de *feu Saint-Antoine*. Ces confréries ne sont pas chose étonnante au cours d'une époque qui s'ouvre, dès le XIe siècle, par les associations créées pour maintenir ou imposer la paix de Dieu, et qui se termine au XIIIe par la fraternité dont sortit l'ordre franciscain; celle de Saint-Antoine rappelle les confréries analogues qui, au XIIe siècle, furent fondées dans le Nord de la France pour combattre le mal des Ardents. Les Frères de l'Aumône de Saint-Antoine et les moines bénédictins, après de longues luttes, finirent par se fondre en une organisation unique, approuvée par Boniface VIII en 1297 : il n'y eut plus alors ni moines, ni frères, mais une communauté de chanoines réguliers gouvernée par un abbé, successeur à la fois des prieurs du couvent et des « maîtres » de la Confrérie, non seulement émancipé de toute subordination vis-à-vis de l'abbaye de Montmajour[1], mais lui-même chef de nombreuses maisons dispersées dans la chrétienté, dont l'ensemble formait l'ordre des Antonins[2].

Longtemps on a cru, contre l'évidence, que l'église actuelle et l'église consacrée en 1119 n'étaient qu'un seul et même édifice. L'auteur écarte cette théorie insoutenable : comme il est arrivé en une foule d'endroits, un édifice gothique a remplacé la construction romane, vieille d'un siècle ou d'un siècle et demi. De la longue discussion à laquelle se livre dom D. résultent les conclusions suivantes. Tout au plus, les assises inférieures de l'abside de l'église actuelle sont antérieures à l'an 1200; l'église elle-

1. Toutefois, en souvenir du passé, l'abbaye de Saint-Antoine dut payer une redevance annuelle à Montmajour.

2. Je tiens à signaler ici une bulle d'Alexandre IV, du 8 mars 1256, par laquelle ce pontife concède aux frères de l'hôpital de Saint-Antoine en Viennois le droit de se servir de l'office romain, attendu qu'ils n'ont pas d'office propre. (*Registres d'Alexandre IV*, 4e fascic., publié en 1902 par M. de la Roncière, no 1224.)

même date du XIIIe et surtout du XIVe siècle. L'auteur essaie de deviner ou de découvrir quelques-uns de ceux qui y ont travaillé. Pour le XIIIe siècle, les ressemblances qu'il constate entre Saint-Antoine et Saint-Maurice de Vienne lui permettent d'émettre l'hypothèse « que le célèbre Ginet de l'Arche, qui dirigea les travaux de la métropole de Vienne, a été pareillement l'architecte de notre église abbatiale ». En 1419, c'est un Avignonnais, Jean Roberti, qui porte le titre de maître de l'œuvre de Saint-Antoine; cinquante ans plus tard, les documents attestent la présence à Saint-Antoine de Le Moiturier, célèbre sculpteur avignonnais, le même qui termina à Dijon le tombeau de Jean-sans-Peur.

C'est après coup que l'église fut augmentée de ses chapelles, placées pour la plupart le long des nefs, dans l'espace qui séparait les contreforts; elles furent construites et dotées au cours du XIVe et du XVe siècle. L'auteur en étudie l'histoire avec un soin minutieux. Ces chapitres permettent déjà de juger de l'importance que prit rapidement le sanctuaire cher aux Antonins, et mieux encore le suivant, où sont racontées les visites de papes, empereurs, rois, princes ou autres grands personnages que reçut ce sanctuaire, depuis les derniers dauphins de la famille de la Tour jusqu'à François Ier qui s'y rendit à deux reprises.

Les visites de la cour des Valois marquent le point culminant de la splendeur du pélerinage. Au milieu du XVIe siècle s'ouvre pour le monastère une période néfaste. Dès 1562, il est ravagé par les huguenots placés sous les ordres du baron des Adrets. Ces scènes hideuses se renouvellent quatre fois encore : en 1567, en 1580, en 1586, en 1590. Le bilan s'en traduit par d'inestimables dommages : châsses mises en pièces, vases sacrés et joyaux volés, autels brisés, archives saccagées, si bien que l'église, autrefois parée de tous les trésors de l'art, n'est plus, suivant l'expression d'un contemporain, qu'une écurie. La tâche des Antonins au XVIIe siècle devait être de lui rendre quelque chose de son ancienne splendeur ; ils s'en acquittèrent tant bien que mal, plutôt mal, si l'on songe qu'ils jetèrent à bas le jubé, acte de vandalisme que ne saurait compenser l'érection d'un maître-autel, empreint « d'un grand caractère de force et d'une certaine majesté ». Quant aux anciennes peintures murales, les religieux du XVIIe siècle ne craignirent pas de les faire dispa-

raître sous une couche épaisse de badigeon, sauf à les remplacer par ce « genre de décoration parasite qu'on appelle tableau ». Au surplus, les beaux temps de l'Ordre des Antonins étaient passés comme ceux de leur église; en 1774, sous la pression de la célèbre Commission des réguliers, ils se résignèrent à demander l'incorporation de leur ordre à celui de Malte. Ils ne tardèrent pas à l'obtenir, de telle manière que leur monastère fut affecté d'abord aux chevaliers, ensuite à des chanoinesses de Malte, dont quelques travaux malheureux marquèrent seuls le passage.

Avec la sécularisation des maisons religieuses s'ouvre pour l'ancienne abbatiale une nouvelle période de désolation et de dévastation. Le rétablissement du culte n'apporta à cet état de choses qu'une médiocre amélioration. Si l'église fut affectée au service paroissial et ainsi préservée des méfaits de la bande noire, le goût des premiers curés semble avoir été à la hauteur de leurs ressources, qui étaient faibles. Depuis 1837, l'abbatiale relève de la Commission des Monuments historiques. Sans doute les réparations auxquelles fit procéder cette Commission furent souvent trop lentes: mais aucune, dit dom D., n'a porté à faux. et toutes ont été « marquées au coin d'une véritable utilité et d'un goût sans mélange. »

Dans la partie archéologique du livre. l'auteur traite successivement de l'extérieur, de l'intérieur et des dépendances de l'église; puis il étudie les reliques qui ont échappé aux destructions du XVI[e] et du XVIII[e] siècle; il les énumère et en décrit les châsses. L'ouvrage se termine par un chapitre consacré au trésor des sacristies et aux annexes; dans ce chapitre sont étudiées les dix pièces de tapisserie en Aubusson du XVII[e] siècle, représentant l'histoire de Joseph, qui sont encore conservées à Saint-Antoine. Toute cette partie, surtout descriptive, défie naturellement l'analyse; je remarque seulement que, lorsqu'il s'occupe de la grande façade, l'auteur ne semble pas se ranger à l'opinion de M. Marcel Reymond, d'après lequel cette façade porterait visiblement l'empreinte de l'architecture italienne.

Tel est cet ouvrage qu'un membre de la Congrégation des chanoines réguliers, établis dans une portion de l'ancien monastère, a consacré à l'église où s'éleva si longtemps la prière des Antonins. La sévérité de la méthode, la gravité et la sobriété de l'exposé n'empêchent pas le lecteur de sentir que ce livre a été

écrit avec amour. Papier et caractères répondent aux exigences des lecteurs les plus difficiles; quant aux illustrations très nombreuses, exécutées avec le plus grand soin (plusieurs d'après des clichés communiqués par la Commission des Monuments historiques), elles sont l'heureux et indispensable commentaire du texte. Une lettre de Mgr l'Evêque de Grenoble, imprimée en guise de préface, rend pleine justice au mérite des éditeurs aussi bien qu'à celui de l'auteur. C'est un hommage auquel je suis très heureux de m'associer.

Paul FOURNIER.

SAIGE (G.) et DE DIENNE. **Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat.** Imp. de Monaco, 1900; 2 vol. in-4° de VIII-790 et CCCXCII-364 pages.

Voici une très belle publication, dont nous aurions dû parler moins tardivement.

On sait que les Grimaldi, princes de Monaco, possédaient aussi des fiefs dans des provinces éloignées : les fonds concernant ces terres sont entrés dans leurs archives, entre autres le chartrier de la vicomté de Carlat. Grâce à la libéralité éclairée du prince actuel, l'éminent archiviste de la principauté, M. Saige, a pu éditer déjà une collection considérable de documents; ceux-ci sont les derniers qu'il ait mis au jour; il en a extrait beaucoup d'autres des dépôts parisiens; le tout constitue un vrai cartulaire de la vicomté, s'étendant du milieu du xe siècle à la Révolution française.

Assez peu de fautes d'impression, et légères, dans ce grand recueil; à la fin, une excellente table chronologique et analytique, un long index alphabétique des noms et matières. Parmi tant de pièces[1], nous serions embarrassé d'indiquer les principales, car la valeur de chacune dépend du point de vue où l'on se place. Signalons pourtant aux amateurs d'histoire municipale la coutume de Mur-de-Barrez, de 1246 (no 4; cf. nos 149, 157, 189, etc.), les franchises de Murat, 1283 (suppl. no 21), des transactions relatives à Toursac, 1280 (no 123), à Lacroix-de-Barrez, 1304 (suppl. no 52), des textes sur les bastides (suppl. nos 19, 22);

1. 284 sont imprimées au t. I, et 63 au t. II, en manière de supplément.

aux historiens des guerres anglaises, le compte du trésorier de Jean de Blaisy, pour l'évacuation des places occupées par les Anglais, lequel intéresse Auvergne, Velay, Gévaudan, Rouergue, Quercy, et les trois grandes sénéchaussées languedociennes (nº 175, pp. 333-406); à ceux des guerres de religion, une série de lettres missives provenant du fonds Matignon, qui est « la perle » des Archives de Monaco.

Mais il s'en faut que M. S. et son collaborateur, M. de Dienne, se soient bornés à faire œuvre d'éditeurs : les documents qu'ils publient pourraient être regardés comme des preuves à l'appui de l'excellente et complète histoire de la vicomté, qui remplit tout près de 400 pages du t. II. M. Boule en a écrit quelques-unes, destinées à retracer la géographie physique de la contrée, dont M. de D. a complété le tableau. Le même M. de D. a raconté les événements depuis les guerres anglaises jusqu'en 1643; de son récit, la partie la plus importante est la tragique histoire du duc de Nemours, vicomte du Carlat, qui se plaisait au grand château féodal dominant la vicomté, y résidait, y conspira et y fut pris par le sire de Beaujeu, en 1476. Tout le reste appartient à M. S.

Le territoire du Carladez, adossé au Plomb du Cantal, bordé au sud par le Lot et son affluent, la Truyère, est intermédiaire entre l'Auvergne et le Rouergue; la vicomté s'est formée au cours du xe siècle de fragments empruntés aux deux comtés. Pourquoi? M. S. donne de ce fait une explication aussi neuve que vraisemblable, pour ne pas dire certaine. Le comte d'Auvergne, Bernard Ier, était aussi comte de Rouergue, *comes Rodonensis;* cette famille possédait à la fois les deux comtés et, chez elle, l'indivision était de règle; on comprendra donc sans peine que ses membres n'aient point vu de difficulté à faire une vicomté avec des morceaux de l'un et de l'autre. Bien plus, il semble que, dans le temps où Bernard Ier était comte de Rouergue, un autre Bernard, celui-ci comte de Toulouse et fils du premier comte de Toulouse, Frédelon, ait eu même dignité. Cette possession simultanée ne peut être qu'un effet de l'indivision et suppose que Bernard Ier et son fils, Bernard Plantevelue, étaient « de la même lignée que les comtes de Rouergue et de Toulouse », résultat considérable, si l'on ne peut le tenir encore pour entièrement acquis.

Nous ne suivrons pas M. S. dans la difficile et méritoire étude

par laquelle il a établi la succession des maisons seigneuriales de la vicomté. Il va sans dire que chacun des pays voisins y trouve son compte : Gévaudan, Velay, Auvergne, etc. Vers 1050, en conséquence d'un mariage, le Carladez était aux mains de Béranger, aussi vicomte de Lodève, de Milhaud et de Gévaudan. Ensuite, de même façon, il a passé par moitié à la maison de Provence, puis à celle de Barcelone (vers 1112), tandis que la seconde moitié restait au pouvoir d'un autre héritier de Béranger, Richard, qui devint comte de Rodez[1], par concession du comte de Toulouse et sous condition de le reconnaître pour suzerain. Or, en 1167, s'alliaient contre ce dernier le roi d'Aragon, comte de Barcelone, et le nouveau comte de Rodez; leur traité stipulait que l'un n'aurait plus sur le Carladez que la suzeraineté; l'autre en recevait entièrement le domaine utile et y devenait le vrai maître. Désormais, les comtes de Rodez seront presque toujours ennemis de ceux de Toulouse. restés pourtant leurs suzerains.

A partir de 1249, les conditions changent à leur détriment. Le comte de Toulouse n'est plus un Raimond, c'est le frère du roi de France, Alfonse de Poitiers, déjà maître de l'Auvergne. Enserrée dans ses domaines, la vicomté de Carlat a subi une pression à laquelle ni le comte de Rodez, ni son lointain suzerain, le roi d'Aragon, n'étaient capables de résister : il a donc perdu plusieurs terres considérables, dont celle de Calvinet. Sur ces curieuses affaires et sur le rôle décisif que joua l'agent d'Alfonse, Eustache de Beaumarchais, M. S. a apporté beaucoup de lumières nouvelles. Nous regretterons qu'il ne cite pas certaines des précieuses lettres d'Alfonse publiées au t. XII des *Annales du Midi* par M. A. Molinier; il aurait pu, semble-t-il, en prendre à temps connaissance.

En 1304, à la suite du partage des biens du comte de Rodez, le Carladez fut séparé du Rouergue; en 1352 il passait, comme Montpellier, dans la mouvance française : son histoire propre n'est pas finie, mais il est associé de plus en plus étroitement aux destinées de la royauté.

Les cent pages du chapitre v, que M. S. a consacré aux insti-

1. Par démembrement de l'ancien comté de Rouergue. M. S. fixe aux environs de 1112 l'époque où le comte de Toulouse fit cette peu profitable opération.

tutions du Carladez à la fin du XIIIe siècle, forment un important appoint à l'histoire des institutions françaises. On aura profit à le comparer avec la brillante étude sur le régime féodal en Languedoc que M. A. Molinier a insérée au t. VII de l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat, et la comparaison sera d'autant plus facile que M. S. a observé l'ordre que son prédécesseur avait établi. On reconnaîtra sans peine l'étroite parenté qui unit les deux contrées : de l'une à l'autre, le régime féodal ne diffère point. Aussi admettrons-nous difficilement, avec M. S. (p. CLXX), malgré le silence des textes, que le comte de Rodez, jusqu'en 1265, n'ait eu pour son comté et pour la vicomté de Carlat qu'un seul et même bailli, car la règle en Languedoc était que tout possesseur de plusieurs grands fiefs eût dans chacun d'eux un fonctionnaire de ce genre.

Nous ne saurions trop louer la clarté, la précision, la sobriété de l'exposition. Peut-être y souhaiterait-on autre chose encore : plus d'idées générales, plus d'efforts pour rendre au passé un peu de vie. M. S., qui s'entend fort bien à disséquer un document, s'en est souvent tenu là, de sorte qu'il analyse plutôt qu'il ne met en œuvre. Mais ira-t-on lui chercher querelle, si, faisant une édition, il a recherché surtout et montré effectivement les qualités maîtresses de l'éditeur et de l'érudit ?

Paul DOGNON.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, XXIIe année, 1901, t. X.

No 80. (janv.-mars). — P. 1-22. P. DE FAUCHER. Le livre de raison de l'aveugle de Chénerilles (1581-1621) [Suite p. 91-104, 153-67. Publie par fragments et analyse le livre de raison de Claude-Isoard de Chénerilles, né le 20 août 1555, aveuglé par un coup de canon au siège de La Rochelle, 1573, pensionné par Henri III en 1576, marié deux fois en 1579 et en 1608, mort en 1621. Grand nombre d'informations sur sa famille, sur la noblesse provençale et sur l'histoire générale de Provence. En appendice, divers documents importants : commissions du comte de Tende au père de l'auteur (1560, 61, 62), de Charles IX, pour servir sous les ordres de La Molle, 1567; convocations du duc de Guise à Claude Isoard pour assister aux Etats en 1603, 1618, 1620; lettres patentes de Charles IX réglementant les offices de viguier en Provence, avec listes de viguier.] — P. 22-33. P. SAUVAGE. Noms et sobriquets. [Cite des surnoms provençaux amusants et pittoresques.] — P. 40-59. LIEUTAUD. Le Poil, histoire féodale et toponymie. (Suite p. 104-22, 169-74.) [Curieuse étude sur une minuscule seigneurie des Alpes, qui était une *savonnette à vilains*, et que se copartageaient d'innombrables coseigneurs : les Alayer, Angarde, Cotta, Carbonnel, Fautrier, Guichard, Isnard, Jeanjean, Martigny, Périer, Poilroux, et les familles de

Castellane, de Villeneuve et de Sade. Détails intéressants sur ces divers coseigneurs.] — P. 60. M. I[SNARD]. Corbeille de noce au XVIIIe siècle (1716). [Arch. Basses-Alpes, B 2113 : à noter, un *ganachon* (*ganachoun* = chemisette), des cornettes avec des *engageantes* à la mode, un coupon morière (*sic*), etc.]

N° 81. (Avr.-mai-juin). P. 61-79. CAUVIN. Etudes sur la Révolution dans les Basses-Alpes. La formation de la Société populaire de Sisteron. [Etude documentée et intéressante; suite, p. 139-52.] — P. 80-90. JAUBERT. La côte d'azur et la Provence dans les œuvres de Paul Arène. (Suite, p. 129-38.)

N° 82 (juill.-août-sept.). P. 129-66 et 169-74. Suite des articles précités. — P. 167-69. C. DE ROCHAS. Une page de l'histoire d'Entrevaux. [Lettre de Vauban à Chamillart, Paris, 4 mai 1705, à l'occasion d'un différend survenu entre César de Chabran, évêque de Glandèves, et M. de la Contardière, commandant d'Entrevaux. Il s'agissait de la réparation d'une porte de la ville. L'évêque la fit détruire, le gouverneur la recommença; l'évêque finit par excommunier son adversaire.] — P. 178-91. J. DELMAS. Quelques hommages bas-alpins, de 1106-1701. [Complément à l'étude de Lieutaud (*Annales des Basses-Alpes,* IX, 11); indication sommaire des divers hommages d'après l'*Inventaire sommaire* des Bouches-du-Rhône, sans références précises; travail inutile.] — P. 192-3. Estoublon, fief de Montmajour, 1157. [Texte latin d'un jugement rendu par Raymond-Bérenger V, « sub Galberto in pratis super ripam Bleone. » Arch. B. d. R., B 284.]

N° 83 (oct.-nov.-déc.) P. 197-208. P. DE FAUCHER. Les Isoard de Chénerilles devant la *Critique de la noblesse de Provence.* [De Barcilon de Mauvans. Renseignements sur cet auteur ignoré et ce livre inédit et célèbre; cite les appréciations des critiques sur Barcilon; très intéressant et utile. A suivre.] — P. 209-16. RICHAUD. Un bon géant. [Notice sur Trigance, né et mort à la Robine (B.-A.), 1831-1899; curieux documents sur la formation des légendes populaires et les sources du folklore; ce cabaretier de grande taille est déjà transformé en une sorte d'être mythique et gigantesque.] — P. 217-43. DURANTI LA CALADE et DE BOISGELIN. Généalogie de la famille d'André, seigneurs de Bellevue. [Précis et documenté.]. — P. 244-53. CAUVIN. Une incursion des Marseillais à Digne en 1793. [A suivre. Étude qui promet d'être intéressante sur la lutte du parti fédéraliste et de la Convention dans les B.-A; détails nouveaux sur le chef de légion Hippolyte Peyron, aventurier politicien assez peu connu.]

L.-G. P.

Alpes-Maritimes.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XVII, 1901.

P. 1-54. G. Doublet. Monographie de l'ancienne collégiale de Saint-Paul-du-Var. [Saint-Paul, aujourd'hui village de sept cents habitants; l'une des vingt-deux vigueries de Provence. Description prolixe et minutieuse de l'église, de ses chapelles. trésors et reliques, d'après les inventaires des arch. des Alpes-Maritimes, fonds du diocèse de Vence. Beaucoup de renseignements utiles pour l'histoire ecclésiastique et provençale, et pour l'archéologie religieuse.] — P. 55-92. Corinaldi. Souvenirs de Nice, 1830-1850. [Reportage rétrospectif; détails amusants et pittoresques sur la dernière période du vieux Nice et les commencements de la ville moderne ; détails précis sur les ventes des terrains où se sont bâtis les quartiers neufs.] — P. 93-112. P. Benoist. François de Théas, comte de Thorenc. [Le lieutenant du roi à Francfort. célébré dans les *Mémoires* de Gœthe, d'après Martin Schubart, *Fr. de Théas* (*Mittheilungen und Beiträge*, Münich, F. Brückmann, 1896). Intéressante biographie. Cf. sur le même sujet un excellent article de M. Chuquet, *Rev. critique*, 12 juill. 1897.] — P. 113-36. Muterse. Débarquement de Napoléon au golfe Juan. Sa tentative avortée sur Antibes (1er mars 1815). [Etude documentée et attachante sur ce premier et dramatique épisode du retour de Napoléon. L'auteur montre que la tentative ne fut pas un coup de tête de Lamouret, mais une manœuvre maladroitement ordonnée par l'empereur.] — P. 137-88. Doublet. Monographie des paroisses du canton de Vence. [Première partie d'une étude sur le diocèse de Vence ; ici, description, d'après les inventaires et les documents, des paroisses du Broc, Deux-Frères, Carros, Gattières, Lagaude, Saint-Jeannet, Vence ; même abondance de détails, même prolixité fatigante.] — P. 189-96. G. Fabre. Les tableaux de l'église paroissiale de Grasse. [Un nouveau curé de Grasse, M. Latil, et un peintre parisien « d'un certain talent », M. Gnédy, ont découvert dans des cryptes et sous des bariolages grossiers divers tableaux, une œuvre de jeunesse de Sébastien Bourdon, un triptyque qui peut être de Cimabué, à moins qu'il ne soit de l'école de Cologne, ou plutôt de Gentile da Fabriano (!), un Subleyras à propos duquel M. F. confond ensemble deux évêques et commet d'autres erreurs, et un Fragonard.] — P. 219-28. H. Moris. Entrée de Bonaparte à Nice en 1796. [Instruction (rédigée en 1805 par l'ingénieur Martinel pour le capitaine Baghetti) pour la vue de Nice et de l'entrée du général en chef

dans ladite ville; deux reproductions de gravures de Baghetti.] — P. 229-39. Moris. Authenticité des cendres de Marceau déposées au Panthéon. [Le 4 août 1889; à propos de l'offre du petit neveu de Marceau, Ludovico Sergent-Marceau, de céder au Musée de l'armée ce qui reste des cendres de son parent, et de la polémique qui a suivi; la difficulté se résout aisément : le dépôt du Panthéon n'est pas *les cendres*, mais seulement *des cendres* de Marceau, quelque peu de ces cendres qu'Emira, sa sœur, possédait et qui avaient été extraites par le général Bernadotte, son frère d'armes.] L.-G. P.

Bouches-du-Rhône.

I. *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. XVII (suite).

P. 300-11. L. de Berluc-Pérussis. La Provence des temps autonomes. Rapport sur *la Société provençale* de M. Charles de Ribbe. [Insiste sur l'importance des livres de raison pour l'histoire sociale, et notamment sur celui de Jaume Deydier d'Ollioules, commencé en 1477, avec des mentions rétrospectives remontant jusqu'en 1250; signale dans les confréries du Saint-Esprit établies au xiiie siècle le berceau de bien des consulats du Midi; notes biographiques sur M. Ch. de Ribbe.]

II. *Séance publique de l'Académie des sciences, etc. d'Aix*, 80e séance publique, 1900.

P. 1-17. Discours d'ouverture de M. le v^te de Selle. Sur l'esprit. [Quelques aperçus sur la conversation au xviiie siècle; peu originaux. Il cite un quatrain de Crébillon sur la chercheuse d'esprit, qui prête à la variante :

Il fit un discours sur l'esprit
Et n'en trouva pas pour le faire.]

L.-G. P.

III. *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 80e séance annuelle, 1900.

P. 5-17. Discours du président, M. de Selle, sur l'esprit français au xviiie siècle. [Il fait penser à ce mot de Figaro, qu'il n'est pas nécessaire de tenir les choses pour en raisonner.]

81e séance annuelle, 1901.

P. 5-20. Discours du président, M. de Selle : le rôle des femmes dans la science. [Considérations sur les femmes savantes en sciences exactes ·

Hypathie, Maria Agnesi, Sophie Germain. Il cite sainte Hildegarde et ignore Sophie Kowalewsky.] — P. 34-7. Annonce de la fondation par Mlle Dosne du prix Thiers. [Prix quinquennal de 3,000 francs « au meilleur des ouvrages sur un sujet intéressant la Provence. »]

L.-G. P.

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, t. XIX, 1900

P. 247-85. R. Rumeau. Notes sur l'abbaye de Grandselve. [D'après l'Inventaire général des archives de l'abbaye, exclusivement. Brève mention des principaux actes qui l'intéressent : sur son extension territoriale, ses succursales et dépendances, son organisation administrative et disciplinaire, ses droits et rentes, ses exemptions et privilèges, etc.]

Tome XX, 1901.

P. 237-304. L. de Malafosse. Le pays d'Aubrac et le plateau des Lacs. [Nombreux détails historiques et archéologiques : sur les légendes relatives au lac de Saint-Andéol, sur les « bartassés » ou villages gaulois (?), sur la voie romaine et la voie gauloise (?), qui se seraient croisées à Montorgier, *ad Silanum* de la table de Peutinger, sur la terre de Peyre et ses seigneurs, sur les *tumuli* et églises de la région. Pas de références, point de méthode; mais l'auteur sait intéresser.]

P. D.

II. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 10e série, t. I, 1901.

P. 21-30. Baudouin. Les « mea culpa » de Blaise de Montluc. Reprise du Béarn par les protestants en 1569. [A la suite de la marche hardie du comte de Montgommery sur ce pays, marche que Montluc ne sut prévenir. Rien de nouveau.] — P. 62-86. Desazars. Toulouse en 1764, d'après les mémoires mss. d'un contemporain. [Ceux de Picqué, bien connus de nos lecteurs. Extraits relatifs à l'Ecole de médecine, aux mœurs et coutumes toulousaines.] P. D.

Hérault.

I. *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, t. II, 1900-1901.

Fasc. 1 (*suite*). P. 169-208. Cazalis de Fondouce. La cachette de fondeur de Launac. [Découverte en déc. 1897 dans le domaine de Lau-

nac, commune de Fabrègues, près Montpellier; haches, marteaux, ciseaux, etc. : la fin de l'âge du bronze dans la région entre Rhône et Pyrénées se confond avec les débuts du premier âge du fer. Onze planches de monuments.]

Fasc. 2. P. 209-384. RÉVILLOUT. Les promoteurs de la Renaissance à Montpellier. [Etude très approfondie et très documentée, d'une importance réelle pour l'histoire générale de la Renaissance et de la médecine en France : I. La Renaissance à Montpellier. II. Commencements d'Esquiron. III. Etat de la Faculté vers 1525. IV. La résurrection et la mort de l'Abbé (1527-1529). V. Jehan Esquiron. La médecine grecque et la médecine arabe. Guillaume Pellicier. VI. Premier séjour de Rabelais à Montpellier. VII. L'école de Montpellier pendant l'absence de Rabelais (1532-1537). VIII. Influence prépondérante d'Esquiron. Triomphe de la médecine grecque. Retour de Rabelais. IX. Esquiron, chancelier. Réorganisation de l'école de médecine. Guillaume Rondellet. X. Influence de Guillaume Pellicier et de Rondellet. Dernières années de Jehan Esquiron.] — P. 385-400. GRASSET-MOREL. Les projets de Dartain. [« Architecte-ingénieur » complètement inconnu et, sans doute, étranger à Montpellier, qui donna des plans pour un temple de la Raison à construire au Peyrou. Curieuse étude sur les entreprises du représentant Boisset et de la Société des Jacobins de Montpellier contre le culte catholique. Avec plans du temple de l'Etre suprême, du temple de la Raison et de la colonne de la liberté[1].]

II. *Académie des sciences et lettres de Montpellier.* Mémoires de la section des lettres. 2e série, t. III, 1900.

P. 1-148. J. BERTHELÉ. Les instructions et constitutions de Guillaume Durand, le Spéculateur, d'après le ms. de Cessenon. [Ms. découvert en 1894, aux archives municipales de Cessenon, d'une œuvre non inédite (car ces instructions ont été imprimées à la fin de l'époque gothique), mais non citée par Hain et totalement inconnue. Excellente publication

1. Signalons, en outre, une série de publications spéciales que donne la Société archéologique :

VI. *Médaillier de la Société archéologique de Montpellier. 1re partie : Monnaies antiques*, par Emile BONNET (1896). 1 vol. in-8° de 85 pages et 1 pl.

VII. *Catalogue des manuscrits de la Société archéologique*, par Emile BONNET. 1 vol. in-8° de 43 pages.

VIII. *Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone*, d'après les manuscrits originaux, par MM. P. ALAUS, abbé CASSAN et MEYNIAL (en cours de publication. Cf. *Annales*, t. XI, p. 135, et XIII, p. 448.)

diplomatique; deux fac-similés; substantielle et brève introduction, qui met en lumière l'importance du document. M. B. signale un mémoire consacré à ce document par M. le professeur Valmary, que l'on serait heureux de voir imprimer.] — P. 149-74. A. DE SAPORTA. Aix-Marseille. [Histoire du conflit moral entre les deux villes, tant pour la suprématie en Provence et dans le département que pour la possession de la Cour d'appel et des Facultés; l'auteur défend Aix par des arguments intéressants et non sans valeur.] — P. 175-241. GRASSET-MOREL. Les Bonaparte à Montpellier. [Séjour et mort de Charles de Buonaparte. — Joseph et Fesch. — Lucien. — Louis et Hortense. — Elisa. — Louis Napoléon. La légende du duc de Morny : accouchement chez le Dr Fages; départ de la mère; l'enfant laissé à Montpellier, puis remis à Paris entre les mains du Dr Dubois. La mère connue. L'enfant n'est pas Morny. L'auteur établit d'une façon qui paraît définitive que Morny étant né en 1811, de Charles de Flahaut et de la reine Hortense, ne peut pas être né le 10 février 1819 à Montpellier. La mystérieuse accouchée serait Mme Duroc, la veuve du maréchal.]

2e série, t. IV.

P. 1-366. CASTETS. Bourdaloue. [Longue étude, surtout littéraire. A suivre.] L.-G. P.

III. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, t. XXIX (2e livr.), 1900-1901.

P. 325-413. F. PASQUIER. Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues, de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle. (Fin. Cf. *Annales*, t. XIV, p. 281, aux « livres annoncés sommairement ».) — P. 457-63. L. NOGUIER. Le cloître de Saint-Nazaire. [Etude sur « les vingt-huit culs-de-lampe sur lesquels reposent les arcatures des voûtes ». Quatre planches.]

Tome XXX, 1901-1902.

P. 1-160. LE BAS. Table générale alphabétique et analytique du *Bulletin de la Société archéologique*, etc., *de Béziers* (1835-1900).

Tome XXXI, même année[1].

P. 1-14. L. NOGUIER. Chronique archéologique. [Relative aux « monuments entrés nouvellement dans le musée lapidaire du cloître de Saint-Nazaire ». Planche.] J. R.

1. Les tomes XXX et XXXI sont brochés ensemble.

Pyrénées (Basses-).

Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, année 1899.

P. 3, 85, 162, 219, 558. J. Lacoste. Notices sur la vallée d'Ossau-Aste-Béon. (Suite.)— P. 8, 78, 313, 475, 529, 565. J. de Bonnecaze. Histoire particulière des villes, bourgs et villages principaux du Béarn. [Commencée en 1772 par Bonnecaze, prêtre de Pardies, écrite en un style peu soigné, donne l'état du pays à cette époque seulement.] — P. 13, 56, 137. Rivalité d'Accous et de Bedous. [Le document publie une délibération du conseil municipal d'Accous (13 février 1839), qui réfute les prétentions de celui de Bedous tendant à faire transférer dans cette commune le chef-lieu de canton ; ne marque qu'une phase de cette rivalité.] — P. 20, 72, 107, 177, 197, 245, 293. Voyages de Léon Godefroy en Gascogne, Bigorre et Béarn (1644-1646), publiés et annotés par L. Batcave. [Ecrit trop rapidement pour être toujours exact.] — P. 30, 66, 123, 146, 203, 257, 300, 346, 415, 448. P. Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. [Suite et fin. Pièces justificatives.] — P. 36, 61, 129, 170, 215, 274, 321, 341, 441, 500, 549. F. Laurens. Bellocq. [Monographie. Nombreuses considérations générales. A suivre.] — P. 49, 100. Haristoy. De la noblesse basnavarraise. [Suite et fin. Il en résulterait que la féodalité ne s'introduisit pas dans la Soule, qui fut toujours pays de franc-alleu.] — P. 76, 116, 165, 283, 373, 389, 460, 510. V. Dubarat. Etude sur Saint-Grat, évêque et patron d'Oloron. (Suite et fin.) — P. 136. V. Dubarat. Notes sur Artix. [Analyse de quelques documents concernant cette commune.] — P. 145. Note sur la fondation des Orphelines de Pau (1652). — P. 158. Note sur le ressort de la Cour des comptes d'Auch en 1756. — P. 169. Acte de baptême de Bernadotte, roi de Suède. [Texte seulement.] — P. 176. Note sur cinq tableaux de Butay. Sur un chapitre franciscain à Pau en 1732. — P. 269. L. Bertrand. Fondation des capucins de Bayonne. [Document qui montre leur établissement dans la ville par la sœur de Louis XIII, en 1615, lors de son mariage avec le roi d'Espagne. Les Jacobins, dépossédés à leur profit, doivent être désintéressés par le roi.] — P. 273. Note sur la cure de la cathédrale de Bayonne avant la Révolution. — P. 278 et 362. P.-L. Laplace. Notice sur l'église de Saint-André-de-Luz-en-Barèges. [Etude d'architecture.] — P. 292. Lettre de Marca au président de Gassion. [Texte seulement.] — P. 299. Lettre de Mgr Loison sur les bibliothèques diocésaines. [Texte

seulement.] — P. 325. Lettre du marquis de Loubie à M. de Marcadet (1733). [Texte seulement.] — P. 332. P. Poey. Le vénérable P. Michel Garicoïts, fondateur de la congrégation des prêtres du Sacré-Cœur de Notre-Dame de Bétharram. — P. 345. L. Batcave. La Frineste dous caperaas. [Note.] — P. 414. Géraud de La Faye, évêque de Bayonne inconnu (1219). — P. 428. Testament de l'historien béarnais Jean de Bordenave. [Supplément et correction.] — P. 440. Lettre de Marca au cardinal de Richelieu. [Texte seulement.] — P. 485. Accord entre Hilarion de Bordenave et P. Santé en 1785. [Note.] — P. 488. L. Batcave. Rituel d'Oloron, d'Arnaud de Maytie. [Note.] — P. 489, 510. P. Haristoy. Pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. (A suivre) — P. 514. Note sur la panperruque, vieille danse bayonnaise. — P. 515, 544. V. Dubarat. Le mobilier d'Hardouin de Chalon, évêque de Lescar au xviiie siècle (1763). — P. 520. Note sur le passage par le Béarn en 1610 de Morisques expulsés d'Espagne. — P. 521, 552. V. Dubarat. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et en pays basque. [Suite.] — P. 538. La Dauphine à Bayonne en 1745. [Note.] — P. 551. Missions des capucins en Béarn au xviie siècle. [Note.] — P. 563, 564. Lettres d'Arnaud d'Andilly à M. de Chavigny. [A propos de la pupille de l'abbé de Saint-Cyran.]

Année 1900.

P. 6, 73, 114, 171, 210, 248, 293. P. Haristoy. Pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle [Suite et fin. Description des diverses routes vers Compostelle et catalogue par cantons des hôpitaux de ces routes.] — P. 12. Lettre de l'historien Gramond à Mazarin [Texte seul.] — P. 13, 49, 125, 382, 479, 518. Bonnecaze. Histoire particulière des villes, bourgs et villages principaux du Béarn (Suite.) — P. 19, 60, 106, 157, 230, 275, 314, 375, 414, 466, 555. F. Laurens. Bellocq. [Suite et fin. Intéressant en particulier à partir de la Réforme. Efforts d'impartialité, malgré une hostilité de bon catholique à tout esprit libéral et de libre examen.] — P. 35, 65, 223, 458, 513, 560. J. Lacoste. Notices sur la vallée d'Ossau-Aste-Béon. [Suite. Commencements de la Réforme.] — P. 40-2. V. Dubarat. Un libraire inconnu de Bayonne au xviie siècle : Jean Couronneau (1654). — P. 42. Une lettre de Sponde à Richelieu. [Texte.] — P. 70. Lettre du P. Joseph à Hubert Charpentier, fondateur du calvaire de Bétharram (1633), p. p. L. Dedouvres. — P. 89-94. V. Dubarat. Les sculpteurs Mazzetty au xviiie siècle. [Ce sont des sculpteurs italiens établis à Mont-de-Marsan qui ont sculpté de nombreux autels de la région.] — P. 97, 145, 271, 304, 338, 399, 485, 533.

V. Dubarat. Jugements rendus par la Commission extraordinaire de Bayonne. [Texte.] — P. 136 Acte de décès du banquier Lafitte. — P. 193-6. V. Dubarat. La famille de saint Jean-Baptiste de la Salle est-elle d'origine basque ou béarnaise? — P. 197-209. V. Dubarat. La bienheureuse Jeanne de Lestonac. [Nièce de Montaigne.] — P. 229. Donation du duc d'Orléans au séminaire de Larressore (1750). [Texte.] — P. 270. Allocution de Moncey à l'occasion de l'assassinat de Féraud. — P. 326. Ratification par Louis XV de la donation faite par le duc d'Orléans. — P. 352, 387, 446, 501, 545. P. Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. [Suite. En avant-propos, histoire de la Soule.] — P. 360-5. Procès-verbal d'une assemblée d'ecclésiastiques sur la validité du serment de haine à la royauté. [Texte.] — P. 369-74. Testament et inventaire des biens d'Odon de Mendousse, évêque de Lescar (1402), p. p. V. Dubarat. — P. 374. Pétition de quelques Oloronais en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape (1871). [Texte.] — P. 418, 471. Fédération des gardes nationales des Basses-Pyrénées, le 27 juin 1790. [Texte.] — P. 435-7. Impositions en faveur du Séminaire d'Oloron (1711). [Texte.] — P. 438-45. Pièces révolutionnaires. [Instruction apprenant la prise de Saint-Sébastien par les Français. Proclamation des représentants Monestier et Pinet aux troupes. Circulaire du ministre de la police aux préfets sur les prêtres réfractaires.] — P. 481-5. C. Daugé. Les curés des cantons de Thèze et de Garlin de 1700 à 1720.]Nomenclature d'actes notariés.]

Année 1901.

P. 10, 72, 126, 186, 265, 300, 348, 395, 470, 525. V. Dubarat. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au pays basque. [Suite. Introduction qui marque les rapports étroits de la Réforme béarnaise avec la Réforme suisse. Extraits d'auteurs sur les commencements de la Réforme.] — P. 23, 50, 104, 201, 281, 296, 358, 388, 456, 522. P. Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. (Suite.) — P. 33. J. Lacoste. Notices sur la vallée d'Ossau-Aste-Béon. (Suite.) — P. 37, 86, 134. V. Dubarat. Jugements rendus par la Commission extraordinaire de Bayonne. (Suite et fin.) [Pendant la Terreur.] — P. 43, 113, 213. Bonnecaze. Histoire particulière des villes, bourgs et villages principaux du Béarn. (Suite et fin) — P. 210-2. A. Degert. Notes sur quelques évêques de Bayonne. [Continue l'œuvre du P. Eubel jusqu'à la fin du xvie siècle.] — P. 212. Lettre de l'abbé d'Eliçagaray, recteur de l'Académie de Pau, sur l'ins-

truction publique à Pau (1814). — P. 237, 312, 366, 408, 460, 510. La Révolution dans l'ancien diocèse de Lescar, d'après le P. Joseph Sempé. [Lettre d'un missionnaire de l'époque à son vicaire général, retraçant l'histoire religieuse du diocèse pendant la Révolution; puis travail du P. Sempé, histoire ampoulée et peu nourrie des capucins du diocèse.] — P. 290-5. J. M. Tribut annuel payé à la vallée d'Aspe par la vallée de Lavedan. — P. 299. Note d'après laquelle le testament du pasteur Viret fait partie des Archives des Basses-Pyrénées, CE 2001 f. — P. 311. Note sur un traité d'Antoine de Bourbon avec le chérif de Fez en 1559. — P. 385-8 W. Webster. Lettre sur l'ancien tribut du Lavedan à la vallée d'Aspe. [N'éclaircit pas les origines de ce tribut.] — P. 434-42. F. Butel. La dernière Université d'ancien régime. [C'est celle de Pau. On raconte sa fondation, très laborieuse, de 1680 à 1725. L'idée se heurte d'abord à la centralisation administrative, puis à la jalousie des autres Universités, puis à la difficulté de trouver un local.] — P. 443, 482. Lettres du P. Isidore Mirasson, auteur de l'*Histoire du Béarn*, p. p. J.-B. Lahitte. [Précédées d'une notice biographique.]

M. D.

Var.

Académie du Var. Livre d'or du centenaire (1800-1900), in-8°, XLVIII-230 pp.

P. I. Liste des présidents de l'Académie du Var (1800-1900). — P. 111-7. Vidal. Rapport sur le Concours d'archéologie. — P. 118-35. J. Vidal. Les monuments de la période sarrasine du département du Var : I. La Tour du Réga à Saint-Cyr; II. La Tour du Revest près Toulon. [Constructions militaires défensives élevées dans les environs de Toulon, du VIIIe au Xe siècle. Beaucoup plus de considérations littéraires que de précision archéologique dans ce mémoire couronné.] — P. 141. L'Académie du Var depuis cent ans. — P. 177-209. Catalogue des travaux des membres de l'Académie publiés dans le *Bulletin* depuis 1832. [Table des matières fort mal faite et à peu près inutilisable.] L.-G. P.

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. XIX, 1900.

Fasc. 1. P. 5-41. H. de Gérin-Ricard. Monographies des communes de Peypin, La Destrousse, Belcodène et Gréasque. II. Belcodène. [Recherches intéressantes sur ce village charbonnier; quelques rectifications d'étymologies fantaisistes : les fermes d'Albinos et de Morricaude ne rappellent ni les Albini, ni les Sarrasins, mais les noms de leurs propriétaires, Auxon Albinot et Morricaud; cite une inscription chrétienne

découverte vers 1850 qui semble inédite (du moins non publiée par Hirschfeld et par Jullian, inscriptions de la vallée de l'Huveaune); quelques renseignements, d'après les archives notariales, sur les seigneurs et la commune.] III. Gréasque. [Utiles renseignements sur les seigneurs et la commune; quelques indications sur les archives communales. Cf. *Annales*, XIII, 135.] — P. 43-130. J. Marchand. L'enseignement primaire dans le département de Vaucluse de 1791 à 1900. [Bonne monographie, faite avec les documents officiels et très nourrie.]

Fasc. 2. P. 137-55. A. Bayol. L'ancienne commanderie de Saint-Jean-le-Vieux d'Avignon. [Etude bien documentée sur les restes archéologiques intéressants de ce vieux monument, qui existait encore en 1835, et qui, peu à peu morcelé, est aujourd'hui complètement détruit, grâce au vandalisme de M. Pourquery de Boisserin et de ses complices.] — P. 167-78. Sagnier. Notice sur un sarcophage épigraphique inédit. D . M . — M . DOMITIVS — ZOZIMAS . FECIT — M . DOMITIO VRBICO — PATRONO . B . M . F. [Considérations nuageuses et prolixes sur le *Corpus* et sur les origines de ce monument.] — P. 179-200. L. H. Labande. Saint Symphorien de Caumont. [Chapelle sur la colline de Serre, près de la Durance et du village de Caumont, restaurée par les subsides de Mlle Pellechet; intéressante étude historique et archéogique; bonnes planches.]

Fasc. 3. P. 221-7. H. Nicolas. Note sur le cimetière gallo-romain découvert à Fos-sur-Mer en 1899. [Au sud-est de Fos, au quartier dit du Chef-Lieu, plateau qui domine l'étang de l'Estouma, les salins et la mer; soixante-dix tombes environ déblayées et détruites; aucune découverte intéressante, sauf celle d'un squelette entier « portant des clous enfoncés dans les mains et les pieds, et de plus, trois clous enfoncés dans le dessus de la tête; ces clous sont arrondis et longs de 15 centimètres »; autre détail à noter, l'absence de couvercles à ces tombeaux. M. N. voit ici un cimetière de pauvres (par contraste avec le cimetière découvert en 1823), et dans le squelette aux clous les restes d'un martyr chrétien.] — P. 227-60 et 277-279. Dr Pansier. Histoire des lunettes. [Curieuse étude anecdotique et médicale, compilée avec beaucoup d'érudition, et ayant une valeur originale pour l'oculiste; nombreuses planches.] — P. 261-72. Sagnier. Causes et dates de l'enfouissement du trésor trouvé au Pontet. [Le 7 déc. 1898, en creusant un tunnel pour une ligne de tramways, découverte d'un vase contenant six cents monnaies du moyen âge (royales, de Philippe VI à Charles VII; pontificales, de Clément VI à Martin V, et féodales, même d'un duc d'Athènes du xiiie siècle, et des rois d'Angleterre Henri V et Henri VI); l'auteur suppose que le trésor

fut enfoui en 1443, lors de la *trahison des Savoyards*, tragique épisode de l'histoire locale.]

Fasc. 4. P. 379-85. SAGNIER. Notes complémentaires sur un sarcophage épigraphique inédit. [Cf. *ibid.*, p. 167-78. Cette inscription est au *Corpus*, t. VI, 16, 981. « Urna. Apud Petrum de Cortona. » Sur cet avis sagement donné par Jullian, M. Sagnier tente d'expliquer son erreur, et insiste sur ce fait mystérieux que la même inscription existe simultanément sur une *urna* et sur un *sepulchrum* dont il défend l'authenticité.] — P. 33-40. LABANDE. Bibliographie vauclusienne. [1899, supplément 1894-1898, nos 727 à 899.]

2e série, tome I, 1901.

P. 1-83. MÉRITAN. Les troubles et émeutes d'Avignon (1652-1659). [Importante étude d'histoire locale sur les émeutes provoquées en Avignon par le mauvais état des finances municipales et le malaise économique. Critique des sources; indications (peu précises) sur de nombreux manuscrits locaux. Ces troubles produisirent six années de ruine industrielle, commerciale et universitaire, et durèrent sous quatre vice-légats. Documents intéressants.] — P. 89-124. A. ROUSSET. Oppède et ses environs. Fragments d'archéologie et d'histoire locale (fin p. 151-89). [Préhistorique; voies romaines. Chap. III. Oppède et ses barons. Origines du village d'Oppède; de 1200 à 1274; sous le gouvernement des papes de 1274 à 1501; la baronnie, 1501-1791. L'auteur est peu renseigné sur le rôle diplomatique de Maynier à Venise; époque actuelle. IV. La chapelle rurale de Saint-Antonin; description et histoire; quelques renseignements économiques.] — P. 199-248. L. H. LABANDE. Etudes d'histoire et d'archéologie romane. Provence et Bas-Languedoc. Eglises et chapelles des environs de Bagnols-sur-Cèze (N. E. du diocèse d'Uzès). [« D'après les notes et surtout les dessins de Léon Alègre, fondateur du musée-bibliothèque de Bagnols-sur-Cèze; détails biographiques sur cet excellent archéologue autodidacte. I. Conditions historiques dans lesquelles l'art roman s'est développé dans la partie orientale du diocèse d'Uzès. Causes qui ont modifié ou ruiné les monuments religieux antérieurs au XIIIe siècle. Informations importantes sur les invasions et les guerres dans la région, notamment au XIVe-XVe siècle. II. Caractères généraux des monuments religieux de la région de Bagnols. Description archéologique d'une méthode parfaite et d'une profonde érudition. A suivre.] — En pagin. sép., p. 41-7. L. H. LABANDE. Bibliographie vauclusienne, année 1900, et supplément 1894-1899 [nos 900-1046].

L.-G. P.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

Bulletin de géographie historique et descriptive, 1901.

P. 199-208. J. Fournier. Un projet d'utilisation de l'étang de Berre au xviiie siècle. [Mémoire de l'ingénieur-hydrographe Fabre à la Convention, tendant à utiliser comme rade cet étang, et aussi, comme port, l'étang voisin de l'Olivier, près d'Istres.] — P. 209-12. A. Pawlowsky. Nouvelles cartes de Masse. [Cartes d'Aunis, Saintonge, Bas-Poitou et Médoc; des rivières de Garonne et de Dordogne; de l'île d'Oléron. Masse est l'hydrographe le plus remarquable de la première moitié du xviiie siècle.] — P. 217-38. G. Saint-Yves. Quelques capitaines des flottes de Louis XIV. [Marins de Saintonge et d'Aunis : les Gabaret, les Forant, les Courbon, etc.]. — P. 239-57. Id. La perte du Canada et les papiers de Dumas (1760). [Papiers provenant de Montauban, d'où Dumas était originaire. Il servait alors au Canada comme major général. Lettres de Vaudreuil, de Lévis, de Dumas lui-même.] — P. 258-68. Durand-Lapie. Le passage du Mont-Cenis en 1800. [Route suivie par le sieur Fontanel, de l'armée de Masséna, lors de son retour en France, avant l'ouverture de la voie carrossable que Napoléon fit construire. Intéressante description.] P. D.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, t. L, 1901.

P. 25-32. N. Weiss. En Provence. La seigneurie des Baux et l'Eglise de Salon pendant les guerres de religion (1563-1570). [Trois documents : lettres de Charles IX donnant au capitaine huguenot Honoré des Martins, sieur de Grille, la seigneurie des Baux; déclaration de l'Eglise de Salon contre la requête des Etats de Provence (réclamant la suppression de la R. P. R.), avec les noms des principaux membres de cette Eglise en 1564; extrait du testament d'Antoine Paul, huguenot.] — P. 34-40. Id. Les officiers de marine huguenots restés au service après la Révocation. Isaac de la Motte-Michel (1691-1700). [Saintongeais. Soupçonné de « mauvaise conversion », d'autant que sa femme, sa fille, ses proches avaient persisté dans leur adhésion au protestantisme, il fut malmené en conséquence. Correspondance administrative à son sujet.] — P. 40-8. F. Teissier. Listes de pasteurs. [Bréau et Bréaunèze (1619-1900). Aumessas (1568-1900).] — P. 67 9. H. P. François de la Gaucherie a-t-il été persécuté par ses coreligionnaires? [C'est le premier

précepteur de Henri IV. L'assertion ci-dessus, de M. de Ruble, se trouve après contrôle inexacte, ainsi que beaucoup d'autres du même auteur.] — P. 70-8. N. Weiss. Un catholique, Etienne Texier, converti par la persécution, 1680-1714. [A Marennes. Textes curieux.] — P. 78-102. P. Fonbrune-Berbineau. Le duc de la Force et les protestants de Bergerac (1700). [Persécutions dont Bergerac, Eymet et Sainte-Foy furent le théâtre, d'après les lettres du duc, qui attestait ainsi son zèle. Cf. *Bulletin* de 1858] — P. 102-5. D. Benoît. Un état de livres défendus en 1686. [Trouvés dans la boutique de J. Garrel, libraire de Montauban, huguenot.] — P. 113-34. J. Bonzon. La direction des pauvres réfugiés français de Nyon. [Nyon, au pays de Vaud, dépendant des seigneurs de Berne, eut, comme Lausanne et autres villes, une institution régulière, destinée à secourir les réfugiés, presque tous méridionaux. Liste de ceux qui ont été accueillis à partir de 1685.[— P. 135-57. H. Patry. Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge. Le registre de baptêmes de Jean Frèrejean (1541-1564). [Fin p. 184-96. Très remarquable document, de ceux, si rares, qui indiquent avec quelque précision pourquoi les populations se sont laissées aller aux idées nouvelles. A la suite pièces relatives aux mêmes faits, extraites des archives du Parlement de Bordeaux.] — P. 158-64. G. Bonet-Maury. Trois lettres inédites de J. Cameron. [Elles n'intéressent pas le Midi; mais Cameron, écossais d'origine, fut pasteur à Bordeaux et mourut à Montauban en 1625.] — P. 243-4. N. Weiss. Les huguenots de Laparade en 1572-1573. [Il y en eut cent quarante à cent soixante de brûlés par les soldats du maréchal de La Vauguyon.] — P. 256-60. A. Lods. Les débuts de Rabaut de Saint-Etienne aux Etats Généraux et à la Convention d'après deux lettres inédites (1789-1792). — P. 260-72. A. Atger. L'abbé Valette et les Camisards. Portrait de Cavallier. [Extrait de l'Histoire manuscrite des Camisards par ledit abbé; sans grande valeur.]. — P. 337-69. D. Benoît. Le synode de 1694. [Republie une longue lettre relative à ce synode, qui aurait été tenu en décembre, à Montpellier, et en discute l'authenticité, que M. Fonbrune-Berbineau avait attaquée. La question, à notre avis, reste assez douteuse et le document suspect. Cf. p. 503.] — P. 380-4. A. Lods. Deux brochures de Rabaud de Saint-Etienne, *L'Anti-Guèbre* et *Lettre à un magistrat*. — P. 393-444. C. Pascal. Sous la persécution en Saintonge, au xvii[e] siècle. [Procédures du sieur du Vigier, conseiller au Parlement de Bordeaux, converti au catholicisme, à Saintes, Soubise; d'autres opèrent à Brouage, Arvert, etc., le tout entre 1682 et 1687. Textes nombreux, d'un vif intérêt : lettres,

suppliques, rapports, interrogatoires. Le ton déclamatoire du contexte est à regretter.] — P. 471-89. J. Jalla. Synodes vaudois, de la Réformation à l'exil (1536-1686). [D'après des extraits, faits par Muston, d'un ms. intitulé : *Les ordonnances ecclésiastiques faictes par nos très honorés Pères et frères ministres de la parolle de Dieu aux vallées de Luserne, S. Martin, Pérouse, Cluson et Marquizat.* 1re partie de 1558 à 1596.] — P. 523-8. H. Patry. La Réforme et le théâtre en Guyenne au xvie siècle. [Représentations calvinistes données à Agen, en 1553, septembre, et à Libourne, en mars 1555. Textes tirés des Archives du Parlement de Bordeaux, qui s'en émut et entama des procès.] — P. 534-45. N. Weiss. Noël au désert, près de Nîmes, en 1773, d'après un témoin oculaire. [Relation écrite par R. Schinz, de Zurich, homme d'un esprit élevé, cultivé et pénétrant : onze mille personnes assistaient à l'assemblée, où prêcha Paul Rabaut. Très intéressant.] — P. 545-8. Id. Les derniers jours de Bernard Palissy d'après un texte nouveau de Pierre de Lestoile (1588-1590). [C'est le texte entré récemment à la Bibl. Nat., f. fr. des nouv. acquis., 6888. Cf. *Mém. Soc. de l'Hist. de Paris*, etc., t. XXVII, p. 1-38.] — P. 561-74. A. de Cazenove. L'affaire de Vals (1653). [Révolte des réformés que la marquise d'Ornano prétendait priver de leurs libertés religieuses; à la faveur des troubles de la Fronde princière, ils obtinrent justice et réparation. Nombreux documents nouveaux.] — P. 654-6. P. Fonbrune-Berbineau. Le duc de La Force et les protestants de Tonneins (1701). [Dragonnade. Cf. plus haut, p. 78.] P. D.

Congrès archéologiques de France[1], 1889, *Évreux.*

P. 264-7. Révellat Recherches sur les ruines d'une ville inconnue au plateau des Encordoules, à Valhauris (Alpes-Maritimes). — P. 434-6. De Marsy. La conservation des remparts d'Aigues-Mortes. [A propos du déclassement de la ville comme place de guerre.]

1. Ces Congrès sont organisés et tenus annuellement, tantôt dans un département, tantôt dans un autre, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Elle en publie, à Caen et à Paris, des comptes rendus qui forment chacun un volume in-8o. Ils contiennent les procès-verbaux des séances, le récit des excursions et une série de mémoires relatifs à l'archéologie locale ou à celle d'autres régions. Chaque Congrès a un programme des excursions à faire et un ordre de questions sur les sujets qui doivent être traités; la plupart se rapportent à la région où siège le Congrès. De 1889 à 1900 quatre Congrès ont été tenus dans des départements qui, par leur situation géographique, se rattachent aux *Annales du Midi* : Corrèze, Puy-de-Dôme, Charente-Inférieure, Gard. Dans les volumes provenant des autres Congrès, on rencontre parfois des mémoires qui se réfèrent à notre région et qu'en conséquence il convient de signaler.

1890. *Brive.*

P. 30-9. Visite des monuments de Brive. — P. 42-98. Excursions à Uzerche et au Vigeois, aux grottes de Lamouroux, à Beaulieu et à Castelnau-de-Bretenoux, à Chasine et aux gorges de Coiroux, à Tulle, à Meymac. (Planches.)

Mémoires. P. 99-115. R. Fage. Etat des études historiques et archéologiques dans le département de la Corrèze. — P. 116-29. Bibliographie sommaire de la Corrèze pour le Congrès de Brive. — P. 130-55. Dr L. Vacher. Sur les anciennes populations du Limousin. — P. 160-84. Ph. Lalande. Inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires dans la Corrèze. (Planches.) — P. 184-8. G. de Lépinay. Les Gaulois-Limousins. — P. 189-95. Ph. Lalande. Réponse à la cinquième question : Monuments élevés par les peuples qui ont habité la Corrèze à l'époque de l'indépendance gauloise. (Planches). — P. 196-222. Id. Monuments romains dans le Bas-Limousin. Indication de lieux où ont été découvertes des armes, des monnaies, etc.) — P. 223-36. De Fayolle. Armoire du xiie s. et tombeau de saint Etienne (xive s.) à Obasine. (Planches.) — P. 237-55. L. Guibert. De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique. — P. 256-67. Abbé Poulbrière. L'architecture religieuse dans la Corrèze. — P. 268-86. Rousselet. Château de la Filiolie, dans la Dordogne. (Planches.) — P. 287-301. Abbé Poulbrière. Lanternes des morts; tombeaux, sculptures et mobilier des églises de la Corrèze. (Planches.) — P. 302-17. Rupin. L'œuvre de Limoges. Emaux. (Planches.) — P. 318-41. Clément-Simon. Les Duhamel, sculpteurs tullois du xviie s. — P. 342-50. Abbé J. Laferrière. Eglise de Lonzac, Charente-Inférieure. (Planches.) [Ressemblance de style entre cette église et le château et l'église d'Assier.]

1891. *Dôle, Salins, Besançon et Montbéliard.*

P. 244-63. J. de Lahondès. Maisons anciennes dans l'Ariège et dans l'Aude. [Pamiers, Tarascon, Belpech, etc. Planches.]

1892. *Orléans*. 1893. *Abbeville*. Néant.

1894. *Saintes et La Rochelle.*

1° *Saintes*. P. 46-53. Visite des monuments : Saint-Pierre, Saint-Eutrope, les Arènes. — P. 57-65. Excursion à Thénac, Rioux, Pons et les Egreteaux. — P. 77-8. Visite du Musée d'archéologie, des murs romains et des thermes de Saint-Saloine. — P. 86-91. Visite des monuments sur la rive droite de la Charente. — P. 93-108. Excursions à Saint-Jean-d'Angely, Aulnay-de-Saintonge et Dampierre-sur-Boutonne; à Echil-

lais, Trizay, Pont-l'Abbé, Champagne, Saint-Julien-d'Angle et Saint-Just. (Planches.)

2° *La Rochelle.* P. 109-12. Aperçu historique. — P. 126-29. Excursion aux Bouchots-de-Charron, à Esnandes et à Marsilly. — P. 130-6. Visite des monuments de La Rochelle. — P. 144-53. Excursions à l'île de Ré, à Surgères. (Planches.)

Mémoires. P. 161-73. Ch. Dangibeaud. Travaux archéologiques entrepris dans le département de la Charente-Inférieure depuis cinquante ans. — P. 174-82. G. Musset. Les travaux des Sociétés savantes de La Rochelle depuis 1856. — P. 183-92. Mgr J. Laferrière. Les fouilles de l'hôpital de Saintes. — P. 193-210. B. Ledain. Notice sur l'enceinte romaine de Saintes. — P. 211-32. Lièvre. Pirelongue et la question des piles. (Planches.) — P. 233-42. Abbé Noguès. La question des cavaliers au portail des églises. — P. 244-51. Ch. Dangibeaud. Peintres et sculpteurs ayant vécu à Saintes. — P. 25-72. A. de Roumejoux. Notes sur le Congrès archéologique de Saintes et de La Rochelle. — P. 273-98. Nodet. Sur quelques églises romanes de la Charente-Inférieure. (Planches) — P. 299-316. M. de Richemond. Coup d'œil sur l'évolution sigillographique dans l'Aunis et dans l'ouest de la France. — P. 317-25. De Roumejoux. L'ornementation aux époques mérovingienne et carolingienne. (Planches.) — P. 326-60. Ch. Lucas. François Blondel à Saintes, à Rochefort, aux Antilles. [Ingénieur du xviie s.] — P. 342-66. E. Garnault. La juridiction consulaire de la bourse de La Rochelle.

1895. *Clermont-Ferrand.*

P. 46-57. Clermont Ferrand, son origine, ses monuments. — P. 60-9. Excursion à Riom, Tournoel et Volvic. — P. 86-127. Excursions au Puy-de-Dôme, à Royat et à Chamalières; à Montferrand, à Thiers, à Issoire et à Brioude; à Saint-Nectaire et à Murols. (Planches.)

Mémoires. P. 129-60. Tueilhard de Chardin. De l'état des études historiques dans le département du Puy-de-Dôme. — P. 161-76. Laporte. Quelques mots sur Augusto-Nemetum. — P. 177-204. H. du Ranquet. Ecole romane d'Auvergne, ses limites; les influences auvergnates sur les églises des autres provinces. (Planches.) — P. 205-37. A. Roujon. De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines. (Planches.) [Age de la pierre, du cuivre, du bronze, du fer; monuments mégalithiques; de quelques survivances préhistoriques dans le Puy-de-Dôme.] — P. 387-71. H. de Ranquet, Eglise de Saint-Nectaire. (Planches.) — P. 272-79. Laporte. Notes

explicatives sur l'essai de reconstitution du plan de Clermont à l'époque des croisades. (Plan.) — P. 281-91. F. CHAMBON. Note sur l'église de Sainte-Martine du Pont-du-Château. — P. 292-306. DE FAYOLLE. Le trésor de l'église de Saint-Nectaire. (Planches.) — P. 307-22. DE MARSY. L'arrondissement de la Palice, ses châteaux et ses anciennes habitations. (Planches.) — P. 323-30. Les ruines et les restes du mobilier de la chartreuse du Port-Sainte-Marie. — P. 331-37. Chanoine J.-B. FOUILHOUX. La cloche de Buron, une des cloches de Saint-Anastaise. — P. 338-40. ID. La voie d'Aquitaine et la légende de saint Bonnet. — P. 341-49. A. DE ROCHEMONTEIX. La chapelle et la vierge de la Font-Sainte en Haute-Auvergne. — P. 350-4. Chanoine VIALETTES. Traces d'exploitation minière dans l'Aveyron. — P. 355-7. Abbé CAMIN. Note sur le cimetière juif d'Ennezat. — P. 358-9. Placard au sujet de la reconstruction du clocher de la Sainte-Chapelle de Riom. — P. 360-9. G. ROUCHON. Origine des fabriques de papier de Chamalières. (Planches.)

1896. *Morlaix et Brest.* Néant.

1897. *Nimes.*

P. 47-63. Nimes et ses monuments. — P. 66. Excursion à Saint-Privat, au Pont-du-Gard et à Uzès. — P. 66-74. Visite du Musée archéologique de Nimes. — P. 76-80. Excursion à Aigues-Mortes. — P. 86-7. Visite à la Maison-Carrée. — P. 92-118. Excursions à Beaucaire, Tarascon, Arles et Saint-Gilles; à Villeneuve-lès-Avignon, à Pont-Saint-Esprit, avec retour par Orange. (Planches.)

Mémoires. P. 119-43. Ed. BONDURAND. L'archéologie médiévale dans le Gard depuis cinquante ans. — P. 144-203. J. DE SAINT-VENANT. Anciens vases à bec; étude de géographie céramique (carte et planches). [Etude de céramique antique; indication de découvertes.] — P. 204-14. G. MAURIN. Rapport sur l'état des études d'archéologie romaine dans le Gard. — P. 215-21. Abbé F. DURAND. Les bases de la cathédrale de Nimes sont-elles romaines? (Planche.) [L'auteur n'est pas de cet avis.] — P. 222-35. V. LUNEAU. La numismatique au camp de César de Laudun. (Planches.) [Conclusion : ce camp ne fut occupé qu'un siècle par les Romains, aux premiers temps de la conquête.] — P. 236-56. Abbé A. DURAND. La tour de Ribas et les monuments historiques de Saint-Laurent-des-Arbres, Gard. (Planches.) — P. 267-79. Ed. BONDURAND. Le château de Saint-Privat. — P. 280-90. Abbé MÉRITAN. L'abbaye et le fort Saint-André-lès-Avignon. (Planche.) — P. 291-304. Ch. MOURET. Documents notariés inédits relatifs aux travaux du château de Tarascon. — P. 305-18. Frère SALLUSTIEN-JOSEPH. Quelques églises romanes du

Gard. (Planches.) — P. 328-32. Id. L'aqueduc romain depuis la prise d'eau jusqu'au Pont-du-Gard. (Planches.) — P. 333-40. Abbé Boudin. Renseignements divers sur la foire de Beaucaire.

1898. Néant. F. P.

Les Etudes franciscaines, 1901.

Sept. Ernest (Père). Les capucins et l'armée espagnole en Roussillon (1793-1795). [D'après des documents inédits tirés des archives de Catalogne. L'auteur reproduit des extraits de la correspondance de soixante-sept capucins qui remplirent les fonctions d'aumôniers auprès de l'armée espagnole. La plupart se renferment dans leurs attributions spirituelles, mais d'autres se mettent à la tête des troupes : tel le P. Félix, de la Seu d'Urgel, qui lève dans cette ville une compagnie de soixante-dix hommes et va attaquer les postes de la Cerdagne. Plus tard, il organise les approvisionnements à la Seu d'Urgel et préserve la ville de la famine. C'est déjà le clergé carliste.] M. D.

Gazette numismatique française, dirigée par Mazerolle et éditée par R. Serrure, t. I, 1897.

P. 315-24. R. Vallentin du Cheylard. L'atelier delphinal de Piégeon (Drôme). — P. 325. Ogier le Danois sur un jeton du xiv[e] siècle. — P. 423-34. P. Pinette. La trouvaille de Tournus. [Monnaies du xi[e] siècle.] — P. 435-42. A. Sambon. Le gillat de Louis II d'Anjou. — P. 443-6. J. Laugier. Un double ducat d'Avignon.

Tome II, 1898.

P. 331-82. R. Vallentin du Cheylard. L'adjectif « viennensis » dans la numismatique du Dauphiné.

Tome III, 1899.

P. 17-8. R. Serrure. Un nouvel atelier monétaire mérovingien. Greignac en Limousin. — P. 19-26. A. Sambon. Jetons de la maison d'Anjou. — P. 161-220. R. Vallentin du Cheylard. Essai de classification des deux plus anciens deniers anonymes des dauphins de Viennois.

Tome IV, 1900.

P. 1-33. (Suite p. 157-72, 393-409.) A. de Fayolle. Recherches sur Bertrand Adrien, de Bordeaux, graveur en médailles (1761-1822).

A. J.

Revue des eaux et forêts, t. XXXIV, année 1895 (Paris, Rotschild).

P. 221-27. Bro(g)-il-hart. Vieux noms cueillis autour des bois. [Nous nous associons bien volontiers à cette déclaration que « la mise en commun des observations faites par les forestiers disséminés sur les domaines de la langue d'oc et de la langue d'oïl éclaircirait la question des étymologies »; mais encore faut-il que les questions d'étymologies soient traitées par des philologues. Aucun philologue ne croira, comme le fait l'auteur, que le nom de la forêt des *Ayes*, près de Briançon, veuille dire « forêt des brimbelles » (M. B. écrit *brinbelle*, pour tenir compagnie à *bonbonne*), parce que les brimbelles s'appellent *ayouss* à Cauterets.]

P. 357-65. De Sailly. Onomastique forestière des Pyrénées. [Remarques décousues faites par un homme instruit et avisé, mais qui ne connaît pas, même par ouï-dire, la méthode philologique. Quelques termes cités viennent d'un *Tarif des droits de gruerie*, relatif à Quillan (Aude), inséré dans un règlement du 16 septembre 1754 qui paraît inédit et qu'il serait intéressant de publier et de commenter.]

Tome XXXVI, année 1897.

P. 175-80, 405-8, 593-7 et 749-54. C. B. Recherches étymologiques à travers bois. [Aimables divagations, où il est rarement question des idiomes méridionaux — heureusement.] — P. 321-36. De Sailly. Fors et coutumes du Béarn, étude critique des rubriques relatives aux forêts, dépaissances, usages, chasses, pêches, digues et moulins. [Texte et traduction d'après l'édition de 1552; commentaire instructif au point de vue du droit; les notes philologiques sont toujours verbeuses, mais pas toujours sûres.] A. T.

Romania, t. XXX, 1901.

P. 119-2. A. Dauzat. *Urgere*. [Ce verbe est conservé en Auvergne sous la forme *dourze* « pousser, ramener (le bétail à l'étable) ».] — P. 184-97. R. Weeks. Etudes sur Aliscans. [Fait ressortir les inconséquences du poème et se propose de montrer que c'est dans *Foucon de Candie* qu'il faut chercher la forme primitive de la légende.]

P. 213-94. E. Philipon. Morphologie du dialecte lyonnais aux xiiie et xive siècles. [Très utile relevé, d'après les œuvres de Marguerite d'Oingt, divers documents d'archives et des *Légendes en prose* d'origine lyonnaise; l'auteur y ajoute, quand il y a lieu, des commentaires lumineux et généralement convaincants.] — P. 393-8. P. Meyer. *C et G suivis d'A en provençal*. [Supplément au mémoire publié dans la *Romania*,

t. XXIV, p. 529 et suiv., et dont l'auteur cherche à préciser les conclusions en ce qui concerne les prononciations *cha, ja* et *ca, ga,* dans les deux départements des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes. Ce qui ressort de ce nouvel article, c'est qu'à l'époque ancienne, dans toute cette région, l'on disait *cha, ja* ou *tsa* et que cette prononciation a disparu ou disparaît encore devant la prononciation *ca* et *ga*, considérée comme plus correcte et plus élégante.] — P. 400-1. P. Meyer. Provençal *NADIU.* [L'auteur relève un nouvel exemple du provençal *nadiu* (*Flamenca*, v. 3680). Comme le français *naïf*, il représente *nativus* et est à l'origine adjectif; puis, employé comme substantif, il a servi à désigner une espèce de drap. C'est ou bien un drap naturel, « pur, sans mélange, uni », ou encore un drap de fabrication locale, un « drap du pays ».]

J. C.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Allemagne.

Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters, t VII, 1900.

P. 1-310. Ehrle. Nouveaux matériaux pour l'histoire de Pierre de Luna (Benoît XIII). [Suite. Série de documents compris entre les années 1397-1405. Plusieurs intéressent le Midi : n°s 18. La flotte aragonaise devant Arles et Tarascon en janv. et févr. 1399; 30 et 37. Lettres de l'évêque du Puy, Elie de Lestrange, 11 oct. 1401, 18 nov. 1402, etc.] — P. 311-420. Id. La chronique de Garoscus de Ulmoisca Veteri et Bertrand Boysset (1365-1415). [Etude détaillée sur la chronique et sur B. Boysset lui-même.] — P. 421-514. Id. Le cardinal Pierre de Foix l'Ancien, les actes de sa légation en Aragon et son testament. [Le cardinal séjourna en Aragon de 1425 à 1430, pour faire cesser le schisme qui y durait encore. Suivent trois fragments des « actes », rédigés par Bernard de Rosergue, qui devint plus tard archevêque de Toulouse. Le testament, de 1464, renferme, entre autres, de précieux détails sur la révolte d'Avignon contre le pape et la reprise de cette ville en 1433. Le P. Ehrle a pu rectifier à l'aide de ces pièces et de beaucoup d'autres les erreurs de ses devanciers.] — P. 576-694. Extraits des actes du concile de Perpignan, 1408. [Fin Retour de la France sous l'obédience de

Benoît XIII, 1403-6; négociations avec Grégoire XII en vue du traité de Marseille, 1406-7; rupture dudit traité, fuite de Benoît XIII en Aragon, et fin du concile. Actes fort étendus.] P. D.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. t. CVII, 1901.

P. 129-34. H. Veiske. Quellengeschichtliches zu *Aimeri de Narbonne*. [Essaie de retrouver dans *Aimeri de Narbonne* les thèmes mis en œuvre et « contaminés » par Bertrand de Bar-sur-Aube.] — P. 338-49. C. Appel. Wiederum zu Jaufré Rudel. [Voici une idée qui a au moins le piquant de la nouveauté : le fameux *amor de lonh,* chanté par J. Rudel dans la pièce *Lanquan li jorn* (et peut-être ailleurs), serait un amour suprasensible et aurait pour objet... la Vierge Marie. Malgré l'ingéniosité de M. A., je ne puis me rendre à ses arguments. Que la chanson sur l'*amor de lonh* puisse à la rigueur (et encore!) être interprétée en un sens mystique, je veux bien l'admettre. Mais M. A. veut aussi rapporter au même amour toutes les autres pièces du poète (puisqu'il leur emprunte des citations), et alors, décidément, je résiste. Ce qui m'embarrasse, c'est moins la précision de certaines expressions que l'impossibilité de les interpréter au sens métaphorique. Ce mari, auprès duquel est couchée la dame, cette nuit où le poète aurait mieux fait de ne pas se dévêtir, où il prêta à rire à certains, qu'en fait M. A.? Il prête à J. Rudel un jeu d'esprit qui eût risqué de paraître à beaucoup de ses contemporains moins édifiant que scandaleux.] A. J.

Romanische Forschungen, t. XI, 1901. Néant.

Tome XII, 1900.

P. 653-924. R. Zenker. Peire von Auvergne. [Sur cette importante publication, voy. dans cette livraison même le compte rendu de M. Coulet, p. 374.]

Zeitschrift für franzoesische Sprache und Literatur, t. XXIII, 1901. Néant.

Tome XXIV, 1902.

P. 159-90. E. Wechssler. Frauendienst und Vassalitæt. [Très intéressante lecture faite le 3 oct. 1901 au XLVIe Congrès des philologues allemands, tenu à Strasbourg. On sait que le style de la lyrique courtoise s'est, en grande partie, modelé sur celui du droit féodal. L'« hommage » que le poète rend à sa dame (et qui a subsisté jusqu'à nos jours dans les formules épistolaires) était rigoureusement assimilé à l'hommage féodal et

impliquait (au moins à en croire les poètes) les mêmes devoirs ainsi que les mêmes droits. Le fait avait été signalé depuis longtemps, mais n'avait jamais été étudié avec cette précision, cette extrême (et peut-être excessive) abondance d'exemples et de rapprochements. Les citations empruntées aux juristes anciens et modernes seront particulièrement agréables aux historiens littéraires qui, d'ordinaire, fréquentent peu les compilations que M. W. a eu le courage de dépouiller. On regrette qu'il n'ait pas osé répondre à la question qu'il pose en terminant : « Le rapport qui s'établissait ainsi entre le poète et la dame était-il un rapport de service et d'amour, ou seulement d'amour, ou de service seulement? »] A. J.

Belgique.

Analecta bollandiana, t. XIX, 1900.

P. 439-40. Un recueil de miracles de saint Saturnin, évêque de Toulouse. [Ms. lat. 3899 A de la Bibl. Nat. de Paris. Il s'y trouve un traité *De mirabilibus sancti Saturnini* fait de morceaux coupés dans Grégoire de Tours et concernant d'autres saints.] P. D.

Revue bénédictine de Maredsous, t. XVII, 1900.

N° 3. P. 275-89. Dom J.-M. Besse. La congrégation espagnole bénédictine dite des *Claustrales*. [« Elle ne franchit pas les limites de l'Aragon, de la Catalogne et du Roussillon... Les hommes éminents en vertu et en doctrine furent très rares dans son sein. » Diverses tentatives de réforme aux xve et xvie siècles n'y réussirent point.] P. D.

Italie.

Giornale storico della letteratura italiana, t. XXXVI, 1900.

P. 1-56. G. Bertoni. Studj e ricerche sui trovatori minori di Genova. [Voy. notre compte rendu, *Annales*, XIII, 86,]

Tome XXXVII, 1901. Néant. Tome XXXVIII, 1901.

P. 269-309. G. Bertoni. Nuove rime di Sordello di Goito. [Voy. *Annales*, XIV, 208.]

Tome XXXIX, 1902.

P. 180-2. G. Flechia. Calega Panzano, trovatore genovese. [Le ms. Campori nous a conservé un sirventés de « Caliga Panza » (publié par M. Bertoni dans *Studj de filol. rom.*, fasc. 23, p. 48-50). M. Bertoni

s'était demandé si le poète n'appartenait pas à la famille génoise des Panzano. M. F. montre que cette conjecture était fondée, et relève la mention d'un *Calica* ou *Calega Panzano*, cité comme *anziano della città* et capitaine d'un vaisseau dans des documents de 1259, et qui ne saurait être autre que le troubadour.] A. J.

Studj di filologia romanza, fasc. XXIV (1er du t. IX).

P. 153-70. C. de Lollis. Proposte di correzioni ed osservazioni ai testi provenzali del manoscritto Campori. [Corrections aux textes publiés par M. Bertoni dans le même recueil, et que nous avons signalés plus haut, XIII,438. Ces corrections ne remédient qu'en partie aux nombreuses fautes dont est responsable le copiste du xvie siècle; les pièces historiques notamment ont encore besoin de beaucoup de soins.] A. J.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé le premier prix Gobert à M. GUILHIERMOZ pour son *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge,* et le second prix Gobert à M. POUPARDIN, auteur du *Royaume de Provence sous les Carolingiens.* Parmi les ouvrages entre lesquels elle a partagé le prix dit *des Antiquités de la France*, nous relevons les suivants : A M. Ch. de LASTEYRIE, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, une 4e médaille; à M. l'abbé DUBARAT, *Missel de Bayonne de 1543*, la 3e mention; à M. CAZALIS DE FONDOUCE, *L'Hérault aux temps préhistoriques. La cachette de fondeur de Launac,* la 4e; à M. le chanoine AUVERGNE, *Histoire de Morestel,* la 6e.

* * *

L'Académie des sciences morales et politiques vient de récompenser l'ouvrage de M. H. SÉE, *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge.*

* * *

Nous avons le plaisir d'apprendre que l'Académie française a décerné le premier prix Gobert à notre éminent collaborateur, M. C. JULLIAN, pour son beau livre intitulé *Vercingétorix.* Elle a donné, sur le prix Thérouanne, une récompense à M. GACHON (*Quelques préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes en Languedoc*, 1661-1685); une autre, sur le prix Halphen, à M. MARION (*L'impôt sur le revenu au* XVIIIe *siècle, principalement en Guyenne*).

* * *

Parmi les Mémoires présentés à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, session de juin 1901, pour l'obtention du diplôme d'études supérieures en histoire et géographie, plusieurs

intéressent le Midi de la France. En voici l'indication, d'après les positions récemment publiées (Paris, Alcan, 60 pages in-8°) : *Saint Guillaume, archevêque de Bourges* (1200-1209), par P. DE LA ROCHE ; *Etudes sur la chronologie et la nature des assemblées politiques de* 1226 à 1328, par R. DELÈGUE ; *La Commission des réguliers, état et réforme des ordres religieux* (1766-1780), par H. GOURDON ; *Le Cardinal de Tournon, lieutenant-général du roi* (1536-1537), par J. ISAAC ; *La mission du conventionnel Maignet dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse*, par E. LE GALLO ; *Chronologie des impositions royales sous Philippe-le-Bel*, par R. PAULTRE ; *Clément IV, sa biographie, ses rapports avec Louis IX*, par J. TALBERT.

***

Le marquis de Castellane a publié en 1832 et 1836, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* (tomes I et II), des fragments d'une rédaction provençale (en prose) du *Voyage au Purgatoire de saint Patrice* et de la *Vision de Tindal*, d'après un manuscrit du xve siècle, alors en sa possession, et dont on avait perdu la trace. Ce manuscrit, acquis par le Dr Desbarreaux-Bernard, a passé, avec la collection de cet amateur, dans la Bibliothèque municipale de Toulouse, où il porte le n° 894. Il sera décrit dans le *Supplément au Catalogue des manuscrits* que prépare M. Massip, et prochainement publié *in extenso* dans la *Bibliothèque méridionale*.

***

Le 18 juin dernier, M. P. Andraud, professeur au Lycée de Toulouse, a soutenu en Sorbonne ses deux thèses de doctorat sur les sujets suivants : *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval. Etude sur la littérature et la société méridionales à la veille de la guerre des Albigeois* (Paris, Bouillon). — *Quæ judicia de litteris fecerint Provinciales* (Ibid.). Nous rendrons compte prochainement de ces deux ouvrages, dont le premier surtout apporte une importante contribution à l'histoire littéraire des troubadours.

***

Un de nos lecteurs, M. H. Rouzaud, de Narbonne, nous fait remarquer que nous avons eu tort de reprendre M. Ch.-V. Langlois à propos de *Quéribus* (ci-dessus, p. 275) : c'est bien *Quéribus* (Aude) et non *Quérigut* (Ariège) qu'il fallait dire. M. Rouzaud

a raison; M. Langlois a raison; nous confessons notre tort en toute humilité, heureux du moins de voir que la vérité ne perd jamais ses droits aux yeux de lecteurs comme ceux dont les *Annales du Midi* s'honorent.

*
* *

Le Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert le 1er avril à Paris, sous la présidence de M. Bouquet de la Grye.

Les communications qui y ont été faites se rapportent en grand nombre au domaine des *Annales du Midi;* beaucoup sont importantes.

Histoire et philologie. — M. Blancard, traitant de deux chartes provençales, a démontré qu'elles sont authentiques, quoique interpolées. M. l'abbé Degert a envoyé un Mémoire sur l'impression de la liturgie gasconne, et des notes et documents sur l'ancien collège de Dax. M. R. Grand a fait connaître deux chartes de franchises inédites du Cantal, celle de La Roquebrou (1281-1282) et celle de Conros (1317). M. Lapeyre a étudié les origines de la notation musicale moderne, d'après des documents provenant de l'ancien chapitre d'Albi. M. Jeanroy a lu un travail sur le soulèvement de 1242 [dans le comté de Toulouse] et la poésie des troubadours. M. E. Poupé retrace le tableau des opérations de l'assemblée électorale du Var élue en août 1792. Au nom de M. l'abbé Taillefer est communiqué un Mémoire relatif à une révolte des paysans de Périgord, Limousin, Quercy, Rouergue, etc., de 1637 à 1639; au nom de M. Astier, un Mémoire sur un livre de Jean Scot Érigène, faussement attribué à Gerbert; au nom de M. Pasquier, un règlement pastoral fait au xve siècle pour une des hautes vallées du Couserans (Ariège). M. le chanoine Pottier traite de la justice seigneuriale à Escazeaux au xive siècle; M. Bruchet, du plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815; M. F. Cortez, de Barras et le trésor de l'église de Saint-Maximin (Var) en 1793.

Archéologie. — M. L. Blancard rectifie les explications que l'on a données de l'existence à Marseille d'une célèbre inscription phénicienne (au Musée); il signale la découverte au Brusq, près de Toulon, de monnaies romaines et marseillaises, tant de bronze que d'argent, commente un contrat monétaire de 1365, relatif aux monnaies frappées à Tarascon par ordre de la reine Jeanne, et finit par la description de quelques sceaux inédits conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône. M. G. Carrière donne des

renseignements sur diverses sépultures antiques découvertes à Pouzilhac (Gard). De MM. N. et F. Thiollier, notice concernant l'église de Ternay (Isère). M. Chauvet présente, avec commentaire, deux fibules provenant du théâtre des Bouchauds (Charente). M. Guillibert signale l'existence à Aix de deux statuettes en bois, polychromées, l'une de saint Louis de Toulouse, l'autre de sainte Consorce, toutes deux du xve siècle. M. le chanoine Pottier communique divers objets d'orfèvrerie du diocèse de Montauban : châsses, croix, tissus du moyen âge. De M. Leroux, Mémoire sur le prétendu vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges[1]. De M. Lacroix, trois études relatives, l'une à des mosaïques romaines trouvées dans le département du Tarn, l'autre aux estampilles imprimées sur des poteries de Montans; la troisième est un catalogue des verreries antiques conservées au musée d'Albi.

La *géographie historique* nous fournira naturellement moins de communications. Citons pourtant celles de M. Duffart sur les modifications historiques des étangs des Landes, étudiées à la lumière des cartes de Masse; de M. Pawlowski, sur les pays d'Arvers et de Vaux à travers les âges (Charente-Inférieure); de M. Musset, sur J.-B. Le Moyne de Brenville, fondateur de la Nouvelle-Orléans (biographie et généalogie); citons enfin, de M. J. Fournier, des documents pour servir à l'histoire de la marine des galères au xvie siècle.

En même temps, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts étaient réunies les *Sociétés des Beaux-Arts* des départements. Ont été lues les notices suivantes : Ch. Braquehaye. Dessins et inscriptions de monuments funèbres élevés à Bordeaux à la fin du xvie siècle. — Id. Règlement de l'Académie de Bordeaux en 1870. — Id. Les peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux (1780). — C. Leymarie. La renaissance de la faïence architecturale en France au xixe siècle. — O. Tessier. Pierre Mignard en Provence. — Abbé Requin. Une œuvre de Nicolas Froment. — Biais. Châteaux et monuments d'Angoumois. — De Berluc-Pérussis. Démolition du vieux palais d'Aix (1786). — De Clérambault. Décorations murales du château de Tournoël (Puy-de-Dôme).

*
* *

1. Ce travail sera prochainement publié ici.

Chronique de Bordeaux et de la Gironde.

L'année 1901-2 a été pour Bordeaux une année de bon travail. La *Société des Archives historiques de la Gironde* est la plus active de nos Sociétés savantes : elle a décidé d'imprimer les livres municipaux de Dax. Des trois métropoles de l'Aquitaine anglaise, Dax seule n'avait pas encore son recueil, Bayonne et Bordeaux lui montraient la voie : grâce à la bonne volonté de tous et à l'énergie de M. Abadie, la besogne est aujourd'hui commencée. La Société des Archives a eu raison d'étendre son action au delà de la Gironde; ces cadres départementaux sont trop factices pour des Sociétés historiques; je souhaiterais qu'elle embrassât l'étude de toute l'ancienne Gascogne. En attendant, elle a multiplié les conférences à Bordeaux et dans les environs, et, le 1er juin, elle inaugure une « plaque historique » à Bourg, qui résumera l'histoire de cette vaillante petite ville. — L'*Académie de Bordeaux*, où l'élément scientifique a beaucoup de place, s'occupe moins d'histoire locale ; cependant, MM. Brutails, Vivie et Bordes de Fortage, dans leurs lectures, ont appelé l'attention de leurs auditeurs, celui-ci sur la poésie des parlementaires au XVIIe siècle, M. Vivie sur l'historiographe Bernadau, M. Brutails sur les questions de droit que soulève le moyen âge gascon. — La *Société des Bibliophiles*, je veux dire M. Barkhausen qui la symbolise en ce moment, a achevé *Voyages* et *Pensées* de Montesquieu, et on a pu admirer à l'Exposition de 1900 les deux très belles éditions des *Lettres persanes* et des « *Romains* », imprimées à l'Imprimerie nationale par le même M. Barkhausen. — Les *Archives départementales*, auxquelles M. Brutails communique son énergie, continuent l'inventaire des fonds des communes et du fonds de Saint-Seurin. — La *Commission des Archives municipales* a imprimé l'énorme t. II de l'Inventaire sommaire de la Jurade, préparé par le regretté Dast de Boisville, achevé par M. Ducaunnès-Duval. Ce volume rendra de grands services à ceux qui ne peuvent dépouiller tout de suite les innombrables feuillets de la Jurade, et il fera beaucoup pour répandre la connaissance des anciennes institutions bordelaises. — La *Société archéologique* a traversé une crise qui l'a mise en retard. Mais la voilà repartie, et M. Amtmann va nous donner l'inventaire descriptif des sculptures gallo-romaines du département. — Les efforts isolés ne sont pas moindres : nous

avons signalé ou nous signalerons les travaux de MM. Brutails[1], Labadie, Meller : M. Labadie prépare une bibliographie des Mazarinades bordelaises, qui sera d'autant plus utile que la vraie Fronde, dangereuse et permanente, a été à Bordeaux et non à Paris. J'ai toujours pensé que le plus grand *desideratum* de l'histoire de France sous Louis XIV est une histoire de la Fronde bordelaise : je persiste dans cette opinion. — J'avoue que les travaux sont, à Bordeaux, un peu dispersés, qu'il n'y a pas (non plus du reste qu'à Marseille) cette belle entente disciplinée que M. C. Bloch et d'autres voudraient donner à l'histoire locale. Certes, ils ont, en principe, grandement raison. Ils ne réussiront pas, j'en ai peur, à vaincre les amours-propres locaux, l'esprit d'individualisme provincial. Les corps scientifiques de Paris n'ont pas su discipliner le travail parisien ; des grandes publications commencées vers le second Empire, la moitié *pendet interrupta* : il n'y a rien à reprocher à la province. Il y a à Paris presque autant de Sociétés historiques que d'arrondissements; la « Cité » vient de fonder la sienne. Qu'on ne s'élève donc pas, en lieux communs périodiques, contre le morcellement de la science provinciale. C'est le fait du tempérament français et pas autre chose. Et après tout, en Allemagne, l'émiettement scientifique grandit aussi chaque jour. C. J.

***

Chronique de la Marche et du Limousin.

La Société des archives historiques du Limousin, que les circonstances avaient contrainte, depuis quelques années, à suspendre ses publications, vient de les reprendre. Le tome VIII de la *série ancienne* (Documents sur les deux villes de Limoges, t. II) a paru récemment par les soins de M. L. Guibert. Le tome IV de la *série moderne*, qui a été confié à M. Fray-Fournier, reproduira un grand nombre de pièces et délibérations émanées de la Société populaire de Limoges entre 1791 et 1795.

Par l'initiative de l'archiviste du département et sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil général de la Haute-

1. M. Patry, élève sortant de l'Ecole des chartes, qui vient de faire de longues recherches dans nos Archives départementales, prépare une étude sur le théâtre protestant populaire en Guyenne au XVIe siècle : il y a là le point de départ d'un travail d'ensemble qui pourrait être nouveau et fort utile. Cette étude paraîtra, si je ne me trompe, dans la *Revue d'Art dramatique*.

Vienne a décidé, lors de la session d'août 1900, que l'administration préfectorale demanderait aux chefs de service et autres personnes compétentes une série de notices sur l'histoire des services départementaux pendant le XIXe siècle, de manière à fournir les matériaux d'une future histoire du département depuis la Révolution.

La Société archéologique du Limousin a confié à l'un de ses membres, M. Ducourtieux, le soin de rédiger la table analytique des matières contenues dans les quarante-neuf premiers volumes de son *Bulletin*, de 1845 à 1900 inclusivement. Cette table, fort copieuse, forme le tome L. Avec le tome LI et le XXe siècle, s'ouvre une nouvelle série du *Bulletin* de ladite Société.

Le P. Dreves, qui a publié à Leipzig, en 1889, un recueil de proses d'église, tirées des manuscrits de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, a demandé récemment, par voie administrative, communication à Vienne de l'antiphonaire de Saint-Junien, conservé à la Bibliothèque communale de Limoges. L'administration supérieure n'a pas cru pouvoir accéder à cette demande, par la crainte que le précieux manuscrit ne subît, chemin faisant, quelque dommage. Le scrupule est peut-être excessif; il nous prive en tout cas de la collaboration du P. Dreves à l'étude de l'hymnologie limousine.

Il n'est point indifférent au progrès des études historiques que les collections scientifiques soient bien ou mal logées. A ce point de vue, nous devons noter ici les heureuses améliorations qui viennent de se produire à Limoges. En novembre 1898, la Bibliothèque communale, qui ne compte encore que 40,000 volumes, a été transférée dans un bâtiment construit exprès. En 1900, les collections artistiques, archéologiques et céramiques du Musée national Adrien-Dubouché ont été installées dans le vaste monument qu'on leur destinait. Enfin on achève présentement, pour l'aménagement des Archives départementales, une construction spéciale, à trois étages, qui mettra en sûreté le contenu de ce riche dépôt.

La Société archéologique et historique du Limousin met en souscription, au prix de 10 francs, une étude très nouvelle de M. A. Fray-Fournier sur *Les origines et les débuts de la céramique limousine, 1735-1796* (in-8° d'environ 300 pages). Si le nombre des souscripteurs est suffisant, l'ouvrage paraîtra avant la fin de 1902.

A. L.

Chronique de Vaucluse.

Avignon. — Si la gloire de Nimes est dans son amphithéâtre et son temple corinthien, celle d'Avignon est dans le palais des Papes. Sa masse formidable domine un vaste et riant paysage, digne de l'Italie. Derrière ses murailles de trois mètres d'épaisseur sont des archives et des soldats.

Il y a vingt-cinq ans, la chapelle de Benoît XII était ruinée, et allait servir d'emplacement industriel.

La tour de la Campane, fort dégradée, était devenue une prison. M. Duhamel, à qui les archives de Vaucluse venaient d'être confiées, adopta l'idée d'utiliser la chapelle et la tour, avec ses dépendances, pour la conservation de ses archives. Il gagna à son projet M. Révoil. Il eut à lutter contre son préfet, finit par obtenir son appui et celui du Conseil général, négocia avec persévérance et triompha. Depuis vingt ans, la chapelle de Benoît XII, restaurée à grands frais, est l'écrin magnifique d'une immense collection d'archives, reposant sur de confortables rayons, classée et inventoriée. On y a fait entrer cette année le fonds important du duché de Caderousse, concernant les familles d'Ancézune, de Cadart et de Grammont.

Quant à la tour de la Campane, on achève la restauration des parties hautes. Au rez-de-chaussée, sont classés plus de sept mille anciens registres de notaires, donnés à la sollicitation de M. Duhamel. Chaque donateur a son fonds. Les archives du parlement d'Orange y sont aussi. Les archives municipales d'Avignon occupent le premier et le second étage, parfaitement installées. L'inventaire s'imprime. Les archives hospitalières d'Avignon sont au troisième étage. Cette salle est décorée de voûtes d'arêtes et d'un escalier remarquable par la simplicité des moyens employés pour obtenir un effet d'art. Chaque marche, fixée dans le mur, repose sur une pierre de même forme, mais moitié moins longue. Il y a deux volées, longues et étroites, suspendues à deux murs de la salle et sans rampe. C'est à la fois élégant et solide. L'espèce de décrochement formé par le profil des marches figure une double dent de scie que les jeux d'ombre et de lumière rendent particulièrement agréable à l'œil. La voûte porte les armes de Benoît XII : d'argent, à la bande de gueules. Le quatrième étage a des voûtes et un escalier semblables, qu'on va restaurer.

On vient de refaire les machicoulis et les créneaux de la tour. La toiture neuve est provisoire. Il y avait au sommet un châtelet voûté, comme sur la tour des Anges, dont le crénelage a été restauré, il y a trois ans. M. Duhamel a donc réussi, par son esprit d'initiative et sa ferme volonté, à sauvegarder d'importantes archives et à rendre à l'admiration publique une bonne partie du palais des Papes, avec le concours de M. Révoil. Il appartient à une revue du caractère de la nôtre de signaler cet effort pour la science et l'art, et d'applaudir à son entier succès.

Une idée juste est toujours féconde. Voici que M. Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon, rêve à son tour de délivrer le reste du palais des Papes du régiment de ligne qui l'occupe, de le restaurer, de le rendre à la lumière et à l'art, d'y créer un musée. Alors disparaîtront de la salle du Consistoire le plancher qui en divise la hauteur et les cloisons qui la fractionnent. Alors on pourra juger de ce vaisseau de 50 mètres de long, que partage en deux nefs une ligne de piliers sur lesquels retombent des voûtes d'arêtes, autrefois entièrement couvertes de fresques. Il reste encore au levant de beaux vestiges de ces peintures, dont l'ensemble devait être d'une richesse extraordinaire.

L'escalier d'honneur a perdu ses marches de marbre. Les élégantes ogives du long couloir du Conclave sont blanchies à la chaux. Les chambres du Conclave sont devenues de vulgaires magasins militaires, dans lesquelles ne pénètre pas le visiteur.

Dans la tour de Saint-Jean sont superposées deux chapelles entièrement peintes à fresque. Au rez-de chaussée, les peintures de la chapelle de Saint-Jean sont du gracieux et spirituel Memmi, comme celles du porche de Notre-Dame des Doms. Elles ont beaucoup souffert les unes et les autres. En 1820, un colonel fit enlever les têtes qui lui plaisaient le plus. Au premier étage, dans la chapelle de Clément VI, est peinte la légende de saint Martial, de la façon la plus curieuse et la plus naïve. Ici encore, on a découpé des têtes. J'ai remarqué quelques graffites anciens, en mauvais état eux-mêmes. En voici que j'ai pu déchiffrer à la hâte :

« 1488. G. Dupont. »

« Vilaug » (xve s.).

« 1510. Joachin de Sauzet. »

« J. de Pois, tapichier de Monsgr. Belga » (xvie s.).

Ces graffites montrent qu'après le départ des papes d'Avignon

la négligence et l'abandon ne tardèrent pas à gagner le palais.

Dans la ville, on restaure le clocher ogival de Saint-Didier, église intéressante pour sa nef et surtout pour une sorte de chaire ou tribune de pierre sculptée, en forme de cul-de-lampe, perchée au-dessus de l'arceau d'une chapelle latérale, à une grande hauteur.

L'été dernier, l'Académie de Vaucluse a fêté son centenaire.

E. B.

***

Chronique de Provence.

Le musée d'Arles s'est enrichi d'une belle mosaïque d'environ quatre mètres carrés de surface, trouvée au faubourg de Trinquetaille, sur la route d'Arles aux Saintes-Maries. Le sujet central, entouré d'une bordure, représente l'enlèvement d'Europe par Jupiter ; il est très bien conservé.

Le musée Borély, à Marseille, vient d'acquérir la collection d'estampes formée par feu M. Benoît Lory, deux cent trente-sept pièces concernant toutes la topographie et l'histoire de Marseille. — D'autre part, il va sous peu ouvrir une nouvelle section, consacrée à l'archéologie préhistorique, représentée uniquement jusqu'ici par quelques pièces d'origine très disparate. Le noyau de cette nouvelle série sera formé par deux collections de silex néolithiques, haches polies et poteries provenant des Basses-Alpes ; l'une contient près de mille pièces ; l'autre, moins considérable, tire surtout son importance de la découverte de treize crânes en bon état de conservation. Enfin deux possesseurs de collections d'objets recueillis dans les environs mêmes de Marseille (objets forts rares jusqu'à présent) ont formellement promis de céder au Musée une partie de leur collection.

A Orgon, au quartier de Saint-Véran, dans une chapelle depuis longtemps abandonnée, on a découvert un puits de 12 mètres de profondeur, taillé dans le roc. Au fond du puits gisaient quelques fragments de poterie insignifiants, quatre aiguilles en os et une tête, en pierre calcaire du pays, de grandeur naturelle à peu près. Cette tête, d'un travail grossier, qui n'a rien à voir avec l'art romain, rappelle de très près celle du buste trouvé récemment aussi à Grézan et acquis par le musée de Nimes.

M. S. Reinach a signalé dans la *Revue archéologique* (juillet-août 1901), d'après un article du *Touring-Club*, l'intéressante découverte faite à Biot, près d'Antibes. Il s'agit d'une douzaine de

gros blocs de pierre, provenant sans aucun doute d'un monument triomphal romain, et décorés de trophées d'armes romaines et d'armes gauloises. L'auteur de l'article du *Touring-Club* pense à un monument élevé par les partisans de Vitellius après leur victoire sur les Othoniens remporté dans ces parages en 69. M. S. Reinach leur attribuerait volontiers une date plus reculée ; je partage absolument cet avis, et suis fort tenté d'y voir la marque de la prise de possession définitive du pays par les Romains. M. J. Causse, propriétaire des terrains, m'a formellement promis de faire continuer les fouilles à l'automne, quand le sol sera ramolli par les pluies. Etant donné l'excellente conservation des morceaux déjà découverts, il y a bien des chances pour qu'on retrouve le monument complet ou à peu près. Et il se peut qu'un détail quelconque permette de le dater d'une façon précise, et fournisse ainsi, enfin, une base sérieuse pour la classification des monuments triomphaux, assez nombreux en France, mais sur la date de la plupart desquels règne encore la plus grande incertitude.

Pour la seconde ou troisième fois depuis moins de dix ans, un petit groupe d'érudits intrépides et désintéressés essaye de faire vivre en Provence une revue locale de caractère exclusivement scientifique, la *Revue historique de Provence* (mensuelle, depuis janvier 1901 ; 12 fr. par an). Libre de toute attache officielle, la nouvelle revue, dirigée par M. Ludovic Allec, a pour but la publication de matériaux de tout genre se rapportant à l'histoire de la Provence dans toutes ses périodes. L'antiquité, le moyen âge et les temps modernes y sont également représentés, et les publications de documents y alternent avec les articles proprement dits. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que, plus heureuse que celles qui l'ont précédée, elle a vu se lever pour elle une seconde année. Puisse-t-elle en voir beaucoup d'autres ! C'est le vœu bien sincère de tous ceux qui s'intéressent vraiment au réveil de la vie scientifique en Provence ; le nombre et la qualité des collaborateurs qu'a groupés autour de lui M. Allec sont d'ailleurs de nature à autoriser toutes les espérances. M. C.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Archives municipales de Bordeaux, t, VII. — *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, p. p. DAST LE VACHER DE BOISVILLE et DUCAUNNÈS-DUVAL, t. II. Bordeaux, Pech (en vente chez Feret), 1901 ; in-4° de VIII-782 pages. — Tous les malheurs ont pesé sur ce volume. Le texte était imprimé par les soins de Dast : un incendie a détruit l'imprimerie et toutes les feuilles. Dast se remit à la besogne; l'impression recommençait, notre pauvre ami est mort soudainement. M. Ducaunnès-Duval a continué et achevé la tâche. Il a eu, du reste, le plus difficile à faire : les tables, — table chronologique des documents analysés, table alphabétique des noms et des faits, — et ces deux répertoires sont merveilleux de clarté, d'exactitude, de précision : instrument de premier ordre entre les mains des travailleurs. Le texte (ou l'analyse) comprend des articles fort importants, par exemple, *bouchers*, *boues et bourriers*, *boulangers*, *bourgeois*. C. J.

BONDURAND (E.). *La leude et les péages de Saint-Gilles au* XIIe *siècle*, textes en langue d'oc et en latin (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nimes*, année 1901.) Nimes, Chastanier, 1902; in-8° de 28 pages. — Les textes publiés par M. B. sont transcrits à la fin d'un exemplaire des coutumes de Saint-Gilles, écrit au XIVe siècle, que l'on a récemment retrouvé et donné à la fabrique de l'église. Ils offrent un intérêt géographique, commercial et philologique dont l'éditeur a fort bien fait ressortir les aspects divers. On notera surtout ce qu'il dit des péages perçus à Pella-Morgues (lieu détruit situé, à ce qu'il semble, sur le bras du Petit-Rhône qui passait jadis dans l'étang de Scamandre pour aller se jeter

dans celui de Mauguio), à la Fosse (nom conservé par un mas sur la rive droite du Petit-Rhône, à 6 km. au sud de Saint-Gilles) et au port du Ra (nom disparu du port de Saint-Gilles, situé probablement à 2 km. au sud-est de la ville); les nouveaux textes ont permis à M. B. de traiter à fond certains points de la géographie historique, si commentée, du delta du Rhône. Au point de vue philologique, le grand écart qu'il y a entre l'époque où les textes ont dû être rédigés (fin du XIIe siècle) et la date du ms. (XIVe siècle) est fort dommageable; plusieurs mots restent inintelligibles à cause de cela. L'éditeur s'est appliqué à élucider les points obscurs, mais sans y réussir toujours, ce qui ne saurait surprendre. Voici quelques observations que me suggère la lecture de ces textes et des notes qui les accompagnent.

P. 15, M. B. se rallie à la vieille explication de *leuda* par un type *levita;* je crois, avec M. Meyer-Lübke, que le mot roman remonte à *licita* (Körting, 5569). — P. 18, *pels anguias*, où M. B. voit des peaux d'anguille, doit se lire *pels agninas :* ce sont des peaux d'agneau. — P. 19, *brifers*, qui désigne une étoffe, est à rapprocher de l'article *biffe* de Godefroy; *austrigotz* doit probablement être corrigé en *ausbergotz*, haubergeons. — P. 21, *negens* n'est pas un participe présent signifiant « ayant », mais une mauvaise leçon pour *negeus*, adverbe signifiant « même »; *escueiras*, « poterie », n'existe pas : il faut corriger *estueiras*, « nattes ». — P. 24, *bocuna* veut dire « peau de bouc », probablement.

A. T.

BOUDET (M.). *Dans les montagnes d'Auvergne de 1260 à 1325. Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet, et sa famille.* Aurillac, imp. Bancharel, 1901; in-8° de 220 pages (extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*). — Ceci n'est pas une histoire du célèbre sénéchal, la monographie complète que depuis longtemps désirent les érudits, mais une importante contribution à cette monographie. Eustache de Beaumarchais a rempli plus de vingt ans, on sait avec quel éclat, les fonctions de sénéchal de Toulouse (1272-1294); sur cette période capitale de sa vie, M. B. n'apportait rien de nouveau; aussi a-t-il passé vite, et s'il a commis quelque erreur, il serait injuste de le rendre responsable. C'est au rôle de Beaumarchais dans les montagnes d'Auvergne qu'il a consacré ses recherches originales. — Ce personnage de petite noblesse, d'origine inconnue (à en juger par son nom, nous le croirions saintongeois ou poitevin plutôt que gascon),

épousa vers 1265 une riche veuve nommée Marie ou Marine, dame de Calvinet, en Carladez. On ne s'expliquerait pas ce beau mariage, si l'épouseur n'avait eu pour lui que sa naissance peu relevée et ses biens modestes; il possédait un autre titre; il était bailli des « Montagnes » au nom d'Alfonse de Poitiers. M. B. a cru d'abord qu'il n'avait reçu le bailliage qu'à la fin de 1268 (p. 43); mais plus loin, dans une note (p. 186), il revient sur son opinion et reconnaît que cette charge, dès 1257, septembre, appartenait à son héros. Le fait coïncide bien avec une autre donnée que M. Saige a fournie depuis, à savoir qu'en 1266 Beaumarchais aurait été éloigné de la Haute-Auvergne, à la requête du roi d'Aragon (*Etude histor. sur la vicomté de Carlat*, pp. CXVIII-CXXII). Ainsi présentée, la suite des événements devient assez vraisemblable. — Beaumarchais fit donc fonction de bailli à deux reprises. Durant sa deuxième administration, il purge l'Auvergne des brigands qui l'infestaient, pour la plupart des « faidits » chassés du comté de Tóulouse; il reprend contre le comte de Rodez la politique agressive qui lui avait déjà valu une première destitution, et réussit à lui enlever dans la vicomté de Carlat maint fief, maint hommage au profit d'Alfonse, en particulier à devenir vassal direct de son maître pour ses propres biens, Calvinet, Salers et autres. — On lira avec intérêt comment de cette seigneurie de Calvinet il fit une ample baronnie, de la tour seigneuriale un grand château fort, du village un bourg à franchises : qu'il eût à administrer ses domaines ou ceux d'Alfonse, tout prospérait entre ses mains; les moyens ne changeaient pas; il déployait mêmes talents. A lire aussi le chapitre final : comment Marie, fille unique du sénéchal, épousa un Chambly, famille de favoris royaux, politiques, financiers, guerriers, et comment périclita entre ses mains la grande fortune territoriale que son père avait pris tant de soin d'édifier. En appendice, entre autres pièces inédites ou difficiles à trouver, voir le testament de Marine (1280), la charte de Calvinet (1266), etc. — Ce qui gâte un peu ce travail plein de valeur et fort érudit, ce sont les nombreuses dissertations de détail qui embarrassent l'exposition; c'est aussi un style qui ne manque pas d'intérêt, de vie, mais qui est parfois poussé à l'effet, parfois rabaissé au niveau de la conversation courante. P. D.

CAUVIN (C.). *La formation de la Société populaire de Sisteron* (extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des*

Basses-Alpes). Digne, Chaspoul. 1901; in-8° de 35 pages. — Ecrite d'après] les documents inédits conservés dans les archives de Sisteron et conçue dans un esprit de vrai libéralisme, la brochure de M. C. nous montre que le club de Sisteron, quoique formé au début d'hommes modérés et respecteux de la constitution, eut à lutter pour s'établir contre une résistance acharnée et qu'il fallut pour en venir à bout l'intervention des commissaires du club de Marseille. Cette première intervention des Marseillais en amena beaucoup d'autres dans la suite, et Marseille prit, dans le département des Basses-Alpes, une influence de plus en plus grande, influence à l'étude de laquelle l'auteur promet de consacrer une autre étude. M. G.

COUYBA (L.). *Etudes sur la Fronde en Agenais et ses origines;* t. I, *Le duc d'Epernon et le Parlement de Bordeaux;* t. II, *D'Harcourt et le prince de Condé, la fin de la Fronde;* t. III, *Les dessous et les misères de la Fronde.* Villeneuve-sur-Lot, imp. R. Leygues, 1899-1901; in-8° de 162, 492 et 319 pages. — A d'autres, plus compétents, de faire valoir les très grands mérites de cette histoire de la Fronde dans l'Agenais : étendue et sûreté des informations, conscience dans la recherche et dans l'emploi des documents, dont beaucoup sont inédits, exactitude scrupuleuse dans leur analyse, précision dans les dates et par suite rectification de bien des erreurs, renseignements de toute sorte sur l'histoire locale, précieux *indices* onomastiques et topographiques permettant de trouver très vite les indications éparses dans trois volumes considérables. A d'autres de faire ressortir l'intérêt qu'offre ce livre pour l'histoire politique et militaire de notre pays. Pour moi, je l'ai lu en historien du droit et des institutions, et c'est sous cet angle un peu restreint que je l'envisagerai ici. On pourrait penser qu'il est assez vain de chercher dans le récit d'un épisode de l'histoire de la Fronde autre chose que des anecdotes, des faits divers et des tableaux militaires; cette trame assez grossière semble de nature à cacher complètement le jeu des institutions. Mais l'auteur n'est pas de ceux qui croient qu'un historien s'est acquitté de tout son devoir en présentant un récit brillant des événements extérieurs; d'ailleurs, il n'en est pas d'une guerre civile comme d'une expédition faite à l'étranger; dans celle-ci, on n'aperçoit que l'armée; dans celle-là, on voit aussi le pays, ses forces vives, leur action; la guerre met en quelque sorte les institutions à l'épreuve, elle en

révèle les mérites et les défauts, elle en tend les ressorts et en fait saillir le mécanisme; c'est donc un moment mieux choisi qu'on ne le penserait tout d'abord pour les étudier. Dans l'œuvre de M. C. apparaissent au premier plan les communautés et leurs consuls ou jurats, qui sont à chaque instant mis en cause, puis la noblesse locale. Pendant cette funeste guerre, ces deux personnages, le Tiers, la Noblesse, ne cessent d'occuper la scène. Tout un volume, le troisième, est consacré d'une façon exclusive à l'histoire économique et sociale de l'Agenais durant la Fronde. Il s'ouvre par un aperçu du plus vif intérêt sur les impôts et leur perception; en parcourant, comme l'a fait l'auteur, les doléances des Etats de l'Agenais de 1649, on se rend compte de la mauvaise gestion financière du temps; les contribuables sont dans la misère et ne parviennent pas à payer la taille; le poids de cet impôt retombe sur les collecteurs et les consuls dont la déplorable condition est bien connue: bien peu échappent à la prison; « depuis dix ans en çà, disent les cahiers de Duras, nos consuls sont constitués presque tous les ans prisonniers » : belle perspective et qui était de nature à assurer la bonne gestion des affaires publiques (cf. p. 275)! On se serait accommodé cependant de l'impôt, si exagéré qu'il fût; mais le pire des maux était le logement des troupes; de ce fait, les habitants supportaient une surcharge des plus lourdes; il fallait leur fournir la subsistance et l'ustensile, et le passage des troupes était un prétexte au pillage et aux violences de toute sorte (cf. p. 129 et suiv.). La *guerrette* de la Fronde, comme dit Tallemant, multiplia les abus dans des proportions étonnantes; la région entière fut ruinée. M. C., avec raison, a souligné d'un trait énergique la misère où fut plongée la Guyenne. Il décrit avec une grande abondance de détails le système des réquisitions et contributions de guerre qui fut employé aussi bien par les frondeurs que par les royaux. Système moins simple qu'on l'imaginerait : on désignait une commune importante comme débiteur né principal; mais de crainte qu'elle ne pût fournir ce qu'on lui demandait, on lui adjoignait d'autres communautés, comme aides ou débiteurs auxiliaires; les unes et les autres se trouvaient dans la nécessité de faire des emprunts ou de lever des tailles afin de se libérer; on voit le débiteur principal partir en guerre contre ses aides pour les contraindre à l'assister, lorsqu'elles y mettent peu d'enthousiasme, ce qui est le cas

ordinaire; d'autres fois, leur éloignement rend une entente et un règlement entre elles fort difficiles. Le logement militaire était si redouté que l'on ne reculait devant rien pour s'y soustraire; la corruption, si l'on peut appeler ainsi une pratique aussi commune et aussi généralement acceptée, la corruption, les dons en argent, les pots de vin étaient le moyen le plus sûr d'échapper au fléau; nul ne se faisait faute d'y recourir, et nul ne se faisait scrupule d'accepter les offres des communautés. En 1651, Tonneins-Dessous envoie deux tierçons de vin muscat au comte de Mora, sénéchal de Guyenne, afin d'obtenir décharge de cent cinquante hommes réquisitionnés pour la démolition de Lusignan. Toutes les communautés cherchaient à se donner des protecteurs et ne cessaient de solliciter des exemptions et des sauvegardes. — Nous sommes loin d'avoir épuisé par là l'énumération des points intéressants que l'on peut relever dans l'œuvre de M. C.; le lecteur n'aura pas de peine à en trouver d'autres : prix des denrées, commerce, assistance publique, etc., et le bref aperçu que je viens de présenter n'est destiné qu'à appeler son attention sur cette importante étude. J. B.

Daudet (E.). *La conspiration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est* (1795-1797), d'après des documents inédits. Paris, Plon, 1901; in-8° de xxiv-394 pages. — Ce livre qui aboutit, sinon à innocenter entièrement Pichegru, du moins à le montrer plus malheureux que coupable, contient de nombreux détails sur la chouannerie méridionale. Voir en particulier les pages 3-17 sur les massacres et brigandages commis par les chouans à Marseille, Aix, en 1795, et par le fameux maçon Levasseur dans l'Aveyron; les pages 149-52 et 289-319 sur les opérations des royalistes Lamothe, de Surville, Allier dans la Haute-Loire et le Vivarais, du curé Solier dans l'Aveyron, etc. Lamothe finit dans la prison du Puy, où on le trouve égorgé le 6 octobre 1796; Allier est décapité à Lyon, Surville fusillé au Puy en octobre 1798. Voir aussi un appendice sur Allier et sur Bézignan.

P. D.

Desbœufs (cap.). *Les étapes d'un soldat de l'Empire* (1800-1815). Paris, Picard, 1901; in-8° de xii-224 pages. — Le capitaine était originaire des Pyrénées-Orientales; il y est mort en 1859 (à Perpignan). Ses campagnes l'ont conduit partout ailleurs que dans le midi de la France, sauf la dernière, car c'est avec la ba-

taille de Toulouse que se terminent ses Mémoires. Très simples de ton, ils montrent au vif l'une des plaies que nous cache la gloire de la grande armée, l'horrible misère du simple soldat; Desbœufs eut tout le temps de la constater et d'en souffrir.

P. D.

DOUAIS (Mgr C.). *Documents sur l'ancienne province de Languedoc.* T. I. *Béziers religieux.* Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1901; in-8° de XLVI-454 pages. — Nous conviendrons sans peine avec Mgr D. que l'histoire locale et provinciale présente beaucoup d'intérêt, que force textes inédits qui l'éclaireraient méritent d'être publiés .. Mais on se demandera si tel était bien le cas de tous ceux qu'il donne, et s'il y aurait eu grand inconvénient à ce qu'une bonne moitié d'entre eux restât dans le manuscrit. Que chaque érudit suive l'exemple de Mgr D., et l'on frémit à la pensée des montagnes de documents qui s'entasseront devant l'imprimeur, puis viendront, sous forme de livres, s'imposer à l'attention du public savant. S'imposer? N'est-ce pas trop dire? Pour le moment, ce public professe pour le document nouveau un respect exagéré quelquefois, mais utile au progrès de la science; il reconnaît communément que les éditeurs, malgré de fâcheux errements contraires, font un choix parmi les papiers ou parchemins qu'ils ont lus, et il leur sait gré de n'admettre aux honneurs de l'impression que les textes présentant une particulière valeur historique. Il ne faudrait pas le conduire à des sentiments opposés, au dégoût, au dédain de l'inédit. Non que ces documents sur « Béziers religieux » soient insignifiants : ils sont trop longs pour ce qu'ils valent; on regrette en les parcourant la bonne petite analyse sommaire qui dispenserait de les lire. Quoi qu'il en soit, en voici l'énumération. La première partie comprend les statuts de l'église Saint-Nazaire, au nombre de soixante-seize (de 1209 à 1392), ceux de l'église et de l'abbaye de Saint-Aphrodise (1223-1347), le coutumier des églises de Saint-Nazaire, de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques; la deuxième contient trente et une pièces (1210-1791), tournant toutes autour de Saint-Nazaire : de celles-ci quelques-unes sont sans contredit parmi les plus intéressantes du recueil. P. D.

DOUBLET (G.). *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence,* d'après les documents des archives départementales des Alpes-Maritimes. Paris, Picard, s. d.; in-8° de 340 pages. — Jusqu'à

présent, les auteurs qui ont étudié le Jansénisme ne se sont guère attachés qu'à en faire connaître l'histoire générale, à le considérer dans ses grandes lignes, sans s'occuper de rechercher quelles ont pu être l'influence et les destinées de cette célèbre hérésie dans les diverses parties de la France. M. D. a suivi une autre méthode : ayant à sa disposition des documents inconnus, il en a profité pour mettre en lumière des faits qui se sont passés à deux extrémités du pays, dans les Pyrénées et dans les Alpes. Aux archives de l'Ariège, il a trouvé les matériaux qui lui ont permis de montrer le rôle de Caulet à Pamiers et de retracer les luttes soutenues par ce prélat. A Nice, il n'a pas été moins heureux : il a découvert aux Archives départementales tout un dossier relatif au procès de J.-B. de Guignes, vicaire de la paroisse de Tourrettes-lès-Vence, poursuivi et condamné pour cause de Jansénisme à la fin du règne de Louis XIV. — Le sujet était curieux par lui-même. M. D. a accru l'intérêt de son livre en montrant ce que fut le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence : il a fait un travail d'ensemble, non une simple monographie. En remontant aux origines, à l'apparition de l'hérésie dans le pays, l'auteur rencontre Antoine Godeau, de l'Académie française, lequel essaya de s'opposer aux progrès des Jansénistes. De plus, il jette un coup d'œil rapide sur la situation du Jansénisme en France vers 1709, au moment où les poursuites commençaient contre J.-B. de Guignes ; mais ce procès reste la partie la plus importante et la plus attrayante de l'ouvrage. — Ce n'était pas seulement des griefs d'ordre purement dogmatique que l'on imputait à l'accusé ; on lui reprochait certains écarts de conduite, différentes pratiques en contradiction avec la discipline ecclésiastique. Les dépositions des témoins, analysées avec soin, révèlent ce qu'étaient les mœurs d'un village provençal au commencement du XVIIIe siècle. De pareilles descriptions méritent toute l'attention de ceux qui voudraient étudier la vie intime d'un pays ou d'une époque. A ceux qu'intéressent spécialement les doctrines du Jansénisme, nous signalerons l'examen minutieux, auquel s'est livré M. G. D. des livres de l'abbé de Guignes, et des sermons qui furent soumis aux juges de l'accusé. Dûment convaincu d'erreur en matière dogmatique et d'infractions à la discipline de l'Eglise, l'abbé fut condamné à une peine canonique que prononça l'évêque de Vence, Mgr de Crillon, sur la réquisition de l'official diocésain. — M. D., enfin, consacre un

chapitre à raconter ce que devint le Jansénisme dans le diocèse de Vence, comment il ne tarda pas à en disparaître. A Nice comme à Pamiers, M. D. a montré quelles ressources offrent les Archives départementales pour l'histoire du Jansénisme en province, histoire un peu abstraite et ardue si l'on ne considère que le côté doctrinal, mais qui devient vivante et intéressante quand on assiste aux péripéties de la lutte que mena l'Eglise contre les nouveaux hérétiques. Pourquoi son exemple ne serait-il pas suivi? Presque partout les chercheurs trouveraient des sujets d'études. Contentons-nous d'indiquer l'affaire des Filles de l'Enfance, dont la dispersion constitue un des faits d'arbitraire les plus odieux dont Toulouse ait été le théâtre sous le règne de Louis XIV. (Cf. *Annales du Midi*, t. XIII. p. 383.) F. P.

DURANTI LA CALADE (M. de). *Campagne de Marius en Provence.* Aix, Garcin, 1901; in-8o de 36 pages (extrait des *Mémoires de l'Académie d'Aix*). — Cet opuscule est une réponse... anticipée à un chapitre d'un ouvrage sur « l'histoire de la Gaule narbonnaise », ouvrage qui n'a pas encore vu le jour, mais dont j'ai ébauché les grandes lignes dans un cours professé à la Faculté des Lettres d'Aix. Or, sur la question de savoir où a été livrée exactement la célèbre bataille d'Aix, les érudits, y compris les érudits locaux, divergent, les uns voulant qu'elle ait eu lieu aux portes mêmes, pour ainsi dire, de la ville, les autres préférant un champ de bataille plus reculé, à une vingtaine de kilomètres de là, sur la frontière des Bouches du Rhône et du Var. La question n'a évidemment d'importance qu'au point de vue de la topographie locale : elle n'en est pas moins jugée fort passionnante à Aix. Aussi, mes conclusions s'étant trouvées en désaccord avec l'opinion qu'on peut appeler l'opinion officielle à Aix, l'Académie de cette ville a chargé un de ses membres de lui dresser un rapport critique sur ce cours. M. D. l. C. était tout indiqué pour cela, étant lui-même l'auteur d'une brochure sur ce sujet, parue en 1892, brochure où il défend, avec beaucoup d'habileté, le système contraire au mien. M. D. l. C. s'est d'ailleurs acquitté de sa tâche un peu délicate en termes d'une courtoisie parfaite. Ce n'est pas ici le lieu de rouvrir cette controverse. Je me bornerai donc à dire que, si on lit attentivement le récit de Plutarque, on demeure convaincu que les deux combats (car il y en a eu deux successifs) se sont livrés sur le même emplacement, et qu'entre temps les deux armées n'avaient pas changé de

place et n'avaient fait qu'achever leur concentration; — que, d'autre part, l'issue définitive de la campagne, c'est-à-dire la destruction complète des hordes barbares devient à peu près inexplicable dans le premier système, à cause d'une série de difficultés, ou, pour mieux dire, de véritables impossibilités topographiques et stratégiques, tandis qu'elle s'explique d'elle-même dans le second système[1]. M. C.

Fage (R.). *La vie à Tulle aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* Paris, A. Picard, 1902; gr. in-8° de VII-451 pages. — Les *Annales du Midi* ont déjà signalé la valeur de cet ouvrage au fur et à mesure de sa publication dans le *Bulletin de la Société des lettres de Tulle*, 1898 et ss. Il lui sera consacré prochainement un compte rendu détaillé par la plume d'un de nos collaborateurs. A. L.

Godard (Ch.). *De Stephano Baluzio Tutelensi libertatum ecclesiæ gallicanae propugnatore.* Paris, Larose, 1901; in-8° de XVI-123 pages. —Excellente thèse d'histoire sur un point obscur de la vie de Baluze. L'auteur connaît bien les écrits de son personnage et est au courant de tout ce qui a été écrit sur lui. Les pièces inédites qui remplissent l'appendice (pp. 63 à 122) méritaient d'être publiées; quelques-unes paraîtront même fort intéressantes.

A. L.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Série E. Supplément; t. II, n°s 2164 à 3697, rédigé par G. Ducaunnès-Duval, et, pour les documents antérieurs, par J.-A. Brutails. Bordeaux, Gounouilhou, 1901; in-4° de 528 pages. — Comme morceaux importants, les archives de Blaye, Bourg, La Réole, Saint-Macaire, Monségur, où la vie historique a été plus intense, où l'on peut étudier, comme dit M. B., « la force individualiste du seigneur féodal et la force collective de la commune ». Il y a, presque à chaque page, de précieux renseignements à prendre pour l'histoire de la vie économique. — Correction d'épreuves irréprochable. — Il y a, grâce à M. B., une intense et heureuse activité aux Archives départementales de la Gironde; mais il a trouvé en M. Ducaunnès-Duval fils un précieux auxiliaire, très sûr et très consciencieux. C. J.

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, M. de Duranti la Calade est mort, laissant la réputation d'un parfait galant homme et d'un esprit des plus cultivés, s'intéressant à tout ce qui touchait à l'histoire de la Provence, et la connaissant fort bien. Ses *Observations* de 1892 sur la campagne de Marius sont certainement ce que l'on a écrit de mieux sur ce sujet.

Labadie (E.). *Les Maîtres d'armes bordelais du* xviiie *siècle.* Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1902 ; in-8° de xvi-128 pages. — Avec les statuts inédits de la corporation, des documents, des notices biographiques, une histoire de l'escrime à Bordeaux, un frontispice représentant un maître d'armes bordelais au xviiie siècle et des fac-similés. — Travail très complet, bien imprimé, fait, toujours, d'après les sources. C. J.

Labat (G.). *Nicolas Beaujon et les tableaux de la Chambre de Commerce de Bordeaux*, avec sept reproductions de portraits et de tableaux. Bordeaux, Gounouilhou, 1902; in-8° de 68 pages. — Contribution à l'histoire de l'art et des amateurs d'art à Bordeaux. C. J.

Marquet de Vasselot (J.-J.). *La Galère réale et le vieil arsenal de Marseille vers 1675-1676, d'après un tableau du Musée de Versailles* (extrait de la *Rev. d'hist. moderne et contemp.*); in-8° de 11 pages et 1 pl. — Dans cette brochure, M. M. de V. décrit et commente un curieux tableau, récemment acquis par le Musée de Versailles, qui représente une partie de l'arsenal de Marseille, avec un navire en construction et presque achevé. Il démontre, d'une façon irréfutable, qu'il s'agit de la seconde des trois galères réales construites sous Louis XIV, et que la scène se passe en 1675 ou 1676. On y voit figurer un certain nombre de personnages officiels, entre autres Seignelay et le duc de Vivonne. Quant à l'auteur du tableau, il demeure inconnu, et M. M. de V. émet simplement comme hypothèse assez plausible que peut-être il faut l'attribuer à J.-B. de la Rose, artiste provençal à qui l'on doit beaucoup de marines, mais dont il ne nous reste aucune production authentique. M. C.

Ripert (H.). *Le marquis de Mirabeau (l'Ami des hommes), ses théories politiques et économiques.* Paris, A. Rousseau, 1901 ; in-8° de 460 pages. — Nous ne signalons ce livre que parce que le marquis, père du fameux orateur, était provençal. On n'y trouvera rien de neuf en fait de biographie; mais c'est une bonne étude des théories d'un féodal devenu physiocrate, adepte de Quesnay, tout en restant fort autoritaire. P. D.

Ville de Bordeaux, année 1898. Rapport présenté au Conseil municipal par le Maire de la ville de Bordeaux. Feret, 1901 ; in-4° de 252 pages. — Ce rapport n'est pas seulement un relevé administratif des comptes, recettes et dépenses; c'est un résumé de toute

l'œuvre municipale de l'année, la liste des acquisitions faites par les Musées et les Bibliothèques, le mouvement de la population, etc. Ce sera donc, pour l'avenir, un document historique au premier chef, et il est à souhaiter que toutes les villes suivent l'exemple donné par Bordeaux depuis dix ans. (Ceci, est en effet, le dixième rapport annuel.) C. J.

VIVIE (A.). *L'historien Bernadau*, notices biographiques et bibliographiques (1762-1852). Bordeaux, Gounouilhou, 1901; in-8° de 68 pages. — Historien médiocre, triste sire, Bernadau n'en a pas moins rendu des services à la connaissance de l'histoire de Bordeaux, par ses écrits, si outrageusement plagiaires qu'ils soient parfois; de plus, il a été mêlé à toutes les intrigues locales de la Révolution. Il faut savoir gré à M. Vivie d'avoir apporté bien des documents inédits sur son compte. Il faut aussi le plaindre de s'être si longtemps occupé de ce médiocre personnage.

C. J.

WAHLUND (C.). *Eine altprovenzalische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt*; in-8° de 24 pages. (Extrait de *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie : Festschrift für W. Foerster*. Halle, Niemeyer, 1902, p. 129-52). — Le manuscrit 9757 de la Bibliothèque Nationale nous a conservé une courte narration en prose provençale (fin du XIVe siècle) des *Voyages de saint Brendan*, qui n'est pas, comme on pourrait le croire, une traduction de la *Navigatio*, mais celle d'une « légende » latine, elle-même abrégée de quelques chapitres de celle-ci[1]. Dans cet opuscule, qui forme comme un complément de l'important ouvrage qu'il vient de publier[2], M. W. donne une édition purement diplomatique (les abréviations ne sont même pas résolues) de la version provençale et, en interligne, de l'original latin (d'après un manuscrit du XIVe siècle provenant de l'abbaye de Montmajour). Cette version paraît appartenir au Rouergue; on y trouvera quelques traits dialectaux intéressants. A. J.

1. Elle comprend essentiellement quatre épisodes correspondant aux chapitres III-VII, X, XI-XIII, XX-XXII de la *Navigatio* (d'après l'édition Wahlund).

2. *Die altfranzœsische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt*. Upsal, 1900.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Balincourt (E. de). Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres (1360-1866), d'après les archives de la famille, la correspondance inédite des ducs d'Uzès et de Rohan, et autres documents historiques. Nimes, imp. Chastanier, 1901; in-8° de 71 p. avec grav. hors texte et tableau généalogique.

Bourniquel (A.). L'Ariège pendant la Révolution, d'après des documents inédits de M. Albert Tournier. Foix, Gadrat, 1901; in-16 de 103 p.

Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits de la bibliothèque municipale de Chambéry, par F. Perpéchon, bibliothécaire-archiviste de la ville. Chambéry, imp. nouvelle, 1901; in-8° à 2 col. de vii-944 p.

Catherine de Médicis. Lettres... p. p. Baguenault de Puchesse, t. VIII, 1582-1585. Paris, Leroux, 1901; in-4° de xxix-579 p.

Chalvet de Rochemonteix (A. de). Les églises romanes de la Haute-Auvergne. Paris, Picard; Clermont-Ferrand, Guyot et Busson, 1902; in-4° de cviii-533 p.

Chevalier (R.). Histoire de la marine française, depuis les débuts de la monarchie jusqu'au traité de paix de 1763. Paris, Hachette, 1902; in-8° de ix-407 p.

Chevalier (U.). Répertoire des sources historiques du Moyen-âge (topo-bibliographie) 5e fasc. (N-S). Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1901; gr. in-8° à 2 col.: col. 2121 à 2664.

Claudin (A.). Histoire de l'imprimerie en France au xve et au xvie siècle, t. II. Paris, imp. nationale, 1901; in-4° de 572 p.

Delaux. Histoire de Saint-Martin-du-Touch (banlieue de Toulouse). Toulouse, imp. Saint-Cyprien, 1902; in-8° de 265 p.

Dubois (abbé) et Chapuis (abbé). Vie des saints de la province de Bordeaux. 1re biographie (25 octobre) : Saint Front, un des 72 disciples, 1er évêque de Périgueux, mort en 75. Angoulême, Constantin, 1901; in-8° de 34 p.

Ducoudray (G.). Les origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles. Paris, Hachette, 1902; in-8o de XVII-1059 p.

Foras (E.-A. de). Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, t. III. Grenoble, Allier, 1898; in-fol. de VII-499 p., avec grav. en couleur.

Giraud (J.-B.). Les épées de Rives. Etude archéologique sur les industries du fer en Dauphiné. Nouvelle éd. Lyon, imp. Rey; in-8o de 195 à 272 p.

Haucour (L. d'). Conspiration de Cinq-Mars, d'après les documents inédits (1642). Paris, Fontemoing, 1902; in-16 de 123 p.

Kiessmann (R.). Untersuchungen über die Bedeutung Eleonoren von Poitou für die Literatur ihrer Zeit. Progr. de Bernburg; in-4o de 26 p.

Kubler (A.). Berg - und Urnamen der Gemeinde Chamonix. Progr. de Münnerstadt (1902); in-8o de 54 p.

Lallié (A.). J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention (1756-1794), d'après de nouveaux documents. Paris, Perrin; in-8o de XIV-463 p.

Roussel (E.). Une ancienne capitale : Orange. Paris, Gautherin; in-16 de XVII-242 p.

Rouviere (F.). Mercredis révolutionnaires. Etudes sur l'histoire de la Révolution dans le Gard. Nimes, Debroas-Duplan, 1901; in-16 de 213 p.

Scheffer-Boichorst (P.). Die Erhebung Willem's von Baux zum Könige des Arelats. (Extr. des *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1901.)

Teissier (O.). Monuments historiques du Var. Arrondissement de Draguignan. Draguignan, imp. Latil, 1901; in 4o de VII-64 p., avec grav. et 7 pl.

Testaud (G.). Des juridictions municipales en France (Des origines jusqu'à l'ordonnance de Moulins, 1566). Paris, Larose, 1901; in-8o de 234 p.

Valois (N.). La France et le grand schisme d'Occident, t. III et IV. Paris, Picard, 2 vol. in-8o de XXIV-632 et 610 p.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 542

LE ROYAUME DE PROVENCE

SOUS LES CAROLINGIENS

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

Des trois royaumes auxquels donna naissance le traité de Verdun, il en est un, celui de Lothaire Ier, que la mort de son souverain brisa en fragments qui ne devaient plus se rejoindre. Instable fut le sort de l'Italie, le plus important de ces fragments; non moins instable fut celui de la longue bande de territoire qui séparait le royaume des Francs de l'Est de celui des Francs de l'Ouest. Dans ces contrées se poursuivit, non sans douleur, un travail qui n'aboutit à l'établissement d'aucun état solidement construit. En même temps que le royaume éphémère de Lothaire II en Lorraine, un royaume s'était formé en Provence au profit d'un autre fils de Lothaire Ier, Charles le Jeune : ce royaume était constitué par l'union de la région provençale et de la région dont Vienne et Lyon étaient les villes les plus importantes. Entre la Lorraine et la Provence, oscillant parfois de l'une à l'autre, se partageaient inégalement les contrées alpines et jurassiennes. Plus tard, en 888, naquit un autre royaume dont le noyau doit être cherché dans ces régions montagneuses : ce fut le royaume

1. René Poupardin, *Le Royaume de Provence sous les premiers Carolingiens* (855-933?). Paris, 1901, in-8° de XXXIV-468 pages (131e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes*).

de Bourgogne qui, gouverné par les Rodolphiens, attira à lui le royaume de Provence. Bourgogne et Provence, formant un unique État, qui plus tard fut appelé le royaume d'Arles et de Vienne, devaient, au XIe siècle, après la mort de Rodolphe III, tomber sous la domination des souverains du Saint-Empire romain.

L'histoire de ces trois royaumes, c'est celle de l'Est de la France à l'époque qui s'ouvre à la mort de Lothaire Ier. L'histoire du royaume de Lorraine a été exposée dans le livre récent de M. Parisot. C'est maintenant l'histoire du royaume de Provence, que M. Poupardin vient d'étudier à l'aide de toutes les ressources de l'érudition contemporaine. Pour le royaume des Rodolphiens, nous en sommes encore réduits à consulter des ouvrages assez anciens; il nous manque, sur ce sujet, un livre digne de ceux qui viennent d'être mentionnés.

Le succès du livre de M. Parisot a été consacré de telle façon qu'il est inutile d'y revenir. Qu'il y ait lieu de faire grand cas de l'œuvre de M. Poupardin, c'est ce qui résulte nettement de l'examen de son livre, où apparaissent de très sérieuses qualités d'esprit et d'excellentes habitudes de travail.

D'après des règles trop souvent méconnues, l'historien ne doit employer de matériaux qu'après en avoir éprouvé la valeur; il ne doit produire des personnages sur la scène qu'après en avoir, autant que possible, recherché les origines, les antécédents. M. Poupardin a fidèlement observé ces règles. Il sait le cas qu'il convient de faire de chacune des sources narratives où il puise des informations : par exemple, tandis qu'il tient en grande estime les Annales d'Hincmar, tout en faisant les réserves qu'exige le caractère bien connu de l'archevêque de Reims, ce n'est pas lui qui demandera trop de précision à la chronique de Réginon, ni qui s'attendra à constater une rigoureuse impartialité dans les renseignements fournis par les *Annales Ful-*

1. *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923). Paris, 1899, in-8°.

denses sur le compte de Charles le Chauve ou de Boson. Il use largement des matériaux que lui fournissent les chartes et diplômes, mais non sans essayer de résoudre une foule de problèmes chronologiques ou diplomatiques dont la discussion remplit de nombreuses notes. Si l'on veut savoir comment il introduit ses personnages, on peut se reporter à la biographie de Boson pour la période antérieure à son avènement à la couronne, ou aux notices sur des personnages tels que le comte-abbé Hubert, Girard de Roussillon, Adalbert de Toscane, ou enfin aux recherches généalogiques qui tiennent une grande place dans les études concernant cette époque. En somme, soit dans les notes, soit dans les appendices, M. Poupardin présente la solution de très nombreuses questions sur lesquelles il est utile d'être fixé : les historiens y trouveront désormais une mine abondante d'informations qu'ils ne pourront négliger.

Ce n'est pas tout que de réunir des renseignements et d'en apprécier la valeur. Il importe à qui prétend faire œuvre d'historien d'en dégager les conclusions qui s'y trouvent renfermées. Lorsque les renseignements ne sont pas décisifs, il importe au moins d'en déduire l'hypothèse la plus vraisemblable, sauf à ne la présenter que comme une hypothèse. Enfin, sur nombre de points il faut savoir se résigner à ignorer. Il suffit de parcourir le volume publié par M. Poupardin pour se convaincre que l'auteur sait démontrer, qu'il sait proposer des conjectures, et enfin qu'il sait ignorer. L'impression qu'on éprouve en lisant son œuvre est celle du voyageur qui se sent conduit par un guide prudent, disposé à ne céler aucune des difficultés de la route. Après 882, les sources sont à peu près muettes sur le sort de Boson : M. Poupardin le dit franchement. Cela fait une lacune, mais peu importe ; ce n'est pas lui qui se livrerait ici, pour la remplir, à l'élaboration d'hypothèses dénuées de fondement. En revanche, voyez, à titre d'exemple d'hypothèses vraisemblables et données comme telles, celle par laquelle (p. 27 et suiv.) il interprète un passage assez énigmatique des Annales d'Hincmar à propos d'une expédition de Charles le Chauve en Bourgogne; ou

(p. 209 et suiv.) les pages où l'auteur présente les motifs qu'il a de croire, sans cependant s'en tenir pour assuré, à la bâtardise de Charles-Constantin. Tout ce livre semble l'œuvre d'un historien aussi réservé qu'il est bien informé.

En le lisant, mon attention a été appelée sur certaines questions qui y sont résolues ou à la solution desquelles il fournit tout au moins des éléments. C'est le résultat de mes observations et de mes réflexions sur quelques points que je me permets de soumettre au lecteur.

I.

Il est une question qui tout d'abord s'impose à l'esprit de quiconque est familier avec l'histoire de ces régions : pourquoi le royaume de Provence n'a-t-il pu se maintenir? Un État politique ayant pour artère centrale une voie de communication telle que la vallée du Rhône, de Genève à la Méditerranée, possédait des chances d'acquérir une unité et une vigueur suffisantes pour qu'il pût vivre aussi bien que beaucoup d'autres. S'il a disparu, la faute en dut être, en partie du moins, aux personnages qui ont porté la charge de ses destinées. Or la trame des événements racontés par M. Poupardin n'est pas si complexe qu'elle ne laisse apercevoir les silhouettes de ces personnages : l'impression qui s'en dégage n'est point pour atténuer cette conclusion.

C'est d'abord l'épileptique Charles le Jeune, ce triste arrière-petit-fils du grand empereur, que « sa jeunesse et son état maladif empêchèrent d'agir par lui-même, si bien que jamais ne se rencontrent de traces de son activité personnelle[1] ». Il fut trop heureux d'être défendu par un héros de légende, Girard de Roussillon, contre les convoitises de ses proches parents et les attaques des Normands. Quand, dans la huitième année de son règne, Charles succomba à une crise de son terrible mal, il ne laissa aucun successeur désigné; pendant quinze ans, il n'y eut plus de roi dans ce pays de Pro-

1. Poupardin, p. 10.

vence qui subit la domination d'autres Carolingiens, Louis II, Lothaire II et Charles le Chauve.

C'est plus tard, en 879, l'énergique Boson, serviteur fidèle de Charles le Chauve jusqu'à son mariage avec Ermengarde, la fille de l'empereur Louis II et de l'ambitieuse Engilberge. Ce mariage, contracté par Boson lorsqu'il remplissait les fonctions de duc en Italie pour le compte de Charles le Chauve, ne fut pas, dit M. Poupardin, sans déplaire à quelques-uns des conseillers de son souverain[1]. J'irai plus loin : dès l'époque où cette union fut célébrée, c'est-à-dire dès le printemps de 876, si la rupture entre Charles et Boson ne se manifeste point par des signes extérieurs, la confiance d'un côté, le dévouement de l'autre ont disparu pour ne plus revenir. C'est que, comme l'écrit le R. P. Lapôtre dans son beau livre sur Jean VIII, « dès ce mariage inespéré qui lui a troublé la tête, Boson ressent dans son âme de vagues désirs de grandeur dont il ne discerne pas très bien encore l'objet ». Les conséquences de cette évolution apparaîtront nettement au cours de la période qui va de la mort de Charles le Chauve à l'assemblée de Mantaille. M. Poupardin et le P. Lapôtre sont d'accord sur l'histoire de Boson à ce tournant de sa vie : à ce moment, il est « contraint de marcher au doigt » d'une femme qui est la descendante de quatre générations d'empereurs, et qui, elle-même, jadis fiancée à un prince byzantin, trouve intolérable de ne pas occuper le rang suprême[2]. Je ne me figure pas d'ailleurs que la belle-mère de Boson, l'impératrice Engilberge, se soit appliquée avec beaucoup de zèle à mettre son gendre en garde contre les aspirations ambitieuses de sa fille : ce n'est pas le rôle ordinaire des belles-mères, et en tout cas ce rôle ne convenait pas à l'humeur d'Engilberge. Une fois allié à Ermengarde, Boson était perdu pour ses anciens maîtres, les rois carolingiens. Ceux-ci le lui firent sentir durement; c'est au nom de la légitimité carolingienne qu'il fut

1. P. 77.

2. R. P. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, première partie : *le pape Jean VIII*. Paris, 1895, in-8°, p. 311 et sq.

attaqué et vaincu. S'il put ensuite, ce qui est probable, rentrer dans ses États, il y termina sans gloire un règne dont les débuts avaient permis de concevoir de plus hautes espérances.

A l'héritier de Boson, Louis, nul ne pouvait contester la qualité qui avait manqué à son père; il était Carolingien de naissance par sa mère et, par surcroît, il devint le fils adoptif d'un Carolingien authentique, Charles le Gros. Ce personnage apparaît surtout dans des diplômes, qui ne nous renseignent guère sur son caractère; mais son rêve, où il fut poussé sans doute par sa mère Ermengarde et peut-être aussi par sa grand'mère Engilberge, se montre dans ses deux expéditions en Italie. Il y conquit le titre si envié d'empereur, qui ne lui procura que des amertumes et des déceptions; il en revint pour jamais affaibli et déshonoré par l'odieux traitement qui lui valut le nom de Louis l'Aveugle, sous lequel l'histoire le connaît.

Ce fut l'Italie encore qui, vingt ans plus tard, tenta le comte Hugues d'Arles, issu par sa mère d'une branche carolingienne et régent du royaume de Provence pendant les dernières années de Louis l'Aveugle. « Hugues avait des qualités personnelles qui devaient assurer le succès. Audacieux et rusé, libéral envers les pauvres et les églises, ami des lettres, mais énergique et sachant au besoin se faire respecter par des actes de cruauté, intelligent et sensuel, il était fait pour gouverner l'Italie[1]. » Il la gouverna pendant vingt ans, chose rare en ce siècle. Toutefois, il semble que, pour en posséder la couronne, il se soit abstenu, à la mort de Louis l'Aveugle, de se faire proclamer roi de Provence, ce qui ne lui eût pas été malaisé. En fait, il fut maître de la Provence, en dépit des prétentions qu'eût pu formuler Charles-Constantin, fils probablement illégitime de Louis l'Aveugle. Mais, lorsque son intérêt lui commanda de détourner de l'Italie le roi de Bourgogne, Rodolphe II, Hugues n'hésita pas à lui abandonner la Provence. En 933, il céda à ce prince « l'autorité royale

1. P. 222.

vacante en Provence depuis 928 (année de la mort de Louis l'Aveugle) et tous les droits de la souveraineté[1] ». Définitivement, le royaume de Provence perd son autonomie pour s'absorber dans le royaume des Rodolphiens, dont le pouvoir, souvent plus nominal que réel, s'étendra pendant cent ans du Jura à la Méditerranée.

Ce court aperçu nous permet de discerner quelques-unes des causes pour lesquelles le royaume de Provence n'a pas vécu : Charles le Jeune fut un monarque insuffisant; à Boson manqua la légitimité carolingienne; Louis l'Aveugle et Hugues d'Arles sacrifièrent la Provence à l'Italie. Peut-être dira-t-on de Louis et d'Hugues qu'ils ne pouvaient faire autrement, parce qu'il ne leur était pas permis de se dérober à la fascination qu'exerçait sur eux la couronne impériale, éblouissante parure du maître de la région où se conservait la tradition des Césars et des Augustes. Je n'en disconviens pas; mais, de quelque façon qu'on l'explique, un fait mérite d'être retenu : c'est parce qu'ils poursuivirent l'établissement de leur puissance dans la péninsule que Louis l'Aveugle a compromis et que Hugues d'Arles a abandonné le pouvoir suprême dans la vallée du Rhône.

II.

A côté des rois, M. Poupardin nous montre en Provence une aristocratie puissante qui, suivant qu'elle donne ou refuse son adhésion, accorde ou enlève les couronnes, ou tout au moins exerce sur la politique générale une influence souvent irrésistible. Sans doute, l'existence de cette aristocratie, qui appauvrissait et paralysait la royauté, n'était un mystère pour aucun historien. Toutefois, il me paraît utile de préciser quelques-uns des traits sous lesquels la fait apparaître la lecture du livre de M. Poupardin, d'autant plus que l'impression qui se dégage de ce livre s'accorde avec celle qui résulte des divers ouvrages récemment publiés. Ces comtes, que les Carolingiens ont implantés jusque dans les parties les plus éloignées de leur

1. P. 232.

Empire, sont pour la plupart des personnages appartenant à des familles austrasiennes. De même que Napoléon Ier envoya en Allemagne et en Italie des préfets français, de même les princes de la seconde race, depuis Charles Martel et Pépin le Bref, se firent représenter par des auxiliaires qu'ils choisirent volontiers parmi leurs compatriotes. A bon droit, M. Parisot a pu écrire qu'au milieu du IXe siècle le pays arrosé par le Rhin, la Moselle, la Meuse et même aussi l'Escaut « était et voulait continuer d'être la pépinière des principaux fonctionnaires de l'Empire[1] ». Or, la très importante dissertation imprimée par M. Poupardin, en appendice de son livre, sur les grandes familles comtales à l'époque carolingienne, ne fait que confirmer la certitude que nous avions de cette prépondérance de l'aristocratie austrasienne. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer quelques-unes des familles dont le rôle fut le plus brillant. Le roi Boson était le fils d'un personnage, nommé Bivin, dont les possessions se trouvaient dans les limites de la Lorraine actuelle. Girard de Roussillon avait pour père un comte alsacien qui fut l'un des fidèles de Louis le Pieux. Hugues d'Arles, qui descendait par sa mère de Lothaire II, roi de Lorraine, et de Waldrade, se rattachait par son père à un certain Boson, autre que le roi de Provence, et, suivant toutes les vraisemblances, d'origine austrasienne. Un illustre exemple, qui peut-être ne semblera pas à tous incontestable (on en pourrait citer beaucoup d'autres, moins illustres, mais au-dessus de toute contestation), donne à penser qu'il en était de même en France. D'après les recherches de M. de Barthélemy et de M. René Merlet, Robert le Fort descend de Guillaume, comte de Blois sous le règne de Louis le Pieux, qui lui-même, « comme la plupart des comtes qui commandaient en Gaule au commencement du IXe siècle, devait être originaire de la région austrasienne voisine du Rhin[2] ».

1. *Le Royaume de Lorraine*, p. 21.

2. Voir la dissertation de M. Merlet dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 97 et suiv. — Je dois dire que M. Poupardin ne se range pas sur ce point à l'opinion de M. Merlet, ou plutôt qu'il continue de croire à l'origine

Vraiment, il n'est pas exagéré de dire que le pays d'entre-Rhin et Escaut fut à cette époque « le cœur et le centre de l'Etat franc[1] ». C'est sans doute ce fait qui explique l'importance du rôle joué par cette région dans la société du haut moyen âge, notamment dans la société ecclésiastique, jusqu'à ce que la prépondérance des Capétiens et du pays de France se soit définitivement établie.

Toutefois, — M. Poupardin ne manque pas d'y insister, — les descendants des familles franques établies en Provence ou dans d'autres régions éloignées de l'Austrasie, quoique appartenant à une classe qu'on pourrait appeler internationale par la parenté et les alliances, ne tardent pas à s'attacher par des liens étroits aux contrées où la fortune les a fixés. En cette fin du IXe siècle, où se prépare la formation des Etats de l'Europe occidentale, « il n'y a pas encore d'esprit patriotique (et sur ce point M. Poupardin s'accorde avec M. Parisot) : mais il commence à y avoir une Lorraine, une Neustrie, une Aquitaine, et aussi une Provence[2]. » C'est ainsi qu'on peut expliquer la genèse de mouvements régionaux ou provinciaux, tels que celui qui, lors de l'assemblée de Mantaille, aboutit à la proclamation de la royauté de Boson.

C'est peut-être en Italie que les grands issus de familles appartenant à l'aristocratie franque ont conservé le plus longtemps le souvenir de leur origine. Dieu sait si les nobles de cette contrée, à cette époque, se piquaient de fidélité aux maîtres qu'ils se donnaient. Déjà se vérifiait la célèbre formule d'un vieux chroniqueur : « Ils tiennent toujours à en avoir deux à la fois, pour contenir l'un par la crainte de l'autre. » Or, il y avait juste à point quelques grandes familles franques toutes prêtes à leur fournir, à défaut de Carolingiens, des candidats à la royauté ou à l'Empire. C'est la famille des ducs de Spolète, dont deux membres, à la fin du IXe siècle, portèrent la couronne impériale; elle était originaire du pays de Trèves.

saxonne de Robert le Fort, tout en l'estimant peut-être conciliable avec les alliances et les parentés relevées par M. Merlet (Poupardin, p. 384).

1. Cette expression est de M. Parisot.

2. Poupardin, p. 108.

C'est la race du marquis d'Ivrée, étroitement apparentée à la famille de Spolète, et vraisemblablement issue du même pays, d'où elle passa en Bourgogne; mais la Bourgogne ne fut pour elle, comme pour nombre de familles franques, qu'une étape vers l'Italie. C'est enfin la famille du marquis de Frioul, qui descend d'un homme puissant et riche, Unroch, dont à l'époque de Charlemagne les propriétés s'étendaient sur les bords de la Meuse. Au xe siècle, les influences bourguignonnes et provençales s'appuieront sur la marche d'Ivrée, les influences germaniques sur la marche de Frioul[1]; mais, en réalité, ce seront des familles franques d'Austrasie qui, ayant transformé l'Italie en « un vaste champ d'exploitation[2] », s'y livreront d'interminables batailles. « C'est à tort qu'on parlerait, pour les Italiens de cette époque, d'un roi national. Il n'y a que les grands, ecclésiastiques ou laïques, qui jouent un rôle, et ces grands sont des Francs ayant conservé le souvenir de leur première patrie[3]. » Ainsi s'annoncent déjà quelques traits de l'histoire des siècles postérieurs. L'aristocratie féodale succédera directement à l'aristocratie carolingienne; comme celle-ci, elle gardera longtemps un caractère international; comme elle, à la suite de ses chefs, elle ne dédaignera pas d'exploiter l'Italie, qui, d'ailleurs, s'y prêtera sans grande résistance. Les compagnons des Gui de Spolète, des Bérenger de Frioul ou des Adalbert d'Ivrée, vus à la lumière de l'histoire véritable, apparaissent comme l'avant-garde des armées de Barberousse et de Charles d'Anjou.

III.

Qu'il me soit encore permis de mettre en relief quelques-unes des conclusions de M. Poupardin, que j'emprunte à son dernier chapitre consacré aux invasions des Sarrasins. Après avoir étudié les sources, assez pauvres, des renseignements que

1. Je trouve cette idée dans une note manuscrite de M. G. de Manteyer.
2. Poupardin, p. 223.
3. *Id.*, p. 165.

nous possédons sur ces invasions, après en avoir déduit, avec sa prudence habituelle, qu'on ne peut dire précisément à quelle date les Arabes ont occupé leur forte position du Frainet ni même identifier cet endroit si souvent cité, l'auteur ajoute que les bandes sarrasines furent établies « presque à demeure » dans les Alpes, et que, depuis le Frainet, leur centre d'action principal, elles pillèrent et dévastèrent tout le pays situé à l'ouest des montagnes. Une de leurs occupations habituelles était de détrousser les pèlerins qui se rendaient en Italie. A la fin du IXe siècle et au Xe, les ravages semblent avoir été terribles, « pires peut-être que ceux dont le Nord de la France avait eu un peu plus tôt à souffrir de la part des Danois[1]. » Au surplus, il ne semble pas que les Arabes aient fait autre chose que promener périodiquement le fer et le feu dans certaines régions : ils ne conquéraient pas le pays pour s'y établir, mais, suivant leur usage, en faisaient un désert. Après eux, tout était à refaire dans la contrée sur laquelle ils s'étaient abattus.

Le Dauphiné n'échappa point à ces ravages. C'est ainsi que l'histoire a conservé le souvenir d'une cruelle dévastation du pays d'Embrun, qui eut lieu à une date indéterminée, sans doute antérieure à 936; il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que ce soit la seule *razzia* exécutée par les musulmans dans ces régions. En consacrant son attention à ces incursions, M. Poupardin a rencontré le célèbre préambule d'une charte où saint Hugues, évêque de Grenoble à la fin du XIe siècle, raconte que son prédécesseur Isarn (950-976), ayant entrepris, après l'expulsion des Sarrasins, à laquelle il avait contribué, de relever l'église de Grenoble de ses ruines, appela dans le pays, pour le repeupler, des habitants des régions voisines[2]. « Alors, ajoute le texte, ledit évêque possédait les biens de son évêché à titre d'alleu, comme une terre qu'il avait arrachée à une nation païenne. De la race des comtes qui main-

1. Poupardin, p. 258.

2. Charte XVI du Cartulaire B : voir le texte dans les *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble*, publiés par M. Jules Marion (*Documents inédits*), p. 93.

tenant règnent dans l'évêché de Grenoble, aucun, à cette époque, n'était appelé comte. » En d'autres termes, les comtes de la première race des Dauphins n'auraient établi leur pouvoir dans le Graisivaudan qu'à une époque bien postérieure à l'épiscopat d'Isarn; ils y seraient parvenus grâce à une usurpation dont les évêques auraient été les victimes. Cette usurpation, d'après saint Hugues, eut lieu surtout au temps de l'évêque Mallein, le second successeur d'Isarn.

Depuis un demi-siècle, ce préambule est l'objet de controverses entre les érudits dauphinois. Les uns attaquent, les autres défendent la sincérité de saint Hugues et l'exactitude de ses affirmations; il semble d'ailleurs que parfois des considérations qui n'ont rien à faire avec la recherche de la vérité objective aient donné plus d'acrimonie au débat[1]. A son tour, M. Poupardin a dû exposer son opinion sur ce problème. Voici comment, à mon sens, on peut la résumer :

M. Poupardin, comme on l'a dit, admet que le Dauphiné, au IXe et au Xe siècle, a été dévasté par les Sarrasins. Il déduit du préambule cité plus haut, qu'au temps de saint Hugues on croyait que ces dévastations étaient antérieures à l'époque d'Isarn, c'est-à-dire à la seconde moitié du Xe siècle (ce qui paraît d'ailleurs très conforme à l'ensemble des renseigne-

1. Je n'ai pas à fournir ici les indications bibliographiques relatives à cette longue polémique. On les trouvera résumées dans l'introduction placée par Mgr Bellet en tête de son mémoire : *Examen critique des objections soulevées contre la charte XVI du 2me cartulaire de l'Eglise de Grenoble;* Paris, 1889. Ce mémoire est consacré à défendre la véracité du préambule. A la liste de ceux qui partagent l'opinion favorable au préambule de la charte, il faut ajouter trois noms : M. Harry Bresslau, dans son livre sur Conrad II, se prononce contre ceux qui ont attaqué l'authenticité ou la véracité de ce document (*Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, t. II, p. 48 et suiv.; joignez-y, à la fin du même volume, l'Appendice IV consacré à la généalogie de la première maison des Dauphins). M. Flach (*Origines de l'ancienne France*, I, p. 378), émet une opinion analogue et, d'ailleurs (II, p. 78), il n'éprouve aucun scrupule à se servir du témoignage du préambule. Enfin, M. Georges de Manteyer s'est prononcé dans le même sens (*les Origines de la maison de Savoie en Bourgogne*, p. 516). Voir une opinion différente dans A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 63 et sq.

ments fournis par les sources historiques) et que les envahisseurs furent expulsés du Graisivaudan à l'époque de cet évêque, de 950 à 990. Quelle part prit Isarn à leur expulsion, c'est un point sur lequel M. Poupardin s'abstient de formuler son opinion : il se borne à dire qu'on ne peut, à son avis, induire du préambule qu'Isarn ait été « le libérateur de son église à la suite d'une sorte de croisade entreprise par lui ». Quant à la question de savoir si saint Hugues a été, oui ou non, de bonne foi et bien informé en ce qui concerne l'existence ou l'absence d'un pouvoir comtal en Graisivaudan aux temps de l'évêque Isarn et de ses premiers successeurs, cette question semble à M. Poupardin « peut-être insoluble [1] ».

J'irai plus loin que le savant historien. Sans manquer le moins du monde aux règles d'une sage circonspection, on peut croire, à mon sens, qu'aucun motif suffisant n'existe de déclarer invraisemblable ou faux le récit placé dans la bouche de saint Hugues. Je me borne à résumer ici les considérations qui m'ont amené à cette opinion.

1° Il résulte des derniers travaux entrepris sur l'origine de la famille des Guigues, plus tard appelés Dauphins, qu'on ne constate avec quelque certitude l'existence de cette famille que dans les dernières années du xe siècle. Leur centre est alors le Viennois, et non le Graisivaudan. Aucun membre de cette famille ne porte, au xe siècle, le titre de comte. C'est seulement au xie siècle, vers 1016, que le chef de la famille s'intitule : *Guigo comes* Il n'y a donc aucune raison de considérer les Guigues comme comtes du Graisivaudan au xe siècle, à l'époque d'Isarn [2].

1. Poupardin, p. 269 et *passim*.

2. Je résume ici les conclusions qui se dégagent des études, citées plus haut, de M. Bresslau et de Mgr Bellet. Les tableaux généalogiques que l'un et l'autre ont dressés ne s'accordent pas dans tous les détails; mais ils sont d'accord sur les trois premières générations des Guigues, les seules qui nous intéressent. J'estime d'ailleurs, comme les auteurs précités, qu'il serait téméraire de rattacher à cette famille les quelques Guigues mentionnés dans les actes à dater du ixe siècle. L'identité du nom ne suffit pas à fonder un argument, quand il s'agit d'un nom aussi répandu.

2° C'est au XI[e] siècle que la famille des Guigues étendit son influence en s'avançant du Viennois dans le Graisivaudan, de même qu'un peu plus tôt les ancêtres de la maison de Savoie, partis, eux aussi, du Viennois, s'étaient établis en Savoie et en Bugey. Les Guigues surent s'implanter fortement dans la région grenobloise. Sans doute, ils n'y furent pas médiocrement aidés par les deux membres de leur maison, Humbert et Mallein, qui successivement occupèrent le siège épiscopal de Grenoble pendant une période assez longue (approximativement de 990 à 1035). Pour qui connaît les habitudes du temps, c'eût été un miracle si Humbert et Mallein ne s'étaient pas ménagé le moyen de faire passer à leurs parents, sous une forme ou une autre, une portion des biens ecclésiastiques : remarquez d'ailleurs que c'est précisément à cette époque que les Guigues prennent le titre de comtes. Ici encore, l'histoire de la maison de Savoie présente avec leur histoire de frappantes analogies. C'est en remplissant de ses membres les sièges épiscopaux, en devenant « une véritable pépinière d'évêques[1] », que la maison de Savoie a posé les bases de sa fortune territoriale. Tant il est vrai que, dans le royaume de Bourgogne comme ailleurs, l'ancienne aristocratie féodale a pratiqué avec une insatiable avidité l'exploitation des biens de l'Eglise. On ne devrait jamais oublier que l'une des causes principales de la réforme de Grégoire VII fut la nécessité de réagir contre cette tendance au nom des intérêts vitaux de l'Eglise; malheureusement, la réaction a été insuffisante. Quoi qu'il en soit, il n'est nullement téméraire d'affirmer, après saint Hugues, que le pouvoir comtal des Guigues, inconnu du temps d'Isarn, s'est formé et développé, au moins pour partie, au détriment de l'église de Grenoble, sous l'épiscopat de Humbert et encore plus sous celui de Mallein.

3° Si l'on admet qu'il n'y avait pas au X[e] siècle de comte en Graisivaudan, on n'éprouvera pas de difficulté à recon-

1. Manteyer, *op. cit.*, p. 535. — C'est au mémoire de M. de Manteyer que j'emprunte ce qui est dit ci-dessus des progrès de la maison de Savoie.

naître que le pouvoir local prépondérant devait être le pouvoir de l'évêque. En tout cas, l'autorité qu'il exerçait sur le temporel de son église était alors indépendante de toute autorité séculière, si ce n'est de celle qui appartenait aux faibles successeurs de Rodolphe Ier, rois sans armée, sans finances et sans fonctionnaires. Remarquez que cette puissance des évêques était d'autant plus grande que l'un d'eux, Isarn, avait pris une part importante à l'expulsion des Sarrasins : saint Hugues nous le dit, et le fait en lui-même est infiniment vraisemblable, l'évêque étant le principal personnage de la contrée tombée sous la domination des infidèles. Or, nous savons qu'en des circonstances analogues, à la même époque, le libérateur était devenu le maître du pays. Voyez, par exemple, ce vainqueur des Sarrasins que nous montre, en 990, le cartulaire de Lérins; il donne à l'abbaye *totam illam quartam partem quam ex Avinionensi territorio michi bello acquisivi*[1]. En un autre endroit, c'est un personnage provençal qui, s'adressant au comte Guillaume, lui tient ce langage en l'année 993 : *Domine comes, ecce terra, soluta de vinculo paganae gentis, tradita est in manu tua, donatione regis*[2]. Et il le prie de se hâter de répartir cette terre entre les possesseurs qui devront l'exploiter : *et unicuique distribuere quantum tibi placitum fuerit*. Ici, c'est le vainqueur qui réorganise le pays; ailleurs, à Fréjus, en 990, c'est l'évêque Riculfe qui, le premier, a entrepris l'œuvre de réorganisation, méritant ainsi que, pour cette cause, le comte lui donne la moitié de la cité[3]. Si l'on veut bien tenir compte de ces faits (et il faut en tenir compte,

1. E. de Flammare, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, p. 7.

2. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, ch. 77. — Ici, comme à Grenoble, c'est celui qui a libéré le territoire qui en est constitué possesseur.

3. *Gallia christiana*, II, p. 588; *Gallia christiana novissima*, *Aix*, *Instrumenta*, p. 535. Voici ce passage : « Tale consilium dederunt (fideles) ut, preter hereditatem quam ecclesia predicta ibidem antiquitus habuit seu propter hoc quod ipse episcopus, post expulsionem paganorum, primus vestire cepit ipsam civitatem, unam medietatem de omnibus que in circuitu ejusdem civitatis adjacent, redderet. »

sous peine de récuser un trop grand nombre de témoignages), on n'éprouve aucune difficulté à accepter l'affirmation de saint Hugues relativement au rôle d'Isarn lors de l'expulsion des Sarrasins. Au surplus, si Isarn, avec ou sans l'assentiment exprès du roi, est devenu un potentat dans la contrée, il a pris ainsi une situation qui, à cette époque et dans ces régions, n'a rien que de très normal pour un évêque. Depuis longtemps des prélats ont acquis des droits qui sont, en réalité, des démembrements du pouvoir public[1]. Ce mouvement ne fait que s'accentuer à la fin du xe siècle et au commencement du xie, alors que les princes séculiers abandonnent le pouvoir comtal aux archevêques de Tarentaise et de Vienne, aux évêques de Sion et de Lausanne[2]. Ce qui a troublé le développement régulier du pouvoir temporel des évêques de Grenoble, c'est l'établissement en Graisivaudan de la famille des Guigues. De la lecture des Cartulaires de saint Hugues se dégage cette conclusion, que les Guigues ont su s'immiscer dans l'administration et la jouissance du temporel de l'église

1. En 907, Louis l'Aveugle donne à l'évêque d'Avignon un tiers des revenus du port (*Gallia christiana*, I, *Instrumenta*, col. 137-8, no 111). En 921, le même prince, confirmant un privilège de Boson, concède à l'archevêque d'Arles le port d'Arles, la monnaie, le tonlieu, les Juifs (*Gallia christiana novissima*, *Arles*, col. 98, no 243).

2. Sur ces concessions, enregistrant le plus souvent des faits auxquels les rois n'eussent pu s'opposer, voir Bresslau, au cours du chapitre qu'il consacre à la Bourgogne, *op. cit.*, II, p. 18-68. Joignez-y qu'à une date qui se place entre 1018 et 1048, les deux comtes frères, Geoffroy et Bertrand, concèdent à l'évêque de Vaison la moitié de sa ville épiscopale, dont l'Eglise possède déjà l'autre moitié *antiquo jure* (Anselme Boyer, *Histoire de Vaison*, liv. II, p. 22 et 23; traité connu par une bulle de Pascal II, de 1108; cf. Jaffé-Wattenbach, no 6194), et qu'une donation analogue a été faite vers la même époque à l'évêque de Gap, qui a acquis pour moitié la seigneurie de Gap (voir le règlement de 1044, entre l'évêque et le comte, publié par M. J. Roman, *Deux chartes dauphinoises du XIe siècle*, dans le *Bull. de l'Acad. delphinale*, 3e sér., XX, p. 361 et sq., et aussi dans la *Gallia christiana novissima*, *Aix*, *Instrumenta*, col. 275 et sq.; voir aussi ce qu'écrit M. Albanès, p. 464). Je ne crois pas qu'on puisse induire de cet acte, comme l'indique M. Roman, qu'à la mort de Rodolphe III le comte et l'évêque « se sont jetés avec une égale avidité sur les dépouilles de leur ancien maître. »

de Grenoble, au point de devenir, sur beaucoup de points, des copropriétaires aussi ambitieux que gênants. On conçoit que saint Hugues ait évoqué les souvenirs du temps où ses prédécesseurs ne connaissaient pas de tels associés.

J'en ai dit assez, je crois, pour justifier l'opinion, plus nettement accusée que celle de M. Poupardin, que je me suis formée sur la valeur historique du préambule de la charte de saint Hugues. On s'expliquera qu'à mon sens les raisons invoquées pour écarter ou affaiblir le témoignage contenu dans ce document doivent être considérées comme insuffisantes.

Le lecteur, qui a eu la patience de me suivre jusqu'à la fin de ces pages, ne me donnera pas tort, j'ose l'espérer, si je classe le livre de M. Poupardin parmi les meilleurs des travaux qui, de nos jours, ont renouvelé l'histoire carolingienne. Sans doute aussi s'associera-t il au vœu que je forme pour que M. Poupardin rende à l'histoire du royaume de Bourgogne sous les Rodolphiens le même service qu'il vient de rendre à l'histoire du royaume de Provence sous les Carolingiens[1].

Paul Fournier.

1. J'ajoute ici quelques observations : 1° Il n'est pas sûr qu'Ewald ait eu raison de dire, comme le répète M. Poupardin (p. 68), que les lettres pontificales insérées dans la collection dite *Britannica* se suivent dans cette collection d'après un ordre à peu près chronologique. Les remarques de M. Parisot à propos des lettres de Léon IV (*op. cit.*, p. 741) ébranlent les conclusions d'Ewald et, par suite, le raisonnement que M. Poupardin base sur ces conclusions. — 2° Le traité par lequel Lothaire II et Louis II se partagèrent les Etats de leur frère Charles le Jeune, récemment décédé, est daté par M. Poupardin, à la suite d'une longue discussion, du mois d'avril ou, peut-être, de la fin de mars 863. M. Poupardin a bien vu l'objection qu'on peut tirer contre cette conclusion d'un acte publié dans le *Gallia christiana novissima* (*Aix*, *Instrumenta*, col. 442); mais il ne résout pas cette objection d'une manière satisfaisante. — 3° Le Saint-Genis cité p. 240 (note 3) me paraît être Saint-Genis d'Aoste, en Savoie, et non Saint-Genis de la région montagneuse de l'Isère, canton de Mens. — 4° Il y a des raisons de croire que la question juive se posa d'une manière assez aiguë dans quelques-unes des régions qui formaient le royaume de Provence. Sur les Juifs et leur influence, M. Poupardin est extrêmement laconique (p. 199, note 5).

LA SCIENCE ET LA MORALE

DE DU BARTAS

D'APRÈS « LA PREMIÈRE SEMAINE »

I.

Les Gascons sont confiants, pleins d'audace, et ils entreprennent volontiers des œuvres qu'un courage réfléchi jugerait irréalisables. Il s'ensuit qu'ils commencent quantité de belles choses, mais qu'ils n'achèvent rien. Voyez, dans leurs villes, les monuments : ceux d'autrefois ressemblent à des promesses oubliées; ceux d'aujourd'hui ont l'air de ruines neuves.

Du Bartas[1] a conçu un projet vraiment gigantesque. A la *Première Semaine*, qui est une cosmogonie, il ajoute peu à peu une série de récits dont le moindre fournirait la matière d'une épopée, et il marque, d'après la Bible, les étapes du genre humain. Son poème, comme la plaidoirie de l'Intimé, a le chaos pour point de départ; il décrit ensuite l'Éden; il

1. J'indique ici l'édition à laquelle, au cours de cette étude, je renverrai le lecteur : Les | OEVVRES de | G. DE SALVSTE | S^r DV BARTAS | Reueües Corrigees Augmentees de Nouueaux | Commentaires Annotations en marge, et | Embellie (*sic*) de figures sur tous les Jours | de la sepmaine || ... Derniere Edition | Au Roy | Auec priuilege de sa Magesté || M.D.CXI || A Paris | chez Toussainctz du Bray rue | st. Jacques aux Espics Meurs et | en sa boutique au Palais a | l'entree de la Gallerie des | Prisonniers. — Deux tomes en un seul volume : 22 f. non numérotés; 457 + 6 f. non numérotés; 534 f. + index non numéroté. — In-folio.— Le texte est accompagné du commentaire de Simon Goulart.

passe au déluge, met en scène les Patriarches, Moïse, Aaron, les Juges, Saül, David, Salomon, et raconte les malheurs de Sédécias, la ruine du Temple. Du Bartas en était là — au temps de Nabuchodonosor, et il allait faire pleurer les harpes juives le long des fleuves babyloniens, — lorsqu'il mourut. Ce qu'il avait écrit — deux gros volumes — n'était qu'une sorte de préface. Il se proposait, en effet, d'amener son lecteur jusqu'au jour où naquit le Christ, puis de célébrer la diffusion de l'Évangile, de constituer en vers l'Église nouvelle et de chanter enfin le monde réduit en poudre, le Jugement dernier [1]. Alors, faute de matière, le poète se fût arrêté. Et comment non?... L'histoire de l'univers depuis le chaos jusqu'au néant, voilà ce qui s'appelle un sujet!

Cette œuvre, que son auteur estime toute semblable au « grand colosse de Rhodes », à quoi faut-il la comparer? Dirai-je qu'elle est remplie de la substance de l'Ancien Testament? Qu'elle présente des analogies avec le livre de Lucrèce? Qu'elle rappelle, par endroits, les *Métamorphoses* d'Ovide? Que l'on peut la rapprocher des *Phénomènes* d'Aratus, de l'*Astronomie* de Manilius, des *Météores* de Pontanus [2]? Dirai-je qu'elle s'inspire de l'*Hexahéméron* de Pisidas [3]? Verrai-je en elle une sorte d'encyclopédie qui contient en germe la *Création* de d'Aubigné, la *Magdaliade* de Durant, le *Paradis perdu* de Milton, le *Moïse* de Saint-Amand? Montrerai-je que l'*Hermès* de Chénier eût offert, en ce qui concerne le dessin général, plus d'un rapport avec les *Semaines?*

1. « Car bien que mon esprit, durant si long voyage, | Voltige çà et là, si n'ay-ie en mon courage | Autre plus grand desir qu'à mener par la main | Mes lecteurs à l'Enfant diuinement humain. » *Colonies*, 219, c. — « ... Permets que ie conduise | Le monde à son cercueil, allongeant mon propos | Du premier des Sabats iusqu'au(x) dernier repos. » *Éden*, 1. — Du Bartas déclare lui-même, dans son *Advertissement*, que ses deux *Semaines* ne sont que le frontispice du palais qu'il veut bâtir.

2. Les œuvres de cet écrivain viennent d'être rééditées. (*Ioannis Iovani Pontani carmina*, teste fondato sulle stampe originali... a cura di Benedetto Soldati; Firenze, Barbèra, 1902.)

3. Voyez G. Pellissier, *La vie et les œuvres de Du Bartas* (Paris, 1882), p. 68 et suiv.

Ajouterai-je que ces *Semaines* ne sont, en définitive, qu'une *Légende des siècles?*

Les ouvrages que je viens de citer touchent tous, par quelque endroit, au vaste domaine de Du Bartas, les uns parce qu'ils se trouvent chez cet auteur de façon virtuelle et comme en puissance, les autres à cause d'une fortuite conformité de plan, ceux-ci en raison de ce qu'ils doivent à l'imitation des *Semaines*, ceux-là, au contraire, parce qu'ils furent les sources de cette composition.

Mais il ne faut pas croire qu'elle ait pour unique fondement la Bible et les épopées scientifiques. Du Bartas emprunte des comparaisons et des images à tous les poètes de l'antiquité; il paraît connaître les moralistes latins et grecs; il a lu, si je ne me trompe, l'ensemble des traités en prose qui sont consacrés soit à l'astronomie, soit à la physique, soit aux mœurs des animaux. Aristote, Sénèque, Pline et Plutarque lui sont également familiers; il n'ignorait pas les travaux des érudits néo-latins; il s'est manifestement intéressé aux recherches des médecins et des naturalistes de son siècle. De plus — chose bien curieuse — il ressuscite, sans le savoir, l'un des genres littéraires du moyen âge, et il nous rappelle parfois les auteurs de Bestiaires [1].

Ainsi, dans cet ouvrage qui embrasse l'universalité des temps, sont entassées les doctrines de plusieurs âges, et il faudrait avoir non moins de patience que de loisir pour entreprendre une étude complète des sources de Du Bartas.

Et, cependant, elle est essentielle cette étude, si l'on tient à se faire l'idée de ce que valent, au fond, les *Semaines*. Le poète nous déclare, en effet, qu'il n'a pas eu la prétention de nous divertir, que son livre est « didascalique » en partie. Les jeunes filles pourront le lire sans rougir; on n'y rencontre ni ces « hapelourdes » ni ces « vers pipeurs » qu'une Muse lascive a dictés et qui causent la perte des esprits tendres (p. 42-3), mais des enseignements, des conseils. « Icy i'inuoque Dieu, là ie luy ren graces : icy ie luy chante vn

1. *La vie et les œuvres de Du Bartas*, p. 68, n. 3; p. 113-114.

Hymne, et là ie vomy vne satyre contre les vices de mon aage : icy i' instruy les hommes en bonnes mœurs, là en piété : icy ie discours des choses naturelles, et là ie loue les bons esprits. » (*Advertissement.*)

L'œuvre de Du Bartas est donc une apologie de la religion, une histoire naturelle, une morale. Je laisse de côté tout ce qui touche à la religion. En ce qui concerne les deux autres points, il est clair que le mérite du poète dépend de la valeur des sources où il a puisé. S'il a évité de reproduire d'anciennes erreurs, si son argumentation n'est point fondée sur des légendes, si sa morale ne consiste pas en aphorismes traditionnels, alors il se vante avec raison d'avoir rendu les hommes et plus savants et meilleurs. Dans le cas contraire, et s'il s'est contenté de tourner en rimes une morale mythique ou les rêves d'une pseudo-science qui ne se plaisait qu'aux miracles, nous devons avouer que son livre, en dépit des promesses de la préface, ne nous apprend rien ni sur nous-mêmes ni sur l'univers.

Telle est la question à résoudre. Il s'agit, pour y parvenir, de montrer, je le répète, sur quelles bases repose l'érudition de Du Bartas ou, sous une autre forme, quelles autorités recommandent les opinions qu'il exprime. Voilà ce que je vais rechercher, sans avoir la prétention de signaler tous les ouvrages dont l'écrivain gascon s'est servi, et en bornant mon enquête à la *Première Semaine*. Ce poème, plus court que l'autre, plus clair, moins inégal et presque entièrement didactique, fournira à lui seul autant de documents qu'il en faut pour le dessein que j'ai formé.

II[1].

« Et la terre était sans forme et vide, et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait sur les

1. Pour plus de commodité, je désignerai par les abréviations que voici les principaux ouvrages auxquels il est nécessaire de renvoyer le lecteur : B. = Les œuvres de Du Bartas. (Voir page 458, note 1.) || A. = *Histoire des animaux* par Aristote; traduction Barthélemy-Saint-Hilaire; 3 vol.

eaux. » Ainsi parle la Genèse. (I, 2.) Mais cette concision saisissante ne saurait suffire à Du Bartas. Il tient à exprimer amplement l'anarchie de la matière avant l'œuvre des six jours, et il se plaît à rendre l'indescriptible : l'immobilité, au fond de l'espace noir, des substances sans nom, sans forme. En conséquence, il paraphrase les vers qu'Ovide a consacrés au chaos, et il ajoute à ce passage trop ingénieux des *Métamorphoses* nombre de subtilités comiques[1]. Il admet, suivant en cela plutôt l'écrivain latin que la Bible, le partage de la matière en quatre éléments, et il n'a aucun souci de la théorie des atomes, que Lucrèce doit à Épicure. Par contre, c'est de Lucrèce qu'il s'inspire, dès que, supposant créés les éléments, il envisage leur rôle, leurs rapports, leur destinée. Ils sont, dit-il, le germe des êtres animés et des choses, car

> Depuis que l'Eternel fit de rien ce grand Tout,
> Rien de rien ne se fait. . . . . (P. 49, c.)

Cette phrase traduit le vers de Lucrèce :

> *Nullam rem e nihilo gigni divinitus unquam.* (I, 144.)

Mais, sur un point essentiel, Du Bartas modifie ce texte, et là où l'auteur du *De Natura* voyait une loi fatale, il voit une

in-8°; Paris, Hachette, 1883. || Pl. = Plutarque, *Quels animaux sont les plus advisez, ceux de la terre ou ceux des eaux?* Traduction d'Amyot; Paris, Janet et Cotelle, 1820, t. 19. || E. = Elien, *Des animaux*, édit. Hercher; coll. Didot, 1858. || L. = Lucrèce, *De la Nature*, trad. nouvelle avec le texte par Crouslé; Paris, Charpentier, 1885. || S. = Sénèque, *Questions naturelles*. (OEuvres complètes de Sénèque traduites par J. Baillard; 2 vol., Hachette, 1878.) || P. = Pline, *Histoire naturelle*, trad. Littré; Paris, Dubochet, 1848-1850, 2 vol. gr. in-8°. || Th. = *Le Bestiaire* de Philippe de Thaün, édit. E. Walberg, Paris, Welter, 1900. || Cl. = *Le Bestiaire* de Guillaume Le Clerc, édit. R. Reinsch; Leipzig, 1890. || G. = *Le Bestiaire* de Gervaise, édit. P. Meyer, *Romania*, I, 420 et suiv. || R. = L'Histoire | entiere des | Poissons, | Composée premierement en Latin par maistre | Guilaume Rondelet Docteur regent en Me- | decine en l'uniuersité de Mompelier | Maintenant traduite en François sans auoir | rien omis estant necessaire a l'intelligence d'icelle. | Auec leurs pourtraits au naïf. | A Lion, | Par Mace Bonhome | A la masse d'or. | M. D. LVIII. | Avec priuilege du Roy pour douze ans. — Deux tomes en un seul vol. in-fol.; 418 + 181 f.

1. B., p. 15-16. — Pellissier, *ouvr. cité*, p. 136.

volonté providentielle. Cela ne l'empêche point d'emprunter au poète sans dieu les preuves de cette règle, selon lui, divine[1]. Il tire aussi de Lucrèce un autre axiome, qui est la conséquence du précédent : jusqu'à la ruine complète du monde, rien ne peut retourner au néant[2]; la matière change de forme, mais elle ne périt pas. Et si l'on demande comment des corps, très dissemblables en apparence, sont constitués cependant par une ou plusieurs substances immuables, on trouve, dans la *Semaine* et dans l'épopée latine, des réponses qui diffèrent peu, car, ici, l'on nous apprend que la lutte des atomes ne cesse de modifier la figure de l'univers, et, là, on impute cette même diversité au conflit des éléments[3]. Enfin, les deux œuvres nous annoncent qu'un temps viendra où s'écrouleront les remparts du monde, et elles attribuent l'abolition de toute vie matérielle, l'une à la menace — ou à la promesse — sacrée, l'autre à l'épuisement de la nature qui se lassera de produire[4].

Du Bartas imite donc Lucrèce, comme Pascal imite Montaigne : il se sert de la même paume, c'est-à-dire des mêmes arguments, mais il leur assigne un but nouveau, et il s'imagine sanctifier la cosmogonie d'un athée en l'accommodant de son mieux à l'esprit de la Genèse. Par là, il nous serait aisé de voir, si nous ne le savions déjà, que les penseurs du XVIe siècle ne réussissent jamais à se dégager de l'humanisme, et que certains d'entre eux qui passent pour des chrétiens intransigeants n'ont pas laissé de subir, plus ou moins manifestement, l'influence des doctrines antiques.

Dans le premier chant de la *Semaine* et au début du second sont proposés des problèmes qui appartiennent, on vient de le voir, à la métaphysique. Pour m'arrêter davantage à ces questions abstruses, je ne me sens ni la compétence ni le courage qu'il faudrait, et je préfère passer directement aux

1. B., p. 49, c-d. — L., I, 153 sqq.
2. B., p. 49, c. — L., I, 209 sqq. — Cf. encore B., 51, b et L., I, 256-8.
3. B., p. 53. — L., I, 1014 sqq.; II, 96 sqq.
4. B., p. 21. — L., II, 1148 sqq.; V, 91 sqq.

parties scientifiques du livre. Ce n'est pas que je prétende (on ne me croirait point) être grand clerc en ces matières, mais la science dont il s'agit ici, les ignorants peuvent aujourd'hui la juger, et ses erreurs sont d'ordinaire si grosses qu'elles ne sauraient échapper même à un simple littérateur.

Du Bartas commence par rimer une météorologie[1]. L'air est partagé, écrit-il, en trois étages ou régions : la région haute qui est brûlante; la moyenne qui est glacée; la basse dont la température est inconstante, mais telle, cependant, qu'elle nous permet de vivre[2]. La bruine est formée par une vapeur qui n'a pas la force de se résoudre en eau (p. 63); si cette vapeur s'élève plus haut que les nuages, elle se change, au printemps, en rosée, et, l'hiver, en glace (p. 64); le froid qui règne dans la région intermédiaire « durcit en boulets » des gouttes d'eau et produit ainsi la grêle (p. 67, d); il arrive que les nuages gèlent tout entiers : alors tombe la neige, « celeste laine[3] ». L'origine de la pluie est moins brièvement expliquée. Une vapeur s'exhale du sol, monte

Au sejour eternel du frissonnant hyuer,

se resserre par la vertu du froid, vogue au hasard, finit par rencontrer une autre nue. Aussitôt, à cause du choc, les deux nuages s'ouvrent, répandent leur eau. Tels un gobelet de cristal et une frêle aiguière que heurtent les mains d'un page... Ces pluies-là sont violentes. Mais si un souffle aimable, qui se joue dans l'étendue, secoue, sans colère et par soupirs répétés, les larmes qui tremblent au bord des vapeurs flottantes, la terre est humectée doucement, la verdure est rafraîchie[4].

1. C'est, selon lui, une manière de raconter le second jour de la création. (Genèse, I, 6-8.)

2. B., p. 58-9. — Il reproduit très exactement une théorie que l'on trouvera dans S. (*Q. N.*, II, x, p. 487.)

3. B., p. 67, a. — Pour ces divers phénomènes, cf. P., II, 61. Le commentateur de B. renvoie aussi aux *Météores* de Pontanus.

4. B., p. 64-5. — L., VI, 495 sqq.; P , II, 42.

L'auteur de la *Semaine* parle du tonnerre assez longuement; toutefois, il explique moins ce phénomène qu'il ne le dépeint, et il se contente d'affirmer que lorsque nous entendons gronder le ciel, cela provient d'une chaude exhalaison qui atteint le moyen étage de l'air. La chaleur et le froid entrent en lutte, d'où le vacarme horrifique. Quant à l'éclair, c'est une fumée ou, si l'on veut, *une flamme sèche.* (P. 76-9.) Lucrèce consacre à la foudre plus de trois cents vers[1], il présente maintes hypothèses, et se recommande tantôt par l'ingéniosité, tantôt par une imagination grandiose. La magnificence de ses conjectures ne l'empêche pas d'exprimer la réalité puissamment. Tendus sur les plaines du monde, les nuages imitent le bruit des toiles qui couvrent l'ampleur d'un théâtre; ils forment sur nos têtes de noirs palais, des montagnes pleines de cavernes où s'engouffre la rage des vents. L'édifice aérien « est rempli de feux et de souffles ». Soudain naissent des tourbillons qui enflamment les germes ignés. — Dans ces pages, pourtant de nature à décourager les imitateurs, Du Bartas a choisi un certain nombre de détails plastiques[2], mais les quelques mots qu'il risque sur l'origine du tonnerre dérivent d'une autre source et se rattachent, semble-t-il, ou bien au système de Pline ou bien aux idées de Sénèque, qui sont, d'ailleurs, obscures[3]. Remarquons encore ceci : le feu du ciel ne suggère à l'écrivain gascon qu'une brève réflexion morale. (P. 81, c-d.) Sénèque termine son étude en montrant aux hommes qu'il ne faut pas trembler pendant l'orage, car on ne doit pas craindre la mort[4]. Plus original et plus profond, Lucrèce rit de ceux qui se figurent la foudre brandie par les dieux. Et pourquoi donc prennent-ils pour cibles leurs statues, leurs temples[5]?

1. L., VI, 96-422.

2. Aux v. 249-252 de L. comparez, par exemple, là p. 76, b de la *Semaine.*

3. S., II, XXI, p. 491 et suiv.; P., II, 18, 43, 51-6. — Ce que B. avance sur les effets miraculeux de la foudre (p. 79, c) est presque entièrement tiré de l'*Hist. nat.*, II, 52.

4. S., II, LIX, p. 509-11.

5. L., VI, 379-422.

Après la tempête, l'arc-en-ciel. Il est formé, nous dit Du Bartas qui use d'une comparaison virgilienne[1], par les rayons du soleil couchant dont un nuage chargé d'eau et, conséquemment, polychrome reflète tout à coup la splendeur. Parmi vingt hypothèses qu'il résume et qu'il discute, Sénèque place celle-là. (*Q. N.*, I, III.) Pline l'adopte en la précisant sur certains points. (*H. N.*, II, 60.) Le système de Lucrèce est de même espèce, mais d'une obscurité fâcheuse[2].

L'auteur de la *Semaine* définit le vent une sorte d'exhalaison sèche, qui naît de la terre, lutte, dans la deuxième zone de l'air, contre l'influence du froid, et redescend en tourbillon vers le sol. (P. 68-73.) Pline accepte cette théorie[3], que recommande, d'ailleurs, l'autorité d'Aristote. Sénèque hésite, et il nous offre, à son ordinaire, plusieurs solutions. Certaines sont vraiment plaisantes[4]. Pour Lucrèce, les vents sont composés d'une substance matérielle qui échappe à nos regards, et ils agissent à la manière de l'eau courante[5]. Les services qu'ils nous rendent suggèrent à Du Bartas quelques vers d'une bizarrerie ambitieuse[6]. Quant aux souffles qui sont captifs dans les « creux intestins » du globe, il les accuse de produire les tremblements de terre. (P. 126.) Cette opinion, que la science antique a parfois tenue pour juste[7], étonne

1. *En.*, VIII, 22-5. — B., p. 80, c-d.

2. L., VI, 524-6. — Le commentateur de la *Semaine* renvoie le lecteur à Aristote « au 3. liure des *Meteores* chapitres 4 et 5 ». Cf. encore Pl., *Opinions des philosophes*, III, 5.

3. *H. N.*, II, 44 et suiv.

4. Voyez *Q. N.*, le livre V en entier.

5. *De nat. rer.*, I, 271 sqq. — Voyez aussi Pl., *Opinions des philosophes*, III, 7.

6. « Or' ils portent la nef d'un vol non engourdy ; | ... | Ore pirouëttant d'une haste sans haste | Du moulin brise-grain la pierre ronde-plate, | Ils trans-forment, muniers, en maint atome blanc | Le blé... » (P. 73, b.)

7. Cf. Pl., *Opinions des philosophes*, III, 15; L., VI, 535-607; S., VI, IV et suiv.; P., II, 81. — Pline déclare « ventos in causa esse non dubium reor ». S. constate, de son côté, que « l'air est le mobile qu'admettent les plus nombreuses et les plus grandes autorités ». (Ch. XII.) On observera que Lucrèce suppose, sans repousser l'avis le plus commun, que les tremblements de terre peuvent s'expliquer par des écroulements subits et des tassements de la masse intérieure du globe.

cependant au plus haut point le commentateur de la *Semaine*. Il écrit : « Quand on demande aux Philosophes naturels, veu que les vents sont inconstans et legers, d'où vient ceste violence si impetueuse et grande qu'elle puisse esbranler cinquante ou soixante lieuës de pays à la ronde, tout à vn instant et d'vn mesme bransle : ils demeurent court. Aussi faut-il en cela remarquer la main courroucee de Dieu... » (P. 129, b.) Moyen sûr de résoudre la difficulté.

Je n'ai aucunement l'intention de suivre Du Bartas pas à pas, car on peut, je crois, éclairer les origines de son érudition sans multiplier les exemples à l'infini. Je ne m'arrête donc pas aux vers qu'il a consacrés à la constitution physique du ciel, et je ne veux pas rechercher la source de ses discours sur le nombre des cieux, sur leur essence, sur les eaux qu'ils renferment, au témoignage des livres saints[1], sur la rencontre de l'océan d'en haut avec l'océan d'en bas, d'où procéda le grand déluge[2], sur la substance et la marche des astres, sur la manière dont ils s'alimentent[3], sur les phases de la lune et sur l'ordre des saisons.

De toute cette partie de l'épopée, un trait seulement me paraît intéressant à retenir : Du Bartas, qui se pique d'une certaine rigueur scientifique et qui réprouve les doctrines hétérodoxes, croit à l'astrologie fermement. Que l'on écoute la voix de la raison, et l'on confessera, déclare-t-il, que les « celestes chandelles » n'ont pas été allumées pour la parade. Il invoque le dogme des causes finales. Puisque Dieu ne fait

1. Genèse, I, 7; *Ps.*, civ, 3.

2. La copieuse description du déluge qui se trouve dans B. (p. 95-7) est imitée d'Ovide, *Mét.*, I, 274-347.

3. B. repousse, avec un mépris railleur, l'hypothèse de ces « forgeurs de fables » qui considéraient les étoiles comme des organismes, hors d'état de subsister sans se nourrir, et dont les voyages s'expliquaient par la nécessité de *quester des vivres*. (Page 166, a-b.) Lucrèce est l'un de ceux qui risquent cette conjecture (V, 509-33); S., en parlant des comètes, la discute gravement. (VII, xxi-xxii, p. 613-14.) Ainsi le poète de la *Semaine* se moque ici de ses maîtres. J'ajoute que, dans le même passage (p. 167, c), il range Copernic parmi les *forgeurs de fables*. Ce voisinage honore Lucrèce.

rien en vain, il n'a pas dû créer les étoiles seulement pour qu'elles sillonnent les larges maisons de l'air, et, du moment qu'il a donné une vertu au brin d'herbe, comment eût-il laissé inefficace le regard des constellations? (P. 191.) Du Bartas exprime en vers heureux cette illusion qu'il partage avec le meilleur poète de son temps[1], et qu'il semble avoir hérité plutôt du moyen âge que de la Grèce ou de Rome. Il s'efforce de concilier l'astrologie et la religion, et il répond par un sophisme (p. 197, c) à une objection qu'il prévoit et que voici : Dieu n'est donc pas le maître des choses futures? Ne se trouve-t-il pas lui-même esclave de la fatalité, puisque *sur le front des étoiles*, est écrit notre destin[2]? Au fond, ce problème ressemble à celui du libre arbitre et de la grâce. Du Bartas avait assurément le droit d'être embarrassé. Quant à l'erreur qui consiste à représenter les astres comme les maîtres de notre vie, à prêter un sens à leur lumière, elle est, chez un poète, excusable, naturelle.

Entre l'étude des météores et celle des corps célestes se place, dans le livre de la *Semaine*, une série de remarques sur la mer et les eaux douces[3]. La question du flux et du reflux laisse Du Bartas perplexe : il allègue trois opinions diverses, et semble incliner vers celle qui est, en réalité, juste[4]. Mais s'il note la relation qui existe entre le mouvement de la lune et les marées, il ne l'explique pas mieux qu'on ne l'expliquait avant Newton, et volontiers il écrirait à la façon de son commentateur : « On demande comment la Lune pousse et repousse la mer. Quelques-vns estiment que

1. Ronsard parle de l'astrologie avec un tel accent qu'il est difficile de croire à une superstition feinte, à une fantaisie lyrique. Voyez (édit. Blanchemain) I, 363; IV, 382-3; V, 148-153, 276-283; VI, 232, v. 7-8, 191, v. 3-6. A vrai dire, le chef de la Pléiade semble quelquefois considérer comme menteuse la science des faiseurs d'horoscopes (III, 177-8; VI, 130; VII, 187), mais ces textes sont loin d'avoir l'éloquence et l'ampleur qui caractérisent les autres.

2. Cf. La Fontaine, *F.*, II, 13; VIII, 16.

3. C'est le commentaire — combien riche! — des versets 9 et 10 du ch. I de la Genèse.

4. B., p. 109, c. — Pl., *Opinions des philosophes*, III, 17; P., II, 99.

c'est vne sienne proprieté de faire enfler les eaux, dont procede ce branslement. » (P. 111, d.) Telle, chez Molière, la *virtus dormitiva* de l'opium. — Notre auteur affirme que l'océan est la source de toutes les eaux terrestres[1], et s'il ne suppose pas, avec Platon, qu'elles soient réunies, au centre du globe, en une sorte de réservoir[2], il emprunte à Virgile, qui accepte cette théorie, les vers où sont énumérés, à la manière héroïque, les fleuves que l'inépuisable gouffre déverse à la fois de toutes parts[3].

Idée fausse, je ne le nie pas, mais grandiose. On regrette qu'il n'y ait là qu'un rêve. Avouons, du moins, qu'il méritait d'être mis en vers. Si on ne rencontrait, chez Du Bartas, que des erreurs de cette nature, on lirait son livre sans ennui. Par malheur, j'ai maintenant fini d'exposer la plus raisonnable partie de l'œuvre, c'est-à-dire la plus générale. On en supporte d'un esprit indulgent l'insuffisance, la naïveté, car le mécanisme du monde comporte, en ce qui touche à ses lois premières, une grande part d'inconnaissable. Certains problèmes que l'on agite depuis des siècles demeurent entiers, et, comme la vie de l'âme, celle des choses a son mystère. Dès lors, pourquoi exigerait-on d'un poète ce que les savants peuvent à peine? Dans ce qui va suivre, au contraire, il sera légitime de reprocher à Du Bartas sa candeur, son amour du merveilleux, son zèle à recueillir des mensonges. C'est qu'il ne s'agit plus de spéculations ni de doctrines, mais de faits précis dont le contrôle appartient aux sens, à l'expérience. Ici, le poète de la *Semaine* se sent mal à l'aise, et, sans doute, il estime étroites les limites de la vérité. Jaloux de magnifier l'ouvrage du Créateur, il lui prête la richesse des mythes, et il évoque, en décrivant la terre que nous habitons, un royaume de féerie, l'une de ces contrées fabuleuses dont

1. Cette opinion date d'Homère. *Il.*, XXI, 194-7. — Cf. L., VI, 631-8; S., III, v, p. 516.

2. *Phédon*, p. 112.

3. B., p. 106-7; Virgile, *G.*, IV, 363 sqq. — Voyez S., VI, VIII, p. 581.

la sultane Schéhérazade se plaît à détailler les impossibles merveilles.

III.

Donc, puisque les Six Jours de Du Bartas sont dans le goût des *Mille et une Nuits*, prêtons l'oreille aux contes.

Et d'abord, les miracles des eaux. Quantité de fontaines ont des vertus admirables, une sorte d'âme. Il est, en Palestine, un ruisseau qui manifeste, en tarissant le jour du sabbat, son respect de la loi divine[1]. La source Éleusine aime tellement la musique qu'elle danse au son du chalumeau. Les bergers chantent-ils sur ses bords? Voilà son onde qui suit le rythme de la chanson[2]. Lorsque les troupeaux boivent au Xanthe, leur toison devient rousse; le Céron fait noircir la laine; le Céphise la blanchit[3]; l'une des sources de l'Arabie la teint en rouge[4]. De la fontaine de Bacchus, à Andros, il coule, une fois par an, du vin; celle de Soles, en Cilicie, verse de l'huile libéralement[5]. Un ruisseau illyrien enflamme le linge; à Dodone, la source de Jupiter éteint les flambeaux puis les rallume[6]. En certains lieux, le sol produit de la cire, de la poix. Cela se voit en Islande, au Pérou[7].

Les quelques fontaines de France que célèbre Du Bartas ont

1. B., p. 114, b. — Josèphe, *De bel. Jud.*, VII, v, 1. (Dindorf, t. II, p. 311.)

2. B., p. 114, d. — Solin, *Polyhistor*, V. (Coll. Panckoucke, p. 99.)

3. B., p. 114, d et p. 115, a. — S., III, xxv, p. 528; P., II, 106, 10, XXXI, 9.

4. B., p. 115, a. — Solin, *Polyhistor*, XXXIV, p. 259. — B. a suivi ce texte peu exactement.

5. B., p. 115, a. — P., XXXI, 13-14. — L'huile de la fontaine de Soles était vraisemblablement du naphte, mais le contexte prouve que Du Bartas songeait à l'huile d'olive. Loin de chercher l'explication rationnelle des faits, il aimait à voir en eux des prodiges.

6. B., p. 115, a. — P., II, 106, 7-8. — Au sujet de la source de Dodone, cf. L., VI, 879-905.

7. B., p. 116, d et 117, a. — Le commentaire renvoie au 4e livre de l'*Histoire générale des Indes*, chapitre cxciv.

beau être voisines de la Gascogne, ou même appartenir à cette province, elles restent au-dessous de ces miracles. Cependant notre poète déclare, par patriotisme, que nulle merveille n'est comparable à la fontaine intermittente de Bélesta[1]; il vante en termes assez élégants Barèges, Cauterets[2], surtout Bagnères, que ceignent les monts *enfarinés* et où chaque rue a son fleuve. (P. 120-121.)

Peut-être faudrait-il parler ici des pluies de grenouilles, qui ne sont pas rares, comme chacun sait[3], des pluies de lait, de chair, de laine et de blé, dont il est fait mention en divers ouvrages très authentiques[4], mais les plantes et les animaux vont nous offrir tant de particularités étonnantes[5] qu'il serait oiseux de s'arrêter devant les menus prodiges.

Les herbes et les fleurs ont une puissance magique. Ceux dont la vue est trouble se peuvent guérir en attachant à leur

1. B., p. 122-3. — Sur les sources intermittentes, voyez P., II, 106, 9 et 12.

2. Cf. Marguerite de Navarre, le prologue de l'*Heptaméron*.

3. B., p. 66, b. — Cf. R., t. II, p. 167 : « Par les grandes pluies et tempestes tumbent du ciel quelquesfois des Grenouilles semblables à Crapaus... Aucuns pensent qui[l] n'en tumbe point d'en haut, mais que c'est vne espece de Crapaut qui vit caché dans les creux de la terre, lequel devinant la tempeste sort de son creux... Mais l'experience monstre le contraire auec l'authorité des grans personages. »

4. B., p. 82, c. — P. (II, 57) constate la plupart de ces phénomènes, et il mentionne aussi, pour être complet, des pluies de fer et de briques cuites. On me saura gré sans doute de citer, à propos des pluies de blé et de laine, le commentaire de Simon Goulart : « Il y a quelques annees qu'en vn quartier d'Alemagne plut grande quantité de bled propre à la nourriture du corps, en vn temps de famine, dont infinis paysans furent soulagez. Vn mien amy en apporta pour souuenance enuiron demy-liure, et m'en donna vn petit cornet plein. I'en brisay quelques grains, qui estoyent petits comme grains de seigle : la farine en estoit belle et propre à faire du pain. Quant à la pluye de laine, Paul Diacre au liure 21 et Freculphus au 2 liure chapitre 13 recitent, apres S. Hierosme, qu'elle cheut au pays d'Artois soubs l'empire de Valentinian, dont les habitans du pays furent bien accommodez. » (P. 83, a-b.)

5. La partie de la *Semaine*, qui a la prétention d'être une botanique et une zoologie, correspond aux versets 11-13, 20-25 du chapitre I de la Genèse.

cou des feuilles de chicorée[1]. Le pain de pourceau hâte les accouchements, et même

> . . . . . .si quelque femme enceincte
> Passe sur sa racine, elle est *presque* contrainte
> D'avorter sur le lieu. . . . .

Presque est joli. — Ayez sur vous de l'armoise, et vous voilà à l'abri de la peste et du poison. L'angélique, ainsi nommée parce qu'elle fut apportée aux hommes par un ange, est bonne contre le chant des sirènes et contre le vent d'autan. En pressant dans sa main la sanguisorbe, on arrête une hémorrhagie[2]. L'aconit endort le scorpion, l'ellébore le réveille. La bétoine force les serpents à se livrer une bataille qui ne se termine qu'avec leur vie. Par contre, l'herbe appelée chasse-bosse empêche les chevaux de se haïr. Les porcs qui mangent le « splène » succombent en peu de temps, car cette racine *dévore* leur rate. Si les bêtes de somme paissent où croît la lunaire, elles reviennent à l'étable sans clous et sans fers. Miracle grand ! Du Bartas admire « la mareschale main » de cette plante et les invisibles dents qui tirent « la ferme chaussure » des chevaux. Non moins étrange est la vertu du dictame : il guérit le cerf blessé, relance la flèche au chasseur et le tue[3]. La férule fait mourir le bœuf, engraisse l'âne. La

1. B., p. 134, a. — Cf. P., XX, 29, mais il dit seulement : « Cum rosaceo et aceto capitis dolores lenit. »

2. B., p. 134, a-c. — Sur le pain de pourceau [*cyclamen europaeum*], voir, d'après Simon Goulart, Dioscoride, II, 158. — P. décrit l'armoise au chapitre 36 du livre XXV. — La *sanguisorba officinalis* est la pimprenelle des prés.

3. B., p. 135, d et 136. — Aconit, P., XXVII, 2. — Ellébore, XXV, 21-25 et XXVII, 2-3. — Bétoine [*Betonica officinalis*], XXV, 55, 2. — Chasse-Bosse [*Lysimachia lutea*], *ibid.*, 35. P. attribue seulement à ce végétal la vertu de calmer les bêtes rétives. — Splène [*Asplenium*], *ibid.*, 20. — Lunaire. Le commentaire renvoie à « Matthiol sur le cent trente-cinquième chapitre du troisième liure de Dioscoride ». — Dictame [*Origanum dictamnus*], P., VIII, 41, 1 et XXV, 53; Elien, *Hist. variées*, I, 10. Voyez encore Cicéron, *De nat. deor.*, II, 50. Mais ces auteurs se bornent à dire que les cerfs, qui ont brouté le dictame, sont délivrés des javelines attachées à leur chair.

ciguë, funeste à l'homme, est saine pour les étourneaux. Le rosage empoisonne les mulets, et nous sert, à nous, d'antidote[1]. Enfin, mieux inspiré, le poète exalte les mérites — réels, cette fois — de l'arbre que les habitants de l'île de Zébut ont, dit-il, surnommé « cocos ». Cet arbre fournit, outre une matière textile, du vin, du beurre, de l'huile, du vinaigre et du sucre[2].

Examinons maintenant les animaux.

Malheur aux muets! dit Michelet, et cet homme, dont la bienveillance s'est étendue à toute vie consciente, n'accorde aux poissons qu'une sympathie médiocre. C'est qu'il n'avait pas lu la *Semaine*, et qu'il ignorait, par suite, combien « les bourgeois d'Amphitrite » sont en général de bons bourgeois. On ne saurait croire combien est développé chez eux le sentiment de la paternité. Ils ont l'instinct social, ils s'entr'aident... Et pleins d'esprit, avec cela! Certains abondent en ruses subtiles, et déçoivent le pêcheur par des stratagèmes d'Apaches. Il y a bien quelques monstres, mais leur méchanceté met en relief les mœurs excellentes des « moites citoyens » qui peuplent « la mer porte-barques ».

Le « canthare » est un mari modèle; jamais il ne s'égare du *devoir nopcier :*

> Ainçois, fidele espoux, passe ses chastes iours
> Sans faire banqueroute aux premieres amours[3].

Si le filet enlace un muge et le traîne vers le bord, la femelle du captif suit, toute *forcenée de deuil*, et elle ne demande

1. B., p. 138. — FÉRULE, P., XXIV, 1, 2. — CIGUË. « Galien au liure des Temperamens dit... que la cigue est nourriture aux estourneaux et poison aux hommes. » (*Commentaire*, p. 140, b.) — ROSAGE [*Rhododendron*], P., XVI, 33, 1 et XXIV, 53.

2. B., p. 142. — Il s'agit ici du cocotier, mais on pourra lire dans la *Seconde Semaine* (*Éden*, p. 33, d et 34, a) la description d'un végétal dont les propriétés sont encore plus utiles et plus variées.

3. B., p. 222, a. — Cf. E., I, 26, p. 9. — R. écrit à propos du canthare (t. I, p. 113) : « Oppian le loue de chasteté, comme ne fraiant qu'auec vne seule femelle, comme vn preud'home se contente d'vne seule femme. » — Le canthare paraît être une sorte de dorade.

pas mieux que de mourir, elle aussi[1]. Certes, elle ne ressemble pas au « sargon », qui non seulement change

De femme chasque iour sous l'ondeux Element,

mais qui courtise, par surcroît, les chèvres, et tâche, pendant l'absence des *maris barbus*, de sauter sur les rives où elles paissent[2]. Autres sont les plaisirs de l' « uranoscope »; il se plaît — son nom l'indique — à la contemplation des astres, et il n'a cure des choses d'en bas[3]. Le scare délivre ses compagnons emprisonnés dans la nasse[4]. Que dirai-je de ces deux poissons qui vivent à frais communs? L'un fournit le logement; l'autre alimente la cuisine[5]. L'araignée de mer rend à l'éponge des services[6]. A l'époque du froid, les « sparaillons », les poissons blancs, se rassemblent et forment, pour se réchauffer ou pour repousser leurs ennemis, une masse si compacte qu'elle empêche les galères d'avancer[7]. Il n'y a pas là de quoi être surpris. Les thons ont bien, *d'un brave cœur*, arrêté la flotte d'Alexandre[8], et le rémora, à lui seul (et il

1. B., p. 222, a. — P., IX, 26.

2. B., p. 221, d. — E., I, 23, p. 8. — R. dit en parlant de ce poisson (t. I, p. 115) : « Il est fort subiet à paillardise, et non seulement il aime par trop ses femelles, mais aussi les chieures. » Le nom vulgaire du sargon est *sargue* ou *sarguet*.

3. B., p. 222, b. — P., XXXII, 24, 1; R., t. I, p, 242-3. — L'ouranoscope est appelé aussi callionyme. (A., II, XI, 11; E., XIII, 4, p. 221.)

4. B., p. 225, a. — Pl., ch. LXVIII, p. 144 : « Quand un scare a... donné dedans la nasse, ses compagnons lui baillent la cueuë par dehors, et luy la serre tant qu'il peult à belles dents; les autres tirent tant qu'ils l'entrainnent dehors. » — E., I, 4, p. 2; P., XXXII, 5, 1; R., t. I, p. 145.

5. B., p. 227, b. — A., V, XIII, 10; Pl., ch. LXXV, p. 155; E., III, 29, p. 48; P., IX, 66.

6. B., p. 227, c. — Pl., ch. LXXVI, p. 155-6; E., VIII, 16, p. 144.

7. B., p. 225, d-226, a. — A., VIII, XV, 8; E., IX, 46, p. 162. Suivant R. (t. I, p. 111), les pêcheurs eux-mêmes ont de la peine à distinguer de la dorade le sparaillon. A. et E. le nomment *ryade*.

8. B., p. 217, d. — P., IX, 2, 2. — Sur la marche des bancs de thons, voyez Pl., ch. LXXIV, p. 153-5.

n'est pas gros) immobilise un navire[1]. La scolopendre qui vient d'avaler un hameçon, ne s'embarrasse pas pour si peu : elle vomit ses intestins, chasse de la sorte le fer crochu, puis remet toute chose en place[2]. Le dauphin ne veut pas être oublié. Tout en lui est admirable : il ignore le sommeil, le repos; il chérit les hommes et, en particulier, les musiciens. Arion en fit l'expérience. Du Bartas raconte, avec une belle gravité, le voyage du chanteur sur l'échine du poisson mélomane, comment celui-ci nageait de façon gentille, comment celui-là, par gratitude, épuisait son répertoire :

> Tandis, le cheuaucheur à sa chere monture
> En passages nouueaux va payant la voiture[3].

Passons aux géants de la mer. Par ses évents, la « senedette » crache des trombes qui brisent et renversent les vaisseaux[4]. Le « priste » et l'épaulard sont pareils à des îles flottantes ; leur taille atteint deux arpents, et lorsqu'ils agitent leurs nageoires, on croirait voir tourner des moulins à vent[5]. Non moins énorme est la baleine, si énorme même qu'elle ne peut se conduire et qu'elle viendrait à la côte comme une caraque trop lourde, si elle n'avait pour guide un poisson menu, qui la dirige, avec une fidélité de chien d'aveugle,

1. B., p. 229, d et 230, a. — A., II, x, 3; E., II, 17, p. 27; P., IX, 41 et XXXII, 1; R., t. I, p. 313 et 334-5. — R. veut que le rémora ne soit autre que la lamproie, « car si ell' applique son museau contre vne galere, elle l'arestera, *et l'ai ainsi veu* ».

2. B., p. 224, b. — A., IX, xxv, 8., Pl., ch. LXVII, p. 143; E., IX, 12, p. 152; P., IX, 67, 3. — Pl. et E. appellent cet animal *renard marin*. Cf. R., t. I, p. 303.

3. B., p. 231-4. — A., IX, xxxv; Pl., ch. LXXXVIII-XCI, p. 168-174; E., XII, 45, p. 218 et *passim*; P., IX, 8-10; R., t. I, p. 344-350.

4. B., p. 216, c. — R., t. I, p. 356 : « C'est vne beste de merueilleuse grandeur... l'ai ouï dire que autresfois on... en a pris vne longue de cent pas. »

5. B., p. 217, d et 218, a. — D'après R. (t. I, p. 354), l'épaulard et l'orque ne seraient qu'un seul et même monstre. Cf. P., IX, 5. Il donne quelques détails sur l'orque, « cujus imago nulla repraesentatione exprimi possit alia, quam carnis immensae dentibus truculentae ».

parmi les écueils et les détroits[1]. Cela tout le monde le sait, mais certaines gens ignorent qu'il ne manque presque rien à l'océan de ce que la terre possède : chose indubitable, car on trouve au fond de l'eau non seulement des roses, des melons, des orties et des raisins, non seulement des béliers, des pourceaux, des lions, des veaux et des éléphants, mais encore des hommes, et même des moines et des prélats[2].

Et voilà, d'après Du Bartas, les légendes de la mer... Il se tourne ensuite vers les oiseaux, s'applique à nous les décrire. Il commence par l'unique et presque divin phénix, qui passe, parmi les aromates, d'une mort volontaire à la vie, symbole d'une éternité périodiquement réchauffée à la flamme de la jeunesse[3]. Après ce patriarche des airs, cet être pur comme

1. B., p. 226-7. — Pl., ch. LXXIX, p. 158-9; E., II, 13, p. 25; P., IX, 88-2; R., t. I, p. 352-3.

2. B., p. 212, a-b. — ROSE DE MER, R., t I, livre XVII, ch. XIV, p. 381. — MELON DE MER [*Holothuria pentactes*], P., IX, 1, 3. — ORTIE DE MER [*Medusa, L.*], P., IX, 68 et XXXII, 53, 4: R., t. I. p. 380 et suiv. — RAISIN DE MER [œuf de sèche], P., IX, 1, 3; R., t. I, livre XVII, ch. II, p. 368. — BÉLIER, E., XV, 2, p. 251-2; P., IX, 4, 2; R., t. I, livre XVI, ch. XIX, p. 363. — POURCEAU DE MER, E., XIV, 23, p. 244; P., XXXII, 9; R., t. I, p. 140-1. — LION. P. donne ce nom à un crustacé (IX, 51 et XXXII, 53, 6), mais R. (t. I, p. 360) a fait représenter, dans son livre, un vrai lion couvert d'écailles, tel qu'il « fut pris en la mer non guieres devant la mort du Pape Paule III ». — VEAU MARIN [Phoque], E., IV, 56, p. 72 et IX, 50, p. 162-3; P., VIII, 49 et IX, 6, 3; R., t. I, p. 341 et suiv. — ÉLÉPHANT DE MER, P., IX, 4, 2; R., t. I, p. 363. — HOMMES MARINS, E., XIII, 21, p. 230; P., IX, 4, 2 : « Auctores habeo... visum... in Gaditano oceano marinum hominem, toto corpore absoluta similitudine... » R. (t. I, livre XVI, ch. XVIII, p. 363) semble disposé à admettre l'existence des Néréides. « On en a veu vne en la Pomeranie en la ville de Edam, aiant face de femme et fort subiette à paillardise. » — MOINE, R., p. 362 : « De nostre tems en Nortuege on a pris vn monstre de mer,... lequel tous ceux qui le virent, incontinent lui donnerent le nom de Moine, car il auoit la face d'home,... la teste rase et lize, sur les espaules comme vn capuchon de moine. » — PRÉLAT OU ÉVÊQUE MARIN, R., p. 363 : « I'ai veu vn pourtrait d'vn autre monstre marin, à Rome... On asseuroit pour certain que l'an 1531 on auoit veu ce monstre en habit d'Euesque,... pris en Pologne, et porté au Roi dudit païs, faisant certains signes pour monstrer qu'il auoit grand desir de retourner en la mer, où estant mené se ietta incontinent dedans. »

3. B., p. 237-8. — E., VI, 58, p. 113; P., X, 2. — Cf. Claudien, *Idylle* I.

le feu et qui porte un astre sur la tête, l'ordre des préséances exige que l'on place les griffons. Bêtes splendides, cruelles. Elles ont les ailes blanches, la gorge écarlate, le dos noir; il leur plaît de combattre les sangliers et les lions ou de fendre le sol avec leurs serres, d'y chercher de l'or avidement, pour décorer, sur les cimes, plus haut que le nuage, leurs nids[1]. Comparés à ces oiseaux qui déchirent les fauves et qui habitent dans l'or, les aigles ne nous paraissent plus des rois. Cependant, parce qu'ils regardent le soleil en face, Du Bartas reconnaît en eux je ne sais quoi de sublime, une majesté que témoigne aussi la hardiesse de leur vol. Mais, à en croire la *Semaine*, en dépit de cette ample envergure et malgré ces yeux dominateurs, ils s'attachent parfois aux créatures humaines, sont sensibles aux grâces des vierges. Jadis, une jeune fille apprivoisa un aigle si dextrement qu'il ne la pouvait quitter. Advint que la pauvrette mourut. L'oiseau, « dans ses larmes noyé », refusa toute nourriture durant trois jours, puis, pour en finir plus vite, il renonça à ce genre de suicide, alla vers le bûcher où brûlait le corps de la pucelle, et s'élança au milieu du feu en « chantant un obsèque à sa dame[2] ». — Cet aigle au cœur de colombe, ces griffons et ce phénix ne doivent pas nous faire oublier le reste des animaux à plumes. Pour l'observateur attentif, ils sont presque tous admirables par quelque endroit : le cygne, blanc prophète, annonce sa propre mort; l'alcyon construit un nid que les hommes ne pourraient détruire; le « lange » rase les flots, pénètre dans la gueule de la baleine et lui *becquète le cœur*[3];

1. B., p. 241, d. — Hérodote, III. 116 et *passim*; E., IV, 27, p. 61; P., VII, 2, 2.

2. B., p. 253-6. — E., VI, 29, p. 104 : *Historia de aquila puerum amante*; P., X, 6.

3. B., p. 244. — Chant du cygne, Platon, *Phédon*, p. 85, a-b; A., IX, xiii, 4; E., II, 32, p. 31 et *Hist. variées*, I, 14, p. 300; P., X, 32. (E. et P. ne croient guère au chant du cygne.) — Nid de l'alcyon, A., IX, xv; Pl., ch. lxxxvii, p. 165 et suiv.; E., IX, 17, p. 153-4; P., X, 47, 2. — Lange. Je ne sais à quel auteur du Bartas emprunte cette fable. Le commentaire renvoie à R., livre XII, ch. xxi [lire xx]. Mais si l'on consulte ce passage, on voit qu'il y est question d'un poisson, non d'un oiseau. Ce

le coq met en fuite les lions[1]. Lorsque, fatiguées de la lutte contre les Pygmées, les grues émigrent vers le Midi en un très bel ordre militaire, elles disposent, chaque soir, un camp, et placent des sentinelles. Celles-ci, pendant la faction, tiennent un caillou avec leur patte. Vient-il à tomber? C'est que la gardienne s'est endormie, négligence que révèle aussitôt le bruit de la pierre contre le sol[2]. Rien de plus classique que ces légendes : Du Bartas les aime pour cela, mais il ne se montre point exclusif, et offre à toutes les fables l'hospitalité de son livre. La *Semaine* vante deux oiseaux qui vivent aux terres nouvelles. L'un jette une lumière si vive qu'il remplace fort bien les lampes : à cette clarté mobile, aérienne, les brodeurs conduisent leur aiguille, les écrivains leur plume. L'autre... Comment parler de l'autre?... Que dire de cet être quasiment immatériel, de ce corps qui n'est qu'une aile, de cette aile qui toujours bat? En quels termes peindre cet oiseau qui n'a pas de nid, pas de mère, que jamais on ne vit manger, qui ne se pose nulle part? On ne le trouve à terre que mort, et il ne se corrompt point, attendu qu'il n'est qu'un souffle, une petite âme dans un peu d'air[3].

Enfin, du Bartas nous renseigne sur les mœurs des quadrupèdes et des reptiles. Il fait défiler devant nous, au hasard de la rime, les plus diverses espèces. Chacune a reçu du ciel, comme dans les contes de fées, un don... Malgré ses pirouettes, l'écureuil a de la prudence, et il calcule d'où viendra le vent; le caméléon — diaphane, multicolore — se nourrit de la brise qui passe; le castor se mutile, jette à la troupe des chasseurs ce qu'elle veut de lui (on m'entend à demi-mot), et, par cette rançon, sauve sa vie[4]. Ce sont là des animaux sans

poisson se nomme *l'ange* [*squalus squatina*] et non pas *le lange*; enfin R. ne parle nullement de la baleine à propos de l'ange de mer.

1. B., p. 249, c. — E., III, 31, p. 49 et *passim*; P., VIII, 19, 5.

2. B., p. 249, a-b. — A., VIII, XIV, 3 et IX, XI; Pl., ch. XXXIV, p. 106; E., III, 13, p. 42; P., IV, 18, 6 et X, 30.

3. B., p. 245, d. — Au sujet de ces deux oiseaux, on peut, d'après Simon Goulart, consulter l'*Histoire des Indes* d'Oviedo (XV, 8) et de Gomara (III, 96).

4. B, p. 264. — ÉCUREUIL, P., VIII, 58. — CAMÉLÉON, A., II, VII, 5

haine. Mais évitons les serpents : ils nous détestent depuis Éden. L'un d'eux, le dragon, attaqua une armée romaine, et il fallut, pour le tuer, des balistes et des catapultes; le basilic souffle sur un rocher, et le brise : il regarde un homme, et le tue. N'écrasez pas la femelle de l'aspic, le mâle vous suivrait au bout du monde, vous devinerait dans une foule, vous attaquerait n'importe où, en plein jour, en plein marché[1]. Cette hideuse race rampante est armée formidablement, et les fils d'Ève, qui naissent nus, ne résisteraient jamais à tant de venins, d'anneaux, de pieds fourchus, de dents à crochets, si aux hôtes des lieux bas, à ces guerriers cuirassés, porteurs de crêtes et de sonnailles, qui jaillissent, étincelants, des ruines et de la boue, la clémence divine n'avait suscité des ennemis. Mais, vêtu d'un corselet de terre sèche, l'ichneumon attaque l'aspic, et il parvient même, avec l'aide du roitelet, à vaincre le crocodile[2]. D'ailleurs, les reptiles s'entre-détruisent : la vipère, en naissant, perce le ventre de sa mère; le scorpion mange ses petits[3].

Moins ignobles, non moins dangereux, sont les fauves à quatre pieds. Le porc-épic secoue en tous sens ses flèches, et à mesure qu'il les lance, d'autres repoussent, nombreuses. Son carquois ne se vide point[4]. Je ne parle pas de l'ours, du

E., II, 14, p. 26; P., VIII, 51 et XXVIII, 29. — Castor, E., VI, 34, p. 105; P., VIII, 47; R., t. II, p. 178.

1. B., p. 266. — Dragon, P., VIII, 14. — Basilic, E., II, 5 et 7, p. 21-2; P., VIII, 33 et XXIX, 19. — Aspic, P., VIII, 35, 2.

2. B., p. 270. — L'ichneumon [mangouste] et l'aspic, A., IX, vii, 4; Pl., ch. xxx, p. 103. [Pl. prétend que c'est pour combattre le crocodile que l'ichneumon enduit son corps d'une cuirasse de boue.] E., III, 22, p. 45; P., VIII, 36. — L'ichneumon, le roitelet et le crocodile, A., IX, vii, 4; Pl., ch. lxxviii, p. 157; E., III, 11, p. 41 et VIII, 25, p. 147; P., VIII, 37, 2; R., t. II, p. 174-5. — Suivant tous ces auteurs, le roitelet est l'allié du crocodile, non de l'ichneumon. Du Bartas, pour un motif qui m'échappe, a modifié la tradition.

3. B., p. 269, d. — Vipère, E., I, 24, p. 9; P., X, 82, 2. — Scorpion, A., V, xxi, 3. [D'après A., ce sont les petits des scorpions qui mettent à mort leurs parents.] P., XI, 30, 5.

4. B., p. 273. — E., I, 31, p. 10; P., VIII, 53. — Cf. Claudien, *Idylle* II.

sanglier, du léopard, du tigre, de l'once « au front de chat », bêtes assurément redoutables, mais dont on peut, à la rigueur, se défendre. Quelles armes, au contraire, employer en face de la licorne ou devant le « mantichore[1] »? Ce monstre à triple mâchoire regarde avec des yeux glauques; sa couleur est celle du sang; il a le corps d'un félin, la queue d'un scorpion et les oreilles d'un homme; dans sa voix sont comme mêlés le bruit de la trompette et le chant du chalumeau; de plus, il imite la parole humaine.

Au sommet de l'échelle des êtres, presque à côté d'Adam, incomparable ouvrage du Créateur, Du Bartas a placé l'éléphant et le lion. Qui ne sait que le lion est magnanime et, si j'ose dire, chevaleresque? Il ne pardonne pas aux méchants, il aime à humilier les forts, mais il rend courtoisie pour courtoisie, ne repousse pas le suppliant, ne se montre jamais ingrat. Ici, comme bien on pense, intervient l'histoire d'Androclès, le tireur d'épine[2]... A quoi servirait-il de le nier? L'éléphant *obscurcit* et confond la sagesse humaine. Il ne demande qu'à s'instruire : les leçons qu'on lui donne, il les *rumine à part soi*, bien gentiment, à ses heures de loisir; parfois il écrit avec sa trompe. Non moins galant que studieux, il se plaît auprès des jeunes filles, les aime d'amour, souffre et *soupire*. Il respecte les rois, se livre manifestement à des pratiques religieuses. Quels dieux adore-t-il? On l'ignore, mais, avant de s'endormir, il fait — la chose est notoire — un beau salut à la lune[3].

Arrêtons ici cette analyse : aussi bien nous sommes au soir du sixième jour de la *Semaine*, et le spectacle de la création est presque entièrement achevé. Autant le livre de la Genèse

1. B., p. 271, d. — LICORNE, P., VIII, 31. — MANTICHORE (ou MARTICHORE), A., II, III, 15; E., IV, 21, p. 59; P., VIII, 30, 3 et 45.

2. B., p. 273-6. — A., I, I, 25 et IX, XXXI, 2 et suiv.; Pl., ch. XLIII, p. 119-20; E., IV, 34, p. 64 et VII, 48, p. 135-6 [histoire d'Androclès]; P., VIII, 19 et 21. — Pour l'aventure d'Androclès, cf. aussi Sénèque, *Des Bienfaits*, II, 19; Aulu-Gelle, V, 14.

3. B., p. 260, c-d. — A., IX, XXXIII; Pl., ch. XXXVII, p. 109-11; E., I, 38, p. 12 : II, 11, p. 23-5 : IV, 10, p. 56 : XI, 14 et 15, p. 192-3 : XIII, 22, p. 231; P., VIII, 1-12.

lui avait prêté de grandeur, autant il semble, chez notre poète, à la fois pompeux et bouffon. On songe à une *Grande tentation de saint Antoine*... en vers héroïques. Et cependant, Du Bartas s'imaginait avoir construit une œuvre hautement scientifique. Il avoue, à la vérité, qu'il n'a pas résolu tous les problèmes, et il explique les défaillances de son érudition tantôt par l'ampleur du sujet, tantôt par l'impuissance de notre raison, — de cette raison qu'il faut faire marcher, vaincue, devant le char de la foi[1]. Excuses présomptueuses! Lorsqu'il prétend que les lacunes de son épopée prouvent l'infirmité de l'esprit humain, l'auteur de la *Semaine* se trompe : s'il a humilié notre raison, c'est moins à cause de ce qu'il ignorait que par ce qu'il a cru savoir.

IV.

Mais puisqu'il ne se proposait pas seulement de rendre ses lecteurs plus doctes et qu'il voulait aussi leur donner le goût du bien, les tourner vers la piété, voyons ce que vaut sa morale, comment il dépeint les vices et avec quelles armes il les combat.

Les poètes ont coutume de regretter les siècles passés, de maudire leur temps ou, tout au moins, d'en médire. Du Bartas n'y a point manqué, mais, lui, il était dans son droit. Il a connu un âge de fer; il a vu se dérouler, sur un peuple saignant et frénétique, un cortège d'années en deuil. Les misères de son époque, il les sent beaucoup mieux qu'il ne les exprime. La rhétorique l'asservit, et au lieu de mettre à nu, comme d'Aubigné, les plaies de la France à cette date, il emprunte aux Latins leurs satires, ou continue, en vers artificiels, les gémissements des prophètes.

C'est de Satan et de sa séquelle que viennent, dit-il, nos malheurs. Les diables nous déçoivent et nous pipent; hameçons, gluaux et filets ne leur manquent pas : ils attrapent le

1. Pages 9, c; 10, d; 13, b; 81; 91, a-b; 93, c-d. — *Triomphe de la foy*, ch. I, p. 429-30.

jouvenceau par l'amour, l'usurier par l'argent, l'ambitieux par un mot d'accueil qui tombe d'une bouche royale. Ils devinent les désirs des grands, hébètent les plus subtils, leur pochent *l'un et l'autre œil*. Tels sont les jeux de ces esprits des ténèbres, des princes de l'illusion. Ils ne s'arrêtent pas là : cachés dans les statues des idoles (observez la malice du poète huguenot), ils animent ces dieux de bois, ouvrent aux oracles ces lèvres feintes. Ils trompent même les âmes pieuses, les prennent aux pièges de la foi, en sorte que si elles maîtrisent les passions, elles s'enlacent dans le réseau des doctrines téméraires. (P. 32-4.) De là des discussions sur le dogme, puis des divisions sans remède, des crimes enfin, et du sang. Du Bartas déplore les luttes religieuses; il admire la folie des Français qui s'égorgent les uns les autres. Dieu a témoigné, dit-il, combien il réprouvait cette furie, il a même envoyé une comète, signe non équivoque de sa colère[1]. Il faut s'attendre à un déluge de maux. Pourtant ce peuple en délire ne songe pas à s'amender; têtu, il s'endurcit aux coups. (P. 85.) Il se vante de défendre la foi, et vit dans la honte et le péché. Aussi bien que les gens du commun, les principaux de l'État suivent des routes obliques. Les rois, qui ne sortent point des villes où réside la volupté, livrent à des mains infâmes le gouvernement des provinces; ils s'attachent à des hommes de nul prix, et dépouillent, au bénéfice de ces mignons, le reste de leurs sujets. (P. 200.) Le luxe s'étend partout. Naguère les princes seuls portaient des manteaux de soie : aujourd'hui les moindres de la cité, *ceux qui aboient après le pain*, dédaignent — ou peu s'en faut — cette étoffe. (P. 252.) On suit les modes étrangères. Le Français, comme la guenon, imite tout ce qu'il voit, et il modifie la coupe de ses habits plus souvent (la comparaison est de Du Bartas) qu'il ne change de chemise. (P. 51, c.) La vanité, l'avidité règlent toute chose ici-bas. L'or est le grand coupable; le poète le

1. « L'astre cheuelu dont est icy parlé est la comete qui fut veuë l'an 1577 et qui estoit terrible. Ç'a esté le presage des mal-heurs aduenus depuis. » (Simon Goulart.)

charge d'anathèmes selon le rite classique, et lui impute nos lâchetés, nos crimes. (P. 242.) Et si les hommes pourtant raisonnaient... Quel mauvais génie les empêche de regarder autour d'eux et d'estimer ce qu'elle vaut leur pauvre petite planète? En la voyant comme une poussière dans l'immensité cosmique, ils n'aspireraient plus, détachés de ce néant, qu'aux richesses spirituelles, au royaume de Dieu. Alors ni les princes ne voudraient mettre, pour la gloire, leurs drapeaux au vent, ni les juges ne vendraient la justice; alors on n'arracherait pas, de nuit, la borne de son voisin, on ne prêterait pas à usure; alors il n'y aurait point de traîtres, et le marchand renoncerait à l'usage des faux poids. (P. 126-7.) Vivant dans la crainte et dans l'espérance du Jugement, on déserterait les villes, et, comme les travaux rustiques entretiennent la pureté de l'âme, on se courberait à la charrue. Ainsi, le long des ruisseaux, parmi les musiques des rossignols et des abeilles, l'existence se déroulerait, très chaste, et chacun, la journée finie, dormirait en paix sur son sillon[1].

Quel songe!... A dire vrai, Du Bartas ne compte pas ramener les mœurs patriarcales : il serait heureux à moins, et il demande aux Français non pas une métamorphose, mais une simple conversion ou, pour parler nettement, il les invite à respecter les devoirs qui sont conformes au caractère et aux habitudes d'une nation déjà vieille. Cette morale pratique, sur quoi va-t-il l'établir? Pour son malheur, il essaie d'être logique, et il rattache sa prédication à la partie scientifique de son épopée. D'après lui — et beaucoup d'autres — la nature a pris soin de nous proposer des exemples; les plantes et les animaux seraient comme des paraboles vivantes et des préceptes palpables, et l'on entrerait, par les portes de la zoologie, de la botanique, dans le domaine de la morale. Cette doctrine, au fond de laquelle on aperçoit pourtant une lumière de vérité, a égaré plus d'un écrivain : du Bartas, à son

1. Pages 152-6. — Ce long passage est une sorte de mosaïque ingénieuse. Du Bartas, qui paraît, d'ailleurs, sincère, imite à la fois Virgile, Horace, Sénèque et Claudien. — Voir Pellissier, *ouvr. cité*, p. 142 et suiv.

tour, l'interprète naïvement, et elle lui suggère des comparaisons qui font rire.

En voici.

A ceux qui ne connaissent point la douceur de l'amitié : Venez avec moi, dit-il ; visitons ensemble la mer. Là vivent en foule les émules de Damon et de Pythias, de Pirithoüs et de Thésée. Les « sparaillons » nagent de conserve, s'agglomèrent lorsque vient le froid et, de la sorte, se *dégèlent*. Cela nous montre que les hommes gagneraient beaucoup à s'associer[1]. — Et le petit poisson qui sert de guide à la baleine, n'enseigne-t-il pas aux enfants qu'ils doivent conduire avec tendresse leur père devenu infirme[2] ? Le conduire ?... Ce serait peu ; ils doivent le porter. La cigogne n'y manque pas : elle voiture ses parents dans les airs ; en outre, elle réchauffe, à l'étape, *leurs membres froidureux*, et refuse

. . . . à son ventre affamé
(Enfans, notez cecy) l'aliment plus aimé,
Pour paistre dans le nid ses parents, à qui l'aage,
Debile, ne permet d'aller plus au fourrage[3].

Les détestables vers que voilà... En face de ce tableau qui représente un bon fils (Du Bartas ne s'inquiète pas des genres : il fait de la cigogne *un fils* et de la baleine *un père*), plaçons, comme pendant, le symbole de la paternité héroïque. On devine qu'il s'agit du pélican, dont le sacrifice fabuleux aurait, à en croire les poètes, plus d'une signification. L'auteur de la *Semaine* n'hésite pas à comparer le pélican au Christ,

. . . . qui, sur l'arbre estendu,
Innocent, a versé le sang par ses blessures,
Pour guarir du serpent les lethales morsures[4].

1. Voyez p. 474, le texte et la note 7.

2. Voyez p. 475-6. — Les Bestiaires parlent de la baleine, mais le symbole qu'ils présentent à son sujet (Th., 1915 et suiv. ; Cl., 2255 et suiv.) ne se rencontre pas chez Du Bartas.

3. B., p. 247. — E., III, 23, p. 46 ; X, 16, p. 173 ; P., X, 32. « Ciconiae nidos eosdem repetunt ; genitricum senectam invicem educunt. »

4. B., *ibid.* — E., III, 23, p. 46. Les Bestiaires font du pélican l'emblème de l'amour divin. (Th., 2323 et suiv. ; Cl., 521-614 ; G., 887-920.)

La passion de Jésus a libéré les âmes humaines : asservies jadis au péché, elles tombaient fatalement à la nuit et à l'enfer. Désormais, la mort n'est qu'un passage. Après l'avoir franchi, nos destinées se relèvent, jeunes de nouveau, impérissables. Le phénix figure cette métamorphose : comme lui, les chrétiens dépouillent leur vêtement d'autrefois, et, à l'heure où ils paraissent faire retour au néant, ils naissent à la vraie vie[1]. La foi de Du Bartas est austère mais paisible. Aux catholiques et aux protestants, qui pensent, en se déchirant, honorer la religion, il raconte le combat de l'éléphant et du dragon. Celui-ci enlace son adversaire, « met le nez dans son nez », lui ferme « les huis du vent ». Bientôt « la beste aux dents d'yuoire » tombe morte, mais sa chute est fatale au serpent, qui est brisé par le poids d'une telle masse de chair. Avis aux sectes rivales ! Elles ne peuvent subsister, victorieuses ni vaincues[2].

Les animaux qui vivent en société nous donnent, par la volonté de Dieu, un grand nombre de leçons. Veut-on savoir ce que serait une cité idéale ? Inutile de consulter Platon ; que l'on étudie seulement la république des abeilles. Là règnent l'équité et la concorde ; là, nul sujet ne se révolte. L'essaim est l'école des rois : qu'ils apprennent que, dans la ruche, ce-

La Bible (*Ps.*, CI, 7) tire des mœurs du pélican une image assez différente. || D'après Du Bartas, beaucoup d'autres animaux, que je n'ai pas cru devoir énumérer dans mon texte, enseignent aux parents et aux enfants qu'ils doivent se chérir et s'aider. Voici la liste de ces exemples : Le Lion, B., p. 248. Le Chien marin, *ibid.* [Pl., ch. LXXXIII, p. 162 ; E., I, 17, p. 6.] La Poule, *ibid.* L'Aigle, p. 332. [E., II, 40, p. 33 ; P., X, 3, 5 ; Th., 2027 et suiv. ; Cl., 689-704.] Le Chevreuil, p. 333.

1. B., p. 238, a. — Rien de plus ordinaire, chez les écrivains chrétiens, que le symbole du phénix. « Lisez, dit Simon Goulart, le commencement du 20. liure des *Hieroglyfiques* de Pierius Valerianus : item, le 13. chapitre du liure de la resurrection de la chair de Tertulian, Cyrille en sa 18. *Cathechese*, Sainct Ambroise au 5. de son *Hexamenton*, et l'autheur des vers du *Phenix* en Lactance. » — Cf. encore Th., 2217 et suiv. ; Cl., 739-820 ; G., 1009-1052.

2. B., p. 261-2. — Le combat de l'éléphant et du dragon est raconté par E., VI, 21, p. 101 et *passim*, par P., VIII, 12. On trouve, mais avec des différences, cette légende dans les Bestiaires. (Th., 1415 et suiv. ; G., 381-404.)

lui qui commande ne se sert jamais de l'aiguillon[1]. — La fourmi fait honte aux paresseux[2]. — Quant aux gens de guerre, s'ils étaient sages, ils ne manqueraient pas de contempler le vol des oiseaux nomades, d'admirer leur stratégie, d'imiter leur prudence. Lorsque les oies de Cilicie passent à côté du mont Taurus, haute citadelle des aigles, elles tiennent une pierre dans leur bec, se bâillonnent par ce moyen, car il suffirait d'un cri pour attirer sur la troupe les rôdeurs aux vastes ailes[3].

Pourquoi m'arrêterais-je ici? Toutes les vertus que les hommes devraient avoir, la Providence les leur montre ou chez les animaux, ou dans les plantes, ou même dans les corps inorganiques. Réchauffé par la colombe, l'épervier se garde de la tuer; il lui redonne les champs. Que les ingrats méditent ce trait[4]! La tourterelle nous invite à ne nous marier qu'une fois, à être inconsolable dans le veuvage[5]. L'éco-

1. B., p. 251. — A., IX, XXVII, 31; E., I, 60, p. 19; Virgile, *G.*, IV, 210 sqq.; P., XI, 4 et 17.

2. B., p. 334, c. — *Proverbes de Salomon*, VI, 6-8. — Pl., ch. XXXVI, p. 107 : « ... En toute la nature [il] n'y a point de si petit mirouer qui represente de plus belles et de plus grandes choses, estant là, comme en une goutte pure et nette, la naifve representation de la vertu toute entière. Là se voit l'amitié, la societé; là se voit l'image de vaillance et de prouesse en leur patience de labeur. » E., IV, 43, p. 67; P., XI, 36. — Th., 851 et suiv. : « Iço dit Salemun | Del furmi par raisun : | « Di va, om pareçus, | Ki atenz les bels jurz, | Ne seiez escharni, | Esguarde le furmi! » Cl., 1021 et suiv.; G., 755-828. || Du Bartas (*ibid.*) engage les paresseux à imiter aussi le hérisson. Cf. Pl., ch. L, p. 123-4; E., III, 10, p. 41; P., VIII, 56, 1; Th., 1739-1774; Cl., 1113 et suiv.; G., 729-754.

3. B., p. 249 et 332, d. — Voyez ci-dessus, p. 478, le texte et la note 2. — En ce qui concerne les oies de Cilicie, cf. Pl., ch. XXXIII, p. 105-6; E., V, 29, p. 83.

4. B., p. 332, b. — Je n'ai pas trouvé les sources de cette légende. E. range l'épervier parmi les oiseaux reconnaissants (IV, 44, p. 68), mais il ne cite aucun fait précis.

5. B., p. 332, c-d — E., III, 44, p. 52; Th., 2547-2574; Cl., 2649 et suiv. Voici, à propos de la tourterelle, quelques vers de G. (1087 et suiv.) : « Tortre est oiseaus de tel nature, | Ce nos reconte l'escripture, | De sa loiauté me mervoil. | Quant ele ha perdu son paroil, | Puis ne se vuet autre acobler, | Ainz se vuet castement garder. | ... | Oez dou petit

nomie domestique, devinez qui nous l'enseigne? Ce sont les ménages d'araignées,

> Car le masle nourrit sa maison de sa chasse,
> Et la sage femelle a soin de la filace[1].

L'épi de blé nous dit : « Soyez humbles! » Il porte, en se courbant, le fardeau qui fait sa gloire, une richesse sacrée[2]. On cueille malaisément la cannelle; nous sommes prévenus par là que la conquête des choses précieuses et, en particulier, de la renommée, exige beaucoup d'efforts[3]. Le diamant nous engage à la constance; l'or, à la pureté; l'aimant nous avertit de nous tourner toujours vers Jésus[4]. Enfin, si nous sommes tentés d'oublier que l'homme ne possède rien en propre, et que les mérites dont il s'enorgueillit sont une émanation divine, nous n'avons qu'à élever, de nuit, nos regards au ciel, et nous y verrons l'emblème de notre misère brillante : la lune, qui verse à la terre des rayons d'emprunt[5].

Voilà par quels exemples, par quelles images, Du Bartas se flatte d'agir sur les nations, de convertir les individus. Je le répète, il ne s'est pas, le premier, avisé de ce symbolisme, qui appartient, au contraire, à toutes les religions, à toutes les poésies. Nous lui devons, je ne l'ignore point, de nobles pages, de beaux vers... qu'il ne faut pas chercher dans la *Semaine*. Quant aux résultats pratiques, à l'utilité... Respectons les préjugés et, plus encore, les illusions. Ceux-là sont

oiselet | Qui sages est, si se tient net | Et a son male porte foi. | Nos qui devons tenir la loi | Devriens desguerpir luxure. »

1. B., p. 333, c-d. — Aristote est loin de croire à la division du travail chez les araignées. Il dit (IX, xxvi, 5) : « C'est la femelle seule qui file et qui chasse; le mâle ne fait que partager sa proie. » Par bonheur, une phrase de Pline, que cite fort à propos le commentateur de Du Bartas, justifie les araignées : « Feminam putant esse quae texat, marem qui venetur; ita paria fieri merita conjugio. » (XI, 28, 5.)

2. B., p. 329, d.

3. B., p. 330, a.

4. B., p. 331, a-c. — Th., 2891 et suiv.; Cl., 3333 et suiv.

5. B., p. 329, a.

heureux qui s'imaginent qu'on rend, avec des mythes, les hommes meilleurs, et que les fables accomplissent ce que la vérité ne saurait faire.

V.

Nous pouvons maintenant conclure.

Si l'on étudie la *Semaine* au point de vue du fond, on est amené à reconnaître que Du Bartas a traité d'une manière également malheureuse la partie scientifique et la partie morale de son œuvre.

En ce qui concerne la science, les erreurs qu'il a commises nous paraissent d'autant moins excusables qu'elles proviennent, pour la plupart, d'une contradiction naïve, d'un défaut de goût. Du Bartas proclame, en effet, que les poètes chrétiens doivent rejeter avec mépris toutes les fictions du paganisme, il ne veut pas que l'on travaille à la résurrection des dieux menteurs, et, proscrivant jusqu'à leur mémoire, il lutte, nouvel Énée, contre des ombres, tâche d'abolir ces noms coupables d'avoir été sacrés. Les mythes de l'Olympe grec, — fleurs de grâce, de sagesse — il les appelle « monstrueuses bourdes » , il se vante de leur avoir donné le premier assaut, en attendant l'heure (il la croit proche) où on les bannira sans pitié, où on leur interdira l'eau et le feu[1]. Judicieuse prophétie! Un siècle encore, et Boileau déclarera que le merveilleux païen est comme la substance et la vie de la poésie moderne. Du Bartas, qui le tient déjà pour mort, et qui s'élève, d'autre part, contre la vanité des vers d'amour, affirme que l'on remplacera sans peine les genres ainsi supprimés. Il suffira, dit-il, que les poètes se tournent vers Uranie : cette Muse, qui est chaste et grave, leur dictera des œuvres non moins utiles que sublimes ; alors ils chanteront le vrai Dieu, ils tireront de la Bible la matière de leurs épopées, et, penchés sur la nature, ils essayeront d'expliquer ses lois ou

1. *Advertissement de Du Bartas sur sa Premiere Sepmaine*. (Cf. le début du *Second Jour* (p. 41-3) et toute la pièce intitulée *L'Uranie*, p. 418 et suiv.)

de raconter ses miracles. Jaloux de donner l'exemple, Du Bartas compose la *Semaine*... Pour ce livre qu'il veut sincère, exact, instructif, à quelle source va-t-il puiser? — Non seulement il s'adresse aux anciens, mais au lieu de leur emprunter leurs vraies richesses scientifiques, les hypothèses que le temps a confirmées, les théories fondées sur une intuition heureuse et les conquêtes de l'expérience, il accepte, sans choix, sans contrôle, toute la partie mensongère de l'antique Histoire naturelle, il recueille avec zèle les contes de nourrice, et il se plaît aux prodiges. En somme, ce qu'il appelle science, ce sont les erreurs de vingt siècles. Ainsi — admirons sa logique! — il condamne, sans égard pour leur beauté, les fables grecques et latines qui ont un caractère religieux, mais il aime à rajeunir, en dépit de leur moindre valeur et de leur symbolisme plus vulgaire, les mythes profanes des anciens. Cela s'appelle proprement lâcher pour l'ombre la proie. Du Bartas substitue à une légende dorée je ne sais quelle zoologie romanesque, et il s'imagine avoir droit à la gratitude des penseurs, parce qu'il détrône les faux dieux au profit des idées fausses.

En ce qui concerne la morale, il y a lieu de faire, je crois, une constatation du même ordre. Afin de nous décider à bien vivre, où l'auteur de la *Semaine* aurait-il dû prendre ses préceptes, ses paraboles? Il était chrétien, vraiment chrétien, et il connaissait à fond l'un et l'autre Testament. Supposez-vous qu'il interprétera cette parole solennelle et qu'il adore comme révélée? Non, il demande à la Bible plutôt des récits que des maximes, et il produit, pour nous édifier, non pas les textes de l'Écriture, mais l'exemple des animaux. Alors qu'il s'agit de notre âme, il appelle en témoignage le phénix, le pélican, la tourterelle et les oies (de Cilicie, — soyons justes!) Et il se disait novateur!... En fait, il recule de trois siècles, il remonte aux temps obscurs et rajeunit la sagesse niaise des Bestiaires. Ajoutez que la naïveté de sa morale se complique des erreurs de sa science. Il nous dit : « Imitez les bêtes », et cite d'elles des traits inexacts.

Néanmoins, cette œuvre a eu, en son temps, une renommée

retentissante. Pourquoi? Cela tient à plusieurs causes dont je n'ai pas à m'occuper ici, à certains mérites de forme, à l'ampleur d'un sujet que la Pléiade n'avait pas prévu, à la tranquille audace du dogmatisme et, sans doute, à l'esprit de secte. On risquerait, toutefois, de s'expliquer assez mal le succès de la *Semaine*, si on ne remarquait pas que ce livre — tel qu'il est, avec ses erreurs, ses légendes, ses apologues — représente et résume fort bien l'érudition du siècle. Disons, à la décharge de Du Bartas, qu'il n'est pas, à son époque, le seul à se montrer crédule. Les notes de cet article auront rendu manifeste la candeur de Rondelet, qui fut, du reste, un chercheur. Les chimères de Plutarque endorment le scepticisme de Montaigne, et lorsqu'il cherche à établir, entre les bêtes et nous, une sorte d'égalité, il raconte, en leur attribuant la valeur d'un argument, les histoires du lion d'Androclès et de l'éléphant amoureux d'une bouquetière. Que le rémora ait arrêté la galère « capitainesse » d'Antoine, il ne s'en étonne point. Il affirme que les thons possèdent « une singuliere science des trois parties de la mathematique », et il ajoute froidement : « Quant à l'astrologie, ils l'enseignent à l'homme[1]. » Voilà comment, au siècle de la Renaissance, un philosophe subtil, et qui se piquait de ne rien admettre sur la foi d'autrui, décrivait les mœurs des animaux. Et ce joug des traditions saugrenues, il pesait même sur ceux qui observaient directement la nature, et que l'on range, aujourd'hui encore, au nombre des vrais savants. Je songe, en écrivant ces lignes, au grave Ambroise Paré : il a étudié, avec une attention aiguë, et groupé méthodiquement quantité de phénomènes; il a doté la médecine d'une découverte sans prix et dont la gloire revient à lui seul[2], mais il ne laissait point — et l'explique qui pourra — de conseiller à ses malades des remèdes qu'il tenait ou de charlatans italiens ou de quelque

1. *Essais*, II, XII ; édit. Didot, p. 235-241.

2. « Il déclare nettement... que c'est « sans l'avoir vu faire à aucun, ouy dire ni lu, qu'il a plu à Dieu de l'adviser de l'idée d'étreindre d'un fil l'artère béante des amputés. » Dr H. Folet, *Ambroise Paré* (*Revue de Paris*, 1er sept. 1901, p. 65.)

« bonne vieille villageoise » : il recommandait l'huile de petits chiens bouillis; il discourait sur les prodiges; il montrait à ses lecteurs « le portrait d'une beste monstrueuse, laquelle ne vit que de vent »; il croyait à l'astrologie, aux noueurs d'aiguillettes, aux femmes qui vomissent des clous, aux succubes et aux incubes[1].

Jugeant par là de ce que devait être l'aveuglement du vulgaire, avouons que les rêves et les miracles de la *Semaine* semblaient, à coup sûr, dignes de foi. Ce livre passait donc non seulement pour une œuvre d'art, mais pour un résumé de ce que l'on savait à cette date. N'allons pas chercher ailleurs la principale cause de sa vogue et du brusque silence qui suivit. Puisque l'humanité (empruntons, nous aussi, une comparaison aux Bestiaires) marche en effaçant ses traces comme le lion, puisque la science ne regarde jamais en arrière et qu'elle n'a que du dédain pour la cendre des erreurs vaincues et des systèmes abolis, l'épopée de Du Bartas était condamnée à vieillir vite, et l'on en peut dire autant de toutes les productions analogues. Le poème de Lucrèce échappe, il est vrai, à cette loi. C'est qu'il est écrit avec passion; c'est qu'il insiste moins sur les mystères de la nature que sur les ténèbres de la destinée; c'est qu'il cherche à concilier la résignation et l'orgueil; c'est qu'il veut élever l'homme au-dessus des forces mécaniques qui écrasent l'individu pour le salut de l'espèce... Certes, une telle œuvre méritait de vivre. Quant à Du Bartas, s'il est maintenant presque oublié, il doit moins en accuser le temps que les fausses promesses de son Uranie : la Muse pudique l'a trahi.

Henry GUY.

1. Dr H. Folet, *Ambroise Paré* (*Revue de Paris*, p. 60-63.)

CAMPAGNES DE ROHAN

EN LANGUEDOC

(1621-1629)

(Suite.)

IV.

CAMPAGNE DE 1622. — PRÉPARATIFS DU SIÈGE DE MONTPELLIER.

Le 21 septembre 1621, l'assemblée du cercle des cinq provinces (Vivarais, Cévennes, Bas-Languedoc, Uzès, Montpellier) destitua Châtillon, suspect depuis longtemps et qui venait de refuser du secours à la ville de Vallon ; à sa place, elle nomma général Bertichères, de la maison de Chaumont. L'assemblée avait eu soin de ne pas prendre un « grand de la Religion » pour général, car elle voulait gouverner elle-même; mais ses abus d'autorité furent tels que l'opinion publique exigea, moins de trois mois plus tard, la nomination de Rohan à la tête du cercle des provinces.

Rohan prit avec énergie la direction des affaires, remit de l'ordre dans les finances et du calme dans les esprits. Nommé gouverneur de Montpellier, il ôta à l'assemblée du cercle tout le pouvoir qu'elle avait eu jusque-là.

Il est dénoncé à l'assemblée générale de La Rochelle; mais il méprise les accusations portées contre lui, et pour regagner auprès des Églises la confiance que le cercle cherchait à lui faire perdre, il parcourt hâtivement les régions protestantes. Le 14 janvier 1622, il entre à Anduze, où il reçoit l'accueil le plus encourageant; le 19, il se présente devant Uzès avec une

suite de trente chevaux. Il visite les fortifications, ordonne qu'il en soit construit de nouvelles au delà des faubourgs et fait installer une barbacane sur les routes d'Alais et de Saint-Ambroix. Il renforce les garnisons des forts de Saint-Firmin et de Saint-Ferréol.

Il propose de laisser un de ses lieutenants comme gouverneur de la ville; mais les consuls refusent comme étant eux-mêmes « les gouverneurs nés et de droit de leur cité ».

Bien que l'assemblée générale de La Rochelle lui ait donné pouvoir le 21 janvier de traiter de la paix avec le roi, Rohan fait continuer les armements de ses villes : à partir du 27 février 1622, tous les habitants de Nimes sont employés aux fortifications; tous les bastions sont revêtus. Le Pouzin et Baix, en Vivarais, tombent aux mains des réformés.

Les circonstances, en effet, devenaient critiques. Châtillon continuait ses cabales parmi les réformés; Guise et Montmorency, gouverneurs, l'un de la Provence et l'autre du Bas-Languedoc, hâtaient la levée de leurs troupes; Lesdiguières enfin, qui voulait se rendre à la fois redoutable aux réformés et à la cour, qui désirait surtout obliger de nouveau le roi à lui offrir l'épée de connétable, assiégeait les forts du Vivarais sur le Rhône, « attaquant les provinces du duc de Rohan sans vouloir les ruiner entièrement ».

Enfin, au Conseil du roi, les esprits étaient montés contre les huguenots du Languedoc. « Ils font les souverains, disait-on, et sont les plus insolents de tous. » Il fallait courir au plus pressé. Aussi Rohan envoya-t-il d'Alais un secours pour dégager le Pouzin que Lesdiguières investissait avec six mille hommes. Le secours n'arriva pas, écrasé dans une attaque de nuit par le catholique Montréal, gouverneur de Villeneuve-de-Berg; mais Lesdiguières consentit à rendre, à la paix, le Pouzin aux protestants.

Tranquille du côté du Vivarais, Rohan veut nettoyer les abords de Montpellier et garder libres les communications entre cette place et les Cévennes. Il s'empare par trahison, après un siège assez rude, du château de Montlaur (comm. de Montaud). Il avait l'intention « de passer oultre aux aultres

lieux et estre en chemin pour les attaquer ». Il s'assure de Beaulieu et de Castries.

Des négociations pour la paix entamées avec Lesdiguières n'ayant pas été suivies d'effet, et l'armée royale continuant sa marche du Poitou vers la Guyenne, la campagne recommence au Bas-Languedoc. Le capitaine Solier attaque, le 18 mars 1622, pour les huguenots, la tour Carbonnière et la canonne vivement; le commandant de la place pour le comte de Châtillon (parti des catholiques), d'Engarran, est tué, et la tour allait succomber si Châtillon n'était accouru avec trois compagnies et n'avait dissipé les troupes de Rohan. Cette tentative ayant échoué, Rohan se retira dans les Cévennes.

Pendant ce temps, Montmorency avait emporté les places de Graissessac, de Faugères et de Soumâtre. En avril, il mit le siège devant Cournonsec, à quelques kilomètres de Montpellier. Châtillon s'était joint à lui avec des troupes levées par Guise. Rohan ne put empêcher la place de tomber aux mains de Montmorency. Il couvrit Montpellier, déployant son armée entre Celleneuve et Saint-Jean-de-Védas. Montmorency se porte vers Villeneuve-lès-Maguelone, tandis que Rohan s'empare de Saussan, puis assiège Saint-Georges.

Montmorency ayant fait un mouvement vers lui, Rohan emporte sous ses yeux le village de Saint-Georges. Le maréchal, lassé, se retire sur Pézenas; Rohan le suit, canonne et démolit les ouvrages de Gignac et nettoie ainsi tous les abords ouest et nord de Montpellier[1].

De là il se porte sur Saint-Gilles, dont il assiège le château. Les consuls de Nimes lui font différents envois de pain, lui expédient deux quintaux de poudre et deux fauconneaux. Bertichères va nettoyer les environs d'Uzès, prend Serviès, Saint-Suffred et Pouzilhac. Ce dernier lieu est repris par le marquis de Portes, en même temps que la Tour-l'Abbé, près d'Aigues-Mortes, est enlevée à Saint-Blancard. Les protestants comptaient beaucoup sur les revenus de ses salines, et

1. Rohan tenta en vain une diversion en Vivarais; mais, forcé d'aller au plus pressé, « il pensa jeter les blés dans Gignac, qui étoit à la faim ».

l'opération hardie du régiment d'Annibal, enlevant sous leurs yeux quinze muids de sel, leur fut très préjudiciable.

Cette campagne du début de 1622 est admirablement résumée par Rohan dans la lettre suivante :

« *A Messieurs les Consuls de la ville de Millau.*

« Messieurs, puysque nos ennemys tachent par tous moyens de semer de faux bruits pour nous estonner, j'ay creu estre necessaire de vous donner advis certain du succez que j'ay eu en cette Province depuys mon arrivée en icelle, affin de vous faire voir qu'il ne tiendra qu'à nous mesmes et à nos divisions si nous sommes faibles et impuissants pour nous opposer à leurs violances. Je vous diray donc qu'aussytost mon arrivée de dessa je feuz traversé de tous costés par ceux mesmes qui devaient me faciliter les moyens pour agir puissammant; leurs desseingz dissipez, je fy mon armement aussey fort que les incommodités de la dite province me peurent permettre. En mesme temps, Messieurs de Montmorency, de Châtillon avec les forces de la province me vindrent sur les bras, et pour cella je ne laissay d'assieger à leur veue, battre et prendre des places et les faire desloger par deux foys de devant moy. Ayant, depuis la prise de Montlaur, attaqué et remporté Saint-George à la portée de leur canon et de leur armée, et en suitte quatre ou cinq places qui incomodoient fort Montpellier, tout d'un pas je menay la nuict par un chemin fort difficile le canon devant un fort qui tenoit bloqué Gignac lequel j'emportay de vive force. Delà, je fy passer mon armée dans la vallée de Mont-ferrant où je m'emparay des Matelles, et autres lieux du dit val. Je passay puis à Uzès, dont les habitans m'appeloient, et leur ostay Serviès, assez bonne place qui les incommodait fort, prins d'assaut Saint-Siffred, ce que fit rendre Pouzillac, la Chapelle et autres lieux ennemys qui environnoient la dite ville. Et, n'eust esté l'aprehention que j'ay eu de desgarnir de leurs munitions les principales villes, l'esfroy estoit si grand parmy eux que rien n'eut résisté. Enfin je vous puis assurer que les dites villes

sont résolues d'endurer toutes extremitez plus tost que de se despartir de l'Union de nos Eglises, et travailler avec une ardeur incroyable à leurs fortifications et munitions, et s'en vont en très bon estat. J'espère que de vostre costé vous n'apporterez pas moingz de zèle et d'affection à vostre conservation, ayant tousjours creu que c'estoit le seul moyen de nous faire donner la paix. Au par sus, Messieurs, j'ay veu les actes de l'assemblée tenue dernièrement à Millau pour le colloque de Rouergue et par iceux apris qu'il s'est passé là plusieurs choses contre mon authorité et que, soubz de vains respects déférez à une ombre de généralités, on désire de s'arroger ce qui m'appartient privativement, et non à tous autres, par le pouvoir particulier que j'en ay de l'assemblée générale, et contre les propositions et expédiens que j'avais trouvé raysonnables pour le bien de paix, pour la considération duquel je m'estois relaché de beaucoup de choses. Toutes foys, je croy avoir assez rendu de tesmoignages de ma bonne volonté et de mes fidelles services envers la province et les particuliers d'icelle pour espérer qu'on ne permettra point que rien se passe parmy vous à mon préjudice; et pour ce que dans peu de sepmaines j'espère que Dieu me fera la grâce de pouvoir conduire une armée gaillarde pour le secours de Montauban et que par mesme moyen je pourray avoir la commodité de vous faire entendre de vive voix mes ressentimens, je vous prieray seulement, durant ce temps, de tenir la main à l'exécution des ordonnances que j'envoie au conseil de la Province à Castres, lequel vous en fera voir aussy tost l'original ou copies, collationnées d'icelle. Priant Dieu, Messieurs, qu'il vous fortifie de plus en plus et vous ayt tousjours soubz sa saincte garde.

« De Nismes ce 16 may 1622.

« Votre très affectionné à vous servir,

« Henry DE ROHAN[1]. »

. Archives de Millau.

Toute espérance de paix avait donc disparu. Les députés envoyés auprès du roi écrivent à Rohan qu'ils ont été congédiés sans avoir été entendus. « Louizet lou Charmant, Louizet lou Cassayre (chasseur) », comme les protestants appellent Louis XIII, a pris Royan et « l'on croit qu'il va droit à Montauban[1] ».

En même temps, de mauvaises nouvelles arrivent de Nimes où Rohan avait installé l'année précédente, comme gouverneur, Joachim de Beaumont dit le brave Brizon, dont il estimait les qualités militaires tout en redoutant son caractère emporté et personnel. Une sédition s'éleva dans Nimes. D'Uzès, autour duquel était campée son armée, Rohan décida et fit exécuter l'arrestation de Brizon : celui-ci fut enfermé dans la maison de ville, et, le 26 mai suivant, l'Assemblée de cercle réunie à Nimes approuva cette arrestation.

Pour se consoler du mauvais vouloir du Bas-Languedoc, Rohan avait les témoignages de fidélité des autres villes de son parti.

« Messieurs les consuls de Millau, écrit-il de Nimes, le 29 mai 1622, j'ay très grand subject de me louer de la bonne volonté que vous me témoignez, laquelle je vous prie de me continuer, vous assurant que je ne demanderez jamais rien pour mon particulier qui ne soit très raisonnable et où mon honneur ne soit engagé, faisant lictière pour le bien du public de toutes autres choses : mays véritablement je ne crois point avoir si mal servy que pour récompense on me deut flétrir de honte, et j'espère que toutes les communautés, lesquelles seules j'ay veu marcher droit en cette dernière occasion, approuveront mes actions qui n'auront jamais autre but que leur conservation et des Eglises recueillies en icelles[2]. »

Ayant assuré Nimes par ses mesures de rigueur, Rohan donna des ordres pour hâter les levées de troupes et pour envoyer à Montauban quelques gens de guerre. Les villes voisines d'Anduze lèvent un régiment dont chaque soldat

1. Arch. de Millau. Lettre du 23 mai 1622 aux consuls de Millau.

2. Arch. de Millau.

reçoit 3 livres. Le sieur Serre est délégué à Alais pour acheter des boulets de canon : n'en ayant pas trouvé du calibre des pièces de Nimes, il en fait forger deux mille au marteau [1].

Une assemblée générale de la province des Cévennes, convoquée à Lassalle en juin, décida que les religionnaires devraient se fortifier et se défendre [2] ; on y vota, le 7 juin, une imposition de 9,000 livres pour « les importantes affaires de la province ». La lettre ci-jointe est l'écho des préoccupations de Rohan :

« *Aux Consuls de Millau* [3].

« Messieurs, on a tasché jusques à présent de nous repaistre d'espérances, et pour ne donner aucune prise sur nous, il n'y a rien que nous n'ayons fait pour nous mettre en bonne assiette pour recevoir les bonnes grâces du Roy ; mays nos ennemys, qui ont juré nostre ruine, ont prévalu sur ces bonnes inclinations, tellement que je ne doubte pas que ses forces ne viennent fondre en cette Province. C'est pourquoi je vous conjure de prendre bon courage, de redoubler le soing de vos fortifications et munitions, et pour cet effet vous envoye commission pour emprunter les sommes et deniers que vous estimerez nécessaires sur les plus aisez pour vostre conservation, vous asseurant que je tarderay fort peu de vous aller voir, et cependant je requiers de vous que vous prépariez un bon nombre de farines, car je ne puis passer sans un bon nombre de mes amys et mesme une assez puissante armée. Je prie Dieu, Messieurs, qu'il redouble vos courages pour les employer à sa gloire.

« De la Salle, ce 7 juin 1622.

« J'escry au cap^ne La Pierre affin qu'il ne vous abandonne point. Cependant il est raisonnable que vous le contentiez. Votre très affectionné à vous servir,

« H. de R. »

1. Arch. du Gard, LL 19.
2. *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. XI, p. 967.
3. Arch. de Millau.

Mais Rohan ne pouvait rester longtemps au même endroit. Sa présence était indispensable, en quelque sorte, partout à la fois et, le 10 juin déjà, il était de retour à Montpellier. Le roi avait ordonné, en effet, à Montmorency de faire le dégât autour des grandes villes du parti.

Nous avons déjà dit ce que ce mot renfermait de ruines et d'atrocités. Une brillante escarmouche de Laudez, maréchal des logis de la compagnie de gendarmes de Rohan, avec une brigade des gendarmes de Montréal, n'avait pu écarter Montmorency de façon définitive. Il fallait renfermer dans Montpellier toutes les ressources[1] des environs. De nouveaux renforts furent demandés aux villes fidèles pour empêcher le dégât : le 13 juin, le conseil d'Anduze exhorte « le sieur du Pilon de faire advancer avec diligence son régiment et de le conduire à Montpellier pour mettre un terme au dégât que fait M. de Montmorency, fauchant le blé en herbe aux abords de la ville ».

Pendant ce temps, l'armée royale progresse. Louis XIII s'empare de Négrepelisse, apanage du duc de Bouillon, un des « grands de la religion », le 11 juin et, le 13, de Saint-Antonin. Les horreurs que subirent ces deux bourgades dépassèrent tout ce qu'on peut imaginer; le souvenir en est resté vivant dans la région. Il y a dix ans à peine, les régiments qui faisaient les grandes manœuvres dans les environs s'étonnaient de ne point rencontrer de femmes ou de filles dans leurs étapes ; on les avait fait partir toutes pour la montagne, à l'approche de « la soldatesque[2] ».

1. Un magasin de foin fut établi à Montpellier, « tant pour notre suitte que pour autres gens de guerre estans ou qui viendront cy-après en la dite ville pour le service des dites Esglizes, attandu que nous sommes menacés du dégast ». (Arch. de Montpellier, EE. Ordre signé de Rohan, 10 juin 1622.) Le capitaine Chambon est chargé de faire faucher les prés appartenant aux ecclésiastiques aux environs de Lattes et de Montpellier. Le 2 juin, une mesure analogue avait été prescrite à Nimes.

2. Ces effroyables mœurs étaient habituelles aux deux partis : le 22 septembre 1627, les consuls de Mende donnent avis de l'arrivée prochaine de M. de Portes, allant rejoindre Condé. « Et surtout M. le Marquis nous a chargés d'exorter les habitans de ne quitter pas leurs maisons, car tous

Il faut lire dans Levassor[1] le traitement infligé aux malheureux habitants, et admirer dans les *Mémoires* de Bassompierre la façon si cavalière dont il raconte les faits. Ces atrocités ne firent qu'affermir dans leur résistance les communautés du parti. L'acte d'union entre les Églises en fut resserré; les députés envoyés de Millau à Rohan en mai rapportent à leurs concitoyens l'assurance « que les villes du bas Languedoc sont fort résolues de se bien maintenir, qu'elles ont fait un acte d'union plus particulier que jamais, se promettant les unes aux autres de ne traiter en particulier et de ne rien faire que par moy ». (C'est Rohan qui parle[2].)

V.

MARCHE D'APPROCHE DE L'ARMÉE ROYALE.

Cependant, Louis XIII avait fait des progrès en haut Languedoc. A cette nouvelle, l'infatigable Rohan se rend à Castres. Il y arrive le 26 juin, donne des ordres pour mettre les fortifications en état, fait réunir des approvisionnements et presse la levée de nouvelles troupes. Une lettre qu'il écrivit à cette date est intéressante en ce qu'elle indique fort nettement son programme et met en garde ses partisans contre les défections, de jour en jour plus nombreuses, de certains religionnaires, de ces gens qui au moment des persécutions cachent, comme dit La Noue, « leur honneur dans un coffre[3] ».

En prévision de la marche de l'armée royale sur Réalmont et Lombers, il « fortifie de sa présence » les gens de Castres, fait hâter et compléter les travaux de Millau et y fait rassembler des troupes. « Envoyez, dit-il aux consuls de cette ville,

les capitaines lui ont promis de vivre avec ordre et de *contenir leurs soldats*. (Arch. de Mende, C. 1804.)

1. *Op. cit.*, t. II, p. 476.

2. Lettre du 15 juin 1622 aux consuls de Millau; il les prévient aussi qu'il a donné rendez-vous à de belles troupes pour leur porter secours. (Arch. de Millau.)

3. Arch. de Millau.

quelque personne confidente en Sévennes pour vous assister d'hommes. » On voit, à chaque ligne, percer la crainte que l'ennemi ne s'enfonce au cœur du Rouergue : toute sa stratégie serait par là déjouée. C'est ce qui explique l'intérêt que nous attribuons aux lettres qu'il échangeait avec les consuls de Millau, et nous n'aurons pas à nous excuser davantage sur la fréquence des emprunts que nous faisons à cette correspondance inédite[1].

Rohan presse le conseil d'Anduze de secourir Millau qui va être assiégé « et de porter créance à la personne du sieur de Sizigne, son envoyé ». En même temps, les consuls de Millau écrivent à ceux d'Anduze pour accréditer auprès d'eux le sieur du Luc, chargé d'insister pour l'envoi des compagnies de Blatiès et Brunel.

Rohan réconforte de son mieux les habitants de sa bonne ville.

« *A Messieurs les consuls de Millau.*

« Messieurs, je vous donne advis comme mon arrivée dans ce lieu [Castres] a fort raffermy les courages ébranlés et les petites villes qui songeaient à se rendre. Le Roy fait à présent mine d'attaquer Carmaing : s'il change de dessein et qu'il prenne la route du Bas-Languedoc ou du Rouergue, je m'advanceray dans vos quartiers. Cependant, tandis que vous avez du temps, au nom de Dieu, redoublez vostre travail, car d'icelluy dépend vostre salut. Je vous donneray advis de temps en temps de toutes choses... Sur ce, etc.

« De Castres, ce 29e juin 1622. »

Toutefois, le danger dont était menacé le Rouergue s'éloigna peu à peu. Laissant Thémines devant Montauban, que renforçaient cinq cents Cévenols et la présence de Saint-André-Montbrun, Louis XIII renonça à traverser les Cévennes et prit sa route par Toulouse et Carcassonne, avec Montpellier

1. Principalement à la liasse 44. (Arch. de Millau, EE.)

pour but évident. « Les traîtres, écrit le duc, renouvellent leur intelligence. Si Rohan ne va où il est appelé, le pays est perdu et, s'il y va, il hasarde le bas Languedoc où son absence ferait revivre les cabales de Châtillon[1]. »

D'autre part, Lesdiguières le presse et « le semond à une seconde entrevue ». Il court au plus pressé, s'excuse auprès de Lesdiguières, envoie de nouveau des gens de guerre à Montpellier pour s'opposer aux dégâts et lève mille hommes[2] pour la défense du haut Languedoc.

Cette région étant assurée, il retraverse les Cévennes et se porte vers le bas pays[3].

Le 10 juillet, il est à La Caune, d'où il explique à la municipalité de Millau le changement de tactique nécessité par la modification qui semble s'être produite dans les projets de Louis XIII.

Le 11, il est à Saint-Affrique et se fait envoyer, le 12, à huit heures du matin, une escorte à Malfauger, pour préparer son entrée à Millau.

En trois jours, il fait ce terrible voyage de la traversée des Cévennes, et arrive le 15 à Sommières, à 28 kilomètres de Montpellier.

Le 15, il écrit à son lieutenant général des Cévennes, La Tour du Pin-La Charce, qu'il fasse « haster les communes pour s'acheminer vers Montpellier aux fins de se joindre à lui[4] ». Les vigueries des Cévennes reçoivent en même temps l'ordre de lever le plus d'hommes qu'il sera possible[5] et de se

1. *Mém. cit. de Rohan*, liv. II, p. 180

2. Nimes fournit deux cents hommes de guerre sous le capitaine d'Albenas qui reçoit 300 livres; chaque soldat en reçoit 6, et la compagnie touche cinquante-trois bandoulières, trente-trois fourchettes et quarante huit piques.

3. Voir l'*Appendice* plus bas, à la date.

4. Hugues, *Histoire de l'Église réformée d'Anduze*. Paris-Montpellier, Boëhm, 1864, in-8°, p. 336.

5. « *A Messieurs les Consuls de la ville de Millau.*

« Messieurs les consuls, estant arrivé en ce lieu, j'ai eu advis de toutes parts que le roy estoit à Carcassonne et s'en venoit droit sur ce pays, tellement que je vous prie d'envoyer au Vigan la poudre que je vous ay lais-

munir de poudre. C'est à cette époque que le duc de Bouillon s'entendait avec Rohan pour obtenir de Mansfeld, dans l'est du royaume, une puissante diversion, et que Châtillon échouait dans sa tentative de faire déclarer Montpellier en faveur du roi.

La défection de Blacons, qui avait livré aux catholiques les passages du Rhône, permit à une armée de lansquenets de se réunir aux troupes de Montmorency. Ils sont décrits comme des gens « fort belliqueux qui ferment leur camp chaque nuit de charrettes, fascines et tonneaux, si bien qu'il faut du canon pour les forcer ». Pour « leur contester le passage », trois mille Cévenols furent jetés dans Saint-Gilles, sept cents hommes furent détachés de la garnison de Montpellier; mais ils ne purent empêcher Saint-Gilles de se rendre, ni les cinq mille lansquenets de se joindre à Montmorency. Marsillargues, Lunel, etc., tombent au pouvoir du roi; le sieur de Roise (Louis de Meaux), qui commande pour Rohan dans Saint-Gilles, reçoit ordre d'en démolir les forts (21 juillet). La diversion de Bouillon avait échoué; les vaisseaux de Soubise étaient dispersés par la tempête et, pour comble de disgrâce, les trahisons se renouvelaient parmi les partisans de Rohan[1].

Un exemple devenait nécessaire. Le 19 juillet 1622, Rohan fit arrêter, pour cause de trahison, par Roquette, prévôt de

sée, puysque c'est icy où se doibt jouer l'affaire premièrement. Cependant, prenez bon courage et vous servez du temps, pendant que vous l'avez, à vous bien fortifier et munir, et quelque chose qu'on vous dise, assurez-vous que j'auray un soing particulier pour tout ce qui vous regarde. Il faudra faire escorter la poudre jusqu'au Vigan et la laisser soubs la charge des consuls dudit lieu. J'en escry à M. Castanet pour la faire escorter de Meyrueis, et pour ce qu'il s'y fera quelque frais, vous en tiendrez un estat dont je vous feray rembourcer à la première veue. Sur quoy je prierai Dieu, Messieurs les consuls, qu'il vous ait toujours en sa garde.

« De Sommières, ce 15 juillet 1622.

« Votre très affectionné amy à vous servir,

« H. DE R. »

Castanet (Isaac Brun, sieur de), commandait en 1622 une compagnie de gens de pied sous Rohan et était premier consul de Nîmes.

1. Le 29 juillet 1622, il a demandé à Millau de diriger des poudres sur le Vigan. Cet ordre n'ayant pas été exécuté, il écrit le 4 août qu'il « ne peut se rassazier de dire aux consuls qu'ils l'ont grandement désobligé en incommodant son armement ». (Arch. de Millau, EE 44.)

ses bandes, Jean Bimard, mestre de camp d'un régiment de mille hommes, et Florencourt, un autre officier. Ils étaient accusés de nouer, par l'intermédiaire de Bertichères, des intrigues avec le Conseil du roi[1]. Florencourt fut absous, mais Bimard exécuté. Cet acte d'autorité eut un grand retentissement, et aliéna même à Rohan quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi.

L'investissement de Montpellier se resserrait. Le 20 juillet, la prise de Saint-Geniez-de-Malgloires, qui coupait les communications entre Nimes, la Gardonnenque et les Cévennes, suscite des levées nouvelles.

Les troupes envoyées pour reprendre cette bourgade ont, en même temps, Montpellier pour objectif. Ayant deux missions, elles n'en remplirent aucune. Grande inquiétude des protestants. De toutes parts, Rohan appelle à lui ses bandes disponibles :

« *A Messieurs les Consuls de la ville de Millau.*

« Messieurs les consuls, je vous prie de vouloir nous renvoyer quelques trouppes, sy vous en avez des Sevenols dans vostre ville. Car j'en auray grandement affaire, le siège de Montpellier estant résolu ; on espère qu'on se deffendra bravement. Au nom de Dieu, ne perdez le temps que vous avez à vous bien fortifier, car vostre ville est de grande importance, et sy vos fortifications sont une fois achevées, vous estes imprenable ; travaillez aussi dilligemment à la poudre. On fait ce qu'on peut pour nous destruire. J'ay descouvert les grandes menées qu'on brassoit. J'espère que Dieu nous en délivrera ; il y a plus d'artifice que de force parmy nos ennemys. C'est ce que vous aurez de moy pour le présent. Je demeure,

« Vostre très affectionné à vous servir,

« H. DE R.

« De Montpellier ce 22 juillet 1622.

[*Toute entière de sa main*[2].]

1. Abauzit, *Histoire d'Uzès*, 1829 (inédite).
2. Arch. de Millau.

Peut-être Rohan, au début d'août, se faisait-il encore des illusions sur l'appui que devait recevoir sa cause de l'intervention de Mansfeld et du secours promis par le roi d'Angleterre. Peut-être aussi ne voulait-il que faire briller aux yeux de ses partisans des espérances qu'il n'avait plus.

La lettre ci-jointe est intéressante à ce titre :

« *A Messieurs les Consuls de la ville de Millau.*

« Messieurs, vous pouvez aisément juger que vous devez estre hors de toute appréhension de siège, l'armée du roy estant presque toute entière à l'entour de cette ville, les villettes prochaines de laquelle on commence d'attaquer[1] et de faire de grands préparatifs pour le siège de Montpellier, lequel moiennant la grâce de Dieu j'espère de mettre en sy bon état qu'ils y trouveront du mesconte. Cependant je vous recommande le soing de vos fortifications, non point par coutume, mais parce que j'estime cela vous estre totalement nécessaire pour vostre conservation, estant obligés d'y bien employer le temps puisque vous avez la commodité et loysir de ce faire, mesmes à présent que vous estes hors de toutes moissons. Pour nouvelles, j'ai reçu pour assurée la révolte[2] de monsieur de Lesdiguières, qui a eu pour récompense la charge de connestable. Aussy en mesme temps est venue la

1. Parmi ces « villettes », il faut compter Lunel, Aimargues et Sommières, prises, défendues ou reprises avec un égal succès.

Signalons au passage une ruse mentionnée par Pontis dans ses *Mémoires* et qui est le fait le plus saillant de l'attaque de cette dernière place, le 17 août 1622. Les assiégés étaient à couvert dans les rues et les maisons de la ville. « Je fis porter par mes soldats, dit Pontis, des couvertures et des draps tendus au bout de deux perches : ceux qui marchaient derrière étaient à couvert de la vue des ennemis. Ainsi, ne nous voyant pas, ils ne tiraient qu'à coup perdu ». « Les 1,500 hommes de la garnison, dit Rohan, firent aussi mal que ceux de Lunel. » Il faut lire dans ses *Mémoires* la description du combat de la Mosson; c'est un de ceux sur lesquels il s'est le plus longuement étendu. (Mémoires de Pontis : *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France,* Petitot; Paris, Foucault, 1824, 2e sér., t. XXXI, p. 354.)

2. Volte-face.

confirmation de l'armement du comte de Mansfeld qui est entré en Lorraine et s'est saisy du Pont à Mousson et que M. le mareschal de Bouillon arme de son côté pour le joindre, aussy que mon frère[1] s'est embarqué avec un puissant secours d'Angleterre ; et je crois que si nous étions gens de bien, Dieu ne nous abandonnerait point; mais il y a tant de trahisons et de laschetez parmy nous qu'il ne s'est jamais ouy de semblables et ay esté contrainct de laisser faire justice de quelques-uns à Nismes et ailleurs, n'estant possible d'en arrester le cours autrement. Je prie Dieu, Messieurs, qu'il en garantisse votre ville pour la conservation de laquelle vous devez redoubler vos soings, comme je feray tousjours en tout ce qui dépendra de moy.

« C'est, Messieurs, vostre très affectionné amy à vous servir,

« H. DE R.

« De Montpellier, 2 aoust 1622. »

VI.

SIÈGE DE MONTPELLIER. — ORGANISATION ET RÉPARTITION DES TROUPES PROTESTANTES.

L'histoire du siège de Montpellier a été traitée avec beaucoup de compétence par un grand nombre d'auteurs et tout récemment par M. Vigié[2]. Ajoutons que les documents, quoique en fréquent désaccord entre eux, abondent sur cette époque.

En 1622, Montpellier, avec son enceinte de la « commune clôture », n'était pas en état de résister utilement à l'artillerie royale. Il fallait renforcer les fortifications : le Conseil de direction institué dans la ville s'adressa à cet effet à l'ingénieur d'Argencourt, lequel entoura la place d'une série de seize bastions (tenailles ou demi-bastions) tous « attachés de courtines, environnés de fossés avec la contre-escarpe ter-

1. Soubise.

2. Vigié, *Enceintes successives de Montpellier et de ses fortifications*. Montpellier, Delord, Boehm et Martel, 1899, in-8°.

rassée, plusieurs demi-lunes et cornes bien accomodées ». L'intérêt de cette fortification, toute de transition et qui prépare celles de Vauban, est que les murailles, jadis visibles de loin, furent protégées par des terrassements qui les cachaient à la vue directe et entourées de fossés profonds. Les terres retirées du fossé formèrent le revêtement intérieur des bastions.

Rohan avait laissé dans la ville son cousin Calonges pour aider le Conseil de direction (composé de vingt habitants qui étaient changés tous les quinze jours) et prendre, avec lui, toutes les mesures que comportaient les événements. Il y revint personnellement plusieurs fois pendant l'été.

Le livre de la recette du blé, farine et pain délivrés aux soldats protestants en juin 1622 cite parmi les chefs qui l'accompagnaient : M. du Pilon (Jarjaye du Pilon, Dauphinois) et son régiment ; le capitaine Constans, commandant la compagnie colonelle de M. de Rohan ; le capitaine Montmounnoux et sa troupe, venant de Sommières et de Saint-Hippolyte (Montbounoux); les capitaines Bimard (vieux et jeune) ; les capitaines Peyregrosse, Salel, Bousson, d'Algue, de la Nougarède, Roque, Roche, Rosières, Redon, Galtier, Randon, Turc, Pierre d'Airolles, Torax, Picard, Bossuges, Mazel, Aguilhe, Sarroul, Rolland-Laboissière et Roqueservière.

Quant aux troupes qui formaient la garnison de Montpellier pendant le siège, elles se divisaient en troupes régulières et en soldats de milices bourgeoises levées spécialement pour la défense de la ville. Nous allons donner leur composition telle que nous l'avons relevée aux Archives municipales de Montpellier, avec l'indication des postes de combat que les diverses unités ont occupés, d'une façon à peu près permanente, du 6 septembre 1622 au 20 octobre suivant :

1° Régiment du marquis de La Charce.

Compagnie Colonelle.............	Aux Carmes.
— de Rocheblave.........	
— de Bimard..............	
— de Cadoule............	

2° Régiment des Plantiers.

Compagnie Colonelle. .... — de Ramugne (Rabugne). — de Blatier. .... — de La Roque de Gasques.	Aux Carmes.

3° Régiment de Saint-Cosme.

Compagnie Colonelle. (M. Combes, lieutenant ; enseigne-colonelle, M. de Falgairolles.). .... Compagnie Turc. .... — de Margarot. .... — de Follaquier (La Calmette, lieutenant).	Au Peyrou et au bastion Nègre.

4° Régiment du Caylou. (Jacques-Benoît, sieur du Caylou, du Vigan, ou N. de Gabriac, seigneur du Caylou dans la baronnie des Plantiers-Aleyrac.)

Compagnie de la Fenadou. .... — de Brouzet.	Aux bastions de Bancilhon.

5° Régiment de M. de Lecques (?).

Compagnie Lagrave.

6° Régiment de Calonges.

Compagnie de Castanet. .... — de Sollier.	A la redoute des Carmes.

Les contingents montpelliérains, sous le commandement des capitaines des Sixains, comprennent trois régiments :

1° Régiment de Carlencas.

Compagnie Bézas. .... — de Valescure .... — Talan. .... — Baudan. .... — Atgier.	A la redoute des Carmes.

2° Régiment de Mazeran.

Compagnie de Billy.............	Aux Carmes.
— Ducras................	
— Odifret................	
— Archimbaud...........	
— Trial.................	

3° Régiment de Saussan.

Compagnie Azémard............
— de Pignan............
— Latour................
— de Clauzel............
— de Brugières..........

Le contingent de Gignac, sous les ordres d'Angeau, est porté à la redoute des Carmes, de même que la compagnie de la Peyrilhe : ce dernier et Azémar serviront plus tard dans les campagnes du Vivarais. La compagnie Olivier occupe le Jardin du Roi. En dehors de ces troupes enrégimentées, un grand nombre de compagnies, qui ne semblent pas se rattacher à un groupement quelconque, sont distribuées sur le pourtour des fortifications. Elles sont commandées par les capitaines Lacroy, Sorbier, La Caumette, Massane, Taravelhe, Lauselergue, du Viol, Ribes, Foussat, Pan, de Graves, Besombes, Quintin, Singla, Foulangue, de Saint-Jean, Claussel, Larinot, Fabre, de Sandres. Le parc d'artillerie était installé au Pila-Saint-Gelly. Les compagnies y envoyaient directement chaque jour un sergent ou un caporal chercher les munitions nécessaires pour la journée[1]. Du 27 août 1622 au 8 octobre suivant, il fut délivré au Pila-Saint-Gelly, aux canonniers huguenots, 9,048 livres de poudre, 7,796 livres de balles, 5,560 livres de mèches.

Aux troupes protestantes[2], le roi opposait les régiments de

1. Arch. municipales de Montpellier, EE. Sièges.
2. Diminuées d'ailleurs sur ce théâtre d'opérations de mille hommes, que Rohan dut envoyer à Malauze pour faire face à Vendôme dans le Haut-Languedoc.

Piémont, Navarre et Picardie, formés des vieilles bandes qui avaient guerroyé en Italie; le régiment de Normandie, le régiment des gardes françaises et les régiments méridionaux levés en vue de la guerre; ceux de Saint-Chaumont, d'Ornano, sieur de Mazargues, de Fabrègues, de Saint-Brès, d'Estissac, de Laroquette et du marquis de Portes.

Louis XIII disposait encore de quarante-trois pièces de canon et d'une cavalerie, à la vérité peu nombreuse; mais les défections en sa faveur se multipliaient.

Beaucoup de réformés, surtout les gens de guerre et les ministres, ne pardonnaient pas à Rohan l'exécution de Bimard et le procès de Florencourt. Beaucoup le traitaient d'apostat, d'« escambarlat » (qui a une jambe dans chaque parti) : à Uzès, la sédition fut violente; mais, soutenu des principaux habitants, il parvint à l'apaiser et se fit ouvrir les portes de la cité.

Malgré les déboires dont l'accablait son parti, Rohan ne l'abandonna pas au moment où les circonstances devenaient critiques. Il n'accepta pas, comme d'autres, les propositions avantageuses que le roi lui faisait pour le détacher de ses coreligionnaires.

C'est alors que Châtillon remet au roi son gouvernement d'Aiguesmortes en échange du bâton de maréchal de France. Ce port important, par où les réformés recevaient des munitions de Flandre, est confié au sieur de Varennes. Le ravitaillement de l'armée royale fut ainsi définitivement assuré par la voie du Rhône, d'autant que toutes les villes du bas pays, Lunel, Sommières, Saint-Gilles, Marsillargues, Aimargues, tombèrent une à une aux mains de Louis XIII.

Montpellier allait se trouver dans l'isolement. Rohan, qui a compris la situation et constaté la lassitude de son parti, propose le 25 août au Conseil de Nimes de traiter de la paix avec le roi. Le 27, ce dernier vint coucher à la Vérune, « où l'on fut comme d'accord de la paix ». Lesdiguières servait de trait d'union entre les partis. Mais les négociations échouèrent dès qu'il fut question de l'entrée du roi, avec son armée, dans Montpellier, Nimes et Uzès; car le prince de Condé avait dit

bien haut que, si Louis XIII entrait dans ces villes, il les donnerait en pillage à ses soldats. Il n'y avait plus qu'à se préparer à la lutte. Rohan, qui croit pouvoir inquiéter l'armée royale, demande des troupes aux villes fidèles. Le « secours de Montpellier » devra être digne du « secours de Montauban ».

Ses agents, l'avocat Lagrange, de Nimes, Jean de Janas, d'Uzès, parcourent les Cévennes pour y faire des levées.

Mais les temps sont changés et la désaffection autour de Rohan ne fera que croître : il lui fallut cinq semaines pour rassembler quatre mille hommes, quand il aurait eu besoin de les réunir en dix jours. Les recrues cévenoles mirent tout le mois de septembre pour se joindre à celles de Nimes et d'Uzès sous le commandement de Vignolles et de Florencourt. Il y avait, pour Uzès, une compagnie de cent hommes sous les ordres de Pujolas; pour Aigaliers, une autre compagnie placée sous Vergèze d'Aubussargues. Le régiment de Vignolles fut levé le 17 septembre 1622 et formé des compagnies de Vignolles, de Florencourt, de Julien, de Duranti le jeune et de Reinaud. On donna la somme de 60 livres à chaque capitaine, outre celle de 100 écus que le duc leur avait déjà donnée pour les aider à mettre leurs compagnies en état. Les Cévenols redoutaient surtout d'être envoyés au siège de Montpellier. Les troupes se débandent quand on les y mène. Nimes, qui avait promis mille hommes, n'en fournit pas plus de quarante.

Incapable d'engager une action énergique en rase campagne, Rohan sentait tout l'intérêt qu'il y avait à ne pas permettre à l'armée royale des succès faciles, par la prise des bicoques fermées de murs dont le pays était hérissé. Il eût voulu, vu le peu de munitions rassemblées et le peu de temps dont on disposait pour fortifier les villes déjà fortes par leur assiette, faire démanteler toutes les petites places qui n'offraient qu'une chance précaire de résistance : Montpellier, Nimes, Uzès et Sommières suffiraient à arrêter les royaux. Mais il ne put imposer sa manière de voir. Les ordres qu'il avait donnés pour le rasement de certaines places ne furent exécutés qu'imparfaitement. D'autre part, les munitions et

les vivres furent réunis lentement, malgré les instances du sieur de Roque, agent de Rohan, qui formait, dès la fin d'août, le train de munitions à Anduze. L'état-major de Louis XIII avait détaché des troupes dans la direction de la montagne pour surveiller les rassemblements ennemis; mais la pointe que fit Montmorency vers Anduze ne fut qu'une promenade militaire, et le détachement revint, sur le rapport d'un espion disant que l'armée huguenote ne serait pas prête avant le commencement d'octobre.

On a reproché à Rohan et à La Charce, qui « avait fait son gros », son rassemblement, dirions-nous aujourd'hui, « dès le 22 août, à la sortie d'Anduze », de ne pas avoir inquiété cette démonstration : le pouvait-il avec le peu de forces qu'il avait sous la main? D'ailleurs, l'idée de traiter de la paix n'était pas encore sortie de son esprit[1]; mais pour la faire la plus avantageuse possible, il recommande à ses adhérents de ne pas rester « les bras croisés »; il prescrit de hâter les travaux de défense de toutes les villes qu'il prétend conserver fortifiées et secoue énergiquement le nonchaloir de ceux qui étaient éloignés du théâtre de la guerre[2].

Pendant tout le mois de septembre, Montpellier se défendit énergiquement. L'espoir de voir arriver bientôt le secours promis par Rohan encourageait la résistance; mais c'était en vain que les vigies protestantes scrutaient, au delà des emplacements occupés par le régiment de Saint-Chaumont, la route de Nimes par où les renforts des Cévennes devaient arriver : rien ne se montrait. Le découragement fut lent à entrer dans les âmes fortement trempées des assiégés. Les attaques journalières, parfois sanglantes comme celles du 1er septembre sur Saint-Denis, du 13 septembre sur les bastions de Calonges ou bastion Nègre, du 24 septembre et du 2 octobre, étaient suffisantes pour occuper les esprits. La fin de septembre surtout fut terrible : le 27, Rohan écrit d'Uzès aux consuls de

1. Lettre du 9 septembre 1622 aux consuls de Millau, dans laquelle il parle du succès de sa conférence avec Lesdiguières.

2. Lettre aux consuls de Millau, de Nimes, 11 sept. 1622.

Millau, « pour leur donner advis que depuis 4 ou 5 jours Montpellier est battu et attaqué sans relasche; que cela pourtant ne les étonne point [les Montpelliérains], et qu'ils sont tousjours delibérez de bien faire, ayant encore toutes leurs contrescarpes en leur pouvoir, résolus de les vendre bien cher si on les leur veut enlever. Je fais, dit-il, de mon costé tout ce qui m'est possible pour mettre sur pied un bon nombre de gens de guerre pour les assister et espère dans 3 ou 4 jours en avoir la plus grande partie. Je prie Dieu qu'il veuille bénir vos desseings et les faire réussir à sa gloire ».

Dès le premier jour d'octobre, Rohan, qui se doute de l'impatience avec laquelle on l'attend à Montpellier, juge le moment venu de porter secours à la ville. Sur un ordre exprès du Conseil d'Anduze, deux mille hommes sont prêts et vont se mettre en campagne. Le 3 octobre 1622, Rohan ordonne aux consuls de Nimes de payer 800 livres à La Cassagne pour subvenir à partie de la dépense extraordinaire qu'il a faite en « levant des gens à cheval pour le parti que nous lui enjoignons mener pour le service de Montpellier ». Rohan marche sur Sauve; ayant reçu le renfort d'Alais, il écrivait aux consuls de Millau, le 1er octobre :

« Messieurs, je suys en estat, Dieu mercy, de pouvoir assister Montpellier et espère que dans peu de jours il en reussira quelque bon desseing; car j'ay de fort bonnes troupes, et à Sauve, et en cette ville [Nimes]. Je n'ay pas laissé de prendre la commodité de voir monsieur le connestable : il a de très bonnes volontez pour le soulagement de ce pauvre Estat, mays ceux qui proffitent de nos désordres y apportent toutes les traverses qui leur est possible. Il en sera ce que Dieu a ordonné. Cependant il nous faut tenir toujours sur nos gardes et faire tout ce qui se pourra pour le bien général de nos Églises, vous exhortant toujours d'y contribuer en vostre particulier... »

Il dirige sa petite armée par Sauve sur le val de Montferrand, à l'entrée de Montpellier du côté des Cévennes. Elle s'arrête à Corconne, qui était alors une place très solide, à une forte étape de Montpellier, et dont le château aujourd'hui

ruiné passait pour imprenable. Un parti ennemi se présente : « Nous fûmes, dit Bassompierre, avec notre cavalerie au-devant d'eux, mais ils se retirèrent[1]. » C'était le 8 octobre. On apprit peu après une escarmouche heureuse des Anduziens contre le régiment de Pérault.

Rohan aurait-il pu réellement débloquer Montpellier? Bien que l'investissement de la place ne fût pas complet, et malgré la valeur d'une partie de ses troupes, il est téméraire de croire qu'il eût réussi. Ce fut de sa part une marque de prudence[2] supérieure de ne pas avoir risqué une rencontre de ses troupes, fraîchement levées, avec les régiments royaux aguerris par une campagne d'un an.

Si ses bandes étaient vaincues, Montpellier succombait, et aussitôt après toutes les petites places qui ne tiraient de valeur que de la présence autour d'elles de l'armée d'opérations de Rohan. Cette idée de la défense active et extérieure est une de celles que ce grand homme de guerre a suivie avec le plus de persévérance : il n'a qu'une confiance limitée en la valeur propre des places, quelque fortes qu'elles soient par leur assiette ou par leur garnison. Il se rend compte dès lors de la nécessité d'avoir une troupe mobile et aguerrie : elle le deviendra bientôt, entre ses mains, malgré les défaillances de son parti et les défections achetées par la cour. « Des deux côtés, la situation était critique, les assiégés ne faisaient point mine de vouloir céder : l'arrivée de Rohan leur donnait une nouvelle confiance. Après avoir, l'année précédente, levé le siège de Montauban, Louis XIII allait-il être forcé de lever le siège de Montpellier? La cause royale pouvait-elle, sans danger, recevoir cette nouvelle

1. *Mémoires cit.*, collect. Petitot, 2e sér., t. XX, p. 484.

2. Ses propres troupes ont perdu leur cohésion; déjà en avril 1622, lors de l'échec de la Tour-l'Abbé, Rohan écrit « qu'il ne peut plus retenir ses forces ensemble, avec lesquelles il a roulé trois mois sans paiement et fait plusieurs sièges, tant à cause de la mauvaise humeur des maistres de camp que parce que les moissons approchaient, qui est le temps où les pauvres gens gagnent gros au bas Languedoc ». (*Mémoires de Rohan*, édit. de 1756, p. 172.)

blessure? Mais Rohan n'aspirait qu'à la paix; il n'avait rien à attendre de l'étranger, le roi d'Angleterre lui écrivait d'en finir. Il ne voulait pas ouvrir l'oreille aux offres de l'Espagne. Il avait vu pendant toute la durée de la guerre chacun prêt à faire un traité particulier[1]. »

Il se décida donc à accepter l'entrevue que le roi lui ménageait avec Lesdiguières. Le 13 octobre, Marilhac écrit à Richelieu :

« Monsieur de Rohan est sorti ce matin de la ville [de Montpellier], et après une longue conférence avec M. le connestable, est venu disner chez le prince de Joinville avec le maréchal de Crequy qui, de là, l'a conduit vers Nismes jusques hors de l'armée du roy. Il est allé licencier les troupes qu'il avait amassées pour le secours de Montpellier; de là il va à Nismes quérir les députés de la ville, faisant venir ceux de Castres et d'Usays pour les amener au Roy. Cependant S. M. est toujours dans son camp et nous dans nos huttes. Rohan demande que la ville de Sommières lui soit donnée, comme très importante, et elle lui est refusée en ceste qualité, outre qu'il est honteux de relascher une ville de celles que nous avons prises avec nostre sang et nostre canon[2]. »

La paix en sortit pourtant. Publiée le 18 octobre, elle fut suivie le lendemain d'une déclaration qui portait : 1° confirmation pleine et entière de l'édit de Nantes; 2° libre exercice des deux religions dans tous les lieux du royaume, hormis La Rochelle et Montauban, données aux protestants comme places de sûreté; 3° démolition en tout ou partie des remparts de certaines villes; 4° amnistie générale pour tout ce qui s'était passé; 5° nomination de Rohan au gouvernement de Castres, d'Uzès et de Nimes, mais sans garnison.

L'article relatif à la citadelle de Montpellier qui a fourni le prétexte des guerres ultérieures était absolument net : « Ni garnison, ni citadelle bâtie dans Montpellier; rasement des

1. A. Laugel, *Henri de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII*. Paris, Didot, 1889; in-8°, p. 145.
2. *Hist. de Languedoc*, t. XII, col. 1714.

nouvelles fortifications; la garde de la ville est laissée aux consuls. »

Le 20 octobre, la garnison protestante de la ville, soit 1,200 hommes, sort de Montpellier; elle arrive le 22 à Anduze, puis se disperse : chaque soldat se rend de là dans ses foyers.

Mais, dès le début de l'année suivante, Valençay, gouverneur de Montpellier au nom de Louis XIII, envoyait des troupes vers les Cévennes. Rohan demanda au roi de retirer ces garnisaires, tout en recommandant aux peuples de les loger, « ne serait-ce que pour une heure », pour faire acte d'obéissance.

Rohan avait en octobre déjà fait provision de patience. Son arrivée à Montpellier, au milieu de ses partisans, avait été orageuse. Il dut multiplier les lettres pour faire accepter à certaines villes de son parti l'idée de la paix. A Nimes, il envoie le sieur de Pondres exposer en son nom qu'en désirant la paix il n'a en vue que le bien de tous et l'avantage des Eglises. A Millau, il envoie le sieur du Luc, porteur de la lettre suivante[1] :

« Messieurs, depuys que le Rey a fait son entrée en cette ville et publier la paix générale qu'il a redonnée à ses subjects, je vous ay escript plusieurs foys, espérant que Sa Majesté envoierait quelque officier par devers vous pour vous faire savoir ses intentions, que j'accompagnerais de mes lettres. Mays les affaires de la cour et le licentiement des gens de guerre les a tellement occupez qu'on a été contrainct d'en laisser la charge à monsieur le connestable, lequel enfin vous envoye sa dépesche. Je ne doubte nullement qu'elle ne vous soit fort aggréable, et que vous témoignez par toutes vos procédures les rescentiments que vous en avez, espérant que nous trouverons dans une si bonne œuvre la liberté entière de nos consciences avec la sûreté de nos vies. Vous en sçaurez les particularités par le sieur du Luc et par les actes qui viendront bientost entre vos mains... »

La paix s'établit lentement[2]. Elle était pourtant honorable

1. De Montpellier, 3 novembre 1622 (Arch. de Millau).

2. Les consuls de Clermont-Lodève, de Frontignan, d'Agde, de Monta-

pour les Réformés ; c'était encore un traité de puissance à puissance, et Calonges, alors lieutenant de Rohan dans Montpellier, pouvait dire hautement au roi, à son entrée en cette ville : « Pardonnez, sire, à la crainte que nous avons eue de voir la liberté de nos consciences opprimée. Fasse le Ciel que Votre Majesté ne nous distingue désormais de ses autres sujets que par les services que nous lui voulons rendre ! »

VII.

PÉRIODE DE PAIX RELATIVE. — EMPRISONNEMENT DE ROHAN. SON SÉJOUR A CASTRES (1623-1625).

Louis XIII avait installé comme gouverneur de Montpellier Jacques d'Etampes, seigneur de Valençay. Il lui avait donné, outre la garnison provisoire de Montpellier, forte de 4,000 hom-

gnac et de Sommières eurent charge d'envoyer des travailleurs à Montpellier pour procéder aux démolitions ; car dans cette ville, ainsi qu'à Uzès et à Nimes, on devait raser les deux tiers de la muraille. Les travaux sont poursuivis mollement, malgré les rappels nombreux de Valençay et de Lesdiguières.

Il était d'ailleurs peu sensé de croire, comme l'indiquait l'ordonnance royale donnée à Marseille, le 10 novembre, que les travaux seraient terminés avec l'année 1622. — En 1624, Montmorency rend une ordonnance concernant la démolition du château de Clermont. — Lesdiguières est chargé du démantèlement de Nimes et d'Uzès. Là aussi le travail de démolition n'avance que lentement : les grands seigneurs, dont l'un, Bassompierre, dira plus tard : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle », ne se souciaient pas de voir ruiner totalement le parti protestant, même s'ils l'avaient combattu ; ces destructions de murs de villes et de bourgades leur semblaient un acheminement vers le pouvoir absolu, un indice de la perte de leur puissance.

Pendant toute cette période, Lesdiguières essaya de servir Louis XIII dans ses projets de conciliation envers Rohan ; celui-ci pourtant lui avait écrit, en le félicitant de sa nomination au rang de connétable : « Je suis bien fasché néanmoins que vos longs et grands services ne vous l'ayent peu acquérir sans gehenner votre conscience ». « Lesdiguières voulait sincèrement pacifier la France pour lui faire reprendre au dehors le rôle glorieux qui avait été le rêve de Henri IV et le sien : il crut que son abjuration aiderait à la soumission du parti réformé. » (Ch. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*. Paris, Hachette, 1892, pp. 498 et 518.)

mes, quatre ou cinq régiments et trois compagnies[1] de chevau-légers. Ce personnage, mécontent du résultat de sa tentative sur les Cévennes et escomptant le crédit que pouvait avoir en cour son beau-frère Puysieulx, fit arrêter Rohan dès que celui-ci eut mis le pied dans Montpellier.

Rohan avait quitté Castres vers la fin de janvier 1623. Il s'était rendu à Millau, où il était arrivé vers le 15 du mois de février, puis à Montpellier. Le 25 il y fut emprisonné et gardé avec beaucoup de sévérité. — « Ce coup, dit-il dans ses *Mémoires* (p. 213), en étonna plusieurs, ne pouvant s'imaginer qu'il ait été fait sans ordre. Néanmoins, quand il fut connu à la cour, il ne fut pas approuvé, parce qu'on craignait que cela ne fît cesser la démolition des fortifications. » Valençay, qui avait craint que la présence de Rohan pendant la période des élections consulaires ne fût une cause de sédition, avait trouvé simple de l'emprisonner pour les diriger à sa guise et intimider les protestants. Le soir même de son arrestation Rohan écrivait : « Si le roi a agréable que j'achève ce que j'ai commencé, il n'a qu'à me le faire savoir et je continuerai à le faire exécuter fort fidèlement : mais, dans ce cas, je désirerais avoir affaire à une autre personne qu'à M. de Valençay[2], ou qu'il mît défense très expresse de m'arrêter quand l'humeur lui en prendrait. » Le roi prescrivit immédiatement de remettre Rohan en liberté ; ce dernier fit connaître dans les termes suivants son élargissement « aux magistrats, consuls et consistoire de la ville de Millau :

« Messieurs, je n'ay point esté deçeu de mon attente ayant toujours creu que la détention faite de ma personne en ce lieu [Montpellier] ne pouvoit avoir esté par l'ordre et commandement du Roy, lequel sur la seule despêche de M. de Valençay, mon courrier n'estant pas encore arrivé à la cour, a com-

1. Compagnies de Laurières à Pignan, de Montgon à Mauguio, de Bussy-Lameth à Sommières.

2. Voir dans L. Anquez le chapitre intitulé « infractions au traité ». (L. Anquez, *Nouveau chapitre de l'histoire des réformés*. Paris, Durand, 1865, in-8°, p. 51.)

mandé que je fusse mis en plaine liberté. Dont je vous ay bien voulu donner advis affin de prévenir tous les bruicts qu'on pourroit faire courir au contraire et de vous asseurer que Sa Majesté n'a d'autre plus grand désir que de faire esécuter de bonne foi la déclaration qu'il a faicte pour la paix, vous priant derechef de continuer à faire promptement travailler aux demolitions de vos nouvelles fortifications et pour cet effect, par une assemblée générale, deputer vers M. le comte Daguin pour le supplier de vouloir se rendre en vostre ville pour parfaire ce qui a été convenu entre nous pour lesdites fortifications et en suitte tesmoigner à Sa Majesté une prompte obeissance en tout ce qu'il a requis de vous, estant le seul moyen de faire descharger ceste province et mesmes cette ville des gens de guerre qui y sont. Sur quoy je prierai Dieu, Messieurs, qu'il vous veuille bien conseiller et vous tienne tousjours en sa protection et sauvegarde.

« De Montpellier, ce 11 mars 1623.

« Il sera bon d'envoyer la lettre que j'escrips à M. le comte d'Aguin[1] avec les vostres.

De sa propre main :

« Votre très affectionné à vous servir,

« H. de R. »

Le courrier du roi étant arrivé le 15 mars, Rohan se rendit le lendemain à Nimes, au lieu de se retirer dans le haut Languedoc, suivant l'ordre qu'il recevait. Il donnait comme raison de sa désobéissance qu'il ne partirait point de Nimes ou des Cévennes qu'elles ne fussent délivrées des troupes qui y séjournaient. Froidement accueilli à Nimes, où l'esprit d'intrigue et d'injustice de ses coreligionnaires l'accusait d'avoir, par intérêt personnel, concerté avec la cour son arrestation, il ne cesse de travailler de tout son pouvoir à exiger de ses villes fidèles l'entier accomplissement des traités. Il écrit à Millau le 21 mars, priant les consuls que « chose aucune, dit-il, ne retarde vostre travail encommencé

1. Commissaire avec Rohan pour les démolitions de forteresses en Rouergue.

pour vos fortifications, affin que le Roi puisse prendre plaisir en vostre obéissance, et se sente obligé de vous protéger et conserver à l'encontre de vos ennemys ».

Le licenciement des troupes royales ne marchait pas rapidement. Pour obtenir l'exécution des ordres de Louis XIII, Rohan dut parcourir en personne les Cévennes, prêchant partout l'obéissance aux prescriptions du Conseil du roi.

De Saint-Hippolyte, il se rend à Millau où il installe des consuls uniquement réformés, alors qu'à Montpellier Valençay avait fait des élections mi-parties. Puis il se décide à venir résider à Castres. La duchesse sa femme, fille du grand Sully, va l'y rejoindre : elle y resta près de deux ans sans en sortir, sauf pour se rendre, le 26 décembre 1624, sous prétexte d'affaires, à Avignon. Lors de son passage à Nimes les villes protestantes des environs lui envoyèrent des députations.

Le séjour de Rohan à Castres fut pour lui une période de repos et d'étude, au cours de laquelle il développe sa nature morale par le travail, entretient avec les hommes les plus éminents de son parti une correspondance active, sans négliger aucune occasion de se montrer sujet fidèle du roi.

Il hâte les démolitions des fortifications des villes protestantes[1] et en envoie, comme c'était convenu, les procès-verbaux au roi, « afin que l'effet et l'exécution de ce qui nous a esté promis ne soyt plus longtems retardé ».

Mais la cour n'agissait pas envers lui avec la même bonne foi : ses revendications pour la sortie de la garnison de Montpellier, pour la démolition du fort Louis, en face de la Rochelle, pour le rétablissement de la Chambre de l'Edit de Castres demeurèrent vaines.

Les vexations continuaient à Montpellier, dont les fortifications avaient été démolies, mais d'où les troupes royales malgré cela ne bougeaient pas : des surtaxes sur les vivres furent imposées par Valençay. Le 29 avril 1624, le Conseil des Vingt-quatre, de cette ville, délègue au roi MM. de Grasset et

1. Voir sa lettre du 24 juillet 1623 aux consuls de Millau. (Arch. de Millau.)

Tandon pour le prier qu'il la décharge du paiement de 520 livres par jour « que M. de Valençay demande à partir du 14 août 1623 pour le surtaux des vivres revenant aux régiments de Picardie et de Normandie qui sont en garnison à Montpellier ». Une citadelle, que les réformés regardaient comme le symbole de leur sujétion, y grandissait à vue d'œil[1]. La cour employait d'ailleurs pour arriver à ses fins d'autres moyens que la construction de ces forteresses ou le maintien de régiments dans les régions suspectes. Le 2 décembre 1624 Saint-Gery, gentilhomme ordinaire du roi, reçoit des instructions précises pour parcourir les provinces protestantes et démontrer aux habitants que Rohan les veut précipiter dans le danger, « à desseing de faire ses affaires à leurs dépens ». Il fera briller aux yeux de ceux qui pourraient remuer — Blacons, Brison, Beaufort, Montbrun, Malauze, — la grâce et la libéralité du roi, et même des emplois, sans toutefois s'engager. Il verra Rohan lui-même et tâchera de pénétrer ses projets et entreprises; il discernera « si son desseing tend à la faction et révolte entière ou seulement à faire bruict pour se faire rechercher et contenter ». Il tâchera de tirer « des domestiques du duc une bonne lumière et advis et de les acquérir au service du roi[2] ».

C'est à ce moment qu'intervient la haute figure du cardinal de Richelieu. Il voulait, en s'alliant avec l'Angleterre, constituer une grande ligue contre l'Espagne et l'Empire, et les plaintes des Rochelais contre le fort Louis, les intrigues de Soubise gênaient ses vastes projets.

1. La construction en dura trois ans. En septembre 1627, sur une lettre royale, un trésorier de France est député « pour procéder conjointement avec MM. Dufaure et Boucault à la vérification et réception des ouvrages faicts de la citadelle du dit Montpellier par Ferment, entrepreneur d'icelles ». — En 1623, une citadelle est aussi construite à Lunel : les comptes des trésoriers de France constatent le « despartement de 2648 journées de charrette et de 27307 journées d'hommes employées à la construction de cette citadelle ». En octobre les trésoriers de France procèdent à la vérification des travaux. (Arch. de Montpellier. Comptes des trésoriers de France.)

2. *Hist. de Languedoc*, t. XII, col. 1722.

C'est alors aussi qu'excité par l'ambition de sa femme, poussé par l'affection qu'il porte à son frère Soubise, — qui va tenter la surprise du port du Blavet, — Rohan se laisse entraîner, comme malgré lui, à recommencer la guerre civile.

Le 27 janvier 1625, Richelieu annonce que les « huguenots, suscités par le diable et quelques autres qui ne valent pas mieux, ont recommencé à tesmoigner leur mauvaise volonté...[1] »

Il est à déplorer qu'en cette occasion Rohan n'ait pas employé son prestige à seconder, au lieu de les traverser, les grands desseins de Richelieu, dont il avait déjà pressenti le génie.

A la fin de 1624, les chefs protestants se réunirent à Castres, et il y fut pris un ensemble de mesures tendant à préparer la lutte. « Au même temps, disent les Mémoires de Rohan, le duc avait donné jour pour exécuter les entreprises en Guyenne, Languedoc et Dauphiné. Mais les ordres que portait le secrétaire de Montbrun furent découverts sur ce messager », ce qui contraignit trois fils de Montbrun[2] à passer à Anduze, où deux quittèrent le service de Rohan et lui donnèrent « de grandes impatiences. »

(*A suivre.*) A. DE CAZENOVE.

1. Lettre à Marquemont, dans Avenel, *Lettres, instruct. diplom. et papiers d'Etat du card. de Richelieu*, t. II, p. 65.

2. Montbrun, marquis de Saint-André, petit-fils du grand Dupuy-Montbrun, naquit en 1600. « Il estoit de belle taille; il avoit l'air noble, le visage rond, de grands yeux bleus et brillans, les traits reguliers, le teint blanc et incarnat, les cheveux très épais et d'un beau blond, les dents belles. » Après avoir quitté le parti de Rohan, il fut capitaine général des armées du roi, puis général des armées de terre de la république de Venise. Ses frères, le marquis de Montbrun-Villefranche et M. de Ferrassière, abandonnèrent Rohan en 1625-1626. Montbrun fut employé par Montmorency à Nimes pour y établir le consulat mi-parti. Ils figurent dans les rangs protestants à l'affaire de Bellegarde en 1626. Voir, au sujet de la lutte des Montbrun avec les quatre fils Aymon, et des conditions dans lesquelles ils quittèrent le parti de Rohan, le chap. XII de L. Anquez, *Nouveau chapitre de l'histoire des réformés*, p. 253 et sqq.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

L'ANTHOLOGIE PROVENÇALE DE MAÎTRE FERRARI DE FERRARE

(Suite et fin[1].)

184 (365,5).

Peire raimon detolosa.

Atressi cu*n*lacandela. Qesi meteissa destrui. P*er*far clardat aç altrui. Chant om plus trac greu ma*r*tire. P*er* plazer d*e*lautra gen. Eqar adreg escien. Sai cheu fac folage. Qaz autrui don alegrage. Ez ami pene turmen. Nulla res simal me*n* pren. Nom deu plaigner deldа*n*pnage.

Dons pos aisso qem gue*r*reia. Conosc qemer ablandir. Ab celar ez ab sofrir. Liserai hom ese*r*uire. Esaisim uol retener. Veus me tot alseu uoler. Francs efis ses bauzia. Esab aital tricharia. Puesc ensa cort remaner. Elmon no*n* ha nul saber. P*er*cheu ca*n*ies ma foillia.

185 (355,16).

Peire raimon detolosa :

Sicom celui cha se*r*uit son segnor. Lunc te*n*ps elpert p*er*un pauc falimen. Maue p*er*sso qar eu hai leialm'en. Faitz sos comanz demado*n*pnedamor. Eia dest tort nom degr ochaisonar. Nimal uoler madompna sil plagues. Pero besai qan hom plus sauis es. Adoncs sideu meillz defaillir ga*r*dar.

1. Voir *Annales du Midi*, nº 49, janvier 1901 ; nº 50, avril 1901 ; nº 51, juin 1901 ; nº 54, avril 1902.

Deparaie nosui nidericor. Qeial taisses qem fes dama*r* pa*r*uen. Mas qan rics hom son menor a coill gen. Dobla son prez encreis mais de lauzor. P*er*che fera mado*n*pna ben estar. Siqal qe bel senblan farmeuolgues. Qen tot lomon no*n* es mais nulla res. Qeia ses leimepogues ioi donar.

186 (355,15).

Peire raimon detolosa : *Sieu fos aue*n*turatz.*

Sima finamistatz. Vos auia sabor. Tan qe p*er* s*er*uidor. Vostre fos reclamatz. B*en* agra me*n*z daffan. Qeren als nodema*n* . Erics dos qan es datz. Esgrazitz eprezatz. Trop mais pels conoissenz. Qep*er*maluatz pa*r*liers d*e*sauie*n*z.

Dompna be uoil sapchatz. Qela fina colors . Elsen ela lauzor. Mifan far desiran. Man suspir p*er*cheus man. Qeuostr hom domeiatz. Sui [258 *a*] consera conpratz. Eqils seus meteis uenz. Nom par sia ges bos affortimenz.

187 (355,9).

Peire raimon : *Nom possc sufrir duna leu chanson faire.*

Ha francha res corteis edebon aire. Merce maiatz qeueus maissi uencut. Qapauc nous ren lobaston elescut. Concel qi plus nopot lansar nitraire. Qill beill oill truan. Qetot mon cor han. Emblat nosai co. Nomuan conortan. Ecastels nitors. Non er ia qes teigna. Pos gra*n*z forsal ueigna. Sisocors no*n* han. Cill qedinz estan. Mas ami uai trop tarzan.

188 (355,20).

Peire raimon : *Vs nouels pens amenz mestai.*

Honramenz ebes liescai. Acel qui enpaz sap suffrir. Son dan ebelamen cobrir. Mantas uez sso qal cor no*n* *pl*ai. Equi sobriras sap tener. Defar ededir son deuer. Iano se mermassa razos. P*er*qom no*n* deu eser cochos. En far gr*a*n desmesura*n*za.

Desmesura conosc esai. Qefai madona ses me*n*tir. Dans p*er*che fez asi ueni*r*. Qarsso qem promes ar mestrai. Qar qui no*n* ha usat auer. Gran repl*us* leu pot angoissos. Qan lisoue debenana*n*za.

Esieu iaren deuos hai. Iamais enhome qesia. Amos iornz no*n* faillirai.

Eus honrei tan qem desplai. Ecom plus uos honraria. Adoncs iperdria mai.

189 (282,6).

Lanfrancs cigala degenoa.

Estiers mo*n* grat mefan dir uilanage. Lifaillimen uironat d*e*folia. Dun flac ma*r*ches esai qeu dic folaie. Qaz escien faill per lautrui faillia. Mas una res mescusa sso entent. Qesi fosson celat lifaillimen. Ia defaillir non agron espauen. E q*e* fai mal be pot suffrir qom dia.

190 (282,8).

Lanfrancs cigala : *Ges eu nosa con*hom *quida*r *sedeia.*

Nodic euges pos lotraitz plaideia. Abson trachor nireten en amor. Qeil deia pois percapsar deshonor. Qar [258 *b*] dretz nouol nirazos nol autreia. Qeqan hom fai p*er*do graçidamenz. Non ente*n*datz dels gratz qe forsauenz. Toit aissi tai*n*g chesia oblidatz. Lo faillime*n*z com anc iorn nonfos *n*atz. Equi pois uai son trachor mal cercan. Del blam mel trai esobra selespa*n*.

191 (282,24).

Lanfrancs cigala :

Tant franc cors dedo*n*pn hai trobat. Auilla franca etan plaçen. Qem acoilli tan franchame*n*. Qedefra*n*c ma son serf tornat. Mas franchesa co*m*maduz aseirui*r*. Qem deuria sieu era sers fra*n*chir. Qar domna pros absa francha dolsor. Cor dom franc fa leuson seruidor.

Donpna iamais noill uoil fra*n*c d*e*ueni*r*. Deuos amar fra*n*chamenz es*e*rui*r*. Qeu fora fol pos ai tant franc seignor. Si franchetat dema*n*daua maior.

192 (9,14).

Naimeris debel enoi :

Nuls hom nopot conplir adrechamen. So qa enqor sitot qandi nifai. Nol senbla pauc niamab cor uerai. Pos che chuza ama*r* trop finamen. Qaitals cuzars descreis elautre enanza. Mas eu no*n* amges p*er*aital senblanza. Anz iur p*er*lei qeu tei*n*g al cor plus car. Onplus fort lamlacuig petit amar.

Aqel qui uol eno pot p*er*un cen. Trai peio*r* malqe cel qui pot nofai. Qar lopoders apodera lesglai. Qetol alric lamoros pensa-

men. Mas cil encui hai tota mesp*er*anza. Val tan qil sap abtan dousa coindanza. Conqerre prez esi eissa ga*r*dar. Qanc pauc nitrop no fez de nulla far.

Qan emon cor remi*r* son bel cors gen. Lodolç esga*r*z mabelis tan emplai. Pensan langisc eca*r* eu nolam mai. Mor dedesir aitan lam finamen. Mas tan uolgra qen cregues samista*n*ça. Trop qeu moris oqil nagues pitanza. Qel ioi damor qan do*n*pnal uol donar. Nopot mas tan co*n*hom lama poia*r*.

Nidos noual acelui qui lopren. Mas sol aitan consen dona deiai. Doncs sis pensa midonz loioi qaurai. Del seuric don sen lei permi desçen. Merces qestiers no*n* hai nulla fianza. Il eme*r*ces faran bona cordanza. Qar merces fai ric dur co*r* acorda*r*. Ableial cor uencut p*er*sobrama*r* [258 *c*].

193 (9,8).

NAIMERIS.

Cel qui promet ason coral amic. Son s*er*uisi qan loue benanan. Nil p*er*para ges no fai esforz gran. P*er*o no*n* dic qez aucime*n*z nosia. Mas qui lamic algran ops acorria. Son paria esforz ebonananza. Eseria conplida lamistanza.

194 (9,7).

NAIMERICS DEBEL ENOI : *Eram destreing amors.*

Pos aissim uenz temors. Labella cui mere*n*. Naia franc chausimen. Qel mon no*n* es dolors. Mas trop longa tendenza. Qeu faz tan gran suffrenza. Qesi nomual me*r*ces. Ablei ebona fes. Paor hai qe desrei. Eqar odic follei.

195 (437,2).

ENSORDEL :

Aitan ses plus uiu hom qan uiu iauz enz. Qautre uiure nos deu uidappelar. P*er*sso mesforz deuiure dereingna*r*. Abioi p*er*lei plus coragos ame*n*z. S*er*uir qeu am qar hom q*u*i uiu marritz. Nopot decor far bos faitz nigrazitz. Doncs er me*r*ces sim fai laplus grazida. Uiure iazenpois als nom ten auida.

196 (437,5).

ENSORDEL : *Atrentan dei ben cantar finamen.*

Qanbe malbir enmon ric pensamen.·Delei qals es acui mautrei

emdo. Tanlam qar ual part las plazenz qeso. Qendreg damor tei*n*g chascuna men. Eqar nosai autrel mon tan prezan. Deqeu preses plazer iazen baissan. Qeno uoill ges nul frug asaborar. P*er*qe lo dolz metornes en amar.

Equi fai tot debe quant pot s*er*uen. Sidonz sego*n* qel dretz damor despo. Segur lenpot qerre loguiza*r*don. Ezillen deu befar sil dreg nente*n*. Per qeu enprec midonz me*r*ce clama*n*z. Qepe*r* nul dreg guizardo noil deman. Qar ilual tan qenos pot egalar. Negus s*er*uirs alseu guiza*r*donar.

197 (437,19).

Ensordel :

Lai anpeire guillem man ses bistenza. Qa*n* qar no*n* ha delauzar pro appres. Qemais no uim lauzor qe pro tengues. Sillaus passet del lauzat sa ualenza. Qe trop lauza*r* destri [258 *d*] ga lalauzor. Del trop lauzat ebla final lauzador. Lai on uertatz repre*n* sa conoissenza.

Amadona defois ma*n* p*er*sa honor. Qenol plassa desmesur enlauzo*r*. Qetrop lauza*r* es blasmes efaillenza.

198 (437,13).

Ensordel.

Donpna tot eissame*n*z. Com eo sui doloros. Qan eu me loi*n*g deuos. Sui eu sobreiauzenz. Qan me retorn amors. Lai oneu uos reuei. Qadoncs conosc euei. Qaue*r* nopot ioi qui nous ue. Nidol cel q*ui*uezer uos ue. Qen uos es tot sso p*er*qom deu auer. Dol qui nous ue egauz quis pot uezer.

199 (437,8).

Ensordel :

Meraueill me conegus honratz bars. Montau aiz De sinol fai eissamen. Qen loc del dir deu esser lechalars. Qan taing qel faitz uei*n*gna primiera men. Em meraueill com hom ses cor date*n*dre. Pot p*r*ometre qefals prometres fai. Cel qui promet p*er*me*n*songier reprendre. Part lauol crim qel enganç len atrai.

[Montan] Sentrels mauaz baros corgalia*r*s. Meraueilla ensordel no*n*mepren. Tant es gra*n*z fais eraprez edona*r*s. Qecor nopot

far boca u*er*dicen. Mas auols hom secuia aisi defendre. Abgen mentir pero elsen dechai. Qals ente*n*denz no*n*pot hom far entendre. Qebenestei aisso qe mal estai.

200 (437,4).

Ensordel : A*r* *hai proat qel mon nonha dolor.*

Bars qaui*n*t anz nofai come*n*zamen. Defar rics faitz abgauz donan men. Janoi aia nuls hom respieg acen. Qill meillor faich sacordon abiouen. P*er*aisso preg mo*n* seingnor che breumen. Come*n*z afar rics faitz sen prez enten. Qar siioues no conqer prez ualen. Greuer conqes p*er*lui alseu uiue*n*.

Tortz es qan deus fai home engran richor poiar. Pois soffracha decor lofai deprez baisar.

Hom deu sso celar ecobrir. Qenos tai*n*g ueze*r* ni auzir.

201 (330,2).

Peire Bremon. Ricas nouas [259 *a*].

Bendeu estar ses gra*n* ioi totz te*n*ps mais. Celq*ui* sap partir deson seignor. Qan p*er*se*r*uir nopot auer samor. Ninon ha cor qedel s*er*uir selais. Piez trai depreso. Eplus greu ma*r*tire. Qan ses guiza*r*do. Serue qe salbire. Qebes nigrat nol nescaia. Ben es senblan que mal traia.

Etotz seingner deuestar enpa*n*tais . Qan sap qill seu han gauz sipren honor. Sino lur creis enolur ten canor (?). Pos lose*r*uon debon cor ses biais. Qar seignor felo. Tai*n*g qe deus lazire. Qan ha ses razo. Cor del seus aucire. P*er*qer greu qe no dechaia. Qal seus destin nils esmaia.

202 (330,5).

Ricas nouas : *Ben uolgra detotz chantadors.*

Equi p*er*dir sobrelauzors. Desadonpna fo anc mente*n*z. Don las uos ez uerdizenz. Do*n*pna qar uostra gra*n*z ualors. Es tan p*er*dreg sobratiua. Qab lei nos pot lauzors egar. P*er*che deu tot laus auerar. Vostra ualors esforciua. Qab sen creis laut prez qeus mante. Perqeu desir deuos merce.

Aissom fai do*n*pna dir amors. Elhonratz uers sobre ualenz. Qeus fai grazir als conoisse*n*z. P*er*che una dousa legors. Ses dinz

mo*n* ferm cor aissisa. Totas ues qels nauza pa*r*lar. Qel uostre prez ue*r*s amualor lauzor qen aissis coue. P*er*sso nous aus qeri*r* me*r*ce.

203 (330,16).

Ricas nouas : *Simten amorsadolç plazer iauzen.*

Beus dic lauzors ueras adrechamen. Placenz do*n*pna qar uos tenez laclau. Donratz fi prez ecar abun suau. Sobrege*n*til honrat captenemen. P*er*chil conoissen. Decui sui amics. Dizon qetz abrics. Deuera ualor. Ep*re*ngmalegor. Qar diz quis au niuos ue. Qemais nime*n*z noi coue.

204 (236,9).

Guillems delator : *Simos fis cors fos defer.*

Pero sim dei conortar. Qeu sai qen desconortar. Nopot hom reconquistar. P*er*qoz d*e*ube suffertar. Eportar. Enpaz tot [259 *b*] son desplazer. Entro cheuegnal plazer. Entro qe uegnal plazer. Qeuezer non deu hom farsa dolor. Enloc on noi ha ualor.

205 (236,6).

Guillems delator :

Qan hom regna uas celui falsame*n*. Qel honra elseruel ama finamen. Ses trame*n* p*er*piez deu hom tener. Delui qe dautre qui uol dir louer. P*er*qe qar cel encui hom plus sefia. Ses fadia pot lom meillz engana*r*. Qecel decui hom sap qes deus ga*r*dar.

Per qeu otei*n*g plus amal eissamen. Ala falsa nofera az autras cen . Del faillimen . Qem fez qab ferm uoler. Las*er*uia edetot mo*n* poder. P*er*o nuls hom tan s*er*uir no poiria. Sel s*er*uia maluaz segner aua*r* . Qeian pogues ben guiza*r*don cobrar.

206 (?)

Guillems delator :

Hom nodeu aisso seguir . Don pot mals ses beuenir.

207 (344,4).

Peire guillem : *Nom fai chantar amors nidrudaria.*

Molt mabelis qim ha bella paria. Qanc ueing enloc ono*n*sui

conogutz. Niqi me*n*chie*r* endreg deco*r*tesia. Deqal part sui repairatz nimogutz. Qar demandan es hom reconogutz. Eresponden pe*r*qes razos qemsia. Debel respos als gra*n*z ez als menutz.

Abtan uos uoil demon plazer saber despondre. Qami plaz mais us suffrachos cortes. Qe del seu pauc sapse*r*uir esomondre. Lai osescai segon qel poders es. Qus rics maluaz acui soffrai*n*g me*r*ces. Tan qom nopot del seu raire nito*n*dre. Qa*n*c detal ric nom pagei iorn nimes.

208 (344,3).

Peire Guillem : *Enaqest gai sonet ligier.*

Deconqe*r*re fi prez entier. Aurieu talen edesir. Sinome faillison denier. Erendas don pogues conplir. Los faitz qeu uolgra ma*n*tenir. Mas pos adeu nonage*n*za. Gardar medei defailenza. Alme*n*z edaisso qai se*r*uir.

Qar prez nodema*n*da niqier. Acels qel uolon obezir. Mas tan qan alpoder saffier. Eqe hom segard defaillir. P*er* qaisel qetrop uol teni*r* . Hamolt [259 *c*] petit descienza. Qar lauers no*n*ha ualenza. Mas co*n* entrai sagurenza. Eqar hom sen pot far grazir.

209 (345,2).

Guillelms Peire : *Eu chantera degauz euolontos.*

Epos aitals conosc qes ma razos. Als pros serai benuolenz ez aclis . Ez als maluaz serai qaissis partis. Braus ez eqius emals ez orgoillos. Qar abdescauzime*n*z. Venz hom las auols gens . Ez ab be quio sap faire. Venz hom los p*r*os els leials. P*er*qeu serai bos emals.

Nomplaz rics hom sino*n* es amoros. Nim plaz do*n*pna sigen no*n* acoillis. Nim plaz donzels sigaug nose*r*uis. Nidonzella siuo*n*ha bel respos. Nim plaz eschars manenz. Nuglars desplazenz. Nim plaz hom trop menasaire. Nim plaz qom entotz logals. Demostre qui er niqals.

Qar eu hai uist encortz ma*n*tas saços. Mant bel solaz pe*r*dre pe*r*auol ris. Ema*n*z bos motz qesifos qils auzis. Nils entendes qe for honors epros. Per qes aitalsmos se*n*z. Qab los desconoissenz. Nonaia conpagna gaire. Qaria non seria sals. Elais me*n* epa*r*lem dals.

210 (58,3).

BERNARTZ DELABARTA : *Eu non cugei atreslot mon uiuen.*

Auar enuers engres tiran tenen. Tan malamenz mest eissit desazo. Qatort tenez ssoqe tengronill pairo. Qels pros fez hom rics al començamen. Eges nom par sia drez nirazos. Qaian llauolsso qefo dat als pros. Quauers nos taing mas acel qel despen. Nigranz ricors mas aleial corage.

Ereis qes flacs niuans enson joven. Aura greu ueillz ualor niuassalage.

211 (58, 4).

BERNARNZ DELABARTA : *Foilla niflors nicauz tenps nifredura.*

Pazses ioiz beneferm esegura. Paz damistat eqa tot estei gen. Parche fasan prohome leialmen. Parchei posc hom ben amar ses rancura. Bona paz miplaz qandura. Epaz forsada nom plaz ges Dauol paz eis mais mals qe bos.

212 (58, 5).

BERNARTZ : [259 *d.*]

Totz dos deu esser merceiatz. Ograzitz oguizerdonatz.

Ez alsenblan conoscatz lauertatz . Qasso qom ue son tuit bon faich iuzat.

213 (210, 20).

GUILLEMS DEBREGADAN : *Vn siruentes hai encor abastir.*

Reis chastellans uas uos mi uoluemuir. Qaisso dauratz qautra poestatz stagna. Epot uos hom perlo meillor chausir. Qes del peiro tro sus enalemagna. Qar lai etz pros on autre reis sesmaia. Eualez mais qan hom plus uos essaia. Qatot lomon tenez donar ubert. Equimais ual mais debelen reuert.

Ha castel bon deus uos donre qeus plaia. Emenbre uos dels quatre filz nalbert. Qom non es pros quises colps tera pert.

214 (210, 20).

GUILELMS DEBREGADAN :

Aruoill un siruentes far. Tal qeqan laurai bastit. Non hai negun tant ardit. Enimic nos posca pensar. Qesi moffen qe

iamais finipaz. Aia demi trochensia ue*n*iatz. Ez alcomte ofis lautier un ser. Aissi deltot conoisser esaber. Qel poc albai feran. Grazi*r* qel trais apo*r*t. Mas nos te*n*ga es tort. Mentre hai lanzanibran.

Etrob qui uol castiar. Mas diga*n* com magran garit. Sil coms magues mort odelit. Laut*r*ie*r* qan el mefez gaita*r*. Dreg enrazon hai qensia iratz. Qar ben es uils erecreze*n*z proatz. Qui ue samo*r*t pe*r*chasar necher*er*. Sinol ausa mostrar nifar parer. Qa*r* qui nofai senblan. Qeill doilla desa mort. Janon aia hom conort. Qes plai*n*gna dautrui dan.

215 (217, 6).

Guilems figera : *Pel ioi delbel come*n*zamen.*

Qar cel qui promet sso qaten. Sap dos iois donar abun do*n*. Lun ioi qel prometres sa bo. Lautre ioi pois qan lo doren. Adreit terme sichomsescai. Efai sen tener pe*r*uerai. Eper leial . Pe*r*che sapchatz. Qaitals promet res enshonratz.

Mascel qui si meteis desmen. Facen falsa promessio. Aqel torna son oc enno. Enol crehon pois denien. Edamic enemic satrai. Celui quisa [260 *a*] promessa estrai. Perche rema plus galiatz. Lenganaire que lenganatz.

216 (276, 1).

Rostaing demerges : *Longa saço hai estat uas amor.*

Besai sim part delei nim uir aillor. Qe uoles greu ninoson ten adan. Mas sicuiz eu saber eualer tan . Qaissi co*n*soill enantir saualor. Lisabria pe*r*chasar son da*n*pnage. Pe*r*o lais men pe*r*mo*n* dreg chausimen. Qar assaz fai qui d*e*mal seignoraze. Sesap partir eloigna*r* bonamen.

217 (225, 13).

Montagna agout :

Quiuol esser agradanz niplazenz. Atotz uoilla dire efar honors. Achadaun sicol deuers es lors. Enosia autius uirepre*n*denz. Ez aiabse mesura ez abstene*n*za. Esiaitals encor com en pa*r*uenz. Qar atressi deu esser uergoinos. De mal pensar co*n* dedir totz hom pros.

Qar anz no dec caber fals pensame*n*z. Enleial cor anz tai*n*g qe

uir aillors. El canze tan qe non naisca clamors. Ninon aia ense nuls fols talenz. Qom non espros qus folsz uolers louenza. Nies razos defar desconoissenza. Qar en totz faitz deu gardar totz hom bos. Anz qefassa sil faitz lerdanz opros.

Res non es tan grazida entres lasgenz. Com mesura qar als non es ualors. Mas qom uailla segon qes saricors. Qar mesura non es als solamenz. So che del pauc edel trop tol faillenza. Entra qels dos la forma conoisenza. E fai uertut daqels uicis amdos. Tolen lomal dambas las faillisos.

Domes trob hom larcs emal conoissenz. Elarguesa non es anz es follors. Qui donaissi qe non sega lauzors. Lauzors nones mas blasmes e nosenz. Qan az home don trop part saualenza. Sil dona menz fai imais defailenza. Qar son don part esec len mals ressos. Cel qui geta mesura desos dos.

Qeges noson engals totals las genz. Perqill sauihonron mais los meillors. Mas er honron ric fols ecridadors. Don farian acridar malamenz. Ez ablasmar abcrit deuil tenenza. Eqar [260 *b*] lifol lauzon ses entendenza. So qill mal fan lor lauzars lor par bos. Mas fols laus chai qar no soste razos.

218 (225, 2).

Montagnagout : *Era al conuid depastor.*

Bendeuon liamador. Debo cor seruir amor. Qar amors non es peccatz. Anz ez uertuz qels maiuaz. Fai bos eill bo so meillor. Emet hom enuia. Deuia debefar tot dia. Edamor mou castitatz. Eqen amor be senten. No pot pois far che mal reing.

219 (376, 1).

Lofabre dusses :

Locs es qom se deu alegrat. Esitot nosui amaire. Siuoill eu esser chantaire. Ez aloc mon saber monstrat. Qeu dic qericors mauers. Noual saber qui lauia . Perche dapenre qec dia. Creis als plus sauis lors uolers.

Chascuns deu entendren plazers. Gardar sen de uilania. Eqe fassa tota uia. Debesegon qes sos poders. Pero qis uol desmesurar. Sos pretz non pot durar gaire. Mas mesura enseigna faire. Per qe sos bos prez pot durar.

Quigran cor ha delarguesar. Deu saber don o pot traire. Nodic qom se deiestraire. Deualer ninos taing defar. Greu es abaffan

conqerers. Mas lagarda esmaestria. Qar qui pert p*er*sa follia. No sap qei*n*gz maltraitz ses qerers.

Ses mesura senz nisabers. Noual nigranz manentia. Pero locs es cheseria . Danz trop ga*r*da*r* ereteners. Locs es qom deu oltra passar. Locs de pa*r*lar locs detaire. Locs dese*r*ui*r* locs destraire. Locs desen . Locs defolleia*r*.

Quison bon prez uol tener char. Nosia fols ni gabaire. Qar fols est qui uol retraire. Tot qan sap nifai acelar. Ez es fols qui diz totz sos uers. Eplus fols qenfol sefia. Fols es q*ui* faill enos chastia. Efols quisec tot sos lezers.

220 (80, 6).

R. Guillems rauols : *Atornar mer ancar alprimierus.*

Quifaill enun senblan fai qe en plus. Faillis el te*n*ps qen auria lezer. Etu chestas co*n*fai ratz elp*er*tus. Noues lo [260 *c*] dan qeten pot escaçer. Bars saill enan emoulas mas els bratz. Qetz fortz eferms contrals desmesuratz. Qar p*er*esforz son ma*n*t home estort. Qedautramen foran ue*n*cut emort.

221 (231, 2).

Guillems ranols :

Laissatz mera dechantar. Mas p*er*esqiuar los danz. Qeprenia iois echanz. Mer p*er*eus pas otornar. Enom chal sentrels mariz. Non es mos chanz achoillitz. Tan gen saco*r*dab los gais. Mas trop nitrob desauais. Abrigatz sotz bel parer. Quais qez ill cuion saber. Deprez com uai nidonmou. Ez uns notastec del brou.

Sim qers nim uols dema*n*dar. Don es traitz aq*e*st senblanz. Dels rics qa*r* p*er*lor enganz. Los uol deus tant abaissar. Qus freuols pobols petitz. Armatz desobrepelitz. Qanc mais az enan nostrais. Lor tolon tors epalais. Es fan contrels ta*n* t*e*mer. Qe contra lor fals poder. Han bastit un segle nou. Enoson mas oitzonou.

Maluestat uei trop poia*r*. Eprez decazer apa*n*z. Ep*er* colpa delz truanz Vei tot losegle to*r*ba*r*. Qel bocs es allop arditz. Elaustor sec lap*e*rdiz. Lagnels ga*r*da el pastre pais. Elmuls caualca son fais. Euei lofreuol tener. Elfort bruzar ecazer. El carre denan lobou. Elnadal segrent annou.

222 (374, 2).

Ponz barba.

Siruen*t*es no*n* es leials. Som noi ausa di*r* los mals . Dels menors edels cominals. Emaiormen dels maiorals. Qar ifan losfallimenz tals. Qom no*n* deuria parlar dals. Eqar los sai eno*n* dic. Qals mos siruen*t*es mermenz cabals.

Perol dir metol paors. Qom no*n* ausa dels maiors. Dir aissi ueras des honors. Con fai me*n*son geiras lausors. P*er*che mes me*n*dres lor ualors. Qar loi*n*gnan los castiadors. Euerrics los *c*onsentidors. Qar faillir lauzon lor segnors.

Qedenos don uel trobars . Degra mourel chastiars. Qetals esuils qui fora cars [260 *d*] . Sinofos le nostre calars. Qanos nodeu far nostre lonors donars. Trop dir nipauc lor estanchars. Qaissi es uergogna lauzars. Part razo coz atort blasmars.

223 (374,, 1).

Ponz barba :

Nonha tan poder ense. Cel qui ue uostras faisos. Qemais no*n* raiatz (?) uos. Donpna cha*n*uen al partir. Qar tan sabez far edir . Dauinen sso qe plai als conoissenz . En maneira qeuos n*on* ualez me*n*z. Qeuostre son cill qui uez er uosuan. Seguen lor pro eses tot uostre dan.

Aissi auez uos pres me. Com los autres en p*er*dos. Abuostres ditz amoros. Qals non pot hom consegui*r*. Mas louezer el auzir. El uezers es el auzirs tan place*n*z. Qenones hom de preiar souine*n*z. Qe pagatz es cel qeus estai denan. Qals noil detz uos ez el qals nous dema*n*.

Epos deus aital uos fe. Par queus fos p*er*lui datz dos. Qechascus fos enueios. De uos amar ese*r*uir. Emostraus encar tenir. Az aissous fai socors sabers esenz. Abquez pagatz aissi los entendenz. Qab plazenz .....[1] ez ab faitz alonga*n* . Nauez mais grat qecellas qe plus dan.

1. Mot gratté, illisible.

TABLE DE CONCORDANCE

AVEC LE *Verzeichniss* DE BARTSCH

9,7	**194**
— 8	**193**
— 14	**192**
10,2	**35**
— 3	**44**
— 7	**33**
— 14	**42**
— 15	**39**
— 17	**41**
— 27	**31**
— 28	**43**
— 34	**37**
— 40	**38**
— 41	**36**
— 46	**32**
— 49	**34**
— 52	**40**
16,2	**156**
— 12	**155**
— 14 (?)	**157**
30,1	**125**
— 3	**126**
30,8	**124**
— 15	**122**
— 19	**123**
— 22	**120**
— 23	**121**
Ensenhamen	**127**
58,3	**210**
— 4	**211**
— 5	**212**
70,1	**55**
— 12	**60**
— 16	**59**
— 19	**56**
— 29	**61**
— 41	**57**
— 42	**58**
— 45	**54**
80,2	**169**
— 4	**173**
— 6	**220**
— 21	**170**
— 30	**172**
— 37	**171**
97,7	**72**
106,2	**75**
— 3	**82**
— 8	**81**
— 13	**84**
— 16	**78**
— 17	**79**
— 18	**80, 83**
— 20	**77**
— 22	**76**
— 24	**85**
124,6	**151**
— 10	**153**
— 11	**152**
— 17	**154**
155,1	**224**
— 3	**24**

155,5	**21**
— 6	**28**
— 8	**22**
— 10	**27**
— 11	**23**
— 16	**29**
— 18	**20**
— 21	**30**
— 23	**25**
167,15	**45**
— 18	**52**
— 30	**47**
— 35	**49**
— 39	**51**
— 51	**53**
— 56	**46**
— 59	**50**
— 62	**48**
194,3	**129**
— 6	**131**
— 8	**128**
— 19	**130**
202,1	**147**
— 2	**148**
— 9	**146**
210,20	**213-4**
217,6	**215**
225,2	**218**
— 13	**217**
231,2	**221**
234,3	**149**
— 14	**150**
236,6	**205**
— 9	**204**
— ?	**206**
240,1	**158**
— 4	**159**
— 5	**160**
— 7	**161**
242,5	**7**
— 15	**19**
— 18	**12**
242,20	**16**
— 31	**2**
— 36	**11**
— 39	**5**
— 40	**1**
— 42	**9**
— 45	**8**
— 47	**10**
— 51	**14**
— 53	**3**
— 54	**13**
— 57	**17**
— 58	**6**
— 71	**18**
— 72	**4**
— 73	**15**
276,1	**216**
282,6	**189**
— 8	**190**
— 24	**191**
323,1	**143**
330,2	**201**
— 5	**202**
— 16	**203**
344,3	**208**
— 4	**207**
345,2	**209**
355.9	**187**
— 15	**186**
— 16	**185**
— 20	**188**
356.5	**141**
— 7	**144**
— 9	**142**
362,2	**145**
364,4	**66**
— 8	**71**
— 13	**62**
— 31	**63**
— 36	**68**
— 38	**73**
— 39	**70**

364,40	67
— 42	69
— 46	64
— 47	74
— 48	65
365,5	184
366,1	98
— 2	94
— 6	93 *bis*
— 9	96
— 12	97
— 13	92
— 20	95
— 21	91
— 22	93
370,3	138
— 9	137
— 13	139
— 14	140
374,1	223
— 2	122
375,1	102
— 10	101
— 19	99
— 20	100
376,1	219
388,5	165
389,1	164
— 21	166
— 27	162
— 34	167
— 36	163
— 41	168
392,2	108
— 13	107
— 18	105
— 20	103
— 26	106
392,28	104
— 30	109
393,24	110
406,2	112
— 8	119
— 13	116
— 15	113
— 20	118
— 23	117
— 28	111
— 34	115
— 42	114
421,1	133
— 2	132
— 5	136
— 6	134
— 10	135
437,2	195
— 4	200
— 5	196
— 8	199
— 13	198
— 19	197
450,1	89
— 2	90
— 3	86
— 4	87
— 7	88
457,2	183
— 3	178
— 12	176
— 13	181
— 15	177
— 18	175
— 20	174
— 28	182
— 33	179
— 43	180

H. Teulié et G. Rossi.

II

Un mot attardé sur *Bouha prou bouha*.

Une note de la *Revue de Gascogne* d'avril 1894, dans laquelle M. L. Couture, répondant à une attaque de l'abbé Dulac, s'excusait d'avoir mal interprété le dicton cité par Montaigne, m'avait tout d'abord donné l'idée de rédiger quelques lignes où j'essayais de montrer que c'était *bouha prou bou ha*, et non *bouha prou bouha*, que l'auteur des *Essais* aurait très certainement dû écrire. A la réflexion je jugeai bon d'attendre, pour prendre part au débat, d'en mieux connaître le détail, et, y songeant souvent mais différant toujours, j'ai attendu... huit ans! Je mérite les sourires que l'aveu provoquera. — J'allais enfin, dernièrement, adresser ma communication aux *Annales*, dont le numéro de janvier dernier contenait quelques mots qui m'avaient tout de bon remis la question en tête, quand m'arrivait la livraison d'avril avec la solution de M. Ducamin, c'est-à-dire celle, précisément, que je voulais proposer moi-même.

Bien que le sujet paraisse dès à présent épuisé, me permettra-t-on de faire quelques dernières remarques? Je crois M. Ducamin pleinement dans le vrai : *bouha prou bou ha* est la leçon qui s'impose; et loin de trouver, comme lui, son hypothèse audacieuse, il me semble, en raison même de l'autorité qui lui est acquise en semblable matière, qu'il l'émet avec trop de timidité. Et d'abord, soit dit sans intention de critique — je n'en serais pas bon marchand, -- la question n'est-elle pas plus simple qu'elle ne lui paraît? Il n'y a, à mon avis, aucune raison de voir dans *ha* la troisième personne singulière du présent de l'indicatif, aucune raison non plus de supposer que la préposition *a* s'y soit fondue : *boun ha*, sans préposition intermédiaire, au sens de « facile à faire », est une expression d'usage courant dans la plus grande partie du pays landais (on dit *qu'eus boun ha* à Sore, à Belin, à Labouheyre, *qu'é boun ha* à Dax et au delà), et on la retrouve, aux diffé-

rences dialectales près, sur d'autres points du domaine gascon très éloignés de là (*qu'ey boun hé* vers Saint-Gaudens, par exemple); au landais *qu'eus boun ha* devrait correspondre *qu'ey* ou *qu'é bou ha* dans les parties des départements pyrénéens où *boun* se change en *bou*. Qu'il en soit réellement ainsi quelque part, je le crois sans pouvoir l'affirmer, n'ayant que des indications insuffisantes; en fait, c'est *qu'éy dé bou ha*, et non *qu'éy bou ha* qui se dit présentement à Lahontan, où l'on veut qu'ait été pris le proverbe, mais on dit aussi, ailleurs, *qu'éy bou a ha*, et cette forme de la locution me paraît fournir une preuve que *qu'éy bou ha*, sans préposition, a appartenu au gascon pyrénéen d'autrefois, s'il ne continue à lui appartenir encore : en effet, par imitation du français « facile à faire », tous les patois de la Lande disent maintenant *facile a ha*, concurremment avec *boun ha*; le même néologisme a pénétré dans les patois pyrénéens, et c'est sous l'influence de *facile a ha* que *bou a ha* a dû s'y substituer à *bou ha*. On ne saurait tirer une objection du fait que la locution landaise a résisté, d'aventure, à l'intrusion de la préposition *a*.

Joint à ce qui précède, que le texte de Montaigne — autant le patois, *bouha prou bouha*, que la traduction, « souffler prou, souffler ». — est grammaticalement dépourvu de sens, il n'y a pas à douter qu'il n'ait mal recueilli le dicton. Mais cette première correction est-elle encore suffisante? M'est avis qu'on pourrait aller plus loin; *bouha prou bou ha* (comme *bouha prou bouha*), tient un peu, révérence parler, du style nègre, et n'est guère, même en tant que locution proverbiale, dans le génie du gascon, qui exigerait impérieusement la construction pleine, *bouha qu'éy prou bou ha* : tous ceux qui sont familiers avec notre parémiologie populaire trouveraient mieux là leur compte. Rappelons au surplus que Montaigne — il le déclare lui-même dans un passage maintes fois cité de son livre — ignorait le gascon des Pyrénées; il l'admirait et le vantait de confiance, et sa méprise s'explique toute seule; on peut ajouter qu'elle semble bien vénielle si on la compare à d'autres du même ordre, échappées de nos jours à tels

folkloristes, savants de reste, mais en contact par trop intermittent, sans doute, avec nos patois, qu'ils saisissent parfois au petit bonheur et traduisent à l'avenant : dans le nombre il en est d'extraordinairement fortes, voire d'invraisemblables.

A l'égard de la seconde partie du dicton, *mas a remuda lous dits qu'em*, je laisse à apprécier s'il y aurait lieu d'en rapprocher l'expression landaise *é adare aqui qu'ém*, « et maintenant nous sommes là », qui s'emploie usuellement pour marquer l'embarras résultant d'un contretemps, d'une déconvenue, d'un accident inopiné quelconque. — En terminant je noterai ce détail, que *mas* = « mais » n'est pas du parler actuel de Lahontan, où l'on emploie la forme *mès*, comme dans presque tout le Béarn, du reste. Il est vrai qu'en trois cents ans plus d'un mot se modifie ou se déplace.

Félix ARNAUDIN.

III.

NOTE SUR UN MISSEL A L'USAGE DE L'ÉGLISE DE LA DAURADE.

Ce missel a été acquis, en décembre dernier, par la Bibliothèque nationale, à la vente, faite à l'hôtel Drouot[1], de la collection « d'objets d'art et de haute curiosité » laissée par

1. *Catalogue des objets d'art et de haute curiosité, faïences anciennes, émaux peints de Limoges par J. Raymond, B. Nouailher, J. Laudin, orfèvrerie, manuscrits enluminés..., collection de timbres-poste, monnaies et médailles, étoffes anciennes, composant la collection de M. J. PAU, de Bort (Corrèze), et dont la vente aura lieu, hôtel Drouot, les* 4, 5, 6 *et* 7 *décembre 1901*, Paris, 1901, in-8°, 549 numéros. — Le présent missel y figure, sous le n° 154 : « Missel. Manuscrit sur parchemin. Petit in-folio. Ecriture du xve siècle. Exposition de Tulle, 1887. » Il fut, en effet, exposé, sous le n° 1034, avec quelques autres volumes, à l'Exposition rétrospective qui, à cette date, fut organisée à Tulle, mais il ne fut, à cette occasion, l'objet d'aucune notice qui mérite d'être signalée. — La Bibliothèque nationale a encore acquis, à cette vente, les manuscrits qui portent, dans ce catalogue, les nos 155 et 156. Le premier est un exemplaire de l'*Histoire de la Toison d'or*, de Guillaume Fillastre, xvie siècle (auj. nouv. acq. fr. 20047), et le second une *Histoire ancienne*, anonyme, composée, semble-t-il, au xve siècle (auj. nouv. acq. fr. 20048).

feu M. l'abbé J.-A. Pau, curé de Bort, dans la Corrèze[1]. Il s'y trouvait à côté de quelques autres manuscrits — livres d'heures, pour la plupart — dont le catalogue de vente, très bref et souvent inexact, ne permettait pas d'apprécier l'intérêt. Il n'y était l'objet d'aucune attribution et c'est par l'appellation générale de « missel » qu'il était désigné. Il eût été cependant facile, ainsi qu'on va le voir par les extraits qui suivent, de déterminer l'église à l'usage de laquelle il était destiné.

L'intérêt de ce missel n'est pas, en effet, limité à la liturgie. Il contient sur la topographie de l'église de La Daurade, pour laquelle il a été composé, ainsi que sur ses reliques et ses traditions, quelques menus renseignements, dont l'histoire peut faire son profit.

Avant d'entrer dans la bibliothèque de M. l'abbé Pau, ce volume a malheureusement subi de regrettables mutilations. C'est à ce vénérable ecclésiastique que paraît due la reliure, en basane pleine, qui sauvegardera désormais son intégrité. Il n'a plus que quatre-vingt cinq feuillets, alors qu'une ancienne foliotation — du XVIIe siècle, semble-t-il — en indique cent quatre-vingt onze[2]. Et encore le feuillet qui porte ce numéro n'était-il certainement pas le dernier[3]. De plus, un certain nombre de feuillets ont été lacérés et ont perdu, les uns une colonne entière et les autres une lettre ornée ou une miniature. Le texte commence au milieu de l'office du mardi de la Semaine Sainte et ne comprend, avec les prières et le canon de la messe — et non encore sans lacunes — qu'une partie du commun du temps. Il ne contient plus rien, ni du

1. En tête du *Catalogue* est une courte notice biographique, par laquelle on apprend que M. l'abbé Pau est mort le 17 mars 1901, après trente-six ans de ministère paroissial dans la paroisse de Bort : « Sa pensée et ses yeux, ajoute son biographe, étaient constamment en éveil, dès qu'il entrait pour la première fois dans une maison, afin d'y découvrir quelque objet intéressant, et, quand cela lui était permis, il s'empressait d'en explorer minutieusement tous les coins et recoins. »

2. Il en aurait même eu plus de 237, s'il fallait l'identifier avec un manuscrit dont il est parlé dans le ms. lat. 12680, fol. 281.

3. Dimensions extrêmes : 355 sur 260 millimètres.

calendrier, ni du propre des saints, qu'il n'aurait pourtant pas été sans intérêt de connaître. Mais le voilà enfin arrivé au terme de ses dangereuses pérégrinations et immobilisé, pour longtemps sinon pour toujours, en bonne compagnie, dans le fonds des nouvelles acquisitions latines, sous le nº 2387.

On n'a que très peu de renseignements sur la collection de manuscrits qu'a possédée le couvent de La Daurade. Le catalogue qu'en a publié Montfaucon[1] n'en comprend qu'une dizaine, sans grande importance, et M. Auguste Molinier n'en a retrouvé que vingt et un à la bibliothèque de Toulouse[2]. Celui qui fait l'objet de la présente note en portera donc le nombre à vingt-deux[3].

L'histoire du couvent proprement dit n'a pas encore été écrite — du moins à notre connaissance — avec tous les développements désirables et avec toute la documentation qu'il serait possible d'y apporter[4]. MM. A. Du Mège et Ch. Dumas de Rauly ont limité leurs recherches à deux points particuliers[5], et les publications de Jean Chabanel[6] et de M. Fer-

1. *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, pp. 1334-1335.

2. *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. VII (1885), in-4º, p. XII.

3. Il faut, sans doute, y ajouter le ms. fr. 5449 de la Bibliothèque nationale, bien qu'il ne porte aucune trace de cette provenance.

4. Le fonds des Bénédictins de La Daurade, aux Archives de la Haute-Garonne (cf. Langlois et Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*, p. 145), ne paraît pas avoir été utilisé. Cf., en outre, à la Bibl. nat., les mss. lat. 12778, fol. 1, et surtout lat. 12680, fol. 176-296, Doat 73 et français 5449 (Statuts de la confrérie de l'Immaculée-Conception de la Vierge, fondée dans lad. église).

5. A. Du Mège, *Le cloître de La Daurade*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. II (1836), p. 241. — Ch. Dumas de Rauly, *Détails historiques sur le prieuré de N.-D. de Daurade* [d'après les archives de Tarn-et-Garonne], Toulouse, 1885, in-4º. Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. XIII (1885), p. 94 et suiv. — Cf., en outre, Montégut (de), *Mémoire sur un tombeau qui était dans l'ancienne église de La Daurade et sur une épitaphe gravée sur un marbre attaché au mur de cette église*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, t. II (1784), p. 100, et A. Du Mège, *Description du musée des antiques de Toulouse*, Paris, 1835, in-8º, pp. 190-193.

6. Jean de Chabanel, *De l'antiquité de l'église N.-D. dite La Daurade à Tolose et autres antiquités de la ville...* Toulouse, 1621, in-12. — Du

radou[1] qui ont une portée plus générale, ne donnent pas satisfaction à notre légitime curiosité. Elles ne valent même pas les résumés très substantiels, mais forcément très courts, de la *Gallia christiana* et de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*[2]. Au total, le meilleur travail qu'on puisse consulter sur l'histoire de La Daurade nous a paru être celui que M. V. Fons a publié, en 1862 et 1863, dans la *Semaine catholique de Toulouse*[3]. Ce premier mémoire devait être complété par un second « sur les prieurs de ce monastère », mais ce second mémoire ne semble pas avoir vu le jour.

Quoi qu'il en soit, certains des détails contenus dans le missel de La Daurade sont restés inconnus aux érudits que nous venons de citer. Aucun d'eux n'a parlé, en particulier, ni du lavement des pieds à un nombre aussi extraordinaire de pauvres (80), ni de la curieuse procession, dans laquelle un fragment de la vraie croix était promené sur la Garonne et plongé, à plusieurs reprises, dans les eaux du fleuve. Cette constatation était plus que suffisante pour justifier la présente note et les extraits dont nous la faisons suivre. Il nous a seulement paru utile de les compléter, sur deux points, par un passage d'une chronique — très courte et peu ancienne — dont nous avons trouvé une copie dans le *Monasticon benedictinum*[4].

même, *De l'estat et police de l'église N.-D, dite La Daurade à Tolose*. Toulouse, 1625, in-12.

1. Ferradou, *Notice sur N.-D. La Daurade à Toulouse. Fête du couronnement de la sainte image appelée N.-D. la Noire* (31 *mai* 1874). *Sermon du T. R. P. Caussette pour cette solennité*. Toulouse, 1874, in-8°).

2. *Gall. christ.*, t. XIII, pp. 100-113. — *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. IV (1876), p. 693.

3. Année 1862, pp. 379, 387, 395, 407, 415, et année 1863, pp. 445 et 455. Nous devons cette indication à l'obligeance de M. Léon Clugnet, l'auteur bien connu d'une *Bibliographie du culte local de la Vierge Marie* (en cours de publication), dont deux fasc. ont déjà paru. — Une partie de la notice de M. V. Fons a été reproduite par M. le vicomte Juillac-Vignoles dans ses *Notices légendaires, historiques et architecturales des sanctuaires du diocèse de Toulouse*, Toulouse, 1867, in-8°, pp. 189-217.

4. Bibl. nat., lat. 12680, f°s 181-187 : *Chronicon cœnobii B. M. Deau-*

Un seul de nos extraits a été déjà signalé. C'est celui qui est relatif au droit qu'avait le prieur de La Daurade d'administrer le baptême, en personne ou par procureur, le jour du samedi saint, au nouveau-né qui était le premier présenté, et de garder pour lui les offrandes qui étaient faites à l'occasion des baptêmes administrés, soit le samedi de Pâques, soit le samedi de la Pentecôte[1]. Il a été cité dans un *factum*[2], composé au commencement du XVII[e] siècle, à l'occasion du différend qui s'éleva alors, au sujet de leurs droits respectifs, entre le prieur, d'un côté, et le vicaire perpétuel, de l'autre. Les prêtres attachés au service paroissial faisaient naturellement cause commune avec ce dernier[3].

Or, le passage est dit tiré d'un vieux missel daté de 1415, que nous croyons être précisément celui dont une bonne partie vient si heureusement d'entrer à la Bibliothèque nationale. L'écriture de ce dernier, en effet, paraît du commencement du XV[e] siècle, et comme les phrases citées dans le *factum* s'y retrouvent, mot pour mot, l'identification ne semble laisser place à aucun doute.

Ce même missel de 1415 a été aussi connu par Guillaume Catel, qui le cite dans son *Histoire des comtes de Toulouse*[4]. Malheureusement, sa citation se rapporte à un office — celui de la dédicace — qui ne se trouve plus dans le volume[5].

C. COUDERC.

ratæ Tolosanæ, O. S. Benedicti. Cette chronique paraît de la fin du XVII[e] siècle.

1. Pendant les premiers siècles de l'Eglise, « le temps d'administrer solennellement le sacrement de baptême était la fête de Pâques et celle de la Pentecôte. » (Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I (1878), p. 57.)

2. Nous ne connaissons ce *factum* que par l'analyse qu'en donne M. V. Fons Nous ne l'avons pas retrouvé dans la collection pourtant si considérable de la Bibliothèque nationale.

3. D'après ce que rapporte M. Fons (p. 107), leurs prétentions ne furent pas admises.

4. Toulouse, 1623, in-fol., p. 124.

5. Il s'y trouvait à la « page 237 », — l'expression page est probablement employée ici pour celle de feuillet — d'après la note signalée plus haut dans le ms. lat. 12680, fol. 281 : « p. 237 : *In dedicatione seu consecratione hujus ecclesiæ Beatæ Mariæ.* »

I.

Procession dans le cloître. — Lavement des pieds à quatre-vingts pauvres[1].

Feria V^a, in Cena Domini, et VI^a, quæ est Parasceve, et in Sabbato Sancto... Quibus tribus diebus predictis, de mane post nonam, per conventum revestitum solum in albis fit processio ad ignem novum benedicendum, qui a famulo sacriste paratur in claustro, juxta capellam sancti Vincencii. Qui quidem ignis pro tanto dicitur novus, quia ex industria sacriste debet ex lapide produci vel de silice excuti. Et conventus processionaliter, unus post alium incedens, tum per scalam chori descendat ad dictam capellam legendo psalmum : *Miserere mei Deus, secundum magnam*... Et nunc aspergatur aqua benedicta super ignem... Et cum portantes, tam cum candelabris quam cum serpente[2] et lanterna, cereos, dictam processionem precedant, deferendo absque igne, et eciam thuribulum, omnia predicta de igne novo benedicto illuminantur. Quibus omnibus illuminatis, conventu etiam modo supradicto processionaliter, per aliam partem claustri redeunte ad chorum, et ascendente per scalam que tendit ad reffectorium et dormitorium, intrando diversorium seu porticum, quod est super claustrum, dicantur psalmi qui secuntur, legendo : Ps. *Deus in nomine tuo*... Et cum conventus fuerit in choro prostretur in terra et dicatur : *Kyrie eleison*...

Hodie et duobus diebus sequentibus, debent recipere omnes monachi sacrum corpus Christi in majori missa, et ideo debet fieri provisio super consecratione hostiarum pro comunione eorum cum die sequenti. Que quidem provisio, facta communione pro prima die, servetur pro secunda in calice cooperto patena, et desuper posito parvo corporali cum quodam velamine sollempni et serico et clarissimo. Cum quo quidem calice sic cooperto, officians portat dictam reservacionem ad capellam appostolorum Petri et Pauli, ornatam et paratam...

Et nota quod, post missam, illa die ferie quinte, agitur cena in refectorio. Post cenam fit mandatum in claustro, secundum quod est consuetum, lavando pedes et manus octoginta pauperum. Quibus omnibus proprius dominus prior Deaurate, vel procurator suus, teneatur dare prandium in

1. Nouv. acq. lat. 2387, fol. 7.

2. C'était, dit du Cange, dans son *Glossaire*, une verge de bois, tordue en forme de spirale. Le seul exemple qu'il en cite est emprunté à un cérémonial manuscrit de cette même église de La Daurade.

domo sua; sed, post dictam ablucionem factam, omnibus et singulis pauperibus, in claustro situatis, tenetur dare semel potum et vinum, panem conventualem, cum uno denario Tholosano et uno allecio[1]. Et, quamdiu pedes dictorum pauperum ab antiquioribus monachis lavantur, conventus debet canere seu cantare certas antiphonas, cum illo psalmo: *Beati immaculati.* Que omnia, tam in isto mandato pauperum quam in alio mandato conventuali quod fit in capitulo claustri, illa die post prandium, dicenda continentur in libris officiorum. Qui libri habentur in choro hujus ecclesie Deaurate; et sic peracto demane primo mandato, statim vespere dicuntur.

II.

Cérémonie de l'adoration de la croix. — Exposition d'un fragment de la vraie croix et du titre de la croix[2].

Completis vero orationibus premissis, officians procedit cum duobus monachis de antiquioribus revestitis solum albis sine stolis et manipulis ad sacristiam, retro majus altare, in qua debent esse preparate quatuor casule, quarum unam induit officians et singuli duorum predictorum suam. Et quarta casula, que debet esse rubea, cooperitur crux lignea, quam accipiunt ab utroque latere duo predicti infra dictam sacristiam et officians in medio eorum. Cumque dicti tres sunt ad januam dicte sacristie, ibi modicum remanendo, duo alii monachi albis induti, ante altare ab una parte existentes, incipiunt canendo et continuando sequentem antiphonam seu versum : *Popule, meus...*

Juxta suum ordinem, unus post alium, genibus flexis, procedit ad crucem adorendum, quam duo monachi, albis induti, tenent ante dictum altare chori, in eadem pendente vera cruce parva, que, in tercia die Rogacionum per Garonam sollempniter defertur[3], que eciam ab omnibus osculatur et adoratur. Qua cruce lignea adorata, ad aliquem locum ipsa fertur ut a popularibus adoretur. Et incontinenti, extra cancellos ferreos altaris majoris, in primo gradu descensus, pallam et publice cum quatuor luminaribus accensis, ostendatur populo preciosum jocale, quod habet presens ecclesia Beate Marie Deaurate tituli triumphalis per Pylatum scripti : JHESUS NAZARENUS REX JUDEORUM[4], quo jocali hec dicta ecclesia decoratur.

1. Sardine.
2. Fol. 14.
3. Pour plus de détails, voir l'extrait n° V.
4. Voir ci-dessous l'extrait n° IV.

Deinde officians... pergit ad altare... et incontinenti ablutis digitis et duobus thuribulis fumigantibus cum quatuor luminaribus precedentibus, idem officians cum suis ministris vadit ad capellam supradictam apostolorum Petri et Pauli, reportando corpus Dominicum de loco ubi positum fuerat ad altare majus; et accipiens sacrum corpus predictum, incipit, excelsa voce, versa facie ad populum, sequentem antiphonam : *Hoc corpus quod pro nobis tradetur...*

III.

Bénédiction des fonts. — Baptêmes réservés au prieur[1].

Nunc officians induatur capa pluviali alba, et duo monachi, in albis, cum capis eciam pluvialibus induti, ad dictum altare venientes, infra ejusdem cancellos ferreos, incipiunt letanias, ibidem eas continuando usque ad reiterato : *Sancte Petre*. Et tunc, dyachono cereum paschale et subdyachono crucem, diebus dominicis processionalem, deferentibus, et juvenibus et pueris, cum galaderio[2] sine aqua et thuribulo cum igne, et candelabris cum candelis accensis pre[ce]dentibus, predictis omnibus insimul ad letanias respondentibus, vadunt ad benedicendum fontes baptismales ejusdem ecclesie Deaurate.

Quibus benedictis et aqua benedicta recepta a quocumque, post immiscionem crisme cum oleo in aqua, claudatur fons, cujus claves recipiat, per totam illam benedictionis diem et vigilie Penthecostes, dictus officians vel procurator domini prioris Deaurate; nam, de consuetudine antiqua, habetur quod dominus prior, vel ejus vicemgerens, sollempniter cum conventu benedicit fontes et primum infantem baptizat[3], et omnia que dantur pro baptizatis parvulis, in sabbato Pasche et Penthecostes, sunt domini prioris. Et sic observatur et continetur in libris antiquis presentis ecclesie Deaurate, et constat per publica instrumenta.

Deinde officians revertitur cum predictis ministris ad dictum altare; et cum fuerit inter duas januas ecclesie, post soquetum[4] operarie, dicti duo

1. Fol. 19.

2. Cette expression, qui paraît désigner le petit bénitier portatif dont on se sert dans différentes cérémonies, n'a pas été relevée par Du Cange.

3. « Il est recommandé par le rituel de Rouen, dit le sieur de Moléon dans ses *Voyages liturgiques* (Paris, 1718, in-12, p. 419), de garder les enfans nez dans la Semaine Sainte, s'ils ne sont pas en danger, pour être solennellement baptisez le Samedi Saint, immédiatement après la benediction des fonts. »

4. Le sens de ce mot, dont la lecture ne paraît pas douteuse, n'est pas

monachi, qui letanias dixerunt, alta voce proclamant : *Accendite*. Et, cum procedendo fuerint inter Crucifixum et predicatorium, magis alte iterato vociferant : *Accendite*. Et deinde veniendo ad pedem primi gradus ascensus altaris, predicti, altissima voce, dicunt reiterate : *Accendite*. Tunc sollempniter pulsantur signa seu campane...

IV.

Du titre de la croix[1].

Nunc, age, sacras opes templi nostri scrutemur. Næ, cœlitum pignoribus merito anteponenda Christi cruciantis[2] insignia. Hac ratione, omni est estimatione major sacrosanctus ille titulus[3] divini Redemptoris, summæ cruci affixus, cujus major pars — pro toto etiam facile a quovis habenda — penes nos est, scrinio argenteo elegantis tametsi antiqui operis inclusa; coliturque qua pars eâdem reverentiâ ac sancta crux[4], festo die quo, piam ad ejus venerationem, accedit concursus hominum maximus.

V.

Fragment de la vraie croix. — Procession sur la Garonne.

Hocce quoque loco commemoranda occurrit sacrarii nostri vetustissima argentea crux, frustulo ligneo veræ crucis decorata. Hâc lustralis ad instar aquæ benedici consecrarique curandis morbis omnibus, fide maxima, nec felici minus exitu, quotidie etiamnum, expostulant ægrâ affecti valetudine. Porro, divinitus detecta fertur crux ista, suis videlicet cujusdam indicio. Quæ, cum aliquando intra nativam silvam Castelli, ut vocant,

très clair Il semble cependant désigner ce que nous appelons aujourd'hui le tronc de l'œuvre de l'église, mais aucun des glossaires que nous avons consultés (Du Cange, la Curne de Sainte-Palaye, Godefroy) ne lui donnent cette signification.

1. Bibl. nat., lat. 12680, fol. 185.

2. Ms : « cruciatibus ».

3. Cette relique paraît aujourd'hui perdue. Cf. Ch. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*. Paris, 1883, in-4°, p. 190.

4. Tel nous semble être le sens de cette partie de phrase, inintelligible dans le ms., où on lit : « par est reverentia utroque in primis sanctæ cruci. »

Narbonensis, haud procul ab urbe, ad pabula cum reliquo grege a porcario ageretur, rostro effossâ terrâ, subitoque in lucem educto salutis nostræ pignore, hæsit illicò in ea fossulâ mediis quasi arborum radicibus sine motu defixa. De negotio commonefactus Tolosatium episcopus, sui munus ut erat, parvi omnino pendit ni forte partes suas priori Deauratæ ipsiusque cœnobii ascetis commisisse, quod vero quidem similius est existimetur. Ut sit rei ab his agnitâ veritate, e loco in quo repertæ opimæ adeo Christi Domini exuviæ, in nostram Deiparæ Virginis basilicam, magnâ hominum frequentiâ, festisque plaudentium vocibus, quantocius illatæ sunt. Atque ex eo tempore instituta primario quæ hactenus nimis sorte in urbe viget supplicatio, in quâ annis singulis, feriâ quartâ Rogationum Ascensionis Dominicæ perviligiâ, ab uno e sodalibus nostris, binos ecclesiarum Dealbatæ[1] et Sancti Nicolai presbyteros socios habente, super Garumnam crux hæc deportatur, fluminis ergo, ut volunt, benedicendi, variis locis compluries iteratâ crucis ejusdem in aquas immersione. Attamen hosce ritus, parum alioqui religiosos, penitus tollere moliuntur divini cultus studiosiores, quamquam iisdem imo potius sancire, ut creditur, primævæ eorum institutioni suffragari videantur, quæ in historia comitum Tolosatium, ex incerti auctoris chronico, p. 146, scriptis edidit eruditus juxta ac prænobilis senator Tolosanus Catellius[2], hisce omnino verbis : « Anno Domini ducentesimo octuagesimo primo, in vigiliâ Ascensionis Domini, undecimo die exitus maii, cecidit una pars pontis veteris Tolosæ, postquam processio transivisset per aquam cum cruce ex more, cecideruntque et mortuæ sunt, in casu pontis, ducentæ personæ utriusque sexus [et submersæ sunt in Garumna], inter quas erant quindecim clerici, personæ notabiles et honoratæ. »

1. M. l'abbé Julien prétend, mais sans en donner la preuve (*Histoire de la paroisse de N.-D. La Dalbade*, Toulouse, 1891, in 8°, p. 137), que cette procession était faite par « la confrérie des bateliers de La Dalbade. »

2. Le renvoi est exact. Cf. Guillaume Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, preuves, p. 146. Cette chronique, qui va de 1202 à 1311, n'est autre qu'un extrait des *Fleurs des Chroniques* de Bernard Gui. Cf. *Notices et extraits des mss.*, t. XXXVII (1879), p. 223 (art. de M. L. Delisle), et *Historiens de France*, t. XXI (1855), p. 706.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

C. Jullian. **Vercingétorix.** Paris, Hachette, 1901; 1 vol. in-16, 2e éd., 406 pages, 10 planches.

En accordant au *Vercingétorix* de M. Jullian une des plus hautes récompenses dont elle puisse disposer, l'Académie française a ratifié et confirmé le jugement que les lecteurs et les critiques avaient déjà porté sur ce beau livre. C'est une magnifique épopée que cette histoire à la fois si dramatique et si vraie, si passionnante et si précise de notre premier héros national. Personne n'était mieux préparé que M. J. pour faire revivre ce personnage en qui s'incarna le patriotisme gaulois, mais que malheureusement nous ne connaissons que par les renseignements généralement obscurs, trop concis, souvent suspects de son ennemi et de son vainqueur.

M. J. a réservé pour une autre publication la plus grande partie des références, des citations, en un mot de l'appareil critique de son œuvre; il ne nous en donne que quelques morceaux dans l'appendice (pp. 358-398) : les monnaies de Vercingétorix, Bourges, Gergovie, la bataille de Dijon, les contingents de l'armée de secours, Alise-Sainte-Reine, la mort de Vercingétorix. Le chapitre sur les monnaies de Vercingétorix est neuf, excellent et a reçu l'approbation des numismates. Mais nous n'avions pas besoin de ces preuves de la science et de la conscience archéologiques de l'auteur : dans tout le livre on devine sous l'éclat du style, sous l'ampleur et la beauté des descriptions, derrière les analyses psychologiques et morales, une ossature résistante, une charpente solide.

L'hypothèse, loyalement donnée comme telle, appuyée sur les quelques faits connus, tient naturellement dans la méthode de M. J. une très large place qu'on ne saurait trouver excessive

quand on a lu César, qu'on s'est irrité de sa brièveté, de son obscurité, de son mépris pour toute précision. Nous sommes réduits, sur la plupart des points, même essentiels, à des conjectures. M. J. nous présente et sait nous faire accepter les plus vraisemblables, et ce n'est pas sa faute s'il y a toujours pour nous dans cette tragédie des énigmes insolubles, si la victoire de César nous paraît toujours inexplicable. Nous reprocherions seulement à M. J. d'avoir trop cru aux Commentaires de César, surtout au sujet des effectifs des armées gauloises.

Selon la bonne méthode historique, pour nous faire comprendre l'homme, il commence par le replacer dans son milieu. On n'avait pas encore décrit avec autant de chaleur et de précision cet admirable pays d'Auvergne, ses plateaux, ses montagnes, ses lacs, son Puy-de Dôme, sa Limagne, ses dieux, surtout son grand dieu Teutatès; puis la race, les qualités des Arvernes, leur courage, leur patriotisme, leur goût des entreprises lointaines et leur attachement à leur pays et à leurs traditions, leur aptitude au travail et au progrès, la puissance de leur aristocratie. C'étaient ces Arvernes qui, pendant plusieurs générations, avaient exercé l'hégémonie sur les peuples celtiques, d'abord avec Luern et Bituit, puis avec Celtill. Vercingétorix, fils de Celtill, devait donc essayer de rétablir à son profit contre l'aristocratie le pouvoir royal, contre les Eduens l'hégémonie des Arvernes, pour reprendre, avec plus de chances, de moyens d'action et de talent, les tentatives d'Orgétorix, de Dumnorix, d'Ambiorix : expulser les Romains et rendre à la Gaule son indépendance.

C'est avec un art accompli, avec une chaleur communicative que M. J. a écrit ensuite les péripéties de ce drame héroïque qui mène Vercingétorix de la révolution de Gergovie à la prison du Tullianum. Nous ne pouvons ici les exposer en détail. Signalons surtout la discussion sur le nom de Vercingétorix, qui n'est pas un nom de fonction, mais un nom de personne; sur le caractère de la fédération de Gergovie, qui ne fut au début qu'une alliance militaire, mais qui aurait pu devenir un véritable empire gaulois; le passage des Cévennes par César; le chapitre sur l'œuvre et le caractère de Vercingétorix, qui rend mieux justice au héros gaulois que le chapitre correspondant de Fustel de Coulanges. Pour retrouver l'endroit des principales batailles, M. J. a contrôlé tous les travaux antérieurs par une étude minutieuse

du terrain. Il sera difficile dorénavant de rien écrire de plus précis sur le siège d'Avaricum, les combats autour de Gergovie et d'Alesia (Alise-Sainte-Reine). Il n'y a que sur l'emplacement de la bataille d'avant Alesia qu'on peut encore discuter, faute de textes suffisants : M. J., revenant à l'opinion de Gouget, la met près de Dijon. Il a montré avec raison le rôle essentiel que durent y jouer les cavaliers germains de l'armée de César.

Les deux derniers chapitres, qui exposent la soumission et la transformation de la Gaule, sont comme l'introduction d'une histoire de la Gaule romaine. Après Fustel de Coulanges et avec de nouveaux arguments, M. J. montre bien que la Gaule renonce désormais à recouvrer son indépendance Elle veut être fidèle à Rome, jusqu'au jour où la dislocation de l'empire romain l'obligera à recommencer une vie nationale. Ch Lécrivain.

Douais (Mgr C.). I. **Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc,** publiés pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1900; 2 vol. in-8° de ccxcix et de 416 pages. — II. **La procédure inquisitoriale en Languedoc au XIVe siècle, d'après un procès inédit de l'année 1337.** Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1900; in 8° de 89 pages.

Si Arnaud Catala ou Bernard de Caux revenaient au monde, j'imagine que plus d'une fois ils sursauteraient de surprise et d'indignation en parcourant la préface dont Mgr D. a fait précéder ses *Documents.* Ils y verraient le tribunal qu'ils présidèrent avec tant de zèle pieux qualifié de « trop fameux » (p. iv), ce qui implique à son adresse autre chose que la louange. Et d'autre part, leur regard perçant y démêlerait sans peine une tendance constante, quoique timide, à excuser l'Inquisition. Blâmer ou excuser l'œuvre sainte, celle qui devait ramener les peuples à l'unité de l'Eglise! Serait-ce à leurs yeux l'acte d'un évêque ou celui d'un hérétique? Il est probable qu'ils éprouveraient un certain étonnement, qu'ils seraient plutôt choqués que flattés en lisant tel ou tel passage sur les garanties d'impartialité et de justice qu'aurait offertes leur procédure (pp. xx, cclii, et *Procéd. inquisit.*, pp. 16, 20 sq.), sur l'extrême rareté de l'emploi de la torture et sur la modération des peines qu'ils infligeaient (pp. ccxlii, cclxxxii). Ont-ils visé à être équitables, eux qui

vécurent intrépides et terribles parmi les périls, comme des soldats de Dieu? Est-on juste et modéré dans une bataille? Ils n'y pensaient point, mais à vaincre. Ils préférèrent toujours les armes les plus efficaces. Saint Louis, un des plus grands hommes et des plus « représentatifs » du XIII[e] siècle, disait qu'avec les hérétiques il fallait user non de la parole, mais du glaive : « Nul, « s'il n'est très bon clerc, ne doit disputer avec eux [les Juifs]; « mais un laïque, quand il entend médire de la loi chrétienne, « ne doit pas défendre la loi chrétienne sinon avec l'épée, dont « il doit donner dans le ventre, autant qu'elle y peut entrer [1]. » On verra que les inquisiteurs, pour leur compte, n'étaient pas éloignés de cette opinion et la mettaient en pratique.

Edulcorer ces hommes-là, c'est fausser l'histoire. Réduire l'Inquisition, tribunal d'exception, étrange et monstrueuse machine de guerre, au rôle, aux pratiques d'un tribunal ordinaire, c'est fausser l'histoire. Et si Mgr D. a employé à se tromper toute son érudition, c'est, nous le craignons, en vertu de préoccupations naturelles chez un prélat, mais directement contraires au véritable esprit scientifique. Il a moins écrit en historien qu'il n'a voulu défendre une cause; il a plaidé les circonstances atténuantes : après tout, l'Inquisition était-elle si inique, si inhumaine, et ses justiciables tellement dignes d'intérêt? Des Cathares, des Vaudois, adeptes « d'un mysticisme social faux et subversif », — Mgr D. a pour juger en ces matières des lumières spéciales, qui nous font défaut, — gens animés d'un mauvais esprit, dont ils ont rendu « victimes » les populations méridionales (p. CXIX)! Et voilà les vraies victimes presque changées en bourreaux par un artifice dont notre auteur doit avoir trouvé le modèle dans La Fontaine. (Voir la fable *Le Loup et l'Agneau.*)

Son grand désir d'excuser l'entraîne à des ingéniosités excessives. Ainsi, dans tous les procès d'Inquisition, dans les bulles pontificales relatives à l'hérésie, revient la formule *ad unitatem Ecclesie redire*. On pourrait croire qu'elle signifie simplement que les hérétiques doivent revenir à l'unité de l'Eglise, à l'orthodoxie. Point; Mgr D. voit bien autre chose dans ces quatre mots : ils prouveraient à leur manière « que, l'unité de l'Eglise étant alors la loi et comme le premier article du pacte social, les

1. *Mém. de Joinville*, éd. N. de Wailly (1874), p. 31.

inquisiteurs ne poursuivaient pas des faits de simple conscience ». Cela s'entend : si l'Inquisition n'avait puni que des aberrations en matière dogmatique, Mgr D. applaudirait peut-être, quoique mollement, comme à contre-cœur ; mais qu'elle ait aussi défendu la société, voilà qui le met un peu hors de gêne[1]. Des esprits mal faits objecteront qu'à ce compte Dioclétien doit être loué ; car il défendit vigoureusement la société romaine contre un « mysticisme social » si subversif qu'elle en est morte. Mgr D. répondrait, à tort ou à raison, que ce n'est pas la même chose... Le monde est livré aux disputes ; mais il y en a de plusieurs sortes. Les historiens auront profit à éviter celles-là, à fuir certaines appréciations, à n'excuser ni n'accuser, à faire exclusivement œuvre de science objective.

Sans rechercher quel accueil Mgr D. aurait reçu des inquisiteurs, demandons-nous s'il trouvera grâce devant les modernes érudits.

De ses deux volumes de *Documents*, le premier tout entier est consacré à une longue introduction, beaucoup trop longue, puisque par elle la place réservée aux documents est réduite à un volume, trop longue surtout pour cette raison qu'elle ne nous apporte rien qui soit à la fois nouveau et considérable.

Tous les mss. originaux d'Inquisition ont été décrits et étudiés par M. Ch. Molinier, soit dans sa thèse : *l'Inquisition dans le Midi de la France au* XIIIe *et au* XIVe *siècle* (1880), soit dans un rapport étendu qui figure aux *Archives des missions scientif. et litt.*, t. XIII (ann. 1885). Le même auteur a indiqué, commenté, utilisé dès 1880 la très grande majorité des textes secondaires : copies de la collection Doat, bulles des souverains pontifes, de Grégoire IX à Clément VII, canons des conciles provinciaux, formulaires primitifs de procédure inquisitoriale, consultations juridiques de diverses provenances concernant le fonctionnement des cours d'Inquisition, lois d'origine séculière fixant, sur les sommations de l'Eglise, la pénalité contre l'hérésie... Pour-

1. De cette étonnante interprétation, il convient de rapprocher le passage suivant, relatif à Jacques Fournier, évêque de Pamiers, le futur Benoît XII, tout dévoué à l'Inquisition : « S'il fut un des hommes les plus saints et les plus honorables de son époque, n'est-on pas amené à penser que la poursuite juridique des hérétiques répondait à quelque besoin réel, à quelque idée de *justice sociale?* » (P. CXI.)

quoi avoir recommencé un travail fait par un autre, et mieux fait, plus complètement? Voici, par exemple, le très important ms. latin 11847 de la Bibliothèque nationale : Mgr D. lui consacre quelques lignes à la page XCIV, et plus loin cinq pages (CXCII-CXCVII), M. Molinier vingt six pages de sa thèse. Voici le ms. latin 4269 : l'un l'analyse en six pages (CXCVIII-CCIII), l'autre en cinquante-quatre On pourrait en dire à peu près autant du ms. des Archives de la Haute-Garonne, fonds des Dominicains, de la *Practica* de Bernard Gui, de la *Chronique* de Guillem Pelisson, de l'enquête de 1306... Après cela, que Mgr D. ne cite point ou cite très rarement son devancier, peu importe, car nous sommes avertis et nous savons qu'il a découvert l'Amérique; mais le renom de découvreur l'a tenté : combien il voudrait l'obtenir! C'est ainsi qu'à l'occasion du registre du greffier de l'Inquisition de Carcassonne, — auquel M. Molinier, il y a vingt-deux ans, n'accordait pas moins de cent quatre-vingt-dix pages, — Mgr D. a écrit, non sans ingénuité (p. LXXXIV) : « Il n'est que juste de signaler tout de suite ici ce registre à l'historien futur de l'Inquisition dans le Languedoc. » Vraiment, était-il besoin de lui pour cela?

Si cette introduction disproportionnée ne nous apprend pas grand'chose, a-t-elle du moins le mérite de distribuer dans un meilleur ordre les documents qu'elle prétend faire connaître? Hélas non! M. Molinier les avait répartis en imprimés, copies et originaux; Mgr D. lui-même, une année après, les rangeait, plus commodément, par ordre chronologique. Cette fois, voici comment il procède : en premier lieu, il place les actes des papes, puis ceux des évêques, puis ceux des inquisiteurs, enfin ceux de la puissance séculière. Qui ne voit les inconvénients d'une telle répartition? Des textes de la plus haute valeur se refuseront à entrer dans aucune des quatre catégories : ainsi certains manuels de procédure inquisitoriale, parmi lesquels la célèbre *Practica* de Bernard Gui; ainsi des chroniques, dont celle de l'inquisiteur Pelisson. Pour eux, il a donc fallu créer une cinquième division et une sixième, non moins artificielles que les précédentes. — En outre, il se produira des répétitions nombreuses. Tel texte où se mêlent des noms d'évêques et d'inquisiteurs sera signalé au moins deux fois, souvent davantage; pour prendre une idée de ce texte, il faudra chercher en plusieurs endroits, combiner les indications. On ne saurait imaginer un

classement moins commode, un répertoire moins maniable que celui-ci. — Enfin, à séparer ainsi les pièces, ne risque-t-on pas de nous égarer, de nous induire à distinguer l'action des évêques de celle des inquisiteurs, l'action du pouvoir temporel de celle des uns et des autres ? En réalité, les trois pouvoirs n'ont pas seulement poursuivi la même fin, à savoir l'extirpation de l'hérésie; ils ont agi ensemble et, constamment, se sont entr'aidés. A Carcassonne, au milieu du xiiie siècle, à Albi, tant à la fin du même siècle qu'au commencement de celui qui suit, les ordinaires s'occupent de réprimer l'hérésie sans que les inquisiteurs paraissent s'en offusquer. L'autorité séculière, sans cesse requise, prête main-forte avec d'autant plus de zèle qu'elle ne saurait la refuser sans être taxée d'hérésie. En fait, durant une période qu'ouvrent les constitutions de Grégoire IX, que ferme la bulle *Multorum querela* de Clément V, — sorte d'âge d'or de la justice inquisitoriale, — tous, évêques, inquisiteurs, souverains, se sont acharnés également à exterminer les ennemis de l'Eglise. Voilà la vérité historique, que nous font perdre de vue les catégories établies par Mgr D.

A nos yeux la classification naturelle et rationnelle serait celle qui distribuerait les textes selon une espèce de hiérarchie : registres de greffe tels que le ms. de Clermont, interrogatoires tels que ceux des bibliothèques de Toulouse et de Paris, sentences comme celles que Limborch a publiées, traités de procédure tels que la *Practica* mentionnée plus haut, sans parler des textes accessoires ou « à côté » qui trouveraient place aisément dans cette répartition. Seule, elle est propre à faire saisir avec une entière exactitude la nature des documents et leurs rapports réciproques, lesquels, mieux que tout le reste, nous éclairent sur leur nature.

Le tome II renferme en tout quatre textes accompagnés d'une maigre annotation, à savoir les Sentences des inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre (registre de 1244 à 1248) ; les Dépositions contre P. Garcias, du Bourguet-Nau de Toulouse ; le Registre du greffier de l'Inquisition de Carcassonne (1250-1267) ; le procès-verbal de la Commission pontificale qui fut chargée en 1306 de réparer les excès commis par l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, et par l'inquisiteur, Geoffroy d'Ablis. Si le second texte est de valeur plutôt moyenne, on n'en peut dire autant

des trois autres. Suffisent-ils cependant à donner une idée de l'Inquisition, de son organisation et de son activité? N'eût-il pas mieux valu, si l'auteur était obligé de s'en tenir à deux volumes, supprimer la plus grande part de l'introduction que nous venons d'apprécier et la remplacer par des textes inédits? Il n'en manque pas! Or justement, l'un de ceux qui figurent dans les *Documents*, le Registre du greffier de Carcassonne, n'est neuf qu'à moitié; car M. Ch. Molinier en avait donné beaucoup de fragments, dont 69 tirés de la première partie et 4 de la seconde. Que Mgr D. ait estimé à propos de faire une édition complète, nous ne nous en plaindrions pas si, dans un volume bien mince pour le sujet, elle n'usurpait la place de textes vraiment inédits.

Voici en quels termes il a motivé sa décision : « Ces emprunts [au ms.; ceux de M. Molinier]... n'ont pas été faits d'une manière irréprochable. C'est une véritable édition que je voudrais donner ici. » (P. ccxc). Nous sommes donc amenés à rechercher ce que Mgr D. entend par une édition véritable, irréprochable. Nul doute qu'à celle-ci il n'ait apporté son soin habituel, ou plutôt, que dans son désir de surpasser un prédécesseur, il ne se soit surpassé lui-même.

Nous lisons, p. 125 : *de Salsunano*; c'est *Salsiniano* (Salsigne, Aude, arr. Carcassonne). — P. 128 : *qui est infirmus in corpore*, pour *in carcere*. (Il s'agit d'un détenu malade, auquel on permet temporairement de sortir de sa prison pour se rétablir.) — *Ibid.* : *de Lauracio*, pour *Laurano* (Laure, Aude, arr. Carcassonne). — P. 129 : *de Gorano*, pour *Gaiano* (Gaja-et-Villedieu, Aude, arr. Limoux). — P. 132 : *apud Villarium*, pour *Villalerium* (Villalier, Aude, arr. Carcassonne). — P. 167 : P. Donuzelli; cf. p. 213 : Danuselli, pour Domizelli (lat. *domicellus*, provenç. *donzel*). — P. 178 : *ad proponendum et properandum* (*sic*) *causas inimicitiarum*. Le *sic* est inutile, le ms. donnant la leçon très acceptable de *preparandum*. — P. 192 : *dicta Maria*. Au-dessus de ce nom le ms. porte, non le signe M (*mortua*), mais un autre, marquant que ladite Marie a été brûlée (*combusta*). — P. 200 : *P. R. Cocellis*, pour *Cotellerii*. — P. 207 : *decet*, pour *debet*. — *Ibid.* : *fidejussores pro ipso*, pour *fidejussor* ou *fidejussit* que donne le ms., car il n'y a qu'un individu qui se porte caution. — P. 208 : une phrase demeure inachevée dans le ms. (fin du n° 186), Mgr D. la termine par un point. — P. 213 (n° 201). A la fin de cette pièce il a oublié quelques mots; aussi le notaire

Aribert, témoin, passe-t-il indûment au nombre des cautions. — P. 245 : *cives*, pour *omnes*. — P. 249. Il a omis un signe placé en tête de la déposition d'Azalais et indiquant qu'elle a été condamnée à porter des croix (*crucesignata*). — P. 253 : *tantum rastigavit*, pour *instigavit*. — P. 254 : *anatabis Gita*, pour *a Natale* (ou *Natali*) *citra*. — P. 255 : *postatum*, pour *posticum* (chambre de derrière). — P. 263 : *aptarent*, pour *optarent*. — P. 269 : *sustentabat de pannis quos querebat*, pour *de pane quem querebat*. — P. 277 : *P. Fatis hereticum*, pour *prefatos hereticos*. — P. 283 : *emondebant bladum*, pour *vendebant bladum*. — *Ibid.* : *post lapsum dicti criminis*, pour *termini*. — P. 280 : *quibus acaptis*, pour *acceptis*.

A ces quelques étourderies, constatées à l'aide du ms. de Clermont, nous en pourrions joindre bien plus. Mais à quoi bon allonger démesurément notre liste, si le lecteur pense, comme nous, que la preuve est faite, et que la nouvelle édition n'est pas à l'abri de tout reproche? Ajoutons pourtant, car il le faut, que le même ms. porte certaines indications de grande valeur, auxquelles Mgr D. n'a pas pris garde, ou dont, du moins, il ne souffle mot. Quinze pièces de la première partie ont été cancellées, c'est-à-dire annulées. Or, parmi ces pièces, les unes se rapportaient à des adoucissements de peines; la plupart des autres marquaient que le tribunal d'Inquisition avait accepté les cautions offertes par les prévenus, les dispensant, en conséquence, du redoutable emprisonnement préventif. Si elles ont été cancellées, c'est que l'Inquisition a révoqué les concessions qu'elle avait faites, et l'on peut juger par là combien peu volontiers ce tribunal se relâchait de la rigueur inflexible qui était sa règle.

Nous avons dit que l'annotation est très brève et insuffisante. Voici quelques-unes des remarques particulières auxquelles elle peut prêter. P. 159, n. 1 : « B. Gui, inquisiteur (1306-1323)... » La commission de B. Gui comme inquisiteur de Toulouse est du 16 janvier 1307 (anc. st. 1306). — P. 164, n. 2 : « Bourg de Carcassonne, par opposition à la Cité ou nouvelle ville. » C'est le Bourg ou ville basse qui est la ville nouvelle. — P. 183, n. 2 : « Caractères magiques probablement. Voir le mot *Lateres* dans Du Cange. » Il s'agit d'un accusé qui désigne comme étant son ennemi un habitant du Bourg, avec lequel il avait eu « verba litigiosa *pro lateribus*. » *Lateres* signifie briques, et non caractères magiques. Ces gens s'étaient disputés à propos de briques,

de même que d'autres (p. 172) au sujet d'une hache. Il n'en faut pas davantage, entre villageois, pour que l'on s'en veuille à mort. — P. 191, n. 5 : « Botte, dans Raynouard. » C'est ainsi, sans un mot de plus, que Mgr D. explique le texte « quoddam rest de tructis ». *Rest* vient de *restis* = corde : « Restis, dit du Cange, fasciculus rerum quarumpiam, maxime piscium. » Nous voilà fixés. Mais peut-on dire en français : « Une botte de truites? » — P. 281, n. 1 : « Le cers, c'est-à-dire le sud. » Cers signifie presque exactement le contraire : c'est le nord-ouest. — P. 289, n. 4 : « Pour *opertorio* sans doute, *tumulus*, *tumba*. Du Cange. » Cette note a trait au passage « ... et fuit sepultus in aperio » du texte. Observons d'abord qu'au lieu d'*aperio*, on peut lire tout aussi bien dans le registre *operio;* puis, qu'à la suite de ce mot un autre figure, à savoir *hereticorum*, que Mgr D. a omis. Cela donné, la vraie leçon paraît devoir être ainsi rétablie : « in operatorio hereticorum », dans l'atelier, dans l'ouvroir des hérétiques. On sait que les Parfaits albigeois s'adonnaient volontiers à un métier manuel, en particulier au tissage de la toile, et que, pour y vaquer, ils se rassemblaient dans un local commun[1]. — P. 288, n. 1 : « Appelé André Chaulcas par Mahul... Il aurait été tué vers 1227. » Ce nom informe de Chaulcas cache un personnage assez important et bien connu, le sénéchal Calvet ou Chaulet, tué dans une embuscade en 1230, et non « vers 1227 ».

Le plus singulier est qu'au t. I, p. LXIII, n. 2, Mgr D. a donné correctement le nom et la date qu'il estropie au t. II.

S'il se contredit là-dessus, c'est sans doute pour se montrer, au moins de cette façon, conséquent avec lui-même, car nulle pratique ne lui est plus familière : à telle page, il dit blanc; à telle autre, noir; p. 177, n. 121, il imprime *Arde Cancer* (!), et au n° précédent, comme il faut, *Ar.*[*naldus*] *de Cancer;* tour à tour il qualifiera de ville nouvelle le Bourg de Carcassonne, puis la Cité (pp. 116, n. 2 et 164, n. 2), etc. Comment expliquer un phénomène dont nous pourrions fournir tant d'autres exemples? Il faut que Mgr D. ait été trahi par un collaborateur subalterne : à celui-ci les bévues; à notre auteur l'irréprochable correction.

1. Schmidt, *Hist. des Cathares*, t. I, p. 289 — Sicard de Figueiras, l'un des interlocuteurs du *Débat* publié par P. Meyer, a dirigé à Cordes un de ces ateliers : la plupart ne furent en réalité que des écoles de théologie, où les jeunes gens étaient préparés au ministère cathare.

Car nous ne saurions admettre que ceci et cela vienne du même homme, et nous ne nous permettrions point de supposer chez un érudit de sa trempe une telle dose de hâtive inattention.

On sentira mieux toute la force de notre hypothèse, si l'on en vient à contrôler dans le détail les conclusions de Mgr D.; car elles vont droit contre les textes qu'il a publiés et sans doute lus. Il ne s'agit pas ici des paradoxes que nous avons esquissés plus haut, — opinions en quelque sorte professionnelles, selon le joli mot de M. Meyer, — mais bien d'erreurs matérielles, de palpables contre-vérités, qui toutes, par un singulier hasard, viennent à l'appui de ces paradoxes.

On croyait savoir avec certitude que la torture fut fréquemment employée par les tribunaux d'Inquisition comme moyen d'obtenir l'aveu. Ce fait acquis, Mgr D. ne le nie pas absolument; mais il le réduit au point qu'il n'en reste pas grand'chose. Il écrit (p. CCXXXVIII) : « La *Practica* de Bernard Gui est muette au sujet de la torture. » Et ailleurs : « La prison, telle était la voie de contrainte ordinairement employée...; c'est le seul moyen d'aveu que Bernard Gui énonce dans la *Practica*. » — Ouvrons donc la *Practica*, édition Douais [1], à la page 187. Clément V, par la bulle *Multorum querela*, avait défendu de soumettre les prévenus « duro carceri sive arcto, qui magis ad penam quam ad custodiam videatur, *nec tormentis exponere* .. ». Bernard Gui proteste contre ces restrictions qui retardent la procédure arbitraire et expéditive des inquisiteurs. — P. 218. L'auteur parle des hérétiques « parfaits ». De tels hérétiques, dit-il, peuvent être « *per questionum tormenta*, citra membri diminutionem et mortis periculum, tanquam veri [Mgr D. imprime *vere*] latrones et homicide animarum et fures sacramentorum Dei... », amenés à avouer expressément leurs erreurs, à accuser d'autres hérétiques, etc. — De même, p. 284. Il décrit la méthode à employer contre l'astuce et la malice de ceux qui ne veulent pas avouer. Le récalcitrant « artari seu restringi poterit, in dieta vel alias, in carcere seu vinculis, *vel etiam questionari* de consilio peritorum, prout qualitas negocii et persone condicio exegerit, ut veritas eruatur ». Cet homme pourra être mis à la question : rien de plus clair. Et voilà comment la *Practica* est muette!

N'oublions pas que le « durus carcer » où pourrissait autant

1. Paris, Picard, 1886; in-4°.

d'années qu'il fallait, jusqu'à ce qu'il eût avoué, l'accusé privé de lumière, de feu, de lit, même d'aliments, le « mur étroit » était un supplice affreux, une sorte de question plus insoutenable peut-être à la longue que l'estrapade ou le chevalet. Bernard Gui, fort de son expérience, en vante l'efficacité (p. 302).

Mgr D. prétend avoir le droit de soutenir que l'emploi de la torture « fut rare dans le Languedoc » : tout au plus, en cherchant bien, trouverait-il deux exemples, que d'ailleurs il révoque en doute. Ce qui lui donne ce droit, c'est probablement la « Commission pontificale » par lui-même publiée dans ses *Documents*, et dont quatre pièces contiennent les mentions les plus précises de l'usage qu'il conteste[1] !

Parlant du Registre du greffier de Carcassonne, Mgr D. énumère les pénalités qu'il contient : 1° la prison ; 2° la visite des églises du Bourg, nu-pieds, en chemise et en braies ; 3° les croix apparentes sur l'habit ; 4° des pèlerinages ; 5° le service en Terre Sainte. Et notre auteur de s'écrier : « Ce sont là toutes les peines énumérées... On avouera qu'elles ne sont pas tellement épouvantables ou odieuses. » — Ce qu'on avouera, c'est qu'il est étrange qu'un homme en arrive à regarder la prison, telle que nous l'avons décrite — prison perpétuelle dans la majorité des cas[2], — comme une peine assez bénigne. Les inquisiteurs pensaient autrement. Quant au pape et aux cardinaux, qu'on lise dans l'ouvrage qui nous occupe l'enquête qui fut conduite par leurs soins à Carcassonne. Vraiment il serait presque à souhaiter que Mgr D. fît une expérience décisive ; qu'au lieu d'un palais épiscopal il vînt habiter, nous ne disons pas à perpétuité, mais seulement pour quelques années ou pour quelques mois, le fond

1. II. Lettre du pape (p. 307) : « Sevicia tormentorum. » — III. Lettre des cardinaux (p. 310) : « Nec tormentis exponant. » — VII. Requête des habitants de Cordes (p. 333). Ils demandent que Guillem Cavalier, leur concitoyen, détenu dans une prison de Toulouse, « tormentorum sevitia... non gravetur » [Mgr D. traduit, non sans euphémisme : « Qu'il n'y soit plus maltraité »] ; qu'il soit défendu à l'inquisiteur de la sénéchaussée de Toulouse, et autres, de mettre une personne arrêtée pour fait d'hérésie « duro carceri sive arto, nec tormentis exponant » ; que les confessions extorquées aux prisonniers « per vim tormentorum » soient revisées, etc. — XIII. Lettre des cardinaux (p. 339). Ils défendent à l'inquisiteur de mettre à la torture les accusés.

2. Cela ressort indirectement du Registre de Carcassonne, très nettement des Sentences de Bernard de Caux et d'une foule d'autres textes.

de la tour de l'Inquisition, dans la Cité. Sa santé physique souffrirait peut-être de ce séjour ; mais que de progrès, en compensation, ne manqueraient pas d'y faire ses qualités naturelles de cœur et de jugement !

Pour le port des croix, les pénitences et pèlerinages, le service de Terre Sainte, etc., des historiens autorisés ont exposé, d'après les sources, les humiliations, les souffrances de toutes sortes que ces peines, pourtant moins dures que la prison, attiraient aux condamnés.

Mais, encore une fois, Mgr D. n'a pas tout dit ; ce ne sont pas là « toutes les peines énumérées » dans son document. Il y a en outre l'amende, la confiscation [1], qui exposent à tant de soupçons la mémoire des Inquisiteurs. Il y a aussi le bûcher. Car Marie Boilona, dont il est question à la p. 192, fut brûlée ; de même Sicre, de Cavanac (p. 271) ; cela résulte d'un signe particulier, mis au dessus des deux noms. Si le Registre de Carcassonne n'en donne pas davantage, c'est en sa qualité de livre de procédure, fort incomplet sous le rapport des pénalités. La peine du feu, quoique appliquée par l'Inquisition moins fréquemment que l'on ne pense, dut pourtant atteindre, à Carcassonne comme ailleurs, bien plus d'hérétiques que le Registre ne permet de l'apercevoir : « L'hérésie, écrit Bernard Gui, ne peut être détruite si les hérétiques ne sont détruits, soit par la conversion, soit par le bûcher [2]. » Lui-même, en quinze ans, avait fait brûler 42 vivants et 69 morts. Un de ses devanciers, Ferrier, qui opérait à Carcassonne, est loué comme il convient, dans un document [3], « d'avoir

1. Telle qu'elle apparaît dans ce ms., l'amende résulte ordinairement d'une commutation de peine (nos 201, 250, etc.), — Mgr D. en a voulu citer des exemples, p. CCLXXXIII, notes 3, 4, 5 ; mais toutes ses citations sont fausses, — ou bien elle est promise et payée par un accusé qui sans doute espère échapper ainsi à quelque autre peine dont il se sent menacé (no 233). Dans la *Practica* (édit. Douais, p. 50) on voit l'amende prononcée directement. — Quant à la confiscation, les exemples que le ms. fournit se rapportent à des confiscations posthumes, exercées par conséquent au détriment des héritiers (ainsi no 270) ; elles sont indiquées indirectement, il est vrai, mais de telle sorte que l'on est forcé de conclure à l'existence et à l'application de la peine, d'ailleurs bien connue.

2. *Practica*, édit. Douais, p. 217.

3. Publié par Mgr D., *L'Albigéisme et les Frères Prêcheurs à Narbonne dans le* XIIIe *siècle*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Narbonne*, t. III, p. 287 et sqq.

pris, emmuré et aussi brûlé beaucoup d'hérétiques ». Et ainsi de suite. Assez d'historiens ont insisté indiscrètement sur un genre de supplice « épouvantable » sans contredit. Mgr D. se garderait bien de tomber dans ces redites banales. Sa longue introduction ne mentionne qu'une fois, en passant, la peine du feu, à propos du droit qu'avait un laïque, le sire de Mirepoix, de l'infliger aux hérétiques de sa terre (p. CCXXVII). Parlant de juges d'Eglise, d'inquisiteurs ou d'évêques, il aimera mieux dire simplement qu'ils ont livré le coupable « au bras séculier ». Il est vrai que le bras séculier, le pouvoir laïque, était par suite obligé de livrer le coupable aux flammes; mais sur cette conséquence Mgr D. ne s'est pas appesanti.

Comme l'Eglise au moyen âge, la science moderne a ses hérétiques. Elle ne les voue point au bûcher ni à la prison, et se contente de les plaindre. Bien plus, si quelqu'un d'entre eux, sans trop s'en douter, a été quelque peu touché de son influence; s'il advient qu'avec d'autres vues il la serve, peu ou prou, elle accepte joyeusement et bénignement ce tribut presque involontaire. D'une édition de tous points insuffisante, d'un livre mal fait, — quoique la « Société de l'Histoire de France » l'ait déclaré digne de l'impression, — elle pourra tirer profit. On y trouve de longues listes d'inquisiteurs, des textes enfin, utiles quoique fautifs, et le moins utile n'est pas celui du *Procès* de 1337, qui forme une sorte d'appendice aux *Documents*. Il faut reconnaître à Mgr D. le mérite d'être un copiste, un « publicateur », peu soigneux sans doute et peu sûr, mais énergique et infatigable.

Paul DOGNON.

BOURCIEZ (E.). **Les mots espagnols comparés aux mots gascons** (*époque ancienne*). Bordeaux 1901; in-8° de 23 p. (Extrait du *Bulletin hispanique*, tome III.)

Travail fort important, remarquable par l'étendue de l'information et l'intérêt de la thèse. Celle-ci consiste à soutenir que, dès le haut moyen âge et même dès l'époque romaine, les rapports ont été si étroits entre les populations établies sur les deux versants des Pyrénées qu'ils ont marqué d'une empreinte toute particulière le latin qu'elles parlaient. M. B. énumère les traits communs au castillan et au gascon dans leur phonétique, leurs

procédés de dérivation et leur vocabulaire; il montre enfin dans les deux groupes d'idiomes les mêmes résidus d'idiomes pré-romains. Cette théorie d'un « bloc » linguistique pyrénéen est fort séduisante, mais elle ne me paraît pas pouvoir être acceptée sans réserves. En ce qui concerne le vocabulaire notamment, M. B. a une tendance à annexer au béarnais et au gascon des mots dont l'aire est singulièrement plus étendue (il a, du reste, fait lui-même de prudentes réserves sur la localisation de plusieurs des mots étudiés) : ainsi *abet* (sapin), *sesca* (jonc) se trouvent en provençal classique; *perno* existe dans l'Aude (au sens de « fesse », voisin de celui de « cuisse »); *tourra* (griller), *mourre* (colline) sont usités en Provence, au moins jusqu'à Marseille; *toujo* est languedocien et quercinois (voy. Mistral). D'autres dépassent même le domaine méridional : *secare* (en parlant du blé) existe en Lorraine, et *roncare* a été connu au moyen âge jusqu'en Picardie (voy. Godefroy, à *ronchier*). On sait du reste que rien n'est décevant comme ces essais de localisation des mots : tel, qu'on croyait enfermé entre les plus étroites limites, apparaît parfois à d'énormes distances. On s'étonne enfin que M. B. ait cherché ses points de comparaison dans le castillan, et non dans les dialectes de l'Aragon et de la Navarre. — L'étude de la morphologie eût offert, peut-être, un terrain plus solide; mais il eût fallu y signaler un fait capital qui creuse, entre les deux groupes étudiés, un fossé profond : le castillan ramène tous les verbes en *-ĕre* à ceux en *-ēre*, tandis que le gascon fait exactement le contraire (*habere* est aujourd'hui le seul représentant de la deuxième conjugaison latine). — La syntaxe en revanche eût présenté des analogies qu'on s'étonne de ne pas voir signalées ici : par exemple la construction de *quando* avec le subjonctif et l'emploi de la préposition *à* devant le régime direct (emploi qui n'est pas, il est vrai, particulier au gascon et qui y est restreint à la tournure où le substantif régime est annoncé par un pronom). Mais si la thèse soutenue par M. B. me paraît comporter des réserves, les faits qu'il a recueillis n'en sont pas moins fort intéressants et cette brochure abonde en ingénieuses et pénétrantes observations[1]. A. JEANROY.

1. L'italien *serra* (p. 17) qui signifie « défilé » et non montagne, comme le dit M. B. lui-même, ne se rattache pas à *serra*, « scie », mais évidemment à *serrare*, « serrer ».

Antoine Thomas. **Mélanges d'étymologie française.** Paris, Alcan, 1902, in-8° de 214 pages. (*Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, fasc. XIV).

M. Antoine Thomas, l'éminent romaniste bien connu de nos lecteurs, vient encore d'apporter une importante contribution à la philologie française. Il nous donne aujourd'hui un recueil de deux cent cinquante-neuf étymologies, précédé d'une préface dans laquelle il indique magistralement les idées directrices et la méthode de la science. Il fait ressortir l'utilité de la phonétique et de la sémantique, « les yeux de l'étymologie ». Mais il met en garde contre les dangers qu'offre l'emploi prématuré et l'abus de la sémantique : « Il est prudent, dit-il, de la tenir en réserve pour ne la laisser donner qu'au bon moment, quand la phonétique a conquis les positions importantes du champ de bataille, et qu'on voit déjà la victoire se dessiner. » Conseil prudent, que beaucoup d'étymologistes feront bien de méditer. C'est grâce à la sévérité de sa méthode que M. Thomas obtient de si beaux résultats, presque toujours définitifs : là est tout son secret.

A peine une vingtaine des mots étudiés appartiennent au français courant. Les autres sont empruntés au vieux français, à l'ancien provençal et aux patois. Je ne saurais trop féliciter l'auteur d'accorder la place qu'ils méritent à nos parlers populaires, encore si souvent dédaignés des romanistes, et de prêter sa haute autorité aux recherches dialectologiques.

Je soulignerai quelques étymologies, non pas plus intéressantes — elles le sont toutes également. — mais qui m'ont plus vivement frappé.

Dans plusieurs cas, M. Thomas montre que bien des étymologies reçues ont besoin d'être revisées. Ainsi *acheter* ne remonte pas à *accaptare* (le provençal s'y oppose), mais à **accapitare*, tiré directement de *caput*. *Ancien*, trisyllabique en vieux français, est une formation savante calquée sur un bas-latin **antianus*.

L'auteur sépare sans hésiter les trois types *andare*, *anar*, *aller*. Verrons-nous enfin cesser les fantastiques filiations de *ambulare*, dignes du *fabaricotus* de Ménage, dont certaine école de philologues nous avait affligés? Pour *anar*, M. Thomas le tire hardiment de *annare* = vivre, issu de *annus* : il s'appuie sur le *nn* des plus anciens textes, sur le sens de *annare* dans Macrobe, très

voisin de celui de *annar* dans Boèce, et sur le composé *desanar* = cesser de vivre. Voilà une trouvaille, et vraiment, depuis trente ans et plus qu'on s'escrime sur ce malheureux verbe, il n'était que temps de mettre un peu d'ordre dans ce chaos.

C'est encore une trouvaille que l'équation *baillard*, *baillarge* = *Balearicum* (orge des Baléares).

Il fallait vraiment un flair d'étymologiste pour rapprocher le pr. *cance*, fr. *chaintre* (espace d'un champ où tourne la charrue), de la *chansera* (dot) de la charte de Montferrand. L'un et l'autre remontent à *cancerem*. Et si vous doutez du « pont » sémasiologique, *vercheira*, qui fournit une filiation analogue, lèvera vos scrupules. — J'ai encore entendu, en Auvergne, à Vinzelles, *tsansero* et *tsansera:* je les signale, car c'est, je crois, le seul patois moderne qui ait gardé l'*r*. Le mot a d'ailleurs disparu avec l'institution et n'existe plus que dans le souvenir des vieillards.

Flaine fr. et *floissina* pr. (fluxina) me rappelle aussi des termes de Vinzelles : on dit en français local *flaine*, et en patois *flûjeno*. Pourquoi *j* ?

Lioube (entaille dans un mât) remonte au grec γλυφή. Je connais aussi *lhûbo*, à Vinzelles, au sens de « rejeton ». Est-ce le même mot, et a-t-il un rapport lointain avec l'entaille de la greffe ?

Puisque nous en sommes aux mots locaux, le *vonger* du Maine (vomir avec effort), issu évidemment de *vomicare*, m'a rappelé le verbe de Vinzelles *bonsa*, qui indique, au contraire, le vomissement sans effort des tout petits enfants, et que je tirerais volontiers de *vomitiare*. *Vomere* a donc provigné fort anciennement.

La dernière étymologie, peut être la plus remarquable, a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il s'agit du vieux français *deloir*, signifiant « décembre ». M. Thomas prouve par des arguments irréfutables que ce mot vient de *delerus*. Il était assez naturel de « délirer » dans le mois des Saturnales.

Une série d'index très commodes clôt cet ouvrage de haute valeur, qui obtiendra le plus vif succès auprès de tous les philologues.

A. Dauzat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Ardèche.

Revue du Vivarais, tome IX, 1901.

P. 8-13. E. Nicod. Recherches sur l'ancienneté de la tannerie et de la mégisserie à Annonay. — P. 14-8. A. Mazon. La légende de saint Agrève. [Elle a un fond historique.] — P. 19-42. F. de Charbonnel. Un héros catholique vivarois. Louis de Charbonnel, seigneur de Vinezac. [Suite, et fin, p. 68-76, de cette longue monographie, commencée en 1899. Elle est d'un grand intérêt pour l'histoire des guerres civiles en Vivarais de 1620 à 1629; les opérations militaires y sont étudiées avec beaucoup de détail. Vinezac combattait avec les catholiques. Puis il suivit Montmorency dans sa révolte et bénéficia, après sa défaite, de la clémence royale. A partir de 1635 il joue un rôle important dans les guerres espagnoles : en Provence (prise et reprise des îles Sainte-Marguerite), à Leucate, où fut livrée et gagnée une bataille, à laquelle Vinezac, blessé, ne survécut guère. D'après les archives vivaroises et celles des Affaires étrangères. Textes.] — P. 45-6. Réception d'un maître d'armes à Sanilhac au xviie siècle. [En 1600. Texte p. p. A. Mazon.] — P. 49-53. A. Le Sourd. Les Etats de Vivarais au xvie siècle. [« Acte d'attestation » rédigé en 1548 par le greffier des Etats, à l'occasion d'un différend entre Vivarais et Velay : l'organisation des Etats du pays en ce temps-là y est clairement exposée.] — P. 54-67. A Mazon. Les Cordeliers de Largentière. [Couvent fondé vers 1236, détruit en 1562. Nombreux et intéressants détails sur l'histoire ultérieure de ces Cordeliers.] — P. 77-82. Abbé Mollier. Un confesseur de la foi sous la Révolution. L'abbé Fabre (Antoine-Joseph). [Curé qui fut détenu en 1792, à Joyeuse, quoiqu'il eût prêté serment à la Constitution, mais

un serment « restrictif et conditionnel ».] — P. 83-7. E. Nicod. Petites notes cynégétiques haut-vivaroises. [De caractère historique.] — P. 88-95. L. de Montravel. Un paréage avec le roi en Vivarais (suite, p. 134-9, et fin, p. 175-9). [Paréage de Naves, 1273, le plus ancien paréage royal en ce pays. Généalogies des coseigneurs. Extrait et traduction de cet acte, faits sans doute au xviie siècle et assez défectueux.] — P. 97-111. A. Mazon. Louis-François de Suze, évêque de Viviers (1604-1690). [Intéressant pour l'histoire des Etats de Vivarais, où l'évêque ne siégeait que comme baron de tour — de Largentière —, et non comme évêque. Difficultés que lui causa cette situation, de 1629 à 1661. Travail fait d'après les sources, qui sont les procès-verbaux des Etats.] — P. 112-8. H. Vaschalde. Breysse, sculpteur ardéchois (fin, p. 164-70). [1810-1860.] — P. 118-33. Une épître à Olivier de Serres p. p. F. de Charbonnel. [Composée en latin et en français par Chalendar, 1599.] — P. 145-52. Morel de Voleine. Les générosités d'une dame en 1786. [Testament de Mme de Poncet, de Saint-Alban, en Haut-Vivarais.] — P. 153-63. A. Mazon. Quelques notes historiques sur Saint-Agrève avant les guerres religieuses. [Détails très variés, dont les plus intéressants sont tirés des procès-verbaux des Etats du Vivarais, où les consuls de Saint-Agrève avaient entrée.] — P. 180-9. Abbé A. Roche. La succession du prince de Soubise à Lavoulte-sur-Rhône (Ardèche). [Se continue dans les nos suivants; fin en nov., p. 522-8. Comment, depuis le xviiie siècle, les riches possessions que cette famille princière avait en Vivarais se sont dispersées en mille mains étrangères, de sorte qu'elle a tout à fait disparu de la région. Ce transfert s'est opéré en particulier durant la Révolution. Très curieux. Beaucoup de pièces sont publiées.] — P. 193-207. A. Mazon. Saint-Agrève pendant les guerres religieuses (fin, p. 260-76). [La ville, prise par les protestants en 1563, fut reprise en 1580 par les catholiques. Texte du rarissime « Vray discours » de ce fait d'armes, ainsi que de plusieurs autres pièces.] — P. 250-9. E. Nicod. Guillaume et Artaud de Roussillon, seigneurs d'Annonay. [Seconde moitié du xiiie siècle. Peu de recherches originales.] — P. 289-306. A. Mazon. Phélise d'Assenne. [Phélise ou Philippa, d'Assenne ou de Sahune, a fait construire en 1592 le château de Lacour. Biographie de cette dame; divers actes la concernant.] — P. 307-14. Silvius. Dévotion des Vivarois au tombeau d'Urbain V au xive siècle. [D'après U. Chevalier, *Actes anciens et documents concernant le pape Urbain V*.] — P. 339-56. A. Mazon. Les seigneurs de Saint-Agrève. [Enumération de familles seigneuriales.] — P. 365-70. L. de Montravel. Villeneuve-de-Berg (fin, p. 399-403). [Sans grand

intérêt.] — P. 385-98. Dr Francus. Notice sur Boffres (fin, p. 433-52). [Village, ancienne seigneurie et château près Vernoux. Détails notamment sur le prieuré, sur le protestantisme à Boffres, sur les droits et revenus du seigneur, de la maison de La Voulte, etc.] — P. 404-15. E. Bourras. Essai sur Marie de Romieu (suite, p. 456-66, et fin, p. 507-21). [Née à Saint-Fortunat, d'une famille originaire d'Arles. Son frère Jacques était lui-même un poète de talent, dont les œuvres ont été publiées à Lyon, 1584; il procédait de Ronsard. Analyse par trop enthousiaste du « Brief discours de l'excellence de la femme », poème de Marie, qui d'ailleurs, à en juger par les citations, ne manque pas de valeur.] — P. 452-6. E. Nicod. Le duc de Ventadour à Boulieu. [En 1590, à l'occasion de la prise de Bourg-Argental, d'après les comptes des consuls.] — P. 481-92. A. Mazon. La chronique de Saint-Agrève au xviie siècle. [Dressée par M. A. M. lui-même. Série de faits sans lien entre eux.] — P. 493-506. R. de la Fayolle de Mars. Supplément à la Notice sur la baronnie de Beaudiner. [Destiné à compléter le travail de l'abbé Theillère sur les dix-huit baronnies du Velay. Celle de Beaudiné était à la limite du Velay et du Vivarais; familles seigneuriales qui l'ont possédée : Beaudiner, Poitiers, Crussol, Fay, de Romanet-Beaudiné.] — P. 529-41. A. Mazon. L'organisation municipale à Largentière (à suivre). — P. 561-77. F. de Charbonnel. Le mandement de Chassiers (à suivre). — P. 578-85. Benoît d'Entrevaux. Une inscription du xiie siècle à Cardenas, mas de la commune de Saint-Priest. [Sur une pierre de la porte d'entrée : *Le bardat i fu fe e lanneo milo cei tranto.* Elle nous paraît fort suspecte, du moins comme datant de l'an 1130.]

P. D.

Aude.

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, t. IX, 2e partie, 1900.

[Ce fascicule est occupé entièrement par le mémoire de G. Jourdanne, Contribution au folk-lore de l'Aude, dont les *Annales* ont rendu compte, t. XIII, p. 399.]

Tome X, 1re partie, 1901.

P. 35-40. E. Baichère. Une pétition des habitants de Laprade aux commissaires du département de l'Aude, 10 août 1790. [Pour empêcher que leur paroisse ne fût supprimée. Leur éloquence originale, quoique dépourvue d'orthographe, eut un plein succès.] — P. 41-7. G. Jourdanne. Note sur les livres imprimés à Carcassonne dans le courant du

XVIIe siècle. [Le plus rare et le plus cher est le Psautier des Capucins de Carcassonne, de 1682 (?).] — P. 48-58. E. BAICHÈRE. Note relative à l'époque de la présence des Polacres à Conques et dans la région de l'Aude. [On désignait sous ce nom les étrangers placés au service de Montmorency en 1632, lors de sa révolte, et même avant, car ils auraient, le 14 mars 1623, pillé et massacré à Conques : d'où, dans cette ville, une procession annuelle commémorative.] P. D.

Aveyron.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. XVII, du 29 juin 1894 au 4 mars 1897.

P. 123-7. L. DOMERGUE Note sur l'état actuel de la voie romaine de Segodunum à Anderitum. [Elle passe vers Lioujas, Saint-Come et la forêt d'Aubrac.] — P. 142-4. ID. Note sur deux monnaies romaines offertes à la Société. [Un Philippe et un Tibère.]

Tome XVIII, du 29 juin 1897 au 18 février 1900.

P. 2-5. Méreau en plomb trouvé à Rodez. [Relatif aux francs archers de cette ville. Cette institution existait encore en 1522 : « Crida » faite à cause des francs archers, à la date précitée, dont texte.] — P. 29. J. FABRE. Note relative à l'inscription de l'église de Laguiole. [Du XVIe siècle. Restitution et traduction.] — P. 65-76. Enquête sur l'art, la littérature, les traditions populaires de Rouergue. [Programme très bien conçu.] — P. 121-4. N. MAISONABE. Le livre de Jean Cabrol. [C'est une sorte de dictionnaire de droit, augmenté de notes diverses. L'auteur est le père de cet Etienne Cabrol qui a composé les *Annales de Villefranche;* il a vécu de 1614 à 1691.] P. D.

Charente.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 7e série, t. Ier, 1901.

Bulletin. P. XXX-XXXI. Lettres patentes de François Ier (19 avril 1517) confirmant les armoiries accordées à la ville de Cognac, p. p. P. DE LACROIX. — P. XXXVI. L'enveloppe-réclame d'un cartier d'Angoulême (XVIIIe siècle), p. p. P. DE FLEURY. — P. XLI. Le commandant Jacques Laborde, volontaire de la Charente († 1802), d'après l'abbé APCHER. — P. XLV-XLVI. Pièces relatives à des imprimeurs angoumoisins (Puinerge,

1737, 1743, 1763, et Rezé, sans date). p. p. P.-E. Biais. — P. lii-liii. Délibération de la maizée (corps de ville) d'Angoulême touchant le droit de visite et les violences des maîtres tailleurs d'habits (17 mars 1600), p. p. P.-E. Biais. — P. lvi-lvix. J. George. Une gravure de la chapelle N.-D. d'Aubezine. — P. lxiv. P.-E. Biais. Les fresques de l'église du Temple près de Blanzac (xiiie siècle). — P. lxiv. Boilevin. Un double tournois de Philippe le Bel. — P. lxviii-lxix. Lettres d'état et surséance accordées par Louis XV au garde du corps Boullanger (1745, 4 janvier), p. p. J. Baillet. — P. lxxix-lxxxiv. Note biographique et bibliographique sur Maurice Hyllaret, cordelier (1539-1591) et ligueur, par P.-E. Biais. — P. lxxxiv-lxxxvi. P.-E. Biais. Note concernant l'entrée solennelle du comte de Candale à Angoulême (1611).

Mémoires. P. 1-22. X. Barbier de Montault. Les crosses limousines de l'évêché d'Angoulême. [Monographie qui intéresse l'histoire de l'émaillerie.] — P. 23-37. J. George et A. Guérin-Bontaud. L'église Saint-Pierre de la Rochefoucauld. [Description architecturale.] — P. 39-96. Documents extraits des Archives communales d'Angoulême pour servir à l'histoire municipale de cette ville (1505-1650), p. p. P.-E. Biais. [Extraits des délibérations et mémoriaux du corps de ville relatifs aux entrées princières, à la voirie, aux gages du maire, aux présents offerts par le corps de ville, à l'hommage rendu par les échevins à l'abbé de La Couronne, aux affaires de préséance, au commerce du sel, aux octrois. La pièce la plus importante datée de 1582 est l'exposé des doléances des manans et habitans d'Angoulême.] P. B.

Charente-Inférieure.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXIe volume, 1901.

P. 27-43. L. Audiat. Armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis. [Avec planches. « Tout n'est pas là, et tout n'est pas d'une authenticité bien sévère. »] — P. 105-10. Barbier de Montault. Une croix à main. [De la fin du xiiie siècle, de beau style, fabriquée peut-être à Limoges.] — P. 115-20. J. Beneix. Calvin en Saintonge-Angoumois. [Rien de nouveau.] — P. 175-80. Le culte de saint Eutrope et de sainte Estelle. [Notes, de provenances diverses, dont une relative au culte du saint à Moissat-le-Bas, arr. de Clermont-Ferrand.] — P. 182-5. Un divorce par consentement mutuel au xviie siècle. [Ou plutôt une séparation de corps et de biens entre P. Baron, lieutenant général en l'amirauté de Saintonge, et Judith Lalouhé. Textes de 1646.] — P. 186-96. J. Pellisson. Napoléon à Barbezieux. [En 1808. Anecdotes.] — P. 202-4. La

journée de la grande peur. [A Montendre; document du 2 août 1789.] — P. 252-5. Une colonie allemande en Saintonge (1763-1764), p. p. J. Pellisson. [A Cognac. Quatre pièces.] — P. 255-62. Un arbre de la liberté en 1792 à Cognac. — P. 306-8. Une lettre d'indulgence pour Saint-Pierre de Saintes (1477). [Provenant des Arch. dép. du Finistère. Ces indulgences, destinées à reconstruire Saint-Pierre, ont donc été répandues en Bretagne comme dans les diocèses de Toulouse et de Limoges.] — P. 364-8. Marguerite de Valois en Saintonge, 1582. [Son itinéraire.] — P. 391-9. Ch. Vigen. Les protestants à Montlieu et dans les environs. [C'est-à-dire à Montendre et à Montguyon. Notes relatives aux ministres, aux abjurations, extraites des registres paroissiaux, etc., xviie et xviiie siècles.] — P. 399-401. Quaerens. Le prieuré de Saint-James, 1531. [Près Taillebourg. Texte d'une « visite » qui fournit, notamment sur les pèlerinages, des détails intéressants.] — P. 401-10. L. Audiat. Le merveilleux en Saintonge, Aunis et Poitou. P. D.

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, 1901.

1er livr. P. 5-40. L. Guibert. Les vieux émaux de Limoges à l'Exposition de 1900. [Suite et fin de cette instructive étude.] — P. 41-75. R. Fage. La vie à Tulle au xviie et au xviiie siècles. [Suite de cette laborieuse étude, concernant les maladies et la médecine, la famille et les domestiques.] — P. 77-95. E. Bombal. La haute Dordogne et ses gabariers. [Suite. Fournit d'utiles renseignements sur les projets de canalisation, d'après les documents publiés par M. A. Leroux.] — P. 97-113. J. Plantadis. Historique des bataillons de mobiles de la Corrèze pendant la guerre de 1870-71. — P. 115. O. de la Roche-Sengensse. Monographie d'une commune rurale : Saint-Ybard. [Suite, concernant la faune, la flore et le langage. Prétentions philologiques peu fondées.]

2e livr. P. 165-206. R. Fage. La vie à Tulle... [Suite, concernant l'assistance, les officiers municipaux.] — P. 207-29. Clément-Simon. Le régiment de Tulle offert par la ville au roi Louis XIV en 1689. [Etude très neuve, appuyée sur des documents inédits.] — P. 231-43. J. Plantadis. Historique des bataillons de mobiles de la Corrèze... (Suite et fin.) — P. 245-64. E. Bombal. La haute Dordogne et ses gabariers. [Suite. Traite des projets du xixe siècle pour l'amélioration du cours de la rivière.] — P. 265-300. O. de la Roche-Sengensse. Monographie d'une

commune rurale : Saint-Ybard. [Suite des étymologies proposées par l'auteur, avec une candeur parfaite.]

3e livr. P. 309-51. R. Fage. La vie à Tulle... [Suite et fin, concernant l'administration communale et les influences extérieures.] — P. 353-76. Clément-Simon. Jean de Selve, premier président et ambassadeur sous Louis XII et François Ier. [En reproduisant ici une conférence faite à Paris, l'auteur n'aurait point dû négliger de nous faire connaître ses sources.] — P. 377-84. E. Perrier. Alphonse Rebière. [Courte biographie de ce distingué professeur, † 1900.] — P. 385-8. P. Ducourtieux. Baluze protecteur des libraires étalagistes de Paris. [Reproduit un document de 1697 communiqué par M. Godard.] — P. 389-412. E. Bombal. La haute Dordogne et ses gabariers. [Suite. Parle de l'objet de la batellerie.] — P. 413-52. O. de la Roche-Sengensse. Monographie d'une commune rurale : Saint-Ybard. [Suite des étymologies et histoire générale de la commune.] — P. 453-61. Abbé Poulbrière. Inventaire des titres du château de Pompadour. [Suite de cette utile publication. A quand la fin ?]

4e livr. P. 465-506. Clément-Simon. Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du consulat. [Chap. VII. Traite de Tulle à la fin du moyen âge, de son industrie, de son commerce, de ses corporations, etc. Même abondance et même sûreté dans l'exposé des faits que précédemment.] — P. 507-512. R. Fage. Les statues de la Vierge et de sainte Madeleine au Chatenet. [A propos d'une récente publication de M. l'abbé Rivière.] — P. 513-35. E. Bombal. La haute Dordogne et ses gabariers. [Suite. Sort quelque peu du sujet en parlant de la culture, de l'élevage et de l'industrie qui se pratiquaient sur les deux rives de la rivière.] — P. 537-40. P. Ducourtieux. Monnaies trouvées à Saint-Hilaire-Luc. [Description sommaire de cent cinquante pièces d'or des XVe-XVIIe siècles, françaises, espagnoles, italiennes.] — P. 541-75. O. de la Roche-Sengensse. Monographie d'une commune rurale : Saint-Ybard. (Suite.) — P. 577-80. J.-B. Bessou. Les substructions gallo-romaines de Chastres, comm. de Bar. [Extrait d'une monographie de Chastres, récemment parue.] — P. 581-4. A. Regneau. Les sculptures anciennes de l'église Saint-Pierre de Tulle. [Il s'agit de sculptures en bois exécutées au milieu du XVIIe siècle.] — P. 585-98. Abbé Poulbrière. Copie de l'inventaire des titres qui se sont trouvés dans le trésor du château de Pompadour... 1765. [Suite.]

A. L.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive*, 1901.

1re livr. P. 21-61. Le P. Bliard. Dubois et l'éducation du duc de Chartres. [Reproduction d'un article de la *Rev. du monde catholique*. A son sens, « il n'est point prouvé que Dubois ait perverti son élève ou par des excitations ou par des complaisances ».] — P. 63-96. R. de Boysson. Études sur Bertrand de Born, sa vie et son siécle. [Suite de ce travail de vulgarisation.]. — P. 97-104. Barbier de Montault. Un émail de Jean II Laudin. [Description d'une pièce de cet artiste († 1729), conservée dans la collection Viaud à Poitiers.] — P. 105-24. Abbé Marche. Allassac et ses annexes. [Traite des « institutions » et de beaucoup d'autres choses.] — P. 125-30. J.-B. Champeval. Invention et remise en vénération à Saint-Martin de Brive du « calice de la Cène » du Christ. [Publie un document de 1477, qui ajoute un article nouveau au chapitre des insignes reliques.] — P. 131-63. Abbé Poulbrière. Compléments et rectifications à l'histoire du collège de Brive, à la tradition des châtaignes, au journal des Roffignac, à l'église d'Ayen, au journal du sieur Courtet, etc.

2e livr. P. 173-210. R. de Boysson. Etudes sur Bertrand de Born... (Suite.) — P. 211-38. Abbé Poulbrière. Allassac et ses annexes. [Suite. Historique de l'hospice. « Sans être absolument fixé sur la date de sa fondation, la richesse du pays et l'esprit chrétien de ses habitants nous permettent de supposer qu'il remontait à une origine très ancienne »!] — P. 239-44. E. Rupin. Biographie de Mgr Barbier de Montault. — P. 247-83. J. Mazaleyrat. Monographie communale : Estivals. [Très pauvre en détails rétrospectifs. N'a pas utilisé les registres paroissiaux.] — P. 285-312. F. Celor. Chansons et bourrées limousines. — P. 313-29. L. Guibert, A. Lecler et A. Leroux. Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois. [Suite, concernant le XVIIIe s.]

3e livr. P. 365-403. R. de Boysson. Etudes sur Bertrand de Born... [Suite.] — P. 405-15. F. Celor. Chansons et bourrées limousines. [Suite]. — P. 417-44. Abbé Marche. Allassac et ses annexes. [Suite. Parle de quelques rares écoles fondées dans cette localité.] — P. 445-50. Ch. Godard. La réhabilitation du cardinal Dubois. [A propos de l'ouvrage de M. Wiesener.] — P. 451-7. J.-B. Champeval. Titres et documents relatifs à la ville d'Ussel. — P. 460-74. L. Guibert. Nouveau recueil de registres domestiques. [Suite, concernant le XVIIIe s.] —

P. 475-6. E. Rupin. Pince à hosties du musée de Brive. [Elle paraît être du xviiie s.]

4e livr. P. 477-547. R. de Boysson. Etudes sur Bertrand de Born. [Suite.] P. 549-73. Dom J.-M. Besse. Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges [Biographie de quelques religieux du xviie s., d'après la *Vie des prestres de la Congrégation de Saint-Maur*, écrite par Dom Martène.] — P. 575-99. L. Guibert, A. Leroux, J. de Cessac. Registres domestiques limousins et marchois. [Suite, seconde moitié du xviiie s.] — P. 601-6. E. Rupin. Tombeau limousin en cuivre doré et émaillé, du prieuré de Belthomer, dioc. de Chartres. [Fabriqué entre 1294 et 1305.]

A. L.

Creuse.

Mémoires de la Société des sciences natur. et arch., t. XIII, 1re partie, 1901.

P. 25-82. L. Toumieux. La baronnie de la Farge. [Fin ; étude très complète et très soignée, comme toutes celles du même auteur qui sont d'excellentes contributions à l'histoire féodale et économique de la Marche dans les derniers siècles.] — P. 83-94. Delannoy. Un bigame guérétois en 1705. [Page très savoureuse de la chronique judiciaire du temps ; le bigame était un archer, Jean Bonard, dit Larivière ; il fut condamné à cinq ans de galères pour bigamie, et « à mort par contumace et effigie » pour voies de fait et rébellion à la justice.] — P. 95-111. Pérathon. François Cartaud de La Villate ; la seigneurie de la Villatte. [Bonne étude généalogique et bibliographique qui intéresse l'histoire littéraire générale, car quelques-unes des publications de Courtaud de la Villatte, notamment son *Essai sur le goût* (Paris, 1736), furent fort estimées de son temps et supportent encore la lecture.] — P. 112-9. Pineau. Origine guérétoise de Mme Ingres. [Avec un très beau portrait, du crayon du maître, dont l'original est au musée de Guéret. Mme Ingres, de son nom de famille Madeleine Chapelle, naquit à Châlons-sur-Marne le 28 octobre 1782, mais elle habita longtemps Guéret où son père dirigeait une troupe dramatique.] — P. 121-88. Dr Villard. Notes sur Guéret au xviiie s. [Suite : assistance des pauvres, institutions de dots en faveur de filles pauvres.] — P. 189-96. Pérathon. La maison des Vallenet. [A Aubusson, du commencement du xvie s. : description, avec une photogravure, et généalogie de la famille, dont les origines ne remontent pas bien haut.] — P. 197-205. Lacrocq. Notes sur des sociétés populaires dans la Creuse pendant la Révolution. [Courtes notes sur une dizaine de sociétés : extraits étendus des registres de celle de Val-

lières.] — P. 206-307. VALADEAU. Notice historique sur la ville de la Souterraine. [A suivre. La partie descriptive est la meilleure; elle est accompagnée de deux dessins soignés dont l'un reproduit une maison du treizième siècle et l'autre une des anciennes portes. Les pages consacrées aux « événements généraux » sont bien confuses et bien sujettes à caution. M. V. a le mérite de signaler un certain nombre de documents inédits.] A. T.

Gard.

I. *Revue du Midi*, 1901.

N° 1. P. 37-49. F. ROUVIÈRE. Les Rosières du premier arrondissement du Gard.

N° 2. P. 139-52. H. ROUX. Mémoire historique sur Saint-André-de-Valborgne. [Suite, et fin au n° 4, p. 248-65.]

N° 5. P. 289-300. J. BALLIVET. Curiosités de l'histoire : Une éducation libérale au XVIIe siècle. (Suite.) [Ce travail sur la jeunesse du futur évêque Jean de Plantavit se termine au n° 9, p. 147-61.]

N° 6. P. 361-75. E. DAUDET. Conspirateurs du Midi sous la Révolution française. [Dominique Allier à Jalès, dans la Lozère, à Pont-Saint-Esprit, dans la Haute-Loire ; Joseph Duclaux, marquis de Bésignan, à son château de Bésignan, en Suisse, à l'armée de Condé, à Lyon, etc.] — P. 412-7. L. BOUDIN. Beauvoisin. — P. 418-30. E. BONDURAND. Une histoire allemande de la littérature française. [Dans cette étude sur la *Geschichte der franzoesischen Litteratur* de M. Suchier, est traduit ce qui se rapporte à la geste de Garin, qui intéresse à un si haut degré Nimes, Orange et Arles, avec le *Charroi de Nimes*, la *Prise d'Orange*, le *Covenant Vivien* et les *Aliscans*.]

N° 7. P. 5-19. M. JOUVE. Les anciens Palais de justice de Nimes. [Résumé d'un travail plus considérable sur cet intéressant sujet.]

N° 8. P. 111-26. F. ROUVIÈRE. Naissance du roi de Rome (Fêtes organisées dans l'arrondissement du Vigan à l'occasion de la). [1811 ; fin au n° 9, p. 163-74.]

N° 9. P. 181-4. P. FALGAIROLLE. Les coutumes de Candiac. — P. 185-211. L. D'ALBIOUSSE. Histoire de la ville d'Uzès. [Les origines.]

N° 11. P. 292-7. O. PANNET. Documents inédits sur Quissac : Un inventaire de gentilshommes ruraux au XVIIe siècle. — P. 311-24. SAINT-QUIRIN. L'armée catholique au siège de Montpellier (1577).

N° 12. P. 361-72. F. ROUVIÈRE. Deux enquêtes sur les juifs du Gard (1806-1808). E. B.

II. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, VIIe série, t. XXIII, 1901.

P. 1-88. G. Bayle. La question de l'imprimerie à Avignon en 1444 et 1446. [L'auteur s'efforce de diminuer l'importance des textes découverts par M. l'abbé Requin, qui lui répond dans la *Revue historique de Provence*, sous le même titre (déc. 1901 et janv. 1902). Ce débat, dont l'objet est d'un haut intérêt, n'aurait rien perdu à ce que les deux adversaires s'abstinssent de personnalités.] — P. 89-94. E. de Balincourt. L'Académie de Nimes de 1752 à 1776. [Liste des membres.] — P. 95-140. C. Nicolas. Construction et réparations de l'église de Saint-Gilles. [Très utile travail, fait d'après les sources, avec une belle reproduction de l'inscription de 1116.] — P. 141-9, E. Bondurand. Les criées de Saint-Privat du Gard, texte de 1450. [17 articles. Art. V : *Quod nullus hospes audeat recolligere aliquas mulieres vagabundas et fallitas ab una nocte citra, sub pena X l. t. et amissionis lecti.*] — P. 151-298. L. Alègre. Annales historiques de Bagnols depuis 1788 jusqu'à 1805. [Analyse bien faite des registres des délibérations municipales tenus pendant la Révolution. L'époque est prise sur le vif. Détails curieux. C'est ainsi qu'un « ancien jésuite, M. Bertrand, demande d'établir une école laïque » (p. 183).] E. B.

III. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. VII, 1901.

N° 44. P. 133-51. F. Durand. Les Heures de P. Pigouchet, incunable de la bibliothèque de l'Évêché de Nimes. [Éditées chez Simon Vostre, 1488.] — P. 152-76. R. de Verneuil. Les Saint-Bonnet, seigneurs de Saint-Jean de Gardonnenque (1546-1652). E. B.

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 27 novembre 1900-16 juillet 1901.

P. 186-8. De Rivières. Travaux récents et fâcheux à la cathédrale d'Albi. — P. 189-95. Mgr Douais. Coutume de Villaudric en la sénéchaussée de Toulouse. [Texte français des coutumes concédées en 1599 aux habitants de Villaudric par le prieur du monastère de Sainte-Marie de la Daurade à Toulouse.] — P. 195-9. Abbé Cau-Durban. La Collégiale de Massat en Couserans (Ariège). [Étude sur cette collégiale d'après six documents compris entre 1410 et 1769.] — P. 201-3. Abbé Auriol. Fondation de la Chartreuse de Toulouse. [Résumé de ce travail;

v. *Revue des Pyrénées*, XII, 1900, 5e livr.] — P. 203-4. J. DE LAHONDÈS. Une inscription du XIVe siècle à Saint-Nazaire de Carcassonne. [Estampage et meilleure lecture de cette inscription déjà publiée par de Castellane.] — P. 205-16. VIDAL. Les consuls d'Albi et le clergé au quatorzième siècle. [Excellente étude d'après les *Comptes des consuls d'Albi*.] — P. 218-9. DOUBLET. Le souvenir d'un Michel-Ange à Cannes et à Lérins. — P. 250-2. Mgr BATIFFOL. Trois tableaux de Despax chez les Visitandines de Toulouse. — P. 252. DE RIVIÈRES. Découverte d'objets gallo-romains à Rivières, près Gaillac. — P. 254-55. Abbé GALABERT. Les chartes de liberté de Castelsarrasin. [Etude sur les libertés de Castelsarrasin, d'après les coutumes et d'autres textes, dont un diplôme de 1100.] — P. 255-6. Abbé LESTRADE. Une œuvre d'Arthur Legoust, sculpteur toulousain. [D'après les archives des notaires de Toulouse.] — P. 256-7. RÉGNAULT. Une inscription latine trouvée à Saint-Béat. [Elle ne porte que les lettre V · S · L · M.] — P. 258-71. J. DE LAHONDÈS. Les statues de Saint-Nazaire (avec huit planches). [Excellente étude.] — P. 272. Abbé LESTRADE. Maury, le futur cardinal, à Lombez. — P. 274-5. J. DE LAHONDÈS. Saint Antoine du T et la rue de ce nom à Toulouse. — P. 276-9. DESAZARS DE MONTGAILHARD. Histoire de la peinture à Toulouse. — P. 280-2. DE BOUGLON. Note sur un coffret en cuir bouilli. [Provenant du monastère de Prouille.] — P. 282-5. BESSERY. Note sur Bernard Olive, conseiller au Parlement de Toulouse. — P. 285-90. Abbé LESTRADE. Lettres inédites de cardinaux et de prélats toulousains. [Georges d'Armagnac, cardinal de Joyeuse, Gabriel de Roquette, Sermet.] — P. 303-12. DECAP. L'organisation communale de Mauran en 1620, statuts consulaires et ordonnances de police. [Bon travail, avec le texte français des statuts et des ordonnances.] — P. 312-22. Dr LE PALENC. La confrérie des avocats de Rieux au seizième siècle. [Travail intéressant.] — P. 322-4. Abbé TAILLEFER. Raymond de Gozon-Mélac, grand-prieur de Toulouse, 1597-1610. [Copie de l'acte de prise de possession du grand prieuré de Malte.] — P. 324-8. DE BOUGLON. Note sur un diptyque d'ivoire du XIVe siècle, avec deux planches. Appartenant à la famille de Waroquier.] — P. 329-30. JOULIN. Note sur l'enceinte romaine de Toulouse, avec une planche. — P. 330-1. DE POUMAYRAC. Transaction du 9 février 1494 entre François Flote, commandeur de la commanderie d'Homps, et les paroissiens de l'église de Notre-Dame de Rouayrous. — P. 331-40. A. VIDAL. La tour de Saint-Salvi à Albi. [Excellente étude, d'après les *comptes consulaires* et les délibérations du conseil de la ville d'Albi ; elle corrige et complète la monographie de Crozes.] — P. 341-3. A. VIDAL. Un peintre albigeois au quatorzième

siècle. [Jean de Rabastens, d'après un morceau des *Comptes consulaires d'Albi.*] — P. 343-4. J. de Lahondès. Un blason conservé à l'hôtel Saint-Jean à Toulouse. — P. 344-9. J. de Lahondès. Les termes gothique ou ogival. — P. 349-51. De Bouglon. Note sur la grille du cours Dillon à Toulouse. — Dr Sécheyron. Note sur un Gascon feuillant oculiste, Jean Bazeillac, dit frère Côme (1703-1781). — P. 351-2. Abbé Lestrade. Hilaire Pader, peintre toulousain du xviie siècle, d'après des documents inédits. — P. 353-4. De Rivières. Traité entre les consuls d'Albi et Arthur Legoust, sculpteur de Toulouse. [En 1617; texte tiré des archives municipales d'Albi.] — P. 355-77. Fouque. Anciennés assiettes en faïence fine avec vues de Toulouse. — P. 357-60. J. de Lahondès. Excursion à Cintegabelle, Boulbonne et Terraqueuse. [Récit du voyage de la Société, avec des notices archéologiques et historiques.] — P. 360-1. De Rivières. Ouvriers paveurs appelés de Toulouse à Albi ; le pain « en la forme de Tholose » fabriqué à Albi. — P. 364-5. J. de Lahondès. Bulle d'Urbain III à Guillaume, abbé de Grandselve, du 12 février 1186. — P. 365. Abbé Saltet. Note sur un manuscrit appartenant aux archives de l'Institut catholique de Toulouse. [Il appartenait aux archives des chevaliers de Saint-Jean et contient les *reconnaissances* de la partie septentrionale de la commanderie d'Espalion.] — P. 365-6. Abbé Lestrade. Notes curieuses rédigées au xviie siècle par un bourgeois de Lézat. — P. 369. Cartailhac. Note sur un album de dessins, offert à la Société par la famille de Louis Lartet. [Plusieurs de ces dessins sont de Léon Soulié.] — P. 371-7. J. de Lahondès. Quelques sceaux toulousains (avec cinq planches). [Sceaux de l'abbaye de Saint-Sernin, du chapitre de Saint-Etienne, de Bertrand, évêque de Toulouse, de Jeanne de Toulouse, de Foulque de la Rovère.] — P. 378-80. Cabié. Date de la mort de Geoffroy de Vayrols, archevêque de Toulouse. Ch. L.

II. *Revue des Pyrénées*, t. XIII, 1901.

P. 48-80, 584-612. C. Douais. L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du xve au xviiie siècle. [Suite : architecture religieuse, architecture civile; et à suivre.] — P. 173-208, 491-511. E. Connac. La Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne (fin). [L'auteur termine son étude à la date du 7 germinal an VIII, 28 mars 1800.] — P. 221-4, 429-40, 654-64. Biographie toulousaine (Suite.) [Notes par différents auteurs.] — P. 225-52. G. Clavelier. Essai sur l'orthographe de la langue d'Oc. [Travail important qui a reçu l'approbation de romanistes distingués et a été couronné par l'Académie des

Jeux-Floraux.] — P. 253-69. J. Lestrade. Hilaire Pader, peintre toulousain au xvii[e] siècle, d'après des documents inédits. [C'est un complément, accompagné de textes inédits, de l'étude publiée par le même auteur dans la Revue en 1897, t. IX.] — P. 282-94. F. Le Catins. La suppression des exempts et la fin de l'abbaye du Mas-d'Azil. — P. 441-65. E. Griselle. Le carême de Bourdaloue à Montpellier en 1686. — P. 466-90. A. Vidal. L'organisation municipale à Albi au moyen âge. [Etude fort décousue. M. V., faute de points de comparaison, juge à tort très originale l'organisation d'Albi. Il ne la connaît que de façon insuffisante, par les seuls textes romans du xiv[e] siècle. Enfin, comme trop volontiers il s'imagine le moyen âge sur le patron de notre temps, qu'il y transporte les faits, les idées modernes, il interprète mal les textes. C'est ainsi qu'il croit trouver, institué à Albi, le suffrage universel au xiii[e] siècle. Autre erreur : le voyage de Charles VI en Languedoc a eu lieu en 1389, et non en 1400 (p. 466). Des textes utiles et bien publiés.] — P. 613-30. G. Doublet. Un mémorialiste toulousain du xvii[e] siècle. L'abbé Jean du Ferrier (1609-85). [Etude analytique détaillée, accompagnée de nombreuses notes, des Mémoires de du Ferrier, prêtre de l'Oratoire, d'après le ms. des Archives nationales; à suivre.] — P. 631-3. D. C. Un incident de l'Assemblée électorale de Toulouse en 1789. L. V.

III. *Revue de Comminges*, t. XVI, 1901.

P. 14-28, 75-89, 143-65, 207-17. J. Bourdette. Notice du Nébouzan. [Suite et à suivre.] — P. 29-32. J. Dubon. Liste des archidiacres de Bourjac ou de Saint-Gaudens dans l'église de Comminges, par le paléographe Larcher. [2[e] liste chronologique, avec observations. La 1[re] a été publiée en 1900.] — P. 33-41, 90-6, 198-206. J. Lestrade. Ordonnances synodales d'Hugues de Labatut, évêque de Comminges. [Description et analyse, avec extraits, d'un volume édité à Toulouse en 1642.] — P. 60-74. C. Espénan. Le Comminges et la nouvelle organisation administrative de la France (1789-1790). [Etude sur la formation des départements de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées.] — P. 97-111. A. Couget. Le duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne et de Gascogne, en Comminges et Nébouzan (1763). — P. 129-42. F. Périssé. Les vieilles chartes de la ville d'Aspet. [Analyse de titres en roman et en français de 1382 à 1557.] — P. 166-86. A. Saint-Paul. A Bonnefont. [Texte d'une conférence sur l'abbaye de ce nom.] — P. 193-7. L. Vié. Influence économique de la Révolution dans une des communes rurales du Comminges : Castelnau-Picampeau. [Statisti-

que de la vente des biens nationaux et du mouvement de la population.] — P. 218-29. Cau-Durban. Le clergé du diocèse de Couserans pendant la Révolution. — P. 1-31 (pagination spéciale.) J. Décap. Essai de bibliographie commingeoise. [Répertoire alphabétique par noms d'auteurs mentionnant plus de quatre cents ouvrages, brochures et articles de revues, suivi d'un index alphabétique des matières.]

L. V.

Gironde.

I. *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 3e série, 60e année, 1898.

P. -454. A. Vivie. Lettres du roi de Suède, Gustave III, à Mme la comtesse de Boufflers (depuis l'année 1771 jusqu'à la mort du roi [1792), et de la comtesse au roi, suivies d'un appendice. [Intéressant pour l'histoire de la société française à la fin du xviiie siècle.]

61e année, 1899.

P. 5-17. A. Hautreux. Le mouvement des sables dans la Gironde depuis deux cents ans. [Avec planches reproduisant les cartes de Masse.] — P. 19-32. G. Labat. Inventaire des objets d'art appartenant à l'Académie de Bordeaux ou existant dans ses locaux. — P. 59-68. J.-A. Brutails. Note sur une charte du cartulaire de Saint-Seurin. [Réfutation d'une opinion de feu J.-F. Bladé; touche, sans se prononcer, à la fameuse question de l'évêché des Gascons.] — P. 97-106. J.-A. Brutails. Les Drouyn. [Notice biographique et éloge de l'érudit et de l'artiste.] — P. 115-88. G. Labat. Le Bailli de Suffren, documents inédits sur la campagne de l'Inde, 1781-1784. — P. 195-208. R. Dezeimeris. Un mythe syrien représenté sur un bas-relief gallo-romain de la Gironde, observations et conjectures. [A propos d'un fragment sculpté découvert en 1893 à Langoiran, représentant un génie ailé et un poisson, figuration du mythe syrien de Dercéto (?). Planche.] — P. 209-14. G. Labat. Don Francisco Goya y Lucientes. [Sur la translation de Bordeaux à Madrid en 1888 des cendres du peintre Goya.]

62e année, 1900.

P. 5-112. L. Bordes de Fortage. Un poète bordelais inconnu (xviie siècle) : le président de Métivier. [Choix de poésies françaises inédites de Jean-Léon de Métivier, président à la Cour des Aides et lettré distingué.] — P. 131-51. Dr Garat. Notice sur Jean Hameau. [Médecin girondin, précurseur de la méthode pastorienne.] — P. 153-216. A. Vivie. L'historien Bernadau, notes biographiques et bibliographiques, 1762-1852. [Documents inédits sur l'époque révolutionnaire et reproduction de

l'inventaire de la collection Bernadau, dressé par J. Delpit.] — P. 217-41. J.-A. Brutails. Maires et curés de Bordeaux. [Listes chronologiques.] — P. 291-300. De Castelnau d'Essenault. Documents bibliographiques sur le comte A. de Chasteigner. P. C.

II. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXVI, 1901.

P. 1-115. Histoire du prieuré conventuel de Saint-Pierre de la Réole, p. p. C. Grellet-Balguerie et P. Courteault. [Cette histoire a été rédigée en latin, principalement par dom Maupel, vers 1728, et jusqu'en 1790. Elle commence avec la fondation du prieuré par Charlemagne, « anno 777 », et procède par ordre chronologique. Elle contient l'analyse ou la mention de documents disparus, beaucoup de faits intéressants, et, quant aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est une sorte de chronique.] — P. 116-42. Baux et reconnaissances de fiefs situés dans la juridiction de Saint-Macaire, p. p. H. Courteault. [Dix-huit documents provenant de la Bibl. nat., nouv. acq. franç., nº 3592; de 1313 à 1396; tous en gascon.] — P. 143-298. Documents sur la Fronde en Agenais, p. p. G. Tholin. [Les uns publiés *in-extenso*, les autres résumés en note. Correspondance du duc d'Epernon avec les consuls d'Agen; lettres du prince de Condé, du marquis de Saint-Luc, du comte d'Harcourt, du duc de Candale et autres : en tout cent dix-huit pièces, de 1649 à 1654.] — P. 299-367. Documents concernant la ville de Bordeaux, p. p. P. Courteault. [Du XVe au XVIIe siècle. Tarifs, statuts, privilèges de confréries; ordonnances de police municipale sur les édifices, la voirie, la vente du vin, etc.; inventaire, rédigé en 1560, des Archives municipales, assez détaillé, important.] — P. 368-87. Documents sur les maîtres d'armes de Bordeaux au XVIIIe siècle, p. p. E. Labadie. [Cf. au sujet de cette publication *Annales du Midi*, t. XIV, p. 437.] — P. 388-429. Documents relatifs à la tour de Cordouan, p. p. G. Labat. [De 1787-1789; projets tendant à l'exhaussement de la Tour et à l'amélioration de la lanterne.] — P. 430-2. Lettre de Turgot, intendant de Limoges, à Esmangart, intendant de Bordeaux, p. p. M. Marion. [Sur la disette qui sévit en Guyenne, tandis qu'en Limousin règne l'abondance, grâce à la liberté du commerce. Etat de la récolte en Angoumois, en Poitou.] — P. 433-69. Cahiers de doléances rédigés en 1789 par les paroisses de la sénéchaussée de Libourne, p. p. M. Marion. [Cantons de Targon et de Branne. Manquent vingt paroisses environ.] — P. 470-94. Documents relatifs à la rareté du numéraire en Guyenne en 1789 et 1790, p. p. E. de Fayolle. [Actes de la Chambre de commerce de Bordeaux.] P. D.

Isère.

I. *Les Annales dauphinoises*, 2e année, 1901.

P. 3, 40, 65, 101, 129, 161. Abbé Favot. Autour du Concordat. Lettres inédites de Mgr Davian, dernier archevêque de Vienne, archevêque de Bordeaux après le Concordat, à M. Jacques Arnaud, curé de Monteux, près d'Aouste (Drôme); 1800-1808. [Contiennent des indications intéressantes sur les débuts du régime concordataire, et sur l'histoire de certaines tendances rigoristes.] — P. 13, 47, 84, 112. Mgr Bellet. Un problème d'hagiographie, le bienheureux Ayrald, évêque de Maurienne. [Il y a eu deux Ayrald, tous deux évêques de Maurienne : l'un est un ancien chartreux et fut évêque dans la première moitié du xiie siècle; l'autre, ancien chanoine régulier, et archiprêtre de Grenoble au temps de saint Hugues, fut ensuite évêque en Maurienne.] — P. 20, 55, 97 138, 199, 246, 274, 310. Abbé Baffert. Etudes sur la cathédrale de Vienne. (Suite et fin.) [En outre, études sur le cloître, le doyenné, l'archevêché, les tapisseries, la numismatique des archevêques, etc. L'auteur donne ensuite quelques pages sur le vin de Vienne à l'époque romaine (p. 326) et sur l'épitaphe d'un marchand de vin de Vienne à cette époque (p. 377).] — P. 26, 59, 120, 142. Chanoine Fillet. Notices historiques sur les archevêques d'Embrun. (Suite et fin.) [Certaines notices, comme celle d'Henri de Suze, par exemple, sont bien sommaires et insuffisantes.] — P. 9, 34, 91, 154, 201, 240, 340. Chanoine Mazet. Alexandre Milon, évêque de Valence. [Au milieu du xviiie siècle.] — P. 73-83. V. Colomb. Pie VI à Valence et le général Merck. Histoire d'une polémique. Conclut que Merck et tous les Valentinois furent pleins d'une respectueuse sollicitude pour Pie VI.] — P. 179, 195, 279. Dom Maillet-Guy. Documents et notes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. [Critique diverses listes de supérieurs généraux de Saint-Antoine.] — P. 184-94. Abbé Martin. Note sur la cheminée du château de Franquières en Graisivaudan. [Cheminée monumentale du xvie siècle.] — P. 234-9. Abbé Baffert. L'abbé Pessonneaux, prêtre de Vienne. [A composé le septième couplet de la Marseillaise, *Nous entrerons dans la carrière...*] — P. 230-4, 257-61. J. Roman. Embrun et sa cathédrale. — P. 264-6, 290-3, 330-6. Abbé Lagier. Notice sur l'église de Saint-Pierre-de-Marnans (Isère). — P. 225, 266, 297, 337. Chanoine Fillet. Grignan, notice historique. — P. 301-4. Abbé Varnoux. Les Dauphinois au Canada, xviie-xixe siècles. — P. 359-68. Abbé Lagier. Visite à la basilique de Saint-Antoine en

Viennois. [Premier article, où l'auteur annonce qu'il va combattre l'opinion, solidement établie, de dom Dijon, et défendre la tradition d'après laquelle l'église gothique actuelle serait l'église consacrée en 1119 par Calixte II.] P. F.

II. *Revue épigraphique*, t. IV, 1901.

Janv.-mars. N° 1385. Inscription relative à des travaux de route, trouvée à Aps (Ardèche), et incomplète du haut. [Les mots PAG. AREC. semblent bien désigner, comme le pense Espérandieu, le pagus des Arécomiques. C'est la seule mention épigraphique de ce peuple qu'on connaisse.] — N° 1386. Epitaphe de *Coerana*, trouvée à Saint-Martory (Haute-Garonne). — N° 1387. Cachet d'oculiste trouvé à Saintes. [Mention du *cycnium lene* et de l'*italicum ad diatheses*.] — N° 1388. Autel pour la conservation d'un empereur du premier siècle, servant de margelle à un puits de Trets (Bouches-du-Rhône). — N° 1389. Lampe en terre avec marque grecque découverte à Trinquetaille, faubourg d'Arles. [ΑΓΑΘΟΠΟΔΟϹ indique le potier *Agathopus*. Espérandieu juge cette estampille fort rare et n'en connaît qu'un autre exemple sur une lampe de Sardes.] — N° 1390. Sceau en bronze trouvé à Mougins, près d'Antibes. — P. 152. Remarques épigraphiques, par A. Héron de Villefosse. 1. Inscriptions de Puimoisson (Basses-Alpes). — P. 155. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. Les Nymphes de la fontaine de Nimes. [Inscriptions aux musées d'Avignon, de Nimes, au château de Vézenobres, ou perdues.]

Avril-juin. N° 1391. Milliaire d'Auguste sur la voie Aurélienne, fragment trouvé au Paradou (Bouches-du-Rhône). — N° 1392. Autel trouvé à Saint-Béat (Haute-Garonne). — N° 1393. Epitaphe de *Claudius Philetus*, affranchi de Catulle, trouvée à Lectoure. — N° 1400. Marque du plombier *Martialis*, sur un tuyau de plomb découvert à Sainte-Colombe-lès-Vienne. — P. 186. Dieux de la Gaule. Les Nymphes des Fumades (Gard). [Inscriptions à l'établissement thermal.]

Juill.-sept. N° 1403. Fragment d'épitaphe découvert à Vendres, près Béziers. [Espérandieu signale que le surnom *Auctus*, connu à Narbonne par une vingtaine d'exemples, n'a été porté presque constamment que par des affranchis.] — N° 1404. Epitaphe de l'affranchie Julia Zozime, trouvée à Vendres. — N° 1405. Autel à Jupiter trouvé à Vendres. — N° 1406. Autel à *Maia*, trouvé à Saintes. — P. 206. Dieux de la Gaule. Les Nymphes de Balaruc, de Vienne, de Lyon. — N° 1434. *Matrae Obelenses*. A Villeneuve-de-Berg (Ardèche). [L'endroit, dit Espérandieu, était, il y a quelques années encore, un lieu de pèlerinage où l'on venait

implorer la pluie.] — N° 1435. *Obio.* Autel trouvé à Saint-Saturnin d'Apt (Vaucluse).

Oct.-déc. N° 1437. Inscription sur un lieu frappé de la foudre, trouvée à Montbazin (Hérault). [*Fulgur divom.* C'est, dit Espérandieu, la foudre du jour, celle de Jupiter. La foudre de nuit, que l'on attribuait à Summanus, se nommait, pour cette cause, *fulgur Summanum.*] — N° 1438. Tombeau de famille, trouvé à Narbonne. [Sur les quatre personnes pour qui la tombe avait été préparée, une seule est morte, ce qu'indique le sigle funéraire Θ placée devant son nom.] — N° 1439. Epitaphe trouvée à Narbonne. [Intéressante par l'acclamation : *bene quiescas; mater tua rogat te ut se ad te recipias!* La pierre étant datée, par sa paléographie, du commencement du Ier siècle, cette formule, dit Espérandieu, ne peut être que païenne.] — N° 1440. Fragment d'épitaphe trouvé à Narbonne, avec deux portraits gravés sur la stèle. — N° 1441. Fragment faisant mention d'un sévir augustal, trouvé à Narbonne. — N° 1442. Stèle trouvée à Narbonne. [Le premier mot est *vivont*, pour *vivunt.* — N° 1443. Marque de fabrique trouvée à Sigean (Aude). — N° 1444. Epitaphe d'un gladiateur trouvée à Nimes. [Il s'agit du myrmillon *Ursio*, de Lyon, couronné quatorze fois.] — N° 1445. Epitaphe de *Teucidia Sabina*, trouvée à Nimes. — N° 1446. Epitaphe de *Pompeia Eutychis*, trouvée à Nimes. — N° 1447. Epitaphe d'un sévir augustal incorporé, trouvée à Nimes. [Son surnom servile *Chrysio*, d'origine grecque, témoigne de sa condition première, comme le remarque Espérandieu.] — P. 227. La chronique signale l'entrée au musée de Nimes de la précieuse inscription celtique Εσκιγγορειξ Κονδίλλεος, connue par les manuscrits de Séguier, mais dont on avait perdu la trace. Elle se trouvait dans un *mazet* de Nimes. E. B.

Landes.

Bulletin de la Société de Borda, t. XXVI, 1901.

P. 1-36. A. Degert. Histoire des évêques de Dax (Suite, et p. 42-79, 117-51, 189-224). [Nous rendrons compte, quand il sera terminé, de cet important et savant travail. Les présents articles s'étendent de 1345 à 1605, de l'évêque Bernard de Liposse à l'évêque J.-J. du Sault.] — P. 89-111, 153-74, 225-47. P. Lahargou. Saint Orient, étude historique et littéraire. [D'après le t. XVI du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, Vienne, Tempski, 1888. C'est saint Orens, évêque d'Auch. Il était probablement espagnol d'origine; son *Commonitorium* fut à coup sûr écrit vers le premier quart du ve siècle, et montre, ainsi

que ses autres poèmes, qu'il avait reçu une éducation soignée et païenne, etc. Ce travail est intéressant et d'un esprit vraiment critique. Le style, le vocabulaire, la syntaxe de saint Orens n'ont pas échappé à l'attention de l'auteur.] — P. 249-72. Cusacq. Prix des matières résineuses dans les Landes durant une période de plus de cent ans. [A suivre.] P. D.

Lot-et-Garonne.

Revue de l'Agenais (Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen), 28e année, 1901.

No 1 (janv.-fév.). P. 5-15. Ph. Lauzun. La commune à Agen en 1514. [Cf. *Annales du Midi*, t. XIII, p. 5-40.] — P. 15-36. Granat. L'amélioration des voies navigables en Agenais au xviiie siècle. [De nombreux travaux d'amélioration du cours de la Garonne ont été exécutés au xviiie siècle par les soins des intendants ; les riverains et même les consuls des communautés ne se prêtaient guère à l'accomplissement des prescriptions contenues dans leurs ordonnances. A partir de 1770, on dut confier les travaux aux officiers de navigation eux-mêmes. La batellerie devint plus active. Des services réguliers furent établis entre Agen et Bordeaux. Pour le Lot, il avait été rendu navigable au xviie siècle, depuis son embouchure jusqu'à Cahors. Au xviiie siècle, les intendants eurent surtout à s'occuper de la police de la navigation de cette rivière.] — P. 36-45. Marboutin. Fête célébrée à Laroque-Timbaut en l'honneur de la naissance du duc de Bordeaux. — P. 45-59. Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne. (Suite.) [Année 1580.] — P. 77-81. Dubourg. La Fronde en Gascogne et dans le Brulhois. (Fin.) [Legs fait par le prince de Conti aux communautés de Layrac et de Caudecoste, qui avaient été particulièrement malmenées durant la Fronde.]

No 2 (mars-avril). P. 104-8. G. Tholin. Le château vieux de Lafox. [La tour de Lafox, destinée à protéger un poste de péagers, existait en 1283.] — P. 117-40. G. Tholin. Tablettes révolutionnaires. [Lettres de volontaires de Laroque-Timbaud.] — P. 134-9. Chaux. Les premiers troubles dans l'Agenais. [En 1790.] — P. 140-53. Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, 1578-1586. [Année 1581.] — P. 154-7. Dr Couyba. Le registre paroissial de Casseneuil. 1614-1638. Note complémentaire. — P. 158-78. Marboutin. Notice historique sur la Sauvetat de Savères. [Bastide qui semble antérieure à celle de Puymirol, 1246. Un paréage conclu en 1203 entre Raymond VI, comte de Toulouse, et le chapitre Saint-Caprais d'Agen, donne quel-

ques indications sur cette localité. Pourquoi M. M. se borne-t-il à nous en donner une traduction faite par M. l'abbé Barrère dans son *Hist. du diocèse d'Agen?* Le texte eût été utile. En 1205, La Sauvetat de S. reçut les coutumes d'Agen. Détails sur les guerres anglaises.] — P. 179-94. Livre de raison de Jean de Lorman. [Suite d'un texte publié en 1896. Evénements de 1621, 1622, 1623, 1652, 1653.]

N° 3 (mai-juin). P. 197-210 J. Momméja. Les trésors du Musée d'Agen. La Vénus du Mas d'Agenais. — P. 210-25. Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne. (Suite.) [Incident entre la reine Marguerite et son chancelier Guy du Faur de Pibrac.] — P. 236-67. Marboutin. Notice historique sur la Sauvetat de Savères. (Suite). [Les guerres de religion. Concession de foires en 1565. Création d'une justice royale en 1572. Réquisitions militaires. La Fronde. Rôle des consuls.] — P. 267-72. G. Tholin. Tablettes révolutionnaires. [La procession de la Fête-Dieu à Tonneins abolie le 29 mai 1793 sur le réquisitoire du citoyen Jouan le Jeune, procureur de la Commune, rétablie le 1er juin de la même année sur un nouveau réquisitoire du même.] — P. 272-6. Dr Couyba. Le livre de raison de Jean de Lorman et la Fronde. [Rectifications utiles.]

N° 4 (juill.-août). P. 285-323. R. Bonnat. Le Congrès archéologique d'Agen, juin 1901. — P. 339-47. Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne. (Suite.) [Année 1582. Gages des gens de la maison de la reine de Navarre.] — P. 323-39. Servières et Bouillet. Sainte-Foy, vierge et martyre à Agen. [Début de la traduction française de la Passion de Sainte-Foy. La rédaction primitive, que les auteurs de cet article ont cherché à rétablir, serait du commencement du ve siècle.] — P. 347-67. Marboutin. Notice historique sur la Sauvetat de Savères. [La Révolution. Cahier des doléances de la communauté de la Sauvetat.]

N° 5 (sept.-oct.). P. 381-403. Ph. Lauzun. Le château de La Grange-Monrepos. [Commune de Nérac Marianne Alespée, maîtresse de Henri Ier d'Albret.] — P. 403-25. P. Hébrard. Querelles et démêlés d'un curé avec ses paroissiens, 1652-1682. [Il s'agit de Jean Fleurans, curé de Casseneuil. Curieux traits de mœurs. On ne cesse d'accuser ce curé de maltraiter ses paroissiens, de les injurier, de les frapper, de les menacer à coups de pistolet ou d'épée.] — P. 425-41. Granat. Essai sur le commerce dans un canton de l'Agenais au xviie siècle, d'après le livre de comptes et de raisons de Hugues Mario, marchand de Montaigut en Agenais, aujourd'hui Montaigut-du-Quercy (1648-1654). [Mario était un marchand en grains, noix, prunes, graine de lin, sel, morue, etc.

Le sel lui servait de monnaie pour acheter les céréales aux paysans de la région. L'argent monnayé est rare. Variations des prix des principales denrées. Voyages d'Agen à Bordeaux et frais qu'ils occasionnaient.] — P. 441-59. PH. LAUZUN. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne. (Suite.) [Avril à décembre 1582.] — P. 459-68. MARBOUTIN. Notice historique sur la Sauvetat-de-Savères. (Suite.) [Les Écoles.]

N° 6 (nov.-déc.). P. 469-80. SERVIÈRES et BOUILLET. Sainte Foy, vierge et martyre. — P. 494-520. P. HÉBRARD. Querelles et démêlés d'un curé avec ses paroissiens, 1652-1682. (Suite.) [Conflits entre Jean Fleurans, curé de Casseneuil, et la communauté elle-même; car ce terrible homme ne se contentait pas de s'attaquer à ses paroissiens individuellement, il avait des difficultés avec les consuls au sujet de l'accomplissement du service paroissial, de la perception des dîmes. Mascaron mit fin à ces difficultés, qui avaient duré trente ans, par deux ordonnances rendues en 1682 et qui sont reproduites dans cet article. — P. 521-39. PH. LAUZUN. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, 1578-1586. [Année 1583.] J. B.

Pyrénées (Hautes-).

Bulletin de la Société Ramond, 2e série, t. VI, 1901.

P. 25-32. F. MARSAN. La collégiale de Saint-Vincent de Bagnères et ses revenus en 1763. — P. 108-14. ID. Les terres de l'Echange et le pays des Quatre-Vallées. [Terres acquises en 1715 par le duc d'Antin, telles que Montréjeau, Lannemezan, la viguerie de Mauvezin et neuf autres lieux, à la suite d'un échange avec Louis XIV. Historique des efforts inutiles que firent les habitants des Quatre-Vallées pour faire rapporter cette mesure, contraire à leurs privilèges.] — P. 115-23. Abbé RICAUD. Journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes. — P. 147-56. A. STEMPF. Essai de déchiffrement d'inscriptions ibères. [Tirées du Recueil de Hübner, p. 143, 158, 159, 206.] — P. 180-212. J. FOURGOUS et G. DE BEZIN. Les Fors de Bigorre. [Texte publié avec beaucoup de soin, d'après le ms. de Bordeaux, le plus ancien des trois qui subsistent. La coutume même est de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle; elle comprend quarante-deux articles. Traduction, notes, index. Bon travail.] P. D.

Tarn.

Revue du Tarn, 2e série, t. XVIII, 1901.

P. 1-11, E. CABIÉ. Les coutumes de la seigneurie de Lugan. [Proche de Saint-Sulpice, possédée depuis 1392 environ par un marchand de cette

ville. En 1402, il fait son testament et donne aux habitants des coutumes conformes à celles de Saint-Sulpice, dont texte.] — P. 17-20. C. Lauzeral. Quelques mots sur les vieilles superstitions de nos campagnes. — P. 21-37, 73-88, 151-67, 258-71. Ch. Portal. Extraits de registres de notaires. Documents des xive-xvie siècles concernant principalement le pays albigeois. [Suite et fin de cet excellent travail, dont la matière est distribuée par ordre alphabétique. Voir entre autres les mots *Safran*, *Tanneur*, *Tisserand*, *Vieux* (tarif du péage de), *Villefranche-de-Rouergue* (atelier monétaire de), etc.] — P. 38-42. De Rivières. L'Albigeois au commencement du xviiie siècle. [Décrit par les religieux bénédictins Martène et Durand. Note additionnelle sur la famille Branque, de Lavaur, due à M. Besséry.] — P. 43-4. A. Gaillac. Cimetière gaulois de Saint-Vincent, commune de Lisle-sur-Tarn. — P. 62-71, 168-79. E. Cabié. Campagne de Gaucher de Passac contre les routiers du sud-ouest de la France (1384-1385). [Avec la qualité de capitaine général en Languedoc. Commentaire très précis et utile du récit de Froissart.] — P. 92-118, 180-205, 329-42. Cartulaires de Rabastens p. p. E. Marty. [Texte ou ample analyse de cinquante documents, de 1075 à 1374. Les principaux avaient été publiés déjà; mais l'entreprise de M. E. M. n'en est pas moins louable; elle ajoute fort à nos connaissances. A suivre.] — P. 125-50, 276-97. A. Vidal. Holbein's « Ambassadors ». The picture and the men. An historical study by Mary F.-S. Hervey. [Dans ce tableau d'Holbein, deux personnages étaient restés inconnus. Miss H. les a identifiés. L'un d'eux est l'évêque de Lavaur, Georges de Selve (1508-1541), bon humaniste, ambassadeur à Venise, à Rome, etc. Traduction de la monographie qu'elle lui consacre.] — P. 237-57. J. Olier. Henry Paschal de Rochegude (1741-1834). [Bonne biographie du bibliophile et provençalisant bien connu]. — P. 272-5. L. Barbaza. Petite chronique judiciaire de la Chambre de l'Edit de Castres. [Faits divers, procédure, etc. Assez curieux.] — P. 298-328. Ch. Portal. Christophe Moucherel, de Toul (1686-après 1761), et l'orgue de la cathédrale d'Albi. [D'après un livre très rare dudit Moucherel. Textes.] P. D.

Tarn-et-Garonne.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXIX, 1901.

P. 19-28. F. Pottier. Les châsses et reliquaires de Pompignan, autrefois de la maison professe des Jésuites de Paris. [Objets transportés vers 1764 dans ce village de Tarn-et-Garonne par l'académicien Lefranc de

Pompignan, dont inventaire de 1783. L'église du village en conserve bonne partie.] — P. 29-50. F. Galabert. Le nombre des hommes libres dans le pays de Tarn-et-Garonne aux xie et xiie siècles. [Il y en avait beaucoup. Bien informé, mais un peu superficiel.] — P. 51-70. A. Grèze. Valence d'Agenais. [Les guerres de la Fronde à la fin du xviie siècle. Série de menus faits.] — P. 93-132. E. Forestié. Hugues de Cardaillac et la poudre à canon (xive siècle). [Suite p. 185-222, fin p. 297-312. Les vingt premières pages sont consacrées à Bertrand V, père de Hugues IV. Celui-ci, devenu en 1336 le chef de la plus grande famille du Quercy, s'emploie avec ardeur au service du roi dans la guerre anglaise, avec Galois de la Baume, à Cambrai, en Anjou, mais surtout en Languedoc. Très expert en artillerie, il aurait « fabriqué » des canons en 1339; mais le texte n'est pas clair (p. 124; nous comprendrions volontiers : « avons reçu... par nostre main et par nos gens... 25 livres, etc. », et dans ce cas, il ne s'agirait point de canons faits « par nostre main... » Il s'est certainement beaucoup servi de cette arme, et notamment pour organiser en 1345-47 la défense du Quercy, comme gouverneur de Cahors. Il meurt en 1352 au siège de Saint-Antonin. Beaucoup d'érudition précise, de textes nouveaux, dont celui du testament de Hugues; très utile et curieux travail.] — P. 133-9. A. Grèze. Eglises et chapelles situées dans la juridiction de Valence-d'Agen aux xvie et xviie siècles. — P. 140-58. C. Daux. A travers testaments et obits. [Particularités tirées d'actes qui ont été faits sur le territoire du département actuel de Tarn-et-Garonne.] — P. 159-61. E. Forestié. Deux planches pour « ex-libris ». [Règne de Louis XV. Ce ne sont pas des méreaux protestants, comme le croyait Chaudruc de Crazanne.] — P. 237-48. F. Galabert. Le rôle des bons hommes dans le pays du Tarn-et-Garonne. [Rien de nouveau.] — P. 276-82. Id. Etat de nometage des religieux de nos abbayes cisterciennes en 1790. — P. 286-9. Id. Quelques feuillets d'un livre d'heures limousin. [De la fin du xive siècle. Strophes de la prose, et oraison.] — P. 290-6. Pièces de 1775 (fête du sacre de Louis XVI), 1776 (passage du duc de Chartres), 1791 (installation de la nouvelle municipalité). [Le tout à Montauban.] — P. 313-32 (et cf. p. 382). F. Pottier. Les clochers de brique polygonaux de l'école toulousaine dans le diocèse de Montauban. [Nombreuses et intéressantes planches; descriptions énumératives.] — P. 333-44. F. Galabert. Villages fortifiés durant le xive siècle dans l'étendue du Tarn-et-Garonne. — P. 380-1. Id. Donation du lieu d'Orgueil à l'ordre de Saint-Jean. [Texte roman très court, mais ancien, de la première moitié du xiie siècle.] P. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Mémoires), 1900.

P. 458-61. HÉRON DE VILLEFOSSE. Note sur le *Praefectus fluminis Ovidis*. [Il s'agit, sans doute, dans l'inscription du *Corp. inscr. lat.*, XII, 1359, d'un fonctionnaire chargé de l'entretien du cours de l'*Ouvèze*, affluent du Rhône, qui était navigable dans l'antiquité.] Ch. L.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Comptes rendus des séances), 1901.

P. 82-100. H. DE LA TOUR. Note sur la colonie de Lyon, sa fondation, le nom de son fondateur et son premier nom, d'après sa première monnaie. [D'après une pièce de bronze trouvée à Gergovie, la colonie de Lyon a été fondée par Munatius Plancus seule, avant le triumvirat, et a porté le nom de *Copia Felix Munatia.*] — P. 107-8. HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscription latine trouvée à Saint-Marcel-lès-Chalon. [Elle donne le nom d'une nouvelle divinité topique, *Temusio.*] — P. 518-21. JOULIN. Le grand oppidum des Tolosates. [Note sur le résultat des fouilles de l'auteur à Vieille-Toulouse.] — P. 871-903. HARTWIG-DERENBOURG. Notice sur la vie et les travaux de M. M. Deloche. Ch. L.

Annales de Saint-Louis-des-Français, t. V, 1900-1901. (Suite.)

P. 211-83. Abbé J.-M. VIDAL. Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318). [Suite, et fin p. 369-433. Sur cette publication, cf. *supra*, p. 285, aux « livres annoncés sommairement ».] — P. 435-73. Abbé P. MAGAUD. Un évêque des Gaules au v[e] siècle. Saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont (430-489). [Intéressant, mais peu neuf; de plus, l'auteur accepte, les yeux fermés, toutes les assertions de Sidoine Apollinaire, même quand elles sont puériles : voy., p. 459, le récit de la levée du siège de Clermont par les Wisigoths.]

Tome VI, 1901-1902.

P. 103-46. Abbé T. D. Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, et la Satire Ménippée. [A propos de la thèse de l'abbé Richard, *Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, la Papauté et la Ligue française*, Lyon, Effantin,

Paris, Picard, 1901; in-8° de xxxvii-679 p. Nous profitons de l'occasion pour signaler cet ouvrage, quoique le prélat dont il traite, forézien d'origine, à peine méridional, ait trouvé hors du Midi son champ d'action.] — P. 147-57. P. RICHARD. Une nouvelle correspondance de Pierre d'Epinac. [Quatre lettres prouvant qu'un mois ou deux après le traité de Nemours, en sept.-oct. 1585, l'archevêque travaillait déjà pour la Ligue.] — P. 201-48. Abbé P. CALMET. Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez. (Suite p. 283-335, et à suivre.) [Les registres de ce pape sont représentés dans la série dite du Vatican, copie de la série dite d'Avignon, par quatre-vingt-deux volumes. Entre 1714 et 1720, l'archiviste Pierre de Montroy les a pourvus des sommaires ici reproduits (ann. 1342 et suiv.). Beaucoup, malheureusement, sont par trop sommaires; quelques textes au contraire y figurent *in-extenso*.] — P. 249-78. Abbé P. MAGAUD. Un procès canonique au xvie siècle. L'élection de Thomas du Prat, évêque de Clermont en 1517. [Cette affaire est l'une des premières applications du Concordat signé entre Léon X et François I[er]. La procédure qui s'ensuivit a été depuis observée. Enfin, les pièces publiées contiennent force détails curieux pour l'histoire de l'Auvergne. Citons, en particulier, une description de Clermont et du diocèse. D'autres se rapportent à l'élection de l'évêque d'Ascalon, coadjuteur de Th. du Prat (1518).] — P. 341-96. Abbé E. ALBE. Autour de Jean XXII. Jean XXII et les familles du Quercy. (A suivre.) — P. 445-70. Abbé G. MOLLAT. Un envoi en France de commissaires pontificaux après la restitution d'obédience à Benoît XIII (1404-1405). [Commissaires chargés de vérifier les plaintes adressées au Saint-Siège par le clergé de France : Sicard de Burguerolles et Jacques Gil furent envoyés dans les provinces de Narbonne, Toulouse et Auch, Jacques de Mas-Guichard et Michel Faucon dans celles de Tours, Bourges et Bordeaux. Texte de l'enquête faite dans le diocèse d'Uzès.]

P. D.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, t. XXXVII, 1900.

P. 212-35. Succession de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme. Inventaires et partage de ses biens (1614-1615), p. p. H. OMONT. [Pièces tirées de la Bibl. nat., mss. fr., nouv. acquisitions, n° 6891 : inventaire des meubles du château de Brantôme, parmi lesquels neuf volumes mss. de ses œuvres et les livres de son cabinet; bref inventaire de son château de la Tour-Blanche; codicille des 12 et 14 oct. 1612 à son testament; partage de la succession entre ses héritiers.]

Tome XXXVIII, 1901. — Néant.

P. D.

Le Bibliographe moderne, t. V, 1901.

P. 47-50. L.-G. Pélissier. La fin de la bibliothèque d'Aubais (1777). [Lettres de l'archéologue nimois Séguier à son ami Amareux, botaniste montpelliérain, sur la dispersion de cette belle collection de mss. relatifs à l'histoire de notre Midi.] P. D.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1901.

P. 27-31 (pl. ii). H. de Gérin-Ricard. Plats d'argent contremarqués à l'époque mérovingienne trouvés à Valdonne (Bouches-du-Rhône). — P. 44-7 (Pl. viii-xii). Ed. Vimont. Peintures murales de la cathédrale de Clermont-Ferrand. — P. xcix-ci. G. Doublet. Lettre relative à des pierres sculptées romaines trouvées près d'Antibes. — P. 336-46. Gauckler. Notes sur quelques mosaïques romaines de Provence.

A. V.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1901.

P. 45-52. Abbé Degert. Fondation et coutume de Mugron. [Coutume féodale, transcrite au xii[e] siècle.] — P. 66-8. Dujarric-Descombes. L'annonce du meurtre d'Henri IV à Périgueux. [Lettre du roi à M. de Bourdeilhe, neveu de Brantôme, gouverneur du Périgord.] — P. 185-90. Astier. Note sur la lettre 153 de Gerbert. — P. 331-46. Abbé Degert. Liste critique des évêques d'Aire. [Cette liste va de 506 à 1783. M. D. adopte « Cospean » d'après la *Gallia christiana;* mais selon son acte de naissance cet évêque se nommait « Cospeau ».] — P. 397-406. Pérouse. Originaux de brefs et lettres de princes conservés aux archives de la Savoie [xv[e] siècle]. — P. 420-49. Ch. Portal. Le livre journal de Jean Saval, marchand-drapier à Carcassonne (1340-1). [Rapport de M. Paul Meyer. Texte roman très intéressant. N. 46. M. P. se demande si le mot « porgeyre » est un nom propre ou un nom de métier. Il y avait à Toulouse, dans les moulins, des « purgaires » qui passaient le blé et séparaient le froment des résidus appelés encore « purgos ».] — P. 493-503. Ch. Braquehaye. Défi des compagnons « passants » à des compagnons « étrangers », jugé par l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux, le 27 mars 1771. — P. 579-84. Abbé Sabarthès. Charte communale de Fendeille (Aude). [1202. Vidimus de 1466.]

A. V.

Janus, archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale. Amsterdam, 1896 et suiv.

Tome I (1896-1897).

P. 289-91. B. Reber. L'habit des médecins pendant la peste. [Curieuse gravure, avec cette légende (en allemand) : Image de l'habit en cuir de Cordoue d'un médecin de Marseille...]

Tomes II (1897-1898), III (1898), IV (1899), V (1900), VI (1901). — Néant.

Tome VII (1902).

P. 1-7, 64-70, 143-9, 180-8. Dr Pansier. Histoire des prétendus statuts de la reine Jeanne et de la réglementation de la prostitution à Avignon au moyen âge. [Un fac-similé ne laisse aucun doute sur le caractère apocryphe du texte provençal publié pour la première fois par Astruc dans son *De morbis venereis* (1736), mais les textes authentiques, latins et provençaux, ne manquent pas pour établir la vigilance intéressée des municipalités, à Avignon et dans les autres villes du Midi, au sujet des maisons de prostitution. Le Dr Pansier en publie quelques-uns relatifs à Avignon, Montpellier, Nimes, Orange; le plus curieux est peut-être le texte latin de la visite médicale faite à l'*abbesse* d'Orange en 1445. Pétrarque a-t-il « calomnié » Avignon à ce point de vue, comme le dit le Dr Pansier? Toujours est-il que l'opinion publique donnait raison à Pétrarque. Le Dr Pansier, qui ne craint pas d'appeler les choses par leur nom, regrettera, sans doute, de n'avoir pas connu ce passage du *Dit du pays*, composé à la fin du quinzième siècle et souvent imprimé :

E si n'est ville que Paris
Ne forteresse que Dijon
Ne bourdeau que en Avignon[1]. A. T.

Journal des Savants, 1901.

P. 411-22. P. Guiraud. La Gaule indépendante et la Gaule romaine, par J. Bloch. [Critique et analyse de ce livre.] — P. 363-74. A. Thomas. Le Roman de Flamenca, publié par P. Meyer. [Analyse critique; corrections.] Ch. L.

Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome, 1899.

P. 365-539. G. de Manteyer. Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne (910-1060). [Etude très importante.]

1. Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, V, 115.

1900.

P. 299-306. J. Calmette. Les origines de la première maison comtale de Barcelone. [Article intéressant qui prouve que le grand-père et le père de Wifred le Velu, Aznar et Sunifred, ont été avant lui comtes d'Urgel.]

Ch. L.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, t. VI.

P. 31-46. P. Rougier. Documents inédits sur la mission spéciale remplie à Lyon auprès du Premier Consul les 26 nivôse et 2 pluviôse an X (janvier 1802), par des délégués de Bordeaux. [Ces délégués sont Letellier, maire du Soutre, et Partarrieu-Lafosse, ancien gouverneur du Sénégal, ancien député à l'Assemblée constituante, membre du Conseil de préfecture de la Gironde. Ils viennent demander au Premier Consul de visiter leur ville et ont avec lui plusieurs entretiens sur les intérêts commerciaux de Bordeaux, et en particulier sur le système des compagnies de colonisation, dont Bonaparte se montre partisan.] M. D.

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, année 1901.

Nº 1 (janv.-fév.). P. 98 [C. r. d'une thèse considérable sur l'Evolution du testament en France, des origines au xiiie siècle, par H. Auffroy; certaines parties se rapportent à l'histoire du droit méridional.]

Nº 2 (mars-avril). P. 121-36. A. Esmein. Les coutumes primitives dans les écrits des mythologues grecs et romains. [Début d'une intéressante étude qui est relative au très ancien droit et qui, par suite, peut servir à comprendre certains usages archaïques du Midi.]

Nº 3 (mai-juin). P. 241-78. Ed. Meynial. Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit. [Suite d'un travail très utile pour l'histoire du droit méridional. L'auteur traite des renonciations au bénéfice de minorité, au Sénatus consul macédonien, au régime des gens mariés.]

Nº 4 (juill.-août). P. 444-90. G. Aron. Etude sur les lois successorales de la Révolution depuis 1789 jusqu'à la promulgation du Code civil. — P. 527-34. Huvelin. [C. r. de deux ouvrages récents sur les foires de Beaucaire : Boudin, *Renseignements divers sur les foires de Beaucaire*, les marchandises qui s'y vendaient, les voies par lesquelles on y arrivait; Fassin, *Essai historique et juridique sur la foire de Beaucaire.*]

Nº 5 (sept.-oct.). P. 585-621. G. Aron. [Suite de l'art. précédent.]

Nº 6 (nov.-déc.). P. 657-98. E. Meynial. Des renonciations au moyen âge. (Suite.) J. B.

Revue des Bibliothèques, 1899.

P 73-83, 114-34, etc. E. Picot. Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle. [Dont Jérôme Maurand, prêtre, d'Antibes; notice assez détaillée sur ce personnage, allant de 1544 à 1568.] — P. 110-3. H. Cordier. Un incunable anglais conservé à Albi [*Imitation de Jésus-Christ*, ouvrage sorti des presses de Wynkyn de Worde, lequel se trouve dans la bibliothèque formée par le contre-amiral de Rochegude et cédée à la ville d'Albi.] — Supplém. annexe. P. 1-30. J.-B. Martin. Inventaire méthodique de manuscrits conservés dans les bibliothèques privées de la région lyonnaise. [L'auteur donne la description de mss. conservés dans les séminaires d'Avignon, d'Annecy, de Viviers : théologie, histoire, etc.]

1900.

P. 40-66, 197-205, 209-31, etc. E. Picot. Des Français qui ont écrit en italien au XVe siècle. [XIX. Louis de Perussis, viguier d'Avignon en 1561, historien des guerres du Comtat Venaissin. XX. Vasquin Philieul, de Carpentras, contemporain du précédent. XXII. Antoine Valet, de la même époque, médecin, de Saint-Junien, en Limousin.] — Supplément annexe. P 1-59. M. Dumoulin. Catalogue des incunables de la Bibliothèque municipale de Roanne.

1901.

P. 24-54. E. Picot. Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle. [XXIX. François de Vernassal, poète quercynois, né vers 1525. XXX. François de Belleforest, historiographe, né à Samatan, en Comminge, en 1530. XXXI. Jean de Boyssières, originaire de Montferrand en Auvergne, né en 1555, poète des plus médiocres. XXXII. Claude du Verdier, forézien, né en 1563. XXXIV. Michel de Montaigne. Journal de son voyage en Italie, par la Suisse et l'Allemagne, en 1580-1581. Le texte du Journal a été rédigé en Italie, partie en français, partie en italien. La première édition a paru à Rome, en 1774, par les soins de Meusnier de Querlon ; il en existe plusieurs autres ; l'édition définitive est celle que M. Alessandro d'Ancona a donnée en 1895.] — P. 69-125. E. Coyecque. Le dépôt central des vieilles archives notariales de la Seine. Réponse à la Chambre des notaires. [Dans ce mémoire est discutée avec la compétence d'un professionnel la question des Archives notariales, qui depuis quelques années est un peu partout à l'ordre du jour. Nous le signalons à cause de sa portée générale.] F. P.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. I, 1899-1900.

P. 1-23. Ph. Sagnac. Les Juifs et la Révolution française (1789-1791). [Fin p. 209-34. Comment les Juifs sont entrés dans la nation française. Les mieux préparés sans doute à prendre rang de citoyens étaient ceux du Comtat, jouissant depuis le xive siècle, sous la protection des papes, d'une large tolérance, et ceux du Midi en général.] — P. 24-37. H. Hauser. La Réforme et les classes populaires en France au xvie siècle. [Que le protestantisme fut jusqu'en 1560 une religion de petites gens, voire de ruraux; exemples empruntés à la Saintonge, à l'Auvergne, au Languedoc.] — P. 124-68. F. Galabert. Le club jacobin de Montauban. Son rôle politique pendant la Constituante. [Suite p. 235-58, fin p. 457-74. Voir *Annales du Midi*, t. XII, p. 425.]

Tome II, 1900-1901.

P. 176-84. J.-J. Marquet de Vasselot. La galère réale et le vieil arsenal de Marseille vers 1675 1676. [D'après une curieuse peinture du temps, placée récemment au Musée de Versailles.] - P. 284-92. Ph. Sagnac. Un document sur la « grand'peur », 1789. [Lettre circulaire du Comité permanent de la ville d'Uzerche à MM. les Curés de la sénéchaussée d'Uzerche.] — P. 461-84. Id. Les Juifs et Napoléon (1806-1808). [Suite p. 595-626.]

Tome III, 1901-1902.

P. 5-28. A. Droin. L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel. [Fin, p. 533-609, de ce travail qui, par plusieurs côtés et détails, intéresse l'histoire méridionale.] — P. 156-71. Ph. Sagnac. La propriété foncière et les paysans en France au xviiie siècle, d'après les travaux de M. J. Loutchisky. [Rappelons que ces travaux se rapportent en particulier au Limousin. Cf. *Annales*, t. XIII, p. 585.] — P. 461-92. Ph. Sagnac. Les Juifs et Napoléon (1806-1808). [Fin de ce remarquable travail. On trouvera au chap. viii une étude spéciale sur les groupes juifs méridionaux. L'Empire a donné aux Juifs pour la première fois une organisation religieuse et civile, mais en laissant subsister des lois d'exception, un état d'infériorité pour le culte israélite.]

P. D.

CHRONIQUE

Chronique des Alpes-Maritimes (1901).

Nice historique a continué à paraître et, sans être rigoureusement bimensuelle, cette revue a formé en 1901 dix-huit numéros; en tout 286 pages. Le directeur-propriétaire, M. H. Sappia, a rédigé à lui seul cinq numéros; des autres. il est le principal rédacteur. Notons le n° 8, consacré à l'éloge du comte Eugène Caïs de Pierlas, mort le 10 avril 1900. et à la réimpression de quelques pages de ses principaux travaux.

Une découverte d'un réel intérêt a été faite en 1900 et signalée par MM. Bordellet et le Dr Petit dans la Revue du T. C. F. du 15 avril 1901. Il s'agit de douze grandes pierres. trouvées dans la plaine de Biot, dans une vigne appartenant à M. Causse, au nord d'Antibes et près de la route nationale. Sept sont sculptées sur une des faces : casques ornés de paragnathides, de cornes dressées ou abaissées, parfois terminées par des boules. cuirasses, *pila*, hampes de chaque côté desquelles flottent des banderoles, boucliers en forme de lune, un *signum* portant l'image d'on ne peut dire quel quadrupède à la queue relevée, guirlandes de fleurs ou feuillages, un étendard de cavalerie. M. Bordellet a supposé que ces pierres proviennent d'un monument commémoratif d'un combat qui aurait eu lieu dans la plaine de la Brague; et même de la rencontre, dont parle Tacite aux chapitres XIV et XV du livre II de ses *Histoires*, entre les soldats d'Othon et ceux de Vitellius. M. Mariéton, chancelier du Félibrige, étant allé visiter ces pierres. apprit que le lieu était appelé par les gens *le Pagan :* mot qui rappelle le terme de *pagani,* qui est dans le texte de Tacite. Déjà le chanoine Tisserand parlait de « la bataille de la Brague » dans son *Histoire d'Antibes* publiée en 1877, et d'un « monument élevé sous Vespasien à Vaugrenier ». Ce nom

est celui du terrain humide qui borde la route nationale; mais d'après quelles indications le disait-il? Fodéré, dans son *Voyage aux Alpes-Maritimes* publié en 1821, se contentait d'écrire en termes vagues que ce pays avait été témoin de la première bataille des troupes d'Othon et de Vitellius. A.-L. Sardou, après avoir examiné la question dans le *Bulletin de la Société de géographie* de juillet-août 1858, l'a reprise dans le tome III, paru en 1875, des *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*. Rejetant l'opinion de Papon qui plaçait la bataille dans la plaine de Laval, à l'ouest de Cannes et à l'est de l'Estérel, l'avis de ceux qui la mettaient sur le territoire de Menton, et celui de Gioffredo (entre Nice et le Var), il la reportait vers Cagnes. M. Bordellet appela dernièrement mon attention sur un passage de *l'Histoire d'Antibes*, que Jean Arazi écrivit en 1708 et que Tisserand, sans le citer formellement, a dû connaître. Il y est parlé de « ce beau trophée d'armes dont nous voyons les restes précieux d'antiquitez dans la seigneurie de Vaugrenier, voisine d'Antibe, sur le chemin qui conduit à Vence, dans l'endroit de la plaine dit la Brague ». Il y a une vingtaine d'années, l'un des éditeurs d'Arazi disait qu'il n'en avait jamais rien vu. Les sept pierres sorties de la vigne de M. Causse en ont certainement fait partie. Espérons que ces sculptures, que le propriétaire du terrain n'a pas encore mises en lieu sûr, n'auront pas le sort de certaines antiquités d'Antibes, un cippe et deux tables d'autels primitifs de l'église paroissiale, que le colonel Gazan avait décrites en 1865 et dont M. le vicomte de Truchis a fait savoir à la Société des Lettres qu'elles avaient disparu et probablement péri : c'étaient deux objets de valeur.

M. Moris nous a fait savoir que sont classés les dolmens de Saint-Cézaire, les arènes de Cimiez, les ruines de la Tour de la Turbie, dite « d'Auguste », les deux colonnes romaines de Vence.

M. Sappia a continué les travaux de longue haleine dont nous avons, dans notre dernière chronique, indiqué les commencements : d'une part, son *Nice à travers les âges*, la défaite des Sarrasins au xe siècle (*Nice histor.*, nos 3 à 5), l'idiome provençal (nos 9 et 10 : il prétend démontrer que le niçard n'est pas un patois, que c'est le pur provençal, qu'il ne faut point y voir un parler plus voisin de l'italien que du français et de l'espagnol, que le provençal a donné naissance à l'italien, au français et à l'espagnol), d'autre part, ses *Evêques de Nice* (*Ibid.*, nos 2 et 15).

D'après des documents des Archives des Bouches-du-Rhône, M. V. Lieutaud a reconnu que le village de Clans possédait une collégiale en 1336 (*Ibid.*, n° 12 : on ne la connaissait pas, mais il a tort d'écrire qu'on n'en avait point « dans les diocèses de... Vence », car il oublie celle de Saint-Paul, fondée par Godeau en 1666). Il a étudié sommairement la géographie du diocèse de Nice vers 1190 (*Ibid.*, n° 10) et en 1345 (*Ibid.*, n° 13 : je note que Saint-Laurent, sur la rive gauche du Var, ne fut jamais du diocèse de Grasse, comme il l'écrit par erreur, mais relevait de l'évêché de Vence). M. Sappia attribue à Miraiheti, l'un des peintres niçois du xve siècle, les quatre tableaux sur bois de l'église de Lucéram et celui de la chapelle de la sainte Vierge « de Mostiès » à l'entrée de ce village : les habitants du lieu les rapportaient à tort, dit-il. à Ludovic Bréa, et l'un d'eux offre la date de 1446 (*Ibid.*, p. 228). Rappelons, d'après une communication de M. Moris, archiviste départemental, que sont classés les monuments suivants du moyen âge : à Vence, les bas-reliefs mérovingiens encastrés dans les murs de l'ancienne cathédrale; dans l'île Saint-Honorat, le château, la chapelle Saint-Sauveur, celle de la Trinité, l'ancien cloître, le bas-relief qui était au-dessus de la porte orientale de l'ancienne église et qui se trouve dans la sacristie de la nouvelle.

On a recommencé à Nice à se passionner pour et contre la prétendue « héroïne » du siège de Nice en 1543, Catherine Segurane, dite « la donna Maufacia ». Il est question de lui élever une statue. M. O. Justice a fait à ce propos, à l'Athénée de notre ville, une conférence qui a paru dans le *Nice historique* (1901, n° 7), et que nous ne citons pas comme un modèle de travail historique et critique. M. le Dr Fritz Mader a lu à la Société des Lettres un travail critique, solidement édifié, — il eût dû l'imprimer, — où il convenait que la légende peut avoir un fond historique, mais prouvait qu'on en a exagéré la portée : un drapeau turc fut enlevé par une femme connue sous le nom de « la mal bâtie (*maufacha*) », et il se peut que le porte-drapeau turc ait été tué par elle. Le nom de C. Segurane date de l'inscription d'un buste placé vraisemblablement en 1670 sur une des portes de notre ville. Cette communication de M. Mader, quoique non publiée, — mais elle fut lue à la séance publique de la Société des Lettres, — indigna les dévots de la bonne femme, et M. Sappia, reprenant deux brochures d'Eugène Emanuel (1858) et de

M. Jules Bessi, sous-archiviste départemental (1877), a voulu défendre « le fait héroïque » et « l'héroïne qui n'est point un mythe », du moins pour lui (*Nice histor.*, 1901, n° 12). Grand bien fasse à ceux qui croient à « l'héroïsme » de la légendaire personne dont le nom si authentique est donné à l'une des rues de notre ville, en attendant que son image soit de nouveau proposée à l'admiration populaire.

M. Léon Dorez a publié pour la première fois l'*Itinéraire de Jérôme Maurand, prêtre, d'Antibes à Constantinople en* 1544 (t. XVII du *Recueil de voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie* qu'édite la maison Leroux, à Paris). L'ouvrage, un grand in-8° avec 20 planches (prix : 30 francs), a obtenu 1,000 francs sur le prix Bordin. L'introduction et la traduction qui est donnée du texte italien offrent le plus grand intérêt. Maurand est un prêtre d'Antibes qui accompagna le capitaine Polin en Orient en 1543 et 1544 : M. Dorez lui avait consacré une communication lue à l'Académie des Inscriptions le 7 avril 1899.

M. Sappia a fait connaître le marquis de Saint-Marsan, gouverneur de Nice de juin 1778 à juillet 1780, des lettres autographes de ce seigneur, relatives à l'achèvement de la route du col de Tende et à Nice, les inscriptions de Saorge qui concernent la route en question, et les embellissements de Nice au XVIII[e] siècle. (*Nice histor.*, 1901, n[os] 1 à 4.)

Les historiens de l'annexion — car il ne conviendrait pas de dire « conquête » — du comté de Nice à la République française en 1792-93 auront désormais à tenir compte des dépêches du prince Bélosselsky de Bélozersk, que M[me] la princesse Lise Troubetzkoï vient de publier sous le titre : *Un ambassadeur russe à Turin* (1792-93). Paris, Leroux, in-8°, portrait. L'ouvrage, intéressant pour ce qui concerne les dispositions de la cour sarde, les événements à Paris, la fin de la monarchie française, l'entrée de nos troupes en Savoie et à Nice, n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires.

M. Sappia a écrit l'histoire d'une cinquantaine de familles nobles de Nice (*Nice histor.*, 1901, n[os] 5 à 7, 9 à 11, 13 à 17), et celle de l'immeuble Abudarham, rasé en 1897 pour l'agrandissement de notre port, maison jadis célèbre, parce que la famille de Garibaldi, Niçois de naissance, y habita une quarantaine d'années, et que Garibaldi même y passa quelques jours en juin 1848 (*Ibid.*,

nº 6.) La Revue que nous citons a annoncé qu'elle s'interdit « rigoureusement toute polémique politique ou religieuse ». Néanmoins, son directeur a institué des « recherches historico-religieuses » sur le couvent de Laghet, célèbre dans cette région, sur les couronnements dont sa Madone fut l'objet en 1753 et 1900, sur les droits de propriété des Carmes qui habitaient ce monastère depuis 1674, sur le pèlerinage que Mgr de Palletis inaugura, avec les consuls de Nice, le 25 avril 1654, sur les travaux dont le couvent fut l'objet : il en résulta une sommation du supérieur (*Ibid.*, nos 1 à 5 et 14). Je signale ici les notes de M. Victor Emanuel, publiées il y a une quinzaine d'années dans divers journaux de Nice, reprises par lui dernièrement, et insérées, sous une forme plus complète, dans le *Nice historique :* elles ont trait à l'instruction primaire à Nice avant 1792, au collège des Jésuites avant la Révolution, au magistrat de la réforme des études, au collège royal, à l'université niçoise avant 1792, aux écoles primaires sous la Révolution et le premier Empire, à l'école centrale, à notre lycée sous Napoléon Ier (*Ibid.*, nos 10 et 11, 13 à 18). Les *Mémoires* de Fleury de Chaboulon, qui fut secrétaire du cabinet de Napoléon Ier, sont utiles pour servir à l'histoire de la vie privée de l'Empereur, de son retour et de son règne en 1815; ils ont été annotés par Napoléon Ier : c'est au tome Ier qu'il est question du débarquement de l'Empereur au golfe Juan (p. p. L. Cornet, chez Rouveyre, Paris, en 3 vol., dont deux pour le texte et un pour l'annotation. Prix : 16 francs).

Dans la publication l'*Eglise française illustrée* (Marseille, rue Montgrand, puis rue du Jeune-Anacharsis), M. l'abbé Albin de Cigala a exposé l'histoire du diocèse de Nice et des anciens diocèses de Cimiez, de Vintimille (pour ce qui regarde Menton), de Sospel, de Grasse, d'Antibes qui s'y fondèrent (nos 12 et 13); j'y ai étudié l'ancien diocèse de Vence (nº 14 avec fac-similé de la signature des évêques des XVIIe et XVIIIe siècles); M. l'abbé Albin y a étudié enfin le monastère de Lérins (nº 15, qui fut ensuite l'objet d'une autre édition revue et complétée). M. L. de Kerval a écrit l'histoire du couvent des Franciscains à Cimiez (Nice, au couvent de Cimiez, 1901, 268 p.) : on y trouve trente-quatre pièces justificatives tirées en partie des archives du couvent ou de la paroisse et recueillies par M. Sappia pour la plupart. Il est question de la publication du chartrier de l'abbaye de

Saint-Pons, auprès de Nice : feu le comte Eugène Caïs de Pierlas avait entrepris de la faire à Monaco.

N'oublions pas la principauté, où M. Saige travaille avec tant de fruit. M. L. Bernet-Rollande, sous le titre de *Monaco et la tête d'Hercule* (imp. de l'Art. 1901, in-8°), a repris une idée que M. Saige avait émise il y a quelques années, que le nom de Monaco vient d'un terme grec traduisant tant bien que mal, et au prix d'un contre sens, un terme phénicien, que l'Héraklès Monoïkos est le représentant d'un Mel-qart Minouak : d'où l'hypothèse que la montagne à profil humain qui domine la principauté, la « Tête de Chien », pourrait s'appeler plutôt « Tête d'Hercule ». G. D.

*
* *

Chronique d'Auvergne.

Cantal. — Pendant longtemps l'Auvergne, aux yeux des érudits et des lettrés, avait paru consister uniquement dans le département du Puy-de-Dôme, qui ne représente pourtant que la Basse-Auvergne. Tout l'ancien *pays des montagnes* — aujourd'hui le Cantal — était, au point de vue des études, presque totalement ignoré, non seulement des étrangers à la province, mais des Clermontois eux-mêmes. On laissait ainsi de côté un vaste champ d'études originales et inédites, que le caractère un peu froid et très individualiste des Cantaliens n'avait pas su faire connaître au dehors. Les *Annales du Midi* elles-mêmes consacrent pour la première fois à la Haute-Auvergne une rubrique de leur chronique des provinces.

Par cette innovation, elles se mettent à l'unisson du courant d'idées qui s'est fort heureusement manifesté en cette région depuis trois ou quatre ans, y provoquant une véritable renaissance historique et archéologique.

Ce résultat doit être attribué pour une large part à la Société des Lettres, Sciences et Arts « La Haute-Auvergne », fondée à la fin de 1898, par M. Roger Grand, qui venait d'arriver dans le Cantal comme archiviste du département. Cette Société savante, en pleine voie de prospérité, a groupé en un faisceau de plus en plus compact toutes les forces intellectuelles de la contrée; elle a fourni aux travailleurs un centre de ralliement et un organe trimestriel, la *Revue de la Haute-Auvergne*, dirigé avec un esprit de saine critique et de pleine indépendance.

En dehors des nombreux articles publiés par cette revue et dont on trouvera d'autre part les sommaires, le mouvement d'études dont nous parlons s'est manifesté par la publication récente de plusieurs ouvrages de haute valeur.

MM. Gustave Saige et le comte de Dienne ont mis au jour, en 1900, le plus important travail historique qui ait été publié depuis cinquante ans sur la Haute-Auvergne.

Il s'agit des *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, recueil de textes précédé d'une savante et copieuse introduction qui est une histoire complète de cette grande circonscription féodale englobant une notable portion du Cantal et tout un canton de l'Aveyron. Ces deux gros in-4° ont été luxueusement imprimés à Monaco, sous les auspices et aux frais du prince, dont les ancêtres étaient à la fin de l'ancien régime investis du titre de vicomtes de Carlat. — M. Marcellin Boudet, dont les lecteurs des *Annales du Midi* ont pu apprécier à diverses reprises l'érudition sûre et étendue, le style vivant et imagé, a publié successivement depuis trois ans : *Thomas de la Marche, bâtard de France*, dont les principaux documents sont tirés des archives municipales de Saint-Flour et qui a fait entrer dans les cadres de l'histoire un personnage jusque-là totalement inconnu, que l'auteur estime fils de Philippe de Valois et de sa cousine, Blanche de Bourgogne, l'une des malheureuses héroïnes du drame de la tour de Nesles; *Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet, et sa famille*, étude des plus nouvelles sur le rôle joué par le célèbre sénéchal de Toulouse comme agent d'Alfonse de Poitiers dans le bailliage des montagnes d'Auvergne; les *Registres consulaires de Saint-Flour*, magnifique suite de comptes municipaux en langue vulgaire auxquels on ne peut comparer que ceux d'Albi pour le double intérêt philologique et historique.

L'ensemble de ces trois ouvrages a valu à leur auteur l'une des médailles du concours des Antiquités nationales, trop tardive récompense d'une vie toute de labeur utile et désintéressé. — M. Delort, dans un beau volume richement illustré, intitulé *Dix années de fouilles en Auvergne*, a fait connaître les résultats de ses patientes recherches dans les cavernes, cases et sépultures diverses du Cantal. On peut critiquer sur plus d'un point le plan, la méthode et le style employés par l'auteur, qui ne fait pas toujours preuve d'une suffisante rigueur scientifique;

il est du moins impossible de nier que son ouvrage constitue le premier apport sérieux qui ait été fait à l'archéologie cantalienne et dénote un zèle et une bonne volonté dont les résultats pourront devenir excellents. Enfin, tout dernièrement, paraissait le superbe ouvrage de M. Ad. de Rochemonteix sur *les Eglises romanes de la Haute-Auvergne* dont il sera rendu plus amplement compte dans notre bibliographie. Contentons-nous ici de dire que cette étude, catalogue luxueusement publié de tout ce qui subsiste de roman dans l'architecture religieuse du Cantal, comble une lacune maintes fois déplorée.

Les établissements scientifiques d'Aurillac ont suivi ce mouvement de renouveau. Tous ont été l'objet de sérieuses améliorations. La bibliothèque d'Aurillac, qui était devenue légendaire pour sa mauvaise tenue et se trouvait presque abandonnée du public, a été, par les soins de M. Roger Grand, réorganisée dans un nouveau bâtiment, malheureusement trop exigu, et munie d'un règlement sévère qui la met désormais à l'abri des indélicatesses dont elle fut si souvent victime. Le local qu'elle occupait au deuxième étage de l'hôtel de ville a été affecté au *Musée Rames*, ainsi appelé du nom du créateur de la géologie cantalienne. Les collections de ce savant, acquises par la ville d'Aurillac, forment le fond du musée que MM. Marcellin Boule et Pierre Marty, avec un dévouement tout désintéressé, ont accepté d'organiser. Il est dès maintenant accessible au public. Enfin, dans sa dernière session, le Conseil général vient de décider le transfert des archives départementales des combles du Palais de Justice, où elles étaient aussi mal installées que possible, dans un bâtiment spécial à deux étages, formant une aile de la Préfecture et que l'administration des postes vient d'évacuer.

Comme corollaire, l'assemblée départementale a créé le poste d'aide-archiviste qu'elle avait trop longtemps refusé. Le public studieux y gagnera de ne plus trouver porte close aux archives pendant les absences de l'archiviste et de voir avancer la publication de l'inventaire, retardée jusqu'ici par un surcroît de besogne matérielle et administrative.

On voit que, de quelque côté qu'on l'envisage, l'avenir scientifique du Cantal s'annonce bien et qu'un effort considérable a été fait depuis quatre ans.

Les *Amis de l'Université de Clermont-Ferrand* en ont fourni au public une démonstration éclatante en choisissant Aurillac pour

siège du premier de ces congrès annuels qu'ils ont décidé d'organiser dans chacun des départements du ressort de leur université. Malgré un temps des plus contraires, ce congrès, tenu les 18, 19 et 20 mai, a produit les meilleurs fruits. Reçu au théâtre par la Société « La Haute-Auvergne », qui faisait ainsi sa première affirmation de vitalité, les congressistes ont visité plusieurs des monuments historiques ou des curiosités naturelles du Cantal, entre autres l'église de Bredons, les stalles de Saint-Cernin, le château d'Anjony, le puy Courny. Le 6 juillet, une délégation de la Société cantalienne rendait leur visite aux amis de l'Université en allant assister, au sommet du Puy-de-Dôme, à la pose des plaques commémoratives de l'expérience de Pascal sur la pesanteur de l'air et de la fondation de l'Observatoire.

Pourquoi ne pas pouvoir terminer ici ce tableau rassurant du mouvement intellectuel en Haute-Auvergne?

Le respect de la vérité oblige à dire que sur un point il y a recul. La Société de félibres l'*Escolo oubergnato*, fondée il y a six ou sept ans à la faveur d'un grand enthousiasme, a suspendu l'année dernière la publication de sa revue *Lo Cobreto*. Peut-être s'était-elle trop exclusivement consacrée aux œuvres de littérature pure et n'avait-elle pas fait la place assez large aux études de philologie, qui lui eussent donné une allure plus sérieuse. Au lieu de chercher à ressusciter une revue vouée, comme beaucoup de ses pareilles, à l'insuccès, le capiscol de l'*Escolo oubergnato*, élu en 1900 majoral du Félibrige, Arsène Vermenouze, l'auteur de *Flour de brousso* et de *En plein vent*, un vrai poète, qui est de plus un amoureux de la langue et de la terre natales, trouverait un certain et légitime succès en entreprenant avec quelques collaborateurs un vocabulaire des divers dialectes cantaliens, dont le besoin se fait grandement sentir. R. G.

Puy-de-Dôme. — Grâce à quelques subventions de l'Etat, de la ville de Clermont et de la Société des Amis de l'Université, des fouilles ont pu être exécutées au temple romain du sommet du Puy-de-Dôme, sous la direction de M. Ruprich-Robert, assisté de M. Audollent, maître de conférences à l'Université. Les fouilles ont amené la découverte d'un grand nombre d'objets en bronze, de nombreux fragments de poteries et de beaucoup de monnaies, parmi lesquelles deux remontent au siècle d'Auguste.

On a mis au jour des restes d'anciens édifices, distincts du temple de Mercure.

Enfin, on a découvert un tambour de colonne et un chapiteau corinthien en granulite, ainsi que des fragments d'autres chapiteaux du même ordre. Tous les objets transportables seront attribués au Musée de Clermont et installés dans une salle spéciale. MM. Ruprich-Robert et Audollent se proposent de publier un résumé de leurs découvertes. Ce dernier, en ce moment même, reprend les fouilles, à l'aide d'une allocation généreusement votée par le Conseil général.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont, aidée par M. Girard, député de Riom, et par la commune de la Roche-Blanche, a fait élever à Gergovie un monument commémoratif de la victoire remportée par Vercingétorix sur César. Ce monument, tout en pierre de Volvic, est dû à M. Teilhard, architecte de la ville de Clermont. Trois colonnes rustiques, élevées sur un haut soubassement et reliées à leur sommet par un entablement triangulaire supportent trois demi-arceaux, qui se réunissent sous un casque gaulois orné d'ailes. Le monument mesure 16 mètres de hauteur et domine toute la plaine de l'Allier.

A la Faculté des Lettres. M. Rouchon, archiviste départemental. a été suppléé en 1901 dans son cours d'histoire d'Auvergne par M. Audollent, qui a pris pour sujet : *L'Auvergne à l'époque gauloise et gallo-romaine*, d'après les monuments et les inscriptions réunies au tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum*. M. Rouchon a repris son cours en 1902, et commencé une étude d'ensemble de l'*Histoire d'Auvergne*, qu'il a conduite jusqu'à l'invasion barbare. M. Chardon du Ranquet a étudié, dans une série de leçons illustrées de projections nombreuses, l'*Architecture civile et militaire de l'Auvergne*.

Le 6 juillet 1902, la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand a inauguré solennellement à l'Observatoire du Puy-de-Dôme une plaque commémorative de l'expérience de Périer en 1648, et de la fondation du premier Observatoire météorologique de montagne construit en Europe.

Les ouvrages relatifs au département n'ont pas été extrêmement nombreux, mais plusieurs sont du plus haut intérêt. Ainsi le *Thomas de la Marche, bâtard de France, et ses aventures* (1318-1361), dont il a été longuement parlé dans notre Revue (t. XIII.

p. 539). M. F. Mège a publié (Clermont-Ferrand, Bouy, 1901, in-8°) *La dernière année de la province d'Auvergne. La grande peur*, dont nous rendrons compte ultérieurement; il a présenté ce curieux épisode de l'histoire de la Révolution avec la riche documentation et l'impartialité qui caractérisent ses ouvrages. MM. F. Masson et F. Boyer ont édité chez Ollendorf (2 vol. in-8°, 1901) les *Souvenirs militaires du comte Hippolyte d'Espinchal* (1792-1815) qui renferment quelques pages relatives à l'Auvergne et relatent l'histoire d'un des plus brillants représentants de la noblesse auvergnate au XIXe siècle.

MM. Boule, Glangeaud, Rouchon et Vernière ont ajouté le *Guide du Puy-de-Dôme* (Paris, Masson, 1901. in-18) à la collection des guides départementaux publiés sous la direction de M. Boule. M. Rouchon y a résumé, avec une grande science et une parfaite clarté, l'histoire de l'Auvergne et de sa civilisation.

Sous le titre, un peu trop littéraire, *Les Jacobins au village* (Clermont-Ferrand, Juliot, 1902, in-4°), M. F. Martin a édité les procès-verbaux de la Société des Amis de la Constitution de la petite ville d'Artonne. C'est un important document de l'histoire de la Révolution dans le Puy-de-Dôme. M. F. M., qui a publié aussi une étude très humoristique sur le 20 juin (*La journée des piques* (Clermont-Ferrand, Juliot, 1901), a accompagné son édition d'une intéressante préface.

M. l'abbé Régis Crégut, auteur d'une monographie sur Avitacum, Clermont-Ferrand, 1890), donne aujourd'hui de *Nouveaux éclaircissements sur Avitacum* (Clermont-Ferrand, Bellet, 1902. in-8°) où il essaie de déterminer l'emplacement exact de la villa de Sidoine Apollinaire. M. C. a été curé de Rouilhat, village situé sur les bords du lac; il connaît admirablement le terrain. Une étude exégétique très serrée du texte de Sidoine lui permet de placer la villa à Aydat même, conformément aux données archéologiques et à l'étymologie du nom.

G. D. du D.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Avenel (G. d'). *La noblesse française sous Richelieu.* Paris, Colin, 1901; in-8° de 361 pages. — L'auteur intitule son livre : *Etude d'histoire sociale.* et il montre en effet ce qu'était au point de vue social la noblesse du règne de Louis XIII, avec ses mœurs restées barbares et ses prétentions d'autant plus grandes. Incapable de remplir des emplois civils et judiciaires, ne rendant pour tout service que celui de se faire tuer à l'ennemi, — et encore, même sur ce point, la décadence est manifeste, — elle n'apparaît plus que comme une brillante domesticité, sans influence sur le gouvernement. Ne vivant que des revenus de ses terres, qui s'amoindrissent de jour en jour, elle se ruine, s'attache obstinément à des privilèges que son rôle ne justifie plus, et l'on voit venir le moment où, cessant d'avoir une raison d'être, elle disparaîtra comme inutile. M. D.

Baudler (A.). *Guiot von Provins, seine Gönner, die « Suite de la Bible » und seine lyrischen Dichtungen.* Halle, Kaemmerer, 1902; in-8° de 92 pages. — Ce mémoire doit être signalé ici parce que M. Baudler donne une édition critique des vers 313-475 de la *Bible Guiot*, où sont nommés les vaillants princes et chevaliers que Guiot avait vus disparaître de ce monde et parmi lesquels figurent quelques seigneurs du Midi, protecteurs des troubadours : les notes historiques de l'éditeur attestent une vaste érudition. L'une des plus curieuses est celle qui concerne *Remons d'Angou*, vers 420 : il est vraisemblable qu'il faut reconnaître dans ce personnage le *Raimundus d'Andegovia*, dont parle si fréquemment Francesco da Barberino comme du type du parfait chevalier. Je ne m'étais pas avisé de cela dans le livre que j'ai publié en 1883 sur Barberino; le rapprochement fait par M. Baudler témoigne de l'étendue de ses connaissances historiques et littéraires. A. T.

Cabibel (Abbé). *Foix et Saint-Lizier, Vicdessos d'Ariège et Sos de Nérac.* Foix, imp. Barthe, 1901 ; in-8° de 66 pages. — Il s'agit de l'identification, maintes fois tentée, de l'*oppidum* des Sotiates ou Sontiates : maintes fois et vainement, semble-t-il, car le texte de César est trop vague pour permettre des conclusions fermes (*De B. G.*, III, 20-22). Contre M. Garrigou, qui cherchait sans raison valable à Vicdessos ou à Foix ledit *oppidum*, quelques-uns des arguments de M. l'abbé C. sont assez probants. Ils le sont moins contre ceux qui prétendent trouver les Sotiates autour de Sos de Nérac, car ce peuple parait bien placé entre les *Elusates* (Eauze) et les *Vasates* (Bazas). M. C. met en avant Saint-Lizier, à cause des remarquables ruines romaines qu'on y rencontre; mais prouvent-elles que Saint-Lizier était jadis *oppidum* gaulois et, qui plus est, celui des Sotiates? Au lieu de discuter presque à vide et fort aigrement, comme M. C., ayons la patience d'attendre qu'un monument se découvre où le nom des Sotiates soit inscrit; ne croyons pas non plus, comme lui, convaincre les érudits en entassant Drioux et Leroy sur Malte-Brun. Evidemment M. C. n'a qu'une idée insuffisante de l'autorité respective des auteurs dont il se sert; il fait flèche de tout bois. Il est vrai qu'il a omis de consulter la *Géographie de la Gaule romaine* de E. Desjardins; nous prendrons donc la liberté de le renvoyer au t. II, p. 359, 643 et sq. de cet important ouvrage. P. D.

Champeval (J.-B.). *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze), avec tables, identifications, notes historiques, du Xe au XIVe siècle.* Paris, Picard ; Tulle, Crauffon, 1901 ; in-8° de 544 pages. — Très utile publication qui fait honneur à la persévérance de M. C. Elle rend le grand service de mettre enfin aux mains des érudits le texte intégral de ce trop fameux cartulaire. Elle fournit, en outre une foule d'identifications géographiques très sûres : c'est là une matière où l'auteur est passé maître depuis longtemps. Pourquoi faut-il ajouter que, pour le reste, il a un parti-pris évident de ne respecter aucune des règles usitées parmi les érudits français. Le bas des pages est encombré de notes parfois inutiles, souvent énigmatiques, en un français que nous osons qualifier de douteux. Le classement des morceaux différents, la forme des tables, le contenu des appendices pêchent par une confusion fâcheuse. Quant au texte, il est établi d'après « une

bonne copie, elle-même tirée sur l'extrait de M. Baudel », qui mourut en 1638 (et non en 1680, comme il est dit p. 7, note 1). La copie est donc de quarante ou cinquante ans plus vieille que ne l'imagine l'éditeur. Il n'est pas parlé des trois copies de la Bibliothèque Nationale (fonds Baluze, Duchesne, Estiennot), ni des larges extraits publiés jadis par Justel, Baluze, P. de Chiniac, R. de Lasteyrie. M. C ne prend pas non plus la peine de déterminer à quelle date fut dressé ce cartulaire; probablement au XIIIe siècle, avec additions postérieures. D'après le titre, il s'étend du Xe au XIVe siècle. Nous y trouvons cependant un acte de 684 (p. 454) et un autre de 712 (p. 97). Il y a aussi un acte de 1430 (p. 654) et un autre de 1466 (p. 417). Dans le cartulaire des abbés d'Uzerche, il est dit (p. 537) que l'abbatiat de Gérard Roussel est « connu par Nadaud seul » : erreur, puisque le *Gallia christiana* en fait mention et le fixe approximativement à l'année 1537. D'ailleurs les biographes de Gérard Roussel (qui était plus qu'à demi protestant) en ont tous parlé. M. C. annonce (p. 461) une pagination en chiffres romains, de I à L, que nous n'avons retrouvée nulle part dans le volume. Il parle (p. 540) des ravages des Huguenots en 1552, 1576 et 1593. C'est, au moins pour la dernière date, confondre les Huguenots avec les Ligueurs. L'auteur affirme (p. 540) que saint Martial mourut « en 73 et non 250 ». Quelle preuve fournit-il de son assertion ? Aucune. A quoi bon d'ailleurs, puisque « le système de l'évangélisation aquitanique au IIIe siècle est trois fois absurde » (p. 536). C'est dire que les savants mémoires de Mgr Duchesne et de M. Charles de Lasteyrie sur la question de saint Martial sont comme non avenus pour M. Champeval. Il est grand dommage que pareil état d'esprit se manifeste dans une publication recommandable à tant d'autres égards. A. L.

Levasseur (E.). *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, 2e édition. Paris, Rousseau, 1901; 2 volumes grand in-8°. — La première édition de ce livre étant de 1859, on comprend quelle distance doit séparer la présente de sa devancière. Nous avons affaire, en réalité, à un ouvrage entièrement nouveau, qui contient deux fois plus de matière. M. L. montre comment les institutions, les corporations, par exemple, qui furent un bienfait au début, disparurent justement parce que les défauts inhérents à leur nature finirent par en faire un

instrument nuisible. Beaucoup de renseignements importants sur le compagnonnage, le système protecteur et l'œuvre de Colbert, les transformations industrielles du XVIIIe siècle, l'œuvre de Turgot ; tableaux des prix des marchandises et des salaires. Peu de détails particuliers au Midi. Signalons, dans le tome I, quelques pages (275-9) consacrées aux corps de métiers dans les provinces méridionales et notamment à Toulouse au XIe siècle ; p. 429-31, un parallèle entre Montpellier et Rouen considérées comme places de commerce au XIIIe siècle ; p. 486-93. en appendice, les statuts des cordiers, des briquetiers et des ciriers de Toulouse (texte latin). Tome II, p. 320-32, l'auteur expose la situation industrielle du Midi à la fin du règne de Louis XIV ; p. 502-5, il fait l'histoire de la réglementation des draps du Languedoc depuis Colbert. Ouvrage capital. M. D.

LOLLIS (C. DE). *Quel di Lemosi.* Rome, Forzani, 1901 ; in-4° de 27 pages. (Extrait de *Scritti vari di filologia...*, p. 353-76.) — De tous les travaux réunis dans le beau volume offert récemment à M. Monaci à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans l'enseignement, celui-ci est le seul qui rentre dans notre cadre. Il concerne le fameux passage du *Purgatoire* (XXVI, 120), où Dante, racontant son entrevue avec Guinizelli, fait énoncer par celui-ci un certain nombre de jugements littéraires où se reflète évidemment sa propre opinion. Or, selon Guinizelli, le plus habile des troubadours, « le meilleur forgeron du parler maternel », c'est Arnaut Daniel ; « celui du Limousin » ne vient qu'après lui, et « il faut laisser dire les sots qui le mettent avant ; ceux-ci, en effet, font plus de cas de la réputation que du mérite et déterminent leur opinion avant d'écouter l'art ou la raison ». M. de Lollis confirme d'abord l'opinion de Diez, aujourd'hui, du reste, acceptée de tous, d'après laquelle « celui du Limousin » c'est Guiraut de Bornelh ; selon lui, Dante combat dans ce passage, non l'opinion de détracteurs vivants et réels d'Arnaut Daniel (quels eussent pu être ces détracteurs au commencement du XIVe siècle?), mais celle du biographe provençal de Guiraut, qui, sans instituer de comparaison entre les deux poètes, avait affirmé que Guiraut était le « maître de tous les troubadours et qu'il est encore tenu pour tel... » M. de L. recherche ensuite d'où peut provenir cette préférence de Dante pour A. Daniel : de ce que celui-ci, dit-il, sut renouveler, au

moins dans sa forme, la poésie amoureuse, tandis que Guiraut fut surtout un poète moral, et que Dante était encore sous l'impression de ce « préjugé de jeunesse » que les langues vulgaires étaient faites, non pour les sujets moraux, mais pour la poésie amoureuse. M. de L. fait ensuite entre les œuvres de G. de Bornelh et les *Canzoni* morales de Dante un grand nombre de curieux rapprochements qui ne s'imposaient pas tous, mais dont quelques-uns au moins sont probants : il y a vraiment, sinon une correspondance exacte entre les termes, au moins une frappante analogie entre certains motifs et une réelle « conformité de ton ». Mais tous ces rapprochements ne font que rendre plus obscure la question que M. de L. a peut-être tranchée un peu vite; si Dante estime G. de Bornelh au point de l'imiter à chaque pas, comment a-t-il pu lui préférer Arnaut Daniel (qu'il n'a du reste imité que dans sa célèbre sextine)? Et comment pouvait-il être encore sous l'influence du « préjugé de jeunesse » rappelé par M. de L. après qu'il avait lui-même composé des chansons morales d'une métaphysique abstraite et tenté de hausser le toscan jusqu'aux plus âpres sommets de la haute poésie? L'enthousiasme de ce profond penseur, qui n'a jamais fait passer la forme avant le fond, pour ce simple jongleur de mots, le plus froid et le plus sec des troubadours, reste, à mon avis, un mystère inexplicable. — Je crois devoir signaler une note fort intéressante (p. 15, n. 3) où M. de L. manifeste une juste défiance à l'égard des renseignements fournis sur Guiraut par la biographie et les *razos* provençales; ces renseignements auraient été simplement tirés des poésies même, arbitrairement interprétées et souvent mal comprises. Le fait me paraît très vraisemblable; il a été démontré jadis pour B. de Born; il vient de l'être, par M. Andraud, pour Raimon de Miraval, et le sera plus tard sans doute, pour beaucoup d'autres troubadours. J'avoue, en revanche, que je ne vois pas de rapport entre l'anecdote du pillage de la maison de Guiraut et la chanson *Per solatz revelhar;* ou bien il faudrait attribuer au biographe une distraction vraiment un peu forte. A. J.

MAZON (A.). *Voyage autour d'Annonay.* Annonay, imp. Hervé, 1901; in-8° de 370 pages. — Parmi des dissertations politiques dont les francs-maçons, la République et les protestants font les frais, parmi des hypothèses géologiques que nous renverrons à

MM. Marcel Bertrand et de Margerie, parmi d'agréables impressions de voyage et des renseignements fort utiles pour l'économiste et le géographe, on peut recueillir dans ce livre beaucoup d'histoire solide et précise, quoique peu appuyée de notes. La division adoptée est purement géographique : vallée de la Deume (Bourg-Argental, Saint-Marcel, Boulieu); vallée de la Cance (Saint-Bonnet-le-Froid, Vanosc); vallée d'Ay (Quintenas et Notre-Dame d'Ay, Satilieu et ses environs); le Rivage (c'est-à-dire le bord du Rhône; Arras, Ozon, Sarras, la baronnie de Thorenc, Andance, Saint-Martin-de-Peyraud, Serrières); le Plateau (entre le Rivage et Annonay; Peaugres, Bogy, Vinzieux). Aussi aurait il été à propos qu'au livre fût jointe une carte. Chemin faisant, chaque lieu, ou château, ou église, reçoit sa monographie, accompagnée au moins une fois (p. 33) de pièces inédites très amusantes; de même l'industrie annonéenne du papier... On comprend qu'il soit impossible de résumer une œuvre de cette nature. Bornons-nous à en signaler. au point de vue scientifique, le seul qui nous intéresse, la valeur et l'agrément.

P. D.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bonald (de). Documents généalogiques sur les familles du Rouergue. Toulouse, Brun. 1902; in-8° de 394 p.

Cuzacq (P.). La naissance, le mariage et le décès (mœurs et coutumes; usages anciens; croyances et superstitions dans le sud-ouest de la France). Paris, Champion, 1902; in-18 jésus de 207 p.

Fourvières (X. de) et Rupert. Lou pichot tresor. Dictionnaire provençal-français et français-provençal. Avignon, Aubanel; Roumanille, 1902; in-16 à 2 col. de xxiii-1041 p.

Langlois (C. V.) L'Inquisition, d'après des travaux récents. Paris, Bellais, 1902; in-18 de 143 p.

Largent (le P.). Saint-Hilaire, Paris. Lecoffre, 1902; in-18 de 288 p. (De la collection *Les Saints.*)

Marignan (A.). Histoire de la sculpture en Languedoc du XIIe et du XIIIe siècles. Paris, Bouillon, 1902.

Recueil des actes du Comité de Salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, p. p. F.-A. Aulard, t. XIV. Paris, Leroux, 1901; grand in-8° de 835 p. [Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique.]

Révérend (A.). Les familles titrées et anoblies au xixe siècle. Titres, anoblissements et pairies de la Restauration (1814-1830), t. II. Paris, Champion, 1902; gr. in-8° de 530 p.

Rousset (A.). Noves et Saint-Rémy de Provence. Les marais de l'Anguillon. Marseille, Ruat, 1902; in-8° de vi-158 p.

Voyage d'Encausse faict par messieurs Chappelle et Bachaumont. Nouvelle éd. conforme à un manuscrit inédit, p. p. M. Souriau. Caen, Jouan, 1902; in-16 de 123 p.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES.

REVUE DES PÉRIODIQUES.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

Prix Montyon, à M. J. Marchand, p. 119; dépouillement des sept premiers volumes des *Monuments et Mémoires de la fondation Eugène Piot*, p. 119; analyse du mémoire de M. Joulin sur les fouilles de Martres-Tolosanes, p. 119; publication d'un mémoire de M. G. Bonet-Maury sur Jean Cameron, p. 120; concours de la Société archéologique du Gers pour la publication d'un *Vocabulaire gascon*, p. 121; mise en souscription des *Jacobins au village*, par M. F. Martin, p. 121; M. F. Mourlot signale l'existence à Leyde d'un troisième manuscrit de la *Summa legum*, p. 121; élections à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 267; thèses de l'Ecole des chartes, p. 267; observations sur la quatorzième livraison de l'*Alt-celtischer Sprachschatz* de M. Holder, p. 268; prochaine publication par M. G. Paris d'une histoire littéraire du moyen âge, p. 268; publication du *Libre nouvial de Madoumaiselo Roso Laforguo e dal viscomte Bernat d'Armagnac*, p. 268; prochaine publication du *Livre noir* et des *Etablissements de Dax*, p. 269; publication du P. Denifle sur la désolation des églises pendant la guerre de Cent Ans, p. 270; de M. Lea sur l'Inquisition, p. 271; de M. P. Viollet sur les communes françaises, p. 272; d'une Histoire de France sous la direction de M. Lavisse, p. 273; de M. Petit sur Charles de Valois, p. 275; de Documents sur l'histoire de l'industrie par M. Fagniez, p. 276; de M. Guilhermoz sur l'origine de la noblesse, 277; nouvelle édition de Commynes par M. de Mandrot, p. 276; prix et récompenses décernés par les diverses Académies, p. 416; diplômes d'études supérieures en histoire et géographie de la Faculté des lettres de Paris, p. 416; manuscrit provençal retrouvé, p. 417; thèses de M. Andraud, p. 417; à propos de Quéribus et de Quérigut, p. 417; congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux-arts, p. 418.

— Chronique générale, p. 270; des Alpes-Maritimes, p. 599; d'Auvergne, p. 604; de Bordeaux et de la Gironde, p. 420; du Dauphiné, p. 122; de la Marche et du Limousin, p. 421; de Provence, p. 425; du Roussillon, p. 124; de Vaucluse, p. 423; du Velay, p. 126.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 1019